

Diagnostic de territoire



Version 4.1 - Décembre 2018

SOMMAIRE

Préambule

Contexte réglementaire	p.8
Chiffres clés	p.11
Contexte territorial.....	p.12
Ambition, objectifs et méthodologie d'élaboration du SCoT.....	p.13

I- Une Gascogne patrimoniale

1.1 Valorisation et protection du patrimoine	p.23
Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire.....	P.24
Occupation du sol	p.42
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.....	P.51
Ventes de biens immobiliers et terrains non bâtis	P.61
Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité	P.66
1.2 Valorisation des ressources	p.84
Gestion des espaces agricoles.....	p.84
Gestion de la ressource en eau.....	p.93
Changement climatique, air, énergie	p.112
1.3 Vulnérabilité des biens et des personnes	p.140
Production et valorisation des déchets	p.140
Gestion des risques et des nuisances	p.146

II- Une Gascogne habitée

2.1 Dynamiques démographiques.....	p.159
2.2 Dynamiques socio-économiques.....	p.166
Répartition territoriale de l'emploi	p.166
Population active et conditions d'emplois.....	p.170
Dynamiques sociales.....	p.173
2.3 Habitat	p.176
Caractéristiques et évolution du parc existant.....	p.176
Mobilités résidentielles et marché du logement	p.187
Les problématiques logement et les politiques de l'habitat mises en place	p.195
2.4 Armature du territoire	p.204
Equipements et services.....	p.204
Organisation et dynamiques territoriales	p.216

III- Une Gascogne active

3.1 Dynamiques économiques	p.227
Analyse sectorielle et fonctionnelle de l'emploi	p.227
Filières économiques stratégiques et écosystème.....	p.234
Offre foncière, structuration et promotion.....	p.238
3.2 Offre commerciale	p.246
3.3 Tourisme, culture et loisirs	p.265
3.4 Agriculture	p.275
Exploitants, exploitations et productions	p.275
L'agriculture, un secteur économique important	p.291
3.5 Accessibilité	p.300
L'offre de transport.....	p.300
Mobilités et modes de déplacements	p.305
Numérique	p.313

IV- Synthèse stratégique et transversale

Préambule méthodologique	p.320
Accessibilité, rayonnement et influences territoriales	p.323
Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie	p.324
Dynamiques résidentielles.....	p.325
Cadre de vie, identité territoriale et rurale	p.326
Dynamiques économiques.....	p.327
Agriculture.....	p.328
Ressources territoriales	p.329
Organisation et fonctionnement territorial	p.330

ANNEXES

Sigles	p.331
Glossaire	p.333
Annexes Gascogne Patrimoniale.....	p.337
Annexes Gascogne Habitée.....	p.350
Annexes Gascogne Active	p.358

PREAMBULE



Contexte réglementaire

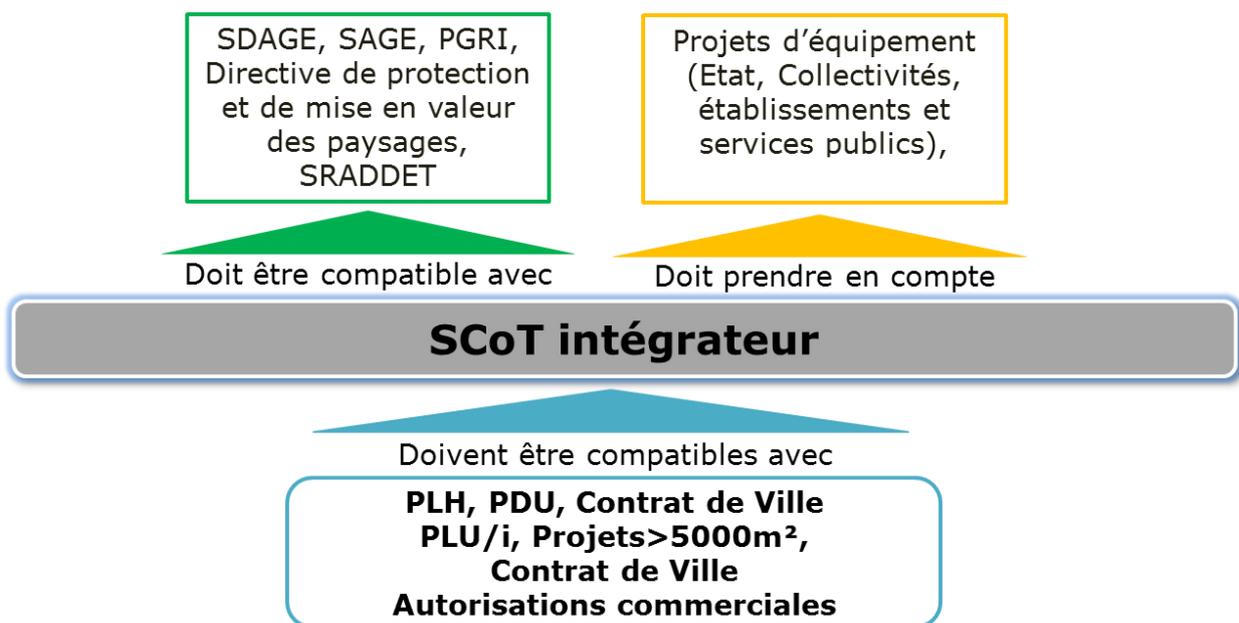
SCoT et évolutions législatives

Le Schéma de Cohérence Territoriale, instauré par la loi SRU de 2000, a pour objectif de coordonner, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Il doit permettre de répondre aux problématiques d'inégalités sociales et territoriales, de dépendance, de pollution et de gaspillage de l'espace, héritées du développement des 40 dernières années. La refonte du développement territorial est envisagée à travers l'harmonisation et la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle d'un bassin de vie.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois ENE (Engagement National pour l'Environnement), UH (Urbanisme et Habitat) et LME (Loi de Modernisation de l'Economie), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique et pour préserver la biodiversité.

Les lois ALUR et LAAF ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que **document intégrateur** des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu **l'unique document intégrant les documents de rang supérieur** pour les PLU(i).



Documents avec lesquels le SCoT de Gascogne doit être compatible

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Instauré par la loi NOTRe de 2015, le SRADDET remplace l'ancien Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (ou SRADDT) et constitue l'outil principal de la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

En effet, ce document intégrateur (SRCE, SRCAE, SRIT, SRI, PRPGD) doit permettre une planification régionale plus cohérente.

Pour cela, il fixe « les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques

Le SCoT constitue un document de planification stratégique et un projet de territoire qui détermine les grands équilibres entre les espaces agglomérés, les espaces à urbaniser, les espaces naturels agricoles et forestiers à préserver.

Il définit ainsi le cadre général à traduire dans les documents d'urbanisme locaux. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de définir « des objectifs en matière d'habitat, de transports et de commerce » et de délimiter des « espaces agricoles naturels ou urbains à protéger ».

Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

> **Une dimension stratégique et politique** : il repose sur une vision stratégique et prospective du territoire à 20 ou 30 ans. Il exprime en ce sens un projet politique visant à organiser le développement d'un territoire, à accompagner les dynamiques qui l'animent et à veiller à la cohérence entre les territoires qui le composent. Des ambitions sont formulées et des grands choix de développement sont opérés et hiérarchisés au regard de prévisions démographiques et économiques et des besoins identifiés pour l'avenir.

Le SRADDET est prescriptif dans la mesure où les documents d'urbanisme locaux (SCoT notamment), les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « doivent prendre en compte » les objectifs et être « compatibles » avec les règles générales du SRADDET.

Le SRADDET de la Région Occitanie (Occitanie 2040) est en cours d'élaboration. Une fois approuvé, le SCoT de Gascogne le prendra en compte et sera compatible avec ses règles.

Documents que le SCoT de Gascogne doit prendre en compte

Les chartes de développement des PETR des pays d'Armagnac, d'Auch et des Portes de Gascogne

Selon l'article L.132.9 3° du code de l'urbanisme, le PADD du SCoT doit prendre en compte la charte de développement des pays qui concernent le périmètre du SCoT.

Le SCoT de Gascogne est couvert par 3 PETR : le PETR du Pays d'Armagnac, le PETR du Pays d'Auch et le PETR du Pays des Portes de Gascogne.

> **Une dimension spatiale et planificatrice** : il propose une stratégie globale d'aménagement durable du territoire. Établie au regard d'un diagnostic fonctionnel, elle se traduit par l'affirmation de grands principes d'aménagement et la formalisation d'un modèle de développement et d'organisation des territoires qui guident les différentes politiques sectorielles (transports, habitat, développement commercial, ...) et dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental.

> **Une dimension réglementaire** : le SCoT constitue un document réglementaire et un cadre de référence qui fixe notamment les objectifs territorialisés en matière de logements, ainsi que des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de densité, de consommation économe de l'espace, de protection des espaces de biodiversité... Les objectifs doivent être déclinés dans les documents de rang inférieur (PLH, PDU, PLU/i, cartes communales).

> **Une dimension collective et partenariale** : le SCoT renvoie à un processus de travail. Son élaboration itérative, concertée et multi-partenariale mobilise l'ensemble des élus et des techniciens des territoires concernés, ainsi que les Personnes Publiques Associées (État, Région,

Départements, Chambres consulaires, EPCI compétents en matière d'habitat et Autorités Organisatrices de la mobilité...). Un dialogue est également engagé avec la société civile par le biais de la concertation.

La composition du dossier de SCoT

Le SCoT se compose de trois ensembles de documents :

> **Le rapport de présentation** qui comprend un diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, le résumé non technique. Il constitue à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, et un outil de prospective et d'évaluation environnementale.

A noter qu'il a été fait le choix que l'état initial de l'environnement ne fasse pas l'objet d'une écriture spécifique, mais qu'il fasse partie intégrante de la démarche de diagnostic.

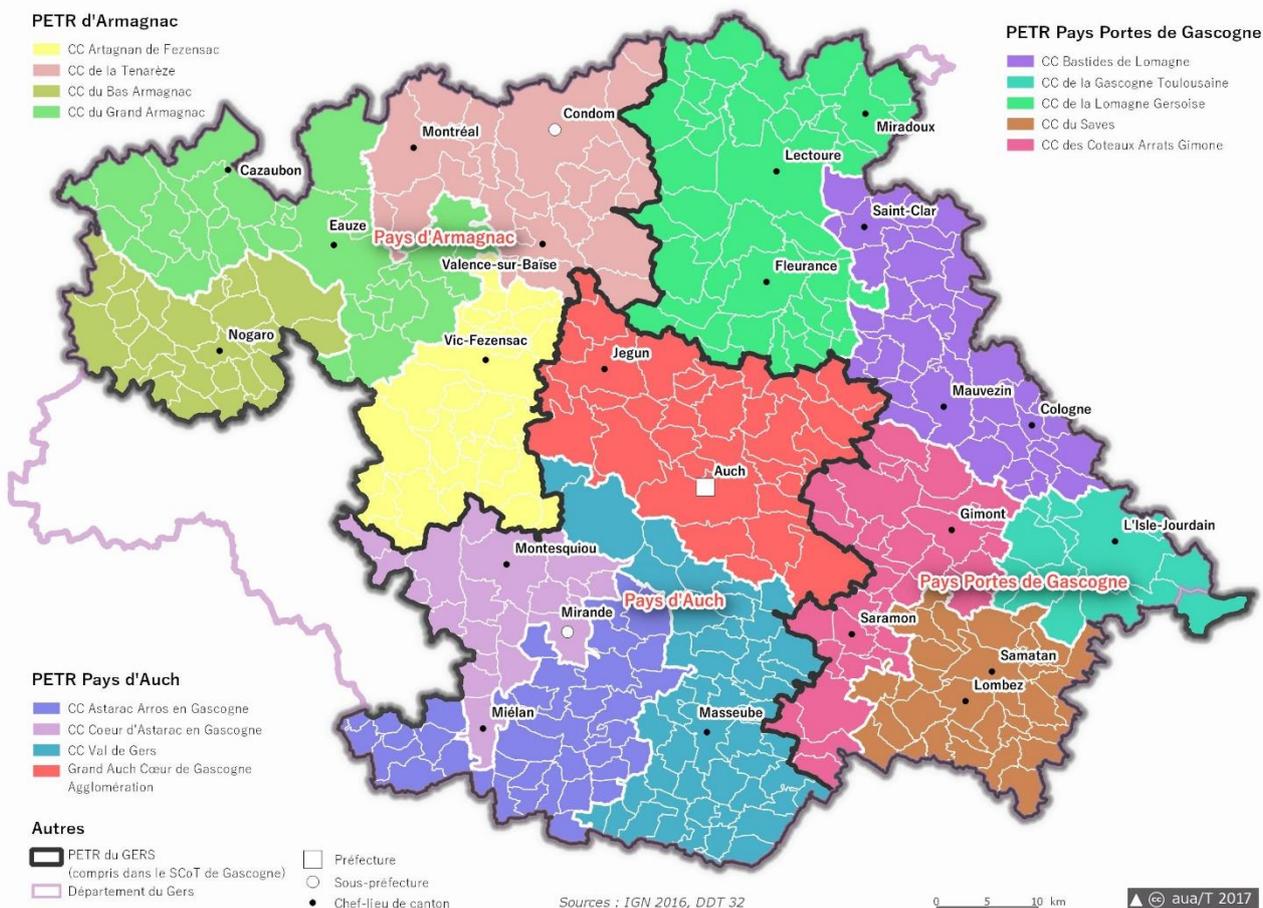
> **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement, mais fonde le DOO qui en précise les orientations.

> **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui traduit concrètement les objectifs du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement

Chiffres clés du SCoT de Gascogne

3 PETR
13 EPCI
397 communes
178 670 habitants
32 habitants par km²
65 440 emplois
99 320 logements
5 600 km² (Gers : 6 257 km²)

Les PETR et les EPCI du SCoT de Gascogne



Contexte territorial

Le périmètre et le syndicat mixte, structure porteuse du SCoT de Gascogne

Le SCoT de Gascogne constitue un SCoT de dimension départementale. Il couvre 3 PETR, 13 EPCI, 397 communes, soit 86% des communes du département du Gers et une commune du département de Haute-Garonne : Fontenilles.

Avec ses 5 600 km², il constitue le plus grand SCoT de France en superficie, et le 2^{ème} en nombre de communes.

Il compte près de 180 000 habitants, et plus de 65 000 emplois. Son périmètre a été créé par arrêté préfectoral le 18 septembre 2014.

Le syndicat mixte du SCoT de Gascogne est chargé de son élaboration. Il offre un espace de dialogue et de débats entre les collectivités qui le composent tout au long du processus d'élaboration et assurera le suivi de sa mise en œuvre.

Intercomunalités	Population 2014	Densité Hab/km ²
CC Artagnan de Fezensac	7 161	19
CC de la Tenarèze	14 961	30
CC du Bas Armagnac	8 506	27
CC du Grand Armagnac	13 166	25
PETR d'Armagnac	43 794	25
CC Bastides de Lomagne	11 112	26
CC de la Gascogne Toulousaine	20 345	89
CC de la Lomagne Gersoise	19 563	28
CC des Coteaux Arrats Gimone	10 421	26
CC du Savès	9 483	29
PETR Pays Portes de Gascogne	70 924	35
CC Astarac Arros en Gascogne	7 428	19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 898	27
CC Val de Gers	9 002	20
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	38 580	64
PETR Pays d'Auch	63 951	36

Les démarches de planification engagées sur le territoire

Des exercices de planification ont déjà été menés sur certaines parties du territoire, notamment à travers le SCoT des Coteaux du Savès, qui couvre 14 communes à cheval sur les départements du Gers et de la Haute-Garonne (Auradé, Beaupuy, Clermont-Savès, Castillon-Savès, Endoufielle, Fontenilles, Frégouville, L'Isle-Jourdain, Lias,

Marestaing, Monferran-Savès, Pujaudran, Razengues, Ségoufielle). Il a été approuvé en Comité Syndical le 15 décembre 2010.

Le périmètre du SCoT de Gascogne couvre celui du SCoT des coteaux du Savès, qui deviendra caduque, le jour où le SCoT de Gascogne deviendra exécutoire.

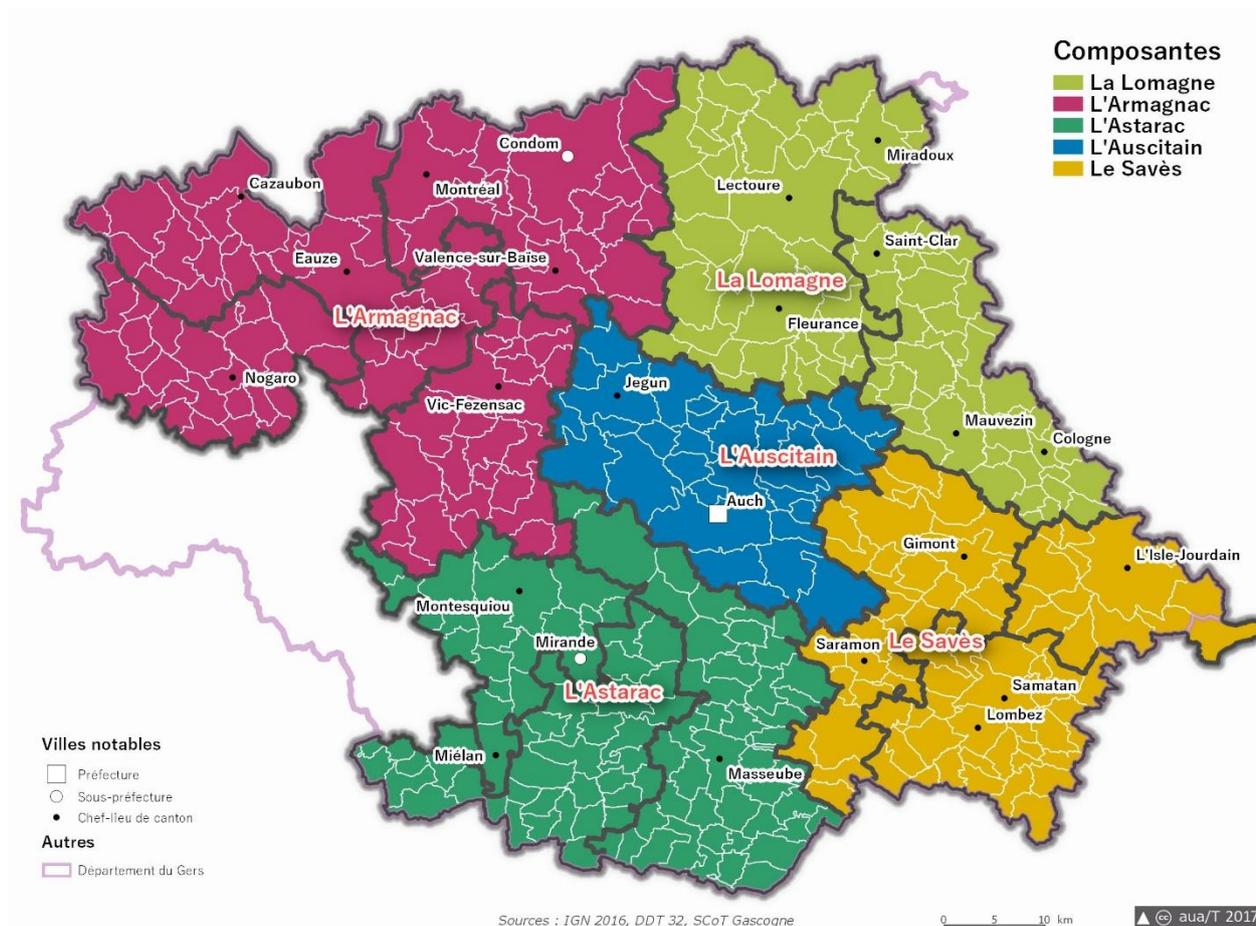
Les composantes du territoire retenues

Le SCoT de Gascogne est constitué d'une diversité de territoires dont les enjeux sont différents. Afin d'assurer un juste équilibre entre une maille intercommunale trop importante (13 EPCI) et une approche par PETR trop générale (3 PETR), il a été proposé de « découper » le territoire en cinq secteurs pour les démarches de « co-construction » du projet de SCoT, **Auch et l'Agglomération Auscitaine, l'Armagnac, l'Astarac, la Lomagne et le Savès-Toulousain** (voir carte page suivante).

La constitution de ces composantes résulte de l'analyse du fonctionnement des territoires gersois et des problématiques qui les animent. Cette nouvelle découpe territoriale a été validée lors de la délibération de prescription du SCoT.

Issus de ces 5 secteurs, les élus du SCoT ont la volonté de développer une vision commune, dans le respect de leurs spécificités et de leurs projets, de défendre et porter cette vision d'une même voix auprès des instances départementales, régionales et nationales.

Les 5 composantes du SCoT de Gascogne pour l'animation de la démarche



Ambition, objectifs et méthodologie d'élaboration du SCoT

L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT

La démarche commune d'élaboration du SCoT de Gascogne repose sur une méthodologie qui s'appuie sur les projets des PÉTR et des territoires qui les composent (communes, EPCI).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne s'articulent autour de cinq axes :

1- Construire un projet de territoire cohérent et partagé, fruit du dialogue entre les cinq composantes territoriales, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.

2- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-

lieu départemental au service de l'attractivité de l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires « hyper-ruraux ».

3- Conforter la solidarité et la cohésion.

4- Affirmer l'identité gersoise fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages et du bâti.

5- Promouvoir un développement maîtrisé et durable en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les échelles d'analyse utilisées pour le diagnostic

Pour limiter la multiplication des échelles d'analyse, les échelles de travail utilisées dans le diagnostic sont, suivant la pertinence des informations à restituer, celles du SCoT, des PETR et des EPCI voire des communes dans certains cas.

Les composantes, découpage des PETR, définies en amont du lancement de l'élaboration du SCoT n'ont ainsi pas été utilisées en tant que telles dans le cadre du diagnostic. En effet, sur certaines thématiques, les composantes ne permettent pas de restituer les différences qui peuvent exister dans chacune d'elle. Or, l'appréhension des dynamiques infra territoriales est nécessaire dans le cadre d'un tel diagnostic de territoire. C'est pourquoi, à ce stade de l'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT de Gascogne, il n'est pas apparu pertinent de s'appuyer dessus.

Les composantes ont néanmoins été utilisées pour organiser l'animation, la concertation et les démarches de « co-construction » du projet de SCoT.

L'organisation des chapitres du diagnostic

Pour mettre en relief les caractéristiques du territoire du SCoT de Gascogne et pour

appréhender les questions environnementales de manière transversale, il a été fait le choix d'intégrer l'Etat Initial de l'Environnement dans le diagnostic.

Le diagnostic du SCoT de Gascogne est ainsi organisé en 3 grands chapitres :

- Gascogne Patrimoniale
- Gascogne Habitée
- Gascogne Active

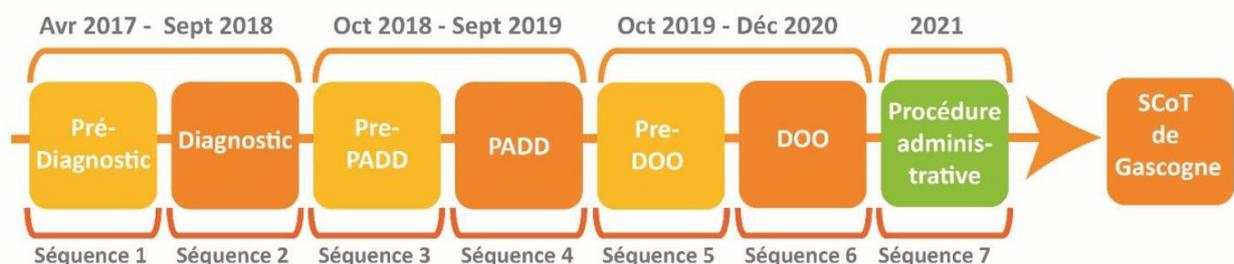
Le chapitre « Gascogne Patrimoniale » recouvre les thématiques liées au patrimoine, au paysage, à l'occupation des sols, la consommation d'espaces, aux ressources du territoire, au climat, aux risques, nuisances et déchets.

Le chapitre « Gascogne Habitée » permet d'appréhender les dynamiques démographiques, socio-économiques, l'habitat et l'organisation du territoire.

Enfin, le chapitre « Gascogne Active » traite des dynamiques économiques, commerciales, touristiques, agricoles et de l'accessibilité du territoire.

Il est à noter que certaines thématiques font référence à plusieurs chapitres. C'est le cas par exemple de l'agriculture qui, sous son angle « occupation des sols » est appréhendée dans le chapitre Gascogne Patrimoniale, et, est aussi développée, sous son angle activité économique, dans le chapitre Gascogne Active.

La méthodologie d'élaboration du diagnostic du SCoT de Gascogne



Le diagnostic du SCoT de Gascogne vise à éclairer les dynamiques territoriales (internes et externes) à l'œuvre et à identifier les enjeux du territoire ainsi que les défis à relever. Il s'inscrit dans les évolutions législatives liées au Grenelle de l'environnement, aux lois ALUR, Notre, de transition énergétique, etc.

L'élaboration du diagnostic du SCoT de Gascogne s'est déroulée en 2 séquences :

- **Une première séquence de pré-diagnostic** qui s'est déroulée de mars à juin 2017 et qui fût un temps d'écoute des élus et de premières approches des problématiques (conférences, ateliers, entretiens...). Elle a

donné lieu à l'élaboration d'un **atlas du SCoT de Gascogne** qui a permis de partager les premiers éléments de connaissance du territoire, et d'alimenter les travaux préalables au diagnostic.

- **Une seconde séquence** qui s'est déroulée de juin 2017, à octobre 2018 et qui s'est traduite par 4 versions intermédiaires de diagnostic et a abouti à la **formalisation du diagnostic et de 8 cartes de synthèse**.

La 1^{ère} version du diagnostic, rendue en décembre 2017, a permis de restituer le travail d'analyse sur un certain nombre de champs

thématiques identifiés comme prioritaires (occupation du sol, démographie, habitat, dynamiques économiques, accessibilité...).

La 2^{ème} version du diagnostic du SCoT a été enrichie grâce :

- à la prise en compte des remarques formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) et les EPCI du territoire à la lecture de la 1^{ère} « mouture »,
- à l'apport de compléments issus des différentes instances de concertation qui se sont tenues depuis fin 2017, notamment les trois conférences des Maires et les deux cycles d'ateliers transversaux,
- à l'intégration de nouvelles thématiques qui ne figuraient pas dans le premier document (consommation d'espace, patrimoine naturel, climat/énergie, vulnérabilité des biens et des personnes, marché immobilier, mobilités résidentielles, espaces économiques, tourisme...).

La 3^{ème} version rendue en juin 2018 a permis l'intégration des éléments de fond, notamment les volets « paysage » et « commerce », et l'identification des enjeux du territoire sur chacune des thématiques. Elle a également été remaniée du point de vue de la forme, avec une harmonisation des cartes, tableaux, graphiques et un travail de lisibilité qui a été opéré. Par ailleurs, la 3^{ème} version a été agrémentée d'annexes qui permettent d'alléger le diagnostic en renvoyant certains points techniques et méthodologiques dans un document spécifique.

La 4^{ème} version du diagnostic a permis la prise en compte des observations des territoires et des acteurs transmis au syndicat suite à la lecture des précédentes versions. Par ailleurs,

Les temps forts de la concertation :

- une 1^{ère} conférence du SCoT organisée le 15 mai 2017 a permis de

elle a intégré des éléments d'analyse complémentaires sur les champs du paysage et du patrimoine bâti, des équipements, des commerces et des zones d'activités économiques. Le volet agricole qui a fait l'objet d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire, et notamment avec la DRAAF et la Chambre d'Agriculture du Gers, constitue également une nouvelle partie de ce diagnostic.

Enfin, grâce à l'établissement de cartes de synthèse, la 4^{ème} version a permis de mettre en lumière les principales dynamiques transversales observées sur le territoire ainsi que les enjeux qui en découlent.

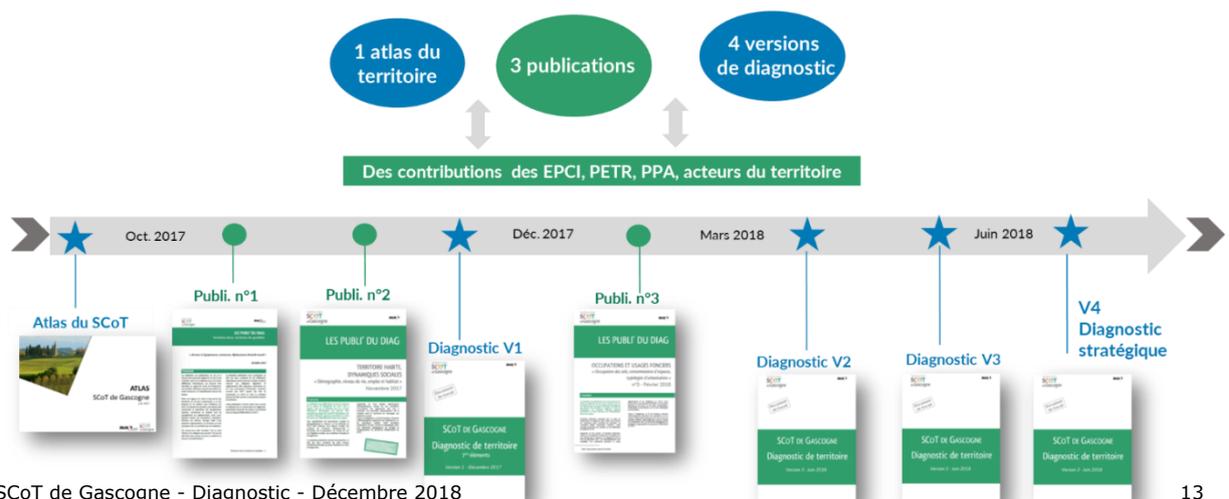
Une dernière version du diagnostic (version 4.1) permet de finaliser la prise en compte des remarques formulées par les EPCI, les PETR et les partenaires associés à la démarche. Par ailleurs, elle est agrémentée d'une 8^{ème} carte de synthèse qui permet de présenter l'armature de diagnostic et les typologies de territoire.

A noter que **4 publications** ont également été réalisées au fur et à mesure de l'avancée du diagnostic du SCoT :

- « territoires vécus et territoires du quotidien »,
- « territoires habités et dynamiques sociales »,
- « occupations et usages fonciers »,
- « potentialités écologiques du territoire ».

Ces publications ont permis d'éclairer, tant sur la méthode que sur le fond, différentes thématiques qui doivent être abordées au regard du Code de l'Urbanisme. Elles ont en outre permis, grâce aux éléments exposés, d'avancer sur l'identification future des enjeux.

créer une première dynamique, et de faire s'exprimer les acteurs, en particulier les élus, pour qu'ils s'approprient la démarche et appréhendent le périmètre. Ce premier



rendez-vous s'est inscrit dans un objectif de partage des différentes visions du territoire et d'échanges sur les premières attentes et priorités pour les territoires.

- **5 commissions territoriales** ont été organisées en juin 2017 pour présenter la démarche d'élaboration du SCoT, partager une vision commune du territoire tout en appréhendant sa taille et échanger sur les premiers attendus et éléments prioritaires pour les territoires. Des jeux d'acteurs ont permis de faire ressortir les principaux liens vécus par les habitants entre les communes du territoire mais aussi avec les territoires voisins.
- **une réunion PPA** a été organisée en septembre 2017. Elle a eu pour objectif de faire connaissance, de livrer les résultats de la première séquence de l'élaboration du SCoT de Gascogne dédiée au pré-diagnostic et de présenter la deuxième séquence dédiée au diagnostic. Elle a également permis de prendre connaissance du positionnement, des attentes et de la matière que chaque PPA est en mesure d'apporter pour construire le projet à venir. A cette occasion la note d'enjeux, transmise avec le Porter à Connaissance (PAC) de l'État a été présentée.
- **3 conférences des Maires des PETR** se sont déroulées au 1^{er} trimestre 2018. Elles ont permis de faire un premier point d'étape et d'échanges avec les Maires sur la procédure d'élaboration et les éléments saillants qui ressortent du diagnostic.
- **2 cycles d'ateliers transversaux** associant élus, partenaires et acteurs du territoire ont été organisés en février et en mars 2018. Ils ont réuni 180 participants environ. Ces ateliers participatifs ont suscité des débats et des échanges autour des éléments de diagnostic, et ont apporté, grâce aux différents témoignages d'acteurs, des éclairages transversaux et

complémentaires pour faire émerger collectivement les enjeux et les défis du territoire.

Chaque grand chapitre du diagnostic a donné lieu à 2 cycles d'atelier :

Gascogne patrimoniale

- Cycle 1 : Ressources en eau et besoins actuels et futurs pour le territoire
- Cycle 2 : Consommation d'espace, évolution des paysages et des milieux naturels

Gascogne habitée

- Cycle 1 : Vieillesse de la population
- Cycle 2 : Mobilités résidentielles, offre d'habitat et besoins en logement

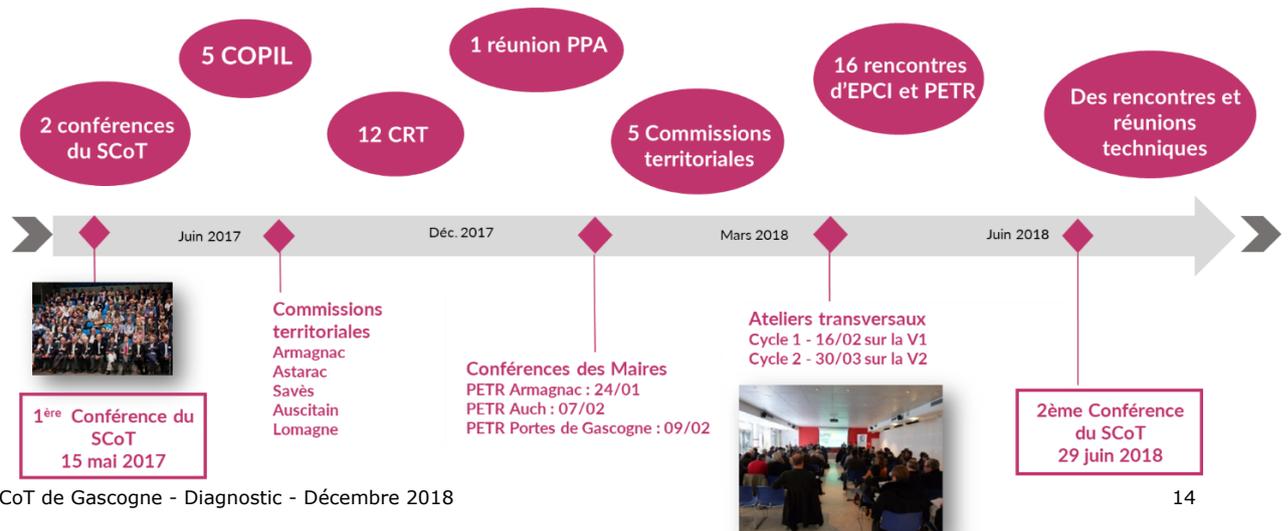
Gascogne active

- Cycle 1 : Logiques d'implantation des entreprises et accueil sur le territoire
- Cycle 2 : Agriculture et diversification économique

- **la 2^{ème} conférence du SCoT** organisée en juin 2018 a permis, grâce à l'organisation de groupes de travail, de donner la parole aux acteurs du territoire, débattre et échanger autour des enjeux, les prioriser pour préparer ainsi la réflexion à mener dans le cadre de la séquence 3 (pré-PADD).

Grâce aux échanges qui se sont noués et à la priorisation des enjeux qui en est ressortie, 7 axes stratégiques ont été identifiés et ont, chacun, fait l'objet d'un travail de synthèse et d'une déclinaison cartographique :

- Accessibilité, rayonnement et influences territoriales
- Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie
- Attractivité résidentielle
- Cadre de vie, identité territoriale et rurale
- Dynamiques économiques
- Agriculture
- Ressources territoriales



- **une 2^{ème} réunion PPA** en septembre 2018

Les supports d'information/participation

Différents supports d'information et de communication ont été mis en place depuis l'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT ☺

- **Un dossier explicatif du projet SCoT de Gascogne** pour informer du déroulement de la procédure par la mise à disposition actualisée de l'avancement du projet et permettre de prendre connaissance des orientations et validées en Comité syndical.
- **Un registre de concertation** pour permettre de déposer des observations. Disponible en version papier au siège du syndicat mixte et en version numérique sur le site.
- **Un site internet** (www.scotdegascogne.com) pour permettre de suivre la progression des missions du Syndicat mixte, mettre à disposition de l'information tant sur lui-même que sur son objet le SCoT, de participer à la capitalisation à travers la constitution d'un fond documentaire téléchargeable et participer à la mise en œuvre de la concertation.
- **Une plaquette de présentation** pour présenter le Syndicat mixte, sa composition, ses missions, ses moyens, le territoire, les élus.
- **Une Lettre d'information électronique** pour être le trait d'union entre le Syndicat mixte et les acteurs du SCoT, informer sur la vie du Syndicat mixte, sur la vie du SCoT et sur les actions avec et par les partenaires.
- **Des posters** pour expliquer de façon synthétique le territoire, le projet et les acteurs
- **Des publications spéciales** pour informer sur l'état d'avancement des réflexions, les alimenter et les capitaliser
 - o La note du Copil
 - o Les synthèses des temps de concertation
 - o Des publications

Dynamiques métropolitaines et démarches de coopérations

De la métropolisation toulousaine au contrat de réciprocité

Après une longue période de déclin démographique, le territoire du SCoT de Gascogne connaît depuis les années 1980-90 une croissance démographique. Celle-ci est toutefois contrastée suivant les secteurs qui le composent, avec une augmentation significative de la population sur le Sud-Est, une croissance modeste ou nulle sur la plupart des autres secteurs du SCoT, et négative sur certains bourgs ou certains secteurs.

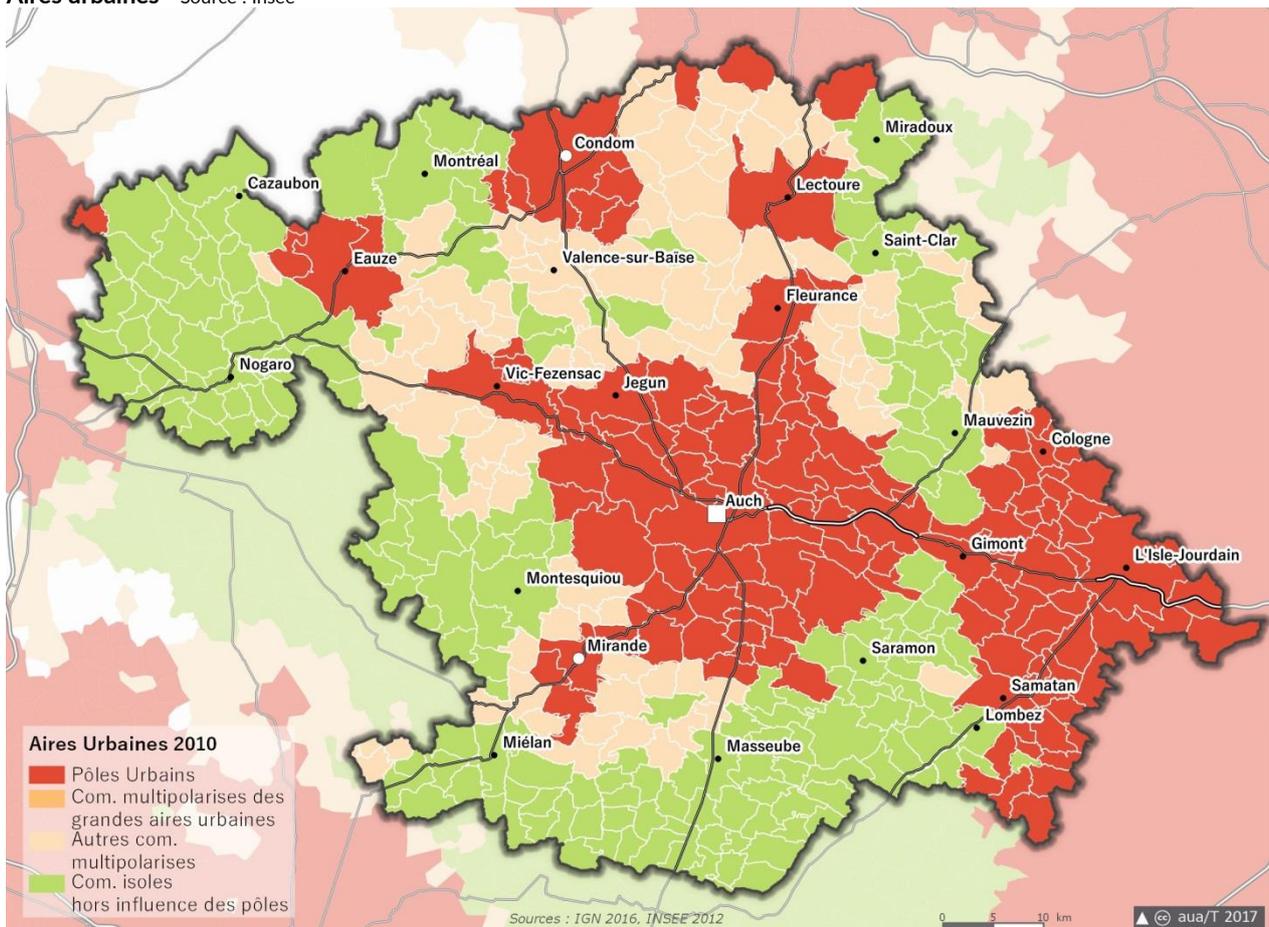
Cette évolution contrastée est à rattacher au phénomène de métropolisation observé autour de la grande agglomération toulousaine qui connaît une croissance particulièrement soutenue depuis les années 1990. Ce fort développement génère un phénomène de métropolisation entre Toulouse et les villes moyennes qui constituent le système multipolaire toulousain et qui sont entrées dans

une dynamique d'attractivité et de polarisation : Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Carcassonne, Foix-Pamiers, Saint-Gaudens et Auch.

C'est dans ce contexte territorial d'extension de l'aire urbaine toulousaine (38 communes du SCoT de Gascogne concernées) que de plus en plus d'interdépendances entre le territoire gersois et le territoire toulousain se développent, poussant au développement de relations basées sur la complémentarité et la réciprocité entre les territoires.

Un contrat de réciprocité établi entre Toulouse Métropole et le Pays Portes de Gascogne a par exemple été signé 10 Juillet 2017. Il vise à renforcer les coopérations en matière de développement économique, de stratégie agricole et alimentaire, de tourisme, d'action culturelle, scientifique et technique et de mobilité.

Aires urbaines - Source : Insee



L'InterSCoT du Grand bassin toulousain : la recherche de cohérence entre les SCoT

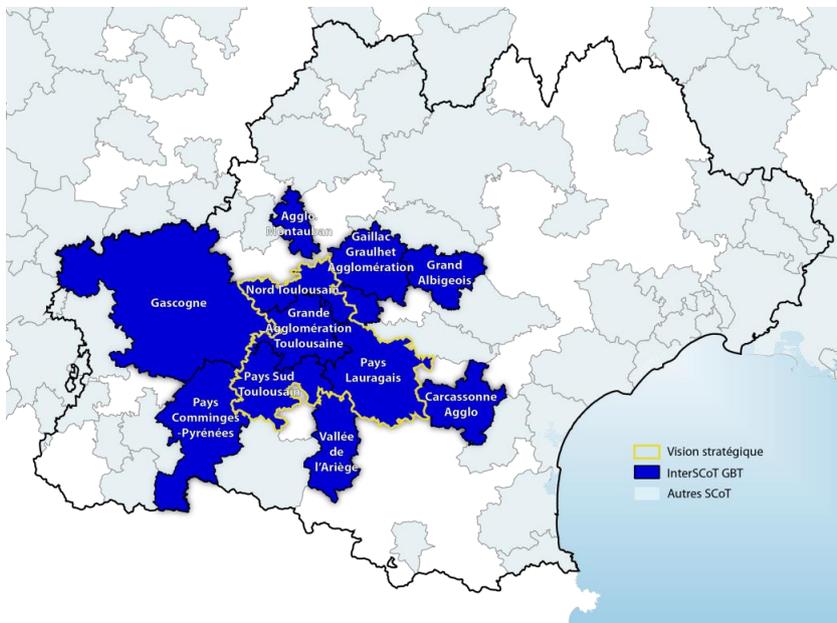
Le 10 Juillet 2006, le 1^{er} InterSCoT du grand bassin toulousain voit le jour. Il est composé de 4 SCoT : SCoT du Nord Toulousain, SCoT du Lauragais, SCoT du Sud Toulousain et SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (périmètre jaune).

Aujourd'hui, aux côtés des 10 autres SCoT du territoire métropolitain, le SCoT de Gascogne participe à l'InterSCoT du Grand bassin toulousain (périmètre bleu). Il s'agit d'une démarche de coopération volontaire qui vise à favoriser les échanges, à articuler les démarches de planification des collectivités territoriales, à définir des orientations et des principes d'aménagement du territoire cohérents et à rendre visible l'aire métropolitaine toulousaine à l'extérieur.

Le système urbain toulousain et le dialogue métropolitain

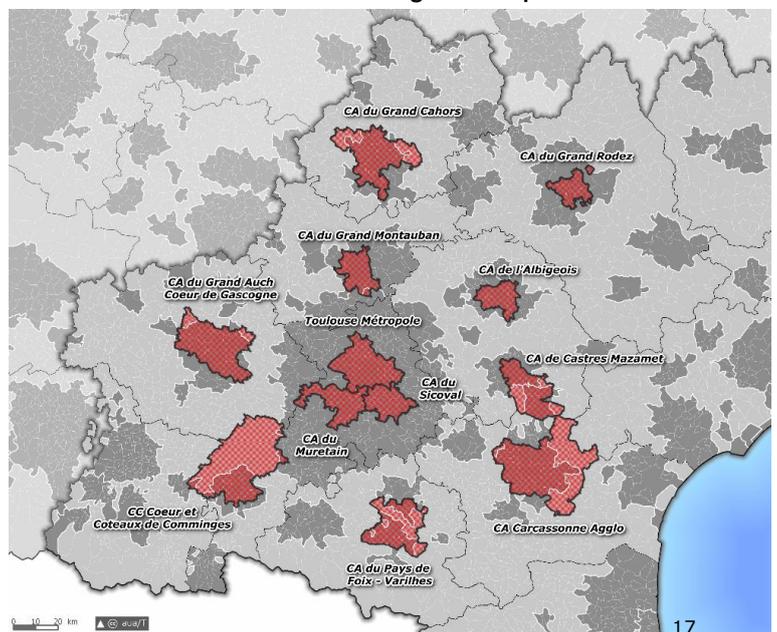
Dans un contexte de métropolisation se traduisant à la fois par la concentration des emplois dans les grandes villes comme Toulouse, et par le développement de lieux de résidence de plus en plus éloignés, les agglomérations proches de Toulouse ont choisi de coopérer à travers le « dialogue métropolitain ».

Ainsi, 12 intercommunalités, dont Grand Auch Cœur de Gascogne, adhèrent au « dialogue métropolitain » afin de partager des enjeux de développement urbain, et à terme, de définir des stratégies territoriales permettant notamment d'accroître leur rayonnement économique et d'améliorer l'accessibilité à Toulouse et aux principaux équipements et secteurs d'emploi. Parmi elles,



Les 11 SCoT de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain - Source : aua/T

Les intercommunalités adhérentes du Dialogue Métropolitain





GASCOGNE PATRIMONIALE





1.1 Valorisation et protection du patrimoine

La Gascogne, une toponymie historique et culturelle

La Gascogne constitue une ancienne province française sans limite administrative claire, que l'on peut aujourd'hui situer sur le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Landes dans leur totalité, l'Ariège, la Gironde, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et le Tarn-et-Garonne en partie.

Elle se définit par une identité culturelle et linguistique forte qui a prévalu sur l'image du Gers.

À la différence d'anciennes provinces comme la Bretagne et la Normandie, le nom de la province de Gascogne n'a pas été repris pour désigner une région ou un département. Mais, depuis quelques années, le nom « Gascogne » est devenu une appellation touristique désignant son cœur historique, le département du Gers. Par convention, ce terme est utilisé dans ce diagnostic et dans la procédure d'élaboration du SCoT pour désigner ce territoire.

Il faut noter que ce terme a également été récemment utilisé dans le cadre de la création de nouvelles structures intercommunales telles que les Communautés de Communes, les Pays et les PÉTR. C'est le cas par exemple pour le PÉTR Pays Portes de Gascogne, la CC Astarac Arros en Gascogne, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne...

Une histoire qui a marqué le paysage

Riche d'une histoire remontant à l'antiquité, la Gascogne dispose d'un patrimoine bâti et paysager qui permet de découvrir une histoire et une culture abondante.

En -56 av JC, les Romains envahissent la Gaule et créent la « *Novempopulanie* » ou province des 9 peuples qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à l'Atlantique. Trois peuples occupent le département du Gers : les Auscis, les Lactorates et les Élusates organisées respectivement autour des cités d'Auch, Lectoure et Eauze.

L'occupation humaine se développe et de nombreuses villas se construisent autour des cités. Elles sont le pivot de vastes domaines agricoles, qui ont provoqué les premiers défrichements à grande échelle.

La chute de l'Empire romain entraîne l'éclatement de la Novempopulanie qui connaîtra, au cours des siècles du Moyen-Age, de nombreuses invasions dont celle des Gascons vers 580-587. Créée en 650, la principauté de Gascogne est, en 781, plus ou moins soumise et intégrée à l'empire carolingien sous

le nom de « *royaume d'Aquitaine* ». La christianisation de la société, amorcée dès la fin du III^{ème} siècle, n'a cessé de se renforcer. Au X^{ème} siècle, les premières églises romanes font leur apparition, ainsi que les premiers châteaux sur mottes conséquence de la multiplication des divisions féodales morcelant alors le territoire en comtés, seigneuries...

A partir du XI^{ème} siècle, les paysages se transforment : l'essor démographique conduit à des défrichements de masse, le commerce se développe suscitant la création de nouvelles voies d'échanges et l'habitat se concentre sous l'influence plus ou moins planifiée des seigneurs religieux et laïcs transformant ainsi la topographie du territoire. Ce développement provoque la disparition des hameaux et de l'habitat diffus, les villages prennent la forme de sauveté (village construit autour d'un lieu de culte), castelnau (village construit autour d'un château seigneurial) puis de bastide (bourg construit autour d'une place centrale consacrée au commerce).

En 1607, la Gascogne est intégrée à la Couronne de France par Henri IV. Du XIV^{ème} aux XVII^{ème} siècles, le Gers connaît des périodes de conflits et d'épidémies alternant avec des phases de tranquillité : les villages sont désertés durant les premières, reconstruits et repeuplés durant les secondes. Dans le même temps, l'habitat dispersé reprend pour faciliter les défrichements amenant la naissance des premières bordes (petites fermes établies aux environs d'une seigneurie pour fournir les légumes et volailles) et du métayage.

En 1790, la Révolution française et la création des départements viennent effacer cet ensemble politique. À cette époque, les bordes se généralisent et maillent l'ensemble du territoire. Le Gers apparaît comme le plus riche des pays gascons avec l'apogée démographique de 1846. La population atteint 314 855 habitants, répartie équitablement sur le territoire, avec trois villes principales : Auch 8 900 habitants, Condom 7 000 et Lectoure 6 300 habitants.

À partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les campagnes se vident au profit des villes, renforçant ainsi le développement d'Auch et de quelques bourgs conservant les services et commerces de première nécessité. La répartition de la population jusqu'alors assez homogène va devenir plus inégale.

Aujourd'hui riche de son histoire et de sa culture, le territoire du SCoT de Gascogne propose aux habitants et aux touristes un espace préservé.



Paysage patrimoine bâti et identité du territoire

Ce qu'il faut retenir :

- Un ensemble géomorphologique homogène, mais nuancé : « l'éventail gascon », socle des paysages gersois
- Des facteurs physiques, naturels, humains et historiques à l'origine de nuances paysagères
- Des paysages « agrestes » aux profils bocagers profondément transformés par les évolutions agricoles de la seconde moitié du XX^{ème} siècle (modernisation, déprise agricole, évolution de l'élevage...).
- Un patrimoine bâti de qualité, diffus et modeste, fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries (étalement urbain, banalisation du bâti pavillonnaire et des entrées de villes, détérioration et abandon du bâti dans les centres-bourgs...).
- L'identité Gasconne, une revendication et une promotion au quotidien dans le paysage.
- Des initiatives et dynamiques locales en faveur de la préservation des paysages : atlas paysager du Gers, plan paysage de la Lomagne Gersoise, Arbre et Paysage 32...

Entre plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour

Le territoire du SCoT s'étend sur les plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour au sud-est du bassin aquitain, dans une zone de basse altitude située entre le Massif central et les Pyrénées et parcourue par l'arc de la Garonne et ses principaux affluents l'Ariège, le Tarn, le Lot, la Baïse, le Gers. Fortement modelée au cours d'une histoire géologique complexe ponctuée de périodes de soulèvement, de glaciation, d'érosion et d'enfoncement des cours d'eau, ce secteur d'origine sédimentaire propose un paysage de collines entrecoupé par de larges vallées aux bords étagés en terrasses. La plaine de Garonne, trait d'union des systèmes hydrologiques des Pyrénées et du Massif central, en constitue l'artère principale. Par leur amplitude et leur relief relativement plat, les grandes vallées et terrasses sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement historique de grandes infrastructures de transport - canaux, routes nationales et autoroutes, voies de chemin de fer - et de l'étalement urbain des grandes agglomérations de Midi-Pyrénées. La végétation spontanée y est fortement réduite et

Chiffres clés

380 m Point culminant

6 entités paysagères

4 composantes des Chemins de St Jacques de Compostelle inscrits à l'UNESCO

2 Grands Sites d'Occitanie

3 AVAP

92 Sites inscrits

14 Sites classés

7 Règlements Locaux de Publicité

cantonnée à quelques grands massifs forestiers ou aux abords des principaux cours d'eau.

Dans les coteaux, l'évolution des paysages est ralentie par l'amplification du vallonnement notamment aux abords du piémont des Pyrénées. Les modèles d'organisation du territoire et les motifs paysagers hérités du passé persistent sur le territoire (polyculture, maillage de villages et de fermes souvent implantés en crêtes, allées plantées donnant accès aux domaines...).

L'éventail Gascon, l'unité des paysages gersois

Le territoire du SCoT de Gascogne se présente sous la forme d'un vaste plateau sédimentaire répandue principalement depuis le plateau de Lannemezan (ancien cône de déjection dû à l'érosion des Pyrénées). Ce plateau découpé par 11 cours d'eau principaux aux vallées évasées s'ouvre à l'image d'une coquille Saint-Jacques.

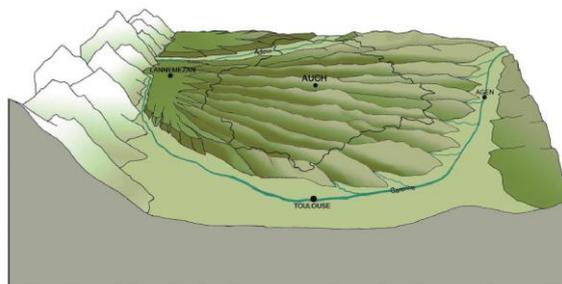
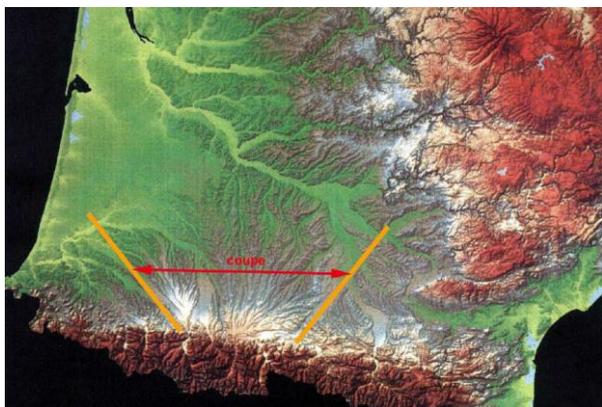
Son inclinaison générale Sud-Nord, des Pyrénées vers la Garonne, avec des altitudes aux alentours de 300m au Sud se déclinent progressivement vers le Nord jusqu'à 80 mètres. Les rivières appartiennent à deux bassins versants distincts : celui de la Garonne en grande majorité (87% du territoire du SCoT), mais également celui de l'Adour dans sa partie Occidentale (13% du territoire du SCoT).

Ce vaste ensemble géomorphologique homogène communément nommé « l'Éventail Gascon » offre globalement une unité de caractéristiques paysagères :

- Un relief doux aux proportions modestes et équilibrées,
- Des paysages agrestes composés d'une mosaïque d'éléments en fonction des contraintes et potentialités du milieu,
- Un territoire maillé de nombreuses routes et chemins desservant un habitat diffus.

De cette régularité topographique et physionomique découle une répétitivité de situations paysagères où chaque lieu à son nom « gascon » ; Ribère (plaine alluviale), Serre (versant court), Boubée (versant long cultivés).

L'Éventail Gascon, un vaste ensemble sédimentaire issu des Pyrénées - Source : Inventaire des paysagers du Gers, CAUE 32 / Arbre et Paysage 32, 2002



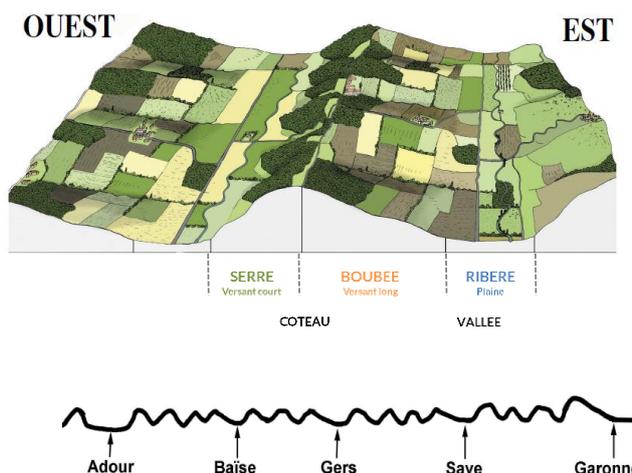
Un ensemble géomorphologique homogène, nuancé par des facteurs physiques, naturels humains et historiques

Derrière l'homogénéité d'ensemble, l'Éventail Gascon se révèle très nuancé. Cette diversité de situation tient principalement au fait qu'il est soumis à diverses influences, climatiques et géologiques, induisant d'importantes différences physiques et par conséquent des modalités différenciées d'occupation et de mise en valeur par les hommes. Celles-ci conduisent à identifier au sein de l'éventail des sous-ensembles paysagers plus ou moins homogènes, toute une série de pays aux caractéristiques propres.

Au sein de l'Éventail Gascon, les paysages sont régis par un certain nombre de règles :

- d'Est en Ouest lorsqu'on emprunte la RN 124 depuis Toulouse se succèdent de manière incessante des coteaux et des vallées. Ces coteaux et ces vallées ont en plus la particularité d'avoir des versants dissymétriques (de part et d'autres des plaines alluviales, les versants Ouest sont en pente douce et cultivés, tandis que les versants Est sont abrupts et souvent boisés). Cette alternance coteau-vallée contribue au séquençage du paysage gersois et à une certaine régularité et répétitivité du paysage qui s'organise en plan successif.
- D'amont en aval, du Sud au Nord, les vallées s'évasent progressivement et les coteaux s'adoucissent, dégagant des horizons relativement étendus. La dissymétrie des vallées est de moins en moins perceptible et s'efface.

Profil en travers de l'Eventail Gascon et coupe d'Est en Ouest de l'alternance coteaux vallées - Source : Inventaire Paysager du Gers, CAUE 32



Dans le même temps, la combinaison de nombreux facteurs, topographiques, pédologiques, climatiques, culturels, architecturaux, forment à chaque fois une multiplicité de lieux et d'ambiances très différentes.

Dans cette diversité, la géologie joue un rôle fondamental puisqu'elle influe directement sur deux éléments fondamentaux de l'identité des territoires : les potentialités agricoles du terroir (affectation des sols) et l'aspect du patrimoine bâti traditionnel (matériaux de constructions).

Tous ces facteurs se traduisent par un paysage de coteaux avec des milieux très diversifiés (cultures, prairies, landes, bois) en mosaïque et des infrastructures agro-écologiques très présentes.

6 entités paysagères aux caractères identitaires marqués

Au sein de l'Eventail Gascon se décline toute une série de teintes et de nuances dues à la variabilité des situations (facteurs physiques, géologiques et naturels, humains et historiques). Plusieurs entités paysagères ont été distinguées dans l'inventaire des paysages du Gers réalisé par le CAUE 32 et Arbre et Paysage 32 en 2002. Les six entités paysagères qui composent le territoire du SCoT de Gascogne sont développées dans les paragraphes ci-après.

Au sein de ces entités, le paysage gersois est à nouveau morcelé en une mosaïque de petites contrées, aux caractères identitaires marqués, carrefours ou contacts des grandes entités, mais aussi sous-entités cohérentes qui coïncident approximativement avec les arrière-pays, les

bassins de vie des principaux bourgs et bourgades chefs-lieux de canton.

Les six entités paysagères identifiées sur le territoire du SCoT se répartissent de la façon suivante sur le territoire :

2 entités paysagères sur le PETR de l'Armagnac :

- Le Bas-Armagnac
- La Ténarèze

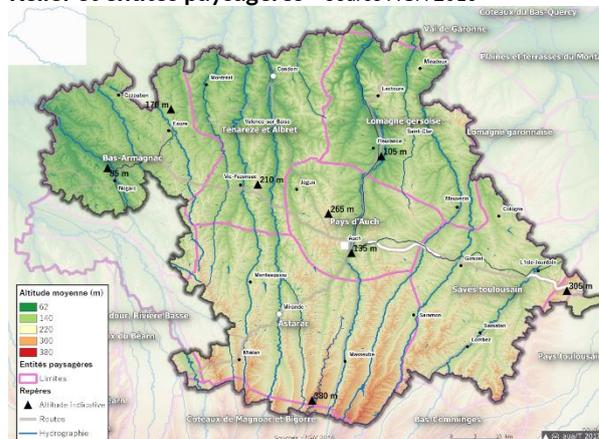
2 entités paysagères sur le PETR d'Auch :

- Le pays d'Auch
- L'Astarac

2 entités paysagères sur le PETR des Portes de Gascogne :

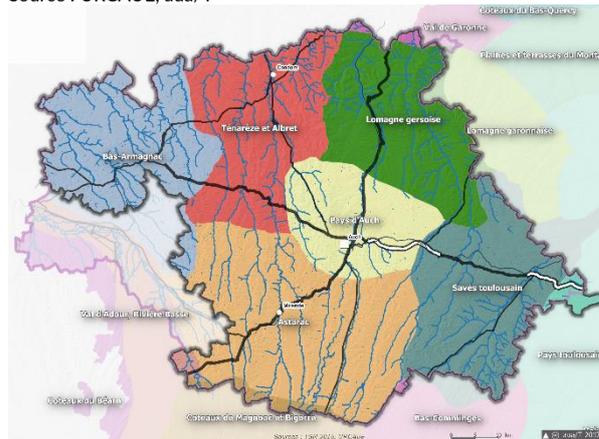
- La Lomagne Gersoise
- Le Savès Toulousain

Relief et entités paysagères - Source : IGN 2016

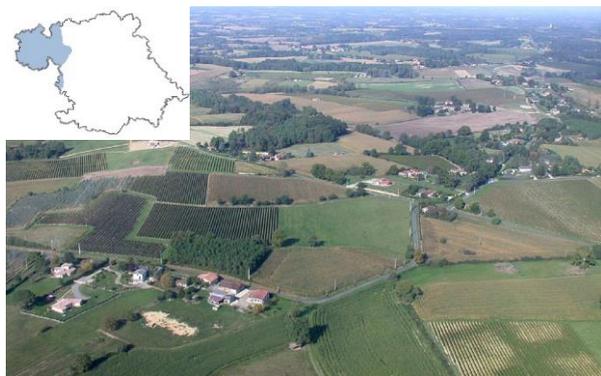


Entités paysagères du SCoT de Gascogne

Source : URCAUE, aua/T



Bas-Armagnac : Des paysages naturels sauvages et protégés, au contact de paysages agraires qui se banalisent



Source : CAUE 32

Entité la plus occidentale du territoire du SCoT de Gascogne, le Bas-Armagnac s'affirme comme une zone de contact entre les coteaux de Gascogne et le plateau Landais. Ce vaste plateau enserré entre le coude de l'Adour et le tracé Nord-Sud de l'Osse est découpé par une série de cours d'eau : le Midour, la Douze, l'Auzoue, l'Isaute.

L'Armagnac se distingue des autres campagnes gersoises plus domestiquées par son caractère plus « sauvage » où la nature prend peu à peu le dessus sur l'agriculture. Ces paysages se composent de hautes-vallées, dominées par une polyculture-viticole, auxquels se substituent peu à peu des paysages plus « monotones », confinés de larges plaines vouées au maïs et bordées de part et d'autres de petits coteaux et plateaux viticoles.

Cette entité se caractérise par des paysages très naturels et sauvages pour la plupart protégés par le réseau européen Natura 2000. Ces paysages de nature côtoient des paysages agraires qui tendent aujourd'hui à se banaliser avec :

- des paysages de plaine souvent rectilignes dédiés à la culture du maïs,
- des paysages de coteaux et plateaux viticoles plus boisés,
- une disparition progressive de l'élevage et du bocage.

Le patrimoine architectural y est diversifié mais souvent peu connu et sous-estimé (châteaux armagnacais, églises baroques ...). L'habitat dans les centres bourgs et les campagnes est parfois dégradé et souffre du déclin démographique et économique.

L'Armagnac noir et boisé

Le Bas-Armagnac se caractérise par son sous-sol sableux, son relief atténué aux molles ondulations et ses horizons confinés. Il est également appelé Armagnac noir du fait des sombres frondaisons des masses boisées qui ferment l'horizon et couvrent une large partie du territoire. Cette végétation vigoureuse, qui occupe les dépressions du relief où dominent de quelques mètres les routes encaissées, participe au confinement de la région, atténuant la perception du modelé. Bois et forêts abritent une faune et une flore diversifiées et recèlent quelques milieux naturels remarquables dont les étangs de l'Armagnac. Il reste le théâtre d'importantes traditions de pêche et de chasse. Étangs, ravines ...

Ce secteur regroupe une part importante d'espaces naturels, la plus importante du département, qui bénéficient par ailleurs de politiques de protection (cf. valorisation du patrimoine et de la biodiversité).



Source : aua/T

Le vert des vignes, du maïs, des prairies et des bois

Le Bas-Armagnac est le terroir viticole historique de production des eaux-de-vie d'Armagnac aujourd'hui associé à celle des vins de pays (Côtes de Gascogne et Saint-Mont). Son sous-sol sableux en fait un terroir plus contraignant. Il se révèle moins polycole que les autres terroirs gersoises. Il offre des paysages verdoyants ; le vert des prairies qui occupent encore une place importante, le vert des parcelles de vigne d'où sont issues les prestigieuses eaux-de-vie, le vert du maïs, principale culture aujourd'hui, et surtout le vert sombre des masses boisées.

Du fait des contraintes liées au relief à l'érosion et à l'humidité des fonds de vallées, le Bas-Armagnac reste une terre d'élevage où la polyculture (bovin, ovin, caprin et volaille) persiste et offre de nombreux paysages de pâturage.



Source : aua/T



Source : aua/T



Source : aua/T



Cazaubon les Thermes - Source : aua/T

Un patrimoine architectural diversifié et méconnu

Une architecture très hétéroclite, parfois fantaisiste, ajoute à l'originalité de ce terroir et s'exprime pleinement dans le charme des maisons à colombages aux torchis et aux enduits de sable fauve d'influences landaises.



Source : CAUE 32

L'omniprésence des bois atténue également l'empreinte du bâti dans le paysage et dissimule un patrimoine bâti d'une extraordinaire hétérogénéité, méconnu et sous-estimé (châteaux et domaines viticoles, maisons de maître, églises baroques ...). Plus discret, le patrimoine est aussi plus dégradé. Il a souffert et souffre encore d'un déclin démographique et économique et de la moindre résistance des matériaux.

La cité d'Eauze, la sauveté de Nogaro, la ville thermale de Cazaubon, le Castelnau d'Auzan, mais aussi des villages plus petits (Toulouse, Monlezun, Estang...), possèdent leurs arènes, patrimoine architectural et identitaire qui rapproche encore un peu plus l'Armagnac des Landes.

Ténarèze et Albret : Un paysage agraire diversifié et une architecture de caractère



Source : CAUE 32

La Ténarèze et l'Albret offrent un paysage plus diversifié, regroupant des cultures, vignes, bois et prairies animés par un patrimoine architectural et archéologique d'exception très dense favorable au tourisme, à la culture et aux manifestations festives ; architecture médiéval de Condom, Marché Gourmand à Vic-Fezensac, festival des bandas à Condom, Feria de pentecôte, Festival tempo latino... Ces terres paysannes calcaires généreuses et variées sont drainées par la Baïse, le principale cours d'eau de la Ténarèze atypique du fait de sa navigabilité et son patrimoine d'exception (écluses, moulins à eau ...).

Une grande voie préhistorique transfrontalière

La Ténarèze est une voie préhistorique du Sud-Ouest de la France qui permettait de joindre Bordeaux et l'océan Atlantique aux Pyrénées centrales. Chemin de transhumance, cette route permettait de circuler sans franchir ni pont ni gué. Elle suit la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Garonne et le bassin de l'Adour. Son tracé parcourt les départements actuels de la Gironde, des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Elle rejoignait l'Espagne par la Vallée d'Aure, puis la vallée de Tramezaïgues et les ports du Plan ou d'Ourdissétou. La Ténarèze constituait pendant des siècles une des grandes routes transfrontalières.

Une terre de lien et de transition où se mélangent les lieux et les milieux

Ce territoire s'affirme comme une zone de transition et une terre de lien, entre la Lomagne blanche et pierreuse à l'Est et le Bas-Armagnac noir et sableux à l'Ouest, mais aussi entre l'Astarac au Sud, la plaine de la Garonne et le plateau landais au Nord. L'axe de la vallée de la Baïse constitue l'épine dorsale de ce territoire.

La Baïse et ses affluents aux cours parallèles, l'Osse et l'Auzouze pour les principaux, irriguent ce territoire. Orientées Nord-Sud, ces vallées offrent des plaines alluviales amples et des interfluviaux au relief complexe. Le calcaire domine dans les sols et les reliefs. Cependant, toute la diversité des sols gascons y est présente avec une forte potentialité agronomique : peyrusquets, sols argilo-calcaires superficiels, terreforts, sols plus profonds, terres franches ou boubènes et même dépôts sableux par endroits.

Une mosaïque agraire et paysagère

Le paysage semble résulter d'un savant équilibre où toutes les cultures se mélangent : céréales à paille, tournesol, colza, maïs, élevage, verger (pruniers, pommiers, noisetiers) maraîchage (melon, ail) et surtout vigne (la Ténarèze étant aussi l'autre terroir de production des eaux-de-vie d'Armagnac du Flocs et vins de pays rouges et blancs). Ce terroir est d'ailleurs composé de petites contrées aux identités bien marquées : le Montréalais viticole, le Fezensac plus accidenté, le Condomois aux amples ondulations et l'Albret qui se distingue assez nettement d'un point de vue architectural.

Une dynamique culturelle et touristique

Un patrimoine exceptionnellement dense et diversifié témoigne d'une riche histoire et des conflits dont ce territoire a été le théâtre. Préservés par la qualité du calcaire grisâtre local, châteaux, églises, bastides, castelnaux, domaines et hameaux s'y rencontrent à profusion. Un patrimoine, le plus fourni de tout l'éventail gascon, concentre d'innombrables

petits villages pittoresques et des hauts lieux touristiques : Flaran, Séviac, Larressingle, Condom. Ce patrimoine est d'ailleurs distingué comme Grand Site Occitanie, témoignant d'une attractivité où la qualité des paysages est vectrice d'un important développement touristique, économique et résidentiel.



Abbaye de Flaran. Source : aua/T



Baïse à Condom. Source : aua/T

Plus qu'ailleurs, le patrimoine gersois a été mis à contribution pour héberger les visiteurs et éveiller leur curiosité. Le tourisme fluvial, modeste mais actif et le maillage particulièrement préservé des chemins ruraux, de chemins au revêtement calcaire et blanc, permettent de découvrir le paysage gascon « sous toutes les coutures ». Les voies historiques de Ténarèze, de la vallée de l'Osse et de Baïse sont autant d'itinéraires remarquables, dont le plus prestigieux et fréquenté reste la voie du Puy, chemin de St Jacques de Compostelle (GR 65).

Astarac : Une mosaïque de milieux aux potentialités agraires inégales abritant une faune et flore diversifiée

Source : CAUE 32

Une unité géologique et morphologique

L'Astarac est le plus vaste ensemble paysager gersois. Situé à la base de l'éventail gascon au pied du plateau de Lannemezan, il couvre le Sud du département et constitue la deuxième entité la plus boisée du territoire après l'Armagnac.

A la fois cultivée et sauvage, l'Astarac se révèle être une mosaïque de lieux et de milieux (champs, coteaux boisés, prairies, pelouses sèches) aux potentialités agraires inégales abritant une faune et une flore diversifiée. Au cœur de ces vallons de très nombreuses retenues collinaires ont été aménagées et s'imposent comme un nouvel élément de la mosaïque agricole.

Un paysage identitaire de serre contraint par le relief, fragilisé par le recul de l'élevage

L'Astarac est le pays de la mollasse, cette terre issue de l'érosion des Pyrénées. C'est aussi le pays des vallées dissymétriques. Ces vallées au profil si caractéristique se succèdent d'Est en Ouest avec leurs paysages identitaires de serres (versants abrupts et boisés). Ces ourlets boisés continus, ponctués de prairies, semblent un prolongement direct de la barrière pyrénéenne qui ferme l'horizon. Si les plaines alluviales sont largement cultivées et généralement dédiées au maïs, les coteaux abrupts et les versants en pente douce avec leurs vallonnements plus ou moins importants, imposent toujours une polyculture où l'élevage occupe encore une place centrale.

Cette diversité paysagère et mosaïque de milieux très favorable à la biodiversité tend toutefois à évoluer et se fragiliser avec le recul progressif de l'élevage, l'abandon puis l'enfrichement des terres de coteaux ou la généralisation du maïs en fond de vallées. A travers des dispositifs comme Natura 2000, les acteurs locaux tentent de concilier le maintien d'une activité économique et agricole, la préservation de la biodiversité, ainsi que la qualité et la diversité des paysages.

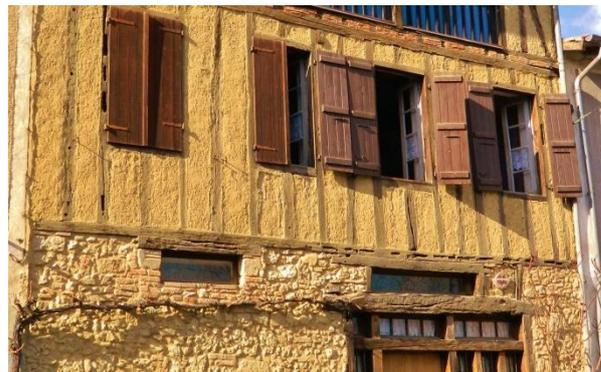


Source : aua/T

Un patrimoine architectural diffus, rare et fragile

Les constructions bâties en terre crue (notamment dans le Sud de l'Astarac), constituent une architecture originale unique en Midi-Pyrénées par la diversité des techniques de construction utilisées : pisé, torchis, motte, damier... et confèrent à ce terroir une forte unité et une ambiance particulière. Toutes ces constructions constituent un véritable patrimoine architectural et paysager, mais sont aujourd'hui fragilisées. Les maisons se détériorent et disparaissent beaucoup plus vite en cas d'abandon et en matière de restauration, les techniques restent trop méconnues et marginales.

Aux bourgs et bourgades situés dans les plaines alluviales, regroupant le patrimoine le plus monumental (bastides de Mirande, Masseube, Miélan...), s'opposent les innombrables petits villages de coteaux, à la structure urbaine très lâche. Ces derniers abritent tout un petit patrimoine diffus caractéristique : chapelles, châteaux, moulins à vent ainsi que plusieurs mottes castrales qui constituent un patrimoine à la fois historique, archéologique et paysager trop peu pris en compte. Ce sont pourtant des repères et postes d'observations intéressants d'un point de vue paysager qui méritent une attention particulière.



Source : CAUE 32



Source : CAUE 32

Lomagne gersoise: Un territoire de grandes cultures



Source : CAUE 32

Terre riche aux terroirs agricoles opulents et aux vieilles pierres chargées d'histoire, la Lomagne gersoise est marquée par la modernisation de l'agriculture. Cette entité est caractérisée par :

- un paysage ouvert et ample, aux reliefs marqués et élevés, aux grandes étendues uniformes de terre cultivée,
- un paysage identitaire et relictuel, fondé sur un substrat de pierre calcaire, aux formes végétales typiques et aux milieux naturels rares, aux activités agricoles spécifiques (notamment la culture de l'ail et du melon) et au patrimoine architectural caractéristique.

Son économie est organisée autour de deux centres dynamiques situés à la frange Ouest et sur l'axe Agen-Auch (Lectoure, vieille cité « d'Art et d'Histoire », et l'ancienne Bastide de Fleurance, pôle économique), mais aussi autour de bourgs et bourgades, eux-mêmes au centre d'arrière-pays aux caractères propres : Mauvezin, Saint-Clar et Miradoux.



Fleurance, Source : Mairie de Fleurance

Un pays calcaire, terre de grandes cultures et de cultures spécialisées

La Lomagne gersoise se distingue de sa voisine Tarn-et-Garonnaise par son appartenance aux pays calcaires de l'Eventail Gascon. De prime abord discrète, la pierre calcaire affleure de toutes parts, dans le relief et les sols, sous forme île tables

et de bancs. Elle confère à la Lomagne son modelé particulier : plateaux érodés et bordés de corniches, de promontoires et d'escarpements. C'est de ces terres argilo-calcaires que la Lomagne gersoise tire sa richesse. Elles en font un terroir fertile et généreux où prospèrent la culture des céréales, du blé et du tournesol mais aussi des cultures spécialisées : ail de Lomagne, melon de Lectoure, vergers du lectourois (prunes) maraîchage (choux, échalotes, fraises, courges ...). Le maïs est globalement peu cultivé du fait de la faible pluviométrie. La vigne et l'élevage bovin qui valorisaient les terrains les plus accidentés ont régressés et subsistent de manière anecdotique sur quelques coteaux abrupts ou en fonds de vallée.



Ail et melon en Lomagne gersoise. Source :

Des milieux naturels devenus rares et précieux

La campagne est largement cultivée. La mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique. L'agrandissement des parcelles et des exploitations s'est accompagné d'une disparition des éléments fixes du paysage (haies, talus, mares) et d'une perte de biodiversité. La végétation s'accroche sur les espaces délaissés par l'agriculture et en particulier les affleurements-calcaires où elle forme alors des bandes boisées caractéristiques. C'est dans les espaces confinés et en particulier dans les vallons qui descendent des plateaux que se dissimule la plus grande diversité paysagère (îles et bras morts des cours d'eau de l'Arrats et du Gers, profils bocagers des vallées de l'Orbe à Montfort et de l'Auchie à Marsolan ...).



Montfort. Source : CAUE 32

Un patrimoine architectural et urbain riche et diversifié à valoriser

Aux paysages agraires profondément remaniés s'opposent les paysages plus urbains des petites unités villageoises qui semblent figées dans le temps : bastides et castelnaux, à l'allure médiévale et à la vocation défensive, sont immédiatement perceptibles. Perchés sur des promontoires et escarpements stratégiques, les villages tirent parti du relief. Au cœur de ces villages et dans les campagnes, c'est tout un patrimoine préservé et à mettre en valeur qui se révèle : châteaux innombrables, églises, belles fermes aux formes caractéristiques, pigeonniers, fontaines, lavoirs...

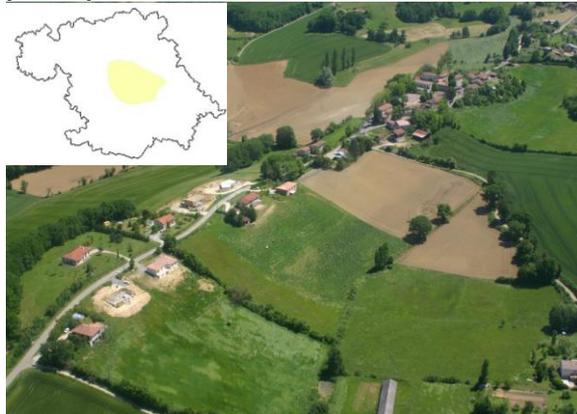
Ces villages ont très fortement souffert de l'exode rural et sont aujourd'hui désertés. Si certains ont été choyés et restaurés, d'autres disposent d'un tissu urbain dégradé, ou nombreuses maisons restent vacantes ou en ruine. Toutefois la plupart de ces villages sont peu animés et font souvent figure de petit musée à l'air libre et leur reconquête reste difficile.

Par ailleurs, la Lomagne dispose d'un petit patrimoine plus nombreux qu'ailleurs et très diversifié et de qualité traduisant la richesse de cette terre : pigeonniers, fontaines, lavoirs...

Plan paysage de la Lomagne Gersoise

La Lomagne Gersoise s'est portée candidate à l'appel à projets pour la réalisation d'un plan de paysage lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en janvier 2015. Retenue parmi 25 lauréats nationaux, elle bénéficie aujourd'hui d'un accompagnement financier et méthodologique de l'Etat. Ce plan a pour objectif de mieux maîtriser et anticiper les évolutions des paysages qui constituent une richesse pour le territoire. Cette volonté s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique à l'œuvre depuis plusieurs années sur la gestion de l'espace et l'aménagement du territoire communautaire. Elle permettra de concilier développement économique et préservation de la qualité du cadre de vie qui constitue l'un des éléments majeurs d'attractivité du territoire.

Pays d'Auch : Un paysage de collines soumis à plusieurs influences paysagères, fragilisé par la périurbanisation



Source : CAUE 32

Une position centrale au sein de l'Eventail Gascon, un concentré de Gascogne avec ses spécificités

Au cœur de « l'Eventail Gascon » et du territoire du SCoT de Gascogne, le pays d'Auch s'étend, entre Baïse et Arrats, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville d'Auch et de l'axe structurant de la vallée du Gers. Par sa position centrale, le paysage de collines du Pays d'Auch est un secteur central où se concentrent plusieurs influences (Astarac, Ténarèze, Savès toulousain et Lomagne gersoise). Ce mélange harmonieux des paysages gersois fait du Pays d'Auch un petit concentré de Gascogne avec ses spécificités.

Un paysage au relief tourmenté, une houle de collines élevées

Le relief du pays d'Auch est l'un des plus tourmentés de l'éventail gascon avec des altitudes relativement élevées. De part et d'autre de la vallée du Gers, de nombreux cours d'eau secondaires ont creusé leurs vallées, modelant coteaux et collines et conférant ainsi au pays son relief en creux. Ces petites vallées conservent un aspect bocager avec de nombreuses haies, mettent au jour des buttes calcaires caractéristiques du pays d'Auch. Ces buttes affleurent à la hauteur des nombreux ressauts des coteaux qui forment des bancs généralement coiffés par une végétation caractéristique d'essences calcicoles.



Source : CAUE 32

La large vallée du Gers, constitue l'axe central du Pays d'Auch en le traversant du Sud au Nord. Requalifiée et domestiquée dans la traversée d'Auch, elle retrouve son caractère sauvage en aval de la ville où la plaine s'élargit.



Source : Ville d'Auch

Une terre de polyculture mais des terroirs différents

Le paysage du Pays d'Auch est largement influencé par une polyculture teintée de différentes influences qui la déclinent selon les terroirs. Aux confins de l'Astarac, l'élevage (bovin, ovin) est plus présent alors que les grandes cultures dominent aux confins de la Lomagne et du Savès toulousain. A la pointe de la Ténarèze, c'est la vigne qui retient l'attention et fait ici figure de relique du vignoble du Haut-Armagnac. Quasi-absente des autres terroirs du Pays d'Auch, elle est ici relictuelle du vignoble du Haut-Armagnac et fait vivre quelques producteurs de vin de pays « Côtes de Gascogne ».

L'activité maraîchère demeure dans les vallées grâce à des sols alluvionnaires. Néanmoins, ces sols sont souvent, et de plus en plus, valorisés par des grandes cultures irriguées. Les coteaux, quant à eux, sont souvent le siège de l'implantation nouvelle de l'activité avicole. Le calcaire domine toutefois et confère aussi au pays d'Auch « le charme des vieilles pierres ».

Une ville à la campagne et une campagne qui s'urbanise

Ici, les paysages urbains d'habitat collectif, de zones industrielles et de zones d'activités se sont plus fortement développés. L'urbanisation se généralise à toute la couronne des villages environnants, plus particulièrement sur les coteaux et collines recherchés pour leurs points de vue sur la chaîne pyrénéenne. C'est dans la vallée du Gers et sur ses coteaux que le phénomène est le plus important. Mais il gagne aussi le chapelet de villages perchés autour d'Auch, bâtis sur des bancs calcaires (Jegun, Lavardens, Ordan Larroque, Biran, Roquelaure, Puycasquier... Tous ces villages, bastides et surtout Castelnaux, présentent un intérêt avec des restes de fortifications ou de château féodal et offrent des points de vue sur le paysage environnant.

Le développement du chef-lieu de département a fait apparaître de nouveaux paysages autour de ces villages de caractère, paysages qui mettent en péril la visibilité des éléments patrimoniaux qu'ils renferment. En effet, si de nombreux lotissements sont venus grossir le centre-ancien auscitain dès les années 1960-70, cette urbanisation nouvelle se généralise à tous les villages environnants, et s'accompagnent parfois du développement des zones d'activités.



Puycasquier. Source : CAUE 32



Castelnaux Barbarens. Source : CAUE 32

Un patrimoine architectural riche et monumental

Le Pays d'Auch présente un riche patrimoine architectural, avec de grands ensembles monumentaux ainsi que de nombreux châteaux de plaisance, dans lesquels la pierre de taille, calcaire, est largement mise en œuvre. On citera l'ensemble architectural d'Auch avec la cathédrale Ste Marie, la préfecture, la tour d'Armagnac et l'escalier monumental ; la tour féodale de Biran, mais aussi des châteaux privés : Lavardens, Roquefort, St Cricq et Montégut qui se font face...

La ville d'Auch est incontestablement l'ensemble architectural le plus remarquable de ce territoire. Inscrite en 1949 sur la liste des villes artistiques et pittoresques de France, elle présente, du haut de son oppidum, un ensemble de monuments témoins d'un passé prestigieux. Le Pays d'Auch est également très riche en maisons de maître.

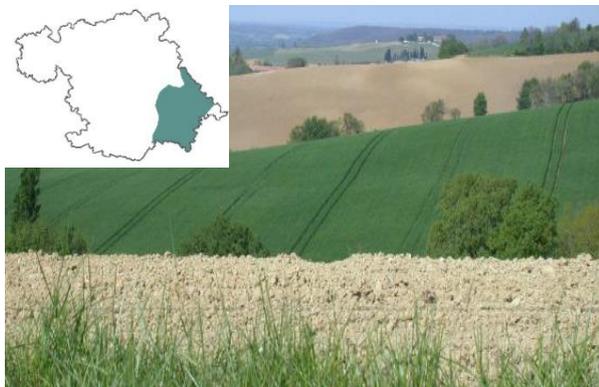


Source : Ville d'Auch

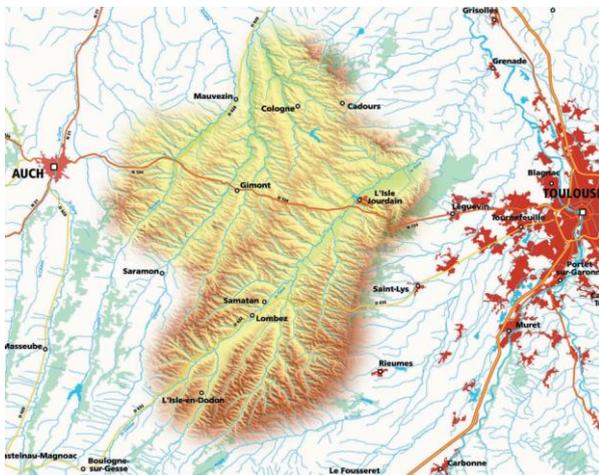


Biran. Source : CAUE 32

Savès toulousain : Un territoire agricole plus exposé aux pressions de l'agglomération toulousaine



Source : CAUE 32



Source : CAUE 32

Le paysage du Savès-toulousain repose sur un relief ample, ondulé, où la campagne paraît inoccupée, alors que localement elle devient très habitée et qu'elle est presque partout cultivée. La vallée de la Save constitue l'épine dorsale de ce territoire. Comme la Lomagne gersoise et le Savès-toulousain, le Savès est un pays opulent aux couleurs de son cousin Lauragais : rose pour la douceur de vivre qu'il évoque, rose car il incarne la tradition de l'or rose (foie-gras) et parce qu'il est le Pays de la brique et de l'architecture rose.

Dépourvu de vraie capitale emblématique, l'Isle-Jourdain tient lieu de pôle économique et démographique principal, et capte en premier rideau une influence toulousaine sensible jusqu'à Gimont et diffusée de part et d'autre du Val de Save. Au Sud, Samatan et Lombez, autrefois rivales, forment un troisième pôle dynamique.

De vastes étendues de collines cultivées

Le Savès est une campagne opulente et lumineuse, baignée par un climat aux tonalités méditerranéennes. Les collines étirées, les vallons interminables qui bordent, de part et d'autre, la large plaine de la Save mais aussi de la Marcaoué, de l'Esquinson et de la Boulouze, sont pour la majeure partie, des terres pentues et profondes, propices à la mise en culture.

Le Savès toulousain s'affirme comme la « Beauce gersoise », véritable grenier à blé de la région. C'est le domaine des céréales et des oléagineux, un territoire où les grandes cultures laissent peu d'espace à la nature. Son taux de boisement est le plus faible du département.



Saint Loubes © PETR Portes de Gascogne



Thoux © PETR Portes de Gascogne

Les boisements sont rares et sont principalement regroupés autour des terrains maigres sous forme de bosquets épars et petits bois d'étendue moyenne ou autour des châteaux et grandes demeures. Quelques boisements ou formations remarquables sont toutefois à relever comme les forêts de Bouconne et de Goujon ou les formations remarquables de chêne liège à Juilles de végétation méditerranéenne à Anan ou les ripisylves et îles des moulins de la Save, de la Marcaoué et de la Boulouze. La présence de l'eau (retenues, rivières) crée un fort contraste dans les ambiances arides et la Save reste très discrète mais relativement importante a bénéficié d'aménagements exceptionnels (moulins, casiers d'étalement des crues).



Montpézat © PETR Portes de Gascogne

La brique foraine, matériau et élément de décor d'un patrimoine typé

Des terreforts sont également issues les briques qui fondent l'identité des paysages savésiens. Cette brique se retrouve comme marqueur identitaire de tout le patrimoine local : châteaux, belles demeures, maisons paysannes mais aussi pigeonniers, granges et clochers, trois patrimoines particulièrement caractéristiques de cette campagne toulousaine qui méritent d'être préservés et valorisés. Nombre de villages savésiens se repèrent de loin par leurs églises au clocher en brique élancé. Et nombreux ont la forme d'un village-rue ou d'un castelnau-rue élémentaire, étiré le long d'une voirie principale et aujourd'hui agrandi de nouvelles habitations.



Maurens l'Isle Jourdain © PETR Portes de Gascogne



Montpézat et Lombez © PETR Portes de Gascogne

Un territoire sous la pression toulousaine

Le Savès s'affirme de plus en plus comme une frange urbaine et l'un des arrière-pays résidentiels de l'agglomération toulousaine. Routes, constructions, aménagements urbains, toute la campagne savésienne est touchée à différentes échelles par le développement urbain. Les aménagements et nouveaux équipements soulèvent le problème aigu de leur insertion ou de leur intégration paysagère, d'autant que la végétation se fait rare.

L'Isle-Jourdain concentre, avec les communes environnantes, un fort développement pavillonnaire. Lotissements planifiés et constructions spontanées envahissent les hauteurs et les champs à proximité

des villages. L'axe de la vallée de la Save, et la N124 jusqu'à Gimont, répandent de manière plus diffuse ce phénomène de périurbanisation. Petites industries, services divers, et commerces des bourgs, profitent de cette expansion. L'immobilier et le bâtiment connaissent leur heure de gloire et les chantiers de construction sont devenus innombrables. Toute la campagne savésienne est ainsi touchée, à différents degrés de concentration, par le développement des constructions neuves, ce qui soulève le problème aigu de leur insertion ou de leur intégration paysagère. La population autrefois agricole est en pleine recomposition. Ni urbaine ni rurale, l'installation de nouveaux résidents est liée directement ou indirectement au pôle aéronautique de Toulouse qui, par son continu développement, transforme les paysages.



Gimont et l'Isle Jourdain © PETR Portes de Gascogne

Les villages savésiens évitent volontiers les crêtes exposées à l'Autan et les plaines inondables pour se jucher sur les collines étirées et perchées. A leur échelle, les bourgs présentent les mêmes phénomènes. L'extension urbaine de l'Isle Jourdain et des villages périphériques est difficilement maîtrisée face à l'accroissement rapide de leur population. Aucune commune ne peut aujourd'hui se priver d'une réflexion urbaine approfondie, et prospective.

Des sites et un patrimoine architectural et urbain riche et diversifié

Situé sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, au cœur de la Gascogne berceau du célèbre d'Artagnan, le territoire du SCoT est une terre d'histoire, un territoire rural, profondément attaché à ses racines et à son patrimoine bâti. Il a gardé des témoignages d'époques révolues, dont les bastides, gentilhommières et castelnaux, mais aussi les cathédrales, cloîtres et abbayes. Parmi les trésors architecturaux, la cathédrale Sainte-Marie d'Auch, le château de Lavardens ou le clocher hélicoïdal de Barran.

Avec six "Plus Beaux Villages de France" (Fourcès, Lavardens, Montréal, Larressingle, Sarrant, La Romieu), deux "Grands Sites de Midi-Pyrénées" (Auch, Flaran-Baïse-Armagnac), ses villes et pays d'Art et d'Histoire (Auch, Lectoure), ses monuments historiques, sites classés ou inscrits, et son petit patrimoine vernaculaire, le territoire du SCoT offre à visiter un patrimoine culturel riche et varié.

Les deux grands sites de Midi- Pyrénées, portes d'entrée du territoire

Les deux Grands Sites d'Occitanie (Auch, et Grand Site Armagnac Abbaye et Cités) présents sur le territoire du SCoT constituent des lieux emblématiques de la région, ayant un attrait touristique, culturel, historique et ou naturel. Ils constituent des portes d'entrée majeure sur le territoire du SCoT, des points d'attache et de rayonnement touristiques bénéfiques pour le département et la région.

Capitale historique de la Gascogne, en plein cœur du Gers, le **Grand Site d'Auch** (Pays d'Art et d'Histoire) dispose d'un prestigieux patrimoine architectural constitué entre-autres de l'Escalier monumental (et sa statue de d'Artagnan), de la Préfecture (ancien palais archiépiscopal), de la Tour d'Armagnac, et bien-sûr de la Cathédrale Sainte-Marie avec son grand orgue, ses verrières d'Arnaud de Moles et le chœur et ses 113 stalles, ensemble iconographique de plus de 1500 personnages sculptés dans le bois de chêne. Pour garantir la préservation de ce patrimoine architecturale remarquable.



Source : Ville d'Auch

Au cœur de la Ténarèze (au nord du Gers), le **Grand Site Armagnac Abbaye et Cités de Flaran-Baïse-Armagnac** regroupe un patrimoine architecturale et historique riche et remarquable support de nombreuses animations culturelles et de loisirs autour du cours d'eau navigable de la Baïse ; abbaye cistercienne de Flaran, cité épiscopale de Condom, citadelle fortifiée de Larressingle, villages fortifiés de Fourcès et de Montréal.



Eglise de l'abbaye de Flaran. Source : Office du Tourisme de Condom

Les Grands Sites d'Occitanie

FOCUS

Les **Grands Sites d'Occitanie** représentent un ensemble de lieux touristiques majeurs dans la région Occitanie. Initiés par l'ancienne région Midi-Pyrénées en 2008, ces sites sont devenus en 2018 Grands Sites Occitanie. On compte aujourd'hui, 39 Grands Sites répartis sur l'ensemble du territoire régional. Ce label est ouvert à tous les sites engagés dans une démarche UNESCO ou Grands Sites de France mais également aux sites patrimoniaux remarquables au sens de la loi LCAP classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques au sens de la loi du 31 décembre 1913 disposant d'une équipe d'ingénierie dédiée. Ce dispositif s'appuie sur des contrats d'objectifs cofinancés par la Région, l'Union Européenne et les Départements de la région Occitanie.

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs de :

- Favoriser le développement de l'activité au sein des territoires, et développer la notoriété et l'attractivité de la région Occitanie en prenant appui sur des sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété.
- Pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- Développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- Innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- Structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- Organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »
- Inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits du territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- Favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs du territoire régional.
- Préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

St Jacques de Compostelle, vecteur de découverte des paysages et du patrimoine local

2 itinéraires de Saint-Jacques de Compostelle, soit environ 500km de chemins, traversent le territoire :

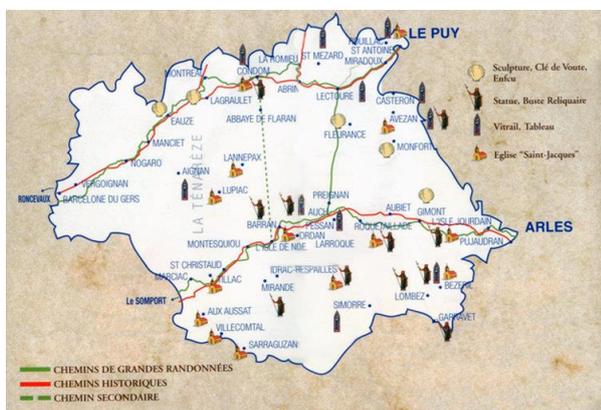
- **La voie du Puy en Velay**, au Nord-Ouest, qui rejoint la Romieu à Nogaro en passant par les sites religieux de Lectoure, Condom et Montréal-sur-Gers.
- **La voie d'Arles**, au sud, qui arrive au niveau de l'Isle Jourdain, passe par Auch puis rejoint Marciac. Cette voie est impactée par les travaux de mise à 2x2 voies de la RN124.

Aujourd'hui encore, les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle font partie des trois plus importants pèlerinages de la chrétienté après Jérusalem et Rome. Croyants et non-croyants sont de plus en plus nombreux à emprunter cet itinéraire spirituel, jalonné de chapelles, d'abbayes et de multiples vestiges qui témoignent de l'histoire de ce pèlerinage depuis le IX^{ème} siècle.

Depuis 1998, le territoire du SCoT compte quatre composantes du bien "Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France" inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- 3 édifices : le pont d'Artigues sur les communes de Beaumont-sur-l'Osse et Larressingle, la Cathédrale d'Auch et la collégiale de la Romieu,
- et 1 section de sentier entre Lectoure et Condom.

Ces chemins de Saint Jacques de Compostelle offrent un vecteur de découverte des paysages vallonnés et des lieux emblématiques de ce territoire. Les deux principaux axes, le chemin d'Arles et le chemin du Puy, constituent l'épine dorsale du développement touristique.



Source : La Romieu.fr

La qualité de leurs abords et la préservation des vues de qualité et des paysages est un essentiel pour le territoire et permet de faire découvrir aux randonneurs les valeurs culturelles des lieux traversés. L'organisation des circuits de randonnées, le développement d'hébergement touristique et la reconversion et la diversification dans le domaine agricole (promotion de produits agricoles locaux) sont également des enjeux importants pour le territoire.

Patrimoine et sites reconnus contribuant à la qualité paysagère et à l'identité gersoise

Au-delà des grands sites prestigieux, le reste du territoire du SCoT dispose d'un petit patrimoine bâti de qualité regroupé autour de plusieurs sites remarquables et protégés répartis sur l'ensemble du territoire du SCoT : châteaux, bastides, grandes demeures, églises...

La politique nationale du patrimoine et des paysages affiche un triple objectif de préservation, de gestion et de valorisation destiné à répondre à des enjeux multiples : culturel, économique, touristique, pédagogique, social...

La préservation du patrimoine monumental, comme celle des sites naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, comporte deux niveaux, selon la valeur reconnue et le degré de protection institué par l'Etat ; sites inscrits ou classés¹.

92 sites inscrits et 14 sites classés sont recensés sur le territoire du SCoT pour une surface totale de respectivement 3200 ha et 126 ha. Les sites les plus importants en superficie sont essentiellement rattachés aux vallées de Luby, lacs de St Cricq et de Miélan, Maquis de Meilhan et aux villages de Lectoure, Flamarens et Gramont. Il faut noter que ces sites identifiés comme remarquables sont pour beaucoup d'entre eux liés à l'eau (ponts, lacs, source...) et à des édifices datant du Moyen-Age (places, bastides, abbaye, châteaux médiévaux...). Il

¹ Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

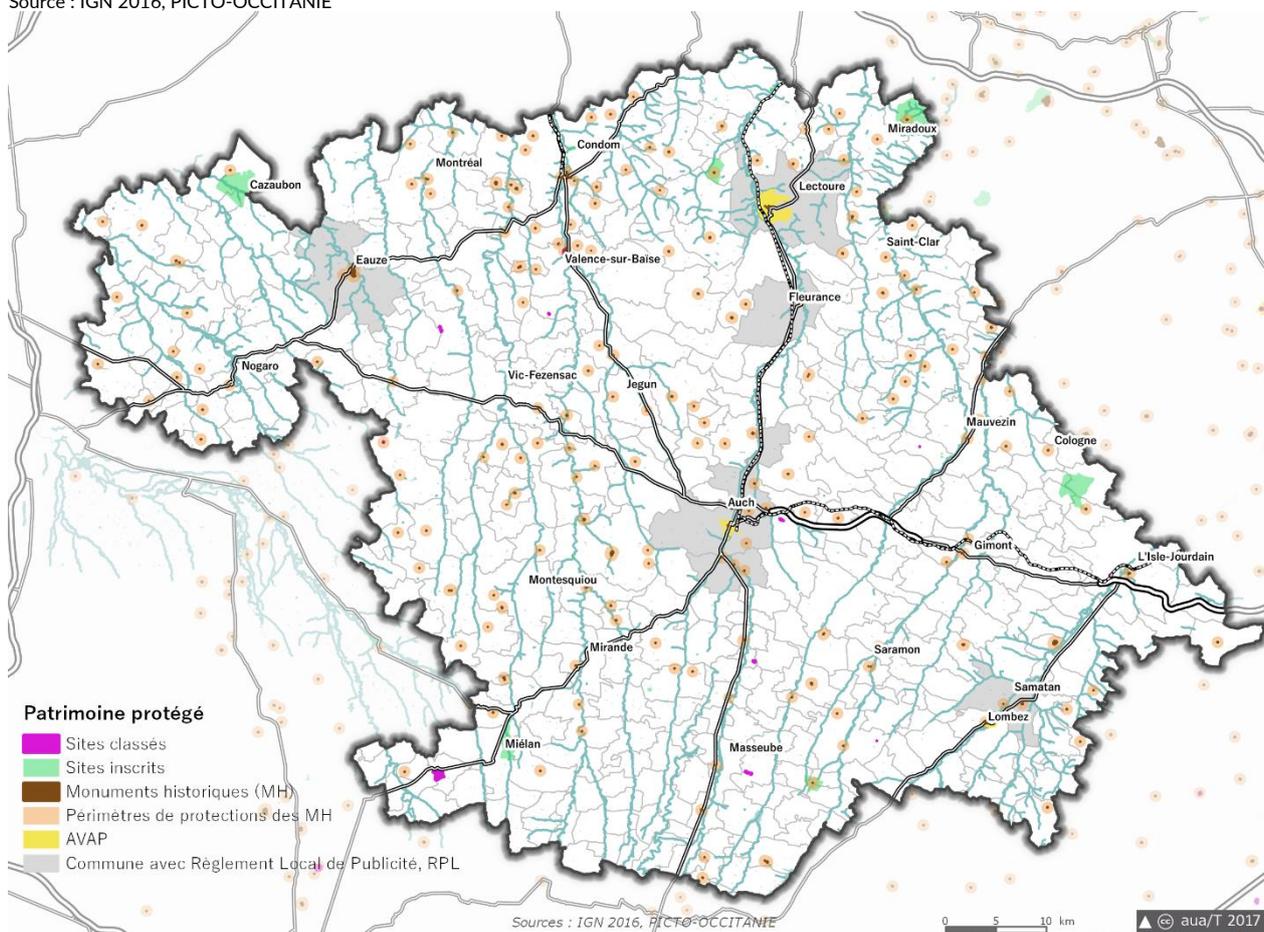
s'agit là de caractéristiques fortes liées à l'identité patrimoniale gersoise décrite dans les six entités paysagères du territoire.

Les procédures de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), devenues Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) depuis la loi ENE du 12 juillet 2010, permettent de compléter ce dispositif en s'attachant aux espaces paysagers, et notamment urbains, qui présentent un caractère historique ou esthétique, de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur d'ensemble d'un territoire.

Trois ZPPAUP-AVAP sur les communes d'Auch, Lectoure et Lombez ont été créés et traduisent une démarche volontariste de protection du patrimoine et pour lesquels des enveloppes associées à des règles de restauration ont été définies. Ces prescriptions s'imposent au PLU et comportent des obligations, notamment en terme de matériaux, et des interdictions de démolir ou modifier l'aspect de certains éléments bâtis ou végétaux notamment par des constructions nouvelles.

Mesures de protection du patrimoine et des paysages

Source : IGN 2016, PICTO-OCCITANIE

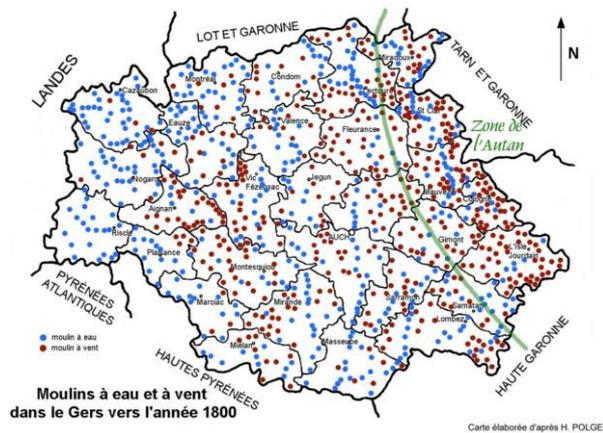


Un petit patrimoine vernaculaire peu valorisé et parfois fragilisé

Est désigné par « patrimoine vernaculaire » l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage quotidien et souvent commun. Font ainsi partie du patrimoine vernaculaire : lavoirs, moulins à eau et à vent, fontaines, pigeonniers, granges, chapelles, églises... Ces éléments de patrimoine sont nombreux sur le territoire du SCoT, notamment dans les villages et les bourgs où ils ont souvent été épargnés par les différentes phases d'urbanisation. Leur état de conservation est très variable allant de ruine à l'édifice restauré.

Ce patrimoine local ne fait pas systématiquement l'objet d'un recensement ou d'une protection si ce n'est, parfois, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme. De plus en plus de PLU traduisent ainsi, dans leurs documents réglementaires, cette volonté de préservation et valorisation d'un patrimoine local souvent méconnu.

Recensement du petit patrimoine vernaculaire : moulin à eau et à vent - Source : Inventaire des paysages du Gers CAUE 32 - Arbre et Paysage 32, 2002



Perspectives lointaines et éléments paysagers

Le relief du territoire contribue fortement à la mise en valeur du paysage en mettant en scène des éléments remarquables, que ceux-ci soient naturels ou urbains. Plusieurs bourgs sont ainsi

situés sur des promontoires, à l'image des villages en bastides ou, au contraire apparaissent comme abrité par les pentes environnantes. Dans les deux cas la valeur attribuée à ces sites tient à un environnement préservé qu'il s'agira de prendre en compte dans les aménagements à venir quant aux vues « depuis et en direction de ».

A l'échelle du grand paysage les lignes de crêtes des vallées des principaux cours d'eau de « l'Eventail Gascon » et perspectives visuelles en direction des Pyrénées méritent également une prise en considération particulière et offrent une vue panoramique rare sur l'ensemble du territoire. Les éléments de repères issus de la trame bocagère (haie, bosquets...) constituent des éléments structurants du paysage gersois participant à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. Au-delà des fonctions écologiques qu'elles peuvent assurer, les haies créent de la profondeur dans le paysage et ont un impact visuel fort, d'autant plus important qu'elles sont visibles d'un plus grand nombre de points (voie de circulation, lignes de crêtes...). Elles forment des écrans opaques créant des espaces de plus petites dimension et discontinu et plans visuels successifs permettant d'ouvrir la vue. Cette trame bocage mérite d'être reconnue, protégée et entretenue d'un point de vue paysager en conciliant les différents enjeux (agricole, urbain...). Cet enjeu est plus particulièrement prégnant sur des secteurs comme la Lomagne gersoise ou les milieux naturels sont devenus rares et précieux et les éléments fixe du paysage tendent à disparaître et lien avec l'évolution des pratiques agricoles.

Panneaux solaires dans le paysage gersois

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix des énergies fossiles, d'une médiation importante sur les énergies renouvelables et de la mise en place d'aides, le nombre d'installations solaires ne cesse d'augmenter. Sur le territoire du SCoT ceci s'est traduit par le développement de panneaux photovoltaïques intégrés au bâtiment, sur les bâtiments agricoles principalement (hangar agricole) et la création de plusieurs centrales solaires photovoltaïques au sol (cf. Partie Climat, Air, Energie).



Source : aua/T

Ces infrastructures ne sont pas sans incidence sur les paysages et le patrimoine architecturale locale. La préservation des spécificités des paysages et du patrimoine architectural local suppose d'être attentifs aux questions de volumétrie, de matériaux, de coloration des nouvelles installations et d'implantation des nouvelles installations.

Paysages urbains, entrée de ville et banalisation des paysages

La forme urbaine prédominante des périphéries, résultat d'une périurbanisation rapide, apparaît parfois monotone et stéréotypée. Ceci est particulièrement notable sur les entrées de ville des bourgs et bourgades dont la forme se banalise avec l'ajout de pavillons dénués de style régional et de petites zones d'activités aux faibles qualités architecturales et paysagères.

Les zones d'activités, zones industrielles, ou encore les emprises commerciales aux panneaux publicitaires qui prolifèrent contribuent, par leur aspect peu qualitatif, à disqualifier les paysages d'entrées de ville et la qualité des paysages gersois.

Les entrées de ville mériteront ainsi une attention toute particulière dans les aménagements à venir ainsi que des efforts de requalification de l'existant.



Route d'Agen à Auch. Source : Google



N21 Fleurance Source : Google

L'importante progression de la pression publicitaire s'est fait ressentir depuis plusieurs années. La nouvelle réglementation relative à l'affichage extérieur s'inscrit directement dans un objectif de protection du cadre de vie et tente de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement et notamment du paysage. De nombreuses communes doivent faire face au développement de l'affichage publicitaire, que ce soit en entrées de ville ou en centre-ville avec un risque de « défiguration » par la prolifération anarchique de ce type d'affichage.

La dégradation des paysages peut être liée au développement de l'affichage publicitaire : un panneau imposant en entrée de ville, une enseigne criarde en centre-bourg à valeur patrimoniale. Il paraît donc important de pouvoir travailler sur cette question en conciliant la préservation du paysage. Le Règlement Local de Publicité (RLP), constitue à ce titre un bon outil prescriptif pour harmoniser les enseignes et interdire la publicité dans certaines zones notamment dans les secteurs les plus remarquables d'un point de vue patrimonial.

Sept communes du territoire du SCoT bénéficient déjà d'un Règlement Local de Publicité (Auch, Eauze, Fleurance, Lectoure, Pavie, Preignan et Samatan) et les communautés de communes de la Ténarèze et de la Gascogne Toulousaine ont engagé un RLP intercommunal dans le cadre de l'élaboration de leurs PLUi.

Dans les secteurs plus ruraux, la publicité est vectrice de connaissance et de partage des patrimoines et des découvertes. Elle participe au quotidien au développement touristique et économique du territoire à travers la promotion du patrimoine local, de la gastronomie et de la culture gasconne. La mise en conformité de ces pré-enseignes avec la nouvelle réglementation² pour préserver les paysages gersois, tout en permettant la valorisation du tourisme et de l'économie locale, est aujourd'hui un enjeu important pour tous les territoires.



Source : aua/T

² Loi du 13 juillet 2015 sur les pré-enseignes demandant la mise en conformité des panneaux au code de la route.



Enjeux en matière de paysage et de patrimoine bâti

Maintien et valorisation de la qualité et de l'identité paysagère gersoise

(Pour permettre de préserver la diversité des unités paysagères, préserver le patrimoine bâti et paysager et offrir un cadre de vie et une image du Gers de qualité favorable à l'économie touristique ; Maintenir la diversité des milieux en mosaïque, préserver les paysages agrestes aux profils bocagers transformés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles (modernisation agricole, recul du système traditionnel polyculture-élevage, enfrichement), préserver et valoriser le patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs, préserver les points de repères visuels (arbres remarquables, ripisylve, haies ...) et points de vue panoramiques ;

- Réhabilitation du patrimoine bâti dans les centre-bourgs et en dehors
- Valorisation et préservation du petit patrimoine bâti
- Maintien et préservation d'une activité agricole diversifiée
- Amélioration de la qualité architecturale et de l'insertion paysagère des bâtiments agricoles
- Limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage du territoire
- Maîtrise et intégration qualitative des constructions sur les secteurs de crêtes et les secteurs paysagers sensibles
- Préservation et reconquête des haies et ripisylve
- Valorisation du rôle multifonctionnel de la forêt
- Requalification des espaces économiques et développement d'opérations économiques et résidentielles qualitatives et intégrées aux paysages du territoire
- Prise en compte et amélioration des entrées de ville
- Maîtrise du développement de l'affichage publicitaire dans les entrées de ville et en secteur plus rural en permettant le développement touristique et la valorisation des produits locaux
- Intégration de la qualité paysagère dans les projets de développement des ENR (photovoltaïque, méthanisation)

L'occupation des sols et la consommation d'espace, une thématique complexe

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers introduite par le Code de l'urbanisme renvoie à une série de notions qu'il est nécessaire de clarifier afin que les développements produits dans le cadre du diagnostic du SCoT de Gascogne soient appréhendés et partagés par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les notions d'occupation des sols et de consommation d'espace sont explicitées dans les parties suivantes, qui leurs sont dédiées.

Etalement urbain

Extensions des territoires urbanisés (habitat, activités, infrastructures...) sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Qu'elles soient en tâches « d'huile », dilution massive des tissus urbains existants, ou en doigts de « gant », développement le long des axes de communications, ces extensions concourent à la régression des espaces agricoles, naturels et forestiers présents sur le territoire.

Renouvellement urbain

Le principe de renouvellement urbain consiste à reconstruire la ville sur elle-même. Toute démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un autre bâtiment, qu'il y ait ou non augmentation de surface de plancher, du nombre de logements, est considérée comme du renouvellement urbain.

Espaces artificialisés

Ils concernent les espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole.

Sont référencés :

- *Les espaces urbanisés*, comprennent les constructions mais également les espaces associés (cours, piscines...). Ils se divisent en zones résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains... Les bâtis à usage agricole, les bâtiments abandonnés, ainsi que les parkings et routes goudronnées sont inclus dans ces espaces.

- *Les espaces verts artificialisés*, regroupent les parcs publics, zones de loisirs et jardins privés.

- *Les « autres » espaces artificialisés*, comprennent les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux), les carrières et les gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou encore les stations d'épuration.

Espaces non-artificialisés

- *Les espaces à usage agricole*, au sens d'une production réelle ou potentielle comportent les terres arables, vergers, vignes, prairies, estives, serres souples, bassins de pisciculture, mais également les jachères. Ils ne comprennent pas en revanche le bâti agricole, les serres en dur...

- *Les espaces naturels* correspondent aux espaces non artificialisés et non agricoles. Ils englobent l'ensemble des espaces forestiers (formations arborées et arbustives : peuplement de feuillus, conifères, ripisylves...) et tout autre espace naturel sans usage économique (landes, sols nus...).



Occupation du sol

Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole
- Un couvert forestier morcelé, plus présent sur la partie Ouest
- Un chevelu hydrographique structuré autour d'une dizaine de cours d'eau majeurs
- Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation
- Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation
- Une banalisation accrue des tissus urbains, qui entraîne une perte d'identité et de qualité des paysages

Face aux nombreux constats réalisés d'une consommation excessive d'espace, quels que soient les périmètres considérés (d'un échelon national au plus local), les lois pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment la loi Grenelle 1, ont réaffirmé la nécessité d'assurer une « gestion économe des ressources et de l'espace ».

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2, renforce en ce sens le rôle des documents d'urbanisme et porte le SCoT au statut de document d'urbanisme de référence en matière de « lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles [...] et contre l'étalement urbain ».

Le SCoT, outil de prospective pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un bassin de vie, apparaît comme la clé de voûte du dispositif de lutte contre une consommation excessive des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF).

En outre, dans son rapport de présentation, le SCoT « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».

Chiffres clés

77% d'espaces à vocation agricole

16% d'espaces naturels (dont surfaces en eau)

7% d'espaces artificialisés

Le SCoT de Gascogne doit ainsi définir un équilibre entre développement urbain (habitat, mixte, économique, équipements, commerces...) et préservation de ces espaces par la construction d'un projet de territoire économe en espace en définissant des modalités de développement alternatives à la consommation d'espace et à l'étalement urbain.

L'occupation des sols, une image du territoire

L'analyse de l'occupation des sols, étape majeure dans la connaissance du territoire, fait référence à un portrait établi à un instant « T ».

Cette observation sur le SCoT de Gascogne, s'appuie sur une analyse des données de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS GE) produites en 2015 (millésime 2013) par l'Institut Géographique National (IGN).

Cette Base de Données vectorielle, en cours de développement à l'échelon métropolitain et des départements d'outre-mer, dont l'ancienne Région Midi-Pyrénées (8 départements) fut Région-pilote, doit s'inscrire à terme, comme le référentiel constituant le socle national pour l'élaboration des indicateurs de suivi en matière de consommation d'espace, tel que voulu par le législateur dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU/i...).

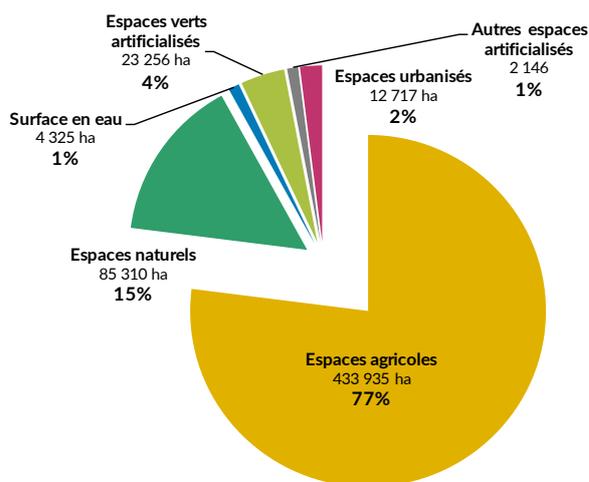
Toutefois, un important panel de sources, est mis à disposition pour apprécier l'occupation des sols et suivre ses évolutions ; néanmoins, cette base de

données, homogène à l'échelle du territoire, la plus récente et la plus détaillée mise à disposition actuellement, permet de dresser un état des lieux, un « TO » pour de futures observations.

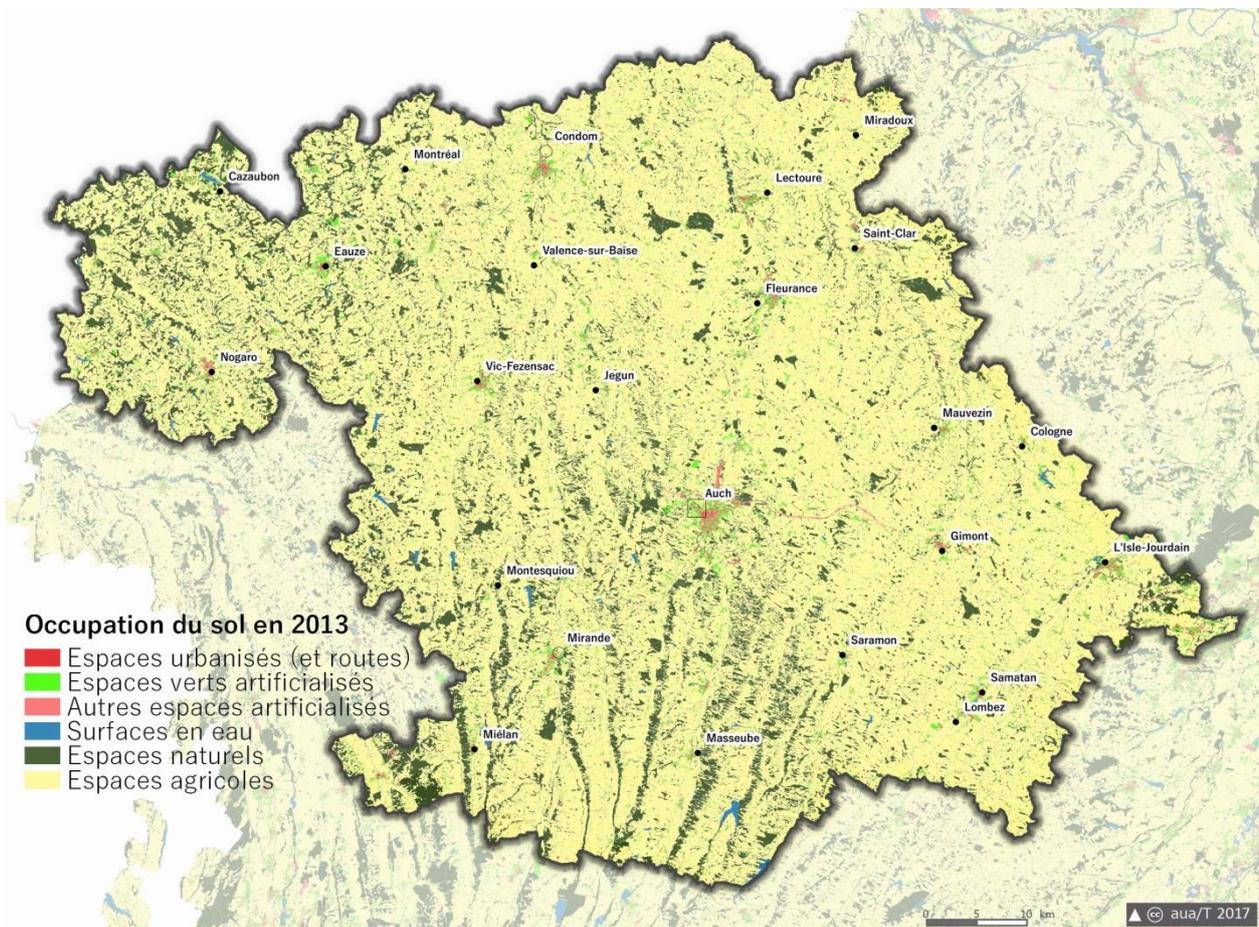
La connaissance établie avec l'appui de l'OCS GE permet la caractérisation du territoire en six types d'espaces, regroupés au sein de deux grandes familles, avec d'une part, les « espaces artificialisés » au sein desquels sont déclinés les « espaces urbanisés », les « espaces verts artificialisés », et « d'autres espaces artificialisés » mais également les « espaces non-artificialisés » composés des « espaces agricoles », des « espaces naturels » et des « surfaces en eau ».

Croisée avec des données exogènes (RGA (Recensement Général Agricole), schéma départemental des espaces naturels sensibles...), la couverture du territoire révèle des éléments d'analyse d'ordre « quantitatif » et « qualitatif » permettant d'appréhender l'organisation spatiale du SCoT de Gascogne.

Répartition des différents types d'espaces sur le SCoT de Gascogne - Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



SCoT de Gascogne : portrait de territoire Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



Un territoire caractérisé par la prépondérance des espaces à vocation agricole, ponctué d'entités boisées de faible superficie

Occupation des sols sur le SCoT et les 3 PETR, en ha

Sources : OCS GE 2013, aua/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surface en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total
PETR Pays d'Armagnac	128 883	31 197	1 562	3 679	7 353	553	173 226
PETR Pays d'Auch	132 203	34 121	1 574	4 309	6 970	768	179 945
PETR Pays Portes de Gascogne	172 849	19 992	1 189	4 729	8 933	825	208 517
SCoT de Gascogne	433 935	85 310	4 325	12 717	23 256	2 146	561 688
% SCoT de Gascogne	77,3 %	15,2 %	0,8 %	2,3 %	4,1 %	0,4 %	100 %

7 hectares sur 10 sont occupés par des espaces à vocation agricoles

Les premiers éléments d'analyse de l'OCS GE mettent en exergue l'importance des espaces agricoles sur le SCoT de Gascogne avec une occupation de l'ordre de 77 % du territoire, soit 433 935 ha sur 561 688 ha, relevant son caractère très rural.

Etendus entièrement sur les coteaux de Gascogne, ces secteurs agricoles vallonnés sont sillonnés par de nombreux cours d'eau selon un axe principal Sud-Nord.

Uniformément répartis sur l'ensemble du territoire, ils représentent respectivement 83 % des espaces du PETR Pays Portes de Gascogne, 74 % du Pays d'Armagnac et 73 % du PETR Pays d'Auch.

A l'échelle communautaire, des disparités sont cependant décelées. Les CC du Savès (85%), Lomagne Gersoise (84%), Bastides de Lomagne (83%), Coteaux Arrats Gimone (82%) bénéficient des taux de couverture, par les espaces agricoles, les plus élevés du SCoT.

Ces pourcentages apparaissent plus mesurés à l'Ouest, sur les CC Grand Armagnac (68%), Bas Armagnac (70 %) ou encore la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (70 %), à corrélérer principalement avec l'emprise forestière de ces secteurs.

La partie centrale (Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne), et la frange Est, notamment la CC Gascogne Toulousaine, bien que les plus urbanisées, ne se trouvent pas pour autant dépourvues de ce type d'espace (respectivement 77 % d'espaces à vocation agricole et 79 %).

Les taux de couverture varient pour les autres intercommunalités entre 72 % et 80 % (cf. annexe,

tableau par intercommunalité, de répartition des surfaces par types d'espaces).

L'analyse communale du poids des espaces agricoles vient corroborer l'importance de leur empreinte ; la commune d'Auch, près de 22 000 habitants en 2014 (source Insee), bénéficie toujours de 57 % d'espaces agricoles.

Moins d'une dizaine de communes sur les 397 que compte le SCoT disposent proportionnellement d'une emprise inférieure à ce pourcentage, principalement liée à la présence d'espaces de nature (Monclar, Cazaubon, Lagardère, Pujaudran, Laguian-Mazous, Betplan, Montégut-Arros...).

De par la situation géographique du SCoT vis-à-vis des territoires limitrophes (grande agglomération toulousaine, agglomération d'Agen, de Mont-de-Marsan / d'Aire-sur-Adour... notamment), les espaces agricoles sont soumis depuis une à deux décennies, à une pression foncière qui se diffuse à l'ensemble des territoires périurbains et ruraux. Cette situation est à rapprocher de la croissance démographique et à la dynamique d'emploi de certains secteurs, notamment à l'Est, au Nord, sur l'agglomération auscitaine et autour des grands axes de communication, mais également à la croissance endogène du territoire.

Le développement de l'urbanisation se fait en grande majorité au détriment des espaces agricoles, favorisant ainsi la déstructuration du foncier agricole sous l'effet de la dilution des espaces urbanisés le long des axes de communication, de la création de nouvelles zones résidentielles, du mitage de l'urbanisation, de la réalisation d'infrastructures (routières...), de zones dédiées (zones d'activités, commerciales...), ce qui peut conduire à fragiliser le maintien et le développement de l'activité agricole sur le territoire.

Pour autant, cette activité et les espaces cultivés restent bien présents sur l'ensemble des communes du SCoT.

Ponctuellement, le fractionnement des parcelles agricoles au contact direct de l'urbain, peut s'avérer être une opportunité pour développer au sein du tissu urbain, des pratiques agricoles de proximité, de type maraichage, des jardins familiaux (circuits courts).

Des espaces et des productions agricoles importantes et diversifiées

Ce vaste territoire, dès lors qu'il est abordé sous l'angle de son couvert agricole, se conjugue au pluriel.

La répartition de ces types de production est fonction de la nature variée des sols gersois. Ainsi, on rencontre, successivement :

- à l'Est et au Nord le domaine des grandes cultures ;
- à l'Ouest, globalement, la culture de maïs ;
- au Centre-Ouest et au Sud une forte concentration en élevages bovins ;
- au Nord-Ouest une forte implantation de vigne ;
- des élevages avicoles présents sur l'ensemble du territoire.

Le Gers apparaît comme le premier département français pour les surfaces d'oléagineux (tournesol et soja) et dispose d'un bon positionnement pour les productions avicoles (volailles labellisées, palmipèdes gras), les productions de semences, les surfaces en céréales et la production de vin.

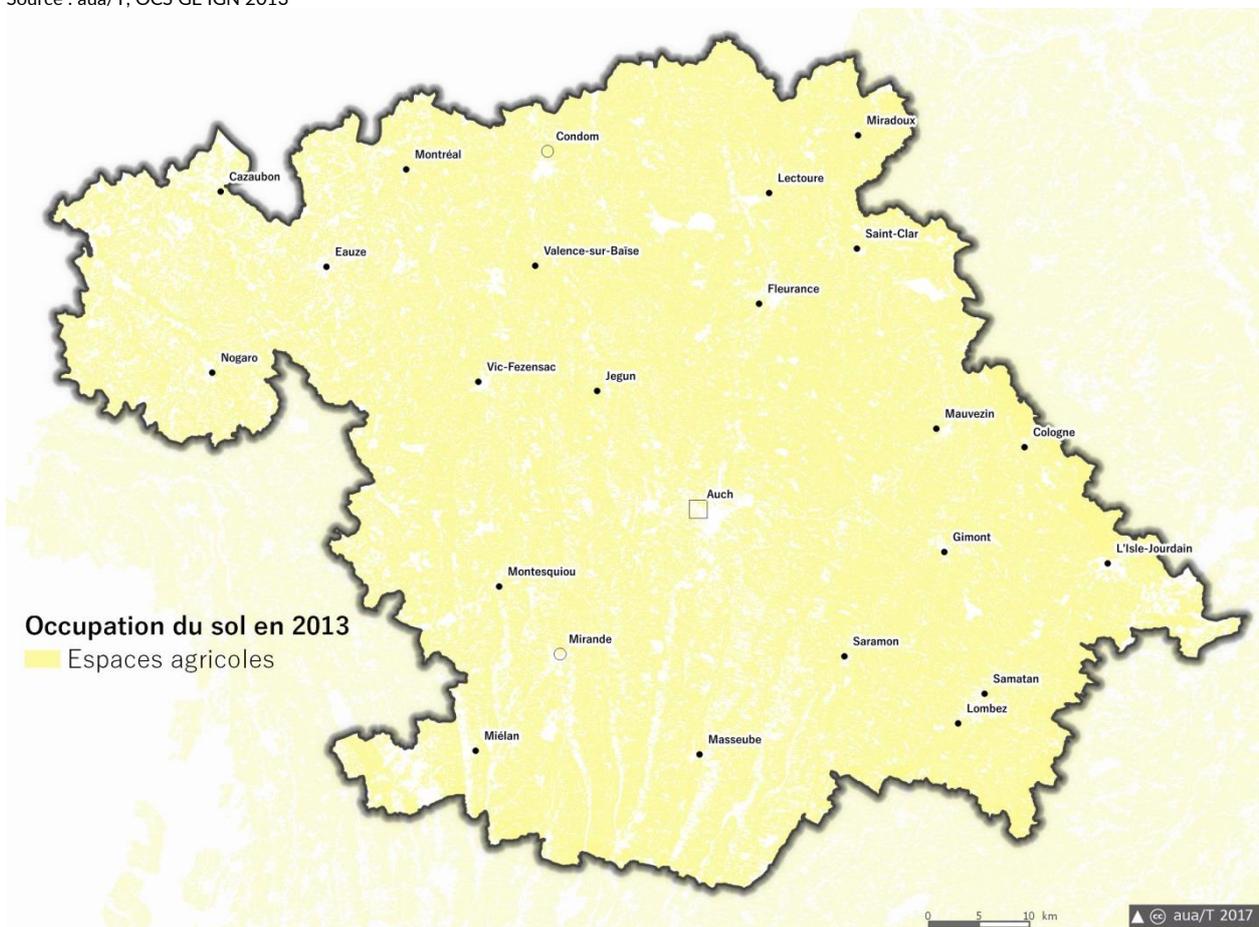
La stratégie de diversification des activités agricoles historiquement présente sur le territoire gersois connaît, dans la période récente, un regain de projets (tourisme vert, développement des gîtes ruraux, accueil à la ferme, transformation des produits et vente à la ferme).

De la même manière, le développement de l'agriculture biologique et la valorisation croissante des appellations (Label rouge : volailles fermières de Gascogne, porc fermier du Sud-Ouest, AOP, IGP, AOC...) apportent une forte valeur ajoutée et une reconnaissance aux productions locales.

En complément de la photographie établie par l'OCS GE 2013, les dernières données issues du Recensement Général Agricole (RGA) permettent de caractériser la Surface Agricole Utile (SAU), qui couvre plus de 71 % du territoire en 2010 (cf. Gascogne patrimoniale - gestion des espaces agricoles).

Les espaces agricoles sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



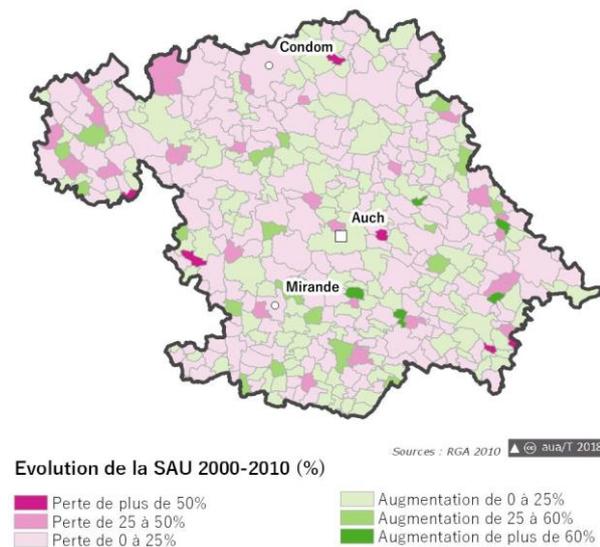
A l'instar des tendances observées au niveau national et départemental, la part de SAU est en baisse entre 2000 et 2010 (-3,8%), soit une perte directe de 15 900 ha, liée aux pressions foncières évoquées ci-avant et à la déprise agricole (friches, landes, boisements...) sur le reste du territoire ; les systèmes polyculture-élevage, viticulture et volaille étant les plus affectés par cette baisse (- 5 % en moyenne). Inversement, la SAU augmente pour le maraîchage et le bovin lait (+ 3 à 5 % en 10 ans).

Les exploitations occupent, en 2010, en moyenne une surface de 57 ha de SAU, superficie qui a fortement progressé au cours de la dernière décennie.

Le recul le plus marqué s'enregistre sur le PETER Pays d'Armagnac (-5,8 %, soit -7 000 ha) et plus particulièrement sur la CC du Grand Armagnac (-8%, soit -2 800 ha). Même si la CC Astarac Arros en Gascogne semble échapper à cette tendance (+ 1,7 %, soit + 427 ha), l'ensemble des intercommunalités voit leur SAU diminuer.

Evolution de la Surface Agricole Utile, entre 2000 et 2010, sur le SCoT de Gascogne

Source : IGN, RGA



Des espaces naturels omniprésents mais morcelés, dont l'étagement laisse apparaître des contrastes importants à l'échelle du SCoT

Bien moins présents sur le territoire, que les espaces agricoles, les espaces naturels couvrent néanmoins 15% du SCoT, soit 85 310 ha sur 561 688 ha.

Soumis à plusieurs influences climatiques et géographiques, le territoire du SCoT de Gascogne offre une grande diversité de milieux naturels.

Comprenant l'ensemble des espaces forestiers (peuplement de feuillus, conifères, ripisylves, formations arbustives...) et tout autre espace naturel sans usage économique (landes, sols nus...), leurs couvertures varient fortement à l'échelle des trois PETER.

Ainsi, le SCoT présente un double visage.

D'un côté, le PETER Pays Portes de Gascogne, où les grandes cultures dominent les paysages, ne comptabilise que 10% d'espaces naturels, et de l'autre, les PETER Pays d'Auch et Pays d'Armagnac où ces espaces sont plus importants, respectivement 19% et 18%.

La forêt occupe une place non négligeable à l'échelle du SCoT.

Représentant 97% des espaces naturels, les espaces boisés revêtent différentes formes (nombreux petits bois, haies bocagères, ripisylves, sylviculture...). La quasi-totalité de la forêt gersoise est constituée de terrains privés ; les trois-quarts des propriétaires possédant moins d'un hectare.

Quelques forêts ou grands bois, qui ponctuent et structurent le territoire, sont néanmoins présents, (forêts de Berdoues, de Saint-Blancard, de Réjaumont, Bois d'Auch, de Bassoues, d'Aignan, de Bouconne...).

Au Sud, sur les coteaux de l'Astarac, une dissymétrie est lisible entre versants courts, abrupts et boisés et versants agricoles, au relief aplani.

Des boisements de feuillus prépondérants sont référencés sur l'Armagnac et l'Astarac où se retrouvent des essences telles que les chênes, les charmes et encore les châtaigniers.

Les forêts domaniales et des collectivités représentent respectivement 1,8% (1 600 ha) et 2,8% (2 500 ha).

Les CC Grand Armagnac (22%), Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers (22%), Astarac Arros en Gascogne et Bas Armagnac (21%) sont les territoires où la part de ces espaces est la plus représentée.

De manière générale, le territoire du SCoT de Gascogne est partagé selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est ; la partie Ouest recevant les secteurs les plus densément boisés, la partie Est celle où les espaces forestiers sont les moins présents. C'est dans sa partie septentrionale (CC Lomagne Gersoise) que les espaces naturels sont les plus clairsemés (9%), ainsi qu'au Sud-Est sur la CC Savès (8%).

A l'échelle communale, les couvertures forestières peuvent osciller de 1% (Lalanne, Pis... sur la CC Lomagne Gersoise) à 38% pour la commune de Pujaudran au Sud de la forêt de Bouconne

(CC Gascogne toulousaine), à 39% pour Lagardère (CC Ténarèze), à 44% à Montclar (CC Grand Armagnac) et culminer à 52% sur la commune de Betplan au Sud (CC Astarac Arros en Gascogne). Les espaces naturels restants (3%) dessinent des milieux ouverts, liés aux pratiques culturelles notamment, des prairies de fauche ou de pâture, des pelouses calcaires sèches, des landes et fourrés qui présentent un intérêt varié pour la faune et la flore.

L'ensemble de ces espaces naturels participent à la qualité des paysages et des écosystèmes et constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces floristiques : Orchis Lactées, Tulipe sauvage, Nigelle de France, Anémone Coronaire, Jacinthe de Rome et faunistiques : Busard cendré, Milan Noir, Aigle botté, Héron pourpré, Triton marbré, Cistude d'Europe... (cf. Gascogne patrimoniale : patrimoine naturel et biodiversité).

Un réseau hydrographique dense réparti sur tout le territoire

Le chevelu hydrographique qui irrigue le SCoT de Gascogne se structure principalement autour d'une dizaine de rivières selon un axe Sud-Nord, des coteaux de Magnoac et Bigorre vers les plaines et vallées du Gers (Bas-Armagnac, Ténarèze et Albret, Lomagne Gersoise, Pays d'Auch, Savès toulousain).

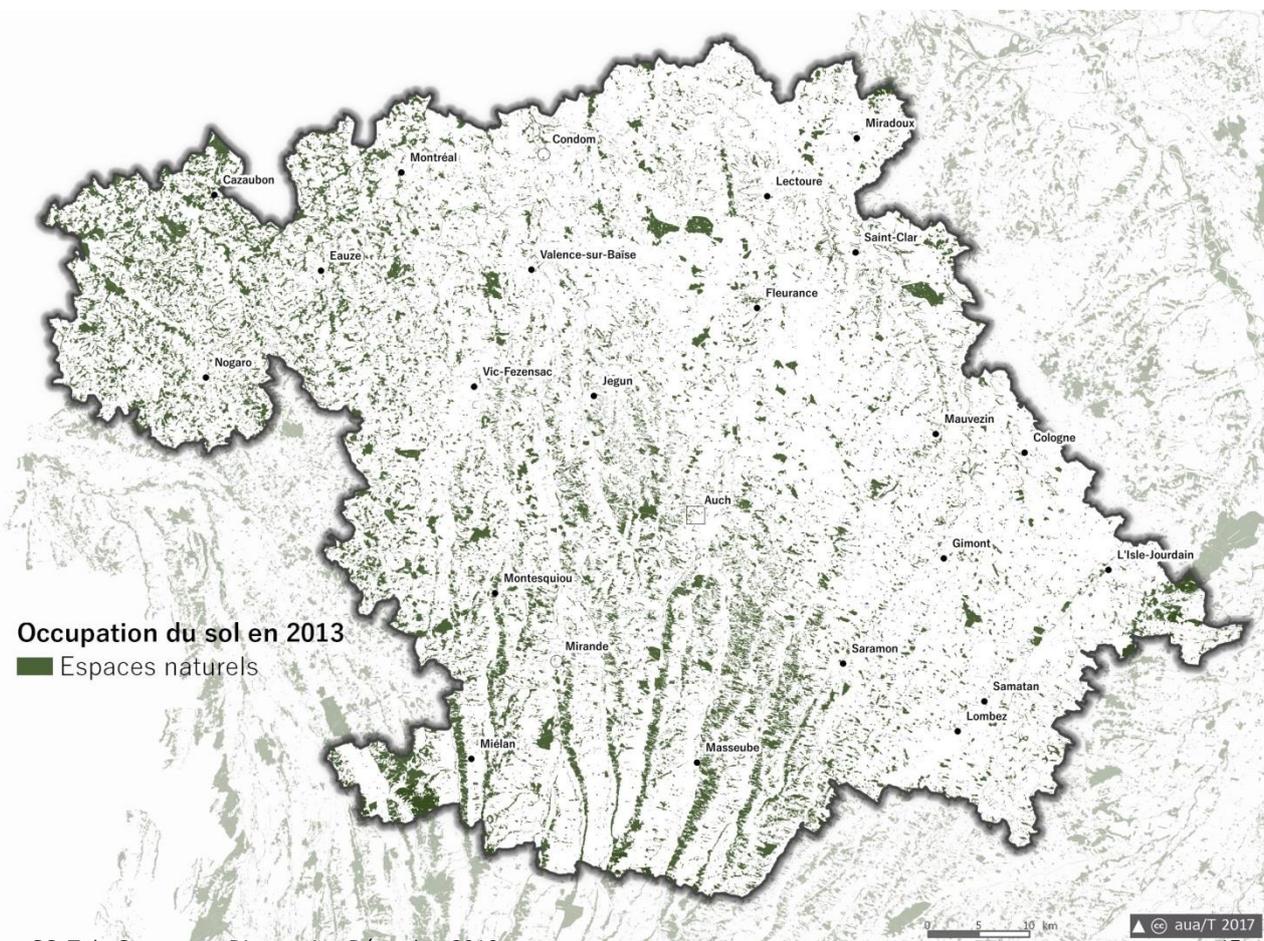
Ces cours d'eau marquent le territoire ; leur ripisylve venant compléter l'armature végétale identifiée sur le territoire.

Représentant 1% de la superficie du SCoT de Gascogne (4 325 ha), les surfaces en eaux, outre les cours d'eau, ruisseaux et rus, se composent de milieux aquatiques ; naturels ou artificiels, de tailles modestes, présents sur l'ensemble du territoire ; une multitude de petites retenues collinaires disséminées au sein des espaces agricoles. Ces retenues totalisent sur le territoire du SCoT un volume de stockage de 138 millions de m³ principalement dédiés à l'irrigation (48 %), mais également au soutien d'étiage (41%).

A cela, s'ajoute d'importants réservoirs artificiels, recensés particulièrement dans l'Astarac : le lac de barrage de la Gimone, le lac de Miélan, le réservoir de l'Astarac, le lac du Lizet, la retenue de la Barradée... ou encore, dans l'est gersois, le lac de Thoux-Saint-Cricq, et en Grand Armagnac, le lac de l'Uby...

Les espaces naturels sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



Etangs et landes humides de l'Armagnac, ruisseaux et rivières non réalimentés, lacs collinaires, étangs et prairies humides sont toutefois aujourd'hui fragilisés et menacés par le changement climatique (évapotranspiration des sols et végétaux liée à l'augmentation des températures, modification du régime pluviométrique avec moins d'eau en été et plus d'eau en hiver...).

10% des espaces naturels sont aujourd'hui reconnus par des périmètres règlementaires et d'inventaires ou des outils de gestion des milieux naturels (Natura 2000, cours d'eau classés pour la protection des milieux aquatiques, Espaces Naturels Sensibles, Zones humides, ZNIEFF). De nombreux périmètres sont dénombrés, regroupés le long des principaux cours d'eau et vallées humides sur l'Armagnac, autour des vallées de la Gélise, de l'Adour, étang de l'Armagnac, Midou, coteaux de l'Osse à Montesquiou et dans les vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation

1/3 des espaces artificialisés réellement bâtis

Lorsque sont abordées les notions d'urbanisation et d'artificialisation des sols, un amalgame est régulièrement effectué entre ces deux valeurs.

Les espaces artificialisés correspondent, par définition, aux espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole.

Ils regroupent à la fois les « espaces urbanisés » : espaces bâtis quelle que soit leur vocation (zones résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains...); les « espaces verts artificialisés » : parcs publics, zones de loisirs et jardins privés...; ainsi que « d'autres espaces artificialisés » : de type parkings et routes goudronnées situés en dehors de la zone urbanisée, les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux), les carrières et gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou encore les stations d'épuration.

Recouvrant 38 119 ha en 2013, les espaces artificialisés ne représentent que 6,8% de la couverture du SCoT comparativement aux 15 % d'espaces naturels ou encore aux 77% d'espaces agricoles.

Sur ces 38 119 ha, le bâti ne constitue qu'un tiers de ces espaces, soit 12 717 ha (2,3% du SCoT).

La part des espaces urbanisés à l'échelle intercommunale varie entre 1,8% sur la CC Artagnan de Fezensac à 3% sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, pour atteindre 3,2% sur la CC Gascogne Toulousaine.

Ces taux ne dépassent pas 10% à l'échelle communale pour Auch (704 ha), avoisinent 9% pour Nogaro, 6% pour Mirande, Fontenilles, Fleurance, 5% pour Lombez...

Si les 6,8% d'espaces artificialisés et les 2,3% d'espaces urbanisés donnent l'impression d'un faible niveau d'urbanisation, l'analyse fine du tissu urbain révèle une grande dispersion du bâti sur le territoire (prégnance du bâti agricole, hameaux...). La lecture de la cartographie des espaces artificialisés met en évidence le poids relatif de la centralité que représente Auch, ainsi que celui des bourgs-centres qui maillent le territoire (L'Isle-Jourdain, Lombez-Samatan, Masseube, Mirande, Miélan, Gimont, Mauvezin, Fleurance, Lectoure, Condom, Vic-Fezensac, Eauze, Cazaubon, Nogaro...).

La périurbanisation qui se développe sur la partie Est du SCoT en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine engendre des pressions de plus en plus prégnantes sur les espaces ; 30% de l'extension de la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Toulouse enregistrée entre 1999 et 2010 s'est faite dans le Gers (soit 32 communes gersoises). Parallèlement à ce phénomène, des communes limitrophes ou périphériques de villes moyennes hors département se retrouvent sous influence (Agen, Mont-de-Marsan, Aire-sur-Adour, Pau, Tarbes, Montauban...).

De par son histoire, l'évolution des pratiques agricoles, de son économie, de la structure de sa population, aux pratiques des ménages, d'une meilleure acceptation des navettes domicile-travail..., le SCoT est confronté à un dépeuplement des centres-anciens au profit des périphéries.

Opposant maisons de ville et habitat pavillonnaire, ces tendances à l'œuvre ont pour conséquence, outre des incidences directes sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, une banalisation des espaces périphériques, par la production de paysages urbains contrastés, entre un habitat récent, isolé, et des façades dégradées, de la vacance et la paupérisation des cœurs de village.

Un territoire marqué par le poids des espaces verts artificialisés

Les espaces verts artificialisés, très présents sur le territoire, marquent l'empreinte urbaine, d'éléments de nature en ville (jardins d'agrément des habitations individuelles ; parcs urbains : Square Jérôme Cuzin, Parc du Couloumé à Auch, les jardins de Coursiana, La Romieu... ; de zones de loisirs : bases de loisirs autour de lac : Le Houga. Miélan...).

Leur superficie avoisine le double de celle des espaces bâtis, soit 23 256 ha. Leur présence caractérise également la faible densité du tissu urbain des quartiers périphériques des centres-bourgs.

Ces espaces couvrent près de 3 241 ha sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, 2 931 ha sur la CC Lomagne Gersoise, 2 403 ha sur la CC Grand Armagnac...

Ils décrivent enfin, dans l'espace rural, la présence de hameaux, mais aussi le développement linéaire le long des axes de communication, l'un des marqueurs du mitage des espaces agricoles.

Les espaces artificialisés comptent également une catégorie plus hétérogène, plus marginale regroupée sous l'appellation « autres espaces artificialisés » qui comprend entre autres les infrastructures routières localisées au-delà des espaces urbanisés et les zones d'extraction de matériaux. Celles-ci couvrent environ 2 146 ha du territoire (soit 0,4% du territoire).

Les espaces artificialisés sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013

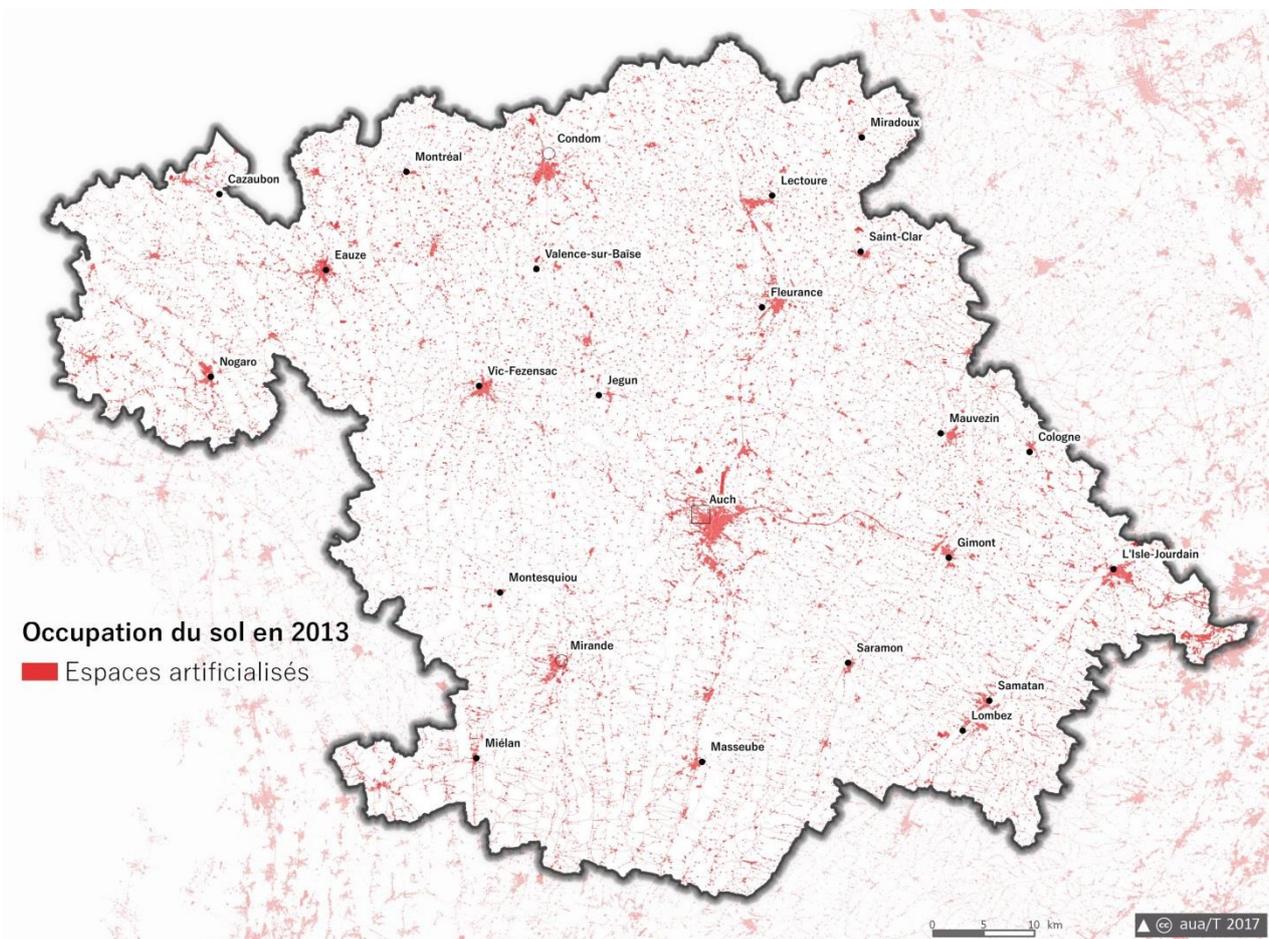
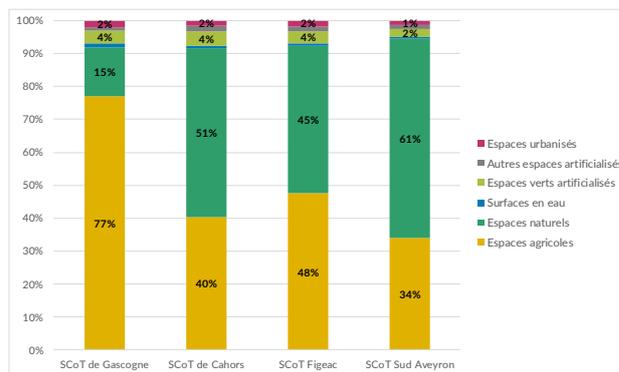
Une artificialisation des sols similaire à d'autres territoires de SCoT de même rang

Le niveau d'artificialisation du SCoT de Gascogne offre de grandes similitudes (espaces urbanisés et espaces verts artificialisés) avec des territoires de SCoT « ruraux » tels ceux de Cahors, Figeac ou encore Sud Aveyron.

Comparé aux trois autres territoires, le SCoT de Gascogne revêt un profil particulier, au regard de sa couverture agricole qui par effets induits entraîne une faible présence des espaces boisés.

Comparaison de la répartition des différents types d'espaces sur quatre SCoT ruraux

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013





Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Ce qu'il faut retenir :

- Un rythme de consommation d'ENAF qui diminue à l'échelle du SCoT
 - un recul marqué sur le Pays d'Auch et les Portes de Gascogne
 - un moindre fléchissement sur le PETR d'Armagnac
- Un volume de prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers relativement faible au regard de leur couverture sur le territoire
- Une consommation d'espaces observée principalement sur l'agglomération d'Auch et le long des principaux axes de communication
- Une banalisation des espaces périphériques, par la production d'habitat pavillonnaire

Chiffres clés

2 227 ha prélevés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006 et 2015

soit **247 ha/an**

moins de **1 %**, volume des prélèvements d'ENAF au regard de leur couverture sur le territoire

2 logements sur 3 construits en diffus

40% de la surface des bâtiments économiques produits sont à vocation agricole

La notion de « consommation d'espace » fait référence aux flux observés à l'échelle du territoire du SCoT, c'est-à-dire aux échanges entre types d'espaces (exemple : espace agricole ou naturel vers espace urbanisé). Ces flux permettent d'apprécier une évolution dans l'occupation des sols, à des dates d'observation différentes.

Pour étudier l'ensemble des changements intervenus sur le territoire, la mise à disposition d'au moins deux millésimes d'une Base de Données d'occupation des sols est nécessaire (cf. OCS GE IGN).

Toutefois, en l'absence de ce type d'outil, l'analyse de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur les dix dernières années, telle que souhaité par le législateur (art. L141-3 du Code de l'Urbanisme), peut également être appréciée au regard de sources de données statistiques.

Les fichiers fonciers, issus de l'application MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastreuses) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour gérer et calculer l'impôt foncier, ont par conséquent été utilisés.

La précision parcellaire de cette source permet d'estimer et de retracer l'historique des évolutions d'ENAF, à l'échelle communale, sur une période couvrant une décennie, de 2006 à 2015.

Il ne s'agit en aucune manière d'une observation de l'évolution des règlements graphiques (plan de zonage) des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux de type cartes communales, PLU, PLUi.

Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui tend à ralentir entre 2006 et 2015

247 hectares prélevés annuellement sur les ENAF au cours des dix dernières années

Sur cette période, près de 2 227 hectares ont été soustraits aux espaces naturels, agricoles et forestiers (sur les 524 000 ha recensés en 2006), soit une moyenne annuelle de 247 hectares à l'échelle du SCoT de Gascogne.

42 % de ces prélèvements (943 ha) sont inventoriés sur le PETR Pays Portes de Gascogne. Ils représentent 31 % pour le PETR Pays d'Auch (691 ha) et 27 % pour le PETR Pays d'Armagnac (593 ha).

Evolution des ENAF, en volume, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
PETR Pays d'Armagnac	-229	-202	-162	-593
PETR Pays d'Auch	-243	-236	-212	-691
PETR Pays Portes de Gascogne	-326	-378	-239	-943
SCoT de Gascogne	-798	-816	-613	-2 227

Lorsque sont étudiées distinctement les périodes 2006-2009 et 2009-2012, une certaine « stabilité » des prélèvements est relevée à l'échelle du SCoT (aux alentours de 800 hectares), portée principalement par le PETR Pays Portes de Gascogne où les pressions exercées sur les espaces naturels, agricoles et forestiers sont les plus importantes du fait, notamment, de l'influence de la grande agglomération toulousaine.

La dernière période triennale d'observation laisse toutefois entrevoir un ralentissement dans les mutations de ces espaces (environ 610 ha prélevés). Sur cet intervalle (2012-2015), la baisse intéresse l'ensemble des PETR.

Amorcée dès la fin des années 2000, cette inflexion tend toutefois à s'accélérer. C'est ici un enseignement majeur de l'analyse de l'évolution des prélèvements sur les ENAF.

Plus marqués sur les PETR Pays d'Armagnac et Pays Portes de Gascogne, les rythmes de consommation sont ainsi passés de 76 ha/an à 54 ha/an pour l'Armagnac (-29 %), de 109 ha/an à 80 ha/an sur l'Est du territoire ; ils connaissent un moindre fléchissement sur le PETR Pays d'Auch.

Evolutions, en moyennes annuelles, des pertes d'ENAF, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
PETR Pays d'Armagnac	-76	-67	-54	-66
PETR Pays d'Auch	-81	-79	-71	-77
PETR Pays Portes de Gascogne	-109	-126	-80	-105
SCoT de Gascogne	-266	-272	-204	-247

Cette baisse généralisée est de l'ordre d'une soixantaine d'hectares, faisant basculer les prélèvements, à l'échelle du SCoT, de 266 ha en moyenne par an entre 2006 et 2009 à 204 ha par an pour la période 2012-2015.

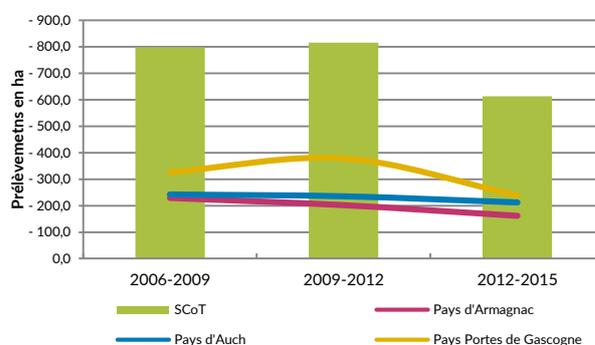
Elle résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes, conjoncturels d'une part, avec la

crise économique de 2008 à l'origine d'un net ralentissement de la production de logements ; et structurels d'autre part, avec le coût des mobilités... Ces chiffres masquent toutefois des disparités chronologiques et territoriales, et ce fléchissement doit être relativisé.

En effet, bien que la crise économique ait débuté en 2008, les années 2012 et 2014 montrent certains signes de reprise dans la production de logements, que ce soit à l'échelle du SCoT comme à celles des PETR Pays Portes de Gascogne et Pays d'Auch (mise en place notamment de dispositifs de défiscalisation...). (cf. Gascogne habitée)

Consommation d'ENAF, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T



A l'échelle intercommunale, une consommation d'espace observée principalement sur l'agglomération d'Auch et le long des principaux axes de communication

Les consommations d'espace les plus importantes ont été effectuées sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne avec près de 380 hectares concernés sur la période d'observation, suivi des CC de la Gascogne Toulousaine (environ 290 ha) et de la Lomagne Gersoise (250 ha). A contrario, ces prélèvements restent inférieurs à une centaine d'hectares sur les CC Cœur d'Astarac en Gascogne (73 ha), Artagnan en Fezensac (84 ha) et Coteaux Arrats Gimone (96 ha).

A l'échelle communautaire, trois dynamiques se dégagent sur le territoire :

- une dynamique de diminution constante des prélèvements d'ENAF observée depuis 2006 sur les CC Artagnan de Fezensac, CC Bastides de Lomagne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne et CC Coteaux Arrats Gimone ;
- une baisse de consommation d'espace entre 2006-2009 et 2012-2015, après une hausse sur la période intermédiaire (2009-2012) ;

- une dynamique d'accroissement des prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur certains EPCI (CC Lomagne Gersoise, CC Ténarèze et CC Val de Gers).

A un échelon plus local, il est intéressant d'observer que les disparitions d'ENAF se concentrent principalement sur l'agglomération d'Auch et le long des principaux axes de communication du territoire, notamment :

- la RN 21, où la quasi-totalité des communes traversées par cette voirie connaît des mutations d'ENAF au profit d'espaces artificialisés.

C'est le cas plus particulièrement pour la Préfecture et les communes de première couronne, comme Pavie et Roquelaure, mais également Mirande au Sud, ou encore Fleurance et Lectoure au Nord. ;

- la RN 124 avec, à l'Est, les communes de l'Isle-Jourdain, Pujaudran, Fontenilles, Gimont et dans une moindre mesure Lias, Auradé et Vic-Fezensac

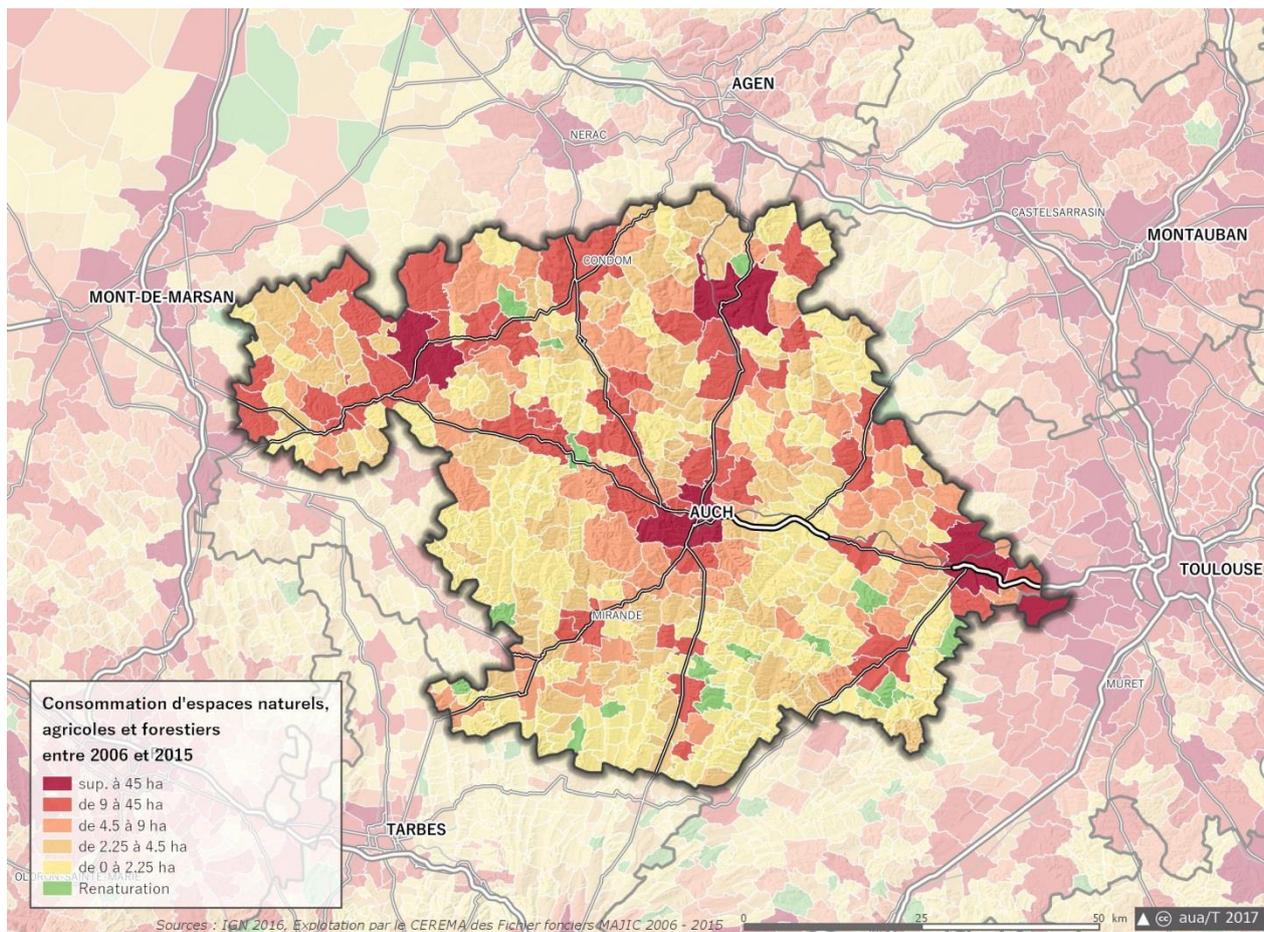
à l'Ouest, sont aussi concernées par des prélèvements d'ENAF importants à des fins d'urbanisation.

En outre, le maillage routier secondaire constitue un vecteur d'urbanisation avec des consommations d'espace observées à proximité du réseau routier départemental. C'est le cas notamment pour la RD 632 avec les communes de Lombez et Samatan ; la RD 929 avec Masseube et Seissan ; la RD 928 avec Mauvezin et Solomiac ; la RD 930 avec Condom, Eauze, Manciet, Lagraulet-du-Gers, Gondrin, la RD 931 avec Nogaro, ou encore la RD 6 avec Le Houga.

Ces prélèvements se sont traduits par une urbanisation au profit du développement de zones d'habitat, d'emprises dédiées à l'économie qui ont largement contribué sur le territoire du SCoT à la régression des espaces agricoles et naturels.

Evolutions des surfaces naturelles, agricoles et forestières sur le SCoT de Gascogne entre 2006 et 2015 (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T



Apprécies dans leur globalité, les prélèvements sur les ENAF font apparaître les parties du territoire sous pressions et/ou contraintes des développements urbains.

Lorsqu'ils sont rapportés à l'accueil démographique répertorié sur le SCoT, ce sont d'autres dynamiques qui se font jour.

En 2015, la population résidente du SCoT de Gascogne avoisinait les 179 200 habitants, soit près de 11 550 habitants supplémentaires depuis le recensement de 2006. Depuis cette date, le territoire a accueilli, en moyenne, environ 1 300 habitants supplémentaires par an avec des dynamiques particulières selon les secteurs géographiques.

La cartographie ci-dessous fait apparaître, à l'échelle communale, la consommation moyenne annuelle d'ENAF, toutes vocations confondues (habitat, activités, équipement) pour un habitant

supplémentaire. Les variations de couleurs indiquent, des teintes les plus claires, aux teintes les plus foncées, un volume croissant de prélèvement pour l'accueil d'un habitant supplémentaire.

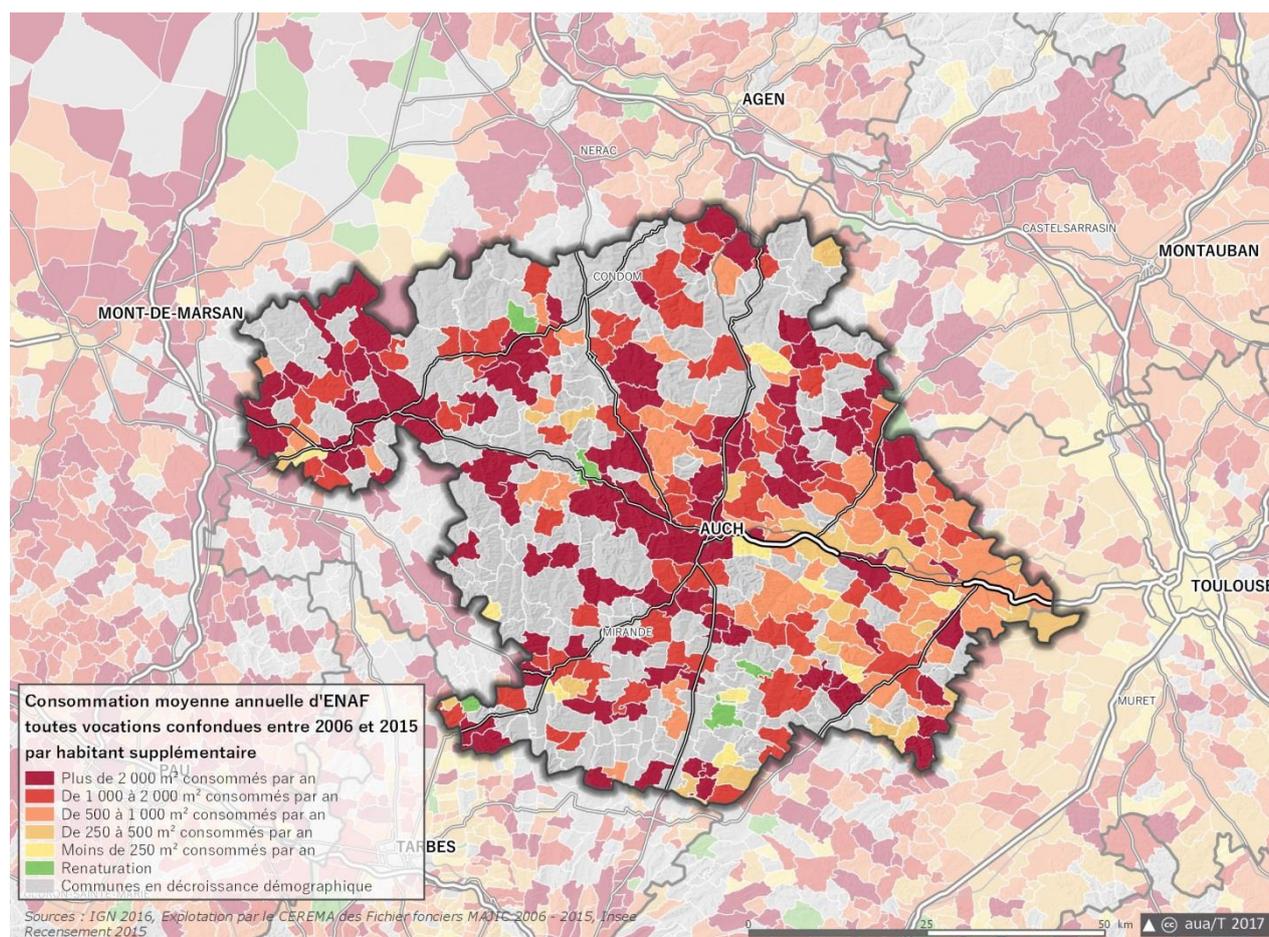
Deux grands enseignements se dégagent à la lecture de cette carte :

- en premier lieu, il est constaté qu'un habitant supplémentaire sur la partie Est du territoire mobilise moins de foncier (ENAF) qu'un nouvel arrivant sur l'agglomération auscitaine ou encore sur la partie Ouest du SCoT. Ceci s'explique notamment par le coût du foncier, la capacité des communes à accueillir cet afflux de population (équipements publics...);

- Le second concerne les communes disséminées sur l'ensemble des zones rurales, à l'écart des axes majeurs de communication, dont les prélèvements d'ENAF pour un nouvel arrivant dépassent les 1 000 m², marquant l'essor d'un habitat individuel « aéré ».

Consommation moyenne annuelle d'ENAF, toutes vocations confondues par habitant supplémentaire

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T



Des constructions marquées par le poids de l'habitat individuel

En complément de l'analyse statistique menée à partir des fichiers MAJIC, des travaux de localisation des mutations ont été entrepris afin de « dépasser » la représentation communale des évolutions des surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ayant une double finalité, cet exercice a permis de géolocaliser les changements d'affectation des sols (continuité / discontinuité du tissu urbain), de caractériser leur vocation (habitat, mixte, économique...), ainsi que les types de formes urbaines déployées sur le territoire.

La méthodologie développée a consisté, sur un carroyage (maille de 30 hectares), à mettre en exergue les différentes typologies de changements repérés. Pour bâtir cette expertise, les photographies aériennes de 2004 ont été comparées aux ortho-express de 2016 afin de se caler au plus près des périodes d'analyses statistiques.

La cartographie ci-dessous repère l'ensemble des mutations à vocation d'habitat ou mixte (carreaux rouges et orangés) intervenues sur cette période.

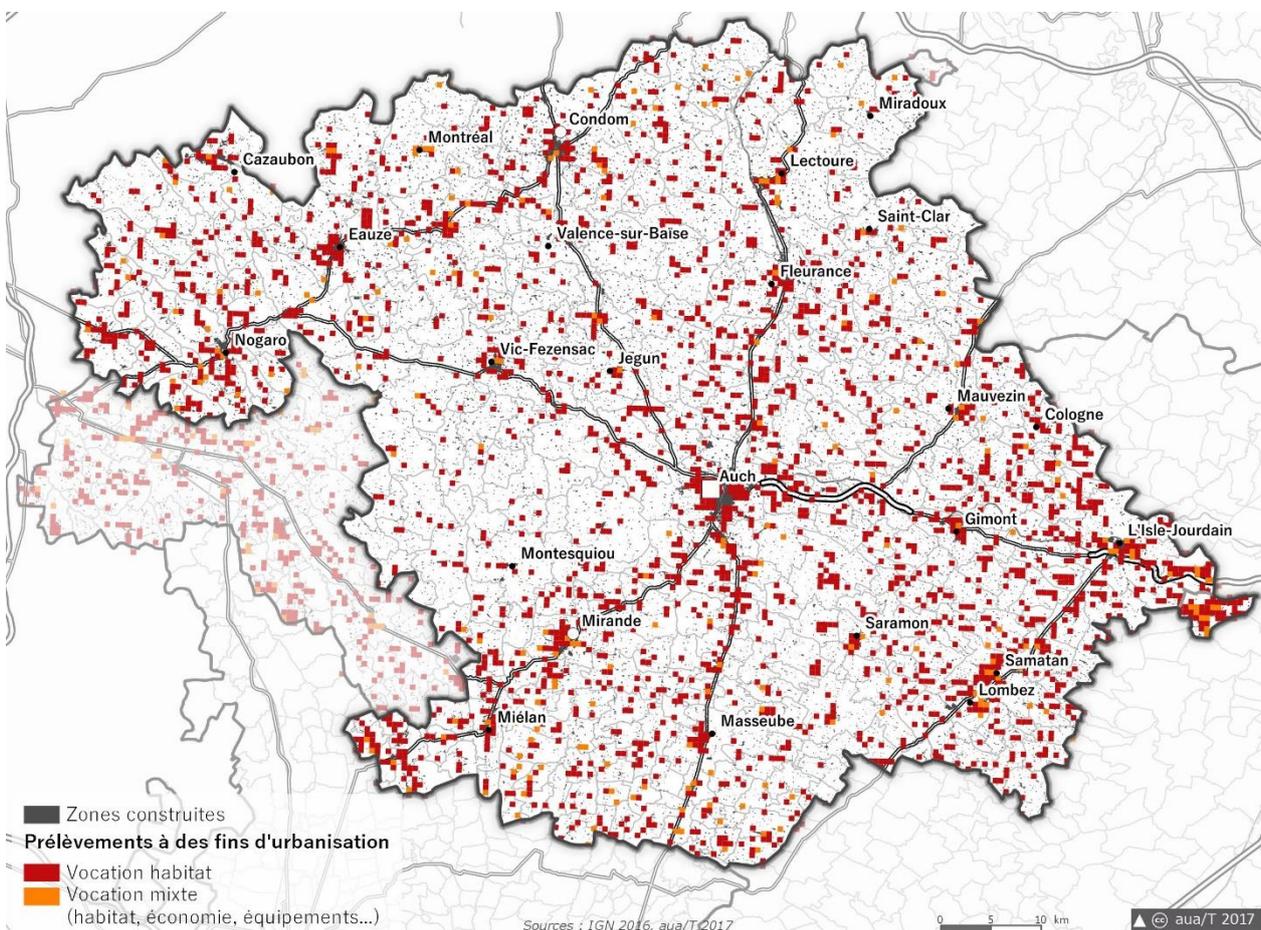
Plusieurs phénomènes s'observent :

- le premier d'entre eux repère les extensions, à vocation d'habitat, dans la continuité des tissus urbains des principales « polarités » du territoire, telles Auch dans sa partie Sud, Mirande, Samatan, L'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance, Condom, Eauze, Vic-Fezensac... ;
- le second identifie la concentration de mutations à des fins d'urbanisation le long des axes de communication (RN 21, RN 124, RD 632, RD 634, RD 929, RD 931...);
- le troisième, s'apparente à une constellation de mutations diffuses au sein du territoire rural. Rappelons qu'au cours des années 2000, deux logements individuels commencés sur trois demeurent construits en diffus. Ces développements sont d'autant plus prégnants, qu'ils ne sont pas contraints, en l'absence de documents de planification communaux ou intercommunaux (PLU, PLUi, Carte Communale), dès lors que le calibrage des réseaux structurants (eau potable...) apparaît suffisant.

A noter également, le faible niveau de développement de l'habitat, dans un secteur, à l'Ouest d'Auch, compris entre le sud de la RN 124 et le Nord de la RN 21, dans un triangle Manciet-Saint-Maur-Auch.

Repérage des espaces ayant muté à des fins d'urbanisation à vocation d'habitat ou mixte, entre 2004 et 2016, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : IGN, aua/T 2017



Exemple, secteur d'Eauze - CC du Grand Armagnac

Habitat individuel en secteur diffus, taille moyenne des parcelles de 5 000 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Une proportion croissante des logements individuels en lotissement

Alors que la construction dans le diffus représentait plus de trois quarts des réalisations au cours des années 2000, la proportion de production de logements individuels inclus dans des opérations groupées a connu une forte augmentation depuis 2013. Aujourd'hui, la proportion des logements individuels produits en lotissement représente au moins un logement individuel sur trois.

En dehors de ces dernières années, ce type d'offre a représenté entre 20 % et 25 % des logements individuels commencés depuis le milieu des années 90.

Sur cette période, la taille moyenne des opérations a oscillé entre 7 et 8 lots, les programmes de taille importante présentant 20 parcelles ou plus ne constituant quant à eux que 9 % de l'offre globale.

La surface moyenne des parcelles individuelles apparaît corrélée à la taille de ces lotissements : de 970 m² environ pour les opérations de 20 lots ou plus, à près de 1 560 m² pour celles de 6 à 9 lots jusqu'à plus de 2 300 m² pour celles de moins de 4 lots.

Une part importante de ce type d'offre se concentre aujourd'hui sur la partie Est du territoire. Pour l'année 2016, à l'échelle du Gers, un lot sur deux s'est ainsi réalisé au sein des 3 EPCI de la Gascogne Toulousaine, des Coteaux Arrats Gimone et du Savès.

Au regard de l'attractivité résidentielle importante de ces territoires, ceux-ci accueillent notamment certains des programmes les plus importants (ceux de plus de 20 lots), même s'il convient de rappeler qu'ils sont loin d'être représentatifs de l'ensemble de la production sur le territoire du SCoT. Cette typologie a notamment pu se dessiner sur l'Isle-Jourdain avec de nombreux lots sortis de terre au cours des années 2 000.

Exemple, secteur de L'Isle-Jourdain - CC de la Gascogne Toulousaine

Lotissements de plus de 20 lots, 10-15 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles environ 700 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Les opérations de moins de 20 lots apparaissent quant à elles réparties de façon plus homogène sur le territoire. Celles-ci, se sont notamment insérées dans des secteurs ruraux à proximité d'axes routiers structurants tels que la RN 124 avec des parcelles d'une superficie moyenne dépassant les 1 000 m² dont une partie importante est notamment réservée aux accès privés.

Exemple, secteur de Montégut - CA Grand Auch Cœur de Gascogne

Lotissements de 10 à 19 logements,
8-10 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles
environ 1 200 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017

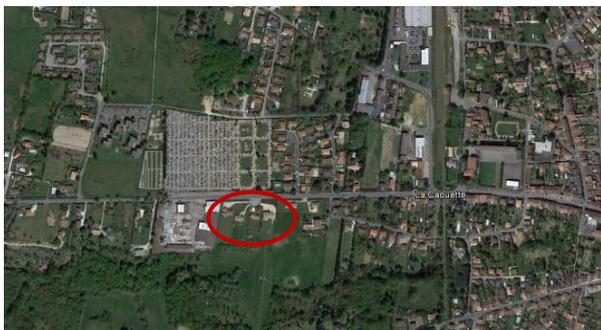


De plus petits lotissements comportant des parcelles aux surfaces moyennes plus importantes peuvent également être recensés, notamment sur certaines entrées de centre-bourg, en linéaire des axes routiers.

Exemple, secteur de Fleurance - CC de la Lomagne Gersoise

Lotissements inférieurs à 5 lots en entrée de ville, environ 5 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles plus de 2 000 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Les réalisations en collectif : une empreinte importante des résidences défiscalisées

Si une large partie de la production immobilière réalisée à l'échelle du SCoT s'est traduite par de l'habitat individuel et des formes pavillonnaires diffuses induisant un mitage de l'urbanisation, les modalités de développement observées depuis une dizaine d'années ont fait émerger de nouvelles formes d'habitat plus dense (collectif, individuel groupé).

Depuis le milieu des années 2000, la production en collectif s'est matérialisée sous diverses formes. Près d'un tiers de cette production s'est réalisée au sein de la préfecture gersoise où de nombreuses résidences en promotion ont été mises en chantier entre les années 2005 et 2008, période marquée par le recours aux dispositifs défiscalisés avec 150 à 300 logements collectifs commencés annuellement. Ce type d'opération s'est le plus souvent inséré en lisière du tissu urbain au sein des quartiers péri-centraux d'Auch et moins en comblement de dent creuse dans le cœur urbanisé.

Exemple, secteur d'Auch - CA Grand Auch Cœur de Gascogne

Résidence en collectif R+2, 80-100 logements à l'hectare, taille moyenne d'une parcelle 100-120 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Les réalisations en collectif ont également intégré de nombreux logements sociaux (cf. partie Gascogne habitée).

Une majorité de constructions économiques destinée à l'agriculture

40 % de la surface de bâtiments produite sur la dernière décennie sur le SCoT de Gascogne s'est traduite par la réalisation de locaux agricoles (soit plus de 500 000 m²). Après une forte baisse entre 2008 et 2013, ces derniers connaissent une nouvelle dynamique de construction depuis 2013.

Les hangars, silos ou autres bâtiments agricoles sont des éléments structurants des paysages ruraux du SCoT de Gascogne.

Ils jouent un double rôle ; pratique d'une part, pour le stockage des productions et l'entretien des différents matériels nécessaires aux exploitations agricoles ; symbolique, d'autre part, car ils sont également le reflet du dynamisme et du développement de ces activités.

L'ensemble de ces constructions, au plus près des exploitations, sont majoritairement desservies par les principaux réseaux (eau, électricité, téléphone...), et connectées aux routes qui maillent le territoire.

De nombreux bâtiments d'exploitation avec toiture photovoltaïques ont été créés au cours de cette période, contribuant à la rénovation des bâtis anciens ou encore au développement d'activités sur zone (diversification, contribution au financement du développement des exploitations grâce à la vente d'énergie solaire, modernisation des structures...).

Répertoriés sur l'ensemble du territoire du SCoT, ces bâtis (cartographie ci-dessous), s'inscrivent, sur la dernière décennie principalement au Sud de la RN 124 (Astarac) et dans l'Armagnac.

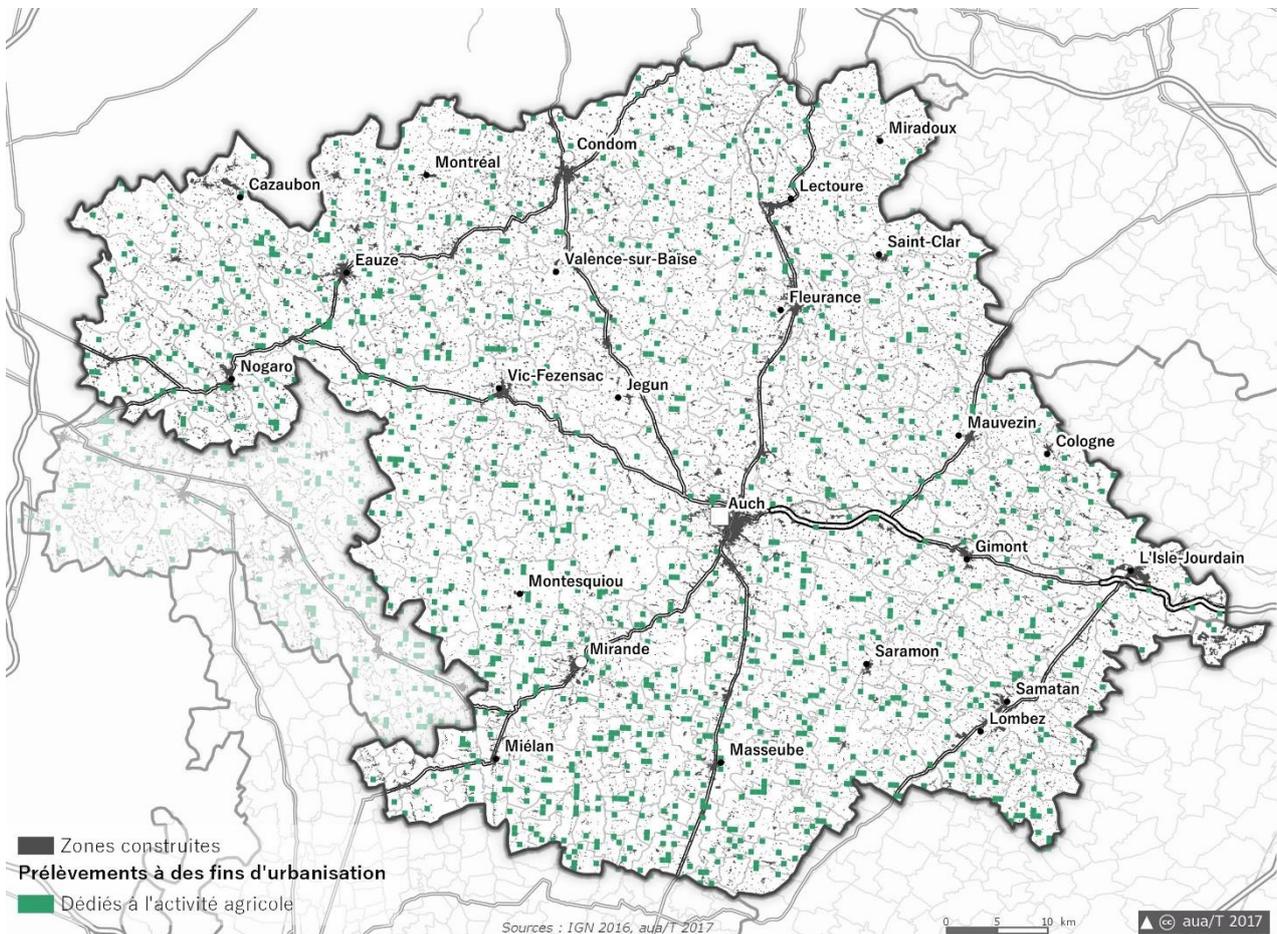
Exemple, secteur de Roquelaure - CA Grand Auch Cœur de Gascogne

Hangar agricole « photovoltaïque »
Sources : Google earth 2017



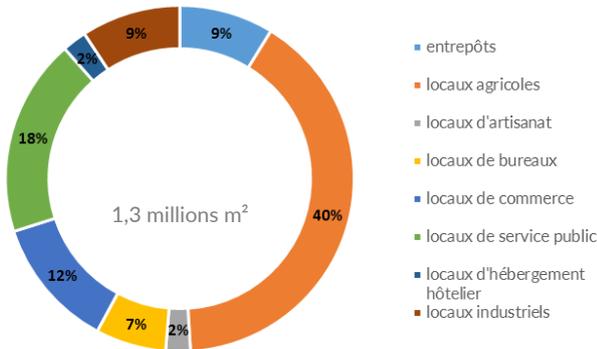
Repérage des espaces ayant muté pour la construction de bâtiments SCoT de Gascogne

Sources : IGN, aua/T 2017



Les autres secteurs d'activités ayant fait l'objet de constructions importantes depuis 2004 sur le SCoT sont principalement les équipements publics (18 %), et les commerces (12 % de locaux commerciaux). Le tertiaire, l'industrie et l'artisanat n'ont, eux, représenté qu'une faible proportion des surfaces construites.

Répartition de la surface de locaux construite entre 2004-2015 selon le type d'activités – Source : Sitadel



L'offre immobilière et foncière constitue un levier d'attractivité pour l'accueil et le développement d'entreprises sur le territoire. Toutefois, les espaces d'accueil économique sont aussi une source importante de consommation d'espace et de recul des ENAF.

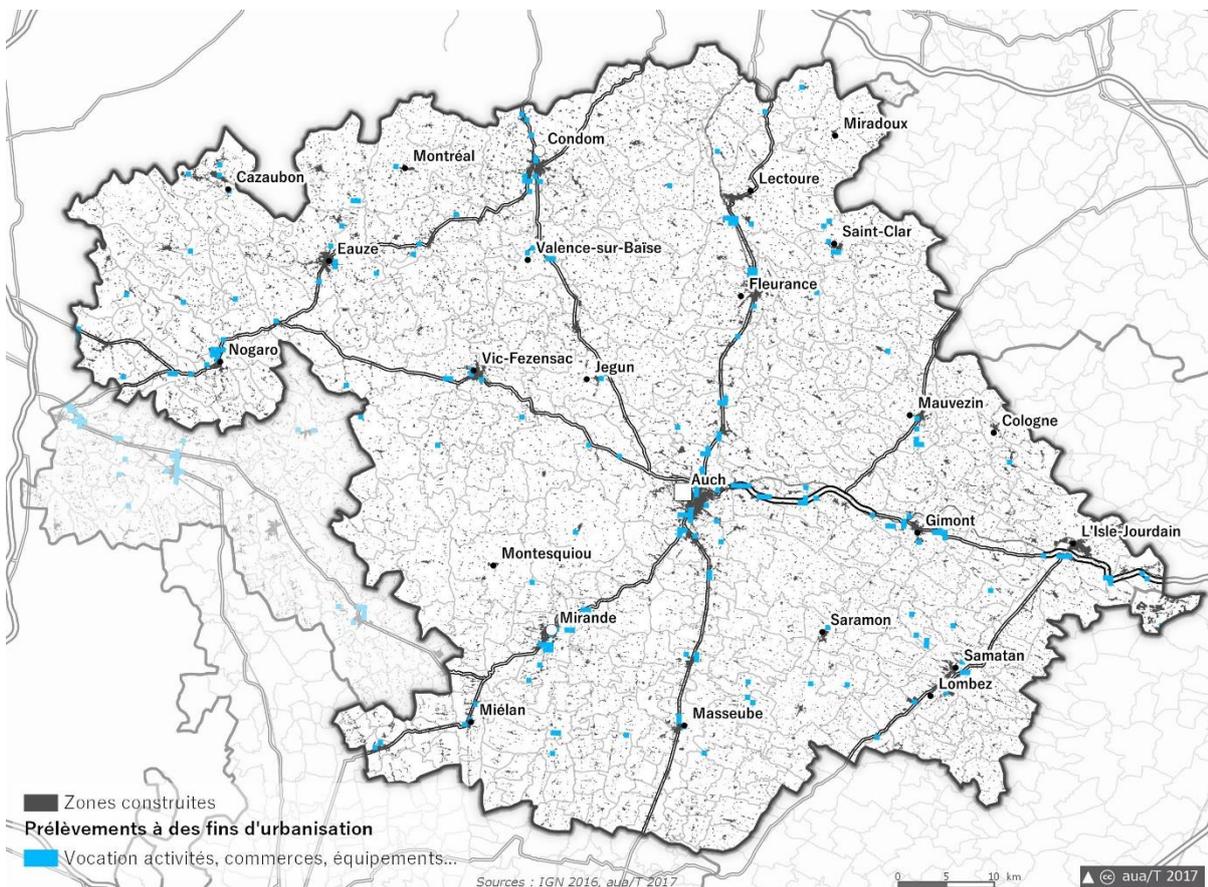
Un ralentissement de la production de locaux d'activités depuis 2008

Entre 2004 et 2015, près d'1,3 millions de m² de locaux d'activités ont été construits sur le territoire du SCoT de Gascogne, soit une moyenne annuelle de 10 ha de nouveaux bâtiments économiques.

Ces nouveaux bâtiments se sont développés de manière relativement homogène dans chacun des EPCI composant le SCoT, avec une prépondérance toutefois à noter sur le principal pôle urbain puisque la CA Auch Cœur de Gascogne a accueilli 14 % de ces constructions. Trois autres EPCI se démarquent légèrement avec une production plus importante que les autres : il s'agit des deux communautés de communes de la frange Est sous influence toulousaine (CC Gascogne Toulousaine et CC Lomagne Gersoise) ainsi que la CC Ténarèze, qui ont accueilli toutes les trois entre 10 et 11 % de la production de bâtiments économiques. Les 9 autres intercommunalités ont toutes accueilli entre 5 et 8 % des locaux d'activités produits sur la dernière décennie.

La cartographie ci-dessous repère, à l'inverse des développements à vocation d'habitat ou de bâtiments agricoles, une polarisation des mutations à vocation économique (artisanat, industrie, commerces...) sur les principales zones d'activités du territoire.

Repérage des espaces ayant muté pour la construction de bâtiments d'activités, de commerces..., entre 2004 et 2016, sur le territoire du SCoT de Gascogne – Sources : IGN, aua/T2017



Du point de vue de l'évolution de la construction, depuis la crise de 2008, le rythme de production immobilière s'est fortement ralenti sur le territoire. Entre 2004 et 2007, la production annuelle dépassait les 150 000 m² de locaux d'activités, alors que sur la période récente (2008-2015), seulement 83 000 m² ont été produits annuellement.

Certaines opérations d'envergure qui se sont déployées récemment sur le territoire, notamment sur la frange Est, ont bénéficié de réflexion d'ensemble voire de procédure d'aménagement. C'est le cas par exemple de la Zone d'activité mixte de Pont Peyrin à l'Isle Jourdain. Localisée en bordure de la RN 124 et identifiée comme l'une des 36 ZIR (Zone d'Intérêt Régional) de l'ex-Région Midi-Pyrénées, cette zone d'activités implantée en discontinuité du centre-ville a connu un fort développement sur la dernière décennie : au début des années 2 000, elle accueillait, sur environ 5 ha, un hôtel d'entreprises en entrée de zone et une petite dizaine d'entreprises commerciales en bordure de la RN 124. Depuis, ce sont plus de 20 ha qui ont été urbanisés pour accueillir une polarité commerciale, une trentaine d'entreprises et environ 500 emplois.

L'Isle Jourdain - CC de la Gascogne Toulousaine

ZA de Pont Peyrin

Sources : Google earth 2017



Si les principales zones d'activités du territoire sont concentrées dans les communes les plus importantes du SCoT, il n'en reste pas moins que de nombreuses petites zones se sont développées dans le milieu rural pour répondre aux besoins des entreprises locales. En effet, 70 % des communes du SCoT (soit 284 communes) accueillent au moins un espace économique sur leur territoire.

Ces activités apparaissent souvent implantées en discontinuité de l'urbanisation, le long des infrastructures de transport, induisant ainsi un mitage et une consommation foncière importante.

Ordan-Larroque - CA Grand Auch Cœur de Gascogne

Implantation logistique dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, au croisement de la RN 124 et de la RD 374, sur un tènement de 3 ha

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Saint-Elix-Theux - CC Astarac Arros en Gascogne

Vente de matériel agricole, le long de la RD 2, sur un tènement de 10 000 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Outre le développement des zones d'activités de rayonnement régional, intercommunal ou plus local, le territoire a enregistré d'autres formes de mutations des espaces agricoles, naturels et forestiers par la réalisation notamment d'infrastructures structurantes de transports (aménagement de la RN 124 sur les communes d'Auch, Lahitte, Marsan...), d'équipement hospitalier (Hôpital de Vic-Fezensac...), de parc de stationnement (Institut de formation en soins infirmiers à Auch...), de château d'eau, de centrale à béton...



Ventes de biens immobiliers et terrains non bâtis

Ce qu'il faut retenir :

- Une reprise des ventes, amorcée en 2015
- Un marché des terrains non bâtis relativement prégnant, caractéristique des territoires ruraux
- Un marché des maisons et des appartements dominé par l'ancien
- Des prix médians, très contrastés entre EPCI, traduisant les tensions sur le marché du logement sur les parties Est et centrale du SCoT
- Trois EPCI concentrent la grande majorité des ventes d'appartements (CA Grand Auch Cœur de Gascogne, CC du Grand Armagnac, CC Gascogne Toulousaine)

L'analyse des marchés immobiliers et des terrains non bâtis pour l'ensemble du SCoT de Gascogne est effectuée à partir des données DVF (Demande en Valeurs Foncières) proposées par la DGFIP¹.

Afin d'approcher au mieux ces différents marchés, seules les ventes non complexes² concernant des transactions financières supérieures à 1 € ont été étudiées.

Les fichiers DVF fournis récapitulent ainsi, sur le périmètre du SCoT, les ventes immobilières publiées dans les conservations des hypothèques, complétées du descriptif des biens en provenance du cadastre, ceci sur une période maximale de cinq ans.

Pour chaque vente enregistrée, la nature du bien, la date de mutation, les références de publication au fichier immobilier, ainsi que la valeur foncière déclarée, sont renseignées.

La période d'analyse couvre les années 2012 à 2016, et le secret statistique exclut tous chiffres sur un périmètre qui regrouperait moins de onze ventes.

¹ DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

² Vente complexe : vente de biens multiples. Exemples : un appartement et une maison, plusieurs appartements, plusieurs maisons, un appartement et un terrain...

Chiffres clés

15 984 ventes en cumulée entre 2012 et 2016

dont **3 474** en 2016

346,5 millions d'euros (volume financier en 2016)

1 280 €/m² pour l'achat d'une maison ancienne en 2016 (SCoT)

1 220 €/m² pour l'achat d'un appartement neuf en 2016 (SCoT)

La reprise des ventes amorcée en 2015, se confirme en 2016

Le SCoT de Gascogne avec 4 600 habitants de plus entre 2009 et 2014 (925 habitants supplémentaires par an) connaît une reprise démographique en lien avec l'attractivité de la grande agglomération toulousaine et des villes moyennes proches.

La dynamique de production de logements (+ 7 020 logements entre 2008 et 2013) révèle plusieurs phénomènes à l'œuvre sur le territoire. Au-delà de l'inadéquation entre l'accueil de population et cette production (cf. Gascogne habitée), ce sont des phénomènes de vacance importante ainsi qu'une production quasi exclusivement tournée vers le logement individuel qui sont mis en exergue.

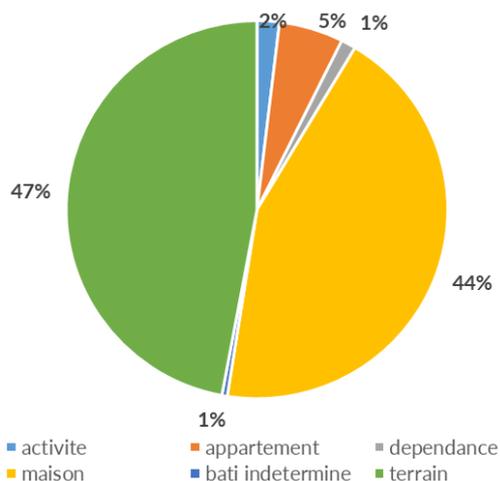
Autre facteur prépondérant pour le territoire, ses caractéristiques rurales, qui se reflètent dans le volume de ventes de terrains non bâtis.

Avec 47 % des ventes cumulées (7 520 ventes) depuis 2012, les terrains représentent, en effet, l'essentiel des transactions devant les ventes de maisons (44 %, 7 017 ventes).

Suivent ensuite les ventes d'appartement (5 %, 872 ventes), les 4 % restants se partageant entre les ventes de locaux d'activités (2 %), les dépendances (1 %) et des bâtis indéterminés pour moins de 1 %.

Nombre de ventes selon le type de bien vendu, depuis 2012, sur le SCoT de Gascogne

Sources : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T



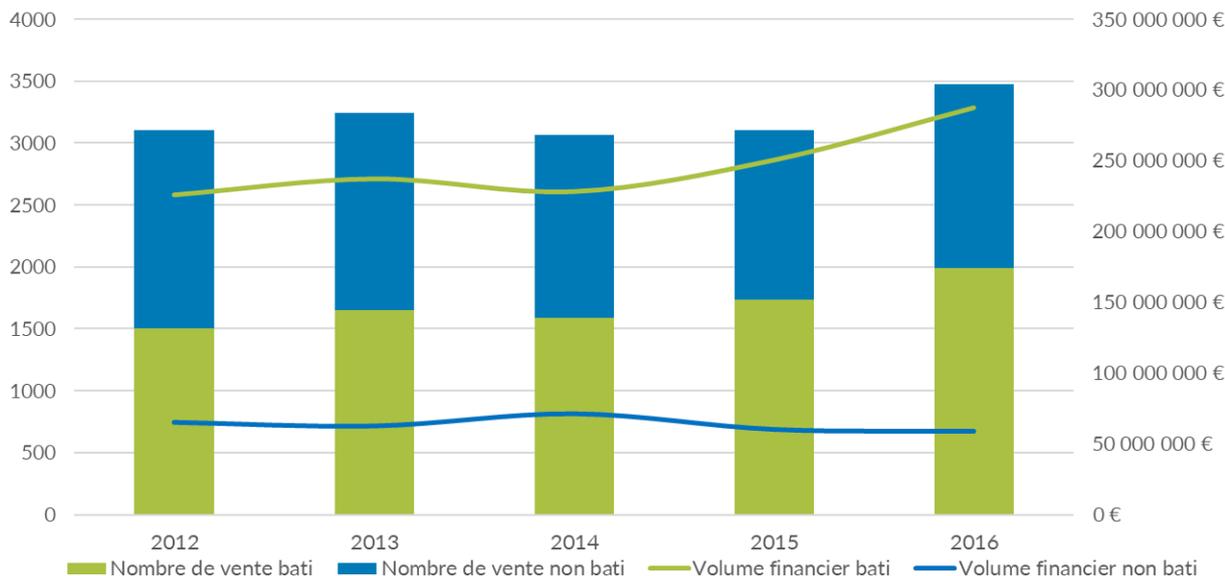
Les ventes globales de biens (bâti et non bâti) apparaissent relativement stables sur le territoire du SCoT, aux alentours de 3 130 ventes en moyenne annuelle entre 2012 et 2015. L'année 2016 marque une reprise nette dans les transactions (3 374 ventes, soit + 12 % par rapport à 2015, et 346,5 millions d'€ de volume financier), notamment portées par les ventes de biens immobiliers³ (1 990 ventes contre une moyenne de 1 620 ventes sur les quatre années précédentes), même si les ventes de biens non bâtis se hissent au-dessus des volumes échangés en 2014 (1 484 ventes), après quatre années de baisse.

A l'échelle du SCoT, les maisons représentent 89 % des ventes, contre 11 % pour les appartements.

Cette proportion est quasi identique lorsque les marchés anciens et neufs⁴ sont comparés (respectivement 90 % et 10 %).

Evolution du nombre de ventes (bâti, non bâti) et du volume financier, sur le SCoT de Gascogne entre 2012 et 2016

Sources : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T



³ Biens immobiliers : maisons, appartements, dépendances, locaux d'activités.

⁴ Marché neuf / ancien : l'ancienneté d'un local est appréciée à partir de son année de construction, récupérée depuis la source de données MAJIC. Si elle est antérieure à 5 ans au moment de la vente alors le local est considéré comme « ancien », dans le cas contraire, il sera considéré comme « neuf ». Si l'année de construction n'a pu être déterminée, son ancienneté est « non déterminée ».

Le marché des maisons dominé par l'ancien

Sur les 7 017 ventes de maisons, 6 198 représentent des achats dans l'ancien (91 %) pour 632 dans le neuf (9 %), près de 400 restant non déterminées.

Concentrées sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (1 250 ventes, 18 % du total), la CC Lomagne Gersoise (908 ventes, 13 %), la CC Gascogne Toulousaine (712 ventes, 10 %) et la CC Ténarèze (644 ventes, 9 %); ces cinq intercommunalités regroupent 50 % des achats pour ce type de bien, sur la période d'observation.

Le prix médian au m² ne cesse de baisser dans l'ancien, passant de 1 420 €/m² en 2012 à 1 277 €/m² en 2016 contre 1 714 €/m² dans le neuf positionnant le marché de seconde main dans des ordres de prix plus abordables pour les ménages.

L'écart de prix médian au m² entre les maisons neuves et anciennes s'est notamment creusé au cours des dernières années passant de 368 €/m² en 2012 à plus de 436 €/m² en 2016.

A l'échelle des EPCI (cf. annexes), les prix médians entre maisons anciennes et neuves, comme leurs évolutions, apparaissent très contrastés, pouvant varier du simple au double entre territoires.

Sous l'effet de l'accroissement de population et du nombre de ménages, la partie Est du SCoT connaît des tensions sur le marché du logement avec des coûts pour l'immobilier plus élevés que sur d'autres EPCI.

Ainsi, la CC Gascogne Toulousaine, seul EPCI, dont les prix médians (anciens et neufs) sont au-dessus de 2 000 €/m² (respectivement 2 157 €/m² et 2 333 €/m² en 2016); voit augmenter les prix du neuf (2 181 €/m², en 2012 contre 2 333 €/m², en 2016) plus rapidement que dans l'ancien (2 047 €/m², en 2012 contre 2 157 €/m², en 2016).

8 appartements sur 10 vendus au sein de trois EPCI

Les ventes d'appartement, troisième marché sur le territoire du SCoT, avec un peu plus de 5 % des transactions, apparaissent, en volume, sept fois moins important que celui des maisons individuelles.

Ce concentrant principalement sur trois EPCI (CA Grand Auch Cœur de Gascogne : 50 %, 440 ventes; CC du Grand Armagnac : 22 %, 192 ventes et la CC Gascogne Toulousaine : 13 %, 113 ventes) qui regroupent 85 % des ventes, il n'a, par exemple, fait l'objet d'aucune opération sur les

cinq dernières années sur la CC Astarac Arros en Gascogne.

Tout comme le marché de la maison individuelle, les appartements dans l'ancien constituent la majorité des transactions (80 % pour env. 660 ventes) sur cette période, contre 20 % (env. 170 ventes) dans le neuf.

L'année 2016, marque une légère reprise dans les ventes (+ 22 % dans l'ancien et + 37 % dans le neuf par rapport à l'année 2015).

Bien que les prix médians oscillent à l'échelle du SCoT, entre 2012 et 2016, ils restent stables dans l'ancien (1 292 €/m² en 2012 contre 1 310 €/m²).

Le faible nombre de transactions dans le neuf (en moyenne 34 par an sur cinq ans) limite l'appréciation de l'évolution des prix médians sur ce segment de marché. Toutefois, il semble s'orienter à la baisse (1 280 €/m² en 2012 contre 1 219 €/m²) et reste légèrement en dessous des prix médians observés dans l'ancien.

A l'échelle des EPCI, seule la CC Gascogne Toulousaine affiche des prix médians au m², comme pour la maison individuelle, supérieur à 2 000 €/m². Pour autant, l'année 2016 semble marquer un tournant sur ce territoire (tendance qui devra être confirmée après consolidation des chiffres), les prix affichés étant descendus sous ce seuil (1 802 €/m² dans l'ancien contre 1 992 €/m² dans le neuf).

Sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (les prix médians env. 1 370 €/m² dans l'ancien) ou encore sur la CC du Grand Armagnac (prix médian env. 1 060 €/m² dans l'ancien) les prix restent beaucoup plus abordables pour de jeunes ménages primo-accédants.

Le marché des terrains non bâti, un marché prépondérant sur le territoire du SCoT

Les ventes de terrains non bâti, terrains non support de constructions, représentent l'essentiel des transactions sur le territoire du SCoT (47 %).

Marché majeur, il reste toutefois extrêmement difficile à appréhender.

En effet, pour distinguer la part de terrains bénéficiant de droits à construire (pouvant faire l'objet d'une urbanisation), des terrains agricoles ou « naturels », un croisement avec les documents d'urbanisme en vigueur s'avère nécessaire.

Bien que cette distinction ne prenne pas en compte le devenir du terrain, mais uniquement ses caractéristiques au moment de la vente, elle éclaire sur l'appartenance des terrains au regard de la vocation de la zone de PLU (zones U, zones AU, zones A et N).

La faible couverture par des documents de planification communaux ou intercommunaux (PLU/i⁵) ne permet pas aujourd'hui d'établir de statistiques représentatives en termes de volumes ou de prix.

Seules 73 communes bénéficient d'un document d'urbanisme opposable de type PLU en janvier 2018 sur les 397 communes que compte le SCoT.

80 % des ventes restent par conséquent non déterminées (env. 6 100 sur les 7 520 enregistrées entre 2012 et 2016).

Pour être efficient, et révéler les dynamiques sur le territoire du SCoT et ses différents EPCI, un croisement avec les zones U des Cartes Communales opposables est nécessaire pour légitimer d'éventuel résultat.

Cette partie pourrait éventuellement être amendée ultérieurement si la numérisation des Cartes Communales venait enrichir les premiers résultats rencontrés.

⁵ Deux PLUi sont en cours de constitution sur les CC Ténarèze et CC Gascogne Toulousaine.



Enjeux en matière de consommation d'espaces

Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (modération de la consommation)

(Favoriser le développement durable du territoire ; maintenir la diversité des espaces, des paysages... Accompagner les mutations du monde agricole, notamment liées au renouvellement des exploitants ; de l'organisation des filières agroalimentaires, des débouchés pour les productions locales : internes/externes au territoire. Préserver le patrimoine naturel (dont forestier) support des continuités écologiques du territoire : biodiversité ; élaborer des documents d'urbanisme intégrant vision urbaine et protection des espaces agricoles et naturels)

Identification d'une limite franche entre espaces urbains et espaces agro-naturels

(Réduire les espaces de développement urbain par extension. Eviter toute concurrence entre espaces. Limiter les rapports conflictuels pouvant exister à l'interface entre tissu urbain et espaces agricoles)

Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole

(Limiter les implantations au sol sur des terres potentiellement exploitables ; Définir une politique volontariste d'implantation sur les bâtiments d'activités et/ou publics)

Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs

(S'appuyer sur les politiques régionales en la matière pour enrayer la vacance, la vétusté du bâti, la déprise commerciale... Favoriser la polarisation à proximité des aménités pour redynamiser ces espaces)

Rationalisation du foncier, en identifiant des secteurs privilégiés de renouvellement urbain ou d'intensification urbaine

(Limiter la dilution des tissus urbains, la consommation d'espace ; rapprocher les fonctions habitat/emploi/équipement services...)

Maitrise du développement résidentiel, notamment de l'habitat diffus

(Limiter l'étalement urbain, le « grignotage » des espaces agro-naturels, l'éloignement des aménités)

Réhabilitation des bâtiments existants sur le territoire (logements vacants, bâtiments agricoles...)

(Favoriser la réhabilitation des logements existants ; limiter l'éparpillement des bâtiments agricoles : hangars...)

Afin de répondre à des objectifs de développement durable du territoire, par le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain (issus des lois SRU, Grenelle et ALUR), ainsi que par la nécessité d'assurer l'adéquation entre la programmation de logements, d'équipements, de commerces et services, d'activités et le foncier disponibles sur le territoire au sein des espaces urbanisés, le rapport de présentation du SCoT, doit en application de l'article L 141-3 du code de l'urbanisme identifier, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation.

Pour repérer ces gisements fonciers, l'outil « MeDispo », Mesure des Disponibilités Foncières, fruit d'une démarche partenariale regroupant Toulouse Métropole, la CA du Sicoval, les services de l'Etat et l'aua/T, déployé dans le cadre de plusieurs documents de planification (SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, PLUi de Toulouse Métropole et du Grand Albigeois, de plusieurs PLU communaux), est aujourd'hui utilisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne.

MeDispo identifie finement les potentiels fonciers (libres et en intensification urbaine), quels que soient leur vocation, leur usage, de l'échelle locale à l'échelle intercommunale.

En accord avec les services de la DDT 32, l'analyse porte sur les 63 communes de plus de 500 habitants (RP 2015) recensées sur le SCoT.

Les résultats, avant d'être publiés dans le présent diagnostic, doivent faire l'objet d'échanges avec les EPCI concernés, afin d'optimiser les données en sortie. Les résultats une fois validés alimenteront l'ensemble des réflexions sur les objectifs de limitation de la consommation d'espace.



Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Ce qu'il faut retenir :

- Une mosaïque de milieux favorable à une biodiversité riche et patrimoniale
- Des espaces agricoles essentiels au fonctionnement des milieux naturels (espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches ...)
- Une périurbanisation et une évolution des pratiques agricoles qui impactent le fonctionnement des milieux naturels et fragilisent cette richesse écologique (développement résidentiel pavillonnaire, recul du système traditionnel polyculture-élevage, diminution du bocage, drainage et irrigation...)
- Une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité au travers de périmètres réglementaires et d'inventaires (Natura 2000, ENS, ZNIEFF...)
- Un projet de Parc naturel Régional sur les communautés de communes du Val de Gers et Astarac-Arros-en-Gascogne
- Un maillage de continuités écologiques fonctionnel et des espaces reconnus à travers le SRCE à prendre en compte pour construire le projet de Trame Verte et Bleue
- Des corridors à remettre en bon état impactés par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitage, pratiques agricoles, ouvrages hydrauliques, infrastructures routières ...

Chiffres clés

85 300 ha Espaces naturels

5 Sites Natura 2000

1200 Km Cours d'eau classés

153 ZNIEFF

4 500 ha Zones humides inventoriées par les Départements

68 Espaces Naturels Sensibles dont 18 prioritaires

31 600 ha Réservoirs de biodiversité boisés (SRCE)

1500 Km Corridors écologiques (SRCE)

760 Obstacles aux continuités (SRCE)

Un patrimoine naturel riche et diversifié entre plaines et coteaux

Soumis à plusieurs influences climatiques et géographiques (atlantique, méditerranéenne, montagnarde et continentale), le territoire du SCoT de Gascogne offre une grande diversité de milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale auxquels s'ajoutent l'empreinte de l'homme et l'activité agricole en particulier.

Situé entre plaine et coteaux, la biodiversité du Gers constitue un maillon important à l'échelle du Sud-Ouest, essentiellement porté par les zones humides des étangs de l'Armagnac, boisements et milieux ouverts de plaine de l'Astarac et de l'Armagnac. La biodiversité du Gers conserve encore ses fonctionnalités, grâce à un maillage de continuités écologiques permettant le déplacement des espèces

de plaine du piémont pyrénéen à l'Armagnac, mais également vers le massif central. Le territoire du SCoT de Gascogne présente ainsi un rôle important dans les continuités écologiques vers d'autres régions et constitue une portion de l'axe « Pyrénées-Atlantiques » identifié à l'échelle nationale.

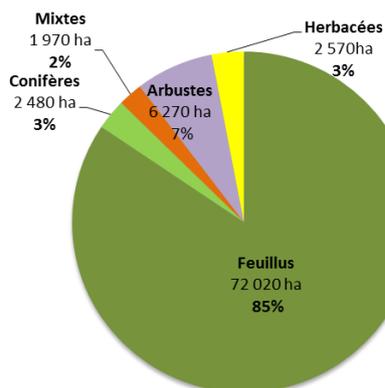
Le territoire du SCoT étant fortement marqué par l'agriculture, la richesse des milieux naturels, de la faune et de la flore est en outre étroitement liée au type d'activité agricole rencontré. Les espaces agricoles jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement de ces continuités écologiques. Toutefois, l'évolution de l'agriculture et des exploitations agricoles dans la seconde moitié du xx^{ème} siècle, notamment le recul du système traditionnel de polyculture-élevage, la diminution du bocage et l'héritage du développement du drainage et de l'irrigation ont des répercussions sur le fonctionnement des milieux naturels.

Des habitats naturels très diversifiés en mosaïque

Une grande diversité d'habitats compose le territoire du SCoT de Gascogne. Les statistiques issues de la couche d'occupation du sol OCS GE de l'IGN de 2013 illustrent de par leur échelle et leur précision que partiellement cette diversité. D'après ce référentiel les espaces naturels couvrent 15 % du territoire du SCoT, soit plus de 85 000 ha composés à plus de 97 % d'espaces boisés.

Espaces naturels rencontrés sur le SCoT

Source : OCS GE 2013



La typologie des habitats rencontrés sur le territoire du SCoT suivante reprend les éléments issus du Schéma départemental des espaces naturels sensibles réalisé par le Conseil départemental 32 en 2017.

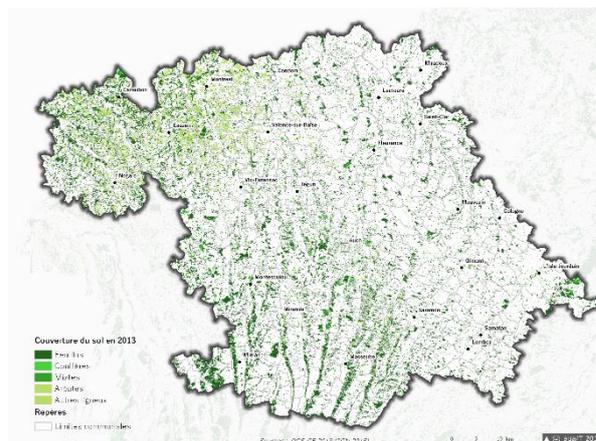
Des bois et forêts omniprésents et très morcelés

Couvrant près de 15 % du territoire, la couverture forestière est omniprésente au sein du SCoT. Même si le département ne se démarque pas par sa superficie boisée, une des plus faible de la région, quelques forêts ou grands bois méritent une attention particulière. Citons sans hiérarchisation les bois de Masous, d'Aignan, d'Auch, de Bassoues, de Saint-Blancard, les forêts de Berdoues, de Réjaumont, de Gajan et enfin les secteurs boisés de l'Armagnac. Mais ce sont surtout de nombreux petits bois et bosquets que l'on rencontre. Ils illustrent le plus souvent la régression des grandes forêts et le recul du bocage.

La surface boisée est effectivement très morcelée et constitue les fragments résiduels d'une vaste forêt originelle et des immenses possessions seigneuriales ou monastiques. Tout le territoire est mité par ces nombreux lambeaux, dont les principaux forment aujourd'hui l'essentiel des bois communaux et des forêts domaniales regroupées majoritairement dans l'Astarac et l'Armagnac.

Répartition des surfaces forestières

Source : aua/T, OCSGE 2013, IGN 2015



Boisements des coteaux de l'Astarac

Source : aua/T



Quatre grands types de bois ou forêt présents dans le Gers peuvent être décrits :

- **Forêts ou bois de feuillus** (chênaie à chênes sessiles, chênaie thermophile, pubescente ou acidiphile) : les boisements de chênes sessiles les plus répandus sur le territoire du SCoT, ont été largement morcelés dans les secteurs les plus cultivés, et occupent généralement les pentes les plus abruptes. Les boisements de chênes pubescents thermophiles, installés sur les sols secs et calcaires comme en Astarac, recèlent un potentiel d'espèces élevé et abritent un cortège végétal très diversifié (Orchidées). Les chênes acidiphiles (sessile, pédonculé) et les châtaigniers se retrouvent dans les bois de l'Armagnac ;
- **Forêts riveraines, fourrés humides** (saulaie-peupleraie, l'aulnaie- frênaie, ...) : ces formations arborées se retrouvent quasiment le long de tous les cours d'eau et étangs ou lacs collinaires ;
- **Forêts ou bois de résineux ;**
- **Forêts mixtes.**

Des prairies et pelouses fragilisées par l'évolution des pratiques agricoles

Plusieurs grands types de prairies ou de pelouses sont présents sur le territoire du SCoT. Directement liés aux pratiques agricoles, ces habitats naturels sont très favorables à la diversité floristique :

- **Prairies de fauche ou pâtures hygrophiles (substrat humide)** ; situées généralement en fonds de vallée ou en zone inondable, ces prairies sont très sensibles aux actions modifiant leur équilibre hydrique (drainage), leurs teneurs en minéraux (amendements) ou leurs caractéristiques pédologiques (labours, piétinements...). Ces prairies sont actuellement en forte régression du fait de la mise en culture et du drainage de l'irrigation et des plantations de peupliers. Ces prairies humides sont directement liées à des pratiques agricoles, principalement la fauche et le pâturage. La floraison de fin de printemps, est souvent dominée par des graminées. Elles sont très colorées et spectaculaire, et accueillent une flore assez diversifiée, mais menacée (Fritillaire pintade, Jacinthe de Rome). Elles présentent par ailleurs un intérêt pour la faune (papillons comme le Cuivré des marais, chauves-souris notamment). Elles sont rares à l'échelle régionale et certaines sont classées en habitat d'intérêt communautaire. Outre leur intérêt pour la faune et la flore, ces prairies participent au cycle de l'eau (filtration, alimentation des nappes, expansion des crues).
- **Prairies de fauche et pâtures mésophiles (substrat frais mais non mouillé)** ; ce sont les prairies les plus intensives, faisant l'objet d'amendements importants et réguliers, soumises à plusieurs fauches dans l'année ou bien supportant une présence animale importante. Les graminées y sont importantes et la flore dans l'ensemble assez peu diversifiée, dépendant étroitement de l'intensification des pratiques et de l'usage agricoles. Cependant, quelques rares prairies « naturelles » subsistent, pâturées pour la plupart ou fauchées une à deux fois par an (avec peu de fertilisation), offrant alors un très intéressant cortège floristique et faunistique.
- **Prairies et pelouses acidophiles** ; elles sont localisées dans la partie occidentale du territoire, essentiellement dans l'Armagnac, mais aussi sur les versants orientaux des coteaux du sud. S'y développent quelques étendues d'herbes basses avec notamment de belles populations d'*Orchis morio*.
- **Les pelouses calcaires et sèches** ; que l'on rencontre essentiellement en coteaux (principalement dans l'Astarac), le plus souvent sur de faibles surfaces, sur les sommets et les versants exposés ouest ou sud, sont caractérisées par leur richesse et originalité floristique (nombreuses

espèces à affinités méridionales ou steppiques, nombreuses orchidées). En mosaïque avec des landes sèches, elles présentent également un fort intérêt faunistique, en particulier pour l'entomofaune et l'herpétofaune. Nombre de ces pelouses ne se maintiennent que grâce au pâturage ou à la fauche, empêchant la reprise de l'évolution progressive vers la forêt. Ces milieux sont sensibles à l'érosion (piétinement et surpâturage), à l'eutrophisation (apports de minéraux par amendements) et à la déprise agricole (risque de fermeture du milieu si abandon des pratiques agricoles).

Prairies sur les coteaux du Lizet et de l'Osse près de Montesquiou



Source : CPIE Pays Gersois

Des landes et fourrés issus de l'enfrichement des pelouses

Plusieurs types de landes et fourrés s'imbriquent étroitement entre les pelouses, prairies et boisements. Il s'agit notamment des landes à genêts scorpions, sur des sols plutôt secs et superficiels des versants sud et sud-ouest (notamment dans l'Astarac), des landes à spartiers, sur des sols un peu plus profonds, qui se développent rapidement en l'absence de pâturage des pelouses sèches, des landes à genévriers, sur les sols argilo ou marno-calcaires des versants nord. Nombre de ces habitats sont issus de l'enfrichement des pelouses sèches, colonisés par des arbustes pionniers : ronces, églantiers, genévriers, genêts et ajoncs, mais aussi Genêt hérissé et Genêt scorpion, beaucoup plus rares. Les landes évoluent par la suite en fourrés puis boisements. En Armagnac, les landes atlantiques inféodées à ce climat sont dominées par des bruyères et ajoncs qui se développent sur des sols pauvres et sableux.

Landes à spartiers et à bruyères - Source : ADASEA 32



Des espaces cultivés et en jachère favorables aux plantes messicoles

Les champs et autres terres cultivées (céréales, vignes, vergers, prairies améliorées) représentent les surfaces les plus importantes du département. Même si, a priori, ces milieux cultivés ne sont pas connus pour leur intérêt botanique, ils ont la particularité de favoriser des plantes liées au travail du sol. Ainsi, les cultures céréalières, et plus particulièrement automnales (blé, orge, etc.), permettent le développement d'espèces annuelles, telles que les messicoles¹ des cultures, notamment dans les parcelles conduites de manière plus « extensive ». Dans les vignes et vergers, le travail du sol peut favoriser les plantes à bulbes telles que les tulipes sauvages. Les grandes cultures (céréales d'hiver, maïs, etc.) se trouvent majoritairement sur les reliefs doux. En vallée, les terres inondables enrichies par les alluvions sont souvent vouées à la maïsiculture. Les vignes ont fortement régressé au cours des siècles, et notamment depuis la crise du phylloxera à la fin du XIX^{ème} siècle, et sont majoritairement cantonnées dans le PETR d'Armagnac aujourd'hui. Représentant une surface limitée aujourd'hui, des vergers sont surtout localisés sur les communautés de communes de la Lomagne Gersoise et de la Ténarèze, en marge de la plaine garonnaise et de l'Agenais. Ce sont principalement des vergers de prunes d'Ente, ou prunes d'Agen, destinées à la fabrication des pruneaux. Plus rares, les champs de noyers, pommiers et noisetiers alimentent une fruiticulture plus confidentielle. En bordure des habitations, le long des chemins et en bordure des champs, des arbres fruitiers étaient entretenus mais ils le sont malheureusement de moins en moins.

La spécialisation de l'agriculture, l'intensification des vignes et vergers et, d'une manière générale, les modifications des pratiques agricoles, ont fait disparaître de nombreux habitats d'une flore originale. Aujourd'hui, les plantes caractéristiques de ces milieux

trouvent refuge, dans la majorité des cas, en bordure des parcelles agricoles, dans des friches et parfois des jardins.

Plantes messicoles - Source : ADASEA 32



Des rivières, étangs et autres zones humides diversifiés mais fragilisés

Le département du Gers n'est pas connu pour ses zones humides, pourtant, historiquement, de grandes zones marécageuses et tourbeuses se développaient dans l'Armagnac à la limite des Landes. Mais ces secteurs ont depuis longtemps été drainés et les zones humides n'y sont plus que relictuelles, dispersées, le plus souvent fortement dégradées et en situation de sursis. Certains de ces milieux ont ainsi été entièrement créés par l'homme (mares, étangs, lacs collinaires, fossés, gravières...). D'autres au contraire ont vu leur surface se réduire jusqu'à la quasi-disparition depuis la moitié du XX^e siècle. Le Gers possède néanmoins encore aujourd'hui quelques zones humides, de taille plus modeste, réparties un peu partout sur le territoire du SCoT :

- Les étangs et landes humides de l'Armagnac sont encore riches d'une flore et d'une faune originale, malgré la pression anthropique (drainage, intensification agricole, pollution, etc.) ;
- Le complexe alluvial de l'Adour et ses affluents (ripisylves, bancs de graviers, gravières) accueille une flore riche et diversifiée même si de nombreuses plantes exotiques et adventices viennent concurrencer certaines espèces patrimoniales ;
- Les autres rivières comme la Save, le Gers, l'Arrats ou la Gimone, offrent également quelques faciès différents ;
- De nombreux lacs collinaires ponctuent le chevelu hydrographique du département. Les vases et zones exondées de ces retenues accueillent de façon éphémère des peuplements végétaux originaux, et sont favorables à certaines espèces animales ;
- Les mares de l'Astarac réservent également quelques surprises botaniques et faunistiques ;

¹ Les plantes messicoles, ou simplement messicoles, sont des plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les moissons

- Enfin, les dernières prairies humides qui subsistent dans les plaines inondables des différentes rivières, souvent très anciennes, offrent encore une belle diversité végétale.

Les milieux humides au sens large sont donc diversement représentés dans le SCoT. Toutes ces zones sont extrêmement fragiles et menacées.

Zones humides - Sources : ADASEA 32, CD 32

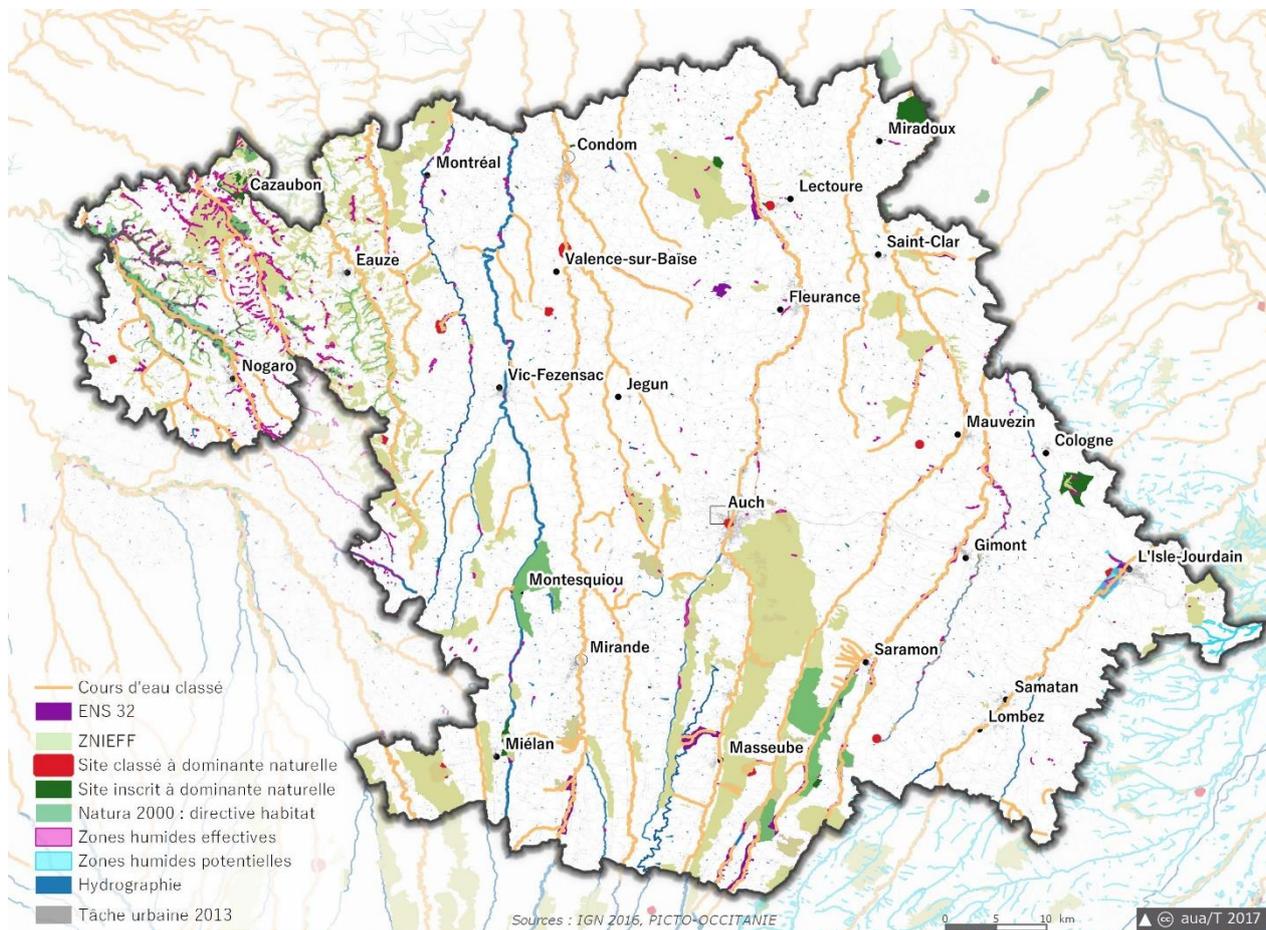


Périmètres réglementaires et d'inventaires : une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

Certains milieux naturels constituent des réservoirs d'espèces de par la diversité et/ou le nombre d'espèces qu'ils abritent ou en raison de leur caractère rare ou protégé. Leur identification est basée sur des inventaires naturalistes reconnus auprès de l'Etat à travers des périmètres réglementaires de protection et de gestion et des périmètres d'inventaires.

Aujourd'hui, plusieurs périmètres officiels participent à une meilleure identification des enjeux écologiques et biologiques sur le territoire du SCoT. Les périmètres réglementaires et d'inventaires sont essentiellement regroupés, d'une part, au niveau des zones humides et milieux ouverts de l'Armagnac et, d'autre part, sur les boisements et milieux ouverts de l'Astarac.

Espaces naturels remarquables recensés sur le territoire du SCoT - Source : DREAL Occitanie



Les périmètres réglementaires et d'inventaires recensés sur le territoire du SCoT

Périmètres réglementaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Mesures de gestion ou de protection de niveau européen au titre de Natura 2000_Directive Habitat (ZSC)	5	12 900 ha - 2%
Sites classés (à composantes naturelles avérées)	4	115 ha
Sites inscrits (à composantes naturelles avérées)	14	3000 ha
Cours d'eau classés sur la « Liste n°1 »	89	1 082 km
Cours d'eau classés sur la « Liste n°2 »	4	145
Périmètres d'inventaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1	133	6 200 ha - 1%
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2	20	50 500 ha - 9%
Zones humides	2 367	4 500 ha
Espaces Naturels Sensibles, ENS	69	13 500 ha

Les espaces naturels protégés

Les espaces naturels protégés sur le territoire du SCoT concernent une très faible superficie, moins de 3% du territoire, et concernent majoritairement des milieux humides associés au réseau Natura 2000 (voir carte ci-après). Les autres outils de protection recensés sont le classement en sites classés et inscrits, bien que ces zonages n'aient pas pour vocation la protection des espaces naturels au sens strict.

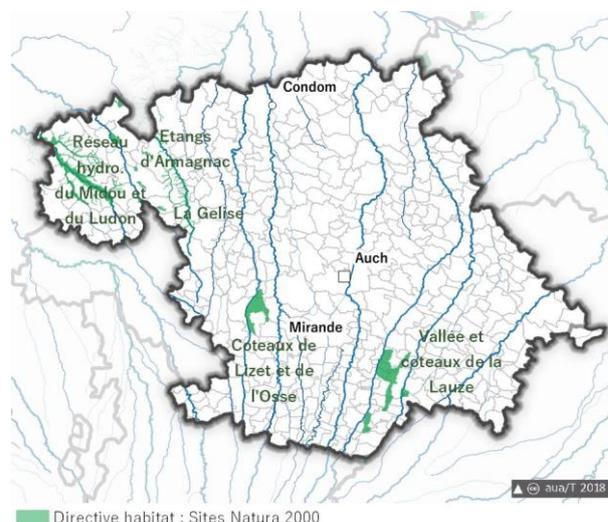
Aucun autre outil de protection réglementaire, contractuelle ou foncière (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques ...) ne bénéficie aux espaces naturels sur le territoire du SCoT.

naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et de façon générale, la préservation de la diversité biologique. Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou d'espaces qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Plusieurs Zones Spéciales de Conservation, ZSC, sont recensées sur le territoire du SCoT au titre de la Directive Habitat.

5 sites Natura 2000 recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne – Source : BD Carthage, PICTO-OCCITANIE



FOCUS

Un projet de parc naturel régional

Un projet de création d'un Parc naturel régional (PNR) en partenariat avec les CC Val de Gers, Astarac-Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne est actuellement à l'étude pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités sur le secteur de l'Astarac.

Peut être classé « parc naturel régional », un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Dans un premier temps, une étude sur la faisabilité de ce projet doit être réalisée.

Un regard spécifique sur le site Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes – les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats

Dans l'Armagnac, trois sites Natura 2000 situés autour des vallées de la Gélise, du Midou, du Ludon et autour des étangs de l'Armagnac offrent de nombreux habitats (prairies humides, pelouses sèches, landes et broussailles, eaux douces stagnantes et courantes ...) particulièrement intéressants pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, Loure, Cistude d'Europe notamment). Les zones humides des étangs de l'Armagnac constituent un espace unique en Midi-Pyrénées comprenant la plus grande population de Cistude d'Europe de la région (98% de la population régionale). Sur ces sites plusieurs espèces piscicoles sensibles comme la Lamproie de Planer, le Chabot, la Bouvière et le Toxostome y trouvent également des habitats favorables.

L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveaux d'eaux, le maintien de pratiques agricoles non intensives, la lutte contre l'érosion et la gestion des espèces animales et végétales invasives sont des enjeux pour ces trois sites.



Vison d'Europe,
Lamproie de Planer,
Cistude d'Europe

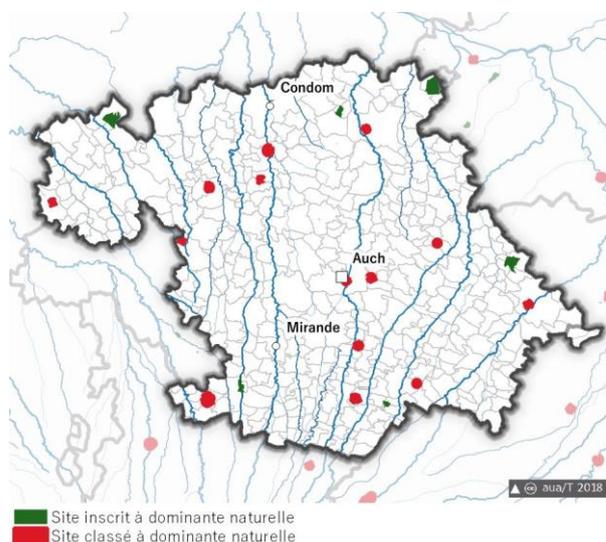
Les deux sites Natura 2000 des vallées asymétriques de la Lauze du Lizet et de l'Osse dans l'Astarac présentent également une forte variété de formations végétales et d'occupation du sol : bois, landes sèches, prairies et cultures s'imbriquent en mosaïque. Ces milieux à orchidées remarquables sont vulnérables et étroitement liés à l'évolution des pratiques agricoles. Le recul du pâturage et de l'élevage présente une menace pour ces espèces avec un risque de fermeture des milieux sur les pentes les plus importantes ou la mise en culture des prairies humides en fond de vallée.

Dans le Gers, un Comité Départemental Natura 2000 suit les actions menées sur ces différents sites. L'animation et la gestion sont pour la plupart des sites assurées par l'ADASEA 32².

Des sites classés et inscrits aux composantes naturelles avérées

Certains sites classés ou inscrits sont essentiellement urbains, et de ce fait hors de propos dans la réflexion des espaces naturels sensibles. Parmi les 14 sites classés et les 92 sites inscrits recensés sur le territoire du SCoT, respectivement seuls 8 et 13 ont été déterminés comme « à dominante naturelle » et sont rappelés ci-dessous.

Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne - Source : IGN2016



Des cours d'eau classés pour préserver les continuités écologiques

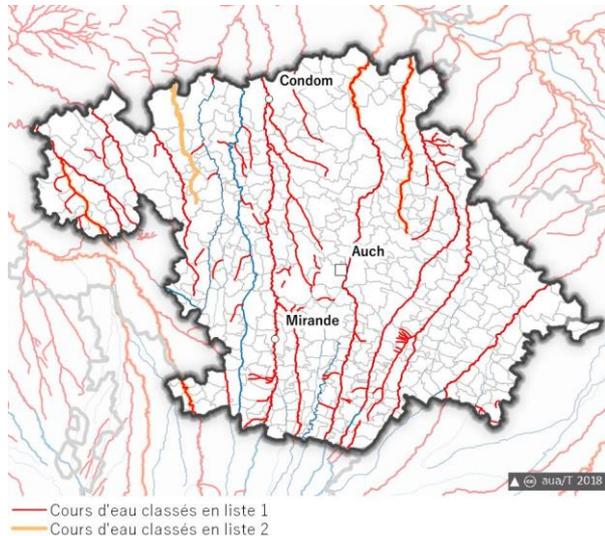
Afin de préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, un classement a été mis en place par les services de l'Etat, au regard de leur état écologique et de leur rôle dans le cycle de vie des poissons et des grands migrateurs amphihalins. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 a ainsi classé la plupart des principaux cours d'eau du SCoT dans la liste 1 : le Midou, la Douze, la Gélise, la Baïse et ses affluents, le Gers, l'Arrats, la Gimone, et la Save. L'objectif est la préservation de ces cours d'eau à caractère « patrimonial », sur lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages (barrage, seuil...) faisant obstacle à la continuité écologique, dont la hauteur de chute sera > à 50 cm.

Le ruisseau de l'izaute (affluent du Midou), l'izaute (affluent de la Gélise), le Gers à l'aval de Lectoure,

² Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

l'Aurouze et l'Arros ont également été retenus dans la liste 2, arrêtée le 7 octobre 2013, comme des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les cinq ans suivant l'arrêté de classement (soit d'ici 2018).

Classement des cours d'eau - Source : DREAL Occitanie



En 2017, seulement 30 % des ouvrages hydrauliques visés par la liste 2 sont impliqués dans la restauration des continuités écologiques sur le territoire du SCoT; sur les 37 ouvrages hydrauliques visés par la liste 2 (15 sur l'Aurouze, 6 sur l'Isaule et la Gélise, 16 sur le Gers aval et 5 sur l'Isaule du Midour), 6 ne font plus obstacles aux continuités et 5 sur l'Isaule et la Gélise et le Gers sont associés à une opération groupée portée par le syndicat de rivière³.

Les espaces naturels inventoriés

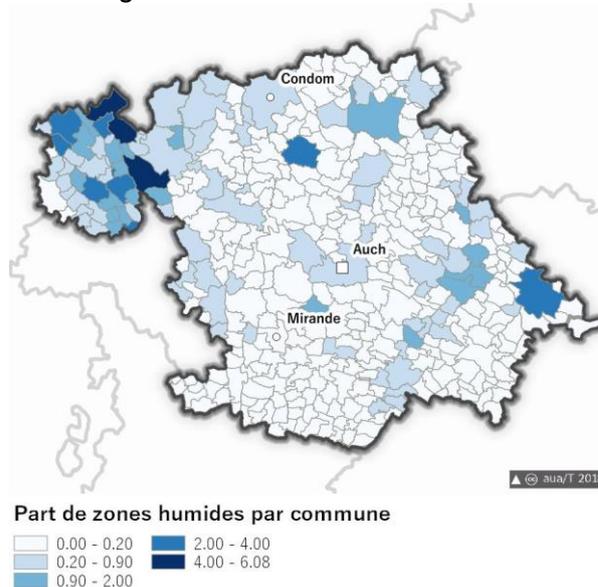
Un inventaire des zones humides

Les étangs, zones humides et prairies humides offrent également des écosystèmes très particuliers : milieu d'eau stagnante de type mares, étangs, cours d'eau, marais et marécages et certaines prairies humides en fonds de vallées. Le maintien et la préservation, voire la restauration, de ces zones humides est primordiale car elles assurent plusieurs rôles. Elles constituent des milieux « éponges » qui reçoivent de l'eau, la stockent puis la restituent (fonction hydrologique). Elles sont aussi des « filtres naturels » au niveau des bassins versants puisqu'elles reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les restituent aux milieux (fonctions physiques et biogéochimiques). Enfin, elles constituent des milieux d'une richesse biologique très importante (fonction écologique).

Les zones humides bénéficient à ce titre d'une attention particulière, qui s'est notamment traduite, à l'échelle départementale par la réalisation d'un inventaire des zones humides⁴. *Cet inventaire fournit un état des connaissances des zones humides, il ne constitue en aucun cas un document exhaustif et doit être actualisé en continu.* A l'échelle du SCoT, ce sont ainsi **2367 zones humides** qui ont été recensées, représentant une surface globale de 4500 hectares. Elles sont principalement constituées de prairies humides le long des berges de nombreux cours d'eau (Midouze, Douze, Isaule, Gers, Gimone et Save), ainsi que d'éléments de forêts alluviales, d'étangs ou de plans d'eau dans l'Armagnac.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, au travers de son Orientation D « Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau », impose la prise en compte des inventaires de zones humides dans les documents tels que le SCoT, et incite à la mise en place de programmes de gestion et de restauration pouvant s'inscrire dans une démarche de planification. De plus, les zones humides étant considérées comme des éléments de la Trame Verte et Bleue, les inventaires disponibles sur le territoire constitueront des éléments d'information utiles pour tout projet d'aménagement sur la présence possible de ce type de milieux, en vue de prioriser la réalisation d'inventaires plus fins.

Pourcentage communal en zone humide -Source : DDT 32



³ Source : Porté à Connaissance de l'Etat, DDT 32, 2017

⁴ Inventaire des zones humides, Conseil Départemental du Gers, 2009

FOCUS

Les zones humides des étangs de l'Armagnac

Elles constituent un espace unique en Midi- Pyrénées, associant activité humaine et biodiversité. Ces étangs, dont certains datent du Moyen-âge, constituent des réserves d'eau et sont utilisés pour la pisciculture, l'irrigation, l'abreuvement du bétail, l'agrément... Recueillant les eaux de ruissellement, ils remplissent un rôle hydraulique ; ils ralentissent les crues, rechargent la nappe phréatique et participent à l'épuration des eaux. Ce sont des habitats privilégiés pour le cycle de vie et la reproduction de nombreuses espèces liées aux milieux humides comme la Cistude d'Europe, dont les populations gersoises (98% de la population régionale) se prolongent en Aquitaine via l'Adour. Le site Natura 2000 du même nom ne couvre cependant pas l'ensemble des étangs.

Etangs de Guerre à Eauze et de Perchède

Source La Dépêche

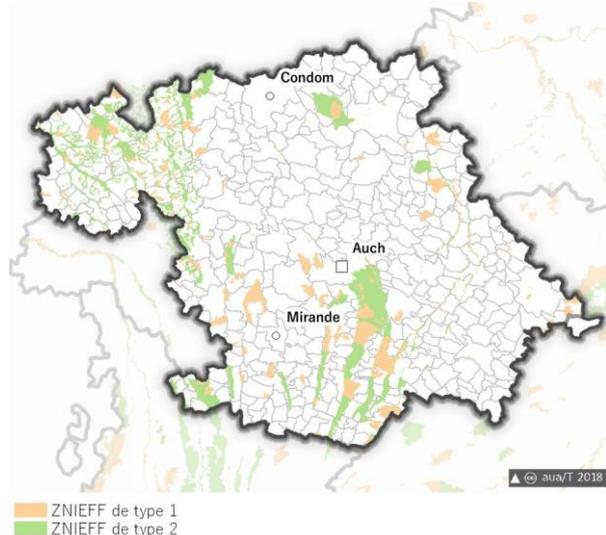


Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique, ZNIEFF : inventaires

Si les ZNIEFF correspondent à des inventaires naturalistes et n'ont pas de visée réglementaire directe, le maintien de leur intégrité est toutefois affiché comme un enjeu national. Une attention particulière devra dès lors être portée quant à l'impact potentiel des projets sur ces réservoirs d'espèces et sur leur bon fonctionnement écologique. Au total, **153 ZNIEFF** sont recensées sur le territoire du SCoT sur les milieux ouverts et boisés de l'Astarac, les secteurs humides de l'Armagnac et espaces agricoles ou boisés de la Lomagne et la forêt de Bouconne :

- **133 ZNIEFF de type 1** : caractérisées par des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
- **20 ZNIEFF de type 2** : constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

ZNIEFF recensées sur le SCoT - Source : DREAL Occitanie

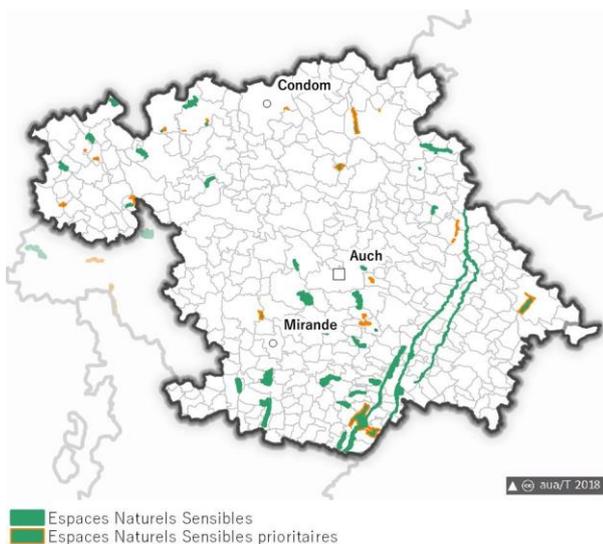


Les Espaces Naturels Sensibles, ENS : un outil de gestion

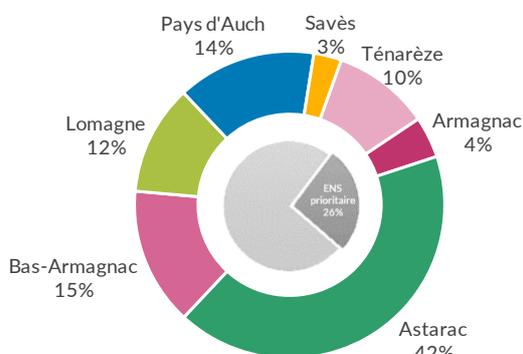
Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département du Gers est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles et des zones humides. Cette compétence s'est traduite par l'élaboration d'un **Schéma Départemental des ENS** révisé pour la période **2017-2021**. Plusieurs sites représentatifs de la diversité et la richesse des milieux naturels gersois ont ainsi été sélectionnés avec le concours de naturalistes. **69 sites, dont 18 prioritaires** sont aujourd'hui recensés sur le territoire du SCoT et font l'objet de programmes de gestion adaptés aux différents milieux. Les milieux dominants les plus représentés sont les cours d'eau, les massifs forestiers, les coteaux secs et prairies inondables et sont regroupés pour près de la moitié sur l'Astarac (42%). La démarche ENS est complémentaire aux outils de protection du patrimoine naturel.

Répartition des Espaces Naturels Sensibles

Source : CD32, 2017



Répartition des Espaces naturels Sensibles en nombre par grandes entités paysagères Source : CD32, 2017



Fonctionnement écologique du territoire

Genèse de la Trame Verte et Bleue

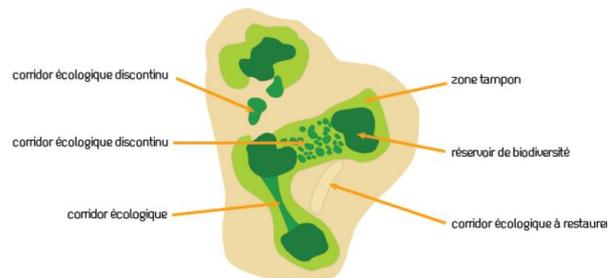
La biodiversité fait l'objet de politiques de préservation au niveau international et national depuis la fin du XXe siècle. Elle est en effet particulièrement menacée : fragmentation et destruction des milieux naturels, exploitation non durable d'espèces sauvages, pollutions de l'eau, des sols et de l'air, introduction d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales, changement climatique. Face à ce constat d'érosion de la biodiversité, le Grenelle de l'Environnement a instauré la notion de Trame Verte et Bleue (TVB), qui désigne à la fois un réseau de continuités écologiques (c'est-à-dire les milieux qui répondent aux besoins des espèces, notamment en termes de cycle de vie et d'habitats) et un outil d'aménagement du territoire.

D'ores et déjà intégrée dans le droit français, la TVB apporte une vision globale et destinée à être durable, et prend en compte l'ensemble des milieux naturels : biodiversité ordinaire et espaces plus

remarquables. Elle prend également en compte les activités humaines et économiques, les usages et les usagers du territoire.

Représentation schématique des composantes de la TVB

Source : Pavard I. et Paquin M., 2006



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, SRCE : un nouvel outil pour construire la TVB

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Midi-Pyrénées arrêté le 27 mars 2015 peut être considéré comme une traduction régionale de la Trame Verte et Bleue. S'il ne crée pas de nouvelle réglementation, il fournit en revanche des éléments de référence à l'échelle régionale. Il constitue en ce sens un document charnière entre les différents outils et niveaux de planification mis à disposition par le législateur.

Le SRCE reste en vigueur jusqu'à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET) de la région Occitanie et sera intégré à ce nouveau schéma (à travers la Stratégie régionale Biodiversité) dont l'approbation est envisagée en 2020 et en lien avec la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

Au titre du SRCE, le territoire du SCoT s'inscrit dans une vaste entité biogéographique dite de « plaine ». Parmi les sous-trames sur lesquelles a été réalisé le SRCE (milieux boisés de plaine, milieux boisés d'altitude, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude, milieux rocheux d'altitude, milieux cultivés, milieux humides, cours d'eau), quatre sont identifiées sur le territoire du SCoT, deux au titre de la trame verte et deux au titre de la trame bleue :

- La sous-trame des milieux boisés de plaine (trame verte) : bien que peu boisé, le département abrite des réservoirs de biodiversité (31 600 ha) principalement sur les secteurs du Bas Armagnac et de l'Astarac avec la présence de massifs boisés plus structurants que sur le reste du territoire
- La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine (trame verte) présente également des réservoirs de biodiversité de

cette sous trame (32 200 ha) sur le secteur du pays d'Auch, du Bas Armagnac et de l'Astarac (pays mirandais) essentiellement.

La trame verte gersoise est fortement liée à la présence des coteaux qui accueillent essentiellement des réservoirs et des corridors permettant le déplacement des espèces sur le territoire. 1500 km de corridors écologiques pour les sous-trames « boisés » et « ouverts de plaine » sont ainsi identifiés par le SRCE sur le territoire du SCoT comme supports de continuités entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac. Les principales trames sont globalement orientées Nord-Sud avec des connexions latérales Est-Ouest le plus souvent qualifiés de corridors à remettre en bon état (pour les deux sous trames concernées).

La trame bleue gersoise est constituée de la sous-trame des cours d'eau et de la sous-trame zone humide correspondant aux fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau (Adour, Midou, Douze, Baïse, Osse, Arrats, Gimone...). Cette dernière est fortement impactée par de nombreux obstacles à l'écoulement. Les travaux d'assainissement réalisés sur la plupart des cours d'eau ont également fortement perturbé les continuités latérales des cours d'eau et les zones humides.

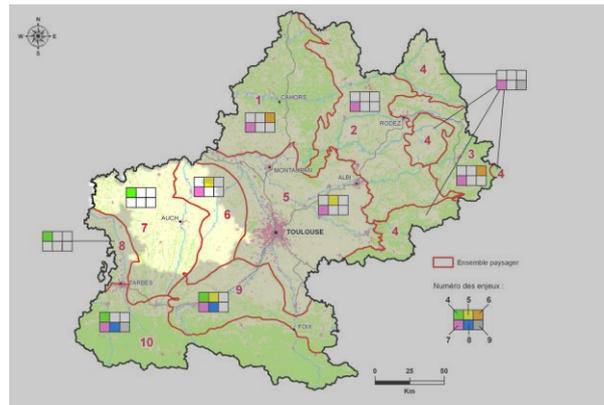
Le SRCE, établi essentiellement à partir d'une lecture paysagère, fait apparaître les secteurs de l'Armagnac et de l'Astarac comme les plus intéressants en termes de présence des continuités écologiques. Ils présentent en effet certaines caractéristiques plus intéressantes que le reste de l'entité « plaine » : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels. La perméabilité des corridors est beaucoup moins marquée au Nord-Est du département, leur densité y étant la plus faible du territoire. Sur la base d'un faible taux général d'espaces artificialisés (7%), plusieurs facteurs sont actuellement défavorables aux continuités écologiques, et notamment : artificialisation des sols et mitage de l'espace, remembrement agricole, fragmentation induite par l'urbanisation mais aussi les infrastructures linéaires...

Des enjeux de biodiversité majeurs identifiés à l'échelle régionale et locale

Prenant place au sein de deux grands ensembles paysagers « Coteaux » (n°7) et « Lomagne » (n°6) identifiés au sein du SRCE, le SCoT de Gascogne doit aujourd'hui répondre à plusieurs enjeux de biodiversité d'ordre régional et local.

Spatialisation des enjeux du SRCE par ensemble paysager

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015

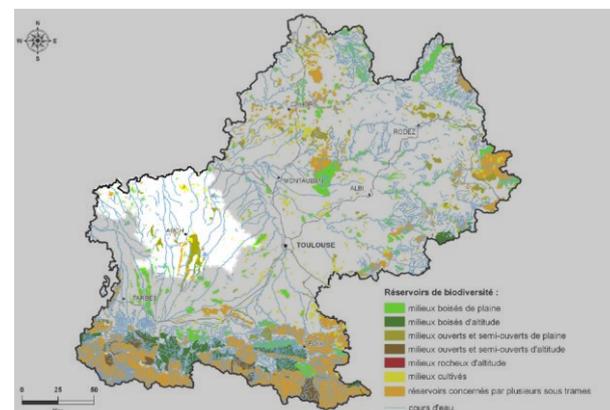


Des enjeux valables à l'échelle régionale

Enjeu régional n° 1 : La conservation des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité jouent un rôle majeur dans le réseau écologique, renfermant parfois des espèces ou des habitats rares ou menacés, ou assurant des fonctions écologiques importantes pour le cycle de vie des espèces. Un enjeu important réside donc dans le maintien de la qualité et de la gestion de ces réservoirs de biodiversité. Il constitue un enjeu phare qui conditionne tous les autres enjeux retenus à l'échelle régionale.

Représentation de l'ensemble des réservoirs de biodiversité de la TVB de Midi-Pyrénées - Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



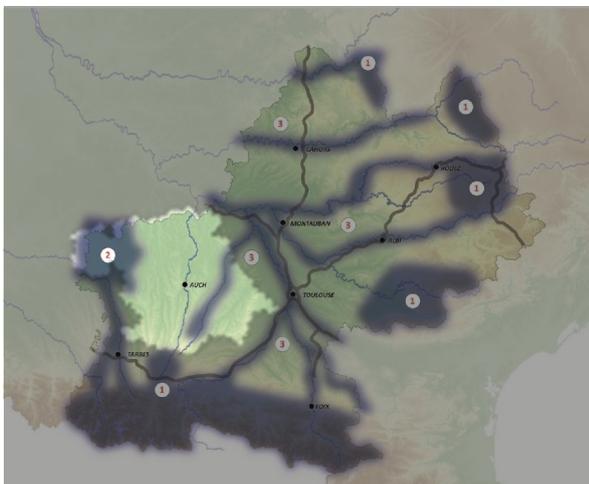
Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés sur les milieux ouverts et semi-ouverts de plaines (prairies, bocages, landes, pelouses, mares...) autour des vallées du Gers et de l'Arrats au sud du SCoT. Les milieux boisés de plaine de l'Astarac et milieux cultivés de la Lomagne gersoise sont également recensés comme réservoirs de biodiversité au titre du SRCE.

Enjeu régional n° 2 : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau

Les zones humides ont de multiples fonctions, qui dépassent largement le seul point de vue écologique. Certaines espèces sont strictement inféodées à ce type de milieu, d'autres les utilisent à certains stades de leur vie. Le maintien du maillage et de la densité des zones humides constitue un enjeu pour leur bon fonctionnement. Le territoire du SCoT est caractérisé par une multitude de zones humides (zones humides d'accompagnement de cours d'eau, mares, étangs ...) sur l'ensemble du département et principalement sur le secteur de l'Astarac. A ce titre, les zones humides des étangs de l'Armagnac sont mises en avant à l'échelle régionale comme un espace unique en Midi-Pyrénées associant activité humaine et biodiversité.

La continuité latérale des cours d'eau joue, quant à elle, un rôle particulier pour de nombreux milieux et de multiples espèces. La liaison entre les cours d'eau et les milieux qui leur sont associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...) est essentielle à maintenir pour permettre à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces indispensables à leur survie, notamment en période de reproduction (frayères). Les prairies humides situées le long de l'Arrats sont identifiées comme des milieux particulièrement intéressants à l'échelle régionale.

Secteurs concernés par les enjeux de préservation des zones humides et continuités latérales des cours d'eau
Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Enjeu régional n° 3 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau

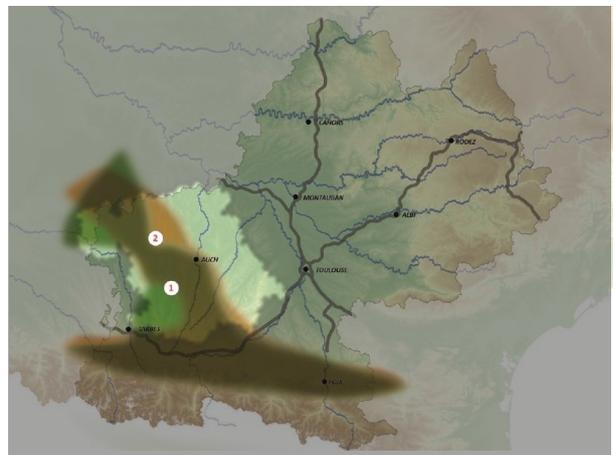
Axes majeurs de la charpente paysagère du territoire, les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux de vie et de déplacements pour de nombreuses espèces, aquatiques ou non. Leur continuité est essentielle à maintenir, participant notamment aux liens en amont et en aval du territoire.

Des enjeux spatialisés, spécifiques au territoire du SCoT de Gascogne

Enjeu régional n°4 : Le maintien des déplacements des espèces de plaine du piémont pyrénéen à l'Armagnac

En dehors de la vallée de l'Adour, le secteur de plaine compris entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac présente des caractéristiques intéressantes pour les continuités. Cet axe de déplacement joue, de par sa particularité, un rôle important au niveau de la plaine elle-même et de la région dans son ensemble, mais aussi au niveau interrégional et national puisqu'il constitue une portion de l'axe « Pyrénées-Atlantiques » identifié à l'échelle nationale.

Secteurs concernés par l'enjeu maintien des déplacements des espèces de plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac - Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



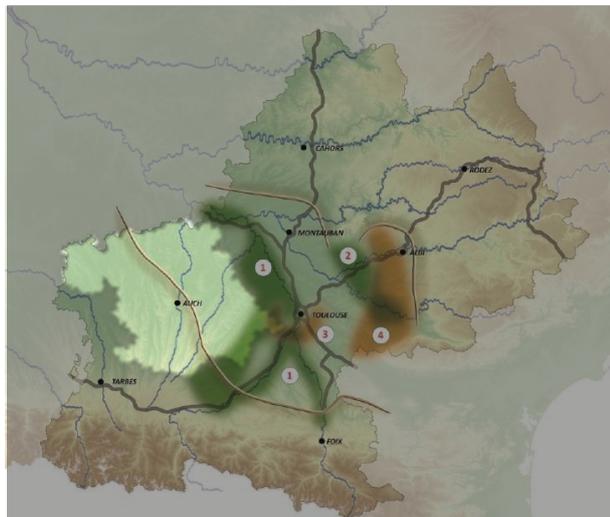
Les coteaux de l'Astarac, ainsi que les nombreux petits massifs de l'Armagnac, permettent le maintien d'une continuité des milieux boisés remarquables. Entre ces massifs boisés, l'hétérogénéité de la matrice agricole, avec la richesse (relative) du réseau de haies, de bosquets et de boqueteaux de prairies sèches, sert de relais aux continuités écologiques des milieux boisés de plaine. Cet axe boisé « Pyrénées/Littoral Atlantique » rencontre toutefois de nombreux obstacles lors du passage des infrastructures de communication reliant Toulouse à Pau et connaît un « goulot d'étranglement » au sud-ouest de Vic-Fezensac, où l'état boisé est moins important.

Enjeu régional n° 5 : L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours

Au sein du bassin toulousain, de nombreux facteurs apparaissent défavorables aux continuités écologiques : artificialisation des sols et mitage de l'espace, fragmentation induite par l'urbanisation et les voies de communication, pollution lumineuse... Dans ce contexte, le maintien et la restauration des

espaces agricoles (uniformes) et naturels (morcelés, sur le pourtour de l'agglomération toulousaine et en Lomagne), comme supports de continuités représente un enjeu majeur. La place de la nature en ville devient particulièrement importante à considérer, comme support possible de biodiversité ordinaire. La préservation de ces continuités, localement, permet de maintenir le lien avec les régions limitrophes, via la vallée alluviale de Garonne. Les réservoirs de biodiversité associés à la sous-trame des milieux boisés de plaine concernés par l'amélioration des déplacements de plaine sur le ScoT sont concentrés dans les espaces naturels du pourtour de l'agglomération Toulousaine à l'Ouest du territoire (forêt de Bouconne, à Pujaudran et Lias). Ils sont isolés et particulièrement concernés par l'artificialisation des sols et la fragmentation du territoire. Les continuités reliant les massifs forestiers de la Lomagne gersoise avec les autres éléments forestiers de la plaine sont également menacées par la faible représentation des systèmes de haies, de bosquets et de boqueteaux dans l'espace agricole et plus globalement par la faible couverture des milieux boisés.

Secteurs les plus favorables aux continuités écologiques au sein de la plaine - Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015

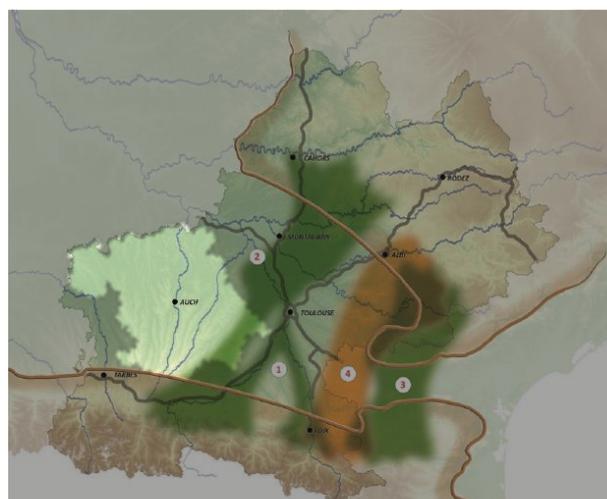


Enjeu régional n° 7 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations

Afin d'assurer un bon fonctionnement des populations, des déplacements d'individus, et donc des continuités écologiques, doivent être maintenus entre le Massif central et les Pyrénées.

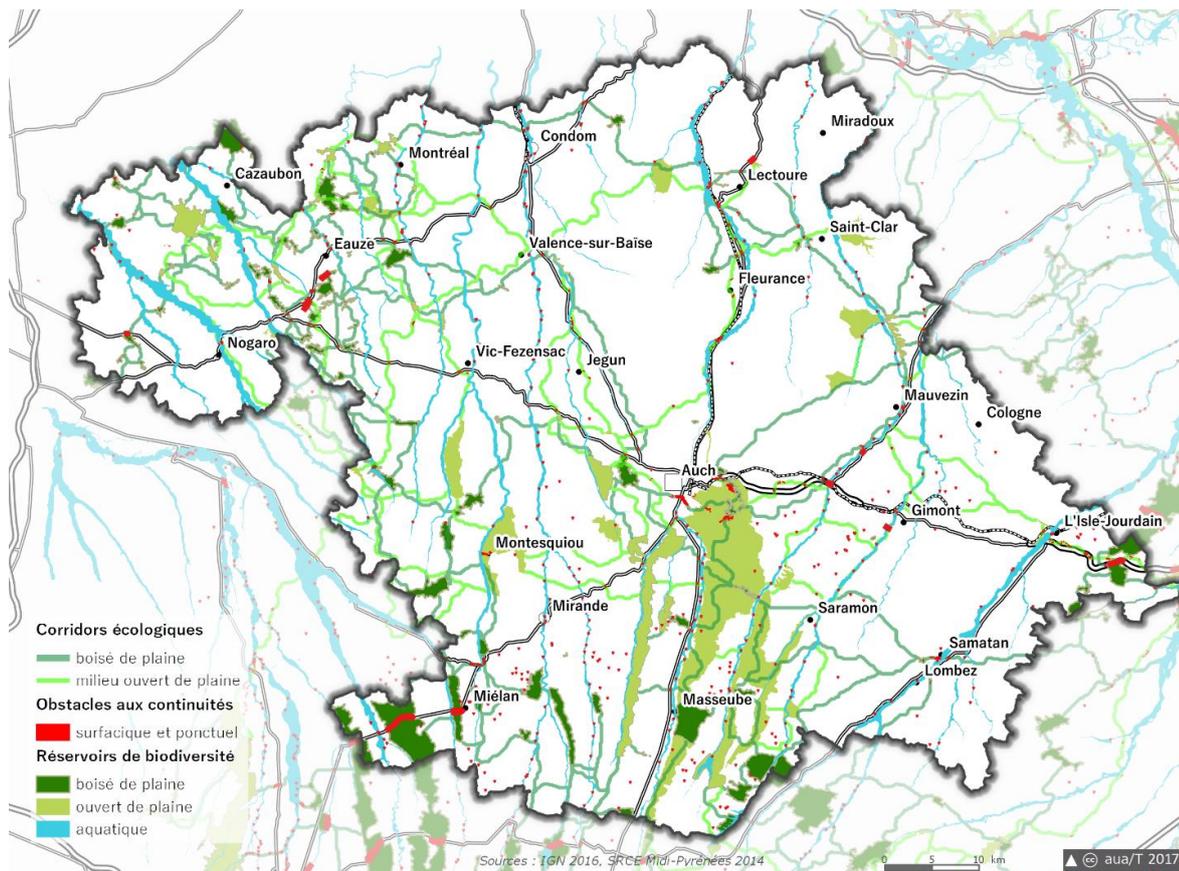
Les massifs boisés relictuels de l'arc de la haute terrasse de Garonne (Bouconne) sont les traces d'un grand massif forestier allant du piémont Pyrénéen à Agen. Sur le territoire du SCoT, l'extrémité Ouest de la forêt de Bouconne très fragmentée par l'urbanisation est identifiée comme un milieu favorable aux déplacements des espèces.

Secteurs concernés par l'enjeu besoins de flux entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Synthèse des réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire de SCoT

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



La fonctionnalité écologique potentielle du territoire

Dans l'esprit des travaux du SRCE, l'aua/T a engagé une réflexion méthodologique destinée à sensibiliser les acteurs aux questions de fonctionnement écologique. Cette approche écologique des paysages vise à faciliter la prise en compte des continuités écologiques du SRCE (puis à terme du SRADDET) dans le SCoT et aider à leurs déclinaisons à l'échelle locale (PLU/PLUi...), en complémentarité des outils de préservation des espaces naturels remarquables existants.

Une approche complémentaire aux outils de préservation du patrimoine naturel

L'ensemble des réflexions développées par l'approche des potentialités écologiques s'inscrit en complément des outils existants de préservation du patrimoine naturel (sites Natura 2000, ZNIEFF, inventaires de zones humides, sites classés et inscrits...). En effet, ces derniers sont le plus souvent fondés sur la présence d'habitats et d'espèces végétales ou animales remarquables mais ne prennent pas réellement en compte la fonctionnalité écologique des espaces naturels.

L'identification des potentialités écologiques des espaces naturels du SCoT de Gascogne a ainsi mis en évidence des espaces naturels à la richesse écologique remarquable encore méconnue et/ou non intégrés au réseau régional des périmètres de protection et d'inventaire. Elle donne également à voir le rôle de la nature dite « ordinaire » avec des espaces particulièrement intéressants pour la biodiversité (jardins privés, espaces verts plantés, zones vertes de loisirs et terrains de sport).

Un outil d'aide à la déclinaison de la TVB sur le territoire du SCoT

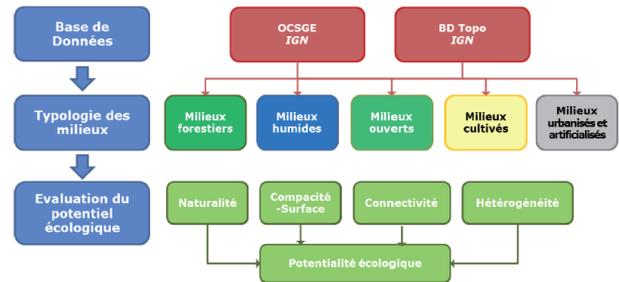
Consciente que la protection des espaces naturels et de leur biodiversité ne pouvait pas être efficacement assurée par la seule désignation de périmètres naturels identifiés et « labellisés », la réflexion méthodologique menée par l'aua/T à l'échelle du SCoT de Gascogne s'appuie sur des principes éco-paysagers similaires au SRCE, intégrant des notions de fonctionnement écologique et de dynamique paysagère à travers l'occupation du sol du territoire.

Différents types de milieux ont ainsi été considérés à l'échelle communale, en fonction de la nature de l'occupation du sol (les différentes espèces ne

présentant pas des préférences identiques vis-à-vis d'un même type d'occupation du sol ou de végétation).

Etablie sur la base du référentiel d'occupation OCS GE de l'IGN (2013), elle permet, d'une part, de présenter des données homogènes sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, de mettre en évidence le rôle de la biodiversité plus « ordinaire » dans le fonctionnement écologique de ce territoire. Son rendu sous forme cartographique doit faciliter l'appropriation et la déclinaison de la TVB par les acteurs du territoire. La finalité de ce travail est de disposer d'un outil d'aide à la décision et d'analyse précis à l'échelle communale (1/5000ème), facile à mettre à jour.

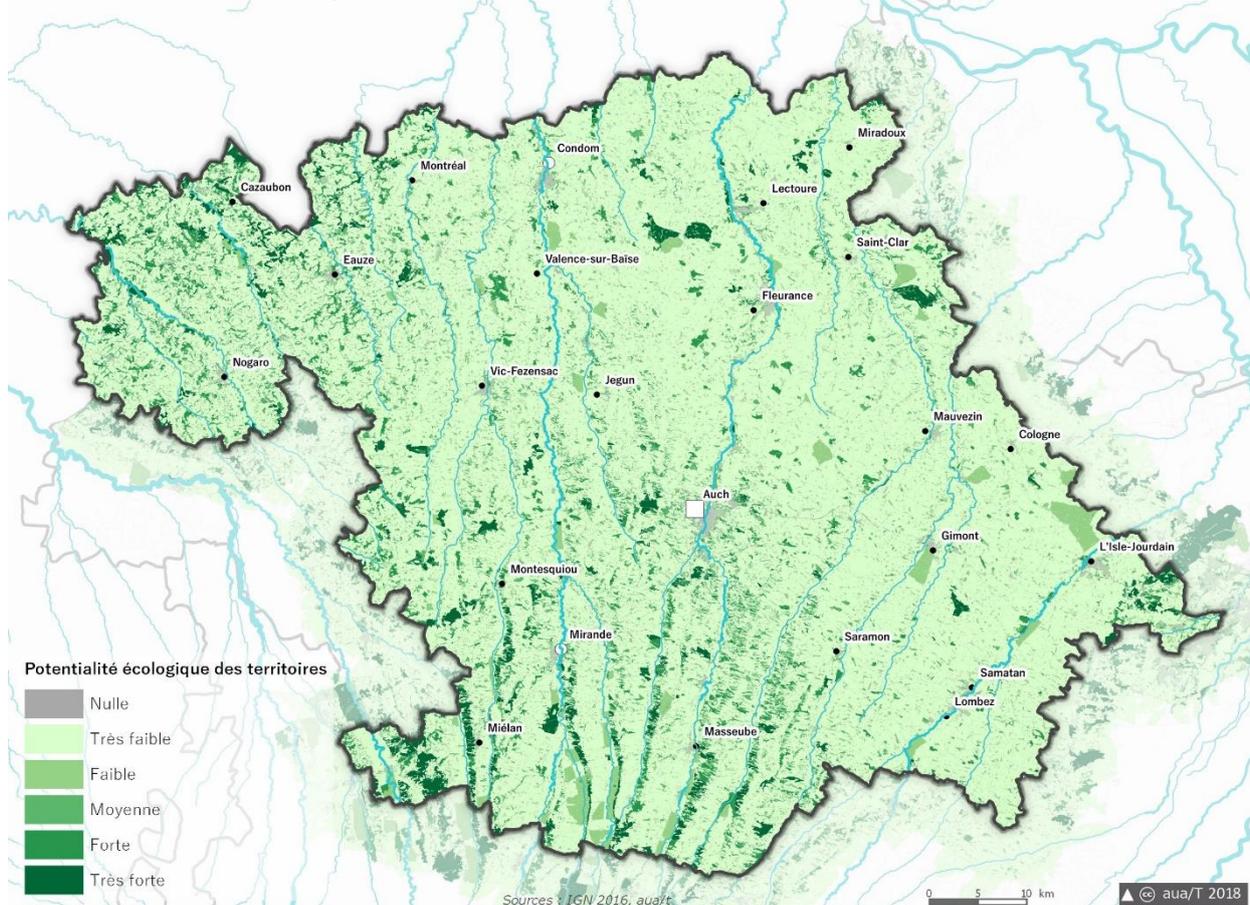
Les sources utilisées dans l'évaluation de la fonctionnalité écologique - Source : aua/T



- Deux étapes majeures ponctuent cette réflexion :
1. Identifier, grâce à un référentiel géographique d'occupation du sol homogène, les grands types de milieux sur le territoire gascon, pour les décliner en typologies plus fines à l'échelle du 1/5000ème.
 2. Evaluer, via un Système d'Information Géographique (SIG), les potentialités écologiques du territoire à l'aide d'indices éco-paysagers : indices de naturalité, de compacité-surface, de connectivité et d'hétérogénéité.

La méthodologie détaillée ainsi que l'analyse des différents indices éco-paysagers sont développés dans la publication n°4 de décembre 2018 intitulée « Potentialités écologiques du territoire : Un outil d'aide à la déclinaison de la TVB locale ».

La Trame Verte et Bleue au regard des potentialités écologiques du territoire - Source : aua/T



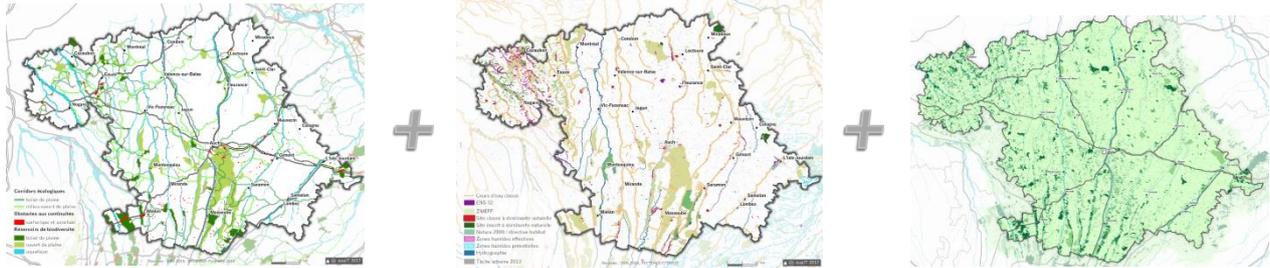
Cette méthode a permis de mettre en évidence des différences majeures de potentialités écologiques entre les espaces naturels du Sud-Ouest du territoire et ceux du Nord-Est.

Au Sud-Ouest, les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac et du Bas-Armagnac apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire. Par ailleurs, les milieux forestiers de plus petites tailles et davantage morcelés par l'agriculture ou l'urbanisation, ainsi que la plupart des cours d'eau et des zones humides, constituent également des espaces naturels très fonctionnels aux potentialités écologiques encore élevées. L'ensemble de ces espaces (forestiers, humides et ouverts) forment ainsi un « pôle » d'espaces naturels propices au maintien voire au développement de la biodiversité.

A contrario, au Nord-Est du territoire, les espaces naturels sont peu fonctionnels et présentent une connectivité entre les milieux peu favorables aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les

différentes vallées. En effet, seuls les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Aurouë, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus abrupts des vallons sont encore fonctionnels et méritent une attention particulière.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. La préservation du maillage bocager et le renforcement des continuités Est-Ouest sur ce secteur Nord-Est du territoire apparaît indispensable pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

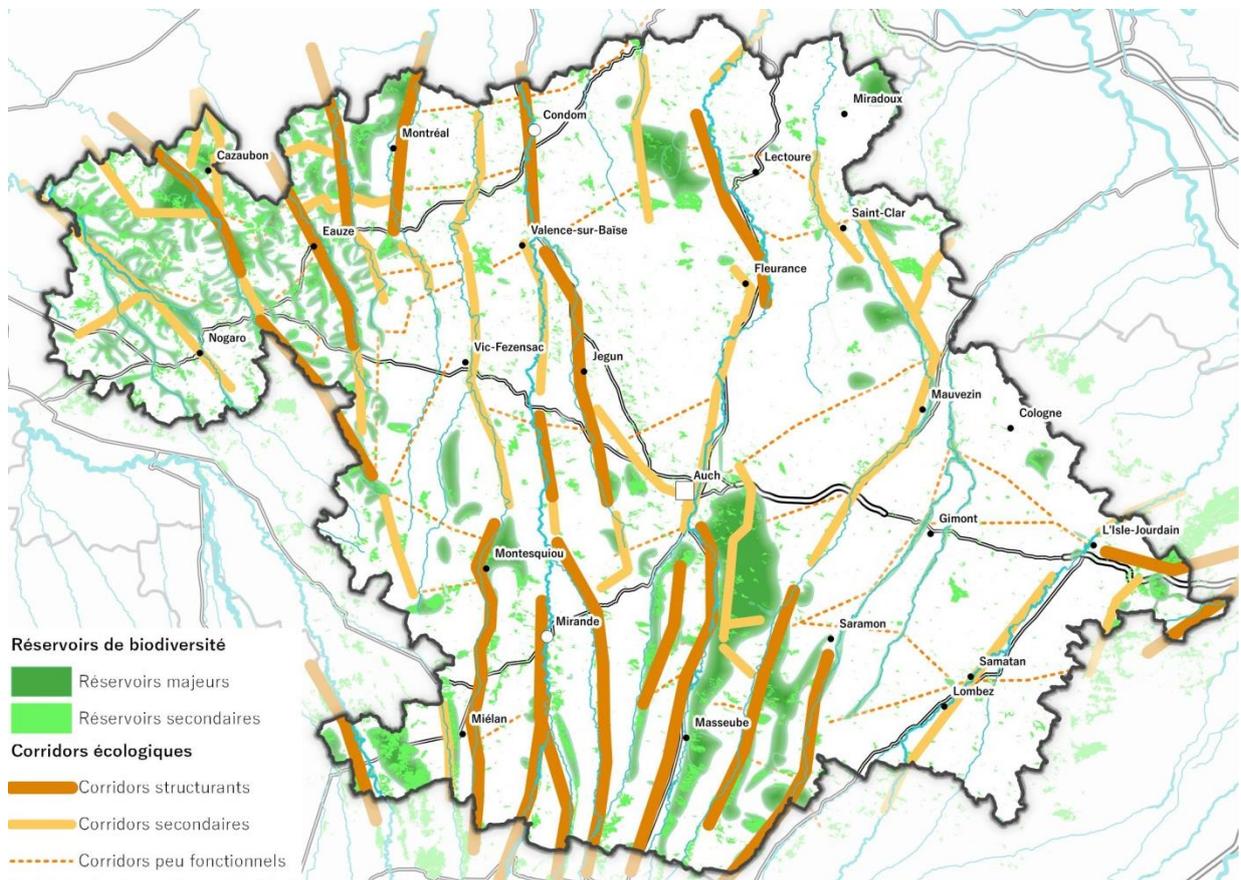


Trame Verte et Bleue du SRCE Midi-Pyrénées

Espaces naturels remarquables

Potentialités écologiques des espaces naturels

Vers un projet de Trame Verte et Bleue pour le SCoT de Gascogne



Source : OCS GE_IGN 2015, aua/T



Enjeux en matière de patrimoine naturel et de biodiversité

Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale

(Préserver la mosaïque de milieux naturels et la diversité des paysages gersois, préserver et valoriser les espaces agricoles supports de diversité jouant un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des milieux naturels ; structures bocagères, agroforesterie, espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches..., protéger et valoriser les espaces naturels ordinaires, les espaces interstitiels entre espaces urbains et espaces agricoles. Maîtriser la périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles qui peuvent avoir des répercussions sur le fonctionnement des milieux naturels et fragiliser la biodiversité locale ; disparition et fragmentation des milieux naturels).

Protection des réservoirs de biodiversité

(Préserver l'intégrité des milieux naturels reconnus pour leur qualité remarquable et leur rôle dans le maintien de la richesse biologique du territoire ; Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, Encourager au développement d'une agriculture respectueuse de la biodiversité ; généralisation des pratiques favorables à la lutte contre l'érosion.

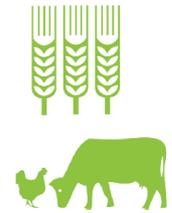
Préservation, valorisation, reconquête des trames bocagères et des espaces agropastoraux (prairies, pelouses sèches ...)

Préservation des espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels reconnus à travers le SRCE pour le projet de Trame Verte et Bleue :

(Protéger et reconquérir la trame verte, constituée de corridors boisés » et de « milieux ouverts de plaine », supports de continuités entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac en limitant les obstacles ; artificialisation des sols, mitage, pratiques agricoles peu respectueuses de la biodiversité, pollution lumineuse, fragmentation par les principales voies de communication.... Protéger la trame bleue constituée des cours d'eau et zones humides des fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau gersois, supports de continuités entre Pyrénées et Atlantique fragilisés par de nombreux obstacles ; ouvrages hydrauliques, retenues collinaires, travaux d'assainissement...).

1.2 Valorisation des ressources

Gestion des espaces agricoles



Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire majoritairement couvert par des espaces agricoles mais une consommation d'espace qui perdure
- Des sols diversifiés offrant des terroirs différents
- Des techniques d'amélioration de la qualité agronomique des sols (drainage combiné à l'irrigation) mobilisées de longue date sur le territoire, mais une raréfaction tendancielle de la ressource en eau entravant la capacité de couvrir à l'avenir le développement des besoins tous usages confondus (agricole, soutien d'étiage, eau potable, activités touristiques...)

Une forte présence agricole sur le territoire

Voir partie 1.1 Valorisation Et protection du patrimoine – Occupation du sol et consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Une diminution de la surface agricole utile qui se poursuit

Les dernières données issues du Recensement Général Agricole de 2010 permettent de caractériser la surface agricole utile (SAU), qui couvre plus de 71% du territoire en 2010.

A l'instar des tendances observées au niveau national et départemental, la part de SAU est en baisse entre 2000 et 2010 (-3,8%), soit une perte directe de 15 900 ha ; les systèmes polyculture-élevage, viticulture et volaille étant les plus affectés par cette baisse (- 5% en moyenne). Inversement, la SAU augmente pour le maraîchage (+127 ha) et stagne pour le bovin lait (+10ha).

Chiffres clés

77% du territoire couvert par des espaces agricoles en 2013

-3,8% de SAU entre 2000 et 2010 (- 5% pour la région Occitanie)

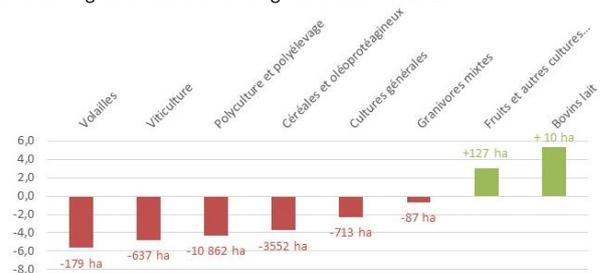
14% de la SAU en drainage en 2010

32% des exploitations ayant recours à l'irrigation en 2010

Selon la Chambre d'Agriculture du Gers, la perte de SAU importante des systèmes polyculture-élevage peut s'expliquer par un changement vers des OTEX à plus forte valeur ajoutée (arboriculture, grandes cultures, viticulture...) plus que par une déprise agricole forte.

Evolution de la surface agricole utile entre 2000 et 2010 par type d'exploitation (taux/ha)

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Même si la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne semble échapper à cette tendance (+ 1,7 %, soit + 427 ha), l'ensemble des intercommunalités voit leur SAU diminuer. Le recul le plus marqué s'enregistre sur le PETR Pays d'Armagnac (-5,8 %, soit -7 000 ha) et plus particulièrement sur la Communauté de Communes du Grand Armagnac (-8%, soit -2 800 ha).

Evolution de la Surface Agricole Utile, entre 2000 et 2010, sur le SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010

évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© MAAF 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Les tendances observées via le RGA entre 2000 et 2010, ne permettent pas de mesurer les phénomènes à l'œuvre depuis 2010. On constate en effet depuis cette période, une forte réimplantation de vignes mais aussi une perte importante d'exploitations laitières suite notamment à la crise laitière de 2009 (selon la CA 32, le territoire comptait près de 500 exploitations laitières dans les années 2000 contre moins de 70 en 2018).

Des sols diversifiés aux potentialités agronomiques variables

Au niveau géologique, le département du Gers se caractérise par un sous-sol composé de dépôts de grès et calcaires d'origine marine et/ou lacustre, plissés par la poussée des Pyrénées et recouverts de sédiments issus de l'érosion des Pyrénées. Cette couche sédimentaire appelée « molasse », est constituée de sables, argiles, marnes et calcaires. Ces dépôts se sont superposés en couches distinctes, redécoupés par des phénomènes d'érosion, et les rivières, produisant ainsi un modelé structuré et répétitif : les coteaux. La Molasse est la « roche-mère » des deux grandes familles de sols gascons : les terreforts argilo-calcaires et les boubènes non calcaires limono-argileuses, foncièrement opposés aux potentialités agronomiques variables nécessitant des techniques culturales différentes.

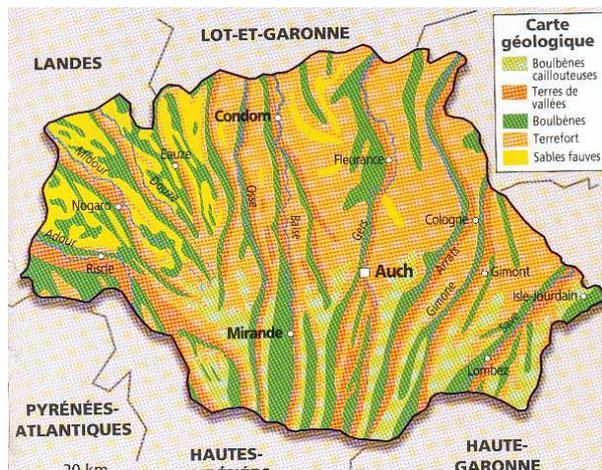
La présence de terreforts argilo-calcaires permet au nord-est du territoire (Ténarèze, Lomagne) de profiter de sols à haut potentiel agronomique, très favorables aux cultures céréalières (blé, tournesol), car fortement argileux et naturellement fertiles. Ces sols très argileux disposent d'une forte réserve en eau et permettent de restreindre l'irrigation. Ils conviennent aussi aux cultures d'été avec une irrigation plus modérée en quantité et en fréquence que dans les boubènes.

Les boubènes, sols non-calcaires sablo argileux et acides, couvrent des vallées à la fertilité médiocre au sud du territoire (Astarac) et sur les versants à pente douces (rives gauches) des principales vallées. Ces sols plus légers nécessitent un recours à l'irrigation en raison de leur faible capacité de rétention d'eau. Ils valorisent moins bien les céréales que les terreforts, et accueillent généralement des cultures d'été irriguées tels que le maïs, le sorgho et soja.

Les formations géologiques de sables fauves à l'ouest du territoire (Armagnac), déposés il y a 10 millions d'années alors que la mer bordait le Haut-Armagnac et que la Bas Armagnac était un estuaire, ont été remaniés et enrichis en fer ce qui leur donne leur couleur actuelle jaune orangé. Leur nature siliceuse et la présence en excès d'oxyde de fer ont donné à toute cette région une vocation spéciale pour la culture de la vigne.

Grands ensembles morpho-pédologiques du Gers

Source : GéoloGers



Des techniques d'amélioration de la qualité agronomique des sols

Les potentialités agronomiques ne sont pas le simple fait de la composition des sols. Certaines techniques, plus ou moins présentes sur le territoire, contribuent en effet à leur amélioration.

Drainage et irrigation au sein du SCoT Gascogne en 2010 – Source : Agreste recensement agricole 2010

	Part SAU drainée	Part SAU irriguée
Pays d'Armagnac	13%	13%
Pays d'Auch	14%	16%
Pays Portes de Gascogne	14%	9%
SCoT Gascogne	14%	12%

Le drainage

Le drainage est une technique destinée à évacuer le surplus d'eau contenu dans le sol et vise à améliorer les potentialités agronomiques des sols. D'après le recensement agricole de 2010, 14 % de la surface agricole utile est drainée sur le territoire du SCoT en 2010. Le drainage combiné à l'irrigation a permis le développement des vallées Gasconnes (terres à boulbènes).

Un espace agricole largement irrigué

L'irrigation est une pratique développée par les agriculteurs qui souhaitent améliorer les potentialités de leurs sols, en augmentant la réserve en eau des sols afin d'en améliorer la structure.

La gestion de l'eau pour l'irrigation repose sur l'exploitation du système Neste, des systèmes réalimentés de l'Adour et d'un réseau de retenues collinaires individuelles ou collectives. 115 réseaux

d'irrigation collective et 2 800 lacs collinaires facilitent l'accès à la ressource. Néanmoins en l'état, la capacité du système Neste à répondre demain au développement des besoins, notamment ceux liés à l'essor de la population de l'agglomération toulousaine, est fragilisée par une baisse tendancielle de la disponibilité de la ressource (modification du régime des neiges - cf. partie ressource en eau).

Avec 2 655 exploitations pratiquant l'irrigation sur un peu plus de 64 000 ha, le Gers est le premier département de l'ex-région Midi-Pyrénées en termes d'irrigation. 32 % des exploitations gersoises ont ainsi recours à l'irrigation.

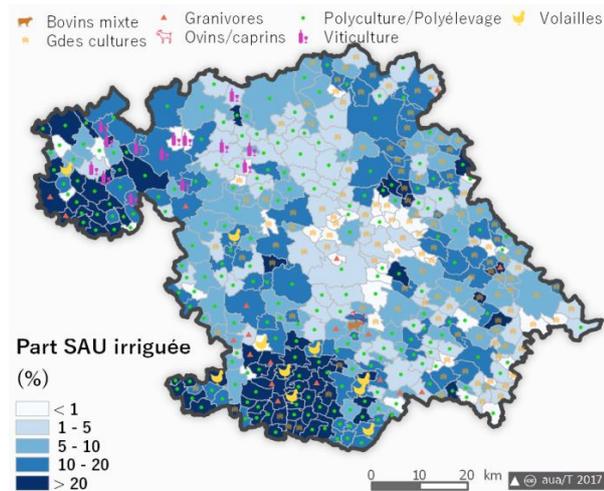
Sur le territoire du SCoT, près de 48 000 ha étaient irrigués en 2010.

Si cette pratique est assez bien développée sur l'Armagnac, l'Astarac et la Lomagne Gersoise, la part de la surface agricole utile irriguée varie de 10% à plus de 20% selon les secteurs. Des secteurs sont aussi plus en tension que d'autres ; sur l'ouest du territoire, les besoins (tous usages) associés aux rivières non réalimentées (Adour, Midour), sont d'ores et déjà sous contraintes fortes. A ce titre, une démarche est en cours de projet sur le territoire du Midour, visant à faire émerger, en concertation élargie, un programme d'action répondant au développement souhaité, incluant la construction d'ouvrages de stockage d'eau si cela s'avère nécessaire au regard du projet de développement.

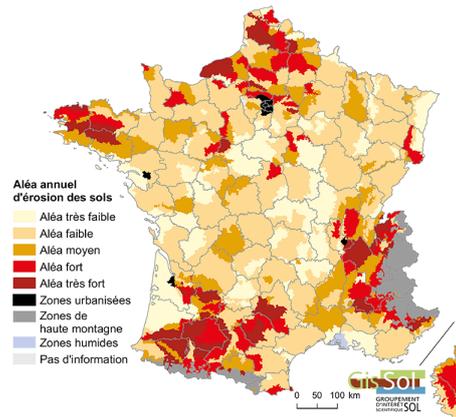
L'irrigation est essentielle pour de nombreuses productions : le maïs, les semences, l'ail, le melon mais aussi pour le maraichage, la viticulture, le soja, les céréales... Ces productions, porteuses de valeur ajoutée sont indispensables au maintien d'un certain nombre d'exploitations sur le territoire. Ces investissements coûteux (réseaux collectifs, réseaux individuels, équipements de drainage, ouvrages de stockage) peuvent être menacés de remise en cause (abandon, démantèlement...) lors de projets d'aménagement, notamment dans les secteurs soumis à de fortes pressions urbaines (comme sur les Portes de Gascogne), ou lors de changement de propriétaires, avec un risque d'impact sur l'activité agricole et sur ses capacités de développement.

L'irrigation à l'échelle du SCOT Gascogne en 2010 et orientation technico-économique majoritaire

Source : Agreste recensement agricole 2010



L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole



Source : Gis Sol-Inra-SOeS, 2011.

Note : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole est estimé à l'aide du modèle Mesales (Modèle d'évaluation spatiale de l'aléa d'érosion des sols), développé par l'Inra. Il combine plusieurs caractéristiques du sol (sensibilité à la battance et à l'érodibilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations). L'aléa est caractérisé par cinq classes représentant la probabilité qu'une érosion se produise.

Une grande sensibilité des sols à l'érosion

Une érosion hydrique accentuée par l'action de l'homme

L'érosion est un phénomène de déplacement des matériaux à la surface du sol. Plusieurs vecteurs y contribuent : l'eau, le vent, l'homme et la pente. Dans les climats tempérés, l'action de l'eau est généralement prédominante. Le ruissellement et l'érosion peuvent s'exprimer sous forme de coulées d'eau boueuse aux conséquences parfois catastrophiques. De façon moins visible, lorsqu'elle n'est pas maîtrisée, l'érosion provoque, à long terme, une dégradation irréversible des sols. L'érosion est souvent accentuée par l'action de l'homme comme certaines pratiques culturales (culture peu couvrante, etc.), le surpâturage, la déforestation, ou l'imperméabilisation. Ainsi, un sol, sur pente forte, non totalement couvert par des cultures et soumis à des pluies intenses est particulièrement vulnérable à l'érosion.

Dans les zones agricoles, le ruissellement lié à de fortes précipitations entraîne le départ de terre par érosion de façon spectaculaire en creusant de profondes ravines ou en emportant les éléments fertiles du sol. L'érosion provoque des dégâts sur les terres agricoles et entraîne également une dégradation de la qualité des eaux et des milieux naturels (transfère de matières en suspension, colmatage des cours d'eau, perte de biodiversité...). Les particules de terres issues de l'érosion hydrique sont transportées jusqu'aux fossés et cours d'eau et sont à l'origine de la turbidité des eaux superficielles et de transport des polluants. Dans les zones urbanisées, la formation de coulées boueuses peut constituer un risque pour la sécurité des personnes, des biens et des équipements et provoquer des désordres importants sur les habitations, les infrastructures de transport, les captages d'eau potable, les plans d'eau et bases de loisirs...

Une vulnérabilité forte à l'érosion sur tout le territoire du SCoT de Gascogne

La carte d'érosion des sols réalisée à l'échelle du territoire national met en évidence un aléa très fort et fort sur tout le territoire du SCoT de Gascogne. Cet aléa s'explique par une grande sensibilité des sols à la formation d'une croûte de battance, ou par la présence de sols sableux à forte détachabilité. De plus, les cultures sont installées sur des collines aux pentes marquées, et sous la menace d'éventuelles précipitations élevées et agressives en toutes saisons. Quatre zones sont soumises à contraintes environnementales, ZCSE, pour le phénomène d'érosion des sols :

- ZCSE Nugaroulet /Crastes par arrêtés préfectoraux du 21 octobre 2010 et 15 janvier 2015

- ZSCE de Larroque Saint Sernin par arrêtés du 31 décembre 2010 et juin 2013
- ZSCE de Sarrant par arrêté du 21 octobre 2010
- ZCSE de Monguilhem par arrêtés du 22 juillet 2010 et 8 mars 2012



Des démarches de classement sont actuellement en cours dans plusieurs communes présentant également des phénomènes d'érosion importants ; Aubiet, Marambat, Roquelaure, Simorre/Vilefranche d'Astarac.

Des études complémentaires à l'élaboration des SAGE, ont permis d'affiner la connaissance et de délimiter plus précisément les zones sensibles à l'érosion sur les bassins versants de l'Adour- Amont et de la Midouze.

L'ensemble des acteurs du territoire (CA 32, Agence de l'Eau, agriculteurs, coopératives, Agrod'oc...) ont conscience de ce phénomène et tentent de réduire l'impact liées au phénomène d'érosion en travaillant sur les pratiques agricoles, sur la maîtrise du ruissellement et sur la définition des zones sensibles et des pratiques vulnérables à l'érosion (dispositions B1, C1 et 3.1 du Sage Midouze, guide pratique érosion de L'institution Adour...).

Une amplification des pratiques favorables à l'environnement, à la vie des sols et au climat

Pour faire face aux problèmes de pollutions des ressources, d'érosion, de changement climatique, de perte de biodiversité... des solutions agro-écologiques sont mises en œuvre sur le territoire du SCoT: la couverture végétale des sols, l'agroforesterie et la végétation spontanée, ... La valorisation et la reconnaissance de ces pratiques constituent un enjeu important à l'échelle du SCoT.

A ce titre l'Association Française d'Agroforesterie lance, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et en partenariat étroit avec l'Institut de l'Agriculture Durable (IAD), l'Association Occitane de Conservation des Sols (AOC Sols) et Arbre et Paysage 32, un programme pluriannuel de sensibilisation et de développement des couverts végétaux et de l'agroforesterie sur le bassin Adour-Garonne.

L'agriculture peut aussi être une solution pour la séquestration de carbone (photosynthèse et stockage dans la matière végétale, stockage dans la matière organique des sols). Une capacité qui peut progresser via des pratiques favorables au stockage du carbone (agriculture de conservation...).

Des pratiques culturales et aménagements parcellaires pour prévenir et lutter contre l'érosion des sols

Des nombreuses techniques culturales sont aujourd'hui recommandées pour les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols et visent à prévenir ce phénomène dès son origine ; pérennité de la couverture végétale par la mise en place de cultures intermédiaires ou semis direct notamment pendant les périodes à risque, diversification de l'assolement pour réduire les périodes de sols nus, réduction du tassement des sols en limitant le nombre de passage des engin agricoles, travail du sol limitant l'affinement du sol ...

En parallèle, des aménagements parcellaires sont recommandées pour lutter contre le phénomène d'érosion ; mise en place de zone enherbées en bord de cours d'eau ou en bout de parcelles, confortement du réseau de haies, enherbement des chenaux ...

Plusieurs acteurs sont ainsi impliqués dans la lutte contre l'érosion sur le territoire du SCoT et accompagnent les collectivités et les acteurs du monde agricole pour la mise en place de ces pratiques culturales et aménagements parcellaires ; Chambre d'agriculture du Gers, Agence de l'Eau Adour Garonne, ADASEA 32, Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, Arbre et Paysage 32, Instituts Techniques (Arvalis, Terra Inovia), coopératives, GIEE (Groupements d'Intérêt Écologique et Economique) ...

FOCUS

Un Contrat Milieu « lutte contre l'érosion sur le bassin versant de l'Hesteil »

Sur le secteur de l'Isle Jourdain dans la vallée de la Save, particulièrement sensible à l'érosion des sols, un volet lutte contre l'érosion sur le bassin de l'Hesteil a été mis en place pour une durée de 5 ans (2016-2020) et vient compléter le contrat pluriannuel dit « contrat de milieux » de préservation des zones humides de l'Isle-Jourdain signé en 2015 entre la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'animation du volet agricole est assurée par le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine avec l'ADASEA et les coopératives (le volet « zones tampon » ; bandes enherbées, haies, prairies, talus, fascines... en co-appui sur le volet « changement de pratiques »). La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine assure l'animation du volet urbain. L'objectif est de proposer des outils pour limiter les transferts liés aux ruissellements et à l'érosion. L'accompagnement proposé comprend :

- Un diagnostic parcellaire érosion
- Un diagnostic individuel d'exploitation
- Des contrats Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, MAEC. (Campagnes 2016-2017-2018)
- Des aides aux aménagements anti-érosifs et investissements matériels
- Des journées techniques

Un Programme d'Action Territorial, PAT, sur la Gimone pour lutter contre l'érosion

Le PAT de la Gimone II (animé par les Chambres d'Agriculture du Tarn, de la Haute-Garonne et du Gers), mis en place dans le cadre du captage de Beaumont de Lomagne (82) sur la Gimone a également pour objectif de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres). Dans le périmètre du PAT, un accompagnement des exploitants est proposé sur :

- les pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytos, couverts végétaux, techniques de travail du sol),
- la conversion à l'agriculture biologique,
- l'agroforesterie
- le développement du maillage de zones tampons
- la préservation des prairies inondables.

L'ADASEA assure l'animation des MAEC « Prairies inondables de la Gimone » sur l'ensemble du bassin versant de la Gimone Gers et intervient sur l'action zones tampon (bandes enherbées, haies, prairies, talus, fascines...). L'objectif est de développer le maillage des zones tampon pour limiter les transferts liés aux ruissellements et à l'érosion sur les bassins versant prioritaires pour l'érosion.

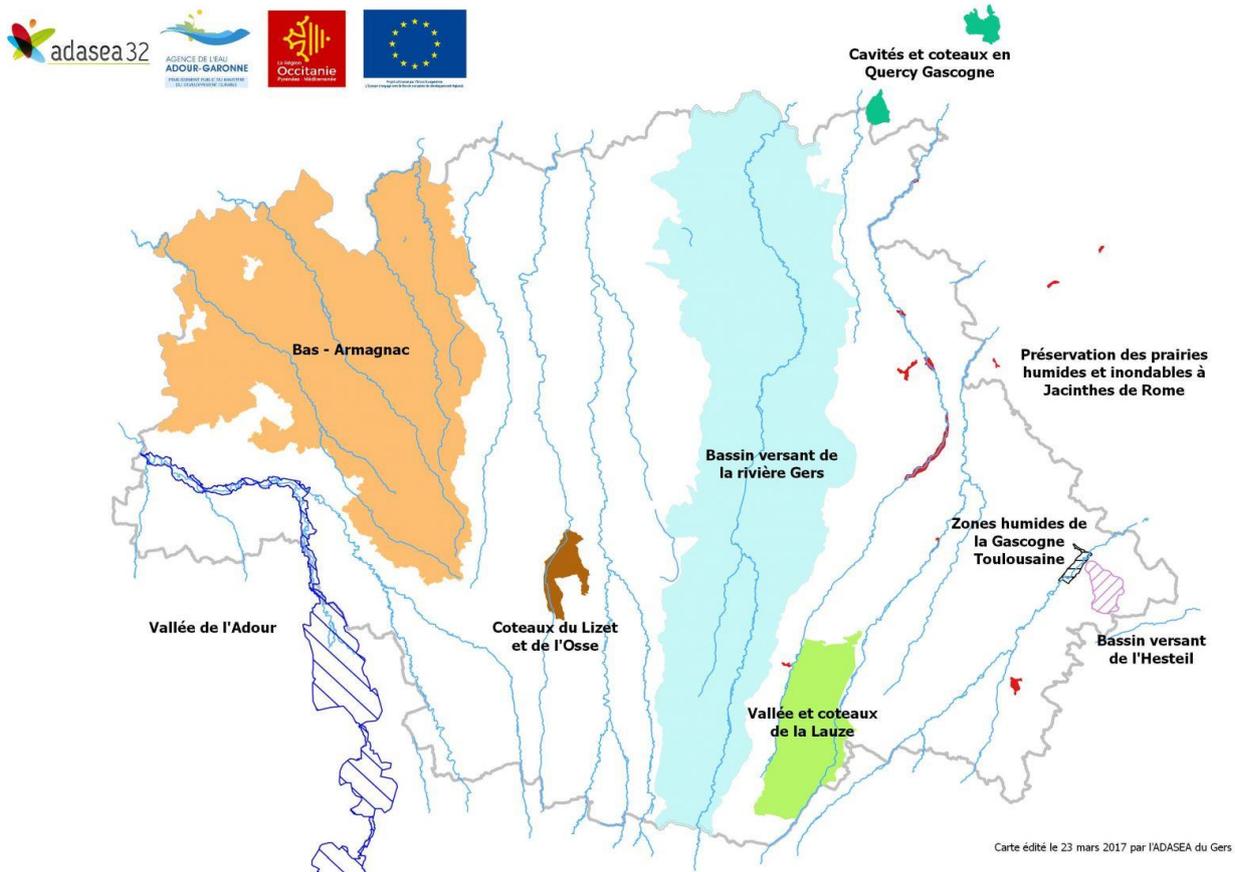
Plantation de haies

Source : Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine

**Des mesures agro-environnementales favorables à la protection de la biodiversité, des eaux, du sol et du climat**

En accompagnement de la Politique Agricole Commune, PAC, des Mesures Agro-environnementales et Climatiques, MAEC, sont mises en place sur le territoire du SCoT et permettent l'accompagnement des exploitations agricoles dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Mobilisables uniquement dans certaines zones ciblées et manquant de programmation financière, ces mesures sont un outil de mise en œuvre du projet agro-écologique

Ces mesures sont un outil de mise en œuvre du projet agro-écologique et répondent aux enjeux environnementaux sociétaux de protection de la biodiversité, protection des eaux, des sols et du climat. Ces mesures sont formalisées sous forme de



contrats de cinq ans, volontaires, basés sur un cahier des charges, dont le surcoût ou la perte induite est pris en charge par une aide annuelle. Aujourd'hui, 51 exploitants ont recours à des MAEC sur le territoire du SCoT.

Ces programmes pluriannuels sont animés par l'ADASEA 32 ou les collectivités (communauté de communes de la Gascogne Toulousaine) et portent sur :

Au-delà des mesures contractuelles, de nombreux acteurs (coopératives, chambre d'agriculture...) sont impliqués sur le territoire du SCoT et s'engagent dans le maintien d'une agriculture performante et durable.

Le Groupement des agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, CAGT, s'attache par exemple à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ancrées sur les plans technique et économique, et dont les innovations peuvent être reproductibles. Le GAGT a été récompensé à de nombreuses reprises pour ses travaux innovants, notamment sur les bandes enherbées le long des cours d'eau (zones tampons aujourd'hui normalisées dans tous les dossiers de la Politique Agricole Commune), et plus récemment, pour ses pratiques agronomiques visant à une gestion

- MAEC 2018-** Source : ADASEA 32 2018
- Les sites NATURA 2000 destinés à protéger la biodiversité autour des zones humides de l'Armagnac, les coteaux du Lizet et de l'Osse, la vallée et coteaux de la Lauze
 - Le PAT Plans d'Action Territoriale destiné à protéger le captage d'eau potable de la Gimone
 - Les prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome

rationnelle de la couverture du sol par l'aménagement des cycles de cultures. Ses actions s'articulent autour de la promotion d'une agriculture durable (prise en compte de l'environnement, aménagement des paysages agricoles, préservation de la biodiversité, amélioration de l'image des agriculteurs, renforcement des liens entre agriculture et urbanisme, développement du site expérimental d'Auradé...).

Des expérimentations/ innovations pour répondre aux enjeux agro-économiques, agro-écologiques et agro-techniques : le cas de l'Agroforesterie

L'idée de l'Agroforesterie consiste à introduire des rangées d'arbres dans les surfaces dédiées à la production agricole, animale (sylvo-pastoralisme)

ou végétale (agrosylviculture, pour des cultures annuelles comme pérennes). Ce principe de plantation, que l'on trouvait sous des formes traditionnelles de pré vergers ou de joualles (arbres et vignes) est une pratique ancienne qui vise à limiter principalement les excès du climat : ensoleillement, pluies violentes. Cette pratique est aujourd'hui expérimentée sur le territoire du SCoT avec pour objectif de répondre aux enjeux liés au changement climatique, aux coûts des intrants et à l'économie de l'eau. L'agro-sylvi-culture moderne souhaite tenir compte des contraintes techniques liées à la motorisation des cultures (espacement des rangées d'arbres, élagage ...) et permettre :

- L'augmentation du rendement des cultures
- La réduction des intrants
- La protection des animaux d'élevage
- La production de biomasse et de bois (bois d'œuvre, bois-énergie)
- L'amélioration des sols et la prévention des phénomènes d'érosion
- La régulation de la ressource en eau
- La filtration des pollutions diffuses
- La préservation de la biodiversité (abris pour la faune auxiliaire)
- La réduction des stress climatiques
- La protection contre le vent
- ...

Parcelles agricoles sur les communes de Montadet et Noilhan



Source : Association Française d'Agroforesterie

Plusieurs parcelles en agroforesterie sont ainsi recensées sur tous le territoire du SCoT et concernent principalement des grandes cultures et des prairies. Quelques parcelles de vignes ont mis en place ce principe de plantation sur le secteur de la Ténarèze (Lagardère).



Enjeux en matière de gestion des espaces agricoles

Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (modération de la consommation)

Favoriser le développement durable du territoire ; maintenir la diversité des espaces, des paysages et la diversité des productions sur ces espaces... ; Préserver les espaces sans figer le développement de l'activité agricole ; Accompagner les mutations du monde agricole, notamment liées au renouvellement des exploitants ; de l'organisation des filières agroalimentaires, des débouchés pour les productions locales : internes/externes au territoire. Préserver le patrimoine naturel support des continuités écologiques du territoire : biodiversité ; élaborer des documents d'urbanisme intégrant vision urbaine et protection des espaces agricoles et naturels

Identification d'une limite franche entre espaces urbains et espaces agro-naturels

Réduire les espaces de développement urbain par extension. Eviter toute concurrence entre espaces. Limiter les rapports conflictuels pouvant exister à l'interface entre tissu urbain et espaces agricoles

Préservation des espaces agricoles ayant bénéficié d'investissements coûteux (irrigation, drainage) pour améliorer la qualité agronomique des sols

Préservation des équipements déterminants dans le maintien de l'activité agricole et son développement. ; Développement des ouvrages de stockage d'eau

Lutte contre l'érosion des sols

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux coulées de boues. Limiter la dégradation des cours d'eau et des milieux naturels par les matières en suspension. Préserver la qualité agronomique des sols

Valorisation économique, financement et développement des pratiques agro-environnementales (MAEC, PAT, pratiques culturales respectueuses de la biodiversité et des milieux naturels, agroforesterie, couverture végétale, préservation du réseau de haies, diversification des assolements, agriculture de conservation, agriculture raisonnée, agriculture biologique...)



Gestion de la ressource en eau

Ce qu'il faut retenir :

- Un réseau hydrographique dense en partie réalimenté artificiellement par la Neste qui garantit actuellement la sécurisation des usages et les activités socio-économiques
- Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré la gestion des retenues (et ouvrages de stockage) et la réalimentation par la Neste
- Des cours d'eau et plans d'eau menacés par le changement climatique
- Des besoins d'irrigation déterminants pour l'activité agricole
- Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole
- Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter
- Des usages touristiques sensibles à la qualité et à la quantité de la ressource
- Des documents cadres de gestion des eaux en faveur de la préservation de la ressource qui couvrent partiellement le territoire mais une couverture par des plans de gestion volontaires entre acteurs (Plans de Gestion

Chiffres clés

6400 km de cours d'eau

21 cours d'eau réalimentés artificiellement

2500 retenues collinaires

79 % des prélèvements pour l'irrigation

93 % des masses d'eau en état écologique mauvais à moyen

53 % des captages d'eau potable sensibles aux pollutions

Focus préalable sur les plans et programmes de rang supérieur en matière de gestion de l'eau

Afin de concilier les différents usages de l'eau et des milieux aquatiques et d'assurer un partage équitable de la ressource dans le respect des équilibres naturels, plusieurs outils existent sur le territoire du SCoT et permettent de constituer un cadre d'action commun dans le domaine aquatique.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE

Réuni en séance plénière le 1er décembre 2015, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDAGE pour 2016-2021 et rendu un avis favorable au programme de mesures associé. Ces documents prévoient les modalités pour atteindre d'ici 2021 le bon état des eaux pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains, les autres objectifs fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), ainsi que les objectifs spécifiques au bassin (maîtrise de la gestion quantitative, préservation et restauration des zones humides, préservation et restauration des poissons migrateurs, ...). Le SDAGE Adour-Garonne fixe pour le territoire des objectifs en matière d'amélioration de l'état des masses d'eau ;

Orientation A « Gérer les conditions de gouvernance favorables » ;

Orientation B « Réduire les pollutions » ;

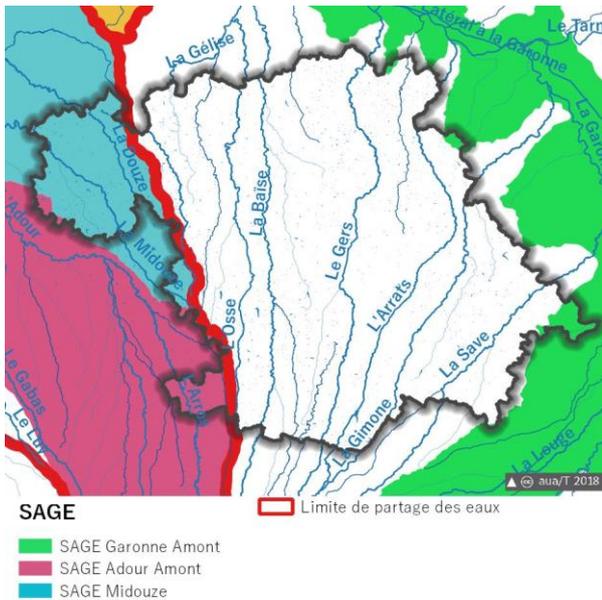
Orientation C « Améliorer la gestion quantitative » ;

Orientation D « Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières...) ».

Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux, SAGE

Trois SAGE sont recensés dans le Gers sur les bassins versants de l'Adour et de la Garonne et couvrent partiellement le territoire du SCoT. Ils donnent les orientations de la politique de l'eau au niveau local, s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE Adour Garonne, et posent des dispositions et des règles avec lesquelles le SCoT et les PLU devront être compatibles. Une étude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE sur la Neste et les rivières de Gascogne réalisée en mai 2017, pose des éléments d'enjeux sur le reste du territoire du SCoT dans toutes les dimensions de la ressource (qualité, quantité, biodiversité, économie, cadre de vie) et réfléchit aux conditions d'un débat multi-acteurs en vue de l'émergence d'un projet de SAGE.

Périmètres des SAGE - Source : AEAG



FOCUS

Les SAGE du SCoT de Gascogne

Opposable depuis le 29 janvier 2013, le **SAGE du bassin de la Midouze** constitue la partie Nord du bassin de l'Adour. Son périmètre couvre toute la partie ouest de l'Armagnac autour des cours d'eau de la Douze et la Midouze et pose plusieurs règles :

- **Améliorer les rejets des stations d'épurations domestiques ou industrielles** pour les paramètres altérant la qualité de l'eau du milieu récepteur ;
- **Raisonner et optimiser la création de plans d'eau**, limiter leur impact sur les cours d'eau à l'aval ; A cet effet, tous les nouveaux plans d'eau, soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau ne doivent pas être créés directement sur un cours d'eau ou dans les bassins versants des cours d'eau en très bon état écologique au sens du SDAGE¹.
- **Préserver les zones humides** d'intérêt environnemental particulier, ZHIEP et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau, ZSGE ;
- **Préserver la continuité écologique sur les cours d'eau** hors listes de l'article L214-17 du CE en interdisant les nouveaux ouvrages soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le **SAGE Adour Amont** approuvé depuis le 19 mars 2015, concerne les communes les plus à l'Ouest de l'Astarac autour du cours de l'Arros et régit comme sur le bassin de la Midouze la création de plans d'eau :

- **Raisonner et optimiser la création de plans d'eau**, tout en limitant leur impact à l'aval des ouvrages ; (même règle que pour le SAGE de la Midouze)
- **Préserver les zones humides 2**; cette règle s'applique à toutes les installations, ouvrages, travaux ou activités visés à l'article L. 214-1 ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement visées aux articles L. 512-1. Dans le cas, où une destruction ou dégradation d'une zone humide ne peut être évitée, le maître d'ouvrage du projet devra compenser cette perte par la re-création ou la restauration de zone(s) humide(s) dégradée(s), sur le territoire du SAGE et si possible dans le bassin versant de la masse d'eau impactée. Cette compensation s'attachera à garantir la capacité des milieux recréés à reproduire, de façon pérenne, les fonctions écologiques assurées par les milieux détruits et devra être au minimum de 150% de surface ou du linéaire impactés. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme ³.
- Et préserver les périmètres admis des espaces de mobilité sur les cours d'eau, notamment autour de la rivière Adour située en dehors du périmètre du SCoT.

Le **SAGE de la vallée de la Garonne** actuellement en cours de réalisation concerne 7 communes en limite est du SCoT sur le PETR Pays portes de Gascogne ; Montpezat, Auradé, Pujaudran, Fontenilles, et Lias pour la partie Arrats-Save, Castéron et Mauroux pour la Lomagne. Le projet de stratégie du SAGE doit être examiné à l'automne 2017. Les éléments de diagnostics territoriaux des commissions 2, 3 et 4 développés ci-avant guideront l'analyse de compatibilité du SCoT et des PLU avec le futur SAGE vallée de la Garonne.

Réseau hydrographique

Un réseau dense, largement aménagé et pour partie réalimenté artificiellement par le système Neste

Avec 6400 km de cours d'eau, le SCoT de Gascogne dispose d'un réseau hydrographique très dense dû aux sols argileux et imperméables. Le territoire appartient à deux grands ensembles : le bassin de l'Adour à l'ouest, qui couvre 13 % de la superficie du SCoT (732 km²), et le bassin de la Garonne qui draine la grande majorité des rivières gersoises issues du plateau de Lannemezan (4882 km², soit 87 % du territoire). L'écoulement est

¹ Règlement du SAGE Adour Amont

³ Règlement du SAGE Adour Amont

orienté de façon générale du sud au nord, avec des rivières drainant des bassins très effilés et des affluents latéraux nombreux mais très courts. Le caractère globalement imperméable du sous-sol et donc l'absence de nappe connectée aux cours d'eau souligne l'attention particulière à apporter à la gestion du sol, seul réservoir capable de soutenir naturellement les débits des cours d'eau.

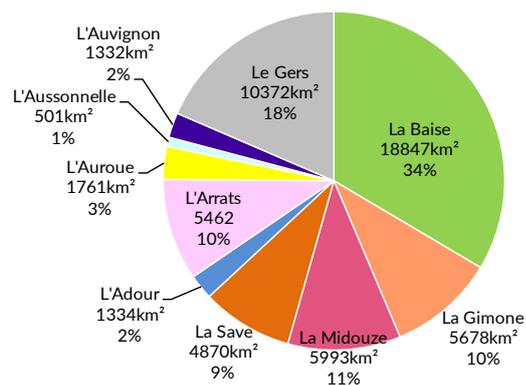
Sur les 6400 km de cours d'eau, plus de 60 % sont recensés comme intermittents selon la base de données Carthage⁴. Au sein de ce réseau hydrographique dense, les principaux cours d'eau disposés en éventail drainent l'ensemble du territoire : la Baïse, le Gers et la Save pour les plus importants, l'Arros, la Midouze, la Douze, la Gélise, l'Auzoue, l'Osse, l'Auvignon, l'Auroue, l'Arrats, la Gimone, et la Bouès.

Les cours d'eau principaux du territoire sont pour la très grande majorité d'entre eux réalimentés par les systèmes aménagés (voir focus Neste), mais également les autres systèmes autonomes avec barrages de tête pour l'Auvignon, la Gélise, l'Auzoue, l'Arros, le Midour, la Douze). Seul l'Auroue ne bénéficie pas d'un système de réalimentation.

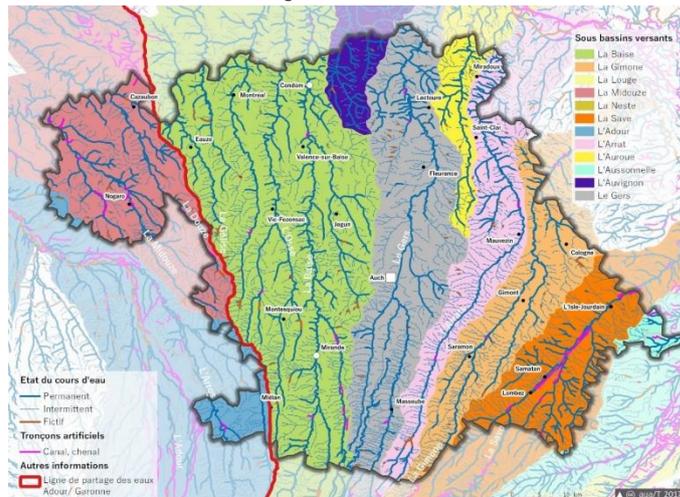
Au total, les rivières de Gascogne sont regroupées en dix sous-bassins versants, dont l'aménagement historique induit de nombreuses interactions hydrauliques, par un système dense de canaux et de transferts (canaux de la Neste, de l'Arrats, de la Gimone ...).

Répartition des sous-bassins versants sur le SCoT

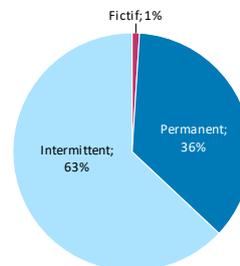
Source : BD Carthage



Répartition des sous- bassins versants et état des cours d'eau - Source : IGN BD Carthage



Etat des cours d'eau sur le SCoT - Source : BD Carthage



Cours d'eau fictif : Tronçon créé pour assurer la continuité des cours d'eau à la traversée des zones d'hydrographie (canal, retenues, ...) Source : IGN BD Carthage

C'est un territoire où les cours d'eau ont été largement aménagés. En effet, la configuration physique du bassin, fait que les rivières de Gascogne ne bénéficient pas naturellement de l'abondance de la ressource en eau du haut bassin pyrénéen et présentent naturellement des étiages sévères. C'est pourquoi, le canal de la Neste a été construit au milieu du XIX^{ème} siècle afin de relier hydrauliquement l'eau des sommets pyrénéens à la zone de source des principales rivières gasconnes au niveau du plateau de Lannemezan, dans le cadre de ce qui fut appelé le « **Système Neste** ». Plus tardivement, ce système a été complété par la création d'aqueducs et renforcé depuis 30 ans par la construction d'un chapelet de barrages-réservoirs en tête de bassins (lacs de Miélan, de l'Astarac, de la Gimone, de Magnoac, de Puydarrieux (sur territoire 65) ou du Lizet...), ainsi que d'une multitude de retenues collinaires dispersées dans les vallons de toute la Gascogne (près de 2500 retenues d'après la DDT32).

⁴ BD CARTHAGE® : Base de Données complète du réseau hydrographique français.

FOCUS

Le « Système Neste » : un ensemble hydraulique de réseaux artificiels et naturels indissociable



Canal de la Neste et barrage réservoir de la Gimone.

Le système Neste est un complexe hydraulique qui achemine, par des voies artificielles et naturelles, l'eau des Pyrénées vers la Gascogne. Cet ensemble hydraulique géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, CACG, n'a pas de définition réglementaire et regroupe :

- 29 km de canal et 90 km de rigoles construits à partir de 1848 pour acheminer une partie de l'eau détournée de la rivière Neste jusqu'au plateau de Lannemezan et réapprovisionner les cours d'eau gascons,
- 14 réservoirs de haute montagne (Orédon, Cap de Long, Oule, Caillaouas, Aubert pour les plus importants ...), et 54 réservoirs collectifs qui stockent 120 Millions de m³,
- 17 rivières réalimentées (dont 12 inscrites sur le territoire du SCoT),
- Les affluents et sous-affluents des rivières réalimentées et leurs retenues.

L'optimisation hydraulique de ce système complexe mobilise l'expertise de la CACG qui travaille sur l'efficacité hydraulique de la réalimentation des cours d'eau.

Au total ce système représente un linéaire de 2000 km de rivière et un bassin versant de près de 7000 km² implanté sur cinq départements, situé pour plus de 50 % sur le territoire du SCoT. Cet ensemble est complété par des bassins dits "autonomes", hydrauliquement indépendants du système Neste, et bénéficiant d'une réalimentation par des barrages de tête (systèmes propres): Auvignon, Gélize, Auzoue, et pour la partie Adour, Arros, Midour et Douze.

Seuls l'Aurouze, mais également l'ensemble du petit chevelu (hors des cours d'eau principaux) du territoire ne bénéficient pas de réalimentation artificielle et subissent des débits naturels difficiles.

Les transferts d'eau importants réalisés via le canal de la Neste au service des cours d'eau gascons et des populations qui en dépendent, très pénalisés par la géographie qui les privent des ressources pyrénéennes, se font donc au détriment des débits de la Garonne amont, tout en sachant que de l'eau lui est par ailleurs restituée en aval.

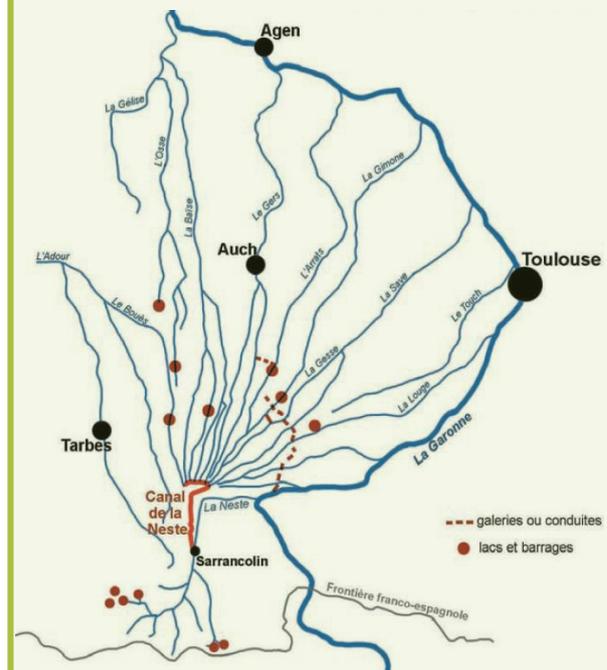
Le cadre de gestion du canal est fixé par décret mais, la solidarité hydraulique Garonne Gascogne reste un sujet important avec une obligation de coadaptation aux évolutions climatiques.

Aujourd'hui ce système et ses nombreuses ramifications ont permis de développer une agriculture riche et diversifiée plaçant le département du Gers au rang de deuxième département agricole dans l'ex Région Midi-Pyrénées en termes de Surface Agricole Utile, SAU. Cette activité représente le 2^{ème} secteur économique du département.

Outre son usage agricole, cette eau des Pyrénées permet également l'alimentation en eau potable des populations, des industries, garantit le développement du tourisme et des loisirs et le maintien des débits dans des rivières qui représenteraient, sans cette ressource, des assècs réguliers.

Schéma de ce qui compose le « système Neste »

Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, Eaucéa, mai 2017



Un déficit structurel en eau

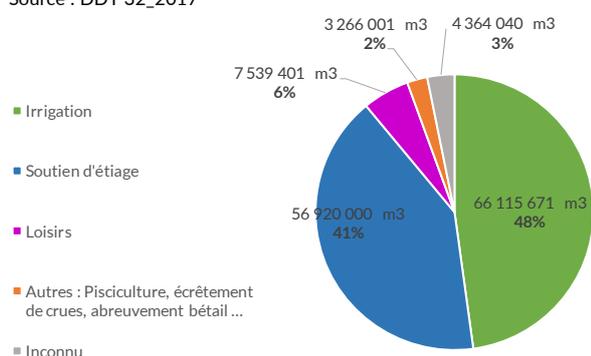
Un équilibre fragile malgré la gestion des retenues (et ouvrages de stockage) et la réalimentation par la Neste

D'un point de vue quantitatif, le territoire du SCoT est déficitaire et présente une sensibilité forte vis-à-vis de la ressource en eau notamment en période d'étiage. Les pénuries sont fréquentes en été et les risques de sécheresse, entendue comme un déséquilibre entre le besoin de ressource en eau et sa disponibilité, sont amenés à s'accroître. A ce titre, tout le département du Gers est classé en Zone de Répartition des Eaux, ZRE⁵, caractérisée par une insuffisance chronique de la disponibilité des ressources en eau (des rivières relevant du système Neste) par rapport aux besoins. Ce classement a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/h. En période de crise, des arrêtés préfectoraux permettent de restreindre certains usages pour concilier satisfaction des besoins et bon fonctionnement du milieu aquatique.

De nombreuses retenues artificielles ont été réalisées pour permettre le stockage de l'eau et assurer le soutien d'étiage afin de répondre à différents usages (respect du débit réservé, irrigation, ...). Plus de 2500 lacs sont ainsi recensés par la DDT32. Ces retenues totalisent sur le territoire du SCoT un volume de stockage de 138 millions de m³ principalement dédiés à l'irrigation (48 %), mais également au soutien d'étiage (41%). Le principe est de remplir les retenues d'eau lors des épisodes pluvieux (hiver et printemps) pour une utilisation estivale.

Répartition des volumes par usage des retenues sur le SCoT

Source : DDT 32_2017



21 cours d'eau, soit 896 km de cours d'eau sur le territoire du SCoT, sont également considérés comme réalimentés par le système Neste dans le cadre du soutien d'étiage. Cette réalimentation

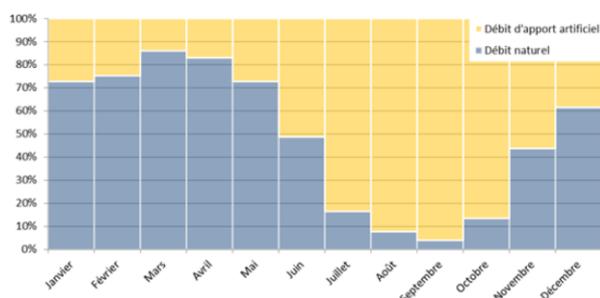
⁵ Décret n°94-354 du 29 avril 1994.

constitue la garantie d'une sécurisation des usages et le soutien, en période d'étiage, d'un débit nécessaire aux milieux. Le dispositif permet de ne pas faire peser, en période d'irrigation, les prélèvements sur les besoins des milieux.

Hors période estivale (qui conjugue étiage et irrigation), la réduction voire l'absence de réalimentation livre les cours d'eau à leurs débits naturels, ceux-ci accusant des étiages plus sévères et plus longs que par le passé, en lien avec les effets du changement climatique.

Proportion du débit artificiel dans les débits totaux des rivières de Gascogne

Source Etude d'impact AUP OUGC Neste et Rivières de Gascogne 2015



Sur les rivières de Gascogne d'août à septembre, plus de 90 % du débit est constitué par les apports régulés du système de réalimentation. Cette part est supérieure à 80 % pour les mois de juillet et octobre. La part des débits « naturels » est donc extrêmement faible en période estivale et les cours d'eau les plus dépendants de la réalimentation sont la Baise et l'Arrats.

Malgré ces retenues et les réalimentations, l'équilibre reste fragile au regard des besoins importants (irrigation, eau potable, industrie, loisirs ...) et la ressource disponible peut être déficitaire lors de périodes de sécheresse.

Des Débits d'Objectif d'Etiage, DOE, pas toujours respectés

Les débits d'étiage sur toutes les rivières de Gascogne sont faibles et très marqués. Les Débits d'Objectif d'Etiage, DOE⁶, définis par le SDAGE, ne sont pas respectés partout sur le système Neste. C'est par exemple le cas, l'été, au niveau de la station de Montestruc-sur-Gers, sur l'Arrats à St Antoine et sur l'Osse à Andiran. Ces mêmes cours d'eau ne respectent pas non plus les objectifs

⁶ Débit d'Objectif d'Etiage, DOE : Valeur seuil de débit d'étiage fixée par le SDAGE au-dessus de laquelle il est considéré que l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets ...) en aval est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Les DOE sont individualisés depuis 2010 sur la Neste Rivières de Gascogne.

d'hiver. Les origines explicatives sont variables selon le contexte annuel (taux de remplissage des barrages, besoin de soutien d'étiage...).

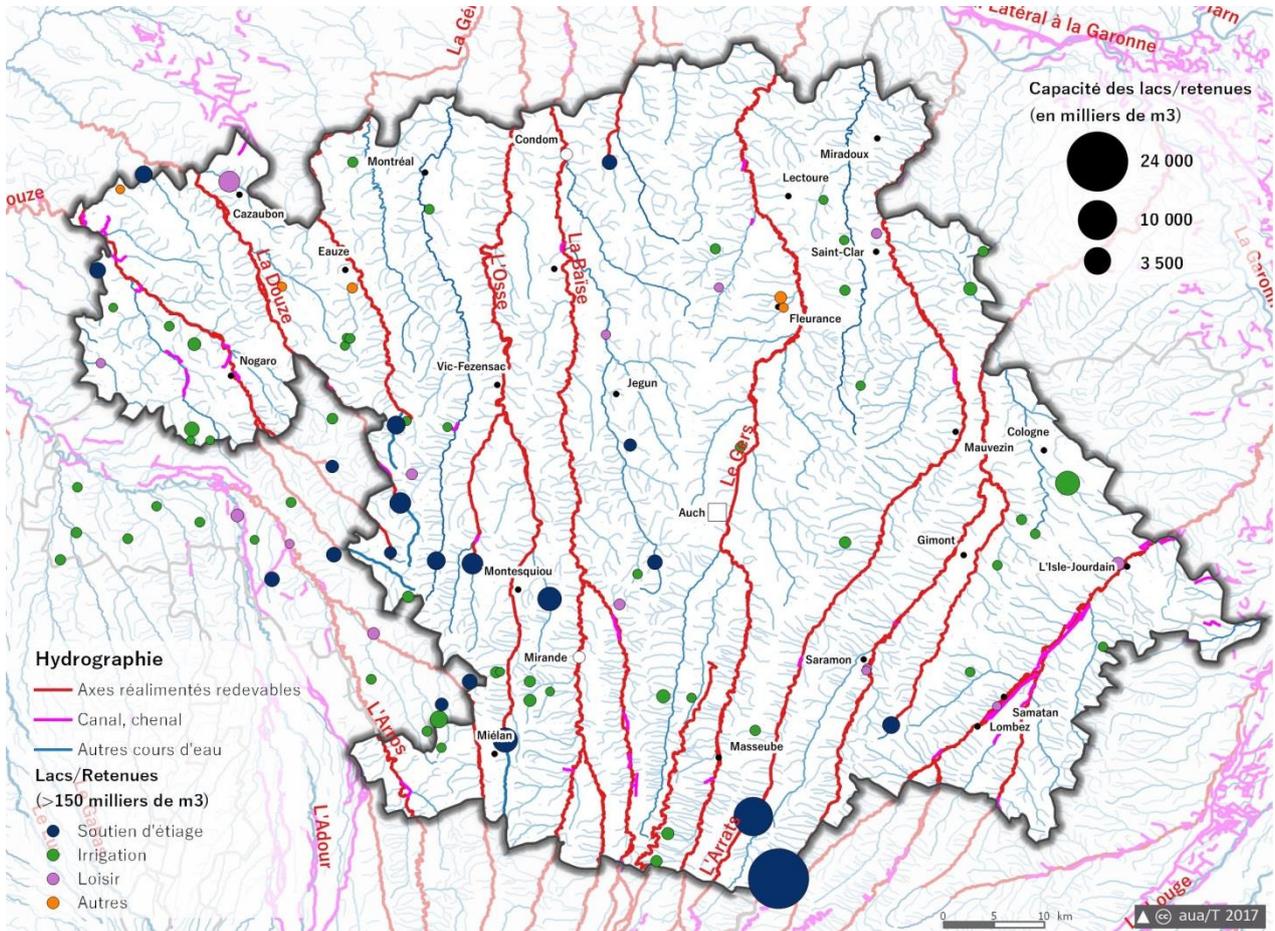
Les débits d'étiage n'ont cessé de diminuer dans les cours d'eau ou les nappes d'accompagnement en lien avec l'augmentation des prélèvements et l'évolution du changement climatique.

Des cours d'eau non réalimentés par la Neste fréquemment en assec sous surveillance

Outre les **cours d'eau permanents**, affluents directs de la Garonne (Aurouze, Auvignon), ou affluents internes aux rivières principales (Gélise, Auzoue...) qui font aujourd'hui l'objet d'une surveillance particulière lors des périodes d'étiage, de nombreuses rivières, n'ont pu, pour des raisons techniques ou simplement géographiques, être reliées au dispositif de réalimentation par la Neste. Ces cours d'eau non réalimentés artificiellement (cours d'eau secondaires, petit chevelu) constituent la plus grande part du réseau hydrographique (86%), soit environ 5 600 km sur

les 6 400 km recensés dans la BD Carthage sur le territoire du SCoT. Leur taille est très variable mais ce sont surtout de **petits cours d'eau intermittents**, constitués de drains issus des coteaux, de faible longueur et avec des écoulements souvent interrompus. Leur fonctionnement hydrologique est à ce jour mal connu, mais ils sont fréquemment en assec. Ces cours d'eau intermittents représentent le petit chevelu dont la prise en compte est essentielle, mais parfois difficile étant donné l'importance du linéaire. Leur fonctionnement écologique particulier invite à la plus grande prudence en termes de gestion. En effet, un cours d'eau en assec n'est pas un cours d'eau mort. La vie perdue dans les sédiments et le retour de conditions favorables est rapidement accompagné d'une recolonisation du cours d'eau. L'association Arbre et Paysage (AP32) est à ce titre un acteur local impliqué dans la mise en œuvre d'actions favorables à la rétention et la régulation de l'eau dans le sol sur ces bassins versants (création de haies, évolution des pratiques culturales, agroforesterie...).

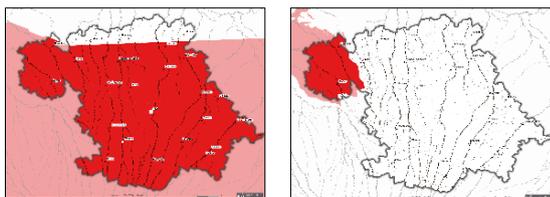
Cours d'eau réalimentés et état des retenues - Source : BD Carthage, AEAG, DDT32



Un mauvais état quantitatif des masses d'eau souterraines

5 masses d'eau souterraines sur 18 recensées sur le territoire du SCoT sont identifiées en mauvais état quantitatif. Toutefois, la plupart de ces masses d'eau dépassent largement le département du Gers ou concernent à minima le territoire du SCoT. cf. *Annexe : Etat quantitatif de la ressource en eau*. La masse d'eau des sables Calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082) constitue une ressource importante pour le Gers notamment pour l'alimentation en eau potable et apparaît comme un enjeu fort pour le territoire. Elle couvre plus de 90 % du territoire du SCoT. Toutefois, son mauvais état quantitatif n'est pas lié à un excès de prélèvement, mais à des fluctuations du niveau de la nappe provoquées par des stockages de gaz dans le sous-sol. 41 % de la masse d'eau des sables fauves BV Adour (FRFG066) recensée à l'Ouest du SCoT est également en mauvais état quantitatif et doit être préservée.

Emprises des deux principales masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif



■ **FRFG082** : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG

■ **FRFG066** : Sables fauves BV Adour région hydro q
Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016

Une ressource menacée par le changement climatique

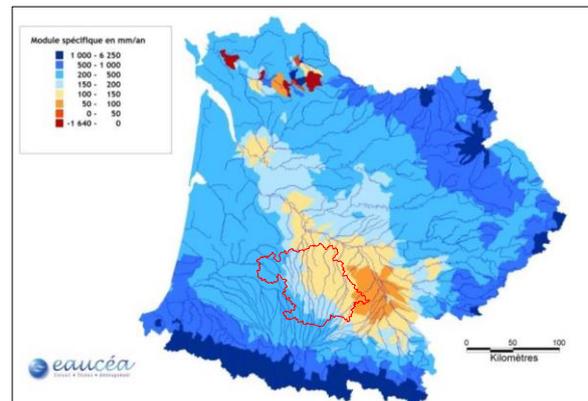
L'ensemble du territoire du SCoT est directement menacé par les changements climatiques avec des conséquences hydrologiques perceptibles sur la fréquence des assecs et le régime de distribution des pluies. Le changement climatique implique en effet une modification du régime de distribution des pluies (répartition différente dans l'année) qui interroge l'ensemble des systèmes de réalimentation dans leurs capacités de remplissage, dans leur période de relargage etc... Les secteurs dont le bilan hydrique (pluie-EvapoTranspiration Potentielle⁷) est le plus faible verront en particulier leur situation s'aggraver. Ces conséquences seront aussi très importantes pour

⁷ Une EvapoTranspiration Potentielle, EVP, est la quantité d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal continu bien alimenté en eau. Elle s'exprime en hauteur d'eau.

le remplissage des réservoirs qui assurent le soutien d'étiage. En montagne, l'hydrologie des cours d'eau va varier, avec des fontes de neiges tardives qui pourront avoir un impact sur les réservoirs de haute montagne associés au système Neste.

Vulnérabilité hydrologique du sud-ouest face au changement climatique

Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, eaucéa, mai 2017



L'étude de vulnérabilité des bassins versants au risque climatique fait apparaître un corridor très vulnérable qui encadre la Garonne autour de Toulouse et se prolonge à l'ouest vers l'aval des bassins- versants du Gers. Les petits cours d'eau de ce corridor seront menacés d'assecs très réguliers. Dans les secteurs en jaune, une augmentation annuelle de 1 mm de l'évapotranspiration réelle⁸ se traduira par une perte d'environ 1 % du débit annuel. En 10 ans, 10 % de la ressource peut ainsi disparaître. Dans la zone bleue foncé du piémont pyrénéen, la même augmentation se traduira par une réduction de seulement 0,1% en un an, soit une diminution peu perceptible de 1 % en 10 ans. Même si ce bilan en montagne sera moins visible, c'est le régime de la neige qui imposera un nouveau calendrier des débits.

Il convient donc de sécuriser la disponibilité de la ressource dans contexte de changement climatique qui modifiera les profils annuels de débits (et donc les besoins de soutien d'étiage) et de capacités de remplissage des stockages. Cette sécurisation est nécessaire pour le maintien, dans les meilleures conditions des différents usages de l'eau en tenant compte des besoins de l'économie gersoise.

⁸ Une EvapoTranspiration Réelle, EVR, est la quantité totale d'eau qui s'évapore du sol ou du substrat et des plantes lorsque le sol est à son taux d'humidité naturel.

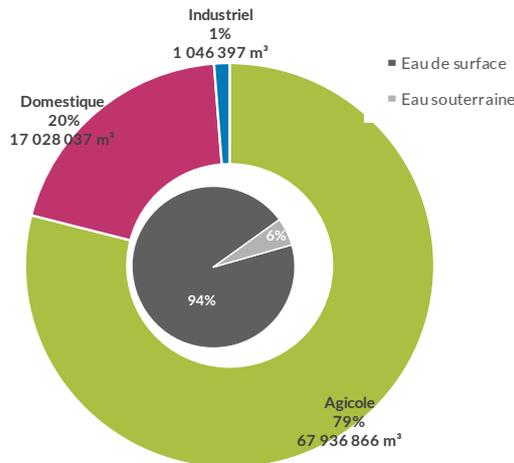
Des prélèvements dans les eaux de surface dominés par les besoins d'irrigation

Sur le territoire du SCoT, les eaux de surface et eaux souterraines sont sollicitées pour satisfaire les besoins agricoles (79%), domestiques (20%) et dans une moindre mesure pour l'industrie (1%).

Ces prélèvements sont aujourd'hui indispensables pour alimenter les populations en eau potable, garantir une économie agricole productive et faire fonctionner les autres activités du territoire (tourisme, loisirs...). Ces prélèvements sont toutefois largement dépendants du réapprovisionnement par le système Neste, puisque 94 % d'entre eux sont réalisés dans les eaux superficielles. Les prélèvements dans les eaux souterraines ne représentent que 6 % des prélèvements totaux. Au total, c'est près de 86 millions de m³ d'eau qui sont prélevés en 2015⁹, largement dominés par les besoins d'irrigation de l'activité agricole, représentant près de 68 millions de m³ en 2015, soit 79 % des prélèvements sur le SCoT.

Répartition des volumes prélevés par usage et par type de ressource sur le SCoT en 2015

Source : AEAG, Données prélèvement 2013-2015



Nb : Ces données concernent les volumes prélevés, à ne pas confondre avec les volumes consommés (différence entre le volume prélevé et le volume retournant au milieu).

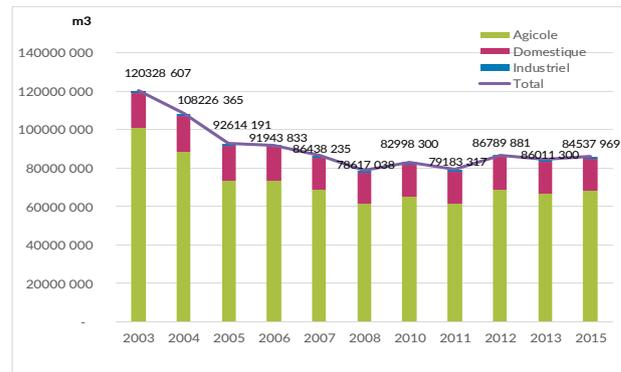
Des prélèvements plus importants sur le PETR d'Auch

Les répartitions des volumes prélevés par usage ou par type de ressources sont similaires à l'échelle des 3 PETR avec des pressions plus importantes sur les bassins versants du PETR d'Auch (à l'amont

du Gers, de l'Arrats et de la Baïse). En 2015, près de 50 % des volumes prélevés totaux du SCoT s'effectuent sur le PETR Pays d'Auch. Celui-ci regroupe à lui seul 47 % des prélèvements en eau potable du SCoT et 50 % des prélèvements agricoles du SCoT. Par ailleurs, le PETR Pays d'Armagnac regroupe 50 % des prélèvements industriels du SCoT.

Les évolutions de prélèvements font état d'une tendance générale à la baisse entre 2003 et 2008 pour ces trois usages et une certaine stabilité des volumes prélevés entre 2008 et 2013.

Evolution des volumes prélevés entre 2003 et 2015 sur le SCoT (en m³) - Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015



Toutefois, les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau dues aux prélèvements deviennent de plus en plus importantes chaque année car les besoins en eau (tous usages confondus) seront accrus par le réchauffement climatique. Sans adaptation des capacités et de la stratégie de stockage, la pression de prélèvements pour les besoins en eau sera proportionnellement plus forte sur une disponibilité de ressource en eau qui diminuera du fait de la modification du régime de distribution des pluies accompagnant le réchauffement climatique.

Des outils de gestion quantitative : une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements

Ces déficits quantitatifs ont abouti à la mise en place de mesures de gestion quantitatives qui s'expriment notamment à travers deux Plans de Gestion des Etiages (PGE Adour Amont depuis 1999, PGE Neste Rivières de Gascogne depuis 2002) et une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements. Le PGE constitue un protocole d'accord entre différents partenaires dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des objectifs d'étiage du SDAGE. Sur le SCoT, le PGE Neste Rivières de Gascogne de 2002 couvre 87 % du territoire. Conformément au SDAGE 2016-2021 dans sa disposition C5, l'équilibre de la

⁹ Données analysées à partir de l'assiette de la redevance "prélèvement" de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la période 2003-2015.

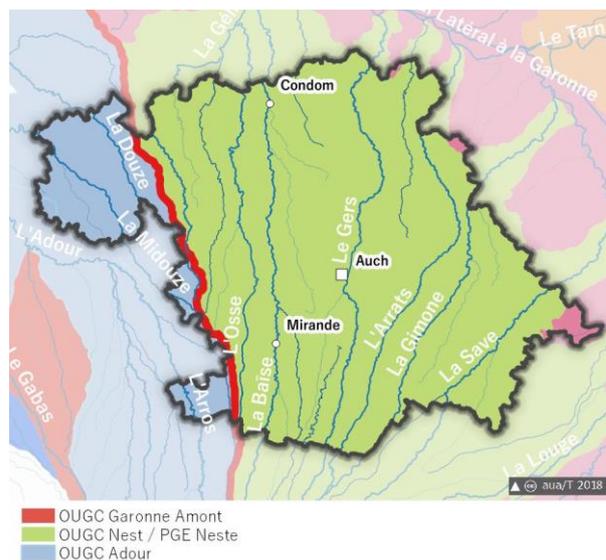
ressource en eau est respecté sur le territoire du SCoT en raison d'une habitude administrative stricte des autorisations d'irrigation qui sont soumises à des accords de compensation (convention de restitution)¹⁰.

Trois Organismes Uniques de Gestion Collective, OUGC, sont actuellement chargés du renouvellement des autorisations de prélèvement d'irrigation sur le territoire du SCoT: l'OUGC Neste Rivières de Gascogne, porté par la Chambre d'Agriculture du Gers, l'OUGC Garonne Amont, porté par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et l'OUGC Irrig Adour sur le bassin de l'Adour, porté par le syndicat mixte ouvert composé de l'Institution Adour et les quatre Chambres d'Agriculture (65, 64, 32, 40). Actuellement, Pour l'OUGC Neste-Rivières de Gascogne, les demandes sont maintenues inférieures aux volumes prélevables par les OUGC. Les prélèvements d'irrigation ont donc été de nouveau autorisés jusqu'au 31 mai 2022 sur le bassin de la Neste, mais restent largement dépendants de la réalimentation par le canal de la Neste.

Pour les bassins versants de l'Adour Amont et de la Midouze, les volumes autorisés par IRRIGADOUR sont à peu près équivalents (légèrement en dessous) des volumes prélevables définis (réforme des volumes prélevables). En revanche, les volumes réels consommés sont inférieurs, puisque la saison estivale est caractérisée par de sévères étiages. Des restrictions d'usages sont donc appliquées afin de maintenir les débits consignés, fixés sur les cours d'eau. Les volumes autorisés pour l'irrigation ne sont donc pas assurés. Se pose alors la question de création de nouvelles réserves. Actuellement deux projets de territoire sont en cours sur le bassin de l'Adour (projet du Midour et de l'Adour amont) pour réfléchir à la nécessité de créer de nouvelles réserves.

Périmètres du PGE Neste Rivières de Gascogne et des organismes chargés des autorisations de prélèvement

Source : AEAG



Une qualité de l'eau contrastée

Dans le cadre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, DCE, l'Etat a défini des objectifs de bon état des eaux à atteindre pour les masses d'eau¹¹ superficielles (149 sur le SCoT), souterraines (18) et les plans d'eau (9) et donne des informations sur leur qualité et les pressions qui s'y exercent. Le territoire du SCoT regroupe 149 masses d'eau superficielles, 18 masses d'eau souterraines et 9 masses d'eau lacs.

Au titre de la DCE, 95 % des cours d'eau du territoire sont ainsi considérés comme des masses d'eau « naturelles » aptes à atteindre le bon état au sens des objectifs européens. Seuls, la Baïse, la Gimone et quelques affluents sont reconnus au titre du SDAGE comme des Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) pour lesquelles les objectifs ont été ajustés et doivent atteindre un bon potentiel écologique. Le SDAGE a prévu un report de délai pour atteindre le bon état à 2021 et 2027 sur plus de 90 % des masses d'eau du SCoT. Ce calendrier permet de tenir compte du temps d'actions à enclencher ou à poursuivre et du temps de réponse du milieu aquatique. Les actions de lutte contre les pollutions diffuses identifiées et mises en œuvre au sein des Programmes d'Actions Territorialisés, PAT, et des SAGE viennent préciser les priorités du territoire en termes de qualité de l'eau.

En déclinaison du SDAGE et de son programme de mesures (PDM), les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau pilotent l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) dont l'objectif est de co-construire avec les acteurs des grands et petits cycles de l'eau une feuille de route d'actions à mener

¹⁰ Cette convention détermine les modalités d'accès à la ressource en fonction de la ressource stockée chaque année, des contraintes techniques d'acheminement de l'eau et du besoin des usagers. La somme de ces autorisations doit être compatible avec la ressource en eau. Ce dispositif mis en place sur le territoire du PGE Neste Rivières de Gascogne contingente donc l'accès à la ressource et est à l'origine du principe de liste d'attente qui a inspiré la nouvelle réglementation sur les volumes prélevables.

¹¹ Masse d'eau: découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau, 2000/60/CE. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

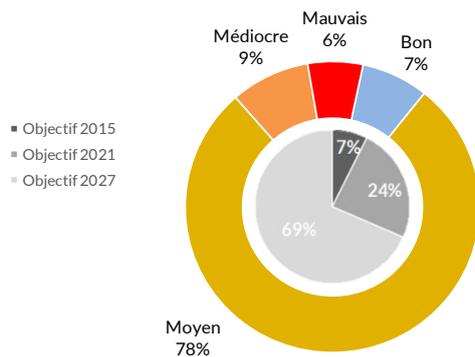
pour la reconquête du bon état des cours d'eau, par bassin versant.

Un état écologique des masses d'eau superficielles moyen altéré par les pesticides et les nitrates

Ce qui caractérise les rivières de Gascogne, c'est un état moyen généralisé pour 78 % des masses d'eau superficielles. Seules 7 % des rivières du territoire peuvent être considérées en bon état écologique et concernent quelques affluents de l'Osse, de la Baïse et de la Save. Les principaux paramètres causant le déclassement sont les pesticides, pour 135 masses d'eau et les nitrates pour 101 masses d'eau du SCoT¹². Ce constat traduit principalement des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides majoritairement liés à l'activité agricole et en particulier à la production en grandes cultures qui qui altère de manière significative la qualité des eaux superficielles de nombreuses rivières (Baïse, Gers, Arrats, Gimone, Save et affluents) du territoire¹³.

Etat écologique actuel et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du SCoT

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Des pollutions d'origine industrielle et agroalimentaire par les métaux sont également relevées pour 86 masses d'eau et sont principalement liées aux activités d'abattage, de conserverie ou d'anciens sites industriels.

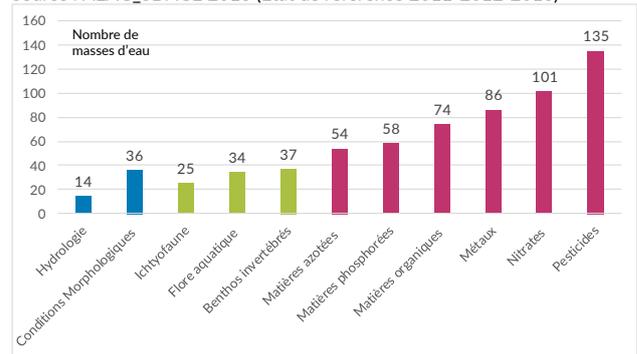
Etat écologique des 149 masses d'eau superficielles

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

Des pollutions urbaines liées aux rejets d'eaux usées et d'apports par les eaux pluviales se retrouvent également dans plus d'un tiers des masses d'eau du SCoT sous forme de matières organiques, phosphorées et azotées. Ces dernières étant en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau. 9 masses d'eau sont plus spécifiquement classées en mauvais état au titre de la DCE ; l'Isaute, le ruisseau du Bergeron, l'Osse, l'Auvignon, le Gers en aval de Fleurance et l'Aussonnelle en raison de mauvais indices biologiques. cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

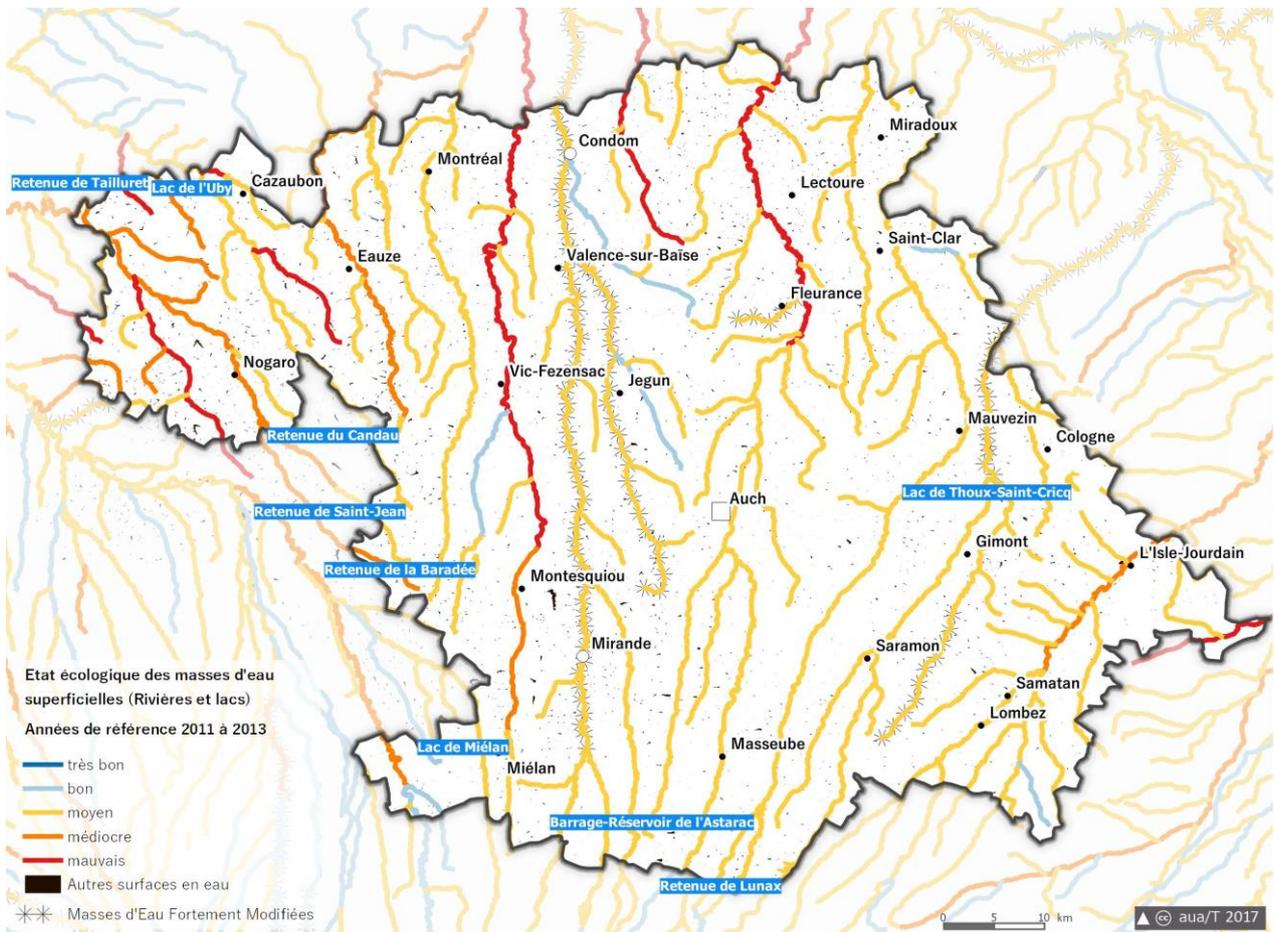
Analyse des paramètres déclassants sur les masses d'eau du SCoT, (nombre de masses d'eau)

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



¹² Source : Données SDAGE 2016-2021 – Etat des masses d'eau superficielles, version 2016.

¹³ Source : Ibid.



FOCUS

Des actions de prévention en direction de l'agriculture pour limiter les pollutions par les nitrates

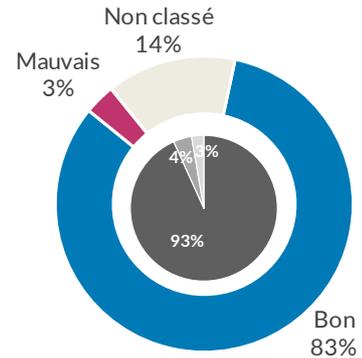
En vue de limiter progressivement les phénomènes d'eutrophisation, la directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991 prévoit la définition de zones vulnérables et des actions de prévention en direction de l'agriculture. Ainsi le territoire du SCoT est concerné par une **Zone vulnérable à la pollution par les nitrates** d'origine agricole (arrêtés du 10/04/2007 et 13/03/2015) pour la quasi-totalité du SCoT. Sur cette zone, les programmes d'actions national et régional visent à encadrer l'utilisation de fertilisants azotés et à tendre vers une gestion adaptée des terres agricoles. Les mesures concernent principalement l'élevage (capacité de stockage et plafonnement des apports azotés organiques issus des effluents d'élevage) et les cultures (réglementation de l'épandage des fertilisants organiques et minéraux et des doses d'azote à apporter aux cultures, obligation de couverture du sol pendant l'inter-culture, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau). Le département du Gers est en zone dérogatoire argileuse, ce qui rend la couverture des sols obligatoire uniquement sur 20 % de la surface avec en contrepartie la mise en place de bandes végétalisées le long des tous les cours d'eau et la tenue d'un bilan de fin de culture.

Un bon état chimique des eaux superficielles

L'état chimique des masses d'eau superficielles est globalement bon pour 82 % des masses d'eau. Seules 5 masses d'eau présentent un état chimique mauvais, liés à la présence de cadmium (Bèze, Auvignon), de phtalates (Gélise, Gimone) ou d'Octylphenol (Aussonnelle)
cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

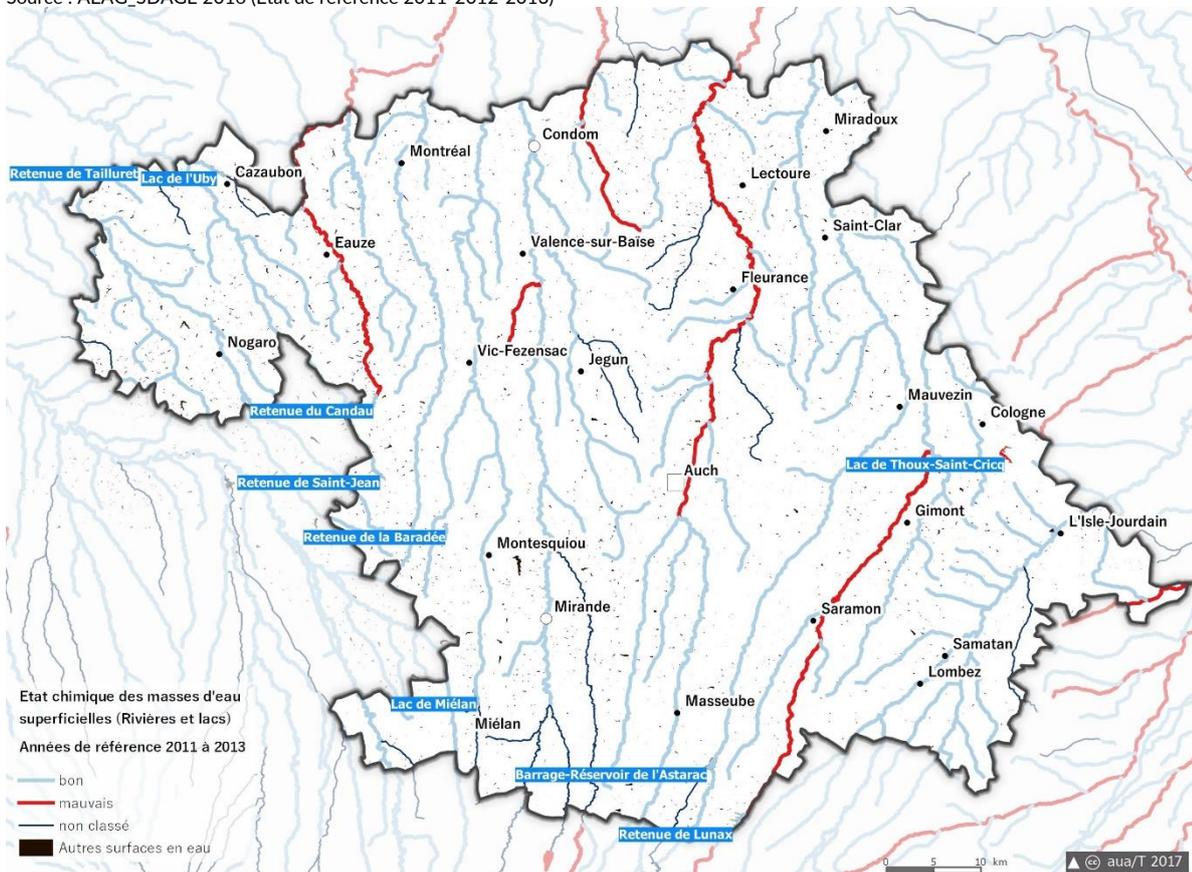
Etat chimique et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du SCoT

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Etat chimique des 149 masses d'eau superficielles

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Des plans d'eau de qualité moyenne à bonne

A l'image des cours d'eau, l'état écologique des 9 masses d'eau lacs¹⁴ est moyen avec un objectif de bon potentiel fixé à 2027 pour ces masses d'eau fortement modifiées¹⁵. Leur état chimique est bon à l'exception du lac de Thoux-Saint-Cricq (état mauvais) en raison de la présence d'une substance chimique néfaste pour les végétaux et les organismes (tributylétain, composé organostannique) cf. *Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau*.

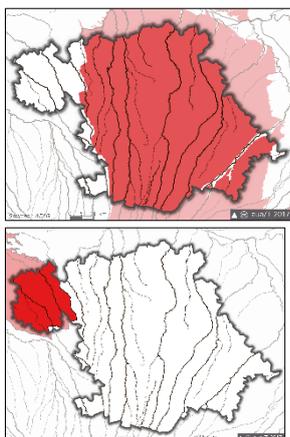
Une masse d'eau souterraine libre d'échelle régionale sensible aux pollutions de surface

La plupart des masses d'eau souterraines sont peu concernées par le territoire, puisqu'elles se situent à plus de 80 % en dehors du périmètre du SCoT ou bien sont en bon état chimique. Sur les 19 masses d'eau souterraines du SCoT, 8 sont identifiées en mauvais état chimique pour les nitrates et les pesticides.

cf. *Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau*.

L'enjeu porte principalement sur la nappe libre des molasses d'échelle régionale (FRFG043) qui couvre 14 560 km², pour un tiers située dans le périmètre du SCoT. Elle s'étend sur plus de 83 % du territoire du SCoT et son caractère libre la rend directement sensible et vulnérable aux pollutions de surface. Les nappes libres des sables fauves (FRFG066 et FRFG085) sont essentielles pour l'alimentation en eau potable des territoires du nord-ouest du SCoT, avec quatre captages utilisés par le Syndicat Armagnac Ténarèze (Eauze, Gondrin) et le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac (Estang, captage prioritaire et Le Houga).

Emprise des principales masses d'eau souterraines en mauvais état chimique



■ FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont

■ FRFG066 : Sables fauves BV Adour région hydro



FRFG085 : Sables fauves BV Garonne région hydro

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016

Une altération des cours d'eau par les particules en suspension provenant de l'érosion des sols

Le Réseau Départemental de Surveillance des Eaux superficielles et des Milieux Aquatiques, RDSEMA 2014, enregistre également une altération des cours d'eau par les Particules en Suspension, PAES, caractérisée par la charge en Matières en Suspension (MES). 23 stations du RDSEMA sur 30 suivies sur le territoire du SCoT présentent ainsi une mauvaise qualité pour les PAES. Cette altération provient d'une érosion importante des sols sur la plupart des bassins versants des cours d'eau, combinée à leur occupation (faible quantité de bande végétalisée arbustive ou arborée en limite de cours d'eau) et à leur utilisation notamment en période hivernale. L'érosion des sols colmatent par le dépôt de sédiments fins (argiles limons) les lits mineurs des cours d'eau et contribuent à dégrader la qualité de l'eau et détruire une partie des zones de frayères.

L'atteinte des objectifs de qualité sur le territoire du SCoT passe nécessairement par une maîtrise de l'érosion des sols sur les bassins versants et la reconquête des bandes végétalisées ou enherbées le long des cours d'eau.

Systèmes d'assainissement

Des problèmes de performance et de non-conformité pour les petites stations d'épuration

Sur le territoire du SCoT, l'assainissement collectif est assuré par 168 Stations de Traitement des Eaux Usées, STEP¹⁶, qui représentent une capacité totale de traitement de 207 705 Equivalents Habitants EH¹⁷. Les deux tiers des STEP sont des petites stations d'épuration de moins de 300 EH qui représentent seulement 7 % du parc épuratoire en termes de capacité de traitement. Ce sont toutefois les plus grosses unités de traitement qui pèsent le plus, puisque les dix stations de plus 5000 EH représentent à elles seules plus des deux tiers de la capacité de traitement du territoire du SCoT. A noter que la

¹⁶ Source : Sieag 2017

¹⁷ L'Equivalent Habitant (EH) est une mesure qui se base sur la quantité de pollution émise par une personne par jour, soit 1 EH= 60 g de DBO₅/jour (Demande Biologique d'Oxygène en 5 jours)

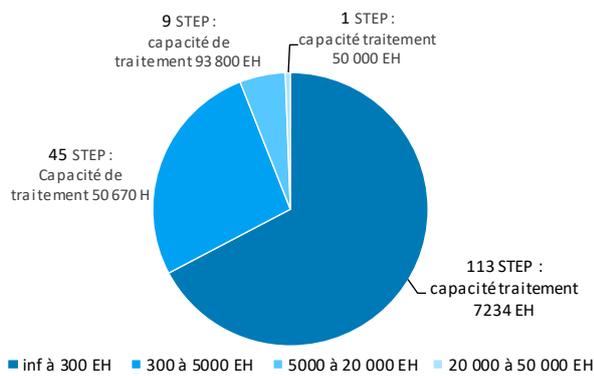
¹⁴ Masses d'eau identifiées au titre de la DCE

¹⁵ Source : SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

station d'Auch, la plus importante du territoire avec 50 000 EH, présente une non-conformité vis-à-vis de la collecte en raison de rejets directs par temps sec. Sa mise en conformité est prévue pour le 31 décembre 2018¹⁸. Sans cette dernière station, la capacité de traitement des stations d'épuration non-conformes représente moins de 7 % de la capacité totale de traitement du parc à l'échelle du SCoT. A l'exception d'Auch (50 000 EH), Nogaro et Fontenilles (3000 EH chacune), la non-conformité regroupe principalement de petites stations d'épuration de moins de 300 EH réparties sur l'ensemble des sous-bassins versants du territoire et pour lesquelles des problèmes de performance sont essentiellement relevés. Les bassins versants les plus affectés par des problèmes de non-conformité sont le Gers, la Save et la Baïse. 87 % des réseaux sont de type séparatif et collectent séparément les eaux de pluies des eaux usées domestiques ou industrielles.

Répartition en nombre des STEP et capacité du parc épuratoire sur le SCoT

Source : Observatoire de l'assainissement 2015

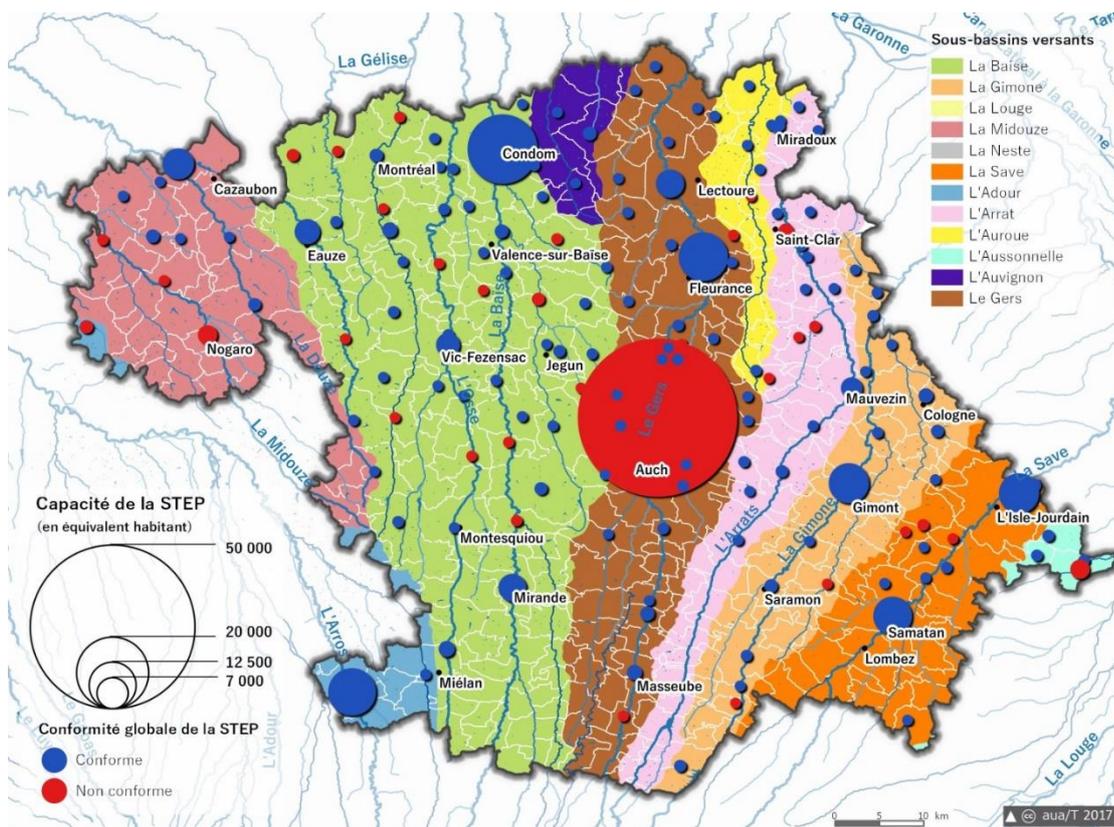


Zonage réglementaire dans le domaine de l'assainissement urbain pour limiter l'eutrophisation des cours d'eau

Tout le territoire du SCoT, excepté le sous-bassin de la Midouze, est concerné par la **Zone sensible à l'eutrophisation** (arrêté du 23/11/97). Ce zonage n'a de portée réglementaire que dans le domaine de l'assainissement urbain. Les collectivités concernées par la gestion d'une station d'épuration urbaine d'une capacité supérieure à 10 000 EH ou envisageant une extension à plus de 10 000 EH, disposent de 7 ans pour la mise en œuvre de traitement complémentaire du phosphore et/ou de l'azote. Les agglomérations du Gers concernées (Auch, Condom, Fleurance) sont toutes déjà équipées d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore.

¹⁸ Base de Données sur les Eaux Résiduaires Urbaines, année de référence 2015

Capacité et conformité globale des stations de traitement des eaux usées - Source : observatoire de l'assainissement 2015



Des installations d'assainissement non collectif généralisées en milieu rural pour l'habitat dispersé

Dans le Gers, c'est la moitié des foyers qui est concernée par l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une solution technique et économique adaptée au contexte rural et dispersé. Le territoire du SCoT est couvert par 10 Services Publics d'Assainissement Non Collectif, SPANC, chargés du contrôle, du suivi et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Des usages et des milieux sensibles à l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

Une production d'eau potable vulnérable aux pollutions, difficile à protéger et exploiter

Au-delà des objectifs européens d'atteinte du bon état en 2021 ou 2027 sur la majorité des masses d'eau, les enjeux sanitaires sont forts sur le bassin des rivières de Gascogne, avec en premier lieu un enjeu de qualité des eaux captées pour l'eau potable. Cette ressource est très fragile, difficile à protéger et à exploiter. La sécurisation et la production d'eau potable à un prix raisonnable est actuellement un enjeu important pour le territoire.

L'eau que boivent les gersois provient pour 70 % des principales rivières réalimentées (Gers, Baïse, Arros, Arrats...) ou bien pour les 30 % restants des nappes souterraines de l'Adour, des sables fauves de l'Armagnac ou encore du très profond aquifère de l'éocène.

Le SCoT est couvert par plusieurs syndicats garantissant la production et la distribution d'eau potable :

- Un syndicat mixte de production d'eau potable : TRIGONE
- 20 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et 12 communes assurant à la fois la production et la distribution d'eau potable
- 5 syndicats intercommunaux d'AEP n'assurant que la distribution d'eau potable

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable adopté en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2004 organise la production d'eau potable à partir de la ressource et des infrastructures existantes en procédant aux regroupements nécessaires pour diminuer les coûts et procéder à des investissements nouveaux indispensables à la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau.

Actuellement 53 captages servent à la production d'eau potable sur le territoire du SCoT: 49 pour les

besoins de la population et 2 pour des usages industriels et thermaux¹⁹. La SDAGE 2016-2012 a identifié 28 captages sensibles aux pollutions diffuses ou susceptibles de l'être pour les aspects nitrates et/ou pour les aspects pesticides (20 en eaux superficielles et 7 en eaux souterraines).

Le fait que la production en eau potable s'appuie majoritairement sur des eaux de surface présente des difficultés pour la protection de la ressource quand il s'agit de cours d'eau (bassin d'alimentation de captage très vaste) et des contraintes qualitatives (ressource à l'air libre, directement vulnérable aux pollutions ponctuelles et diffuses et aux aléas climatiques). Ces contraintes sont réelles pour les collectivités, qui ont l'obligation de distribuer des eaux conformes, indemnes de pesticides. Ainsi l'analyse des bilans annuels de l'Agence Régionale de Santé, ARS, indique que la qualité de l'eau distribuée dans le Gers montre parfois des dépassements des normes de potabilité sur les pesticides. Concernant les **nitrates**, le traitement est aujourd'hui efficace. L'eau distribuée est globalement de bonne qualité, avec des concentrations majoritairement inférieures à 25 mg/l. Cependant, des concentrations un peu plus élevées ont été mesurées au nord du territoire avec des valeurs parfois supérieures à 40 mg/l. Les **teneurs en matières fines** des cours d'eau gascons, parfois élevées, sont une contrainte importante dans la potabilisation de l'eau : colmatage des filtres, vecteurs de polluants, ... Des problèmes de conductivité sont parfois relevés sur le Gers, en amont d'Auch.

La qualité des eaux brutes est donc un paramètre essentiel pour produire une eau potable de qualité. Le département du Gers, très sensible aux pollutions diffuses (pesticides, nitrates et matières en suspension) ne dispose pas d'usine de potabilisation capable de traiter les nitrates, ni totalement les pesticides. Il n'existe d'ailleurs aucun traitement efficace économiquement et rentable pour abattre toutes ces pollutions. Les coûts induits pour la production d'eau potable sont également impactés par la filière rejets des boues (lits de séchage, évacuation des boues ...).

La sécurisation de l'eau potable en premier lieu sur les nitrates, les pesticides et la diminution des matières en suspension, et l'amélioration de la qualité des eaux brutes ressortent donc comme des enjeux majeurs pour le bassin versant.

Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien avancée

La protection de la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable passe par plusieurs outils :

- **La réglementation, via l'instauration de périmètres de protection des captages.** Elle est bien avancée dans le Gers (75, 9% en 2015) et sur le territoire du SCoT (70%). 37 captages sur 53 recensés sur le SCoT disposent ainsi d'un périmètre de protection, 9 sont avec une procédure en cours et 7 captages sont abandonnés²⁰.
- **L'identification de certaines ressources stratégiques** : l'enjeu de préservation de l'eau potable est identifié par le SDAGE sur les cours d'eau du Gers et la Baïse (classés en Zones à Objectifs plus Stricts, ZOS²¹, pour les eaux superficielles) et sur les bassins versants de la Douze et la Midouze (classés en ZOS, pour les eaux souterraines). 3 captages sont également recensés comme prioritaires par le SDAGE pour la mise en œuvre de programmes de restauration à l'échelle de leurs aires d'alimentation : le captage de la Gimone à Beaumont-de-Lomagne (situé dans le Tarn-et-Garonne), dont l'Aire d'Alimentation de Captage, AAC, concerne le territoire du SCoT, la fontaine d'Estang disposant d'une AAC, et d'un Plan d'Action Territorial en cours de renouvellement, et la source Gachiot à Eauze, dont l'AAC est en cours de définition. Les Programmes d'Actions Territoriales, PAT, de la Gimone 2016-2020 et celui de l'Estang (en cours de révision) visent à mettre en œuvre des pratiques conduisant à améliorer la qualité des milieux et de l'eau, lutter contre les pollutions agricoles ou assimilées, tout en respectant l'économie et la dynamique sociale locale.

¹⁹ Source : Porté à Connaissance de l'Etat du SCoT actualisé en 2017.

²⁰ Source : Porté à Connaissance de l'Etat, octobre 2016

²¹ Le niveau national et européen identifie des Zones d'Alimentation en Eau Potable Future (ZAEPF). Parmi celles-ci des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS) viennent préciser certains objectifs comme celui de réduire les coûts de traitement de l'eau potable au sein d'espaces stratégiques pour l'alimentation à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

FOCUS

Captages prioritaires

Les réflexions environnementales issues du Grenelle de l'Environnement ont abouti au classement de captages d'eau potable dits « prioritaires ». Ces classements ont été établis eu égard aux pollutions diffuses menaçant la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires) ainsi que la population desservie et le niveau stratégique du captage. Sur l'ensemble du territoire français, la protection de **507 captages** d'eau potable dits "**Captages Grenelle**" contre les pollutions diffuses a été engagée et pour lesquels des aires d'alimentation et des plans d'actions doivent être élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Cette démarche de protection a été étendue à **1000 captages prioritaires** par la Conférence Environnementale de septembre 2013.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE, 2016-2021 disposent d'une liste révisée de captages d'eau destinée à la consommation humaine, dits « prioritaires » sur lesquels des actions doivent être lancées. 3 captages prioritaires sont identifiés sur le territoire du SCoT de Gascogne.

FOCUS

Le Plan d'Action Territorial, PAT, de la Gimone

Le PAT Gimone, animé par les Chambres d'Agriculture du Tarn, de la Haute-Garonne et du Gers, a été mis en place vis-à-vis du captage de Beaumont de Lomagne sur la Gimone dans le département du Tarn-et-Garonne. Il s'agit d'un dit « captage Grenelle ». L'objectif du PAT est de préserver la qualité de l'Eau de la rivière pour l'eau potable et la qualité du milieu aquatique. Il concerne *tout* le bassin versant de la Gimone en amont du captage depuis Beaumont de Lomagne jusqu'à Gimont. Le diagnostic initial a mis en évidence des enjeux d'érosion, de pollutions diffuses (phytos, nitrates) et de préservation de la biodiversité (réseau de prairies inondables avec intérêt patrimonial). Le territoire représente 32 000 ha de SAU et concerne 775 exploitations.

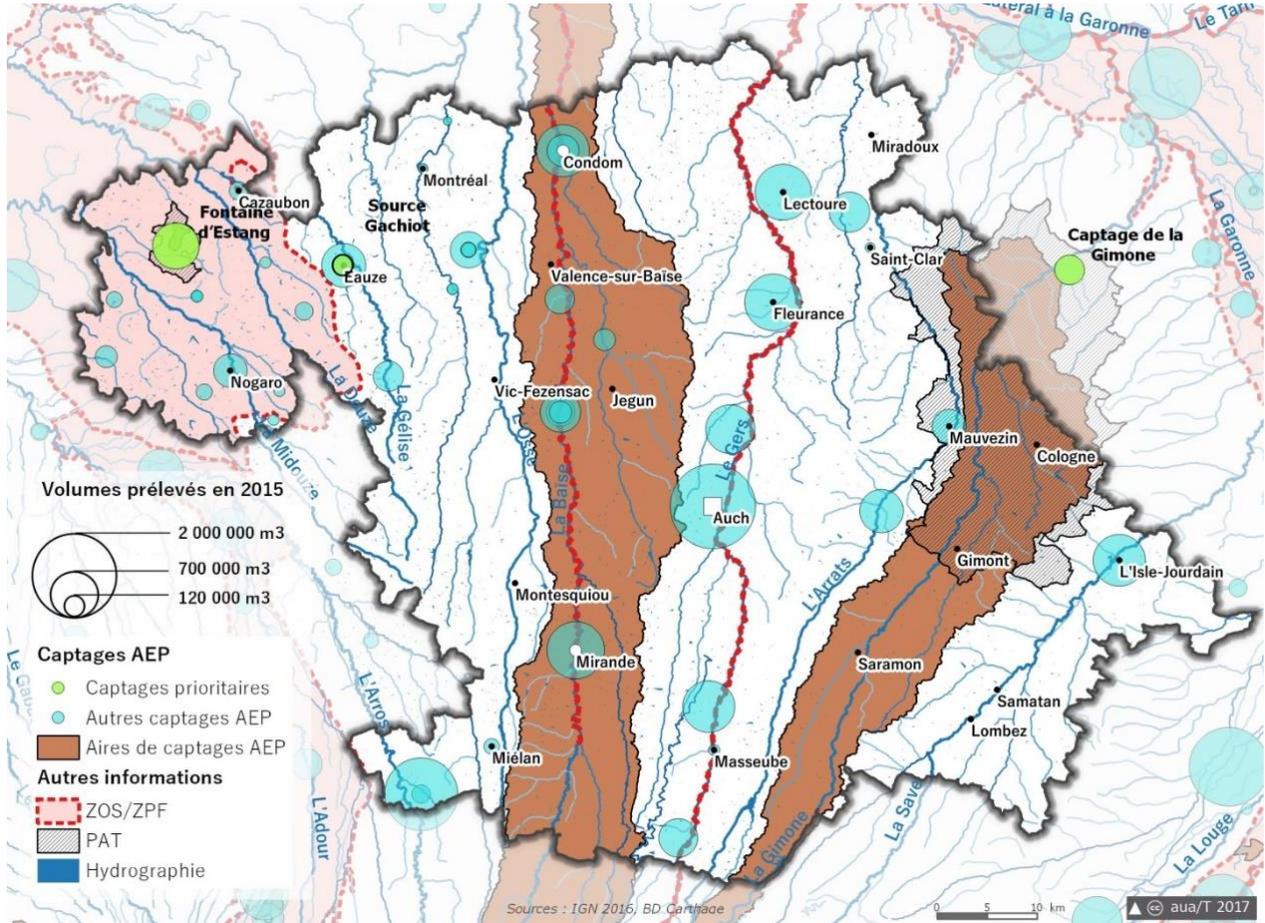
L'objectif du PAT est de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres).

Les agriculteurs qui adhèrent à ces objectifs et souhaitent engager une démarche de progrès sur leur exploitation peuvent être accompagnés par les techniciens des structures partenaires (CA32, Coopérative Gersycoop, Arteris, Qualisol, Agrod'Oc l'ADASEA, Arbres et Paysages 32, GABB32) sur :

- Les pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytos, couverts végétaux, techniques de travail du sol),
- La conversion à l'agriculture biologique,
- l'agroforesterie,
- le développement du maillage de zones tampons,
- la préservation des prairies inondables.

Captages d'eau potable et aires d'alimentation des captages prioritaires

Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015

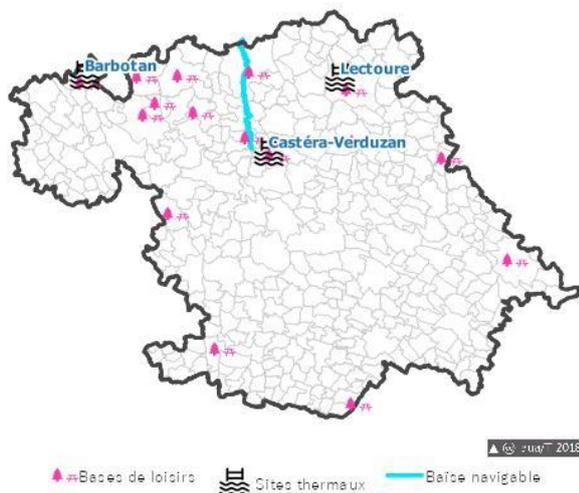


Des usages touristiques sensibles à la qualité et quantité de la ressource en eau

Le poids du tourisme dans l'économie du territoire est loin d'être négligeable : 1,2 millions de personnes sont venues visiter le département du Gers en 2014, dépensant environ 213 millions d'euros (6% du PIB Gersois). Le tourisme est donc une composante importante de l'usage de l'eau à ne pas négliger.

Principales activités touristiques liées à la ressource en eau

Source : IGN 2016



Les sites de baignades et bases nautiques suivis par l'ARS sont généralement de bonne qualité. L'enjeu est davantage sur la transparence de l'eau, du point de vue de la santé, mais aussi de la sécurité.

Les activités nautiques se développent en rivière (canoë-kayak, aviron, paddle...) notamment sur les cours d'eau de la Gélise aval, de la Baise aval, du Gers et de la Save, mais également sur le lac de l'Uby. L'état sanitaire de ces secteurs touristiques n'est pas connu puisqu'ils ne rentrent pas dans le champ du suivi pour la qualité des eaux de baignade. La pêche fait également partie des usages récréatifs, mais aucun référentiel ne permet actuellement de qualifier l'enjeu sanitaire pour les pêcheurs.

Les centres thermaux (Barbotan-les-Therms à Cazaubon, Castéra-Verduzan, Valvidal à Lectoure) exploitent des ressources dont l'excellente qualité et les propriétés naturelles assurent l'image de marque. Préserver l'image de marque de l'activité thermique passe essentiellement par la maîtrise de la qualité bactériologique de ces ressources souterraines (ce qui se joue dans l'environnement immédiat des captages) et par le maintien d'une ressource en eau souterraine suffisante.

La Baïse est navigable à partir de Valence-sur-Baïse sur 63 km vers la confluence avec la Garonne. Cette activité est importante sur le plan économique pour le département du Gers. Une convention spécifique de soutien d'étiage est portée par le département pour sécuriser cet usage.



Enjeux en matière de ressource en eau

Optimisation et sécurisation de la ressource en eau face au changement climatique

(Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire (eaux superficielles et souterraines), pérenniser l'approvisionnement en eau par le système Neste, sécuriser la production d'eau potable pour les usages domestiques et les activités socio-économiques, notamment touristiques, sécuriser l'accès à l'eau pour les agriculteurs ; Optimiser la création et la gestion quantitative de plans d'eau, retenues collinaires et ouvrages de stockage, préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines pour l'alimentation en eau potable, protéger la qualité des eaux superficielles captées, poursuivre les initiatives favorables à la régulation de l'eau dans le sol (création de haies, évolution des pratiques culturales, agroforesterie...) en priorité sur les bassins versants des cours d'eau non réalimentés ou les plus dépendants de la réalimentation par le système Neste (Baïse, Arrats). Économiser les prélèvements sur le système d'adduction d'eau en captant la ressource pluviale via la mise en place de systèmes de récupérations des eaux pluviales individuelles et collectives

Amélioration de la gestion qualitative de la ressource en eau et réduction des pollutions diffuses

(Pour limiter la dégradation des nappes d'eaux superficielles et souterraines, sécuriser l'alimentation en eau potable pour préserver la santé des populations, lutter contre les phénomènes d'érosion et l'altération et le colmatage des cours d'eau par les particules en suspension ; Mettre en place de nouvelles pratiques culturales plus respectueuses de la ressource en eau, limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre de projets d'urbanisme et projets urbains, protéger les nappes d'eau souterraines essentielles pour l'alimentation en eau potable, maîtriser l'érosion sur les bassins versants les plus sensibles, préserver les zones humides et les continuités écologiques des cours d'eau).

Poursuite de la mise en conformité des petites stations d'épuration et des efforts en matière d'assainissement non-collectif

(Améliorer la qualité des eaux brutes en renforçant la performance des petites stations d'épuration sur les bassins versants les plus sensibles et cours d'eau les plus dégradés, anticiper et optimiser la gestion des eaux usées sur les bassins versants qui accueillent de nouvelles populations et de nouvelles activités).

Coordination et optimisation des politiques de l'eau et de l'urbanisme sur les bassins versants de la Neste rivières de Gascogne, de la Garonne, et de l'Adour.

(Adapter et optimiser la solidarité hydraulique Garonne-Gascogne (système Neste) face aux évolutions climatiques ; PGE Neste Rivières de Gascogne, SAGE, ..., anticiper l'extension de la métropole toulousaine et la répartition territoriale de la ressource en eau, mettre en cohérence, avec les territoires voisins, les modes de gestion des plans d'eau et la préservation de la ressource, notamment en matière d'agriculture, de tourisme ; activités nautiques et de loisirs, thermalisme..., renforcer les synergies entre acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme).

Changement climatique, air et énergie



Ce qu'il faut retenir :

- Un changement climatique d'ores et déjà en marche et mesurable. Des évolutions climatiques qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier quel que soit le scénario retenu
- Des territoires volontaires pour une mutation vers un nouveau modèle énergétique et économique
- Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel-tertiaire
- Un risque d'accroissement de la précarité énergétique lié à l'augmentation du prix des énergies fossiles
- Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les secteurs des transports et de l'activité agricole
- Des pics de pollution à l'ozone en période estivale relevés par le réseau de surveillance de la qualité de l'air qui peuvent avoir des impacts sanitaires sur les populations
- Un territoire favorable au développement du solaire photovoltaïque et thermique, du bois-énergie et d'unités de méthanisation

Chiffres clés

+ 4°C de réchauffement à l'horizon 2071-2100 en l'absence de politique climatique

2 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

50% Part du secteur résidentiel-tertiaire dans la consommation énergétique du territoire

55% Part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire

25 Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour l'ozone en 2015

1350 kWh/m².an : ensoleillement annuel moyen dans le département du Gers

Un constat partagé du changement climatique

Des températures en nette hausse, et de plus en plus de journées chaudes¹

A l'instar des observations faites à l'échelle nationale, le changement climatique de l'ancienne Région Midi-Pyrénées se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. On note ainsi une augmentation de 0,3°C par décennie en moyenne sur la période 1959-2009. Le réchauffement est plus marqué au printemps et en été, avec des hausses de 0,3°C à 0,4°C par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0,4°C par décennie pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse, mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0,2°C par décennie. Les années les plus froides depuis 1959 (1963 et 1980) sont antérieures à 1980. Les plus chaudes (2014, 2011, 1997, 2003 et 2009) ont été observées durant les

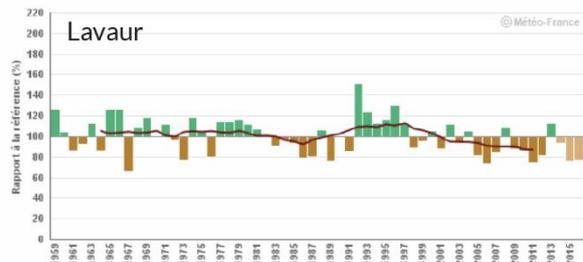
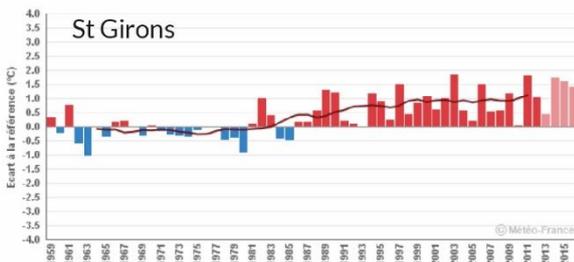
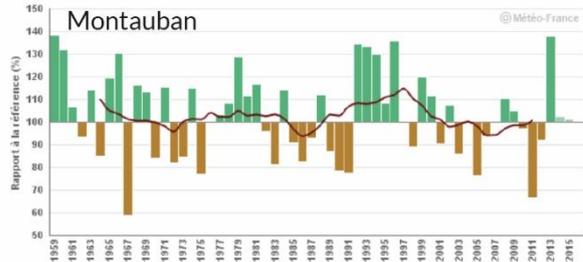
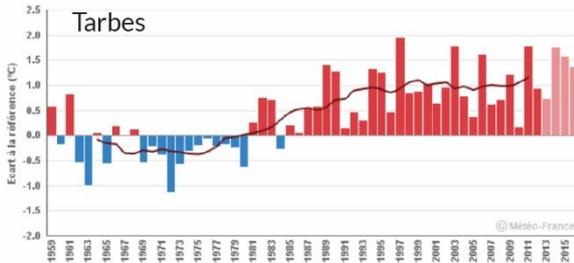
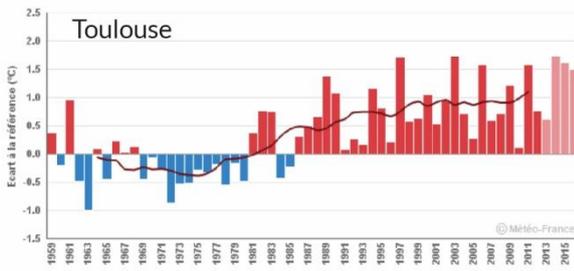
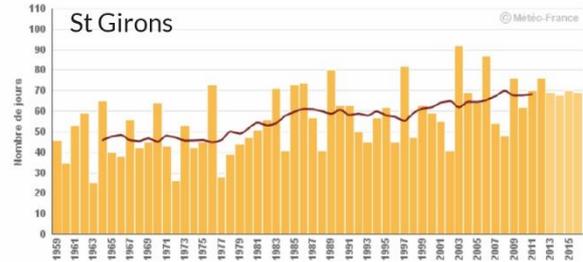
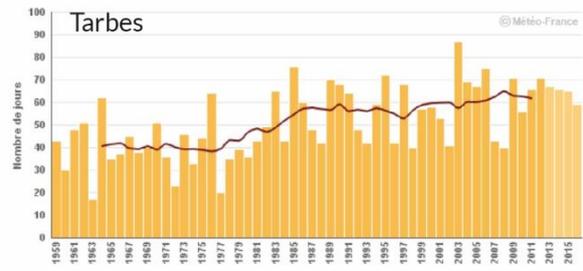
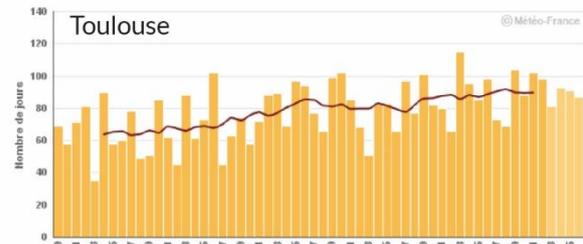
vingt dernières années. Le corollaire de ces observations est une augmentation du nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C), comprise entre 3 et 6 jours par décennie, et une diminution du nombre de jours de gel (de l'ordre de -1 à -3 jours par décennie). L'année 2003 apparaît à la première place des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

¹ ClimatHD - Météo France

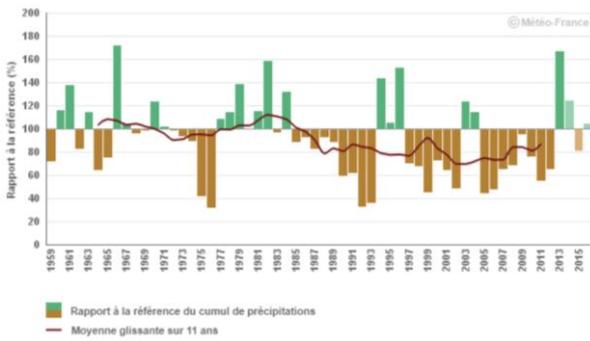
Température moyenne annuelle (écart à la référence 1961 -1990), nombre de journées chaudes et cumul des précipitations (1961-1990) - Source : ClimatHD Météo France



- Nombre de journées chaudes
- Moyenne glissante sur 11 ans
- Rapport à la référence du cumul de précipitation
- Moyenne glissante sur 11 ans
- Ecart à la référence de la T° moyenne
- Moyenne glissante sur 11 ans



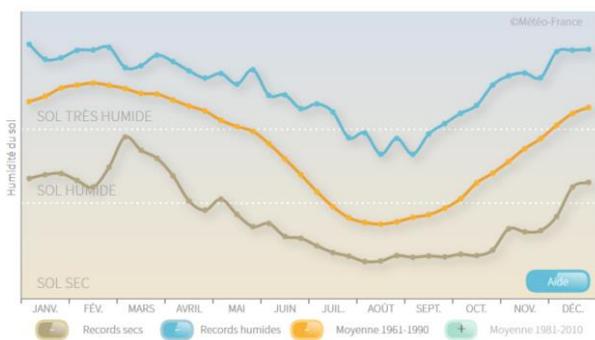
Cumul hivernale de précipitation : rapport à la référence 1961-1990 - Auch - Source : ClimatHD Météo France



Un sol plus sec au printemps et en été

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 montre, sur l'ex-région Midi-Pyrénées, un assèchement proche de 7% sur l'année, à l'exception de l'automne. Cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps, pour la végétation et les cultures non irriguées. Pour les cultures irriguées, elle se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation. Les événements récents de sécheresse de 2011 et 2012 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 respectivement pour les mois de mars et mai.

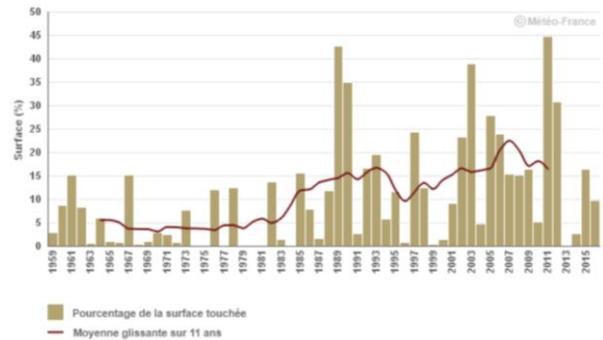
Cycle annuel d'humidité du sol, moyenne et records en Midi-Pyrénées - Source : ClimatHD Météo France



Des sécheresses des sols plus fréquentes et plus sévères

L'analyse de l'extension moyenne des sécheresses des sols en Midi-Pyrénées depuis 1959 rappelle l'importance des événements récents de 2012, 2011 et 2003, sans oublier des événements plus anciens comme 1989 et 1990. L'évolution de la moyenne décennale montre une hausse des sécheresses. Depuis le début du XXI^e siècle, 12 années sur 16 ont dépassé la moyenne des surfaces touchées pour la période 1961-1990.

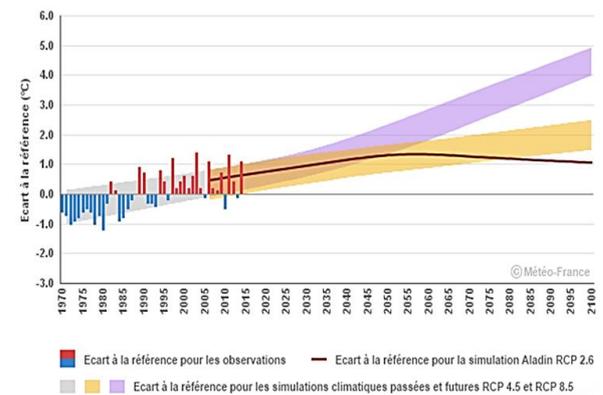
Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse Midi-Pyrénées - Source : ClimatHD Météo France



Climat futur

A l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère cependant de façon significative selon le scénario considéré. Seul le scénario RCP2,6 permet de stabiliser le réchauffement, alors que, selon le scénario RCP8,5², l'absence de politique climatique pourrait entraîner un réchauffement de 4°C à l'horizon 2071-2100, par rapport à la période 1976-2005.

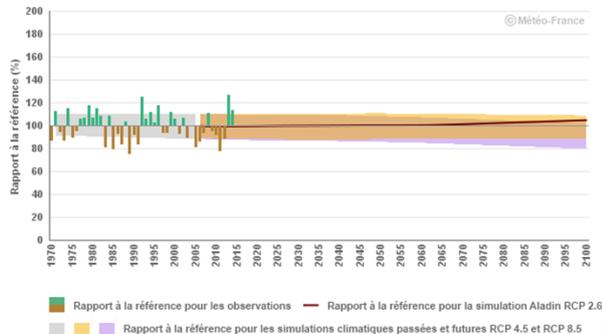
Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005 - Source : Météo-France
Observations et simulations climatiques pour les 3 scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



² Les scénarios RCP (pour Representative Concentration Pathway) sont quatre scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2300. Ces scénarios ont été établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour son cinquième rapport. Un scénario RCP permet de modéliser le climat futur. Dans l'AR5, sur la base de quatre hypothèses différentes concernant la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise dans les années à venir (période 2000-2100), chaque scénario RCP donne une variante jugée probable du climat qui résultera du niveau d'émission choisi comme hypothèse de travail. Les quatre scénarios sont nommés d'après la gamme de forçage radiatif ainsi obtenue pour l'année 2100 : le scénario RCP2.6 correspond à un forçage de +2,6 W/m², le scénario RCP4.5 à +4,5 W/m², et de même pour les scénarios RCP6 et RCP8.53. Plus cette valeur est élevée, plus le système terre-atmosphère gagne en énergie et se réchauffe.

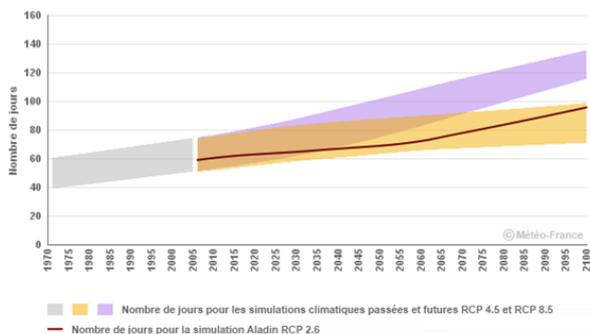
Les différentes projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle, avec cependant des contrastes saisonniers.

Cumul annuel de précipitations en Midi-Pyrénées : rapport à la référence 1976-2005 - Source : Météo-France
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



Le nombre de journées chaudes augmentent, en lien avec la poursuite du réchauffement. Jusqu'en 2050, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre. Mais, à l'horizon 2071-2100, une différence se joue entre le scénario RCP4,5 où cette augmentation serait de l'ordre de 24 jours par rapport à la période 1976-2005 et le scénario RCP8,5 où elle atteindrait 57 jours.

Nombre de journées chaudes en Midi-Pyrénées
Source : Météo-France
Situations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolutions RCP 2,6 4,5 et 8,5



L'assèchement des sols est de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle, en toute saison. Cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions. L'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait ainsi correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Quels enjeux pour demain ?

- Un changement climatique d'ores et déjà en marche et mesurable,
- Une sensibilité des territoires aux évènements extrêmes, notamment dans un

contexte de climat urbain : vagues de chaleur plus nombreuses, voire plus intenses ; vagues de froid en régression, mais encore présentes,

- Des évolutions climatiques qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier au moins jusqu'en 2050, quel que soit le scénario retenu : **l'adaptation** du territoire est nécessaire afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux impacts induits par ces évolutions,
- A l'horizon de la fin du siècle, l'intensité du changement climatique dépendra des politiques climatiques décidées et mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui en sont la cause : les efforts d'**atténuation** sont fondamentaux dès aujourd'hui, pour que les politiques d'adaptation restent opérantes demain !
- La nécessité de s'appuyer sur des résultats robustes pour l'élaboration des politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique,
- L'amélioration de la connaissance des phénomènes locaux, afin d'en réduire les incertitudes.

Adaptation
On fait avec, on réduit la vulnérabilité, voire on en tire du « positif » (résilience)

Atténuation
On lutte contre

Un double défi climatique

Sensibilité du territoire au changement climatique
= phénomène atmosphérique global, lent, causé par rejets CO₂ et autres GES

Politique énergétique & réduction des émissions de gaz à effet de serre

Microclimat spécifique à la ville : l'îlot de chaleur urbain
= phénomène atmosphérique local, rapide et récurrent, non causé par rejets CO₂ et GES

Politiques territoriales & urbaines

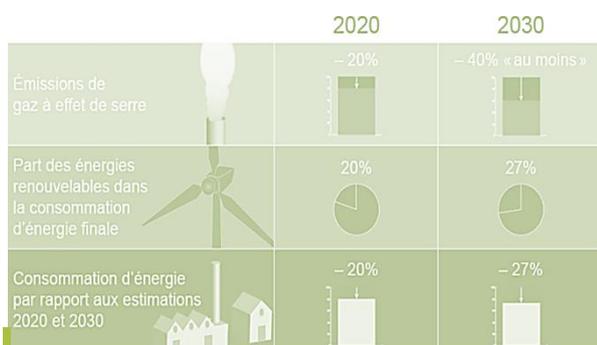
Des objectifs internationaux et nationaux... aux initiatives locales

Au niveau national, la politique climatique a été considérablement renforcée ces dernières années, notamment au travers des lois Grenelle (2009 et 2010) et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015). Ces lois fixent au premier rang des priorités la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets en réponse aux engagements internationaux pris notamment dans le cadre du Paquet Energie-Climat européen³. Elles traduisent cet objectif par un certain nombre de dispositions

³ Paquet Energie-Climat : adopté initialement en 2009, il définit trois objectifs à l'horizon 2020 appelés les « 3x20 ». Un nouveau Paquet Energie-Climat, adopté en 2014, fixe aujourd'hui des objectifs plus ambitieux à l'horizon 2030 (cf. iconographie en page suivante).

qui renforce notamment la place de l'énergie et du climat dans l'urbanisme et l'aménagement durable des territoires. Ce processus s'est traduit par plusieurs modifications du Code de l'Urbanisme⁴. L'énergie accède ainsi au statut de « motif d'urbanisme » au même titre que la mixité sociale, la préservation de la biodiversité ou la prévention des risques. En outre, elles prévoient la mise en place des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), en remplacement des Plans Régionaux de la Qualité de l'Air (PRQA). Enfin, elles imposent pour les collectivités de plus de 500 000 habitants la réalisation de bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Objectifs européens dans le cadre du Paquet Energie Climat à l'horizon 2030 – Source : MEDDE 2014



FOCUS

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte



Publiée le 18 août 2015 au journal officiel, la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** renforce la compétence des territoires pour favoriser la décentralisation et fixe des objectifs communs pour réussir la transition énergétique :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990,
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et à 40% de la production d'électricité,
- Diviser par deux la consommation finale d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030,
- Réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- Réduire de 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité, à l'horizon 2025.

La loi prévoit également la réalisation de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2017 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et le 31 décembre 2018 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants existantes au 1^{er} janvier 2015.

De façon complémentaire, les lois Macron (2015) et NOTRe (2015) appuient l'objectif de transition énergétique à intégrer dans les SCoT, via :

- L'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui « intègre » désormais le SRCAE, et que le SCoT devra prendre en compte (loi NOTRE art. 10),
- La possibilité de majoration de volume constructible pour les programmes de logements dans certains secteurs par le règlement (loi Macron art. 79),
- La possibilité de réglementation de certaines extensions de constructions dans les zones naturelles et agricoles (loi Macron art. 80).

Par ailleurs, en termes d'adaptation au changement climatique, la France a adopté en 2011 un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique⁵, dont l'objectif est de présenter des mesures concrètes et opérationnelles, notamment en matière de lutte contre les inondations et de préservation de la ressource en eau et des forêts. Au niveau local, de nombreuses initiatives et dispositifs en faveur de la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air ont été initiées et renforcées par les lois Grenelle : Agenda 21, bilan d'émission des gaz à effet de serre⁶, Plans Climats Energie Territoriaux (PCET⁷), Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA⁸), Plans de Déplacements Urbains (PDU)...

En parallèle de la loi « transition énergétique », le Ministère du développement durable a mobilisé les territoires volontaires pour une mutation vers un nouveau modèle énergétique et économique, via un appel à projets « **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte** ». La réponse des collectivités a été massive : 528 territoires ont exprimé au niveau national leur souhait de s'engager dans cette démarche. Parmi les 212 lauréats, 5 ont été retenus dans le Gers :

- « Gers Croissance Verte », Conseil Départemental du Gers
- Pays des Portes de Gascogne « un territoire à énergie positive »
- D'Etigny 2.0, Communauté d'agglomération du Grand Auch
- Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (CDC AAG)
- Communauté de Communes de la Ténarèze.

⁵ Plan National 2011-2015

⁶ Bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre : devenus obligatoires suite aux lois Grenelle pour les collectivités de plus de 250 000 habitants et pour les entreprises privées de plus de 500 salariés avant le 31 décembre 2012.

⁷ PCET : rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants avant le 31 décembre 2012.

⁸ PPA rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 250 000 habitants

⁴ Refonte de l'article L121-1 du Code de l'Urbanisme par l'article 14 du Grenelle II de l'Environnement.

Le SRCAE, document stratégique introduit par la loi Grenelle 2, fixe également d'importants objectifs pour l'horizon 2050 à l'échelle régionale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Le SRCAE Midi-Pyrénées, approuvé en juin 2012, n'a toutefois pas vocation à comporter des mesures opérationnelles. Il définit en revanche un certain nombre d'objectifs avec lesquels les PCAET devront être compatibles. Six PCAET sont aujourd'hui en cours sur le territoire du SCoT et pourront être pris en référence : 3 PCAET obligatoires⁹ (PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch, PCAET des communautés de communes de la Lomagne Gersoise et de la Gascogne Toulousaine) et 3 PCAET volontaires (Communautés de communes du Savès, d'Arrats Gimone et de Bastides de Lomagne).

Objectifs stratégiques du SRCAE Midi-Pyrénées



Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité) :

Bâtiments : -15% (entre 2005 et 2020)

Transports : -10%

Réduire d'ici 2020 au moins de moitié le nombre de nouvelles constructions implantées à l'extérieur des tâches urbaines par rapport au rythme actuel



Réduire les émissions de gaz à effet de serre :

Bâtiments : -25%

Transports : -13%

Réduire le rythme d'artificialisation des sols au moins de moitié au niveau régional par rapport à celui constaté entre 2000 et 2010



Développer la production d'énergies renouvelables :

Augmenter de 50% la production d'énergie renouvelable entre 2008 et 2020

Vers une Région à énergie positive

Le 6 février 2017, le cap de la démarche « Région à énergie positive », REPOS, a été fixé par la Région Occitanie, à l'horizon 2050.

Le scénario REPOS-Occitanie 1.0 s'articule autour de deux axes majeurs, avec des objectifs chiffrés d'évolution entre 2015 et 2050 :

La réduction de la demande en énergie : une consommation de 75711 GWh en 2050, soit -39% au

global, soit -51% par habitant (au regard des perspectives démographiques)

- Résidentiel : -24,7%

- Tertiaire : -28%

- Industrie : -24%

- Transport et mobilité : -61%

La production d'énergie renouvelable : 77128 GWh en 2050

- Hydraulique : de 10200 GWh en 2015 à 10960 GWh en 2050

- Eolien terrestre : de 1038 MW installés en 2015 à 3600 MW en 2030 et 5500 MW en 2050

- Eolien en mer : 1500 MW installés en 2030 et 3000 MW en 2050

- Photovoltaïque : de 1276 MW installés en 2015 à 6930 MW en 2030 (x 5.4) et 15070 mW en 2050 (x 11.8)

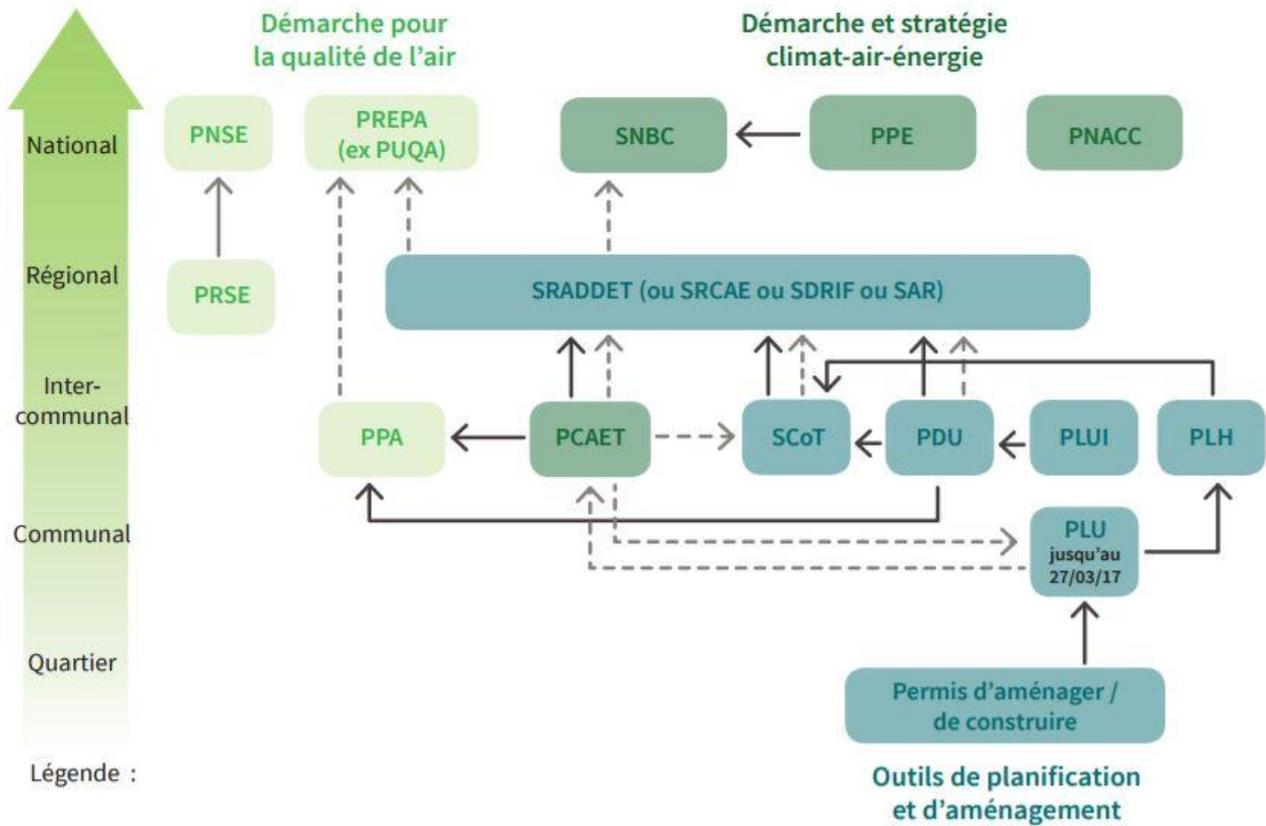
- Eau chaude sanitaire solaire / géothermie / pompes à chaleur

- Biomasse : 4000 GWh en 2050

- Hydrogène et réseaux

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Occitanie, en cours d'élaboration, est destiné à intégrer un volet « air – énergie – climat », aujourd'hui représenté par les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) élaborés à l'échelle des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et qui est désormais préfiguré à travers cette Stratégie REPOS 2050 portée par la Région Occitanie.

⁹ PCAET obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019. Source : Loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement.



NB : Suite aux lois Grenelle et ALUR, le SCoT est considéré comme le document le mieux adapté pour intégrer les enjeux environnementaux compte tenu de sa mission première de planification du développement urbain. Il encadre dans ce sens les PLU, en intégrant aussi les autres documents de planification (PDU, PLH) et s'adossant aux documents spécifiques tels que les SRCAE, PCAET, volets énergétiques des Agendas 21...

Consommation énergétique du territoire du SCoT

Une consommation énergétique marquée par le secteur résidentiel-tertiaire

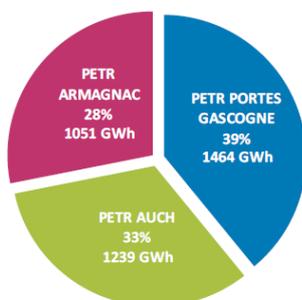
Les données de consommation, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable présentées ci-après sont issues du bilan énergétique territorial réalisé en 2018 par l'Observatoire Régional de l'Energie en Occitanie (OREO), sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Depuis 2005, la consommation énergétique régionale en Occitanie se stabilise, malgré une hausse démographique (+0,9%/an)¹⁰. Cette stabilité s'explique par une maîtrise des consommations dans le secteur tertiaire et résidentiel et par une légère baisse dans le secteur des transports (- 3,5% entre 2005 et 2014) liée à l'amélioration de la performance des moteurs, l'augmentation du prix des carburants et la baisse du transport de marchandises.

D'après le bilan énergétique réalisé par l'OREO en 2017 à l'échelle du SCoT de Gascogne, la consommation d'énergie finale du territoire est de l'ordre de 323 ktep¹¹ et représente 3,1% des consommations énergétiques régionales (pour 7,7% de la superficie régionale et 3,1% de la population régionale¹²). Près de 40% des consommations énergétiques du territoire sont portées par le PETR Pays Portes de Gascogne. Les consommations énergétiques du territoire sont plus importantes sur l'agglomération d'Auch (17% de la consommation du territoire, soit 648 GWh), et les communautés de communes Gascogne toulousaine, Ténarèze, Lomagne Gersoise et Grand Armagnac (respectivement 12%, 10%, 10% et 9% des consommations du territoire).

Consommation d'énergie finale des PETR du SCoT

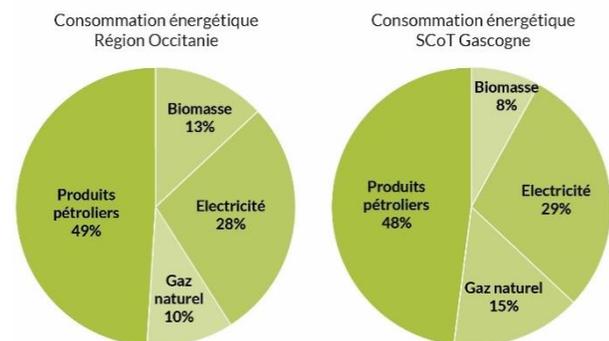
Source : OREO 2017



La répartition des consommations par énergie sur le territoire du SCoT sont similaires à celles observées à l'échelle régionale avec une part très importante des produits pétroliers qui atteignent près de la moitié des consommations énergétiques du territoire. Même si la méthode de l'OREO sous-estime la consommation du bois-énergie, notamment pour le secteur résidentiel, la biomasse représente une part des consommations non négligeable sur le territoire du SCoT avec 13% des consommations, soit 5 points de plus que la moyenne régionale.

Répartition des consommations par énergie

Source : OREO 2017



Résidentiel-Tertiaire : premier poste de dépense énergétique du territoire

Au niveau régional, comme sur le SCoT de Gascogne, c'est le résidentiel-tertiaire qui représente le premier poste de dépense énergétique avec 50% des consommations (46% au niveau régional). La réduction des consommations générées par le secteur résidentiel-tertiaire représente un enjeu majeur sur le territoire du SCoT, d'autant plus que le territoire compte une part importante de maisons individuelles, forme urbaine plus consommatrice en énergie que l'habitat collectif¹³. De plus, même si la performance énergétique des logements a légèrement progressé ces dernières années, elle reste moyenne, puisque plus de 45% des logements construits après 2000 dans le Gers se situent en classe « D » (ou inférieure) du Diagnostic de Performance Energétique (DPE)¹⁴.

¹⁰ Source : Chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre en Occitanie Pyrénées-Méditerranée - Données 2014/2015 - Edition 2016

¹¹ La tonne d'équivalent pétrole (tep) est l'unité de mesure de l'énergie. Une tep correspond à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole ce qui représente environ 11 600 kWh.

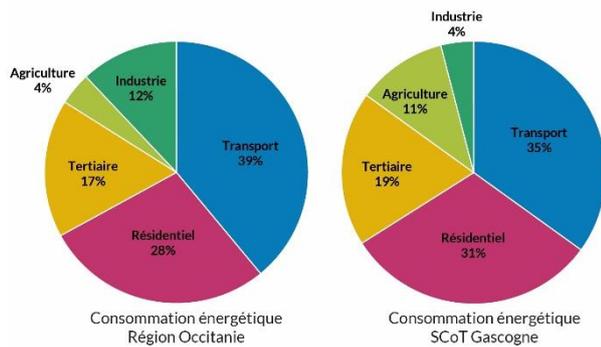
¹² RGP INSEE 2013

¹³ Une maison individuelle consomme 30% d'énergie de plus qu'un logement collectif (ADEME)

¹⁴ Source : Observatoire DPE, ADEME, 2018

Répartition sectorielle des consommations énergétiques

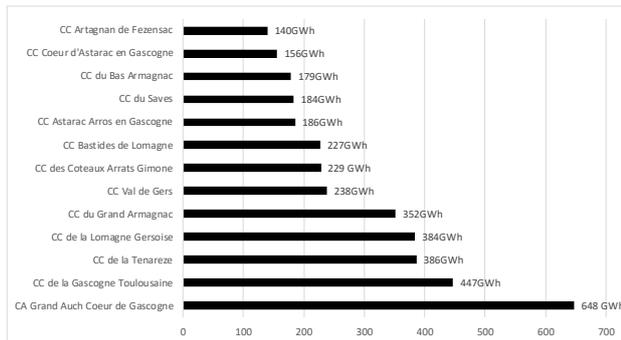
Source : OREO 2017



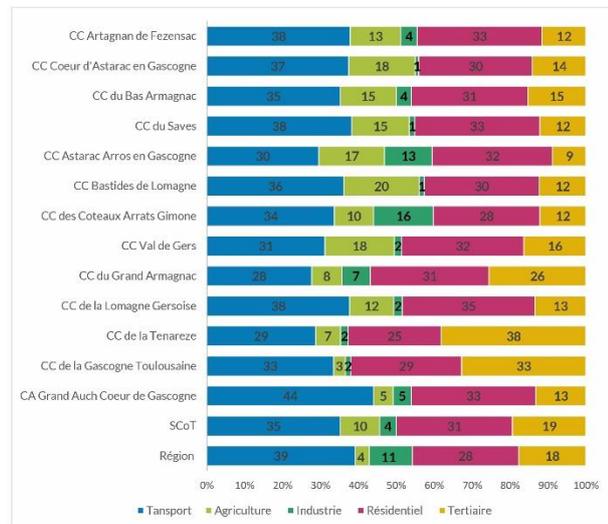
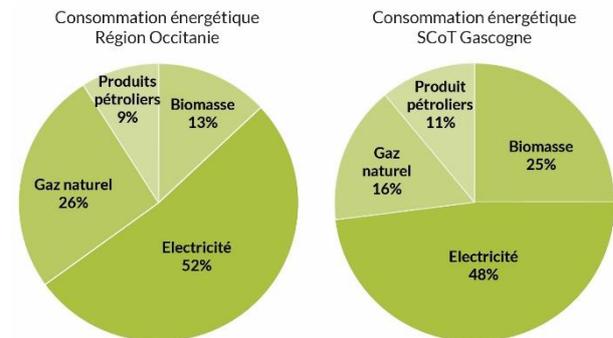
D'après le diagnostic de l'OREO, les consommations résidentielles tertiaires du territoire sont pour près de la moitié liées à l'électricité (48%). Le bois-énergie, plus utilisé sur le territoire du SCoT que sur le reste de la région pour le chauffage des logements, concerne un quart des consommations et se place devant le gaz naturel (16%) et le fioul (11%).

Nb : Seul le bois-énergie (biomasse) utilisé pour le chauffage principal est comptabilisé dans l'étude OREO. Par manque de données, les consommations de bois-énergie en chauffage d'appoint ou d'agrément ne sont pas estimées.

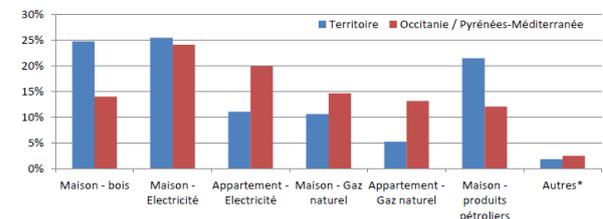
Consommations énergétiques et répartition sectorielle par intercommunalité - Source : OREO 2017



Répartition par type d'énergie des consommations du secteur résidentiel-tertiaire - Source : OREO 2017



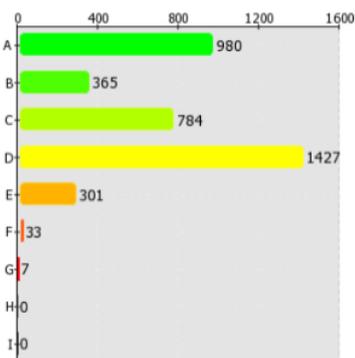
Répartition des résidences principales en fonction de leur combustible de chauffage principal (INSEE 2013) - Source : OREO 2017



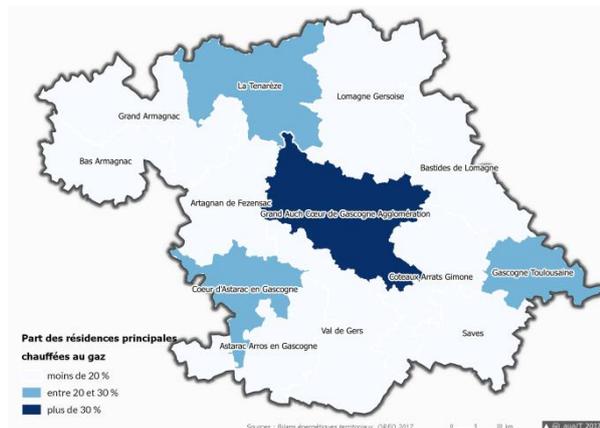
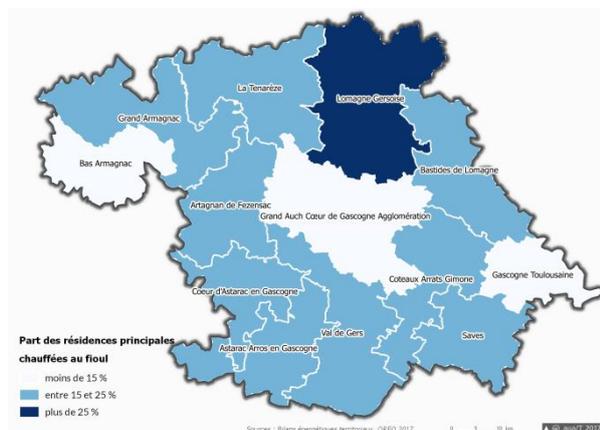
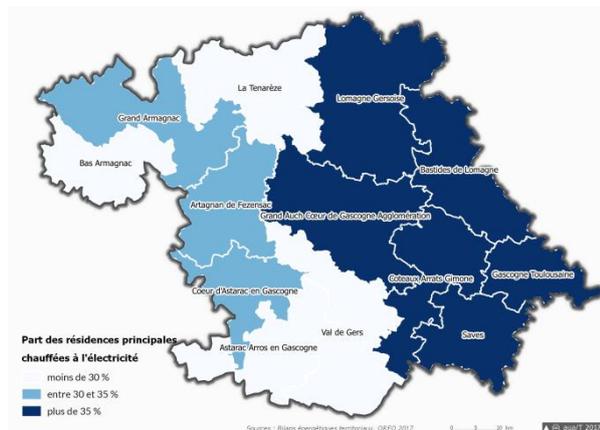
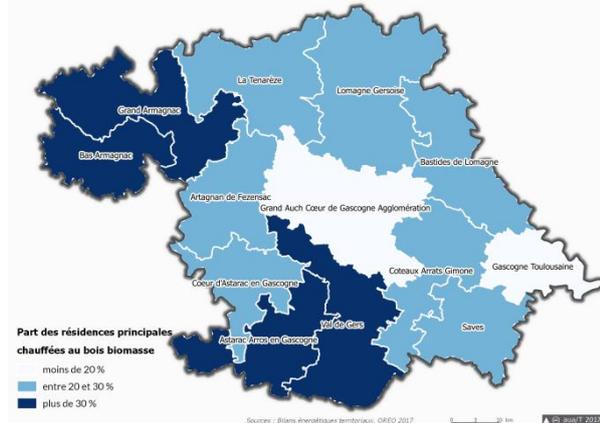
Les logements chauffés au bois et au fioul sont majoritairement présents sur les intercommunalités périphériques à l'agglomération d'Auch. Plus on se rapproche de l'agglomération d'Auch, et de l'agglomération toulousaine, plus la part de l'électricité et du gaz naturel augmente parmi les combustibles de chauffage utilisés.

Nombre de DPE par consommation énergétique dans le Gers pour les logements construits après 2000

Source : ADEME, Observatoire DPE 2018



Répartition des résidences principales au regard des types de chauffage - Source : OREO 2017



Des consommations énergétiques dans le secteur des transports plus marquées sur l'agglomération d'Auch

Avec une part de 35% (39% au niveau régional), le secteur des transports impacte lourdement le bilan énergétique du territoire. La part la plus importante de cette consommation relevant du transport routier, ce secteur constitue un enjeu particulier notamment sur l'agglomération d'Auch avec une part dans la consommation énergétique de 44% (soit 5 points de plus que sur la part moyenne régionale et 9 points de plus que la part moyenne estimée à l'échelle du SCoT).

Nb : Seules les consommations de carburants du transport routier (marchandises et particuliers) sont estimées dans l'étude OREO.

Malgré une part importante de ce secteur, les consommations énergétiques dans le domaine des transports diminuent légèrement depuis 2005 à l'échelle régionale (-3,5% entre 2005 et 2014). La meilleure performance des moteurs, la baisse des distances moyennes parcourues liée à l'augmentation du prix des carburants et probablement au succès du covoiturage, la baisse sensible du transport de marchandises, expliquent en grande partie cette évolution générale.

Des consommations énergétiques dans le secteur agricole dominées par l'utilisation de produits pétroliers non routiers

Le secteur de l'agriculture très prégnant dans l'économie du territoire, représente 10,4% des consommations énergétiques du territoire ; c'est près de deux fois plus qu'à l'échelle régionale (4% en Occitanie). Sa part dans la consommation énergétique grimpe respectivement à 20% et 18% dans les communautés de communes des Bastides de Lomagne, Cœur d'Astarac en Gascogne et du Val de Gers caractérisés par un tissu agricole encore très important.

Plus de 90% de ces consommations sont liées à la l'utilisation de produits pétroliers non routiers pour le fonctionnement des engins agricoles.

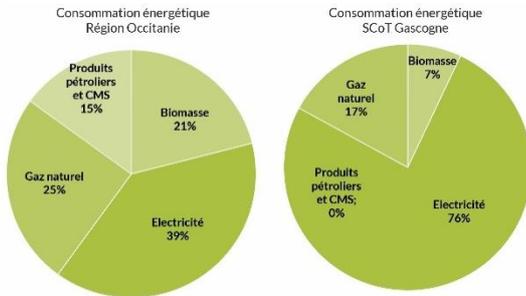
Nb : Seules les consommations de produits pétroliers sont estimées (essentiellement carburants des tracteurs).

Des consommations dans le secteur industriel dominées par l'énergie électrique

L'industrie, peu présente sur le territoire, représente 4% des consommations énergétiques du territoire, soit trois fois moins qu'en Occitanie (12%). Pour ce secteur, les consommations énergétiques du territoire se concentrent essentiellement sur les communautés de communes des Coteaux Arrats Gimone et Astarac Arros en Gascogne qui regroupent notamment d'importantes industries agroalimentaires (ex :

Danone, Prolinat...). Comme à l'échelle régionale, l'électricité est la principale énergie utilisée dans le secteur industriel, mais représente une part deux fois plus importante (79%, contre 39% en région).

Répartition par type d'énergie des consommations dans le secteur de l'industrie - Source : OREO 2017



Nb : En région, la consommation de biomasse du secteur industriel est en grande partie due à la papeterie de Tembec (Saint-Gaudens). Les consommations de produits pétroliers du secteur industriel concernent essentiellement les industries les plus polluantes. D'autre part, seules les grosses chaufferies (bois et dérivés du bois) sont comptabilisées. Enfin, les consommations d'électricité et de gaz naturel sont à considérer avec précaution. Pour des raisons de secret statistique (information commercialement sensible), les consommations énergétiques du secteur de l'industrie ne sont pas connues à l'échelle locale et reposent donc sur des estimations.

Un risque d'accroissement de la précarité énergétique liée à l'augmentation du prix des énergies fossiles

Le concept de précarité énergétique a été défini par la loi Besson (1990) comme concernant « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». L'augmentation du prix des énergies fossiles et les difficultés économiques sont ainsi de nature à favoriser la précarité énergétique dans la mesure où elles contribuent à créer des inégalités face à la facture énergétique. A cela s'ajoute la situation de l'habitat vis-à-vis du lieu d'emploi, l'éloignement à la ville-centre faisant invariablement augmenter la part des budgets des ménages consacrée à l'énergie. Aujourd'hui, d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)¹⁵, entre 10% et 15% des ménages français seraient touchés par la précarité énergétique, dépensant notamment plus de 10% de leurs ressources pour se chauffer.

Dans le Gers, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), placé sous la responsabilité du Conseil Départemental, reçoit environ 2 300 demandes d'aides financières par an. Depuis 2004, le Conseil Départemental soutenu par l'ADEME et l'ensemble des partenaires du FSL, mène une action de prévention pour tenter de remédier à la cause du problème :

- réalisation de diagnostics thermiques au domicile des personnes en difficulté,
- suivis de petits travaux pour une réponse à court terme et si possible poursuivie par des travaux plus importants avec l'aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de toutes les sources de financements mobilisables.

Par ailleurs, entre 2011 et 2016, le Département du Gers a mis en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire de l'OPAH du Bas Armagnac : le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME). Gratuit, il s'adressait à l'ensemble de la population (propriétaires et locataires) et contribuait à aider les ménages à réaliser des économies d'énergie et d'eau et à les accompagner à résoudre d'éventuelles difficultés.

FOCUS

Bilan 2011-2016 du SLIME sur le territoire du Bas Armagnac



Entre 2011 et 2016, dans le cadre du projet SLIME, ont été réalisés¹⁶ :

- **212 permanences** tenues à Nogaro, Le Houga, Aignan et Manciet, soit 24 par mois,
- **364 visites et évaluations la performance énergétique** des logements, dont 34 visites d'immeubles appartenant à des propriétaires potentiellement intéressés par une mise en location,
- **190 demandes de subventions** ont été déposées auprès de l'ANAH, dont **178 dossiers de propriétaires occupants et 12 logements locatifs**.

Ainsi, 28 communes (sur les 32 constituant le territoire de l'OPAH), ont été concernées par au moins un projet d'amélioration de l'habitat financé dans le cadre de cette procédure. Conformément aux objectifs de l'opération, la majorité des dossiers engagés concernaient les travaux d'amélioration de la performance énergétique avec un gain énergétique supérieur à 25% (57% des dossiers). Il est à noter que la proportion des dossiers sur cette thématique s'est continuellement accrue pendant ces cinq années d'animation. Ce SLIME a également permis une plus grande sensibilisation des habitants sur cette thématique. Notons que 141 propriétaires ont pu mobiliser une prime « FART » afin de financer les travaux de rénovation thermique les plus efficaces permettant un gain d'au moins 25% sur la consommation d'énergie.

¹⁵ 1^{er} rapport de l'ONPE, septembre 2014

¹⁶ OPAH Bas Armagnac, Evaluation finale 2011-2016

Emissions de gaz à effet de serre du territoire

Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports et l'activité agricole

D'après le bilan énergétique réalisé par l'OREO en 2017, les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine énergétique sur le territoire du SCoT sont de l'ordre de 1 420 kteqCO₂ et représentent 4,8 % des émissions régionales d'Occitanie.

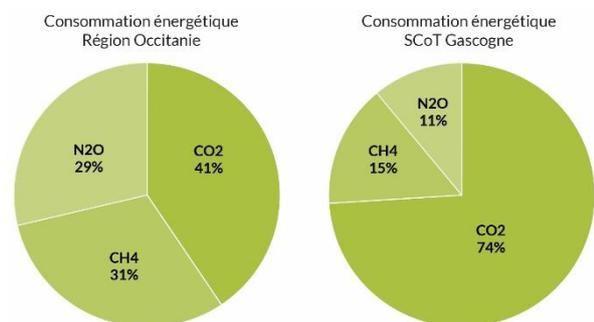
Le principal contributeur en matière de gaz à effet de serre reste le dioxyde de carbone (CO₂), qui comptabilise à lui seul 74% des émissions directes régionales. Les émissions de CO₂ sont près de deux fois moins importantes sur le territoire rural du SCoT (41% des émissions de GES, soit 651 kteqCO₂). Les deux tiers de ces émissions de CO₂ sont dues à la combustion des produits pétroliers (carburants, fioul domestique, fioul lourd...).

A cela viennent s'ajouter les émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O) provenant principalement de l'activité agricole (CH₄: Fermentation entérique des ruminants et gestion des déjections animales / N₂O: épandage d'engrais azoté). Le territoire du SCoT, qui regroupe 8,1% du cheptel régional (gros bétail) et 12,6% de la surface agricole utile régionale¹⁷, émet selon l'OREO deux fois plus de CH₄ et de N₂O que la moyenne régionale (respectivement 31% et 29% en raison de son caractère très rural et agricole.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Source : OREO 2017

	Unité	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Total
Territoire	kteqCO ₂	651	359	410	1420
Part de la région	%	3%	8%	12,6%	4,8%

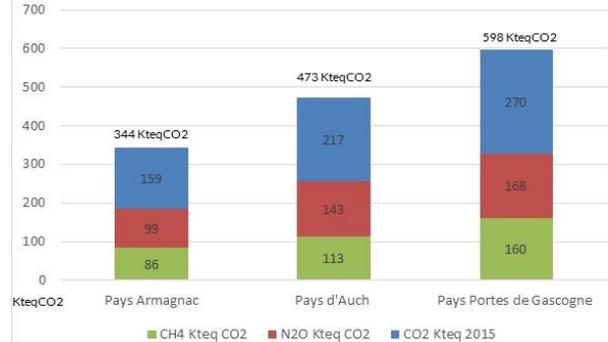


42% des émissions de gaz à effet de serre totales sont portées par le PETR des Portes de Gascogne (598 kteqCO₂). L'agglomération d'Auch, la Gascogne Toulousaine et la Lomagne Gersoise sont les intercommunalités qui émettent le plus de CO₂

(respectivement 117 ktCO₂, 83 ktCO₂, et 71 ktCO₂). Elles représentent toutes les trois plus de 40% des émissions de CO₂ du territoire du SCoT, principalement liées à la combustion des produits pétroliers.

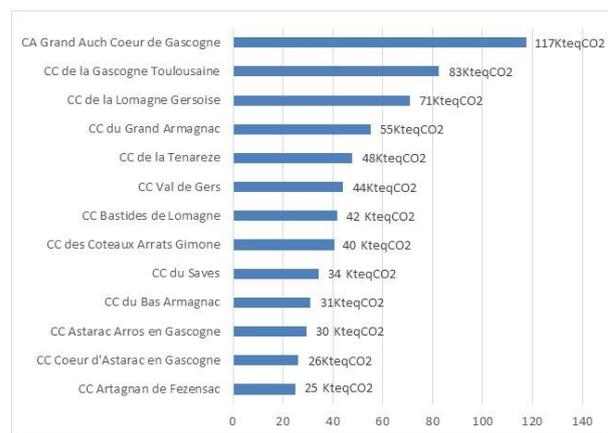
Les émissions de méthane et de protoxyde d'azote provenant de l'activité agricole (élevage, épandage d'engrais azoté) sont plus importantes sur la Lomagne Gersoise, le Val de Gers et les Bastides de Lomagne.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par PETR



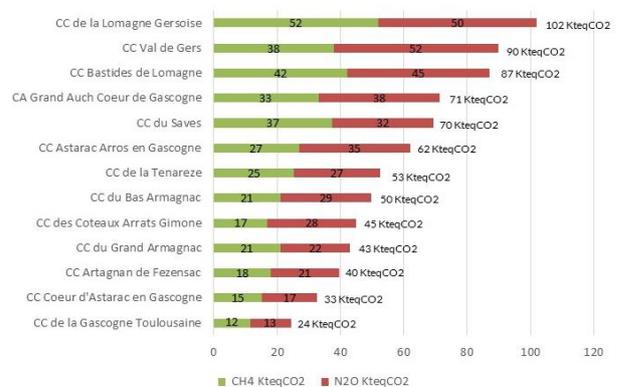
Source : OREO 2017

Emissions de CO₂ par intercommunalité - Source : OREO 2017



Emissions de CH₄ et N₂O par intercommunalité

Source : OREO 2017

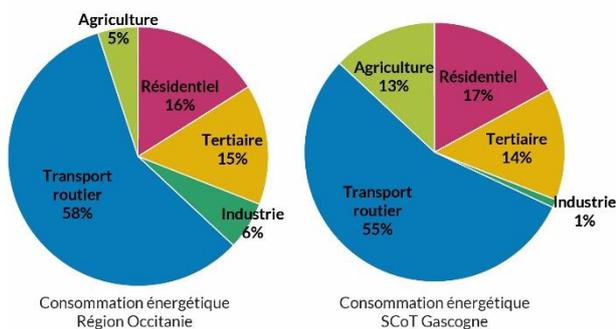


¹⁷ AGRESTE 2010

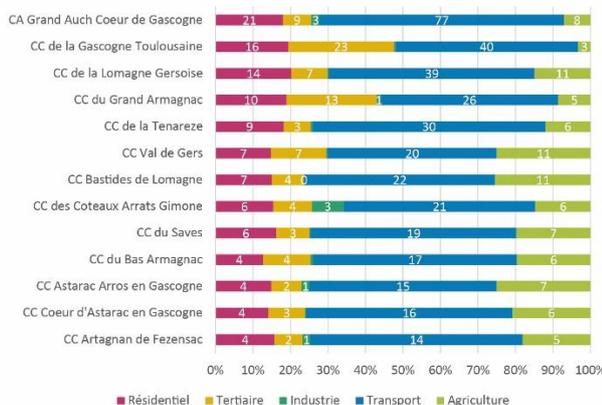
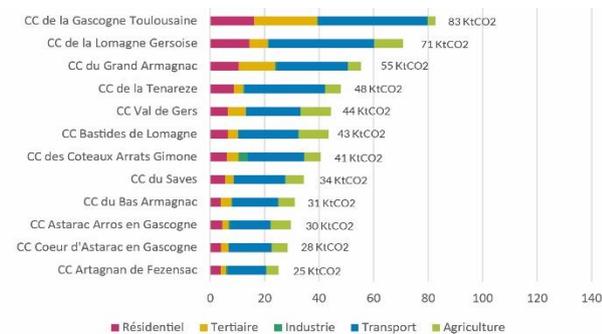
A l'échelle régionale, comme sur le territoire du SCoT de Gascogne, le secteur du transport pèse pour plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (respectivement 58% et 55%). La part des transports dans les émissions atteint 77% sur l'agglomération d'Auch et près de 40% sur la Gascogne Toulousaine et la Lomagne Gersoise. Sur le territoire du SCoT, l'agriculture représente, quant à elle, 13% des émissions de gaz à effet de serre, soit plus de deux fois plus qu'à l'échelle régionale.

Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique - Source : OREO 2017

	Unité	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transport Routier	Agriculture	Total
Territoire	KtCO2	108	88	9	355	91	651
Part de la région	%	3,2%	2,8%	0,7%	2,8%	7,9%	3,0%



Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique par intercommunalité Source : OREO 2017



Qualité de l'Air

Un inventaire des émissions de polluants

Associée à la problématique du changement climatique par l'analyse de certaines substances « à effet de serre » présentes dans l'atmosphère, l'appréciation de la pollution / qualité de l'air apparaît fondamentale pour graduer l'enjeu sanitaire qu'il représente pour les populations et définir ainsi des objectifs en matière de lutte contre la pollution atmosphérique de fond et de proximité. La qualité de l'air a, en effet, un impact direct en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie. Le SRCAE Midi-Pyrénées intègre d'ailleurs, en l'adaptant, le Plan Régional de la Qualité de l'Air Midi-Pyrénées (PRQA) et traite de la pollution de l'air ambiant.

Depuis 2008, ATMO Occitanie réalise un inventaire des émissions de polluants en Occitanie. Act'Air répertorie les rejets directs de polluants atmosphériques (dioxyde d'azote NO₂, ozone O₃ et les particules PM₁₀ / PM_{2,5} notamment) issus des quatre grands secteurs d'activité ; transport, résidentiel-tertiaire, agriculture, industrie.

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air mis en place par ATMO Occitanie sur le département du Gers, comprend trois stations de mesure situées sur le territoire du SCoT :

- Auch, pour le suivi des phytosanitaires (9 molécules quantifiées : 3 fongicides, 4 herbicides et 2 insecticides)
- Gaudonville, pour le suivi de l'ozone en zone rurale,
- Peyrusse-Vieille pour le suivi de la qualité de l'air en zone rurale.

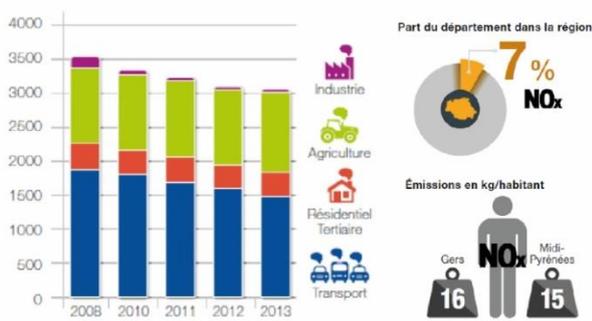
Nb : Le Gers est également un des territoires étudié dans le cadre de la campagne de caractérisation chimique des particules menée en 2013 et 2014. Cette étude a également permis, par la caractérisation chimique, de mieux cibler de quelles activités proviennent ces substances dans l'atmosphère.

Des émissions d'oxyde d'azote NO₂ liées au transport

Les émissions provenant du secteur du transport sont en diminution depuis 2008. L'augmentation du nombre de véhicules moins polluants permet de compenser les émissions associées à l'augmentation du nombre de déplacements. En 2015, d'après ATMO Occitanie, la réglementation en matière de qualité de l'air a été respectée en zone rurale dans le Gers pour le dioxyde d'azote.

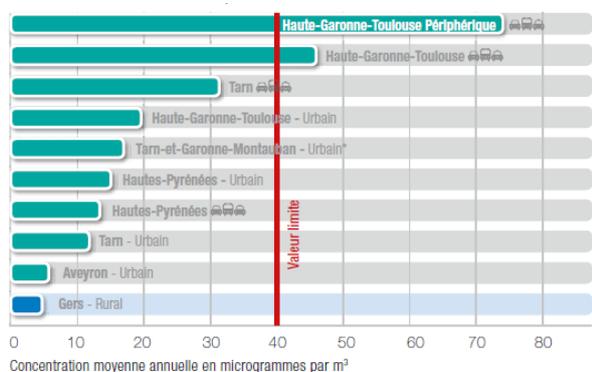
Evolution des émissions d'oxydes d'azote (NO₂) entre 2008 et 2013 dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



Suivi du dioxyde d'azote (NO₂) et situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



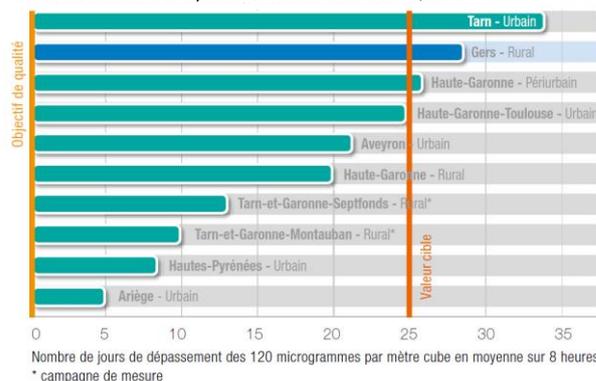
Des pics de pollution à l'ozone en période estivale

Les dioxydes d'azote sont également précurseurs d'autres polluants : dans certaines conditions climatiques et d'ensoleillement, ils réagissent avec certains polluants selon des processus physico-chimiques complexes intervenant dans l'atmosphère. Ils réagissent en particulier avec les composés organiques volatils (COV) pour conduire à la formation d'ozone (O₃). L'ozone est un polluant secondaire, irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux et s'associe à l'augmentation du taux de mortalité durant les épisodes de pollution. Il affecte les végétaux et réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Il contribue à l'effet de serre et à l'oxydation de certains matériaux comme les textiles ou le caoutchouc. Les épisodes de pollution à l'ozone surviennent principalement durant l'été, lors de situations anticycloniques calmes, ensoleillées et chaudes, avec peu ou pas de vent. Les périodes de canicule sont donc propices à l'apparition de tels épisodes.

La valeur cible réglementaire pour l'ozone a été dépassée pour le Gers en 2015, ce qui n'était pas arrivé depuis 10 ans.

Suivi de l'ozone (O₂) et situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015

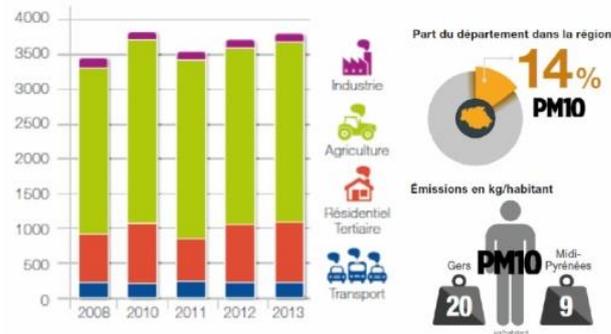


Des émissions de particules fines (PM₁₀) liées au travail des parcelles agricoles

Le département du Gers représente 14% des émissions de particules PM₁₀ de Midi-Pyrénées¹⁸. Le secteur agricole est le plus émetteur de particules PM₁₀ avec 68% des émissions du département. Les particules en suspension issues des activités agricoles proviennent principalement du travail du sol (74%), et peuvent être réduites par l'amélioration des pratiques agricoles. Les concentrations en PM₁₀ sont globalement stables entre 2008 et 2013. Au cours de l'année 2015, le département du Gers a connu deux épisodes de pollution liés aux particules en suspension durant les journées des 20 et 21 mars 2015. La carte du 20 mars ci-après montre que l'épisode de pollution est resté localisé sur l'ouest de la région Midi-Pyrénées affectant ainsi les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il s'agissait d'un épisode de pollution d'envergure nationale et cet événement comportait une part importante de pollution importée par la masse d'air et non issue des seules émissions locales de polluants.

Evolution des émissions de particules fines (PM₁₀) entre 2008 et 2013 dans le Gers

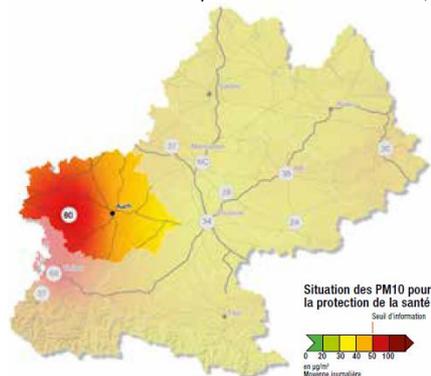
Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



¹⁸ Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015

Evènement particulier de pollution aux PM₁₀ - Journée du 20 mars 2015

Source : L'air en Midi-Pyrénées - ATMO Occitanie, Edition 2015



Des émissions de particules fines (PM_{2,5}) liées au chauffage au bois

Le Gers représente 10% des émissions de particules PM_{2,5} de Midi-Pyrénées. Le chauffage individuel au bois du secteur résidentiel est le principal émetteur de particules fines du territoire et représente 47% des émissions de PM_{2,5} du Gers. Les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, des températures (les hivers rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et des conditions de dispersion atmosphérique. L'hiver le plus rigoureux de 2013 a provoqué l'augmentation des émissions de particules en suspension en raison de l'utilisation de chauffage d'appoint au bois. L'amélioration des appareils de chauffage domestique permet de réduire les émissions de particules fines. En 2015, d'après ATMO Occitanie, la réglementation en matière de qualité de l'air a été respectée en zone rurale dans le Gers pour les particules fines.

Evolution des émissions de particules fines (PM_{2,5}) entre 2008 et 2013 dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées - ATMO Occitanie, Edition 2015



Même si la qualité de l'air sur le territoire du SCoT de Gascogne semble moins préoccupante que sur l'agglomération toulousaine, certains pics de pollution comme ceux liés à l'ozone peuvent être amenés à s'intensifier du fait du changement climatique. Ces polluants ont des incidences graves sur la santé humaine (dégradation de la fonction

respiratoire, augmentation des affections respiratoires, dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes, augmentation des irritations oculaires, augmentation de la morbidité cardio-vasculaire, effets mutagènes et cancérogènes (particules fines, benzène) et sur l'environnement (pluies acides, baisse de rendement des cultures, dégradation du patrimoine bâti...); ils nécessitent d'être surveillés. Néanmoins, le réseau de surveillance ATMO Occitanie ne couvre qu'une petite partie du territoire et ne donne pas à voir de la qualité de l'air sur l'intégralité du territoire du SCoT. Dans le Gers, la campagne d'évaluation des produits phytosanitaires dans l'air vient compléter ce réseau de surveillance et consolide le socle des connaissances sur l'impact sur la santé et sur l'environnement.

A venir : *Eléments de diagnostic complémentaires sur les polluants et leurs évolutions, issus du nouveau « Bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie 2018 » (Atmo Occitanie)*

FOCUS

Etude sur les phytosanitaires dans l'air

Une campagne d'évaluation a été mise en place en mars 2014 pour un an sur deux sites de mesure : en environnement rural dans le Lauragais (Haute-Garonne) et en milieu urbain à Auch (Gers). Réalisées en parallèle, ces deux études ont permis une évaluation de la composition du compartiment aérien en phytosanitaires, sur deux territoires à topographie et conditions ambiantes différentes.

Les analyses ont porté sur 60 molécules, sélectionnées au sein d'une liste socle nationale et établie en fonction des pratiques agricoles locales. S'inscrivant dans une démarche nationale d'évaluation de l'exposition de la population aux phytosanitaires, et en partenariat avec l'ANSES, les données collectées au cours de ces analyses alimentent une base de données nationale. Tous ces éléments consolident le socle des connaissances sur l'impact sur la santé et sur l'environnement, et améliorent les capacités d'action. En 2014 et 2015, les partenariats avec les Conseils Départementaux du Gers et de Haute-Garonne ont permis à ATMO Occitanie de déployer des campagnes de mesures complémentaires et approfondies, en zone de grandes cultures et en zone urbaine mettant en évidence :

- Un panel de phytosanitaires dans l'air plus important sur la station rurale de Haute-Garonne. Les molécules les plus fréquemment quantifiées sont les mêmes pour les deux territoires (des herbicides).

- Sont détectées des molécules non exclusivement destinées aux grandes cultures, même si celles-ci restent majoritaires. Ce sont parfois des molécules homologuées pour les traitements de jardins.

- Qu'il s'agisse de l'étude en milieu urbain ou de celle en milieu rural, la présence des phytosanitaires dans l'air est toujours marquée par une forte saisonnalité.

- Les premiers phytosanitaires sont détectés au mois d'avril, parmi lesquels les fongicides (principalement destinés aux cultures d'hiver) prédominent nettement en termes de niveaux de concentration.

- Les herbicides sont quantifiés durant 3 périodes : au printemps et en début d'été, ainsi qu'à l'automne. Certains fongicides, plutôt destinés aux vignes, sont également présents en été, à des concentrations nettement plus atténuées qu'au printemps.

- Les insecticides sont ponctuellement détectés, à des niveaux bien inférieurs à ceux des fongicides ou herbicides.

- Les phytosanitaires ne sont quasiment pas quantifiés en période hivernale.

- En milieu urbain (Auch), les phytosanitaires sont quantifiés de manière moins continue que dans un environnement rural et à des concentrations jusqu'à trois fois inférieures.

vasculaires (dioxyde de soufre, particules fines),

- Incidence sur la mortalité à long terme par effets mutagènes et cancérigènes (particules fines, benzène),
- ...

Certaines populations comme les jeunes enfants, dont l'appareil respiratoire est encore en développement, les personnes asthmatiques, celles souffrant de maladies respiratoires chroniques ou de maladies cardiovasculaires sont plus sensibles aux effets de la pollution. On observe également des risques sanitaires plus élevés pour les populations défavorisées que pour les populations favorisées, du fait d'une plus grande prévalence de maladies, chroniques notamment, d'un moindre accès aux soins et d'un accès plus limité à une alimentation saine.

Le maintien des niveaux de pollution en-dessous des niveaux imposés et la réduction de l'exposition de la population même lorsque les normes sont respectées, constituent le principal enjeu en termes de santé publique.

Pollution de l'air et effets potentiels sur la santé

La pollution de l'air est définie comme la dégradation de l'air que l'on respire par l'introduction dans l'atmosphère d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables sur la santé humaine, sur les ressources biologiques et aux écosystèmes, pouvant influencer sur les changements climatiques, détériorer les biens matériels et provoquer des nuisances olfactives excessives. Il existe différentes sources de pollution de l'air (naturelles, liées aux activités humaines...). De plus en plus d'études mettent en évidence des effets sur la santé pouvant être différenciés suivant la source d'émission considérée, à savoir :

- Dégradation de la fonction ventilatoire : baisse de la capacité respiratoire, toux, asthme, hypersécrétion nasale, expectoration chronique, essoufflement, développement des allergies...
- Augmentation des affections respiratoires : bronchiolites, rhinopharyngites...
- Dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes,
- Augmentation des irritations oculaires, nasales et de la gorge,
- Augmentation de la morbidité cardiovasculaire (infarctus du myocarde, angine de poitrine ou troubles du rythme cardiaque) (particules fines),
- Incidence sur la mortalité à court terme pour affections respiratoires ou cardio-

Quelques études récentes sur le sujet.

Mise à jour des connaissances des effets sur la santé de la pollution atmosphérique : le projet REVIHAAP (2013)

En 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a réalisé, pour le compte de la Commission Européenne, une importante mise à jour des connaissances des effets sur la santé de la pollution atmosphérique, sous la forme d'un rapport technique présentant les résultats définitifs de l'étude "Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique" (projet dit REVIHAAP).

Ce projet démontre que l'exposition à long terme aux particules fines (PM_{2,5}) peut provoquer l'athérosclérose, des perturbations des naissances et des maladies respiratoires chez l'enfant. Le rapport suggère également un lien éventuel avec le développement neurologique, la fonction cognitive et les diabètes et confirme le lien causal entre les particules PM_{2,5} et les décès dus à des maladies cardiovasculaires et respiratoires.

Particules fines et risque de cancer, par le CIRC (2013)

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), instance spécialisée de l'OMS, a classé, en octobre 2013, la pollution de l'air extérieur et les particules de l'air extérieur comme étant « cancérigènes pour l'homme » (groupe 1). Ces classifications font notamment suite aux classifications du CIRC, en 2012, des effluents des moteurs Diesel comme étant « cancérigènes pour l'homme » et des effluents des moteurs à essence comme « probablement cancérigènes pour l'homme ».

FOCUS

Étude des effets sanitaires et économiques de la pollution atmosphérique urbaine en Europe : le projet APHEKOM (2011)

En mars 2011, le projet APHEKOM (Improving Knowledge and Communication for Decision Making on Air Pollution and Health in Europe) a rendu public les résultats de 3 années de travaux sur les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique en Europe. Coordonné par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et mené dans 25 grandes villes (dont Toulouse) dans 12 pays européens et par plus de 60 scientifiques, ce projet conclut que :

- Diminuer davantage les niveaux de particules fines dans l'air des villes européennes entraînerait un bénéfice non négligeable en matière d'augmentation de l'espérance de vie et de réduction des coûts pour la santé ;

- Habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement la morbidité attribuable à la pollution atmosphérique.

Cette étude montre notamment qu'une diminution à Toulouse des particules fines (inférieures à 2,5 microns) de 14,2 microgrammes par mètre cube (données 2006) à 10 microgrammes par mètre cube, permettrait à chaque toulousain de gagner 3,6 mois d'espérance de vie.

Programme de surveillance air et santé (PSAS)

Initié en 1997 dans le contexte de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, le Programme de Surveillance Air & Santé – 9 villes (PSAS-9) vise à éclairer les décisions prises dans le cadre de cette loi, pour la prévention et la diminution des risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique urbaine. Ses objectifs sont à la fois de quantifier les risques sanitaires liés à l'exposition atmosphérique urbaine, de surveiller leur évolution et de permettre la réalisation d'évaluations d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique en recourant à des relations exposition/risque établies à partir de données françaises.

Sur l'ensemble des neuf villes étudiées (dont Toulouse), des associations significatives ont pu être mises en évidence entre tous les indicateurs de pollution et de mortalité considérés. Ainsi, le risque de mortalité toutes causes non accidentelles était significativement associé à une augmentation de 10 microgrammes par mètre cube du niveau des indicateurs de pollution le jour et la veille du décès. Les effets observés étaient similaires chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les résultats pour la mortalité cardio-vasculaire et cardiaque étaient relativement proches de ceux obtenus pour la mortalité totale, avec néanmoins des effets plus marqués, en particulier en lien avec les indicateurs de pollution particulaire et chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Cette analyse confirme l'existence de liens significatifs entre les niveaux de pollution atmosphérique ambiante couramment rencontrés dans les neuf agglomérations françaises étudiées (dont Toulouse) et le risque de décès, en particulier pour causes cardio-vasculaires.

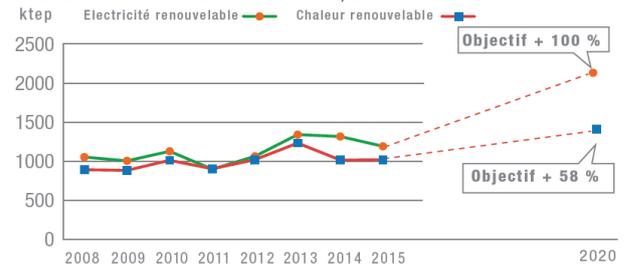
Les mesures réalisées en Midi-Pyrénées montrent une amélioration globale de la situation de la qualité de l'air, mais des zones sensibles subsistent, des populations restent exposées et la problématique de l'ozone reste posée sur l'ensemble du territoire.

Production d'énergie renouvelable

A l'image des tendances observées à l'échelle régionale, le recours aux énergies renouvelables ne cesse de croître sur le territoire du SCoT. Les initiatives sont ainsi de plus en plus nombreuses en matière d'écoconstruction et de recours à l'énergie solaire, notamment dans l'habitat individuel, collectif et dans le secteur agricole (installations de panneaux photovoltaïques, de séchage solaire des fourrages, unités de méthanisation...).

Production d'énergies renouvelables et objectifs des SRCAE en Occitanie en 2015

Source : Chiffres clés ENR en Occitanie, Edition 2016



ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE EN OCCITANIE

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Électricité renouvelable (GWh)	12 242	11 682	13 102	10 447	12 360	15 598	15 297	13 844	24 910
Dont hydroélectricité (hors 70 % pompage)	10 854	9 863	10 885	7 740	8 921	11 935	11 269	9 397	11 977
Dont éolien	1 110	1 421	1 757	1 815	2 072	2 197	2 189	2 314	9 000
Dont photovoltaïque	2	44	115	447	894	990	1 302	1 604	3 300
Dont cogénération (hors 50 % incinération)	277	354	365	445	473	476	537	529	633

CHALEUR D'ORIGINE RENOUVELABLE EN OCCITANIE

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Chaleur renouvelable (ktep)	891	883	1 012	903	1 020	1 232	1 015	1 018	1 408
Bois - énergie	800	804	942	834	938	1 148	931	931	1 150
Dont bois - énergie résidentiel	605	629	723	594	680	851	615	615	
Dont chaufferies bois (industrie)	191	165	199	210	220	249	255	255	
Dont chaufferies bois (tertiaire/agricole)	4	10	20	30	39	48	61	61	
Solaire thermique	10	11	13	14	16	18	19	19	24
Géothermie (basse et moyenne température)	34	34	33	30	39	40	39	39	116
Biogaz	1	1	2	3	3	4	5	6	28
Biogaz injecté sur réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Déchets renouvelables - chaleur (incinérateur)	9	9	9	9	10	9	9	10	32
Récupération de chaleur sur eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Biocarburants	38	24	13	13	13	13	13	13	48

ÉNERGIE TOTALE D'ORIGINE RENOUVELABLE EN OCCITANIE

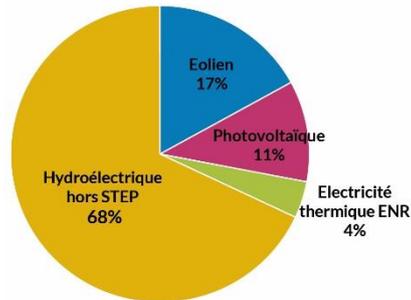
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Électricité renouvelable	1 053	1 005	1 127	898	1 063	1 341	1 316	1 191	2 142
Chaleur renouvelable	891	883	1 012	903	1 020	1 232	1 015	1 018	1 408
Total (ktep)	1 944	1 888	2 139	1 802	2 083	2 573	2 331	2 209	3 551

Nb : Les données ci-avant de production d'électricité d'origine hydraulique et d'incinération à l'échelle régionale sont conformes à la méthode de calcul de la Directive Européenne 2009/28/CE. Cette dernière déduit l'énergie consommée par le pompage de l'eau et ne comptabilise, par convention, que 50% de la production électrique des incinérateurs en tant qu'électricité renouvelable. Aucune donnée de pompes à chaleur n'est encore disponible. Les objectifs sont déduits des SRCAE des deux anciennes Régions par pondération des consommations d'énergie. Ils ne correspondent pas aux objectifs du SRCAE de la nouvelle Région Occitanie

En 2015, la production d'énergie en Occitanie est de 7,2 Mtep. Les énergies renouvelables représentent 30% de cette production d'énergie régionale. La production régionale d'électricité d'origine renouvelable représente 40% de la production totale d'électricité régionale (55% d'origine nucléaire et 5% d'origine thermique fossile) et couvre 38% de la consommation régionale d'électricité. 68% de

l'électricité d'origine renouvelable est produite par l'hydroélectricité. L'électricité thermique d'origine renouvelable provient de centrales en cogénération consommant des déchets ménagers (incinérateurs), du biogaz ou de la biomasse solide (déchets papetiers, bois).

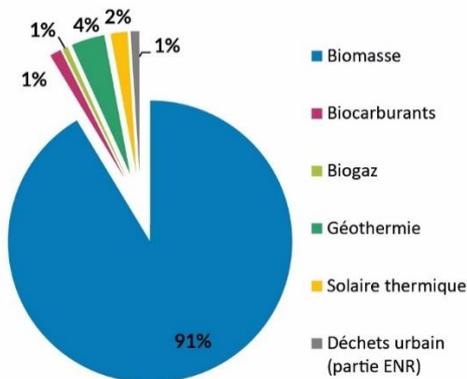
Production d'électricité d'origine renouvelable en Occitanie en 2015 - Source : RTE, 2014



En 2015, la production thermique à partir d'énergies renouvelables est de 1 Mtep en Occitanie et est majoritairement issue de la biomasse (91,4%). La biomasse est utilisée par les ménages qui consomment du bois-énergie pour le chauffage, les chaufferies automatiques dans le secteur tertiaire, agricole, industriel consommant du bois et dérivés du bois (déchets papetiers).

Production de chaleur d'origine renouvelable en Occitanie en 2015

Sources : Exploitants, Service Observations et Statistiques (SOEs), enquête OREMIP, Midi-Pyrénées Bois, Conseil Régional Occitanie



D'après les données OREO, le territoire du SCoT de Gascogne dispose de 6 154 250 MW de puissances installées en énergie renouvelable, représentant 12,6% de la puissance installée régionale en 2015.

Les puissances installées pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT sont essentiellement liées à la présence d'installations photovoltaïques (2158 sites, pour une puissance installée de 114,3 MW, représentant 9,6% de la production régionale) et de chaufferies bois¹⁹ (18

installations, pour une puissance installée de 21 MW, représentant 2,9% de la production régionale).

Production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT - Source : OREO 2017

	Puissance installée (MW) sur le territoire	Nombre d'installations recensées	Production* (MWh) sur le territoire
Electricité d'origine renouvelable			
Hydroélectricité	7,9	19	7 988
Eolien	0,0	0	0
Photovoltaïque	114,3	2 158	72 132
Cogénération incinérateurs		0	0
Chaleur d'origine renouvelable			
Chaufferies bois	21	18	5 733 529
Consommation de bois énergie par les ménages		19 974	340 597
	Sur le territoire	En région	Production (MWh) sur le territoire
Valorisation de chaleur d'incinérateurs	0	7	0
Nombre d'installations biogaz	7	33	
Production géothermie	0	44 476	

Hypothèses retenues :

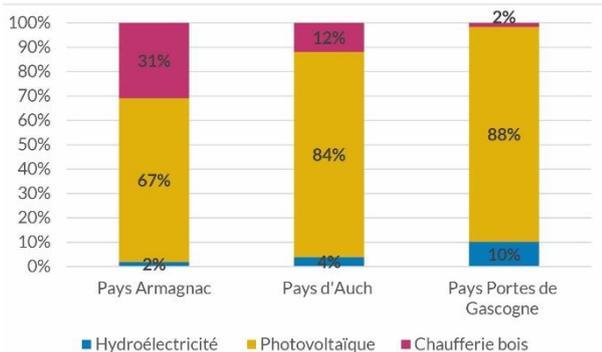
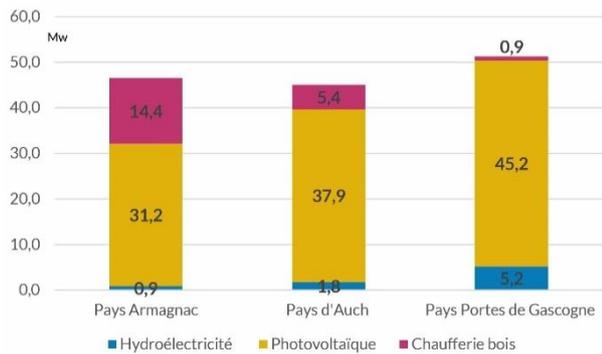
- *Solaire photovoltaïque : énergie produite (en kWh) = (1 100 h) * (Puissance de l'installation en kW)*
- *Eolien : énergie produite (en kWh) = (2 400 h) * (Puissance de l'installation en kW)*
- *Hydroélectricité : énergie produite (en kWh) = (3 600 h) * (Puissance de l'installation en kW) lorsque la donnée est manquante*
- *Chaufferie Bois : consommation de bois énergie en MWh*
- *Consommation de bois énergie par les ménages : seul le chauffage principal est estimé. L'appoint et l'agrément ne sont pas considérés par manque de données.*

La production d'énergie renouvelable est plutôt équilibrée en 2015 entre les trois PETR, avec des différences dans la répartition des types d'énergies renouvelables produites :

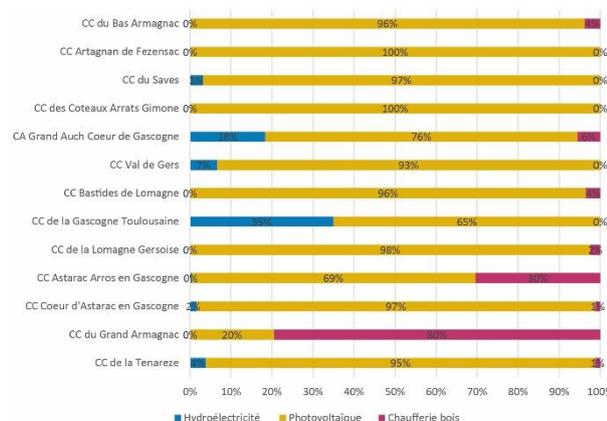
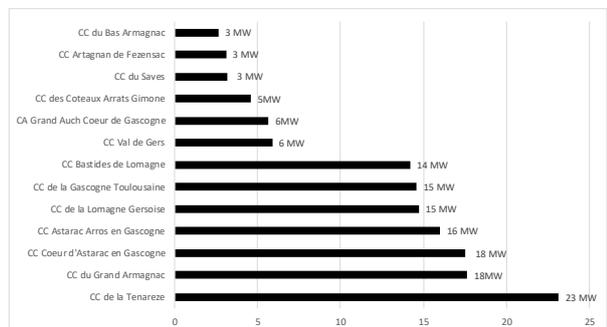
- 36% de la production d'énergie renouvelable du SCoT est installée sur le PETR des Portes de Gascogne (soit 51 MW) et regroupe principalement des installations photovoltaïques (825 installations pour une puissance de 45,2 MW).
- 33% de la production d'énergie renouvelable du SCoT est installée sur le PETR d'Armagnac (soit 46 MW) avec une part plus importante dédiée à la production de chaleur d'origine renouvelable que sur le reste du territoire (5 chaufferies bois pour une puissance de 14,4 MW),
- 32% de la production d'énergie renouvelable du SCoT est installée sur le PETR d'Auch (soit 45 MW) et concernent principalement des installations photovoltaïques (792 installations équivalent à 37,9 MW).

¹⁹ Chaufferies bois de plus de 50 kW

Répartition de la production d'énergie renouvelable sur les PETR du SCoT - Source : OREO 2017

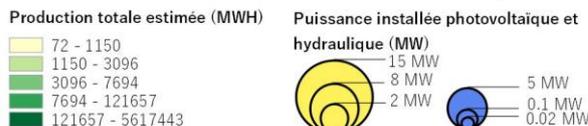
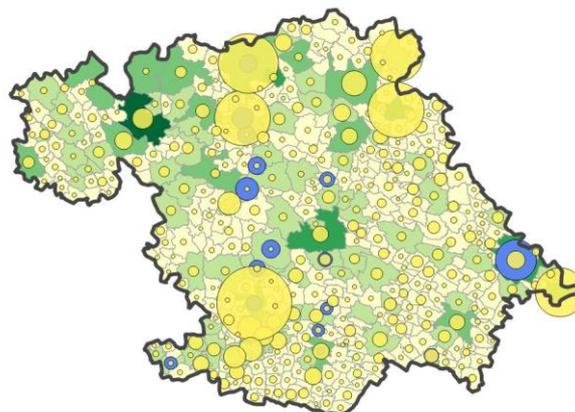


Production d'énergie renouvelable par intercommunalité en 2015 (puissance installée en MW) - Source : OREO 2017

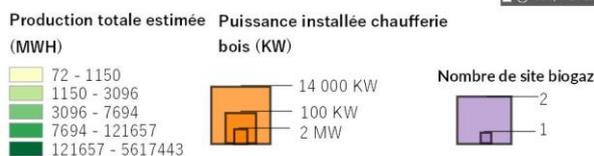
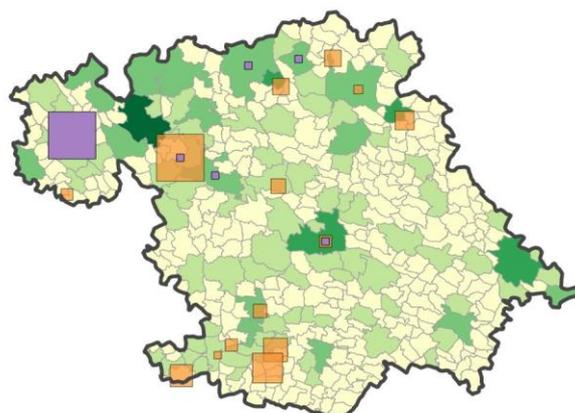


La Ténarèze et Cœur d'Astarac en Gascogne sont les deux intercommunalités qui produisent le plus d'électricité d'origine renouvelable (plus de 95% de photovoltaïque). La communauté de communes du Grand Armagnac est également bien placée en termes de production de chaleur d'origine renouvelable (2 chaufferies bois pour une puissance totale de 14 MW). L'hydroélectricité est principalement produite sur le territoire de la Gascogne Toulousaine et l'agglomération d'Auch grâce aux centrales hydroélectriques présentes le long de la Baïse et de la Save.

Production d'énergie renouvelable estimée et électricité d'origine renouvelable installée - Source : OREO 2017



Production d'énergie renouvelable estimée et chaleur d'origine renouvelable installée - Source : OREO 2017



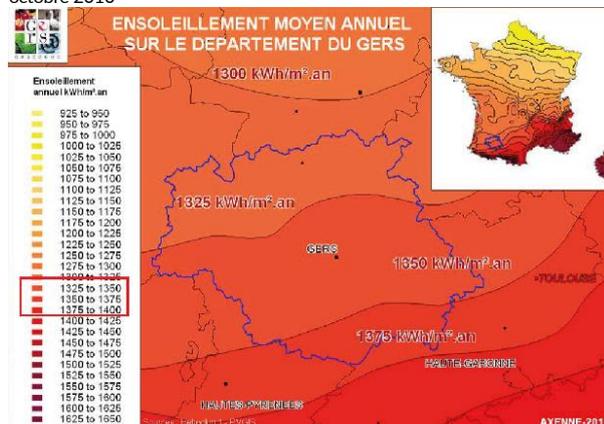
Potentiel de développement des ENR sur le territoire du SCoT

Des conditions favorables au développement du solaire thermique et photovoltaïque

Avec un ensoleillement annuel moyen de l'ordre de 1350 kWh/m².an, le département du Gers dispose de conditions favorables au développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Sur l'année, cet ensoleillement est légèrement supérieur à la moyenne nationale. En décembre et juillet, l'ensoleillement moyen correspond à la moyenne de la plage de valeur française²⁰.

Ensoleillement moyen annuel sur le département du Gers (kWh/m².an)

Source : Potentiel du département aux énergies renouvelables, CD 32, octobre 2010



Dans le Gers, d'après les simulations réalisées dans le cadre de l'étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelable du département¹⁹, ces niveaux d'ensoleillement permettraient de produire avec :

- Un chauffe-eau solaire individuel : 1 52 kWh/an, soit 53% des besoins en eau chaude sanitaire d'une famille de 4 personnes²¹.
- Un chauffe-eau solaire collectif : 17 054 kWh/an, soit 54% des besoins en eau chaude sanitaire considérées²².
- Une installation solaire photovoltaïque dans l'habitat individuel : 3500 kWh/an et fonctionne 1166 heures à puissance nominale²³.
- Une installation solaire photovoltaïque dans l'habitat collectif : 23 500 kWh/an et fonctionne 1175 heures à puissance nominale²⁴.

²⁰ Source : Diagnostic sur le potentiel départemental des énergies renouvelables, CD32, octobre 2010

²¹ Hypothèses retenues : 3 m² de capteurs, orientation sud, inclinaison 40°, ballon de stockage de 200 L, consommation de 180 L/j, température de consigne 50 °C. Logiciel utilisé : Solo 2000

²² Hypothèses retenues : 32,5 m² de capteurs, orientation sud, inclinaison 40°, ballon de stockage de 2500 L, consommation de 2000L/j, température de consigne 50°C. Logiciel utilisé : Solo 2000

²³ Hypothèses retenues : 29 m² de modules photovoltaïques, 20 kWc en polycristallin, orientation sud et inclinaison 30° sur une toiture terrasse. Logiciel utilisé : PVSYST

²⁴ Hypothèses retenues : 190 m² de modules photovoltaïques, 20 kWc en polycristallin, orientation sud et inclinaison 30° sur une toiture terrasse. Logiciel utilisé : PVSYST

Ces dernières années, le développement de chauffe-eau solaires a d'ailleurs été très important en Occitanie et largement encouragé par plusieurs programmes partenariaux de promotion des énergies renouvelables, initiés notamment par l'ADEME et la Région²⁵. Dans le neuf, avec la nouvelle réglementation thermique (RT2012), le recours au solaire thermique est quasi systématique tandis que dans l'ancien, son développement dépend quasi-exclusivement des mécanismes d'incitation. Aujourd'hui, il est nécessaire de développer ces installations sur les bâtiments collectifs, dont peu d'entre eux disposent d'équipements solaires. En 2010, plus de 1000 installations solaires thermiques sont recensées sur le territoire du Gers dont la grande majorité (plus de 90%) dans l'habitat individuel.

Les communes d'Auch et Plaisance présentent les productions solaires thermiques les plus élevées et participent à 11% de la production totale du département. Les communes de Larroque-sur-L'Osse, Vic-Fezensac, Samatan, Lectoure, Fleurance, Mirande et Cazaux-Saves présentent également des productions élevées (427 MWh, 13,5% de la production totale).

Plus de 2150 installations photovoltaïques, soit 114 MW sont installées sur le territoire du SCoT en 2015²⁶. La Ténarèze, la Lomagne Gersoise, les Bastides de Lomagne, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne présentent les puissances les plus importantes. Ces installations regroupent les puissances installées sur l'habitat individuel, l'habitat collectif, sur les bâtiments agricoles, mais également les centrales photovoltaïques au sol. 17 ha de foncier ont été équipés de panneaux photovoltaïques au sol et ont été raccordés en 2010 sur les communes de Miradoux (7,9 MWc), 23 ha sur la commune de Saint-Clar (8,9 MWc), 23 ha sur la commune de Valence-sur-Baïse (8,9 MWc), 14 ha à Mirande (9,2 MWc), 22,5 ha à Condom (9,8 MWc), 10 ha à Cazaubon (3,4 MWc), 2,28 ha à Auterive (0,25 MWc) et 6,9 ha de parc photovoltaïque à Caillavet (1,6 MWc) certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 pour sa bonne gestion de l'environnement et de la sécurité.

Parcs photovoltaïques de Miradoux, Valence-sur-Baïse et Saint-Clar - Source : La Dépêche



²⁵ Programme PRELUDE et PLAN SOLEIL

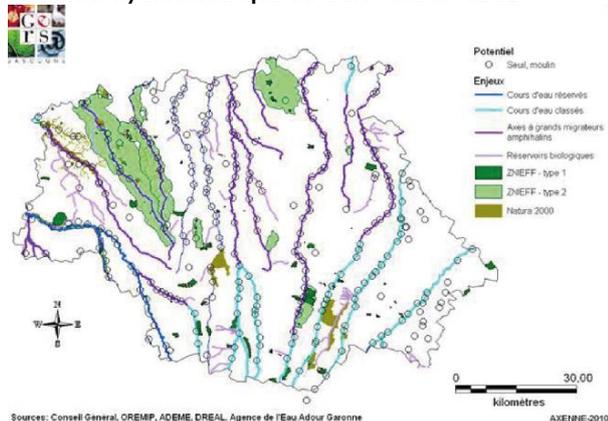
²⁶ Source : SOEs, RTE 2015

Un potentiel de développement de l'hydroélectricité faible

19 centrales hydroélectriques de puissances comprises entre 0,02 MW et 5 MW sont recensées sur le territoire du SCoT. D'après l'OREO, la somme des puissances installées de ces centrales s'élève à 7,87 MW en 2015 pour une production estimée à 7988 MWh²⁷ regroupées le long de la Baïse et de la Save.

Le potentiel de développement des centrales hydroélectriques est moins important en raison de la présence de cours d'eau réservés²⁸, du classement de certains cours d'eau pour la préservation des continuités aquatiques²⁹ et des pressions exercées par les autres usages (périmètres règlementaires et d'inventaires pour la protection des milieux naturels, protection des espèces piscicoles, alimentation en eau potable, agriculture, loisirs...).

Potentiel hydroélectrique du Gers - Source : CD 32



La carte ci-avant met en évidence les anciens seuils existants au XVIII^e siècle disposant d'un droit d'eau au regard de la réglementation en matière d'environnement.

Ainsi, seuls 25% des ouvrages situés en dehors des périmètres règlementaires peuvent constituer un potentiel pour le développement de l'hydroélectricité.

²⁷ Source : SOeS, RTE, ENEDIS, 2015

²⁸ Cours d'eau pour lesquels aucun nouvelle autorisation ou concession n'est donnée, sauf si l'entreprise hydraulique existait à la date du 15 juillet 1980, sous réserve que la hauteur d'eau du barrage soit respectée. Liste des cours d'eau fixée par décret en Conseil d'Etat.

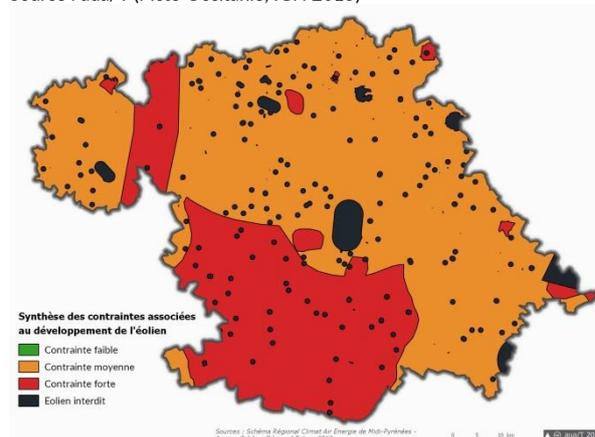
²⁹ Cours d'eau classés en liste 1 et 2 par l'arrêté préfectoral de 7 octobre 2013, pour lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages hydrauliques faisant obstacle aux continuités supérieur à 50 cm de haut (liste 1), il convient d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans (liste 2).

Un territoire peu favorable au développement de l'éolien

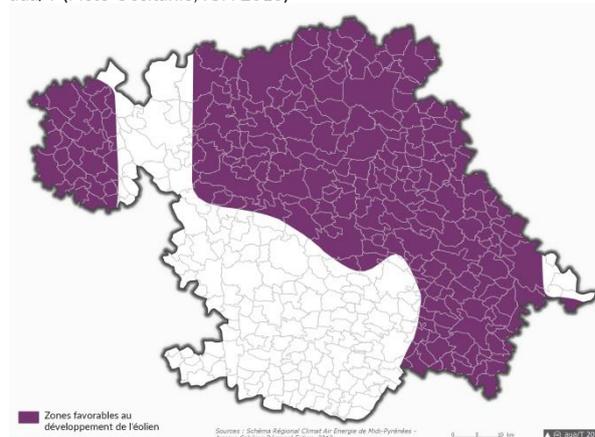
A ce jour, aucune installation d'éolienne n'est recensée sur le territoire du SCoT de Gascogne.

A l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, le Schéma Régional Eolien, annexe du SRCAE, présente les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. La définition de ces zones repose sur l'analyse des contraintes techniques, naturelles et paysagères. Les cartographies ci-après présentent la superposition des contraintes s'appliquant au territoire du SCoT et ayant permis de délimiter plusieurs zones favorables à l'éolien. Les secteurs nord et est ainsi que l'extrême ouest du territoire sont ainsi classés en zones favorables au développement de l'énergie éolienne, bien que présentant des contraintes moyennes (relatives notamment aux sensibilités paysagères et à la biodiversité).

Contraintes associées au développement de l'éolien - Source : aua/T (Picto Occitanie, IGN 2015)



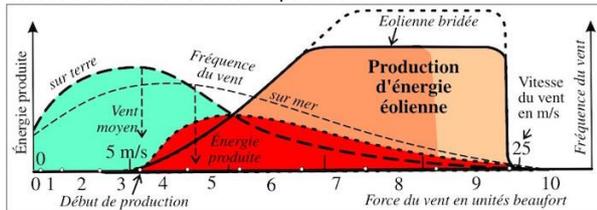
Zones favorables au développement de l'éolien - Source : aua/T (Picto Occitanie, IGN 2015)



Néanmoins, la production d'énergie éolienne dépend de la vitesse du vent (à la hauteur du rotor, généralement compris entre 100 et 150 m), de sa variabilité ainsi que de contraintes environnementales (topographie, bridages acoustiques ou pour la préservation des chauves-

souris...). En effet, la production d'énergie éolienne ne peut être réalisée que pour des vitesses de vent comprises entre 5 m/s et 25 m/s, avec une puissance nominale atteinte généralement autour des 14 m/s, comme représenté sur le schéma ci-dessous. Des bridages peuvent toutefois s'avérer nécessaires pour réduire les nuisances acoustiques et pour préserver les chauves-souris, réduisant ainsi la production d'énergie.

Courbe de puissance théorique d'une éolienne selon la vitesse du vent - Source : Reporterre



Les données de l'ADEME, fournies via son outil « windatlas »³⁰, indiquent de faibles vitesses moyennes de vent à 100 mètres de hauteur, d'environ 5 à 6 m/s sur le territoire du SCoT. Ainsi, le productible brut annuel serait compris entre 1000 et 1500 MWh/an. Les secteurs de L'Isle-Jourdain et de Cologne sont ceux présentant le meilleur gisement. Néanmoins, les vents soufflant principalement d'est en ouest sur le territoire et les vallées étant principalement orientées nord-sud, une implantation des éoliennes en crêtes serait nécessaire afin de maximiser le gisement éolien, induisant ainsi un fort impact paysager.

Par ailleurs, la loi Grenelle 2 interdit l'implantation d'éolienne à moins de 500 mètres de toute habitation. Cette réglementation contraint ainsi fortement l'installation d'éolienne au sein du territoire, présentant un habitat relativement diffus.

A noter enfin que l'implantation d'éoliennes de grande hauteur est sujette à réglementation et nécessite l'obtention d'une autorisation environnementale. Dans ce cadre, tout projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale spécifique visant à mettre en exergue les impacts potentiels du projet (sur les milieux naturels, les paysages mais aussi la santé humaine) et à définir des mesures associées.

³⁰ Afin d'accompagner les collectivités dans l'intégration de l'éolien dans leur politique énergétique et leur planification territoriale, l'ADEME a développé un outil cartographique du potentiel éolien local (www.windatlas.ademe.fr). Cet outil présente les vitesses des vents à différentes hauteurs ainsi qu'une estimation des productibles bruts d'une éolienne de 1 MW selon six hauteurs de rotor (de 60 à 120 m, par palier de 20 m) et trois toilages (faible, moyen et fort). L'objectif est d'attirer au maximum l'attention des collectivités sur les gisements existants, tout en insistant sur le fait qu'au niveau régional, le réseau électrique n'a aucune difficulté à intégrer la production éolienne.

Une ressource forestière pour la filière bois énergie difficile à mobiliser

Le département du Gers compte actuellement 18 chaufferies bois industrielles sur son territoire. Au total, la puissance de ces chaufferies installées s'élève à 5,3 MW et 5 733 529 MWh³¹ principalement regroupées autour de l'Astarac, l'Armagnac et la Ténarèze.

D'après l'OREO, près de 20 000 ménages seraient équipés d'un système de chauffage au bois sur le territoire du SCoT (insert, foyer...).

L'approvisionnement de la filière bois-énergie peut faire appel à des ressources bois de différentes natures, celles-ci pouvant déjà être captées par d'autres filières de valorisation du bois, en tout ou partie. Il est important de veiller à éviter les conflits d'usage sur la ressource bois.

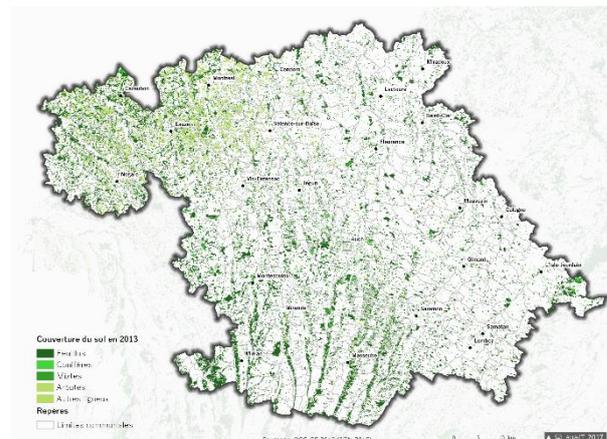
Les trois principales origines du bois valorisé pour la production d'énergie sont les suivantes :

- Le bois issu de la forêt,
- Les sous-produits des entreprises de transformation du bois (palettes, cagettes, sciure...),
- Le bois récupéré, provenant des déchetteries ou des entreprises de récupération (élagage, emballage, palette...) s'il n'est pas souillé (traitement, peinture...).

Le territoire du SCoT possède un taux de boisement de 14,7%, soit 82 750 ha. Les forêts de feuillus (chêne notamment) occupent la majeure partie de la surface forestière du Gers (près de 85 %)³².

Types de peuplement et essences principales du Gers

Source : aua/T (OCSGE 2015, IGN 2015)



³¹ Source : OREO 2017

³² Source : OCSGE 2013, IGN 2015

D'après l'étude « Biomasse forestière disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 » réalisée par l'IFN, Solagro et FCBA pour le compte de l'ADEME en 2009, le volume de bois non récolté pouvant être valorisé en bois-énergie serait de l'ordre de 182 700 m³/an. Ce chiffre est néanmoins à nuancer, puisque plusieurs contraintes sont à prendre en considération lors de l'évaluation du gisement effectivement mobilisable : accessibilité de la ressource, durabilité de la récolte, comportement des propriétaires de parcelles, coût de mobilisation de la ressource... La forêt gersoise est en effet détenue à 95% par des propriétaires privés. Parmi ces 30 000 propriétaires, 25 000 sont de « petits détenteurs de bois », possédant des surfaces inférieures à 4 ha. 200 propriétaires, « grands détenteurs de bois », possèdent plus de 25 ha de forêts³³. La mobilisation de bois auprès de ces nombreux propriétaires représente donc un véritable enjeu. De nombreuses actions sont menées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour sensibiliser les propriétaires forestiers à la nécessité de l'entretien de leurs parcelles. Plusieurs réunions de vulgarisation sont proposées par cet organisme.

L'arrachage de sarments et de ceps de vigne dans le secteur viticole constitue également un gisement pour la filière bois-énergie (respectivement 22 803 tonnes et 4 660 tonnes de matière sèche d'après l'étude « Biomasse forestière disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 »). Toutefois, pour éviter les problèmes sanitaires, les ceps de vignes sont brûlés ou autoconsommés par les viticulteurs. Par ailleurs, les sarments de vigne constituent une matière organique non négligeable pour les sols des parcelles viticoles. Leur valorisation en bois-énergie nécessiterait donc une compensation par un amendement organique sous forme de compost. 3100 tonnes de bois de rebut déposé en déchèteries peuvent également être utilisées pour le bois-énergie (palette non réparables, cageots...).

Des effluents et résidus agricoles valorisables par méthanisation

La plupart des déchets organiques peuvent être méthanisés et peuvent provenir de différentes origines municipale, industrielle ou agricole, sous forme liquide ou solide ; effluents et fumiers d'élevage, déchets de végétaux issus de l'agriculture, ordures ménagères, boues de stations d'épuration, graisses, huiles alimentaires... Selon le type de déchets et les conditions de température et de pression dans lesquelles ce traitement biologique s'effectue, cette fermentation conduit à la production de biogaz. Composé majoritairement de méthane (60 à 80%) et de dioxyde de carbone (18 à 38%), le biogaz peut être valorisé de différentes

manières : par cogénération pour produire de l'électricité, par combustion pour la production de chaleur sur site, ou la fabrication de carburants, et de gaz naturel.

Il y a actuellement 7 unités de méthanisation recensées sur le territoire du SCoT : Panjas, Eauze, Vic-Fezensac, Pellefigue, Pavie et Auch. Chacune d'entre elles ne méthanise que les déchets produits sur site (effluents vinicoles, lisiers de bovins, etc.). En 2010, 2177 MWh thermiques sont produits annuellement ainsi que 790 MWh électriques.

75% des installations de méthanisation traitent des effluents vinicoles, d'un volume annuel d'environ 472 600 kg_{Dco}. Le traitement de ces effluents est saisonnier (généralement à partir de septembre), ce qui implique que la production de biogaz est limitée à une partie de l'année. Le biogaz est en partie valorisé sur site pour chauffer les effluents, la part non valorisée est brûlée en torchère ou en chaudière (jusqu'à 90% d'énergie non valorisée selon le site).

FOCUS

Unité de méthanisation sur la zone industrielle de Lamothe - Auch

La mise en exploitation d'une unité de méthanisation sur la zone d'activités de Auch-Lamothe en 2012 sur 1,3 ha, permet de méthaniser des sous-produits agricoles tels que les lisiers ou fumiers, ainsi que des sous-produits de l'industrie agroalimentaire et des déchets de cantine produits dans un rayon de 30 à 40 km. L'usine dispose d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes de déchets par an et le biogaz produit lors de la méthanisation des déchets est valorisée sous forme d'électricité et de chaleur (vapeur d'eau et eau chaude), par l'intermédiaire d'une cogénération de 800 kW. La chaleur est consommée par des entreprises situées à proximité (SOAL, usine de fabrication d'aliments pour animaux, et JCB AERO) ainsi que la Ville d'Auch. L'électricité produite est réinjectée sur le réseau, dans une quantité équivalente à la consommation d'électricité spécifique de 2 900 habitants et le digestat est valorisé en engrais par les agriculteurs.



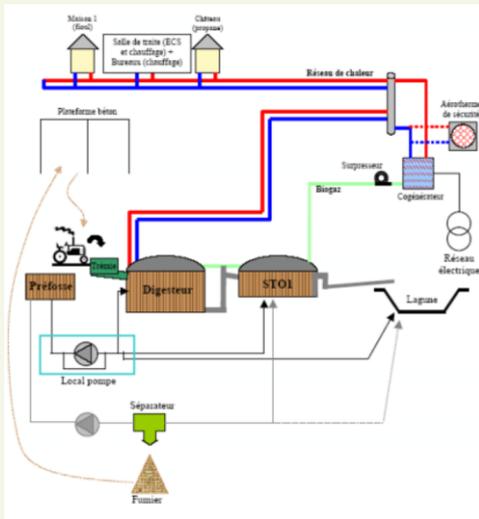
Source : La Dépêche

³³ Source : CRPF

Méthanisation agricole sur le site de la SARL biogascogne énergie - Vic-Fezensac

Une unité de méthanisation a été mise en place sur une exploitation agricole laitière à Vic-Fezensac. Elle produit du biogaz depuis fin 2009. Les déchets méthanisés sont des lisiers et des fumiers de bovins (respectivement 6000 m³ et 4500 tonnes) ainsi que de l'ensilage de maïs (15 ha). Le digesteur fonctionne en mode continu et possède un volume total de 1500 m³. 239 400 m³ de méthane (soit 399 000 m³ de biogaz) devraient être produits annuellement et valorisés en électricité et chaleur par un groupe de cogénération de 100 kW électrique. L'électricité produite (790 MWh/an) est revendue à EDF, la chaleur produite (1 214 MWh/an) est autoconsommée ; d'abord pour alimenter le digesteur, puis pour chauffer les habitations, les bureaux et la salle de traite.

En moyenne, la valorisation de l'énergie est de 56% sur l'année (celle-ci est variable car la demande de chaleur en été est limitée).



D'après l'étude sur le potentiel départemental des énergies renouvelables réalisé par le conseil départemental du Gers en octobre 2010, plusieurs gisements issus du secteur agricole peuvent faire l'objet d'une valorisation par méthanisation (effluents d'élevage et résidus de culture principalement). Toutefois il convient d'être vigilant sur le développement de la méthanisation agricole pour trouver des équilibres ne compromettant pas la satisfaction d'autres enjeux tels que le maintien de la matière organique dans les sols.

Les biodéchets et huiles alimentaires sont déjà valorisés, d'où un potentiel mobilisable nul. Les déchets des industries agro-alimentaires sont très variés et la caractérisation de ce gisement (types de déchets, quantités produites, modes de traitements actuels, potentiels méthanogènes) nécessiterait une enquête précise auprès des industries.

Gisements bruts des ressources méthanisables dans le Gers Source : CD 32.

Type de ressource	Potentiel mobilisable pour la méthanisation
	Matière organique [t MO]
Effluents d'élevages	154 097
Résidus de culture	428 561
Déchets des IAA	nc
Boues de STEP	1 280
Biodéchets des collectivités	0
Huiles alimentaires usagées	0
TOTAL	888 911

En dehors de la méthanisation des déchets organiques d'origines industrielles ou agricoles, le territoire du SCoT de Gascogne compte depuis juin 2018 une Wagabox®. Installé sur l'ISDND de Pavie, cette unité d'épuration est capable de produire du biométhane pur à 98%, à partir du biogaz généré naturellement par la fermentation des déchets enfouis. Une fois transformé, le biométhane sera injecté dans le réseau de gaz naturel et alimentera environ 3 000 foyers autour de Pavie.

Un potentiel géothermique très basse énergie faible, limité à la vallée de la Save pour l'habitat individuel

Il n'existe plus qu'une seule installation de géothermie basse énergie en activité sur le territoire du SCoT à Nogaro. La pisciculture d'Estalens utilise l'eau de l'aquifère des sables infra-molassiques, à 51°C. L'installation sert à chauffer les aquariums et les bâtiments par le biais de planchers chauffants.

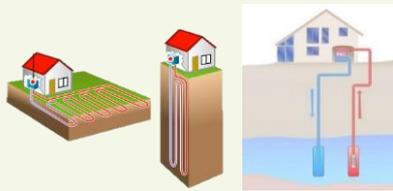
Les serres horticoles situées à Lamazère, initialement chauffées grâce à une eau à 57°C pompée à 1 700 m dans l'aquifère des sables infra-molassiques ne sont plus en activité, mais montrent l'existence d'un gisement.

Un outil d'aide à la décision en matière de géothermie très basse et basse énergie sur la région Midi-Pyrénées a été mis au point par le BRGM en 2010. Chaque département a été étudié précisément et permet d'évaluer le potentiel géothermique dans les formations alluviales et dans les aquifères plus profonds.

Différents types de géothermie

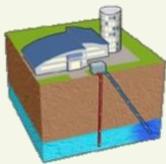
La **géothermie très basse énergie**, utilise la ressource des terrains et aquifères peu profonds (moins de 100 m). La température exploitée est comprise entre 9°C et 15°C. Pour exploiter cette ressource, il est nécessaire de recourir à l'utilisation de pompes à chaleur pouvant fonctionner sur des dispositifs d'extraction d'énergie du sol (capteurs horizontaux, pour une profondeur inférieure à 2 m), du sous-sol (capteurs verticaux, profondeur inférieure à 100 m), ou sur l'eau souterraine des aquifères peu profonds (puits de pompage).

Géothermie très basse énergie sur capteurs horizontaux, verticaux et sur aquifères superficiels - Source : ADEME, BRGM



La **géothermie basse énergie**, contenue dans les aquifères profonds du bassin sédimentaire (1500 à 2000 m), est extraite et utilisée directement via un échangeur de chaleur pour le chauffage.

Installation de géothermie basse énergie Source : ADEME, BRGM

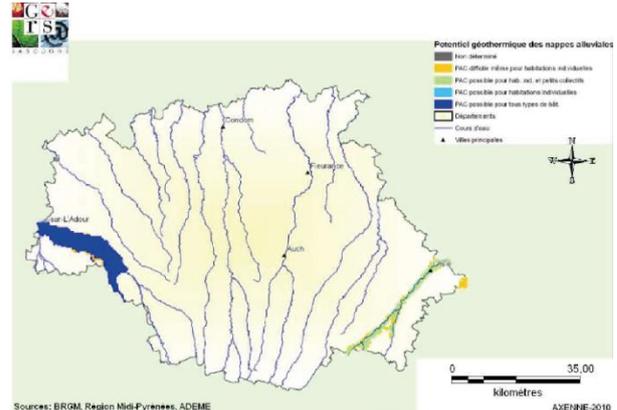


Dans le département du Gers, l'aquifère des formations alluviales se situe le long de la Save et de la Gesse, et essentiellement le long de l'Adour. La nappe de l'Adour, plus importante nappe alluviale du département, est alimentée par l'infiltration directe des eaux de pluie au travers des différentes terrasses et par la rivière Adour lorsque le niveau de celle-ci est supérieur au niveau des nappes. Le potentiel de recharge de ces nappes est particulièrement sensible aux variations climatiques annuelles et aux prélèvements.

D'après l'étude du BRGM sur le potentiel géothermique des formations alluviales sur le département du Gers, la température de la ressource en eau est favorable à la géothermie basse énergie sur l'ensemble de ces zones. En effet, l'eau y est supérieure à 12°C, ce qui permet un rendement optimal des pompes à chaleur.

Toutefois, seuls les secteurs disposant de débits supérieurs à 10 m³/h situés le long de l'Adour, en dehors du territoire du SCoT, sont caractérisés comme favorables à la géothermie très basse énergie pour les habitations individuelles et le petit collectif. Les débits plus faibles (inférieurs à 10 m³/h) relevés par le BRGM sur le territoire du SCoT le long de la Save présentent de plus faibles potentialités. Dans ces secteurs, les installations de pompes à chaleur sont envisageables pour des maisons individuelles de surface inférieure à 150 m².

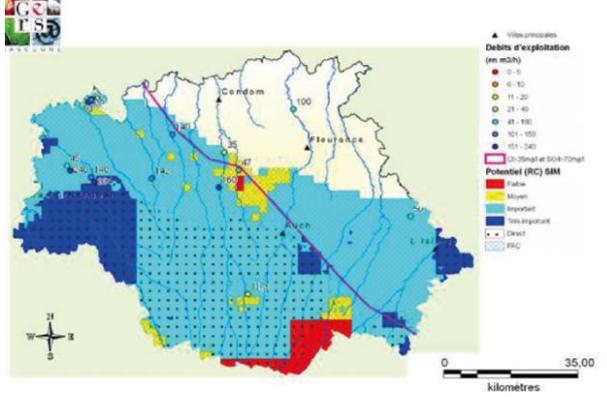
Potentiel géothermique des formations alluviales du Gers - Source : CD 32



Un potentiel géothermique plus favorable dans les aquifères profonds, associés à des coûts de fonctionnement et d'investissement conséquents

L'étude du BRGM, a également étudié le potentiel géothermique dans les aquifères plus profonds des sables infra-molassiques, datant de l'Eocène et situés entre 100 et 1500 m de profondeur. Les eaux de la nappe peuvent y atteindre des températures proches de 40°C avec une bonne productivité sur une majeure partie du département. Cette nappe est jaillissante dans les vallées sillonnant le département et couvre une grande partie du territoire du SCoT. Dans l'ensemble, la recette calorifique (croisement entre la température et la transmissivité) de l'aquifère des sables infra-molassiques est importante sur le département du Gers. Certaines zones sont très favorables à la géothermie, telles que l'est du canton de L'Isle-Jourdain, le canton de Riscle ou encore la commune de Montpezat. L'utilisation d'une pompe à chaleur n'est pas nécessaire et la ressource peut être valorisée directement par le biais d'un échangeur (forte productivité associée à une température élevée). L'utilisation d'une pompe à chaleur est nécessaire sur la zone nord de l'aquifère, de l'ouest à l'est du département, pour des raisons de températures plus faibles de la ressource (entre 20 et 40°C). Le sud du département présente un potentiel faible.

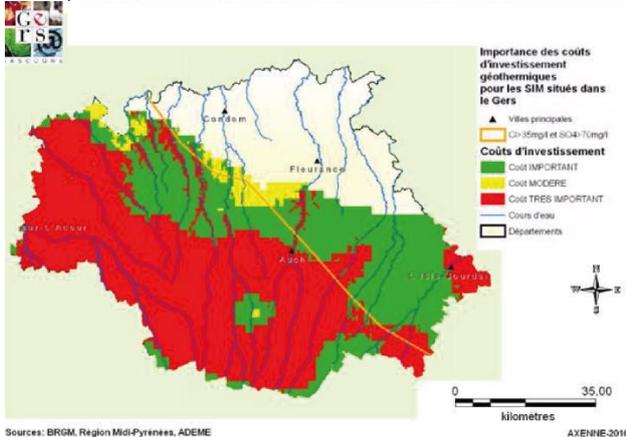
Potentiel géothermique des sables infra-molassiques du Gers - Source : BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME, 2010



Sources: BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME AXENNE-2010

Néanmoins, la profondeur du toit des sables infra-molassiques varie fortement sur la région, et le département du Gers (de 1000 à 2000 m pour la zone rouge). Cette profondeur, combinée à de l'artésianisme³⁴ pour les cantons de Cazaubon, Nogaro et Riscle ainsi que les zones rouges situées le long de rivières, a un fort impact sur le coût d'accès à la géothermie. En outre, les eaux sont corrosives et ont une salinité importante, ce qui influence les coûts de fonctionnement d'une installation géothermique.

Importance des coûts d'investissement géothermiques pour les sables infra-molassiques - Source : BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME, 2010



Sources: BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME AXENNE-2010

En conclusion, la recette calorifique de l'aquifère des sables infra-molassiques est importante, voire très importante, sur une majorité de la surface couverte pas l'aquifère. Cependant, certaines zones très favorables vont présenter des coûts d'investissement très importants associés à des surcoûts de fonctionnement conséquents (par exemple une partie du canton de L'Isle-Jourdain).

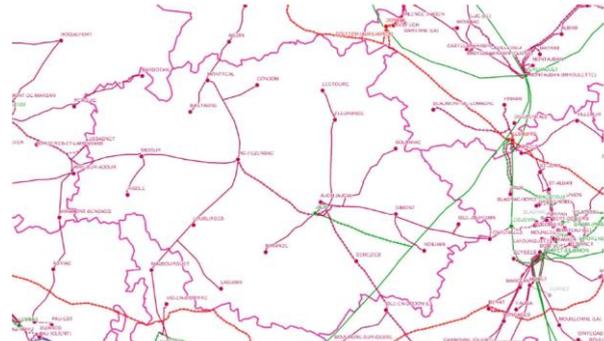
³⁴ L'artésianisme se produit lorsque la configuration particulière de la géologie d'un lieu et sa topographie provoquent une telle mise en pression de l'aquifère que la ligne piézométrique « sort » et jaillit du sol.

Un potentiel de raccordement au réseau électrique RTE limité

Le département du Gers compte un poste source de 225 kV à Jalis et 19 postes sources de 63 kV répartis sur son territoire (cf. carte ci-après). L'habitat du Gers est diffus et la population peu nombreuse. Le réseau de transport géré par RTE est peu dense sur le département, une ligne de 63 kV pouvant alimenter de 30 000 à 40 000 habitants (soit environ 20% de la population du Gers).

Réseaux de transport de l'électricité du Gers

Source RTE 2010



Lignes électriques 63 kV en rose
Lignes électriques 225 kV en vert

L'électricité hydraulique produite par les centrales pyrénéennes transite par le département du Gers. Elle est peu consommée localement, et est distribuée vers Toulouse. De ce fait, le département du Gers possède un potentiel de raccordement très limité, à 15 MW sur la majeure partie du territoire (ce potentiel est plus important au nord-ouest du département, 45 MW pour Bretagne d'Armagnac et Montréal). Le réseau n'est pas développé pour accepter une production d'électricité supplémentaire. A titre d'exemple, le raccordement d'une centrale photovoltaïque de grande puissance nécessiterait la création de lignes supplémentaires permettant de transporter l'électricité vers des postes plus éloignés.

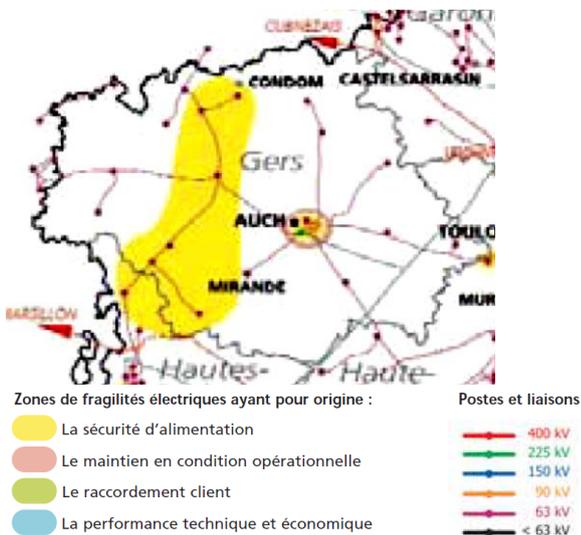
Liste et caractéristique des postes sources de 63 KV du Gers en mai 2010 - Source : RTE, mai 2010

Poste source	Potentiel de raccordement du réseau public de transport par poste électrique (MW)	Volume des projets en file d'attente par poste électrique (MW)	Capacité théorique d'accueil en production de la transformation HTB/HTA au poste électrique (MW)
Barbotan	0	0	20
Midour	40	0	40
Riscle	40	0	20
Montréal	45	0	20
Bretagne	45	0	20
Condom	15	9	20
Vic-Fezensac	15	0	30
Loussitges	15	0	10
Lectoure	15	0	20
Fleurance	15	0	20
Auch	15	0	-
Jalis	15	0	-
Mirande	15	7	40
Laguian	15	10	20
Solomiac	15	0	20
Gimont	15	0	40
Semezies	15	0	20
Isle-Jourdain	35	0	40
Noilhan	15	0	-

Nb: Le potentiel de raccordement est défini comme la puissance supplémentaire maximale acceptable par le réseau.

Par ailleurs, le département du Gers a la particularité de présenter des pointes de consommation d'électricité en été, due à une forte activité agricole (irrigation des cultures, principalement du maïs). Ce phénomène, associé à une baisse de la valeur maximale de courant admissible sur les lignes (due à des températures plus importantes) entraîne des baisses de tension chez certains consommateurs. Cependant, ceci n'apparaît que sur de courtes périodes et pas tous les ans, en fonction des conditions climatiques. La carte ci-contre, issue du schéma de développement du réseau public de transport d'électricité 2006-2020, présente en jaune les zones de fragilité électrique sur le département ayant pour origine la sécurité d'alimentation. Cette carte met en évidence les secteurs pour lesquels le renforcement ou le développement du réseau sera vraisemblablement nécessaire pour satisfaire les besoins des consommateurs et producteurs.

Zones de fragilités électriques sur le Gers à l'horizon 2020 - Source : RTE, Schéma de développement 2006-2020





Enjeux en matière de changement climatique, air et énergie

Maîtrise des consommations d'énergie du territoire

(Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel-tertiaire ; par la mise en place de techniques et de matériaux performants, l'accompagnement des habitants et des professionnels pour faire évoluer les comportements, la mise en place de dispositifs incitatifs, la rénovation des bâtiments existants les plus énergivores, la maîtrise des consommations liées aux équipements publics ; bâtiments, éclairage public... Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports ; en développant dans les nouvelles opérations une mixité des fonctions urbaines limitant les déplacements motorisés, un urbanisme de proximité favorisant les déplacements actifs, mutualisant les déplacements...).

Lutte contre la précarité énergétique pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus précaires et réduire les consommations énergétiques du territoire

(Maîtriser l'étalement urbain, améliorer la performance énergétique des logements individuels anciens, accompagner les ménages les plus précaires pour les aider à réaliser des économies d'énergies).

Développement du potentiel d'énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération, bois-énergie) sans préjudice à l'activité agricole (concurrence des usages du foncier, export excessif de matière organique des sols...)

(Favoriser le développement de nouvelles sources de production d'énergie dans les documents d'urbanisme, optimiser le mix énergétique local pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire, poursuivre et généraliser les initiatives et actions engagées par les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des secteurs économiques (agriculture, tertiaire, industrie, tourisme).

(Lutter contre les îlots de chaleur urbains et préserver les îlots de fraîcheurs, préserver la ressource en eau, réduire les risques et améliorer la qualité de l'air, s'appuyer sur les nouveaux outils favorables à une meilleure prise en compte du climat et de l'énergie dans les documents d'urbanisme ; SRCAE/ SRADDET, PCAET, TEPCV..., développer une agriculture économe en intrants, en énergie et en eau dans une perspective d'adaptation au changement climatique) tout en adaptant les infrastructures de stockage d'eau au nouveau contexte pour sécuriser les besoins de demain (tous usages confondus).

Limitation de l'exposition des populations à la pollution de l'air

(Maintenir les niveaux de pollution en-dessous des niveaux imposés, réduire l'exposition des populations aux émissions de polluants-ozone et particules fines notamment-, améliorer la qualité de l'air ambiant en développent dans les nouvelles opérations une mixité des fonctions urbaines, un urbanisme de proximité favorisant les déplacements actifs, développer la production d'énergie renouvelable pour limiter les émissions de

1.3 Vulnérabilité des biens et des personnes



Limitation de la production de déchets et valorisation

Ce qu'il faut retenir :

- Des équipements et des sites de traitement présents sur tout le territoire
- Des élus et des habitants de plus en plus engagés dans la réduction des déchets
- Des partenariats entre Trigone, des entreprises et des associations à encourager

Chiffres clés

495 kg /an/hab de DMA

101 341 T/an de DMA pour le Gers

41 % des déchets sont valorisés

40 équipements dédiés à leur traitement

Structures de collecte et de traitement

Depuis le début des années 1990, la production de déchets en France a augmenté plus vite que la population, même si cette tendance semble se ralentir depuis les années 2000. Le pays a produit 355 millions de tonnes de déchets en 2010. Les déchets collectés par les municipalités dépassaient les 33 millions de tonnes, soit environ 452 kg/hab/an.

Sur le territoire du SCoT, 7 Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) assurent la collecte et le traitement par délégation de compétences des communes :

- SICTOM Centre
- SICTOM Ouest
- SICTOM Sud-est
- SICTOM Est
- SICTOM de Condom
- SMCD
- et la SIDEL

Le Grand Auch assure ces services pour ses administrés.

Depuis 2001, les SICTOM et l'agglomération d'Auch ont transféré l'exploitation et la responsabilité de leurs sites de traitement situés sur les communes de Gondrin, Le Houga, Mirande, Moncorneil-Grazan, Mauvezin, Pauilhac, Pavie au Syndicat Mixte du Gers Trigone. Trigone s'occupe du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du SCoT.

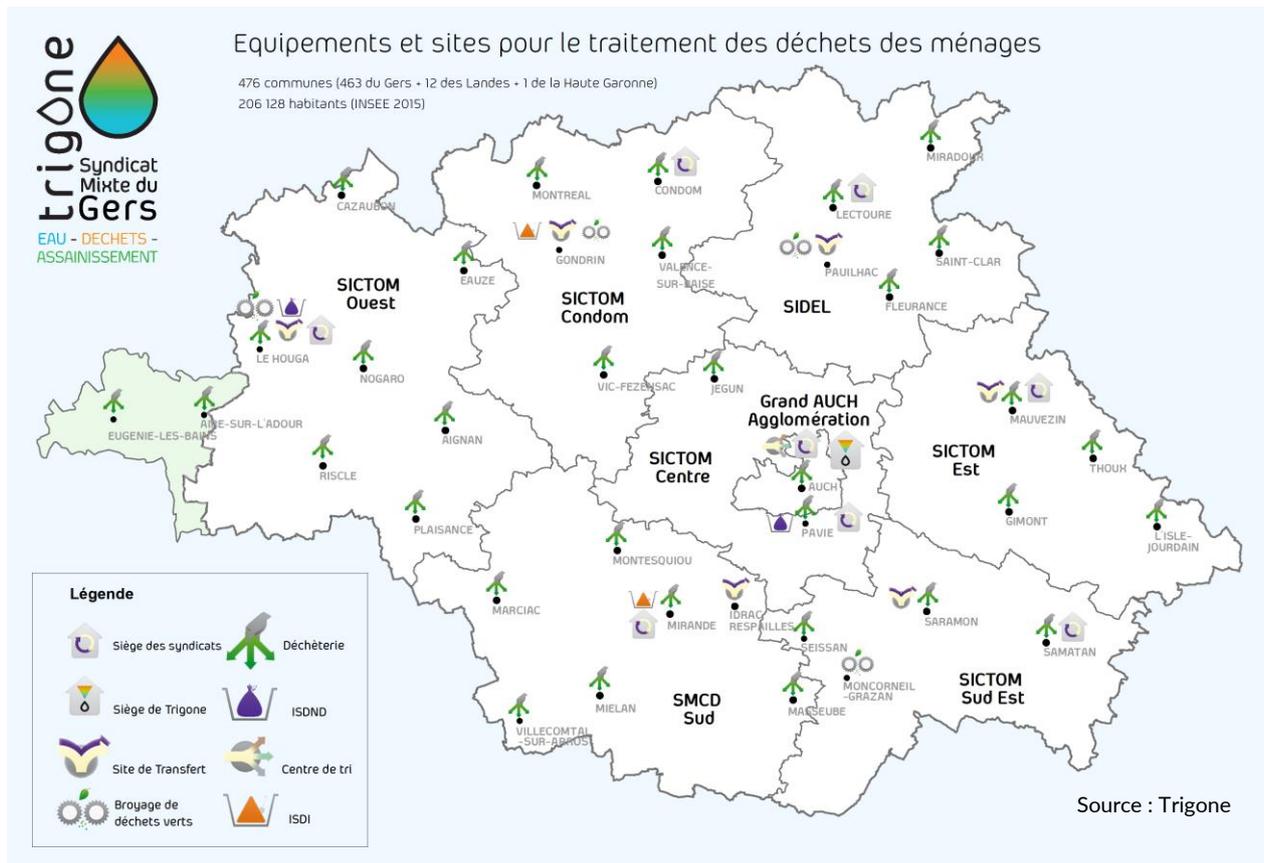
Equipements et volumes traités

Pour gérer les déchets produits sur le territoire, le syndicat exploite en régie les installations suivantes :

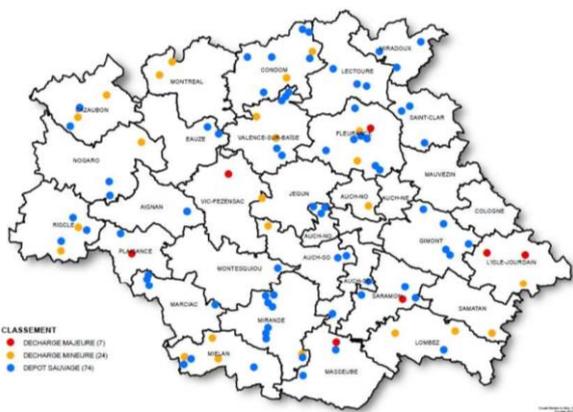
- 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux, (ISDND), certifiées ISO 14001 et OHSAS 18001 à Pavie et le Houga. L'installation de Pavie est autorisée pour 40000 tonnes / an jusqu'en 2033 et celle du Houga pour 28 250 tonnes / an jusqu'en 2024 ;
- 2 Installations de Stockage de Déchets Inertes, (ISDI), à Gondrin et Mirande réservées aux ménages;
- 4 plateformes de stockage et broyage de déchets verts à Gondrin, Le Houga, Pauilhac et Moncorneil-Grazan.
- 6 centres de transfert pour les Ordures Ménagères, (OM) et/ou la Collecte Sélective, (CS) (Le Houga (CS), Gondrin (OM et CS), Pauilhac (OM et CS), Mauvezin (OM et CS), Mirande (OM et CS), Saramon (CS))
- et 1 centre de tri des emballages et papiers à Auch.

De plus, Trigone a en charge la gestion du bas de quai des 33 déchèteries du territoire.

Afin d'assurer le transport des bennes de déchèteries et des centres de transfert vers les différents exutoires de traitement, une Société Publique Locale, la SPL-TRIGONE a été créée en 2013 (13 camions et remorques, 15 chauffeurs).



Les décharges brutes et les décharges sauvages



D'après l'inventaire départemental des décharges brutes et dépôts sauvages actualisé par le Conseil Général fin 2012 et les observations de la DREAL recenserait : 7 décharges majeures, 24 décharges mineures et 74 dépôts sauvages, contre 8 décharges majeures, 30 décharges mineures et 70 dépôts sauvages en 2007. Des programmes de réhabilitation des décharges brutes et des dépôts sauvages ont été mis en place depuis 2003 :

- chantiers d'insertion Valoris qui ont permis de nettoyer 70 dépôts sauvages environ,

- travaux de réhabilitation sur une vingtaine de sites lancés fin 2010 suivant le PDEDMA actualisé en 2007. Le programme d'aides financières n'a pas eu l'effet escompté puisque de nombreux sites ne sont pas en conformité.

Actuellement, le Conseil Départemental n'aide plus pour la réhabilitation de ces sites. Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) réalisé par la Région Occitanie devra prendre en compte la réhabilitation de ces décharges et dépôts sauvages.

La valorisation des déchets

Dans le Gers, la collecte sélective est opérationnelle, avec 100% de la population couverte depuis fin 2005. La création d'un syndicat mixte départemental de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (Trigone) et d'un centre de tri départemental permet une gestion optimisée des déchets. Pour les déchets ultimes, le choix de l'enfouissement technique a conduit à fermer le dernier incinérateur en 2001. Néanmoins, avec 295 kg de déchets enfouis par habitant et par an, les efforts doivent être poursuivis pour réduire les quantités produites et limiter la hausse des collectes en déchèteries, en favorisant le réemploi.

Depuis Juin 2018, l'ISD de Pavie accueille une Wagabox®. La convention signée en Mai 2017 entre Auch et Waga Energie a permis la mise en place d'unité d'épuration qui produit du biométhane pur à 98 % à partir du biogaz généré naturellement par la fermentation des déchets ménagers. Injecté directement dans le réseau de gaz naturel, ce gaz propre, local et renouvelable alimentera environ 2 000 foyers gersois. La captation du biogaz et la substitution du gaz fossile par du biométhane évitera l'émission de 3 000 tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère chaque année

Le compostage pour diminuer ses ordures ménagères

Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épilures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les papiers et cartons peuvent aussi être

rangés dans cette catégorie.

Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes. Les biodéchets représentent **un tiers** de la poubelle moyenne d'un ménage.

Depuis 2004, Trigone et les communes ont mis en œuvre diverses démarches volontaristes afin de développer l'utilisation de composteurs et ainsi réduire le volume d'ordures ménagères des ménages.

Déchets	Collecte et transfert		Traitement et valorisation		Evolution 14-16
Ordures Ménagères- OM	Porte à porte plateformes de containers	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Stockage	Centre d'enfouissement Transformation biogaz à l'ISD de Pavis	-4,2% d'OM produites entre 2014-2016. -13kg de déchets produit par habitant entre 2014 et 2017.
Déchets recyclables	Porte à porte Tri sélectif	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Tri sélectif Recyclage	Centre de tri d'Auch et filières de recyclage spécifiques	+2% de déchets recyclés entre 2014 et 2017
Verre	Apport volontaire	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Recyclage	Filières de recyclage spécifiques	La collecte et le recyclage de verre reste stable
Encombrants	Apport volontaire en déchèterie	Transfert par la SPL Trigone	Recyclage en partie	Filières de recyclage spécifiques	+2% des encombrants sont valorisés entre 2014 et 2017
Déchets verts	Apport volontaire en déchèteries et sites de broyage	Transfert par la SPL Trigone	Compostage Déchiquetage	Plateformes de stockage et broyage	
Déchets inertes	Apport volontaire au ISDI	-	Recyclage Stockage	ISDI à Gondrin et Mirande	

Le syndicat Trigone distribue des composteurs individuels à installer dans son jardin pour 10€. Il propose également l'adoption de deux poules gasconnes pour les personnes disposant d'un jardin et d'un poulailler. Un ménage produit entre 150 et 200 kg de biodéchets par an, les poules consomment 12kg de déchets par mois réduisant ainsi la quantité de biodéchets qui sont non réutilisés.

En dehors des initiatives individuelles, les communes, les habitants et Trigone installent des aires de compostage collectives à l'échelle des quartiers ou dans des écoles pour sensibiliser à la réduction des déchets.

A titre d'exemple, l'aire de compostage de Bagatelle à Lectoure, regroupe en 2017 5 composteurs et a permis de mobiliser 12 familles volontaires de la cité HLM. Pour aller plus loin dans l'expérience et encourager les participants, la municipalité a transformé une partie des espaces verts de la cité en parcelles à cultiver.

La commune de Simorre a inauguré fin 2017 une aire de compostage collectif sur la place du Couvent. Les composteurs sont installés depuis l'été 2017 et les 12 foyers vivant sur cette place ont adhéré au projet dès l'enquête préalable.

La commune de Mirande a inauguré une aire de compostage à la résidence Lézien en septembre 2017. Le compost récolté servira aux habitants à enrichir leurs plantations.

Le lycée professionnel Jean d'Arcet est le premier lycée du territoire du syndicat mixte du Gers - Est des Landes Trigone à se lancer dans une démarche de compostage de ses déchets de cuisine. Le collège de Samatan valorise également ses déchets de cuisine avec le compostage.

La collecte des sapins après les fêtes de fin d'année pour donner une seconde vie aux sapins en les transformant en compost.

Le réemploi, donner une seconde vie aux objets

Trigone, en partenariat avec 2 associations Valoris et AG2I ainsi que 2 collectivités, le Grand Auch et le SIDEL de Lectoure, a créé une opération appelée "Espace Réemploi"

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une expérimentation de collecte est ainsi menée par ces acteurs du réemploi sur 2 déchèteries gersoises : Auch et Fleurance. Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

Les partenariats avec les éco-organismes

En plus des partenariats créés dans le cadre de l'Espace Réemploi, Trigone travaille en relation avec des éco-organismes pour permettre de limiter la pollution et éviter le gaspillage des ressources naturelles. Ces éco-organismes sont des sociétés de droit privé investies d'une mission d'intérêt général.

Citeo est le regroupement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. Il a été créé pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Eco-mobilier agréé par le ministère de l'Ecologie en 2013, cet organisme à but non lucratif, encourage et développe la collecte et le recyclage des meubles usagés. Le Gers génère chaque année 4000T (450T d'après le PPGDND) de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et seulement 23 % sont recyclés. En partenariat avec Eco-mobilier, Trigone a installé depuis 2014 des bennes dédiées exclusivement à la récupération de mobilier au sein des déchèteries du Gers. Chaque année ces bennes permettent de récupérer 900T de DEA. Les meubles collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. En plus d'Eco-mobilier, le territoire est couvert par plusieurs entreprises et associations tels qu'Emmaüs, Sésame, le Secours populaire et le Secours catholique.

Eco-systèmes assure depuis 2006 sur le territoire français la mise en place d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE).

DASTRI agréé depuis 2012, a une vocation sanitaire, financé en totalité par les industriels de santé. Ces missions sont de collecter les aiguilles dans les établissements de santé ou chez les particuliers et de traiter les boîtes à aiguilles.

Récylum est un organisme qui collecte et recycle les lampes usagées auprès des déchèteries et des magasins en France. Les lampes et tubes à économie d'énergie sont recyclables à + de 90 %.

Eco-DDS est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) agréé depuis 2013. Il a pour mission de collecter et de traiter les déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage et cela dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Eco-TLC est une société privée à but non lucratif agréée depuis 2009 par les pouvoirs publics. Elle a pour objectif de collecter et recycler tous les textiles (habillement, linge de maison et chaussures). Le département du Gers génère environ 600T de textiles par an. En plus d'Eco-TLC

d'autres structures existent sur le territoire pour valoriser les textiles, le maillage des conteneurs de récupération est important même dans les petites communes. L'entreprise d'insertion le Relais est bien implantée pour la collecte et le tri des textiles. Basée à Marciac, elle employait 70 personnes (salariés et emplois en insertion) en 2013.

Corepile est un éco-organisme agréé en 2009. Il assure la collecte et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables. Le recyclage permet de diminuer le volume des déchets ménagers à traiter ainsi que de réduire le niveau de pollution, en garantissant la valorisation des métaux, précieux ou non, présents dans les piles et petites batteries comme le Fer, Nickel, Cobalt, Zinc. Cette valorisation permettra de réduire la consommation des ressources naturelles telles que les minerais.

Les politiques et cadres réglementaires

Depuis la loi NOTRe d'août 2015, la Région se voit confier comme mission la définition d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Le 15 avril 2016, en assemblée plénière la Région a lancé les travaux pour mettre en place le futur PRPGD. Ce Plan se substitue au Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, aux Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et aux Plans de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment, lesquels relevaient auparavant de la compétence des conseils départementaux. Il concerne tous les déchets hormis les déchets radioactifs et les déchets contenant des PCB.. Ce Plan viendra s'intégrer au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et fixera les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage et de traitement des déchets résiduels

Les déchets d'activités économiques

Les déchets d'activités économiques (DAE) représentent tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R 541-8 du Code de l'environnement.

Ils correspondent aux glissements suivants :

- entreprises industrielles et BTP
- artisans et commerçants
- services publics
- professionnels de la santé
- services tertiaires
- particuliers hors de leur domicile

D'après le PPGDND la question des Déchets d'Activités Économiques ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique sur la zone du Plan.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers ainsi que les chambres consulaires des Landes proposent un accompagnement à leurs ressortissants sur la thématique globale du développement durable, incluant un volet d'actions sur les déchets.

La Chambre d'Agriculture du Gers suit, quant à elle, le devenir des déchets issus de l'agrofourmure, soumis à une REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) et gérés par l'éco-organisme Adivalor. 224T ont été collectées en 2012 soit 68 T de bigs bags et sacs et 156T de films agricoles usagés

Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDGDBTP) du Gers

Il est initié par la loi Grenelle. Il s'agit d'une nouvelle génération de plan BTP plus encadré et opposable, et animé à l'échelle départementale par le Conseil Départemental.

Ce document définit pour une période de 12 ans, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la prévention, la collecte, la valorisation, le transport et le traitement des déchets issus de chantiers du BTP.



Enjeux en matière de déchets

Limitation de la production de déchets

(Poursuivre les efforts en matière de réduction de la production de déchets dans les collectivités, chez les particuliers et dans les entreprises ; poursuivre la sensibilisation et les démarches en faveur de la collecte sélective et du compostage).

Optimisation de la valorisation des déchets

(Prendre en compte des orientations des différents plans de gestion des déchets, d'intégration des différents projets d'équipements ; déchetterie, plateforme de compostage et centre de tri, dans l'aménagement de l'espace et les documents d'urbanisme. Anticiper l'arrivée de nouveaux gisements produits par les nouvelles populations et les nouvelles entreprises du territoire. Inciter à la réduction de la production de déchets et optimiser leur gestion en favorisant le réemploi des matériaux dans les projets portés par la collectivité. Encourager à la collecte sélective des déchets ménagers dans les nouvelles opérations, qualité de l'aménagement pour faciliter la mise en place du tri).



Gestion des risques et des nuisances

Ce qu'il faut retenir :

- Un environnement sonore particulièrement dégradé autour des grands axes de communication et dans la traversée de plusieurs centres bourgs
- 2 aérodromes (Condom et Nogaro) et 1 aéroport (Auch) règlementés par des Plans d'Exposition aux Bruits (PEB)
- Des sources de bruit non règlementées : Zones industrielles, carrières, circuit de Nogaro ...
- Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés à proximité des grands axes le plus souvent liés à l'activité agricole ou aux industries agroalimentaires
- Des risques naturels liés à l'inondation de plaine et à des phénomènes d'érosion des sols et des mouvements de terrain
- Des dispositifs de prévention des risques naturels engagés sur la quasi-totalité du territoire : PPRI et PSS valant PPRI

Chiffres clés

50 communes traversées par des voies bruyantes

244 km de voies bruyantes

3 PEB qui impactent 6 communes

4 Sites SEVESO

90 ICPE

70 communes traversées par des canalisations de gaz

99 communes concernées par un PPRI ou PSS

8% de la population soumise au risque d'inondation en 2009

Nuisances sonores

Des infrastructures terrestres et aériennes à l'origine de nuisances sonores

Le développement des infrastructures de transports terrestres (route et fer) et le développement des flux, engendrent des nuisances sonores toujours plus importantes. Le classement du réseau d'infrastructures terrestres en cinq catégories sonores et la délimitation de secteurs « affectés par le bruit » participent d'un dispositif réglementaire préventif. Ce classement permet de fixer les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments sensibles devront respecter. Il permet également de disposer d'une base pour des informations complémentaires à la réglementation acoustique des constructions. Les secteurs « affectés par le bruit » sont définis selon les nuisances émises, sans préjuger de la gêne subie par les populations, puisqu'ils ne tiennent pas compte des écrans acoustiques existants (murs, bâtiments, merlons de terre...).

Le classement des infrastructures terrestres entraîne, pour les secteurs concernés :

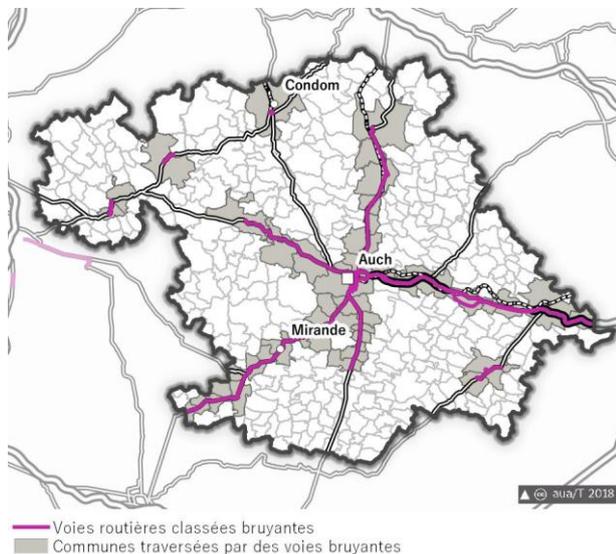
- Une obligation d'isolation acoustique des façades (obligatoire pour les constructions nouvelles de « bâtiments sensibles ») ;
- Une obligation d'information dans les documents et certificats d'urbanisme.

Un environnement sonore dégradé autour des grands axes de communication

Le classement des infrastructures routières bruyantes figurant dans l'arrêté du 21 mars 2012 donne à voir des secteurs potentiellement affectés par le bruit. Il met en exergue un environnement particulièrement dégradé autour des principaux axes de communication (RN 124, RN 21, et traversées d'Auch, Nogaro, Eauze, Mirande, Miélan, Lombez et Samatan). Au total, sur le territoire du SCoT, 244 km de voies routières sont classées bruyantes, dont 5 % occasionnent de très fortes nuisances sonores (catégorie 2 : RN124 de Pujaudran à l'Isle Jourdain, rue de Metz, rue Gambetta, Boulevard Sadi Carnot et Place Verdun à Auch). 50 communes du SCoT sont ainsi traversées par des voies bruyantes. Même si elle

constitue une source de bruit non négligeable, la voie ferrée Auch-Toulouse, ne fait pas l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes puisqu'elle ne dispose pas d'un trafic journalier supérieur à 50 trains.

Classement sonore des voies routières - Source : DDT 32



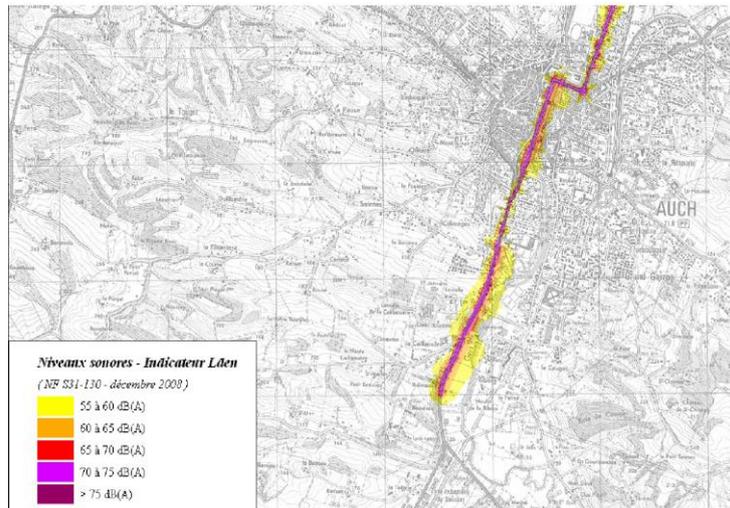
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE, du réseau routier national (RN 124, RN21) dans le département du Gers approuvé le 19 décembre 2014 propose des mesures d'évitement, de prévention ou de réduction des nuisances sonores pour les 5 ans à venir. Le PPBE fait suite à la publication des cartes de bruit stratégiques.

Le diagnostic des zones bruyantes et des populations exposées a abouti à l'identification :

- pour la RN 21 : 271 bâtiments dont une maison de retraite et une dizaine d'immeubles collectifs, soit 760 personnes exposées ¹
- pour la RN 124 : 0 bâtiment pour la RN 124 et aucune personne exposée. Même si plusieurs bâtiments sont aujourd'hui exposés au bruit le long de la RN 124, notamment sur Gimont, le PPBE considère que la création du contournement de la localité puis de la jonction à l'Isle Jourdain soustraira les bâtiments et populations exposés au bruit.

Carte de bruit du PPBE dans la traversée d'Auch

Source : PPBE 2014



Même s'ils ne font pas l'objet d'un trafic important, les aéroports d'Auch, de Nogaro et de Condom sont également à l'origine de nuisances sonores aériennes qui viennent s'ajouter aux nuisances sonores terrestres. Aux abords des trois aéroports, les conditions d'utilisation des sols sont soumises à des prescriptions particulières établies dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) fixées par arrêtés :

- PEB d'Auch du 18 décembre 2014,
- PEB de Nogaro du 21 mars 2013,
- PEB de Condom du 19 septembre 1975.

Les PEB visent notamment à maîtriser l'urbanisation et à ne pas augmenter la population dans les zones de bruits générées par le trafic aérien. Ceux-ci concernent neuf communes du SCoT : Auch, Roquelaure, Nogaro, Caupenne-d'Armagnac, Sainte-Christie d'Armagnac, Urgosse, Condom.

¹ Les décomptes de population effectués dans le cadre des cartographies du bruit ont une valeur en partie conventionnelle qu'il convient de manipuler avec prudence et de ne pas considérer comme une restitution fidèle de la réalité. Ce décompte est en effet basé sur un ratio de nombre d'habitants par habitation estimé d'après les données de l'INSEE.

Le PEB d'Auch couvre aujourd'hui une surface totale de 600 ha situés sur environ 14 % des espaces urbanisés² principalement dédiés à l'activité. Les quelques bâtiments d'habitation situés sous le PEB d'Auch sont pour la plupart situés sous la courbe « D » du PEB³.

D'autres sources de bruit non réglementées d'un point de vue de l'urbanisme peuvent également être citées sur le territoire du SCoT et viennent se cumuler aux nuisances sonores routières et aériennes déjà évoquées. Il s'agit principalement des grandes zones d'activités situées le long des axes de circulation autour des bourgs centres. S'y ajoutent des équipements bruyants comme le circuit du Nogaro, dont les nuisances peuvent être perçues dans les communes voisines selon les vents. Les carrières de calcaires et d'argiles situées autour de l'agglomération d'Auch en Ténarèze et en Lomagne gersoise sont également une source potentielle de bruit même si elles sont plus éloignées des secteurs d'urbanisation.

Aéroport d'Auch - Source : Mairie d'Auch

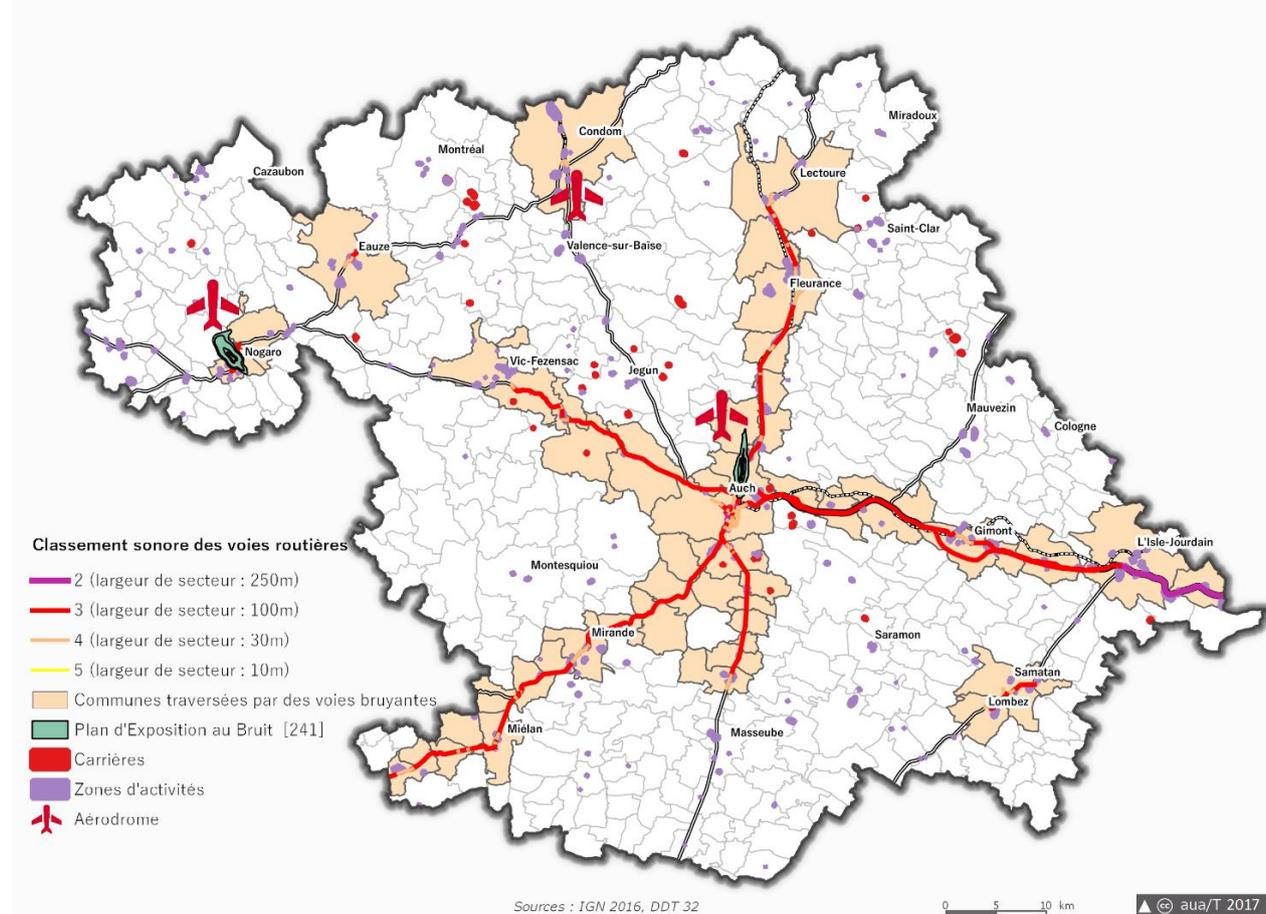


Circuit de Nogaro - Source : Mairie de Nogaro



Infrastructures et activités bruyantes

Source : IGN 2016, DDT 32



² Source : OCS GE 2013 (IGN 2015)

³ Le PEB intègre des estimations de trafic aérien à long terme actualisés et/ou de nouveaux modes de calculs basés sur l'indice de bruit dit « Lden », induisant la mise en place de quatre zones de bruit (A, B, C et D) soumises à des règles d'urbanisation spécifiques.

Risques industriels et sites potentiellement pollués

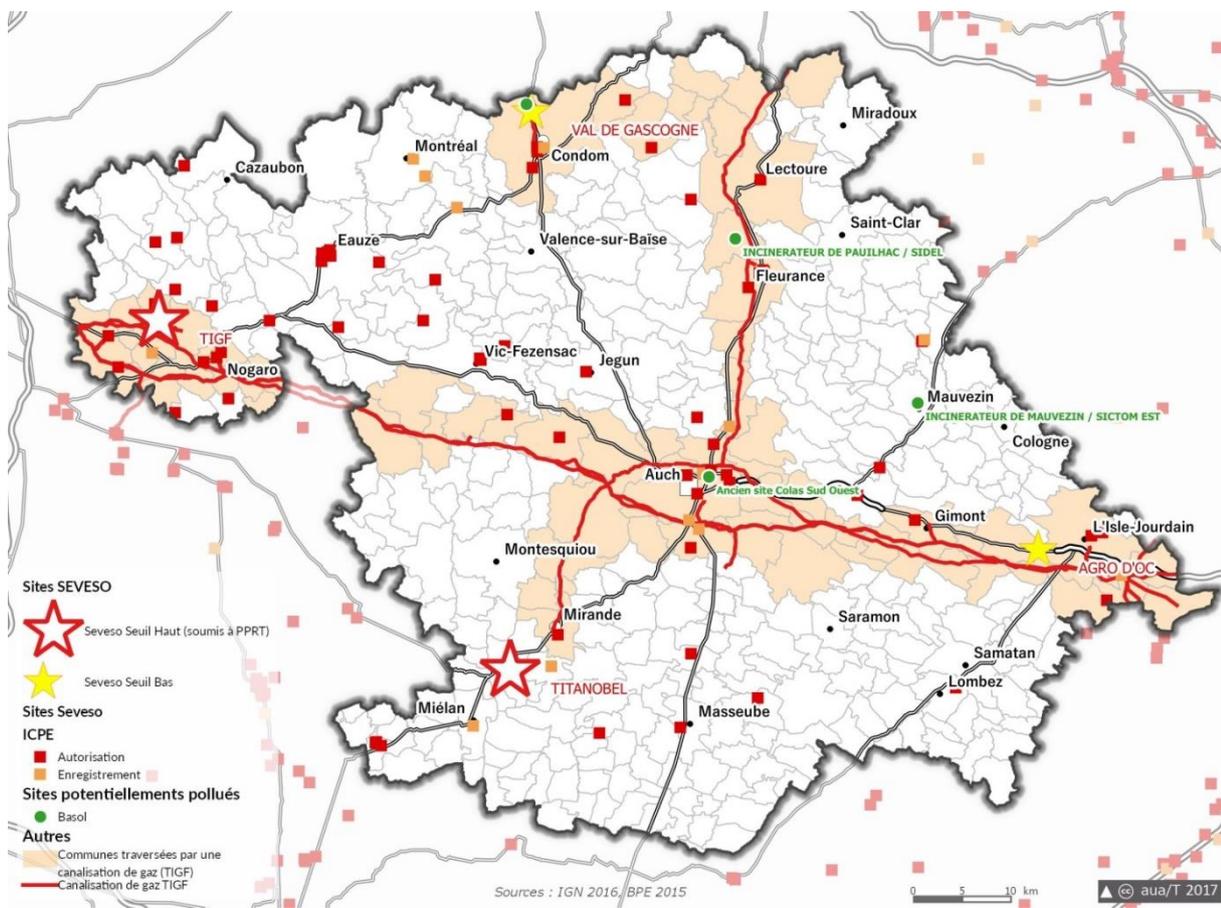
Une concentration des risques industriels le long des principaux axes de communication

Les risques industriels liés à la présence d'activités stockant et manipulant des produits dangereux sont traditionnellement installés le long des grands axes de communication.

Sur le territoire du SCoT, les risques industriels recensés sont liés à la présence d'activités agricoles et d'industries agroalimentaires principalement impliquées dans la manipulation et le stockage de produits dangereux pour les productions animales et végétales, la viticulture, l'abattage, la conserverie ... Plusieurs carrières, stations d'épuration et déchetteries sont également recensées comme des équipements susceptibles de générer des risques pour les populations.

Au total, 90 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)⁴ sont recensées sur le territoire du SCoT. Elles sont situées, pour l'essentiel, le long des grands axes de communication et en milieu agricole.

Entreprises et équipements susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les populations environnantes



⁴ ICPE : Installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers soumis à une législation et une réglementation particulières - source : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>, janvier 2018

50 % des ICPE du SCoT sont situées sur le PETR Pays d'Armagnac et plus particulièrement sur la CC du Grand Armagnac (16 ICPE). La CA du Grand Auch regroupe également un nombre important d'ICPE (15 ICPE). 83% des ICPE du SCoT présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement et bénéficient d'un régime d'Autorisation (A). Parmi elles, deux entreprises, TIGF à Laujuzan et Titanobel à St Maur sont soumises à Autorisation avec Servitudes d'utilité publique (AS). Classées SEVESO Seuil Haut⁵ par la Directive européenne, elles correspondent aux sites les plus dangereux, pour lesquels la législation impose la réalisation d'une étude de dangers et d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, (PPRT). Ces deux entreprises présentent un risque industriel majeur lié au stockage de substances dangereuses (explosifs, gaz) et sont associées à deux PPRT qui règlementent les usages de sols dans les zones identifiées à risques pour la population⁶. Le PPRT de l'entreprise TIGF à Lussagnet dans les Landes impacte également le périmètre du SCoT sur la commune du Houga.

⁵ Du nom de la Directive européenne SEVESO 96/82CE qui impose aux Etats membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs.

⁶ PPRT Titanobel : Publié le 24 février 2011 (modifié le 31 août 2016)
PPRT TIGF : Publié le 9 janvier 2015 (modifié le 31 août 2016)

PPR Technologique	Entreprise	Approuvé	Nombre de commune du SCoT	Commune du SCoT
PPRT de St Maur	Tinatobel : Entreposage et stockage produits explosifs à usage industriel	9 décembre 2010	3	St Maur, Ponsampère, Berdoues
PPRT de l'Isaute	TIGF : Stockage souterrain de gaz naturel	26 décembre 2014	2	Laujuzan, Caupenne d'Armagnac
PPRT de Lussagnet	TIGF : Stockage souterrain de gaz naturel	8 avril 2013	1	Le Houga

Les entreprises Val de Gascogne à Condom et Agro d'Oc à Monferran classées SEVESO Seuil Bas⁷ stockent des engrais ou produits combustibles liés à l'activité agricole. Elles ne sont pas soumises à PPRT, mais font l'objet d'une attention particulière de la part de la DREAL. Face à ce risque, il s'agira de maîtriser l'urbanisation dans les zones de dangers des PPRT et de limiter l'urbanisation autour des ICPE les plus dangereuses.

TIGF à Laujuzan, et Val de Gascogne à Condom



FOCUS

Cas spécifique du site de stockage de gaz TIGF de l'Isaute à Laujuzan

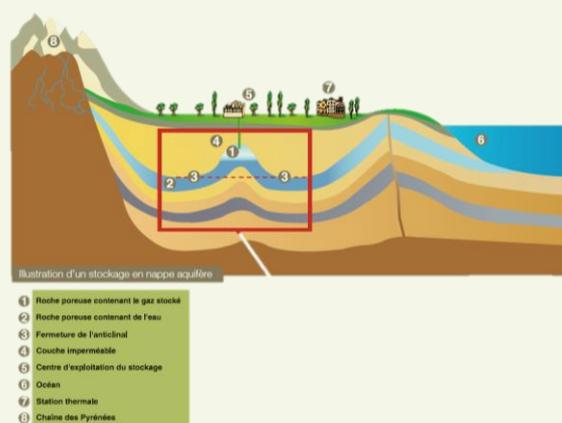
Au cœur de son réseau de canalisation de plus de 5 100 km, TIGF opère deux stockages souterrains de gaz naturel en nappe aquifère sur les sites de Lussagnet (Landes - 40) et l'Isaute (Gers-32, situé sur le territoire du SCoT de Gascogne). Ces deux stockages représentent près d'un quart des capacités françaises et alimentent en gaz naturel l'ensemble du réseau TIGF et une partie des autres réseaux français et européen. Le stockage de Lussagnet a été mis en exploitation en 1957 et le site de stockage de l'Isaute, situé à environ 10 km du site de Lussagnet, a été mis en service au début des années 80 afin de répondre à l'augmentation des besoins en gaz naturel.

⁷ Ce classement s'appuie sur les mêmes activités et substances dangereuses mises en avant dans le cadre de la directive « seveso 2 » et sur des seuils inférieurs à ceux de « seveso seuil haut », mais ne soumet pas les établissements aux mêmes obligations.

Actuellement, le gaz stocké à Lussagnet et à l'Isaute provient essentiellement des sites de production de Mer du Nord, de Russie et d'Afrique. Après traitement pour mises aux normes commerciales, il est acheminé par gazoduc, via un terminal méthanier le cas échéant. Dans l'avenir, ces sources d'approvisionnement vont probablement s'élargir à des pays comme le Qatar, l'Angola, le Yémen, ... avec la montée en puissance du Gaz Naturel Liquéfié (GNL).

Ces deux sites contribuent à alimenter en gaz naturel les réseaux de transport et de distribution du Grand Sud-Ouest, en utilisant la technique du stockage souterrain.

Stockages de Lussagnet et l'Isaute à plus de 500 m de profondeur par rapport au niveau du sol -
Source : TIGF



Cette technique utilise la couche géologique poreuse et perméable, située à une profondeur d'environ 500 à 700 mètres, qui constitue la roche « réservoir ». Cette couche, de plusieurs mètres d'épaisseur, est structurée en forme de dôme et surmontée par une roche « couverture » imperméable. Essentiellement constituée d'argiles, elle permet de maintenir le gaz piégé et doit garantir l'étanchéité du stockage. Le gaz doit subir un traitement avant sa distribution afin d'extraire du gaz l'eau qui l'a saturé pendant sa période de stockage.

Bâtiment TIGF au Houga - Source : TIGF



La principale exigence associée à ce type de stockage est de ne pas perturber les utilisations multiples des eaux souterraines : thermalisme, géothermie, eaux potables, irrigation. Toutes les précautions sont prises afin de disposer d'un réseau de surveillance adapté à chaque stockage et de mesurer l'impact potentiel sur l'environnement et les eaux souterraines concernées.

Un risque lié au transport de gaz naturel nécessitant une maîtrise de l'urbanisation dans les zones de danger

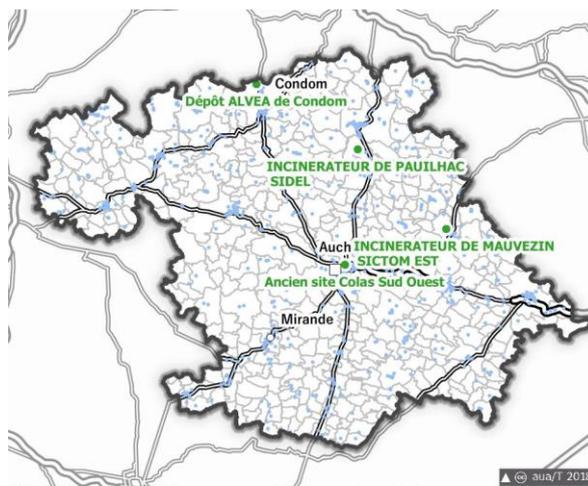
Plusieurs canalisations pour le transport de gaz naturel à Haute Pression⁸ alimentent et parcourent le périmètre du SCoT. 70 communes du SCoT le long de la N124 et RN21 sont ainsi concernées par ces canalisations. Ces ouvrages présentent des risques potentiels qui nécessitent une maîtrise de l'urbanisation dans les « zones de danger » pour la vie humaine, de façon proportionnée aux niveaux de dangers (significatifs, graves, très graves), conformément à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005.

Une concentration de sites pollués ou potentiellement pollués le long des grands axes de communication et sur le PETR Pays Portes de Gascogne

Les industries et les activités artisanales gersoises ont laissé leur trace à travers plusieurs sites et sols pollués ou potentiellement pollués. Pour autant, seulement 2 % d'entre eux sont aujourd'hui pris en main par les pouvoirs publics. Les retours d'expérience en termes de gestion de nombreux sites pollués permettent de constater que ce n'est pas tant la présence de polluants dans les sols qui est problématique en termes de risque, mais le fait que cette pollution soit mobilisable naturellement ou par de nouveaux usages humains, et susceptible d'affecter l'environnement ou une population exposée. Ainsi, une gestion réaliste des sites et sols pollués doit consister, en premier lieu, en la recherche systématique et organisée des sites concernés. Pour ce faire, un inventaire historique d'anciens sites industriels et de service, en activité ou non, a été réalisé par le BRGM⁹ en 2003 (base de données Basias). Sa finalité est de conserver la mémoire des sites, pour fournir des données utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement. 1077 sites sont aujourd'hui inventoriés sur le territoire du SCoT comme pollués ou potentiellement pollués, dont près de 60 % sont encore en activité¹⁰. Ces activités industrielles, artisanales et de services se sont traditionnellement installées au plus près des populations et se concentrent autour des plus grandes communes (Auch, l'Isle Jourdain, Gimont, Fleurance, Lectoure, Condom, Mirande, Vic Fezensac, Nogaro et Eauze) à proximité des grands axes de communication (RD928, RD930, RD931, RN21), ou le long des principaux cours d'eau du territoire (Save, Arrats, Gers, Baïse, Gélise et Douze). Même si le PETR des Portes de Gascogne

regroupe plus d'un tiers de sites pollués ou potentiellement pollués du SCoT, c'est la CA d'Auch et la CC de la Lomagne Gersoise qui arrivent en tête en nombre de sites inventoriés (respectivement 15%, soit près de 150 sites chacune). La majorité des sites sont liés à des activités de collecte et traitement des déchets, des eaux usées et au stockage de produits inflammables liés à l'activité agricole ou à la présence de stations-services, ou de garages.

Répartition des sites et sols pollués ou potentiellement pollués - Source : IGN 2016,



Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

- Sites Basol recensés
- Sites Basias inventoriés

Parmi ces activités inventoriées, quatre bénéficient d'une action des pouvoirs publics et font l'objet de suivis et sont inscrits dans la base de données Basol du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Il s'agit de deux incinérateurs d'ordures ménagères à Paulilhac en cessation d'activité depuis 1998 et celui de Mauvezin en cessation d'activité depuis 2001, d'un ancien site de production de liants routiers Colas Sud-Ouest à Auch et d'un dépôt d'hydrocarbures Alvéa à Condom. Hormis à Auch, ces activités de stockage et de services sont localisées en dehors des secteurs urbanisés.

Sites Basol	Activité	Activité	Polluants	Surveillance
Colas Sud-Ouest à Auch	Production de liants routiers	Cessation d'activité en 2008 Dépollution et réhabilitation pour un usage commercial et tertiaire en 2014	Hydrocarbures	Non (Site nécessitant des investigations supplémentaires)
Incinérateur de Mauvezin	Incinération d'ordures ménagères SICTOM	Cessation d'activité en 2001 Actuellement utilisé comme lieu de parcage et d'entretien des véhicules de collecte des déchets ménagers du SICTOM	Mâchefers Cendres	Oui
Incinérateur de Paulilhac	Incinération d'ordures ménagères SIDEL	Cessation d'activité en 1998 / travaux de dépollution	Mâchefers Cendres	Non (Site traité avec restrictions d'usages ou servitudes)
Dépôt Alvéa de Condom	Dépôt d'hydrocarbures	En activité	Hydrocarbures	Oui
Escudéo	Casse automobile	Cessation d'activité	Hydrocarbures	Non

⁸ Concessionnaire : Transporteur Infrastructure Gaz France, TIGF

⁹ BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

¹⁰ Source : Basias, BRGM

Un risque de rupture de barrage très faible, grâce à des contrôles très fréquents

Enfin, le territoire est également concerné par le risque de rupture de deux grands barrages ¹¹, situés en limite du département et exploités par la CACG :

- Le **barrage de Puydarrieux**, mis en service fin 1986, sur la Baisole, affluent de la Baïse est situé dans le département des Hautes-Pyrénées, au sud de la RD reliant Tarbes à Castelnau-Magnoac. Constitué d'une digue en remblais compacté sur une hauteur de 23 m et d'une capacité de 15 Mm³, ce barrage est destiné à alimenter le canal de la Neste et son bassin versant.
- Le **barrage de la Gimone**, mis en service début 1992 sur la rivière du même nom est situé à la limite de la Haute-Garonne et du Gers, sur la commune de Lalanne-Arqué sur le territoire du SCoT. D'une hauteur de 29 m, ce barrage en remblais compacté d'une capacité de 25 Mm³ est destiné à l'irrigation et au soutien d'étiage pour l'Alimentation en Eau Potable de la Garonne au titre de la compensation des débits évaporés à la centrale électronucléaire de Golfech.

Sur le territoire du SCOT le risque de rupture du barrage de Puydarrieux concernerait la haute vallée de la Baïse entre Duffort et l'Isle-de-Noé et toute la vallée de la Gimone entre Lalanne-Arqué et Avensac en passant par Gimont pour le barrage de la Gimone.

Communes du SCoT concernées par le risque de rupture de barrage

Barrage de la Gimone (32)		Barrage de Puydarrieux (65)
Aurimont	Sarrant	Belloc-Saint-Clamens
Avensac	Simorre	Berdoues
Bedechan	Solomiac	Cuelas
Boulaur	Saint-Blancard	Duffort
Escorneboeuf	Saint-Caprais	Estipouy
Gaujan	Saint-Elix-d'Astarac	L'Isle-de-Noé
Gimont	Saint-Germier	Mirande
Juilles	Saint-Georges	Montaut-d'Astarac
Labrihe	Sainte-Marie	Sauviac
Mauvezin	Saint-Orens	Sainte-Aurence-Cazaux
Monbardon	Semezies-Cachan	Saint-Michel
Maongauzy	Tirent-Pontejac	Saint-Ost
Montiron	Touget	Viozan
Sarcos	Villefranche	
Saramon		

Ces ouvrages font l'objet de contrôles très fréquents et présentent un très faible risque de rupture. Ils sont également concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI)¹² qui s'appuie sur les dispositions générales du plan ORSEC

¹¹ Grand barrage : hauteur supérieure ou égale à 20 m et retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³

¹² PPI en cours de réalisation pour le barrage de Puydarrieux / PPI révisé et approuvé par un arrêté interdépartemental du 8 avril 2013 pour le barrage de la Gimone

départemental, et précise notamment les mesures spécifiques relatives à :

- L'information et à la protection au profit de la population et, le cas échéant, les schémas d'évacuation éventuelle et les lieux d'hébergement,
- La diffusion immédiate de l'alerte aux autorités par l'exploitant et, en cas de danger immédiat, aux populations voisines.

Barrages de Puydarrieux (65) et de la Gimone (32)

Source : DDRM 32



Risques naturels sur le territoire du SCoT

L'inondation est le principal risque naturel sur le territoire. Il est associé à des phénomènes d'érosion et de mouvement de terrain liés à la présence d'argile et à des risques de sismicité faibles.

L'inondation de plaine, principal risque naturel sur le territoire

Les rivières gersoises peuvent connaître des crues exceptionnelles et provoquer de spectaculaires inondations. De nombreux aménagements ont été réalisés pour tenter de les domestiquer depuis de nombreux siècles. Ainsi, pour se prémunir des effets des crues, les berges ont été rehaussées par des levées de terres latérales. Perpendiculairement aux rivières, des digues ont été élevées dans le lit majeur et les plaines ont été compartimentées en différents casiers où les crues peuvent s'épandre. Outre leur intérêt pour la protection des terres et des constructions, ces ouvrages permettent d'amender les terres par un dépôt de limons et localement de les utiliser pour l'irrigation des terres par submersion.

Ainsi, selon la base Gaspar¹³, sur le territoire, 5 132 arrêtés de catastrophes naturelles ont été publiés au J.O. entre 1982 et 2015. Certaines communes en ont connu plus de 20 sur cette période (L'Isle-Jourdain, Mauvezin). La majeure partie de ces arrêtés ont été pris suite à un épisode d'inondation (2 349).

¹³ Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques (GASPAR) est un outil de système d'information sur les risques naturels créé par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Dans le département, l'inondation se traduit principalement par le débordement des cours d'eau dans leur lit majeur pour les rivières de Gascogne, ainsi que pour les rivières du bassin de l'Adour avec pour ces dernières la remontée de la nappe d'accompagnement notamment en cas d'inondation prolongée. Sur les petits bassins versants ruraux, on rencontre également des crues rapides, souvent aggravées par des embâcles générés par des végétaux et l'érosion des sols. Historiquement, certaines dates restent gravées dans la mémoire collective en raison de l'ampleur du phénomène physique observé et des pertes en vies humaines subies :

- Juin 1855 pour les rivières la Baïse et l'Arros ;
- Juillet 1897 pour les rivières de Gascogne ;
- Février 1952 pour les rivières de Gascogne et de l'Adour ;
- Et juillet 1977 pour les rivières de Gascogne.

FOCUS

Crue de 1977

Sur les bassins gascons, la crue du 8 juillet 1977, dont les débits maximaux sont issus des grandes rivières gasconnes, a été particulièrement marquante, provoquant des énormes dégâts ainsi que des pertes humaines (16 décès dont 5 à Auch, un milliard de francs de dégâts et 51 communes sinistrées dans le département du Gers). Le débit du Gers semble avoir dépassé 1000 m³/s, alors que son débit moyen estival naturel est inférieur à un ½ m³/s. Cette crue fut provoquée par une averse d'une longueur, d'une intensité et d'une étendue exceptionnelles (460 millions de m³ d'eau tombés sur la Gascogne en 15 heures). L'averse fut qualifiée d'au moins centennale et peut-être millénaire.



Inondation de 1977, Auch



Inondation de 2014

8 juillet 1977 : Inondations catastrophiques en Gascogne

Les 6, 7 et 8 juillet 1977 se sont abattues de fortes précipitations orageuses sur le sud-ouest de la France, entre la Dordogne et les Pyrénées. Cet épisode s'est déroulé en deux phases, la première a eu lieu du sud de la Charente-Maritime aux Pyrénées-Atlantiques dans la nuit du 6 au 7 et la deuxième du Lot-et-Garonne au Pyrénées centrales de la soirée du 7 à la fin de matinée du 8.

Sur la Gascogne, la quasi-totalité des précipitations est tombée en 15 heures le 8 juillet à partir de 0h00 légale. L'averse a déversé durant ces 15 heures près de 460 millions de m³ d'eau sur les 4000 km² de Gascogne. Le record de la pluie a été enregistré à Labejan (Haute-Garonne) avec 225 mm de 0h00 à 15h00.

Toutes les rivières gasconnes ont débordé très rapidement. A Auch, les eaux du Gers montèrent de près de 3 mètres en moins de 45 minutes pour atteindre à 15h40 une hauteur de 7m76 au pont de la Treille noyant sous 3 mètres d'eau toute la ville basse et dépassant ainsi toutes les crues répertoriées par le passé entre 1835 et 1977 (la crue de juillet 1977 trouverait un précédent en 1770).

Juin 1835	Juin 1855	Juin 1875	Juillet 1897	Février 1952	Juillet 1977
5,50 m	7 m	5 m	7,35 m	5 m	7,76 m

Les dégâts furent immenses, le Gers compta plus de 6000 sinistrés dont 5000 à Auch, des pertes en vies humaines (16), 2200 maisons endommagées et 18 ponts emportés.

A la suite de la crue historique de juillet 1977, un important travail de cartographie a été réalisé de sorte qu'à l'heure actuelle les principales agglomérations sont couvertes, ainsi que les points singuliers hydrauliques que sont entre autres Castéra-Verduzan et L'Isle-de-Noé. Ces documents indiquent en particulier les limites des champs d'inondation décennaux et centennaux (Q10 -Q100) ainsi que les niveaux NGF atteints, la répartition des débits rive droite lit mineur, rive gauche, et qualifient les vitesses d'écoulement.

Les zones inondables occupent tous les fonds de vallée. Elles recouvrent en partie ou en totalité les bassins versants de la Save, de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de la Baïse, de l'Osse, de L'auzoue, de la Gélise, de la Douze, du Midour et du Boués.

La quasi-totalité des communes du département est concernée par l'aléa inondation sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril puisque la majeure partie des zones inondables se trouvent en zone rurale. Les dégâts occasionnés touchent plus particulièrement l'activité agricole, mais également les constructions, voiries, infrastructures, avec des conséquences économiques importantes qui devront être prises en compte.

La durée de submersion (montée des eaux puis décrue) ne devrait pas dépasser 24h, selon l'expérience des crues historiques. Cependant des parcelles, notamment agricoles, peuvent rester inondées plusieurs jours par défaut d'exutoire naturel, notamment si des digues empêchent le retour naturel des eaux dans le lit mineur. Les dispositifs de prévention du risque d'inondation sont bien engagés sur le territoire et couvrent l'ensemble de ces cours d'eau.

Des dispositifs de prévention des risques naturels bien engagés

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) permet la maîtrise de l'urbanisation dans le but de limiter l'accroissement de la vulnérabilité. Ainsi, il contrôle le développement urbain en zone inondable et préserve les champs d'expansion des crues. Sur le territoire, 18 PPRi ont été approuvés et les 99 communes traversées par la Save, le Gers, et la Baïse sont concernées par trois Plans de Surface Submersible (PSS) valant PPRi.

FOCUS

Une nouvelle stratégie nationale en cours de déclinaison pour améliorer la prise en compte des inondations

Pour renforcer la politique nationale en matière de gestion des risques d'inondation et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, une première Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle impose pour la première fois une approche proactive sur l'ensemble des territoires avec une attention particulière, notamment sur les secteurs les plus exposés. Cette stratégie s'est fixé trois grands objectifs :

- Augmenter la sécurité des populations ;
- Réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

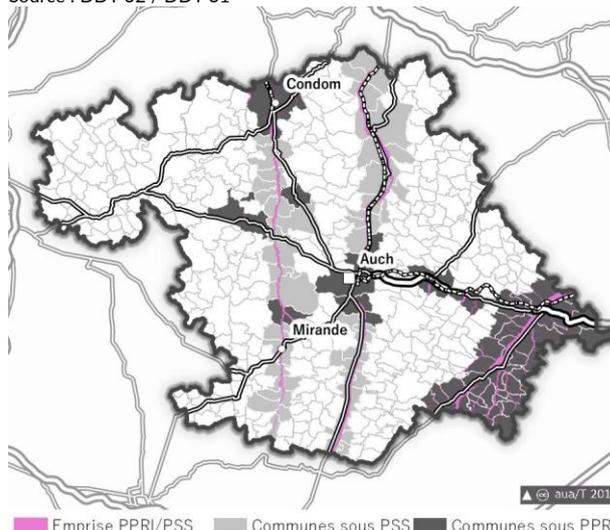
Elle se décline aujourd'hui à l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Adour-Garonne a été approuvé le 1er décembre 2015. Il constitue le volet inondation du SDAGE Adour-Garonne avec lesquels les SCoT devront être compatibles.

PPR NATURELS

PPRi de la Save	Prescrit le 04/10/2011
PPRi de l'Isle Jourdain	Approuvé le 16/04/2002
PPRi de Samatan	Approuvé le 03/02/2005
PPRi de Lombez	Approuvé le 03/02/2015
PPS de la vallée de la Save	Approuvé le 31/08/1959
PPRi de l'Arrats / Gimone	Prescrit le 07/12/2011
PPRi de Gimont	Approuvé le 05/08/1993
PPRi d'Aubiet	Approuvé le 16/01/2016
PPRi du Gers	Approuvé
PPRi d'Auch/ Preignan / Pavie / Auterrive	Approuvé le 13 / 03/2006
PPS de la vallée du Gers	Approuvé le 16/03/1950
PPRi de l'Isle-de-Noé	Approuvé le 21/07/2007
PPRi de Castéra-Verduzan	Approuvé le 21/11/2008
PPRi de Condom	Approuvé le 31 / 12/2007
PPRi de Fic-Fezensac	Approuvé le 29/07/2008
PPS de la Vallée de la Baïse	Approuvé le 14/04/1958
PPRi Baïse	Approuvé en mars 2017
PPRi Auzoue, Gélise, Douze, Midourt Boués	Approuvé

Dispositifs de prévention des risques naturels

Source : DDT 32 / DDT 31



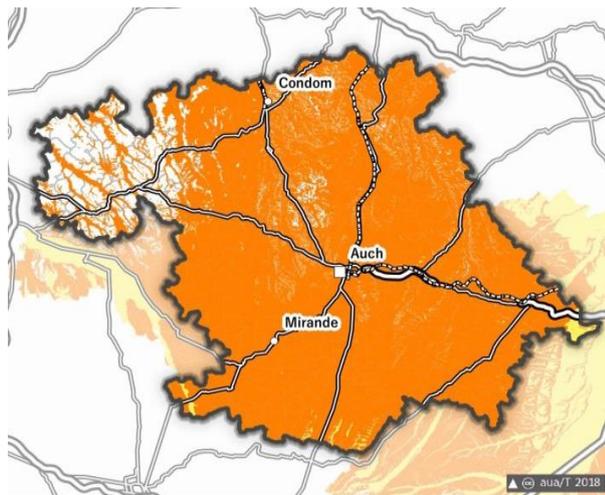
Un risque de retrait et gonflement des argiles prégnant sur le territoire du SCoT

En termes de mouvements de terrain, le risque majeur est sans nul doute le risque consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Ce phénomène, sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétractation de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Peu rapide, il provoque des dommages aux biens et aux aménagements considérables, souvent irréversibles. Les conséquences de ces sinistres peuvent être limitées si certaines dispositions constructives sont respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

Le Gers fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Au 30 avril 2005, 426 des 463 communes du Gers ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour ce seul aléa et 180 communes l'ont été au moins 3 fois. Plus de 2200 sinistres ont été constatés. Toutes les communes du département du Gers sont concernées par cet aléa et sont à ce titre couvertes par des Plans de Prévention des Risques Retrait et Gonflement des Argiles, PPR-RGA, approuvés le 28 février 2014 et 20 juin 2014. Ils n'interdisent pas de construire mais définissent des prescriptions pour toutes nouvelles constructions.

Risque de retrait et gonflement des sols argileux

Source : BRGM



Risque de retrait-gonflement des argiles

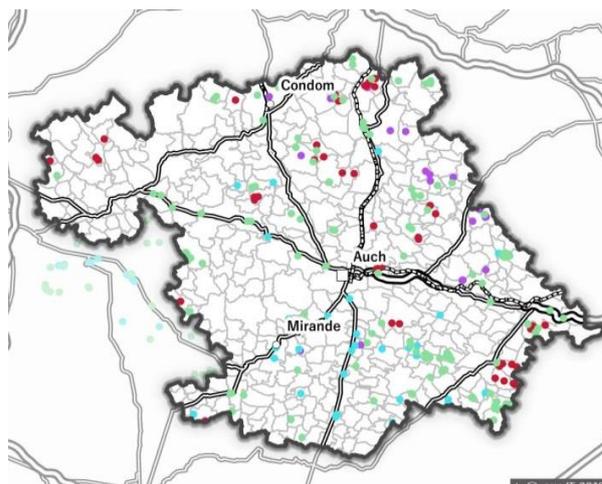
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Zone à priori non argileuse

Les risques de mouvement de terrain lié à des effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses, de par son caractère soudain augmente la vulnérabilité des personnes et peuvent avoir des conséquences importantes sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication). L'ensemble des mouvements de terrains (coulées, glissements, éboulements, chutes de blocs ...) a été recensé au niveau national par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Sur le territoire du SCoT, ces mouvements de terrain restent cependant très limités aussi bien en termes d'étendue, de volume et donc de conséquences. Les glissements de terrains et coulées de boues sont essentiellement recensés sur le PETR Pays Portes de Gascogne et plus particulièrement sur la Lomagne Gersoise, alors que le PETR Pays d'Auch est plus sensible au problème d'érosion de berges.

De même, le BRGM a recensé les cavités souterraines abandonnées (ouvrages souterrains d'origine anthropique et cavités naturelles) qui peuvent être à l'origine de mouvements de terrain et causer des désordres plus ou moins importants en surface. La plupart des cavités rencontrées sur le territoire du SCoT sont des cavités souterraines naturelles situées pour la plupart dans la Ténarèze et la Lomagne gersoise.

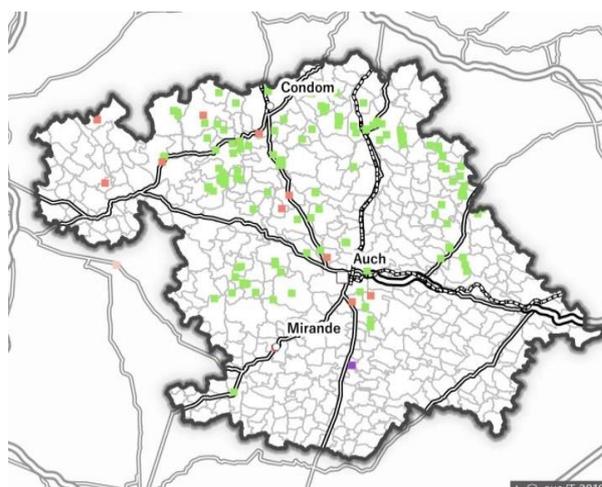
Historique du risque de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT - Source : BRGM



Risque de mouvement de terrain

- Chute de blocs / Eboulement
- Coulée
- Erosion de berges
- Glissement

Risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités - Source : BRGM



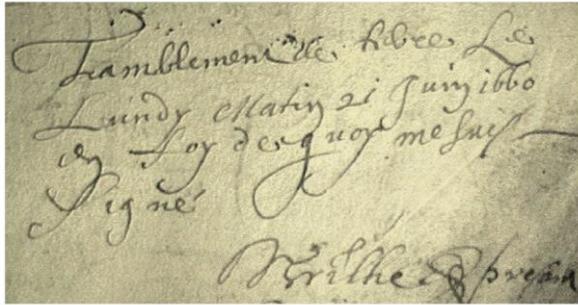
Risque de mouvement de terrain

- Carrière
- Cavité naturelle
- Cavité liée à un ouvrage civil

Un risque sismique au sud-est du territoire et de nouvelles règles de construction parasismiques

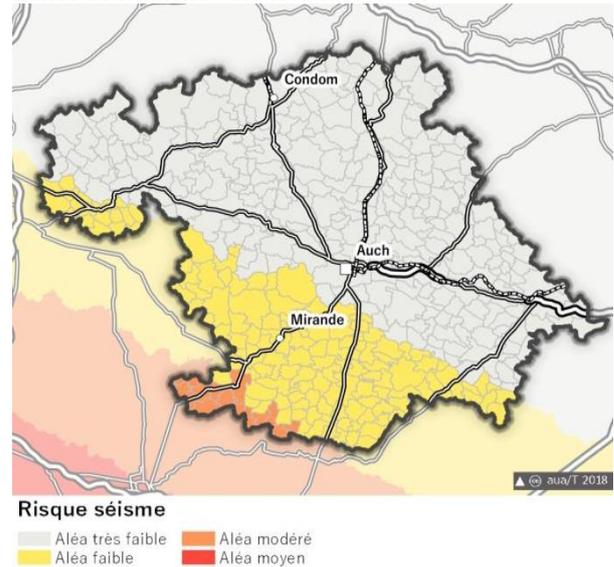
Historiquement, le département du Gers n'a pas eu à souffrir des conséquences graves d'un séisme. Il est cependant à noter que plusieurs fois par an, des séismes mineurs ayant leur épicerie dans la région Tarbes-Lourdes-Argelès sont faiblement ressentis, notamment dans le sud du département.

Tremblement de terre du 21 juin 1660 ressenti à Masseube



Suite au nouveau zonage sismique en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011, de nouvelles communes au sud-ouest du territoire du SCoT sont classées en zones de niveaux 2 et 3 et donc soumises à l'application de nouvelles règles parasismiques dans la construction de bâtiments à compter de cette date (36 % des communes du SCoT en zone de niveaux 2 et 3). Ces règles de construction sismiques varient en fonction de la classe des bâtiments et sont définies par l'arrêté du 22/10/2010 selon leur nature et leur type d'occupation. 15 communes en sismicité modérée (niveau 3) et 128 communes en zone de sismicité faible (niveau 2) au sud-ouest du territoire sont ainsi soumises à des règles de construction parasismiques pour tous les nouveaux ouvrages ou les bâtiments faisant l'objet de modifications importantes. Le nord-est du territoire, plus préservé du risque de séisme, regroupe 254 communes en zone de sismicité très faible (1) ou aucune prescription parasismique n'est imposée, sauf pour les installations à risque spécial (installations classées).

Zones de sismicité - Source : Picto-Occitanie





Enjeux en matière de risques et nuisances

Maintien de la sécurité des personnes et des biens, face aux risques naturels (inondation et mouvement de terrain) et technologiques (ICPE, infrastructures viaires, canalisation de gaz ...)

(Maîtriser l'urbanisation dans les zones inondables les plus exposées situées en aléas forts et dans les champs d'expansion des crues, tout en permettant le développement urbain et économique des zones déjà urbanisées ou des zones les moins exposées. Préserver les champs d'expansion des crues naturels et la prise en compte du cycle naturel de l'eau. Gérer les eaux de ruissellement et limiter l'imperméabilisation des sols. Réduire la vulnérabilité des populations, des biens et équipements face aux risques de coulées de boues. Limiter les risques de retrait et gonflement des sols argileux en respectant les règles de construction dans les zones les plus sensibles. Maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels les plus dangereux ; ICPE, canalisation pour le transport de gaz, et secteurs impactés par le transport de matières dangereuses le long des grands axes de communication et dans la traversée des centres-bourgs).

Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores terrestres et aériennes

(Eviter de soumettre les populations à de nouvelles sources de bruit, résorber les points noirs de bruits les plus préoccupants dans les traversées des centres-bourgs et autour des zones



GASCOGNE HABITEE





2.1 Dynamiques démographiques

Ce qu'il faut retenir :

- Une augmentation continue de la population depuis les années 80, principalement liée à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.
- Une dynamique démographique très inégalement répartie :
 - Un secteur sous influence toulousaine en forte croissance démographique
 - Les principaux chefs-lieux de canton, à l'exception d'Auch et des bourgs sous influence métropolitaine, en déclin de population (Condom, Mirande, Vic-Fezensac, Masseube, Fleurance, Eauze, Lectoure, Nogaro)
 - Une frange Ouest en léger regain démographique, tout comme les communes proches des chefs-lieux de canton
- Des dynamiques de vieillissement et de desserrement des ménages compensées par l'arrivée de familles, en particulier sur le PETR du pays Portes de Gascogne

Chiffres clés

178 670 habitants en 2014

+925 habitants / an depuis 2009

32 habitants au km²

30% de + 60 ans

35% de + de 65 ans en 2050

0,67 habitant de moins de 20 ans pour 1 de plus de 60 ans

2,2 personnes par ménage en 2014

32% des ménages composés d'une personne seule

A l'image de la dynamique départementale, le territoire du SCoT de Gascogne connaît, depuis plus d'une trentaine d'années, un redressement démographique. Celui-ci est cependant à relativiser. Le regain de population reste modéré et ne profite pas à l'ensemble des communes. La partie sud-est du territoire, portée par l'influence de Toulouse, bénéficie d'une forte attractivité. A l'inverse, certains secteurs cumulent les effets du vieillissement de population et de l'éloignement des centres urbains dynamiques qui se traduisent par une diminution continue du nombre d'habitants. D'autres, enfin, voient leur population stagner ou légèrement augmenter.

Un territoire rural faiblement peuplé dans l'aire d'influence de Toulouse

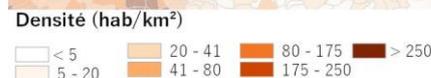
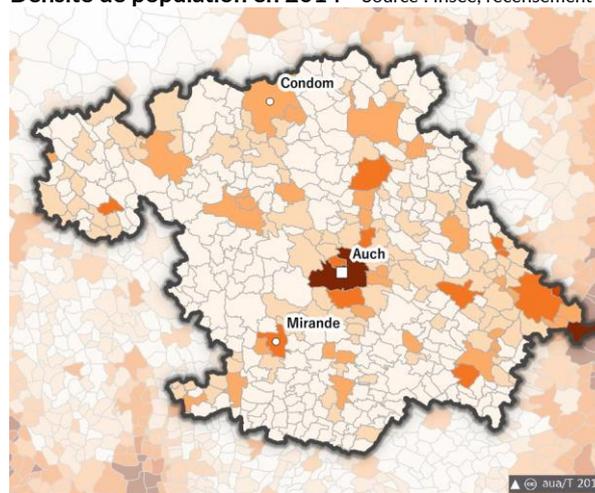
Une faible densité de population

Les **178 670 habitants** du SCoT de Gascogne (population municipale) représentent, **en 2014**, 3,1 habitants sur 100 de la Région Occitanie.

La densité brute de population sur le territoire est globalement très basse : 34 habitants par km². A titre de comparaison, elle est de 80 habitants par km² à l'échelle de l'Occitanie et de 104 habitants

par km² à l'échelle nationale. Sur le territoire du SCoT, une quinzaine de communes seulement ont une densité comprise entre 80 et 175 habitants par km². En tête, seules Auch et Fontenilles dépassent les 250 habitants au km².

Densité de population en 2014 - Source : Insee, recensement



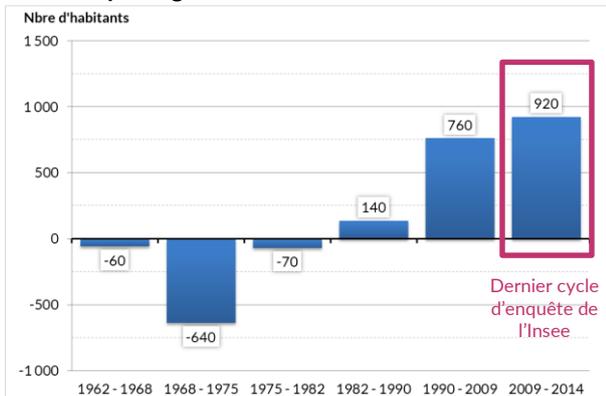
Source : Insee, recensement

Une reprise démographique modérée

A l'échelle du territoire, les années 1960-1970 sont marquées par la poursuite du déclin de la population entamée depuis le début du siècle. Les grandes communes du territoire, telles Auch, Condom, Fleurance, Eauze, gagnent malgré tout des habitants.

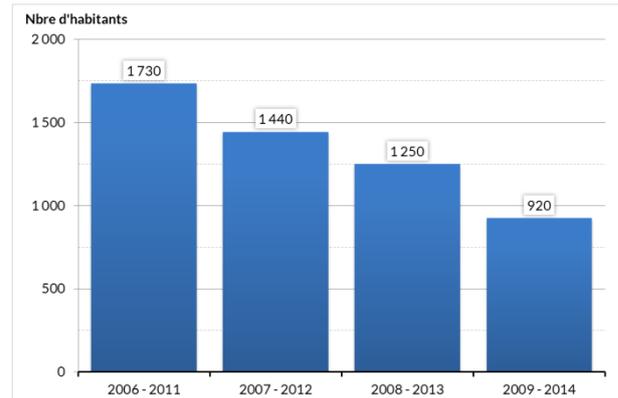
Sur la fin des années 1970, la population se stabilise. C'est à cette période qu'une couronne périurbaine se forme autour de la ville d'Auch. Certains pôles ruraux commencent à perdre des habitants au profit de leur périphérie. A partir du début des années 1980, le territoire connaît une reprise démographique en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine, le long de la RN124 notamment. Cette dynamique s'intensifie légèrement à partir des années 1990 et se généralise à l'Est. Malgré une augmentation continue de population depuis 1982, le rythme de croissance ralentit progressivement à partir de 2006 traduisant une tendance au fléchissement sur la période récente. Depuis 2009, le territoire a « gagné » 4 600 habitants, soit un rythme moyen de 920 habitants supplémentaires par an (contre 1 250 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 et même 1730 de plus entre 2006 et 2011).

Évolution annuelle moyenne de la population du SCoT sur le temps long - Source : Insee, recensements



A l'échelle du SCoT, le taux d'évolution annuel moyen de la population de +0,5 % entre 2009 et 2014 est équivalent à celui de la France métropolitaine mais inférieur à la moyenne régionale (+ 0,9 %).

Évolution annuelle moyenne de la population* du SCoT sur la période récente - Source : Insee, recensements



* Les périodes retenues correspondent aux cycles quinquennaux du recensement rénové. Depuis 2009, l'Insee met à disposition les données du nouveau recensement. Il faut désormais attendre un cycle complet de cinq ans pour pouvoir les comparer. Les recensements précédents apportaient un portrait complet à une date précise alors que désormais le recensement constitue davantage un « film » avec des séquences de données correspondant à des cycles d'enquêtes.

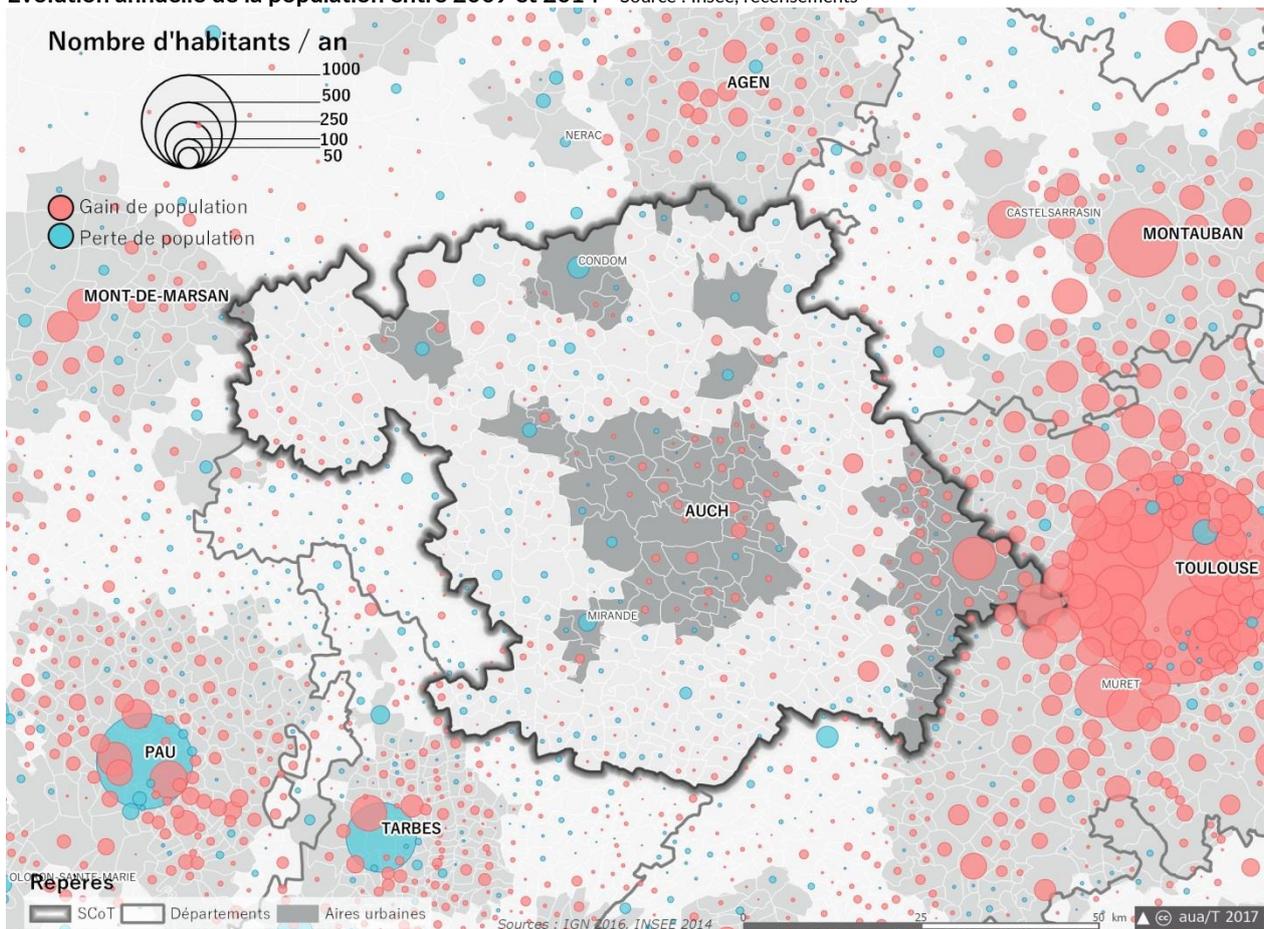
Une croissance de population inégalement répartie

La croissance démographique est marquée par d'importantes disparités territoriales.

Le développement périurbain de l'aire urbaine toulousaine se traduit, à l'est du territoire du SCoT de Gascogne, par un accueil de familles, avec pour corollaire un rajeunissement de la population. Dans d'autres secteurs, des communes de taille importante perdent des habitants (Condom, Eauze, Vic-Fezensac...).

Le PETR Pays Portes de Gascogne représente à lui seul 94 % de la croissance démographique du territoire des cinq dernières années. Celle-ci est surtout favorable à la Communauté de Communes (CC) de la Gascogne Toulousaine, entièrement comprise dans la couronne de l'aire urbaine toulousaine, avec un taux d'évolution annuel moyen de +3 %. A l'échelle du SCoT, Fontenilles et L'Isle-Jourdain (deuxième commune du département), avec une moyenne de 200 habitants supplémentaires par an, sont les communes qui gagnent le plus de population. Elles représentent à elles deux 48 % de la croissance démographique du territoire du SCoT. Lombez et Mauvezin avec plus de 40 nouveaux habitants par an représentent à elles deux 10 % de la croissance démographique des cinq dernières années. Avec 40 % de la population totale du SCoT en 2014, le PETR Pays Portes de Gascogne dépasse désormais la population du PETR Pays d'Auch (38 % de la population totale). Ce rapport s'est inversé au début des années 2000.

Evolution annuelle de la population entre 2009 et 2014 - Source : Insee, recensements



Le PETR Pays d'Auch, qui s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique sur la période 1990-2009 (+ 0,25 %), connaît depuis un important ralentissement même si son taux d'évolution reste positif (+ 0,14 % entre 2009 et 2014).

L'aire urbaine d'Auch représente 23 % de la population du SCoT, soit 41 560 habitants en 2014.

Dans l'influence de Toulouse, l'est de l'aire urbaine est, là aussi, la plus dynamique.

Après avoir perdu plus de 1500 habitants entre 1990 et 2006 la population de la ville centre tend à se stabiliser.

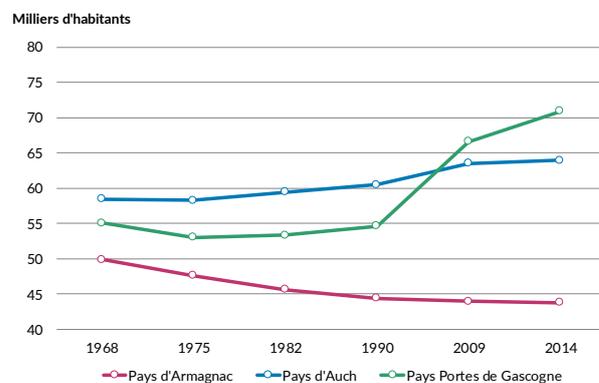
Au sud, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne perd des habitants avec un taux d'évolution de - 0,7 % entre 2009 et 2014 qui atteint les -1 % pour la commune de Mirande.

Les CC Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne voient leur population globale stagner même si de nombreuses communes, à l'image de Masseube, perdent des habitants.

Depuis plusieurs décennies, le PETR Pays d'Armagnac connaît une baisse continue de population. Cette tendance s'atténue cependant à partir des années 1990. Si les principales villes continuent de perdre des habitants (Condom, Vic-Fezensac, Eauze, Cazaubon, Nogaro, Valence-sur-Baïse), plusieurs communes en

périphérie de ces dernières gagnent de la population, sur la partie Ouest notamment. Depuis les années 2000, la CC du Bas Armagnac gagne de nouveau des habitants. Quelques communes localisées à l'extrémité Ouest telles que Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac, Lanne-Soubiran connaissent un fort regain démographique qui semble toutefois s'atténuer sur les dernières années (+1 habitant entre 2012 et 2015 à Lanne-Soubiran, - 6 habitants pour Sainte-Christie d'Armagnac, + 8 habitants pour Perchède).

Evolution comparée de la population des PETR du SCoT
Source : Insee, recensements



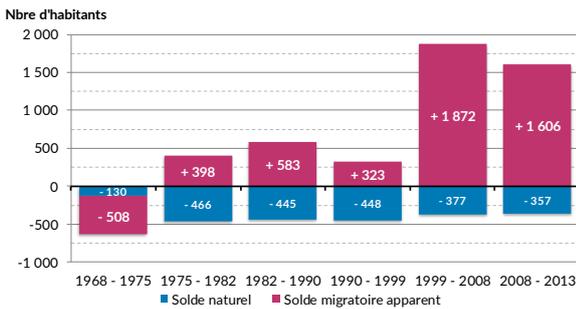
Une croissance démographique tirée par le solde migratoire

La croissance démographique est tirée par le solde migratoire qui y contribue à hauteur de +0,9 % en moyenne par an, soit l'équivalent de 1 600 nouveaux « arrivants » entre 2008 et 2013. Près des deux tiers participent à la croissance démographique du PETR Pays Portes de Gascogne. Le reste profite aux deux autres PETR à hauteur de 17 % pour le PETR Pays d'Armagnac et de 19 % pour le PETR Pays d'Auch. A l'échelle des EPCI, seule la CC Cœur d'Astarac en Gascogne connaît un solde migratoire négatif.

A contrario, la croissance du territoire du SCoT est freinée par un solde naturel « déficitaire » (plus de décès que de naissances) de -360 habitants, entre 2008 et 2013. La situation a tendance à s'améliorer sur le long terme du fait de l'arrivée de familles, sur les communes sous influence toulousaine en particulier, qui compense le vieillissement général de la population.

Évolution annuelle moyenne des soldes naturel et migratoire apparents de 1968 à 2013

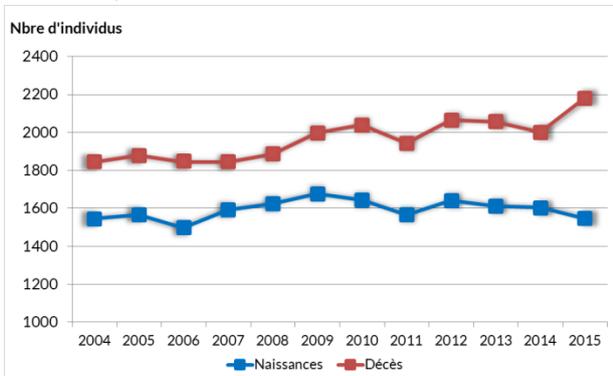
Source : Insee, recensements



A l'échelle du SCoT, les données de l'état civil sur la dernière période (2011-2015) montrent cependant un léger fléchissement de la natalité alors que la mortalité est globalement en hausse au cours de la dernière décennie.

Evolution des naissances et des décès de 2004 à 2015

Source : Insee, état civil



Des mouvements migratoires qui s'accompagnent d'un fort renouvellement de la population

Les mouvements résidentiels internes au territoire sont relativement peu nombreux, ils concernent 4 % de la population, soit près de 7 000 habitants.

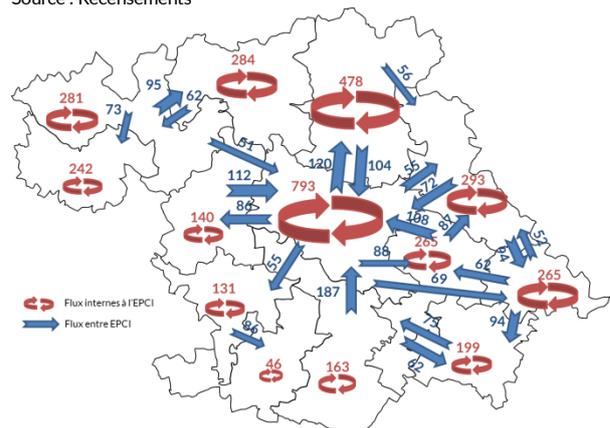
Ce sont les CC Grand Auch Cœur de Gascogne et de la Lomagne Gersoise au sein desquelles les changements de commune de résidence ont été le plus importants, et représentent respectivement 793 et 478 habitants.

C'est la CC Grand Auch Cœur de Gascogne qui compte le plus grand nombre de nouveaux arrivants (851) en provenance des autres EPCI du territoire, soit 25 % des habitants ayant changé d'EPCI.

En 2014, environ 7 300 habitants ne résidaient pas sur le territoire du SCoT un an auparavant. Un entrant sur deux résidait ailleurs en région Occitanie et 16 % habitait en région Nouvelle-Aquitaine.

Migrations résidentielles internes* au territoire du SCoT

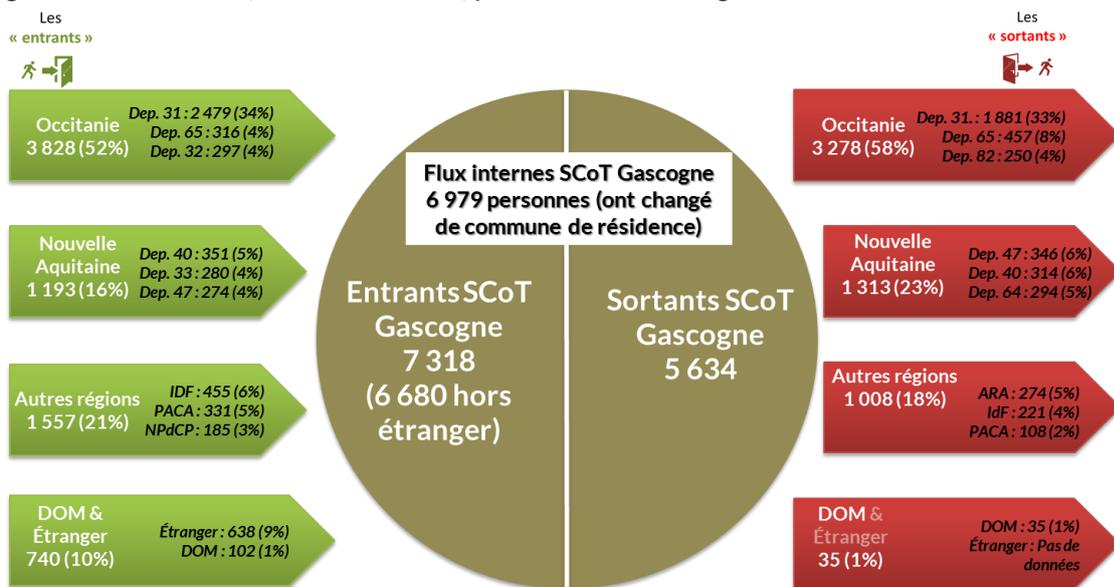
Source : Recensements



*Seuls sont représentés les flux supérieurs à 50 ménages.

Les destinations privilégiées sont les CC de la Gascogne Toulousaine et Grand Auch Cœur de Gascogne. Le renouvellement de la population, de +7 % sur un an est élevé, de 3 points supérieur au taux de renouvellement régional pourtant important (+4 %). Parmi les 5 630 personnes qui ont quitté le territoire 58 % sont partis s'installer dans un autre département d'Occitanie (33 % en Haute-Garonne) et 23 % en Nouvelle-Aquitaine. Arrivent ensuite les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Migrations résidentielles (entre 2013 et 2014) pour le SCoT de Gascogne - Source : Insee, recensement 2014

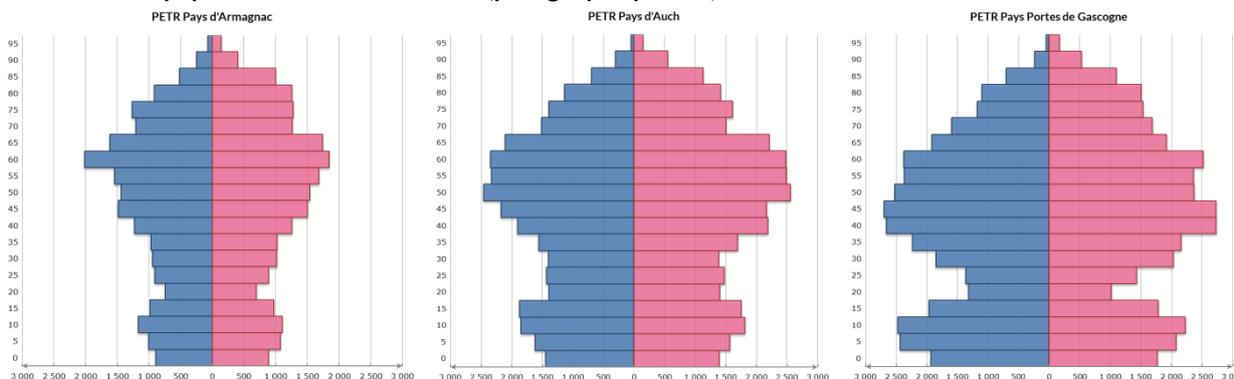


Une population vieillissante qui se renouvelle à l'Est avec l'emménagement de familles

A l'image des dynamiques démographiques, le profil de la population est spatialement très contrasté comme l'illustrent les différentes configurations de pyramides des âges des trois

PETR. L'arrivée de familles sur certains secteurs compense en partie les dynamiques conjuguées de vieillissement et de desserrement des ménages qui s'opèrent sur l'ensemble du territoire.

Structure de la population des PETR en 2014 (par âge quinquennal) - Source : Insee, recensement



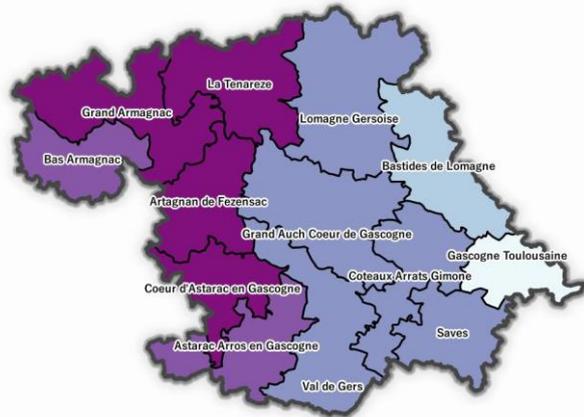
Un vieillissement structurel de la population

Le département du Gers est l'un des plus âgés de France métropolitaine. A l'échelle du SCoT, près d'un habitant sur trois a plus de 60 ans en 2014 (30 %), soit 2 points de plus qu'en 2009, 3 de plus qu'en Occitanie (27 %) et 6 de plus qu'à l'échelle nationale (24 %). Les 75 ans et plus représentent 14 % (11 % en Occitanie, 10 % en France métropolitaine). L'indice de jeunesse est bas. On compte seulement 0,67 habitant de moins de 20 ans pour un habitant de plus de 60 ans. Cette moyenne atteint 0,83 en Occitanie, elle est de 0,98 en France métropolitaine. Avec un taux d'évolution annuel de +0,2 % sur la dernière période, les moins de 20 ans progressent très

légèrement. Ils représentent 20,5 % de la population en 2014.

L'indice de vieillesse est particulièrement élevé pour le PETR Pays d'Armagnac à raison d'1,6 habitant de plus de 65 ans pour 1 habitant de moins de 20 ans en 2014. Les moins de 20 ans représentent moins de 18 % de la population dans les CC du Grand Armagnac et d'Artagnan de Fezensac. Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges traduit un déficit de natalité et en élargissement au sommet une forte proportion de personnes âgées. Le renouvellement de la population n'est plus assuré comme l'indique le solde naturel largement déficitaire sur cette partie du territoire (-280 habitants en moyenne par an entre 2009 et 2014).

Indice de vieillesse - Source : Insee, recensement



Nb de personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans

45 - 50	100 - 130	150 - 185
50 - 100	130 - 150	

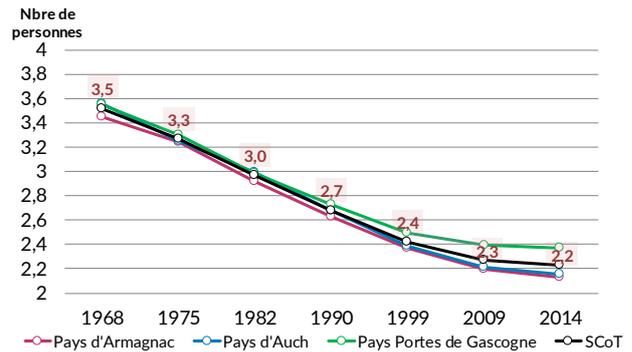
Sur les deux autres PETER, les plus de 40 ans sont en plus grand nombre que les classes les plus jeunes ce qui annonce également un vieillissement de la population. Celui-ci devrait être en partie compensé à l'est avec une base (enfants, pré-adolescents et adolescents) plus large qu'ailleurs. La pyramide des âges du PETER Pays Portes de Gascogne révèle ainsi une importante dynamique de renouvellement de la population. Les 20-30 ans sont cependant sous-représentés. La faible dotation du territoire en établissements d'enseignement supérieur et formations post-bac (avec une offre pléthorique sur Toulouse et son agglomération) et le manque d'emplois qualifiés pour ce type de population sont autant de facteurs d'explication. Cette classe d'âge est légèrement mieux représentée sur le PETER Pays d'Auch, notamment du fait de la concentration des établissements d'enseignement supérieur sur la préfecture du département. La dynamique de renouvellement de la population y est, en revanche, moins importante.

Une dynamique de desserrement des ménages qui se stabilise progressivement

Les évolutions sociodémographiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies (à l'échelle nationale) se traduisent par une diminution constante de la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire du nombre moyen de personnes vivant sous un même toit. Cette dynamique traduit un phénomène de décohabitation (départ des enfants ; installation tardive en couple/habitat séparé ; séparations/familles monoparentales ; veuvage/maintien à domicile de personnes âgées...).

Evolution comparée de la taille des ménages

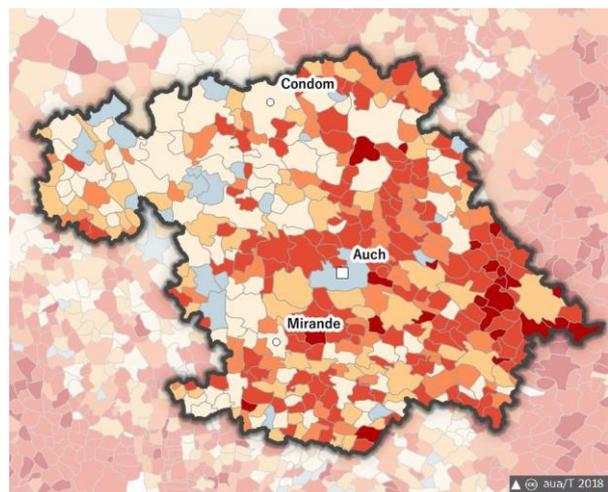
Source : Insee, recensements



A l'échelle du SCoT, depuis plus d'un demi-siècle, le desserrement des ménages est continu. Avec 2,2 personnes par ménage en 2014, le territoire présente désormais une taille moyenne équivalente aux moyennes régionale et nationale. Cette taille moyenne apparaît plus élevée pour le PETER Pays Portes de Gascogne et plus généralement pour les communes qui connaissent une importante attractivité résidentielle se traduisant le plus souvent par l'accueil de familles. Le nombre moyen de personnes par ménage diminue en direction de l'Ouest. Une vingtaine de communes, dont plusieurs localités de l'Armagnac, présentent en 2013 une taille moyenne des ménages inférieure à 2. Le poids des personnes âgées vivant seules impacte de fait la taille moyenne des ménages sur ces territoires. La commune d'Auch avec 1,95 personnes par ménage héberge de nombreuses personnes seules (population âgée, étudiants, célibataires, jeunes actifs...) en raison des fonctions de centralité qu'elle remplit.

Nombre de personnes par ménage en 2013

Source : Insee, recensements



Nb de personnes par ménage en 2013

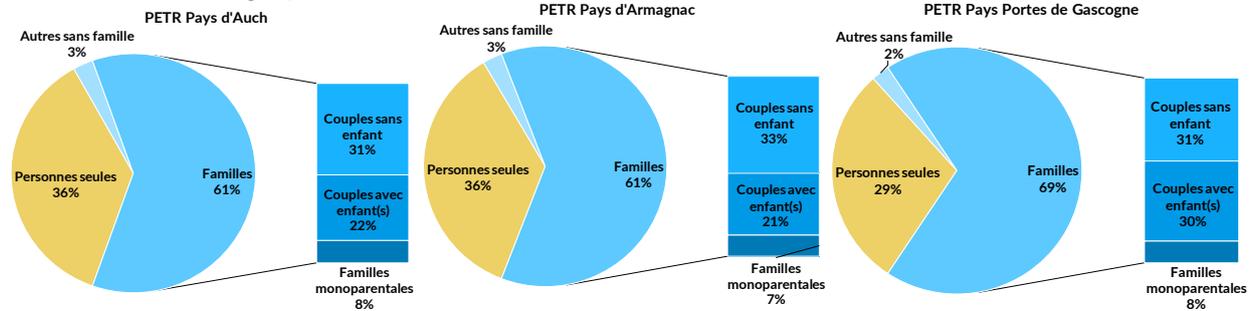
1.8 - 2	2.3 - 2.4
2 - 2.2	2.4 - 2.7
2.2 - 2.3	2.7 - 3.5

La structure des ménages diffère entre PÉTR. En 2014, la part de personnes vivant seules ainsi que le nombre de familles sont équivalents aux moyennes régionales (respectivement 36 % et 61 %) pour les PÉTR Pays d'Armagnac et du Pays d'Auch. En termes de composition familiale, la part de couples sans enfants est en revanche plus

élevée (5 points de plus pour le pays d'Armagnac, 3 pour le pays d'Auch).

La structure des ménages du PÉTR Pays Portes de Gascogne se distingue assez nettement, une fois de plus : la part des familles (69 %) est de 8 points supérieure à la moyenne régionale (celle des couples avec enfants de 5 points).

La structure des ménages par PÉTR en 2014 - Source : Insee, recensements



Projections de population

Les projections de population réalisées par l'INSEE (modélisation OMPHALE 2017) donnent un éclairage sur les évolutions démographiques à venir, à l'horizon 2050. Elles proposent des projections au « fil de l'eau » du nombre d'habitants basées sur les chiffres de population au 1^{er} janvier 2013. Onze scénarios sont établis qui diffèrent en fonction des hypothèses retenues (évolution de la fécondité, de la mortalité et des échanges migratoires). Ces projections ne constituent en aucun cas des prévisions puisqu'il n'est pas possible d'associer une probabilité aux différentes hypothèses retenues.

En prolongeant les tendances démographiques des derniers recensements à l'horizon 2050, le département du Gers compterait 26 000 habitants supplémentaires, soit une population totale de 216 300 habitants (d'après le scénario central). Cela correspondrait à un taux d'évolution annuel moyen de +0,34 %. Le Gers représenterait 2,1 % de la croissance démographique régionale. Le poids des plus de 65 ans représenterait près de 35 % de la population gersoise en 2050 (contre 25 % en 2013). L'âge moyen passerait ainsi de 45 à 50 ans.



Enjeux en matière de dynamiques démographiques

Accompagnement du vieillissement de la population

Pour maintenir à domicile les personnes âgées, adapter l'offre de services et d'équipements, faciliter l'accessibilité des centres-bourgs, diversifier les offres de mobilité

Renforcement de l'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des jeunes actifs et des familles

Pour poursuivre la reprise démographique et renouveler la population, limiter le vieillissement et la diminution de la taille moyenne des ménages, permettre le maintien des équipements et services sur le territoire

Promotion d'un équilibre démographique du territoire à travers :

- La maîtrise du développement démographique sur la partie Sud-Est
- L'accueil de nouveaux ménages et le renouvellement de la population sur le reste du territoire, notamment sur les pôles en déprise

2.2 Dynamiques socio-économiques



Répartition territoriale de l'emploi

Ce qu'il faut retenir :

- Une concentration de l'emploi autour de 3 pôles principaux et 7 pôles secondaires
- Des pôles d'emplois qui présentent tous, à l'exception de L'Isle Jourdain, d'avantage d'emplois que d'actifs
- Des emplois stables à l'échelle du SCoT, mais en forte croissance sur la partie Est du territoire
- Une contraction de certains pôles d'emplois, notamment Auch et les pôles localisés au Nord du SCoT
- Un renforcement de la fonction économique de l'agglomération Auscitaine

Chiffres clés

65 440 emplois, + 130 emplois entre 2009 et 2014

58% des emplois concentrés dans 10 communes

16 200 emplois à Auch, soit 25 % des emplois

L'emploi dans cette partie est appréhendé à travers l'emploi total au lieu de travail, qu'il soit salarié ou non.

L'analyse des secteurs d'activités, des fonctions économiques et de l'emploi salarié privé est traitée dans la partie « Gascogne active ».

Une concentration de l'emploi autour de certains pôles

Regroupant 65 440 emplois en 2014, le SCoT de Gascogne représente 3% de l'emploi régional.

Du point de vue de leur répartition territoriale, les emplois apparaissent très concentrés autour de certains pôles tels qu'Auch, L'Isle-Jourdain ou Condom.

10 communes du SCoT concentrent près de 60 % des emplois, tandis que sur le reste du territoire, plus rural et moins peuplé, les communes sont faiblement pourvues en termes d'emplois et d'activités : 83 % d'entre elles regroupent moins de 100 emplois sur leur territoire communal.

Mais quasiment toutes les communes du territoire regroupent quelques emplois, laissant apparaître un emploi très diffus dans le secteur rural.

La **ville d'Auch** constitue le plus important pôle d'emplois du territoire : elle rassemble près de 16 300 emplois, soit 25 % de l'emploi total du SCoT.

Six autres communes du territoire accueillent plus de 2000 emplois chacune et constituent des pôles d'emplois secondaires au sein du périmètre du SCoT : **L'Isle-Jourdain** (3600 emplois), **Condom** (3 500 emplois), **Fleurance** (2840 emplois), **Eauze** (2210 emplois), et **Mirande** (2140 emplois).

En dehors de ces communes les plus pourvoyeuses d'emplois pour le SCoT de

Gascogne, d'autres bourgs comme Lectoure, Gimont, Nogaro et Vic-Fezensac regroupent plus de 1 000 emplois.

Ces polarités économiques bénéficient d'une attractivité économique et rayonnent sur leur bassin de vie. L'analyse du ratio emplois/actifs montre en effet que sur les 10 communes qui regroupent le plus grand nombre d'emplois, 9 d'entre elles présentent un ratio supérieur à 1, c'est-à-dire qu'elles regroupent davantage d'emplois que d'actifs. Avec respectivement 2 et 1,7 emplois par actif en 2014, Nogaro et Auch présentent les ratios les plus élevés.

Ratio emplois/actifs pour les 10 communes les plus pourvoyeuses d'emplois - Source : INSEE

	Emplois 2014	Actifs 2014	Ratio emploi / actif
Auch	16 306	9434	1.7
L'Isle J.	3 598	4174	0.86
Condom	3 479	2626	1,3
Fleurance	2 841	2525	1,1
Eauze	2 210	1610	1,4
Mirande	2 136	1415	1,5
Lectoure	1934	1473	1,4
Gimont	1 787	1294	2
Nogaro	1 511	741	2
Vic-F.	1 506	1392	1,1

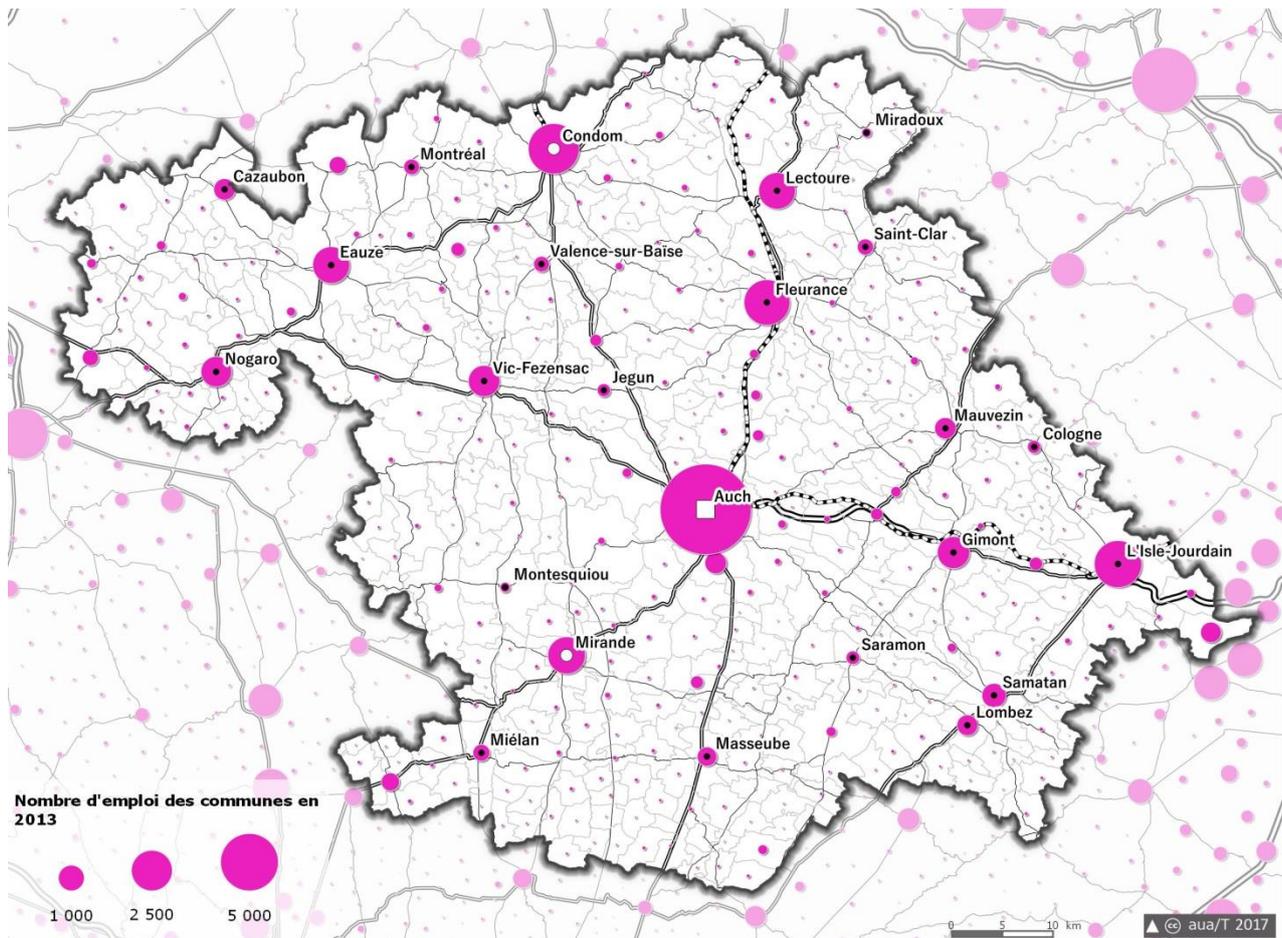
En dehors du pôle principal et des pôles secondaires, quelques communes se distinguent par un nombre d'emplois très important par rapport aux actifs résidents, c'est le cas notamment :

- de la CC de Blanquefort qui, avec 220 emplois pour 26 actifs, présente de loin le ratio le plus important du territoire : 8 emplois pour 1 actif. La présence de

l'entreprise Prolinat, spécialisée dans la fabrication de glaces et de sorbets explique ce phénomène ;

- des communes de Bézéril (120 emplois pour 54 actifs), Monguilhem (235 emplois pour 121 actifs) et Saint-Blancard (232 emplois pour 128 actifs) qui présentent elles aussi des ratios importants, proches de 2 emplois/actif.

Répartition du nombre d'emplois totaux par commune en 2013 - Source : INSEE



Des dynamiques économiques territorialement contrastées

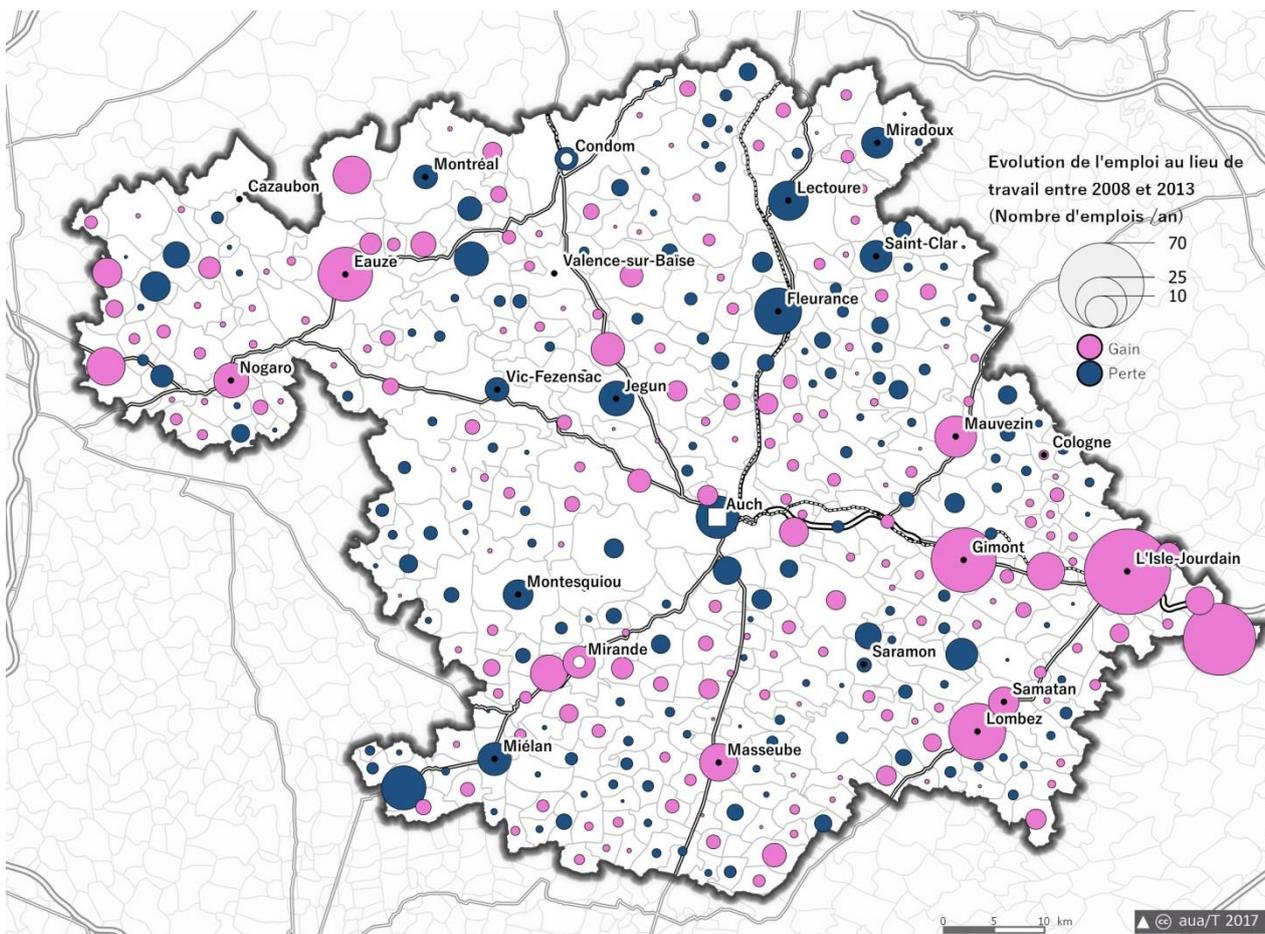
Entre 2009 et 2014, l'emploi sur le SCoT s'est maintenu. Mais cette stabilité générale masque des disparités importantes quant aux dynamiques économiques territoriales.

En effet, l'analyse infra-territoriale de l'évolution de l'emploi montre que la frange sud-est du territoire, sous influence toulousaine, connaît une croissance importante des emplois, notamment sur

les communes de L'Isle-Jourdain (+ 490 emplois entre 2009 et 2014), Fontenilles (+ 210 emplois), Lombez (+ 100 emplois) et dans une moindre mesure sur les communes de Masseube et Samatan (+ 50 emplois chacune).

A l'inverse, le pôle d'emploi principal du territoire, Auch, se « contracte » (-3 %), tout comme certains autres pôles d'emplois secondaires localisés sur la partie Nord du territoire tels que Lectoure (- 9 %), Fleurance (- 9%) ou Condom (- 7 %).

Evolution du nombre d'emplois totaux par commune entre 2008 et 2013 - Source : INSEE

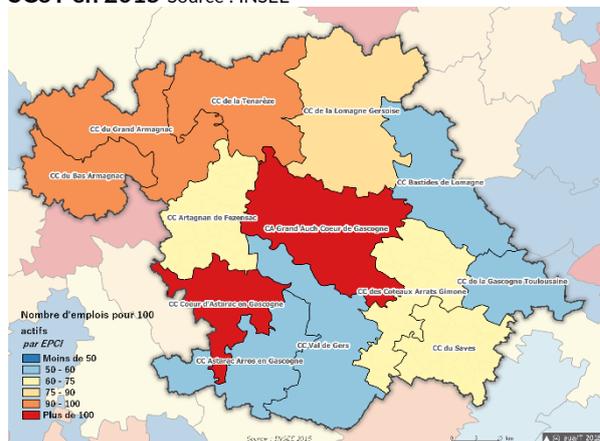


Malgré l'accroissement du nombre d'emplois notamment sur la partie sud-est du territoire, on constate sur ce secteur du SCoT un déséquilibre entre les emplois et les actifs occupés résidents, ces derniers connaissant une augmentation plus importante que le nombre d'emplois.

En effet, la CC de la Gascogne Toulousaine fait partie des EPCI du SCoT de Gascogne qui présentent un faible ratio d'emplois par rapport aux actifs (moins de 60 emplois pour 100 actifs occupés). Même L'Isle-Jourdain qui constitue l'une des communes les plus pourvoyeuses d'emplois du SCoT de Gascogne présente un ratio emplois/actifs faible. Ce déséquilibre entre les emplois et les actifs illustre l'attractivité résidentielle de ce secteur pour les actifs du bassin d'emploi toulousain. Ce phénomène de périurbanisation est à l'origine de nombreux déplacements quotidiens d'actifs vers la Haute-Garonne.

A l'inverse, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC Cœur d'Astarac en gascogne présentent toutes deux un ratio emploi/actif élevé. Ce phénomène s'explique de manière différente : pour l'agglomération auscitaine, ce ratio élevé reflète la forte concentration d'emplois liée à son statut de ville-centre, tandis que pour la CC Cœur d'Astarac en gascogne, le ratio élevé est le reflet de la pyramide des âges et de la faible présence d'actifs occupés présents sur ce territoire.

Ratio emploi/100 actifs occupés par EPCI à l'échelle du SCoT en 2015 Source : INSEE



Un déséquilibre entre l'évolution de l'emploi et l'évolution de la population

Entre les années 1970 et 2000, l'évolution de l'emploi sur le territoire a été corrélée à l'évolution de la population.

Depuis 2000, on constate néanmoins un déséquilibre entre l'évolution de l'emploi et l'évolution de la population : alors que l'emploi sur le SCoT de Gascogne se caractérise par une stabilité de ses effectifs (+130 emplois entre 2009 et 2014), la population totale et la population active continuent, elles, d'augmenter (respectivement +4600 habitants et + 1940 actifs entre 2009 et 2014).

L'analyse croisée de l'évolution démographique et économique par EPCI permet de mettre en évidence certaines tendances de fond à l'œuvre sur le territoire :

- **Le renforcement de la fonction économique de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne** : même si le nombre d'emplois sur la ville-centre diminue (- 300 emplois entre 2009 et 2014), la CA offre 51 emplois pour 100 habitants et présente le ratio le plus élevé et le plus en augmentation depuis 1975.

- **La CC Cœur d'Astarac en Gascogne et la CC du Bas Armagnac** connaissent, elles aussi, une forte croissance de leur ratio emploi / habitant liée à l'accroissement des emplois sur les communes de Mirande pour la première et Eauze pour la seconde ;

- **L'effritement de la fonction économique sur les CC Astarac Arros en Gascogne, Bastides de Lomagne et Val de Gers** avec une forte baisse du ratio emploi / habitant sur ces deux EPCI. La CC Basides de Lomagne présente d'ailleurs, en 2014, le ratio le plus faible du SCoT (24 emplois pour 100 habitants).

Evolution du nombre d'emplois pour 100 hab. par EPCI entre 1975 et 2014 - Source : Insee

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	41	46	48	50	52	51
CC Artagnan de Fezensac	35	35	35	33	34	31
CC Astarac Arros en Gascogne	37	37	35	33	28	29
CC Bastides de Lomagne	33	35	32	30	26	24
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	35	43	40	40	43	43
CC de la Gascogne Toulousaine	30	30	28	26	30	29
CC de la Lomagne Gersoise	37	35	35	35	37	35
CC de la Tenareze	38	37	38	37	38	37
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	36	35	33	37	32
CC du Bas Armagnac	32	37	36	35	40	39
CC du Grand Armagnac	39	37	35	37	40	41
CC du Saves	31	36	36	32	30	31
CC Val de Gers	33	32	29	27	24	26

Source : Insee

*Mode de comptage différent entre 1975-1999 (sondage) et 2009-2014 (exploitation complémentaire)



Population active et conditions d'emplois

Ce qu'il faut retenir :

- Une croissance des actifs plus importante que celle des emplois
- Un profil d'actifs relativement modeste qui évolue au profit des professions intermédiaires et des cadres, reflet de la mutation de la structure économique du territoire et de la tertiarisation de l'économie
- Des fragilités socio-économiques liées aux conditions d'emploi et aux niveaux de formation

Chiffres clés

79 400 actifs résidents en 2014, +2.5% depuis 2009

11% de cadres

8 300 demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5 % des actifs

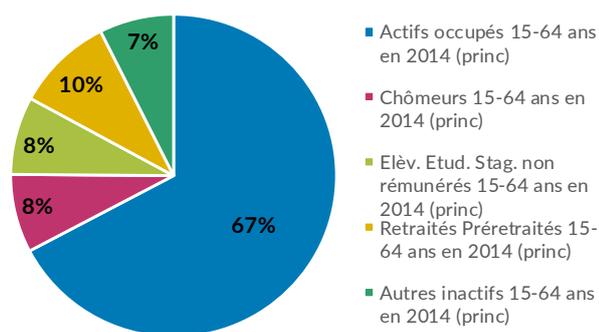
+ 1 730 demandeurs d'emplois déclarés entre 2009 et 2014

Une population active qui croît plus rapidement que les emplois

La population active du SCoT de Gascogne représente, en 2014, 79 375 personnes, soit 44 % de la population résidente du territoire, tous âges compris, et 75 % de la population en âge de travailler (15-64 ans). Les inactifs représentent 25 % des 15-64 ans, dont 10 % de retraités et 8 % d'étudiants.

Répartition de la population des 15-64 ans en 2014

Source : INSEE



Parallèlement à l'accroissement des habitants observé sur le territoire entre 2009-2014 (+ 2,5%), la population active a, elle aussi, connu une augmentation importante sur cette même période (+ 3 %). Cette progression du nombre d'actifs sur le SCoT est quasi exclusivement liée à l'augmentation de la population active observée sur le PETR Pays Portes de Gascogne, où près de 2 500 actifs supplémentaires sont dénombrés entre 2009 et 2014, reflétant l'attractivité résidentielle, et dans une moindre mesure,

économique de cette partie du territoire sous influence métropolitaine.

Il faut noter que l'accroissement du nombre d'actifs résidents sur le territoire du SCoT de Gascogne (+ 2 500 actifs entre 2009 et 2014) est plus important que le nombre d'emplois créés pendant cette même période (+ 1 250 emplois), ces derniers ayant connu un rythme de progression plus modéré. Sur le SCoT de Gascogne, la fonction d'accueil résidentiel de la population prend aujourd'hui le pas sur la fonction économique, traduisant là le phénomène de périurbanisation à l'œuvre sur une partie du territoire.

Une évolution générale du profil des actifs

L'analyse des catégories socio-professionnelles (CSP) montre que le SCoT de Gascogne se caractérise par un profil d'actifs relativement modeste : les employés et les ouvriers représentent près de la moitié des salariés (47 %) tandis que les cadres ne représentent que 11 % d'entre eux.

Entre 2009 et 2014, une évolution importante des profils est cependant à noter. Elle se traduit par une forte diminution des ouvriers et des agriculteurs au profit des cadres et des professions intermédiaires. Cette mutation des CSP traduit, d'une part, une baisse des effectifs agricoles, et d'autre part, une transformation de l'économie du territoire qui s'oriente davantage vers les services (services de proximité, action sociale, santé...).

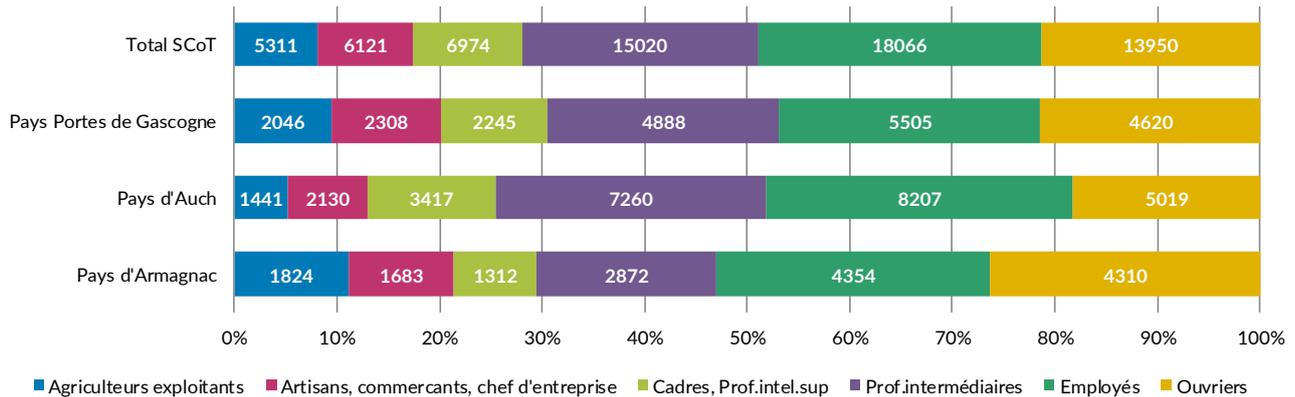
L'analyse du profil socio-économique des habitants du territoire montre cependant des différences notables au sein du SCoT de Gascogne.

Même si le PETR Pays d'Armagnac suit les mêmes tendances que celles observées à l'échelle du SCoT (diminution des ouvriers et des agriculteurs), il se distingue néanmoins des autres PETR par un profil de population active regroupant une proportion encore importante d'agriculteurs (11 %

contre 8 % à l'échelle du SCoT) et d'ouvriers (26 % contre 21 %). A l'inverse, en lien avec les fonctions de centralité que la ville d'Auch regroupe, le PETR de ce secteur se caractérise, lui, par une présence importante des professions intermédiaires, et concentre la proportion de cadres la plus importante du territoire de Gascogne (13 %). Celle-ci est d'ailleurs en augmentation sur la période 2009 - 2014 (+ 2 points).

Répartition de la population active par CSP en 2014

Source : Insee



Un chômage peu élevé mais qui s'accroît

L'indice de chômage ressenti, au sens du recensement INSEE, correspond au nombre de personnes se déclarant au chômage, rapporté à la population active. Le taux de chômage officiel n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi.

Au sein du SCoT de Gascogne, la population active regroupe, en 2014, 8 300 demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5 % des actifs, ce qui place le territoire dans une situation nettement plus favorable que celle de la région Occitanie où l'on observe un taux de chômage de 15,2 %, ou même de l'échelle nationale où ce sont 14 % d'actifs au chômage qui sont dénombrés.

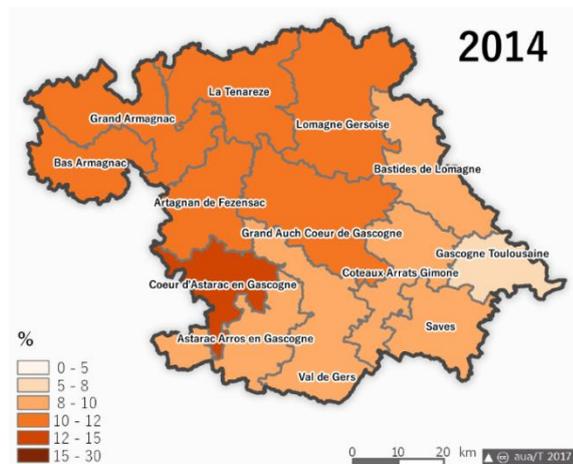
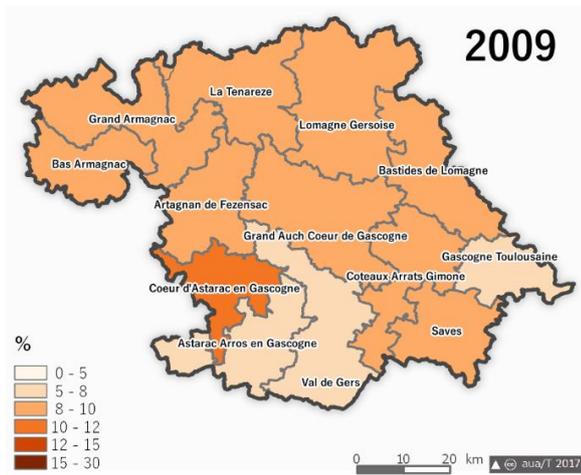
Toutefois, alors que l'on observe une augmentation du nombre d'emplois sur le SCoT (+ 1 250 emplois depuis 2009), le territoire se caractérise aussi par une forte évolution du nombre de personnes en recherche d'emploi : +2 points, soit + 1 730 personnes entre 2009 et 2014.

L'analyse de l'évolution du chômage sur le territoire montre que cette forte augmentation n'impacte pas tous les secteurs du SCoT de la même manière.

Avec une proportion de chômeurs de 14,1 % en 2014 et une forte croissance de ces derniers depuis 2009 (+ 3 points), la CC Cœur d'Astarac en Gascogne se démarque par une problématique du chômage particulièrement prégnante. Les secteurs centre et nord-ouest apparaissent également très concernés, notamment la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, qui, avec un niveau de chômage de 12 % en 2014, a connu une évolution importante des demandeurs d'emploi (+ 2,8 points depuis 2009).

A l'inverse, le sud et l'est du territoire apparaissent plus épargnés avec un niveau de chômage plus faible et surtout un accroissement plus modéré des demandeurs d'emplois depuis 2009. La CC de la Gascogne Toulousaine semble particulièrement préservée avec une faible proportion de chômeurs (7,9 %) et une très faible augmentation de ces derniers sur la période 2009-2014 (+ 0,6 points).

Indice de chômage ressenti par EPCI - Source : Insee



Des conditions d'emploi sources de fragilités

Le SCoT de Gascogne se caractérise par un emploi non salarié important par rapport à la moyenne régionale (22 % des actifs non-salariés sur le SCoT contre 17 % en Occitanie). Reflet du tissu économique où l'agriculture et l'artisanat sont encore très présents, les actifs indépendants sont effectivement relativement nombreux sur le territoire (cf. partie sur les caractéristiques du tissu économique : 74 % d'établissements n'ont pas de salarié).

Parmi les actifs salariés, 85 % d'entre eux ont un emploi stable (CDI) et 10 % sont en CDD.

L'analyse infra-territoriale des conditions d'emploi montre que l'Armagnac se distingue des autres territoires du SCoT avec une fragilité économique plus marquée. La proportion d'actifs en contrats à durée déterminée (CDD) est plus importante sur cette partie du territoire que sur le SCoT de Gascogne (14 % de CDD contre 10 %). Ces spécificités peuvent s'expliquer par la prégnance encore forte de l'activité viticole sur le PETR Pays d'Armagnac qui se traduit par un nombre important de chefs d'exploitation non-salariés et de nombreux emplois saisonniers.

Un niveau de formation de la population relativement faible

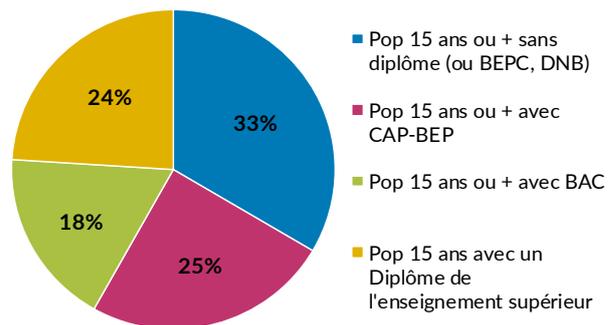
Du point de vue du niveau de formation, le SCoT de Gascogne regroupe une proportion importante de personnes sorties du système scolaire sans diplôme. Ce constat constitue le corollaire d'une structure de population vieillissante.

En effet, 58% des personnes de plus de 15 ans non scolarisées sur le territoire sont sans diplôme (BEP, brevet des collèges, DNB) ou avec une faible qualification (CAP ou BEP).

A l'inverse, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont, elles, peu représentées sur le territoire (24 %).

Comme pour le profil socio-économique de la population active, avec un niveau de formation peu élevé, le PETR Pays d'Armagnac se distingue particulièrement. Il regroupe en effet une proportion importante de personnes sans diplôme (39 %) et une faible proportion de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (19 %).

Niveau de formation des personnes ayant fini leurs études sur le SCoT de Gascogne - Source : Insee 2014



Dynamiques sociales



Ce qu'il faut retenir :

Une diversité de situations sociales :

- Des signes de fragilité sociale sur les espaces situés au nord et à l'ouest du SCoT
- Des espaces sous influence toulousaine plutôt épargnés par les difficultés sociales
- Des inégalités de revenus importantes dans la ville-centre liées à l'importance du parc locatif et à la présence des fonctions de centralité

Un niveau de vie relativement favorable par rapport au contexte régional

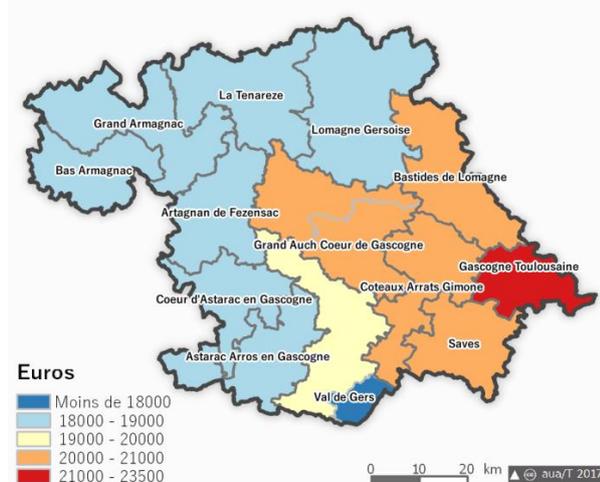
Le SCoT de Gascogne présente un revenu médian de 19 756 €, supérieur de 300 € au niveau régional.

A l'échelle du SCoT, les revenus médians des ménages diminuent d'Est en Ouest.

Le niveau de vie de la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît particulièrement élevé (revenu médian de 23 500 €) par rapport au reste du territoire, et notamment aux secteurs Nord et Ouest (environ 18 000 €).

Revenus médians par EPCI en 2014

Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



Chiffres clés

19 756 € de revenu médian

14 % de ménages pauvres

64 % des revenus issus des salaires

Les écarts de revenus entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés sont également moins inégalitaires sur le SCoT de Gascogne que sur d'autres territoires. En effet, les revenus des 10 % les plus riches sont 3,2 fois plus élevés que ceux des 10 % les plus pauvres, alors qu'à l'échelle de la Région et de la France ce rapport est de 6,2.

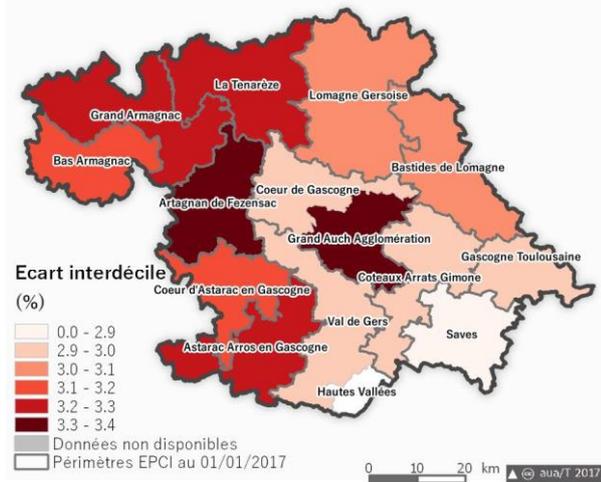
Cette comparaison avec la Région Occitanie, a priori favorable au territoire gersois, est toutefois à relativiser du fait du niveau de pauvreté important de la région (une des plus pauvres de France) et des écarts de revenus très forts entre les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Sur le territoire du SCoT, la CC du Savès se révèle la plus égalitaire en matière de revenus, tandis que la CC d'Artagnan de Fezensac et la CA Grand Auch Coeur de Gascogne se caractérisent par des écarts de revenus importants.

A l'échelle communale, c'est dans la ville d'Auch que l'on observe les écarts de revenus les plus forts (3,6). En effet, les populations les plus pauvres cohabitent avec les ménages les plus riches du territoire. Cela s'explique, d'une part, par la présence d'un parc locatif social important (2 170 logements sociaux) et d'autre part, par la présence des fonctions de centralité liées au rôle de ville-centre qui attirent des CSP plus aisés.

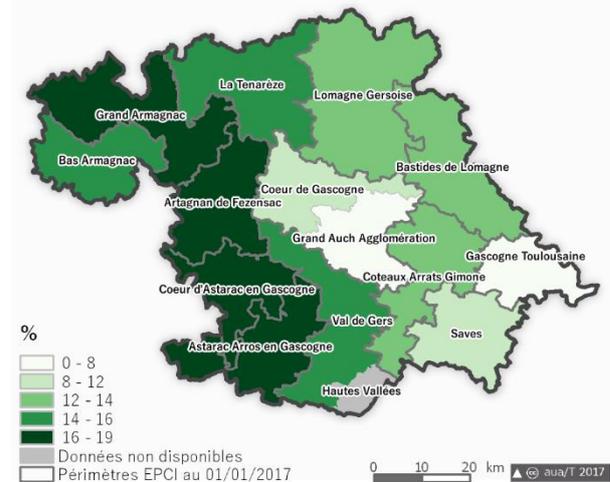
Ecart de revenus par EPCI en 2014

Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



Taux de pauvreté par EPCI en 2014

Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



Une pauvreté plus forte dans les territoires ruraux

La pauvreté sur le SCoT de Gascogne est bien moindre que celle observée en Occitanie (14 % pour le SCoT contre 17,2 % pour la Région). Elle touche particulièrement les personnes âgées, et de manière très forte les plus de 75 ans, mettant en évidence un enjeu fort lié à la précarité et à la prise en charge de la dépendance.

Les centralités et les zones les plus densément peuplées du territoire du SCoT de Gascogne ne sont pas forcément celles où le niveau de vie est le plus faible. Les ménages les plus exposés à la précarité se trouvent principalement dans les secteurs ruraux où l'accès à l'emploi, aux transports, et aux services publics est rendu difficile.

L'analyse du niveau de vie au sein des différents EPCI montre des disparités importantes, qui mettent en lumière une dichotomie territoriale Est /Ouest.

La frange ouest du territoire (notamment les CC d'Artagnan de Fezensac, de la Ténarèze, du Grand Armagnac, et Cœur d'Astarac en Gascogne) se caractérise par une population particulièrement modeste et précaire avec un taux de pauvreté supérieur à 18 %. Sur cette partie du territoire, les communes de Condom et d'Eauze sont particulièrement concernées par les fragilités sociales (respectivement 20,3 % et 18,7 % de taux de pauvreté).

A l'inverse, la frange sud-est du territoire, en forte croissance démographique du fait de l'influence toulousaine, apparaît plutôt favorisée, avec des ménages aisés et un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Les communes de L'Isle-Jourdain et Samatan, accueillent peu de ménages précaires.

Une proportion importante de revenus issus des retraites et des prestations sociales

Les revenus des ménages du territoire du SCoT de Gascogne sont majoritairement issus des salaires, mais dans une moindre mesure qu'à l'échelle régionale (64 % contre 68 %).

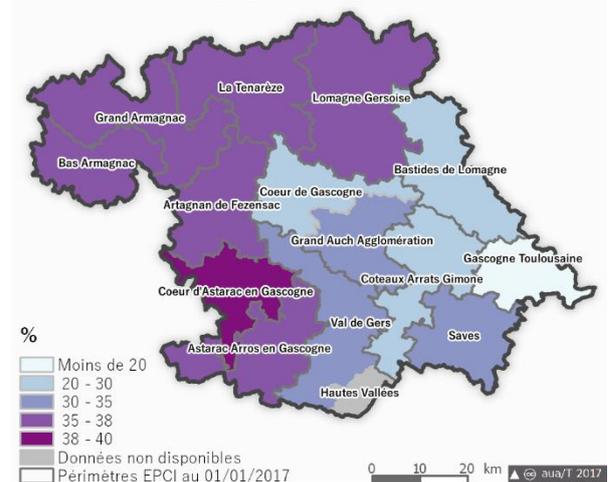
En effet, de manière concomitante à la proportion importante des plus de 60 ans présente sur le territoire, les ressources issues des retraites constituent une part conséquente des revenus.

Ce constat apparaît particulièrement marqué sur les franges nord et ouest du SCoT, notamment sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, où le vieillissement de la population est plus prononcé, avec une part des revenus issus des pensions et des retraites supérieures à 35 %.

A l'inverse, la frange sud-est du territoire se caractérise, elle, par une part importante de revenus issue de l'activité : 78 % pour la CC du Savès, et 84 % pour la CC de la Gascogne Toulousaine.

Part des pensions et retraites dans les revenus des ménages

Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



A l'échelle du département du Gers, selon les données issues de la CAF, le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires (428 € en 2016) est légèrement inférieur à la moyenne régionale (437 €) et à la moyenne nationale (435 €).

Les prestations sociales perçues par les ménages (prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement) constituent une part significative des ressources, principalement dans les communes d'Auch, Fleurance, Condom, Mirande et Vic-Fezensac. Ce sont précisément ces

communes qui présentent le taux de pauvreté le plus important.

Il faut noter que le département du Gers se distingue par une forte proportion d'allocataires isolés et une proportion importante de bénéficiaires du minimum vieillesse : ils représentent 4,5 personnes pour 100 habitants de 60 ans et plus, alors qu'à l'échelle nationale ce ratio est de 3,5 bénéficiaires pour 100 habitants de 60 ans et plus.

Tableau de synthèse des principaux indicateurs sociodémographiques liés au niveau de vie

Source : FiLoSoFi 2014, INSEE 2014

	PETR Pays d'Auch	PETR Pays Porte de Gascogne	PETR Pays d'Armagnac	SCoT de Gascogne	Occitanie
Taux de pauvreté	14,8 %	11,2 %	18%	14,6 %	17,2 %
Niveau de vie médian	19 745 €	20 690 €	18 382€	19 756 €	19 457 €
Part des chômeurs déclarés	11,5 %	9,3 %	10,9%	10,5 %	15,2 %
Part des ménages dont la CSP est « employé » ou « ouvrier »	48 %	47 %	53 %	49 %	49,7 %



Enjeux en matière de dynamiques socio-économiques

Promotion de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire

Pour lutter contre la spécialisation sociale des territoires et limiter les déséquilibres territoriaux, prendre en compte les faibles revenus d'une partie de la population

Diversification des emplois

Pour fixer les actifs sur le territoire, promouvoir le développement des fonctions métropolitaines, attirer de nouveaux habitants

Confortement des pôles d'emplois du territoire

Pour renforcer le rayonnement économique des pôles d'emplois sur leur bassin de vie, limiter l'éloignement entre lieux d'habitation et lieux d'emploi, fixer l'emploi, les actifs, les habitants sur le territoire et en attirer de nouveaux, maintenir le ratio emploi / habitant

Maintien des emplois et développement de l'économie présenteielle en dehors des polarités

Pour offrir des emplois et maintenir les populations dans les secteurs ruraux

2.3 Habitat



Caractéristiques et évolutions du parc existant

Ce qu'il faut retenir

- Une augmentation inégale des résidences principales due à l'arrivée de nouvelles populations, essentiellement sur la partie Est du territoire, et au desserrement des ménages
- Une croissance forte du logement vacant sur la période récente, avec des problématiques plus marquées auprès de certains chefs-lieux de canton et de leur centre-bourg
- Une prédominance de grands logements anciens et de propriétaires occupants
- Un parc locatif limité et concentré au sein de certains bourgs-centres et centres-villes

Chiffres clés

Près de **100 000** logements en 2014

Plus de **80 %** de logements individuels

80 000 résidences principales

1 logement sur 3 datant d'avant 1946

Plus de **10 000** logements vacants (+ 15,6 de vacance entre 2009 et 2014)

Près de **23 000** logements locatifs

Une évolution différenciée du parc de logements

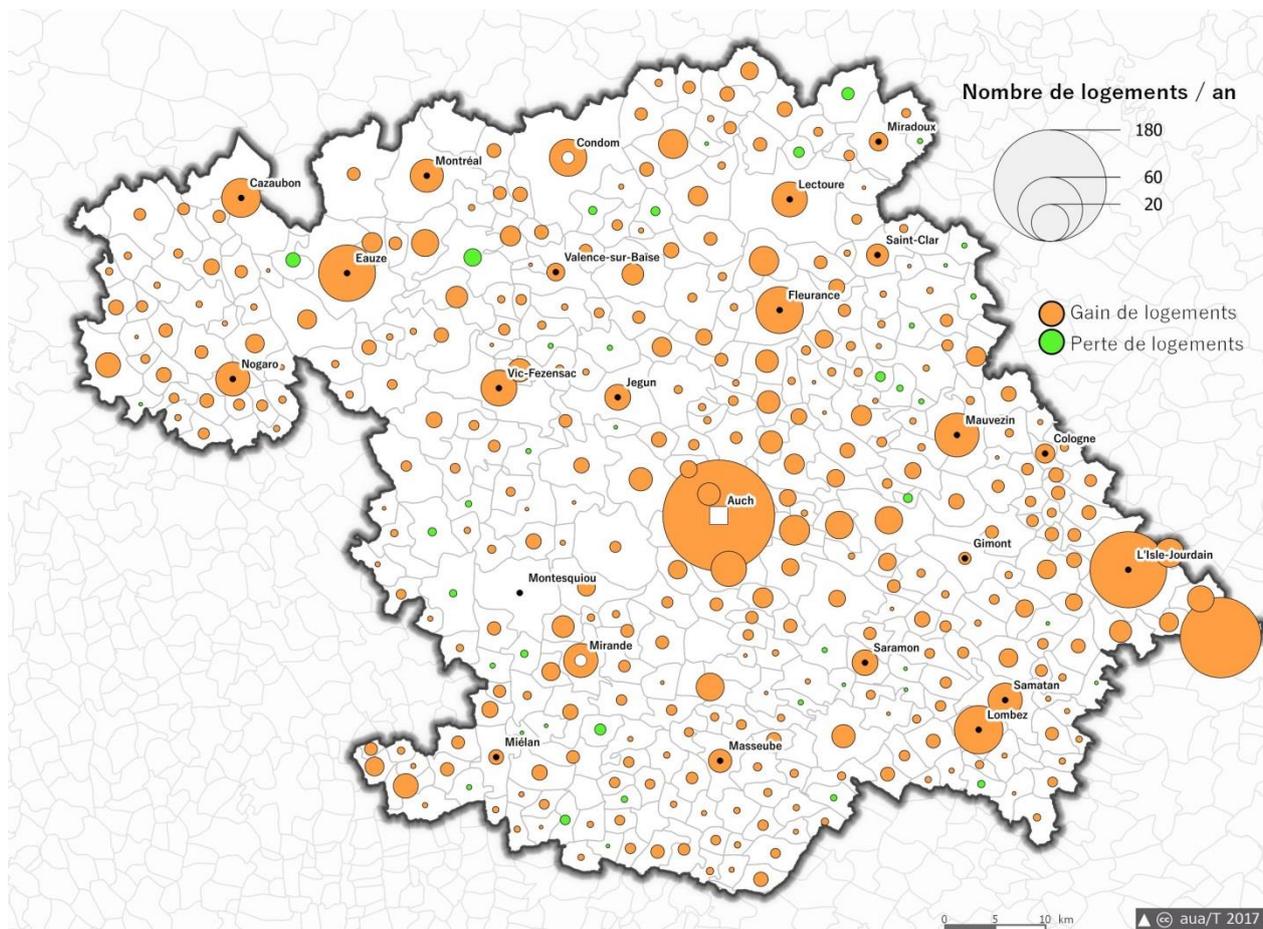
	Nombre de logements												
	PETR Pays d'Armagnac			PETR Pays d'Auch			PETR Pays Portes de Gascogne			SCoT			Occitanie
	2009	2014	Evol. 2009-2014	2009	2014	Evol. 2009-2014	2009	2014	Evol. 2009-2014	2009	2014	Evol. 2009-2014	Evol. 2009-2014
Résidences principales	20 022 (75,7%)	20 526 (73,8%)	+2,5%	28 647 (85,7%)	29 677 (83,8%)	+4,5%	27 784 (82,4%)	29 893 (82,9%)	+7,1%	76 456 (81,7%)	80 096 (80,6%)	+4,5%	+6,5%
Logements vacants	2 626 (9,9%)	3 271 (11,8%)	+19,6%	2 824 (8,5%)	3 610 (10,2%)	+21,8%	3 272 (9,3%)	3 450 (9,6%)	+5,2%	8 722 (9,3%)	10 331 (10,4%)	+15,6%	+15,4%
Résidences secondaires	3 795 (14,4%)	4 020 (14,5%)	+5,6%	1 938 (5,8%)	2 144 (6,1%)	+9,6%	2 651 (7,7%)	2 735 (7,6%)	+3,1%	8 834 (9%)	8 899 (8,9%)	+5,8%	+4,6%
Ensemble logements	26 443	27 817	+4,9%	33 409	35 428	+5,8%	33 707	36 077	+6,6%	93 559	99 322	+5,8%	+6,9%
Nombre d'habitants	43 978	43 794	-0,4%	63 498	63 951	+0,7%	66 570	70 924	+6,1%	174 046	178 669	+2,6	+4,7%

Source : INSEE 2014

*et logements occasionnels

Evolution du parc de logements entre 2009 et 2014

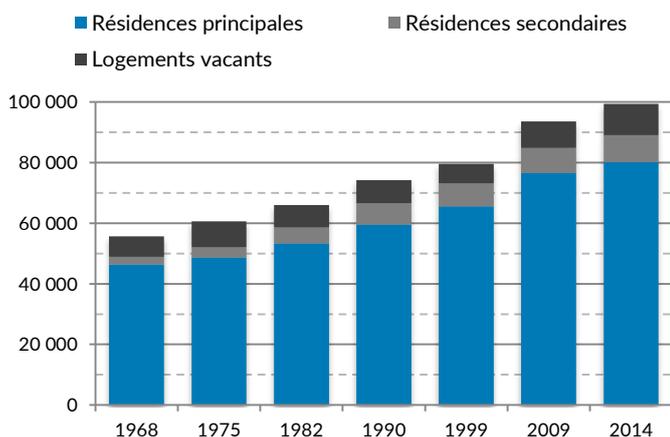
Source : Insee RP 2014



Le territoire du SCOT comptabilise au total près de 100 000 logements en 2014. 81 % de ces derniers sont occupés à titre de résidence principale, soit un peu plus de 80 000 logements. Si cette proportion s'avère légèrement inférieure à celle affichée à l'échelle régionale (83,5 % de résidences principales), la différence semble pouvoir en partie s'expliquer par le poids des logements vacants sur le territoire qui est de 2 points supérieur à la moyenne régionale.

Evolution des logements depuis 1968

Source : RP 1968-2014



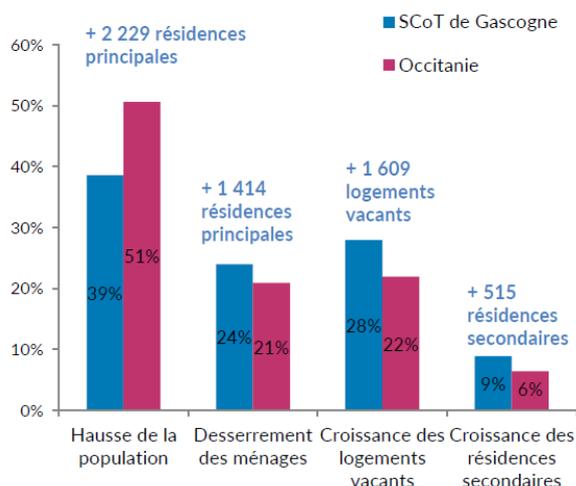
Sur la période longue, la croissance la plus importante semble s'être amorcée au tournant du siècle à partir de la fin des années 1990 (+ 1,5 % de croissance annuelle entre 1999 et 2009), moment qui correspond aux regains de croissance démographique enregistrés sur le SCOT.

Sur la période récente, entre 2009 et 2014, le développement du parc apparaît moins important avec un rythme de croissance annuelle s'établissant à 1,16 %. Plus du quart de cette croissance est cependant dû à l'accroissement du parc vacant qui semble en particulier appuyé sur les PETR Pays d'Auch et du Pays d'Armagnac. A contrario, le PETR Pays des Portes de Gascogne présente une forte dynamique en termes d'accroissement du parc de résidences principales. A l'échelle du SCOT, 3 nouvelles résidences principales sur 5 ont été ainsi réalisées sur le PETR du Pays Portes de Gascogne entre 2009 et 2014, ce qui tend à confirmer la dynamique démographique et l'attractivité résidentielle qui marquent cette partie du territoire.

En décomposant la hausse du nombre de logements selon ses facteurs explicatifs, divers enseignements peuvent être tirés.

Facteurs contribuant à la croissance des logements entre 2009 et 2014

Source : RP2009-2014



La croissance des résidences principales s'explique ainsi à la fois par la croissance démographique et par le desserrement des ménages. En combinant la moyenne de 2,2 personnes par ménage en 2014 aux quelques 4 800 nouveaux habitants enregistrés sur le SCoT entre 2009 et 2014, il est possible d'induire que la hausse de la population a entraîné la production d'un peu plus de 2 200 résidences principales supplémentaires, soit 39 % de la production. Cette proportion s'avère nettement inférieure à celle de l'Occitanie où 1 logement sur 2 a été produit pour accueillir de nouveaux habitants.

La part restante, qui correspond à un peu plus de 1 400 résidences principales, apparaît, quant à elle, induite par le desserrement des ménages, phénomène qui explique donc près du quart de la croissance en logements sur le territoire (contre 21 % à l'échelle de l'Occitanie et 28 % à l'échelle nationale).

Un peu plus du quart de la hausse totale est en outre dû à la vacance, ce qui représente une proportion supérieure de plus de 6 points à la moyenne régionale. La contribution des résidences secondaires apparaît enfin relativement marginale même si elle est en proportion plus importante qu'à l'échelle de l'Occitanie.

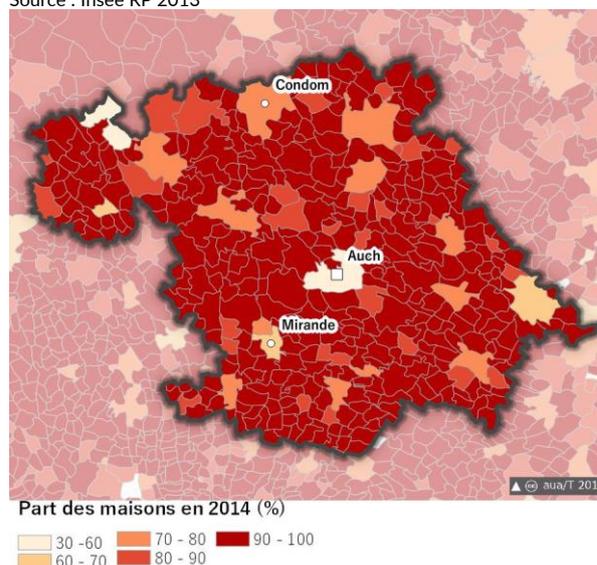
Un parc de grands logements en maisons individuelles, plutôt ancien

Le parc de logements apparaît largement dominé par les maisons individuelles qui constituent 83 % du parc total en 2013, soit 80 000 logements environ. Sur une large partie du SCoT correspondant aux communes les plus rurales, ce

type d'habitat représente entre 90 % et 100 % de leur parc respectif.

Proportion des maisons par commune en 2013

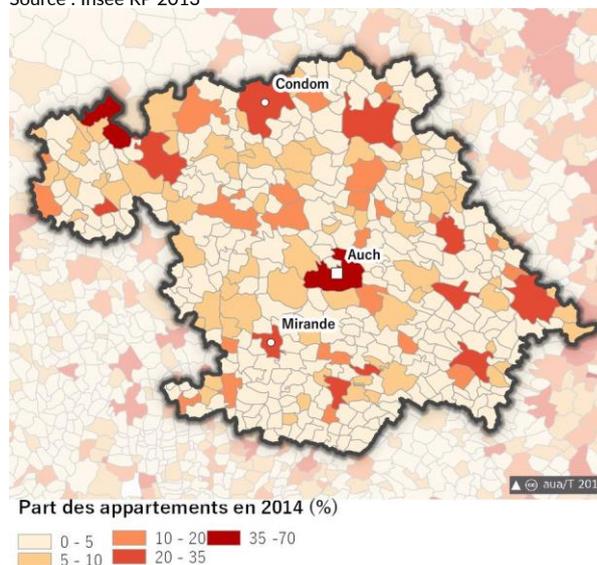
Source : Insee RP 2013



Le parc collectif apparaît comparativement restreint, représentant un peu plus de 18 000 logements dont environ 40 % recensés sur la seule commune d'Auch. Les proportions les plus importantes d'appartements par commune s'observent à Cazaubon (67,5 % de ses logements en 2013) et sur la préfecture gersoise (54% de ses logements en 2013). Pour la première, cette forte présence du collectif semble avant tout s'expliquer par son statut de ville thermale et touristique majoritairement composée d'appartements meublés. Pour la seconde, cette proportion majoritaire illustre son statut de principale polarité urbaine du territoire.

Proportion des appartements par commune en 2013

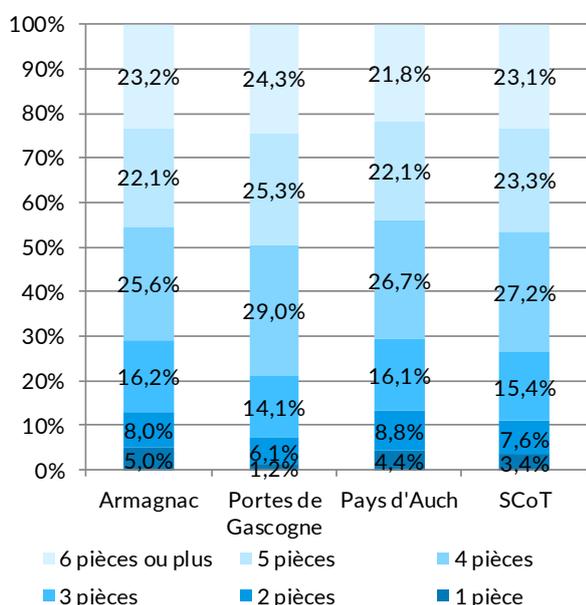
Source : Insee RP 2013



En lien avec ce constat d'une typologie de logements largement dominée par l'individuel, près de la moitié des logements du SCoT sont constitués d'au moins 5 pièces. Cette forte proportion de grands logements peut interroger au regard des évolutions démographiques qui donnent à voir un vieillissement important de la population, un accroissement de la part des personnes vivant seules ainsi qu'un desserrement continu de la taille moyenne des ménages. Ce potentiel décalage entre l'offre d'habitat et la population s'observe plus particulièrement sur le PETR Pays d'Armagnac, espace qui présente près de 80 % de logements composés de 4 pièces ou plus et où la taille moyenne des ménages est la plus faible du SCoT.

Le parc de logements selon le nombre de pièces

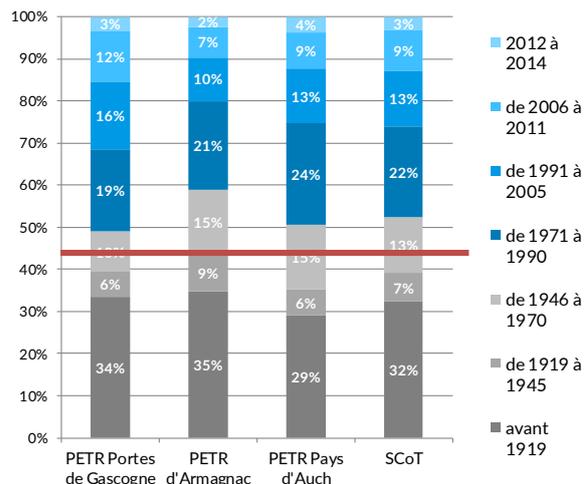
Source : Insee RP 2014



Le parc de logements apparaît dans sa globalité ancien. Sur le SCoT, on recense ainsi 39 % de logements datant d'avant 1946 et 52 % d'avant 1971 contre respectivement 25 % et 42 % à l'échelle régionale. Ces données rapprochent le territoire du SCoT d'autres départements limitrophes à dominante rurale tels que le Lot-et-Garonne où 35 % du parc date d'avant 1946. Des disparités importantes sont en revanche visibles selon les PETR. Le PETR Pays d'Armagnac regroupe ainsi une part plus importante de logements anciens avec environ 44 % d'entre eux construits avant 1946. Le Pays d'Auch se distingue quant à lui par des constructions plus importantes réalisées durant les années 1970 et 1980. Conformément aux données relatives à l'évolution démographique, les logements apparaissent plus récents sur le PETR Pays des Portes de Gascogne où près d'un logement sur trois est achevé depuis les années 1990.

Ancienneté du parc de logement en 2014

Source : Insee RP 2014



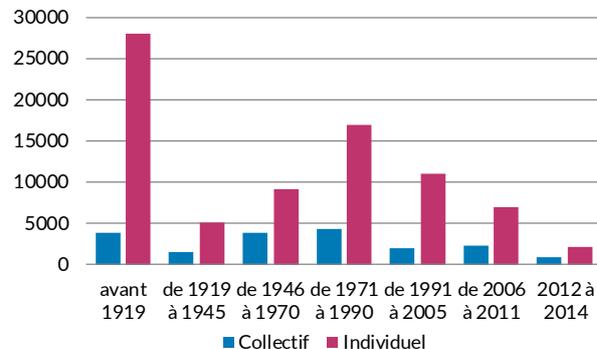
L'ancienneté du parc apparaît en outre contrastée selon qu'il relève du logement individuel ou collectif. Ainsi, plus d'une maison sur 3 au sein du SCoT date d'avant 1919 contre à peine plus d'un logement collectif sur 5.

En termes de répartition territoriale, le quart de ces maisons anciennes construites avant 1919 sont recensées sur les deux intercommunalités de la Lomagne Gersoise et de la Ténarèze, territoires où l'habitat ancien est à la fois présent au sein des bourgs-centres comme Condom ou Lectoure ainsi qu'au sein des secteurs ruraux plus isolés.

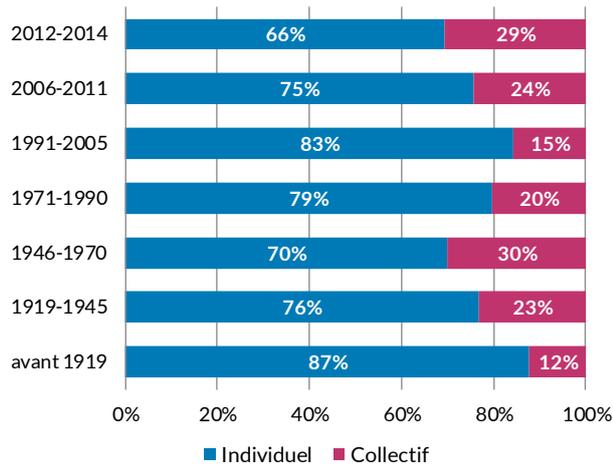
Le parc collectif est quant à lui plus récent avec une période de réalisation particulièrement importante de 1946 à 1970 (30 % des logements réalisés sur ce cycle). Cette période symbolise notamment l'émergence du parc social et en particulier la naissance du quartier Grand Garros à Auch au cours des années 1960. Les périodes les plus récentes, de 2006 à 2014, présentent également une part non négligeable de logements collectifs puisque plus du quart de la production totale de logements sur ces années est attribuable à cette typologie d'habitat.

Ancienneté du parc selon le type d'habitat

Source : Insee RP 2014



Poids de l'individuel et du collectif par période de réalisation des logements - Source : Insee RP 2014

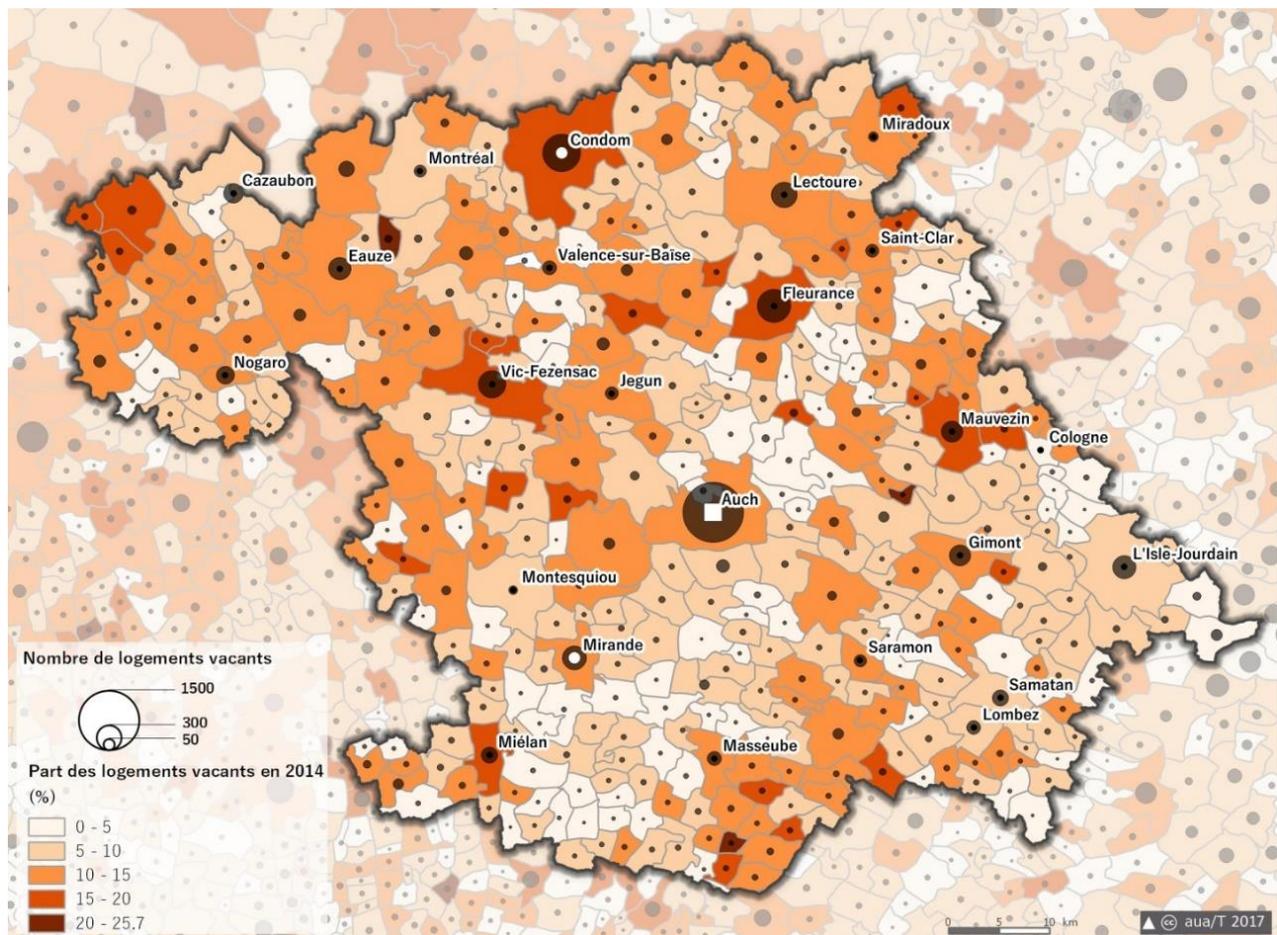


La question de l'ancienneté du logement apparaît en outre comme un facteur déterminant dans l'estimation des performances énergétiques et thermiques du parc. Avec 61,5 % des logements datant d'avant 1975, date de la première réglementation thermique, le territoire présente un nombre potentiellement important de logements énergivores et susceptibles d'abriter des situations de précarité énergétique.

Un poids important des logements vacants et des résidences secondaires

Une vacance multiforme, représentée plus fortement dans l'habitat ancien et les centres-bourgs

Répartition des logements vacants par commune en 2013
Source : Insee RP 2013



Un peu plus d'un logement sur 10 est vacant sur le territoire du SCoT, ce qui représente notamment une proportion plus importante qu'aux échelles nationale ou régionale avec des taux de vacance respectifs de 7,9 % et 8,3 %. Ce résultat se rapproche en revanche d'autres départements limitrophes tels que les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

Taux de vacance comparés

Source : Insee RP 2014

SCoT	10,4 %
Lot-et-Garonne	11 %
Tarn-et-Garonne	9,7 %
Hautes Pyrénées	9,6 %
Landes	7,7 %
Haute-Garonne	7,3 %

La proportion de logements vacants varie fortement selon les territoires considérés. Ainsi, à l'échelle des PETR, le PETR Pays d'Armagnac apparaît comme l'espace le plus touché par ce phénomène avec près de 12 % de vacance en 2014 contre 10,2 % pour le PETR Pays d'Auch et 9,5 % pour les Portes de Gascogne.

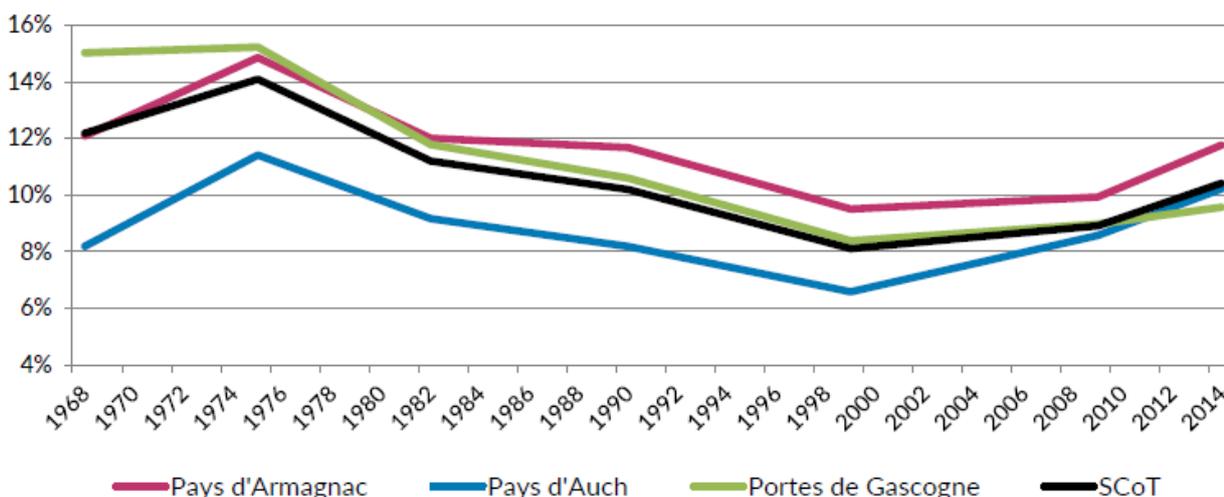
Au sein même de ces PETR, des contrastes forts sont visibles. En ce qui concerne le PETR Pays d'Armagnac, ce sont les CC de la Ténarèze et d'Artagnan de Fezensac qui enregistrent les taux de vacance les plus importants (plus de 13 % chacune) tandis que celles du Bas Armagnac et du Grand Armagnac affichent des niveaux d'environ 10,5 %.

Au sein du PETR Pays d'Auch, les taux de vacance varient de 12,2 % au sein des CC Cœur d'Astarac en Gascogne à 6,8 % sur la CC Astarac Arros en Gascogne en passant par 11 % pour la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La situation du PETR Pays Portes de Gascogne apparaît également très contrastée avec un niveau de vacance qui varie de 12,2 % pour la Lomagne Gersoise à 5,6 % seulement pour la Gascogne toulousaine.

En l'espace de 5 ans, de 2009 à 2014, le taux de vacance enregistré sur le SCoT s'est accru de près de 16 %, ce qui représente plus de 1 600 logements supplémentaires intégrés dans cette catégorie. Sur le long terme, l'accroissement de la vacance, tous PETR confondus, apparaît continu depuis la fin des années 1990 après une longue période de diminution amorcée depuis le milieu des années 1970.

Evolution du taux de vacance par PETR – Source : Insee RP 1969 à 2014



Les bourgs-centres ou chefs-lieux de canton apparaissent particulièrement touchés par l'accroissement du phénomène, avec certaines communes qui ont vu croître de façon préoccupante leur taux de vacance sur la dernière période intercensitaire (2009-2014) : + 37 % à Vic-Fezensac, +31 % à Fleurance, + 26 % à Mirande, + 19 % à Nogaro, + 18,4 % à Condom etc.

La préfecture gersoise a également connu une hausse de 21,6 % de sa vacance sur la période. Au sein de ces communes, les centres-bourgs

apparaissent comme les espaces urbains les plus touchés par le phénomène. S'y conjuguent en effet de nombreux facteurs propices à son apparition : ancienneté du bâti, problématiques de dégradation, coûts de rénovation et de mise aux normes conséquents, etc.

Il peut sembler paradoxal que cette augmentation globale des logements vacants depuis une vingtaine d'années survienne de façon conjointe à la reprise démographique enregistrée sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le parc

vacant n'apparaît pas sollicité afin de répondre aux demandes des nouveaux arrivants. En outre, l'offre nouvelle, le plus souvent périphérique, peut également concourir à une dynamique de départ des centres anciens en direction des nouveaux quartiers et contribuer à leur dévitalisation progressive.

La vacance au sein des 10 communes les plus peuplées

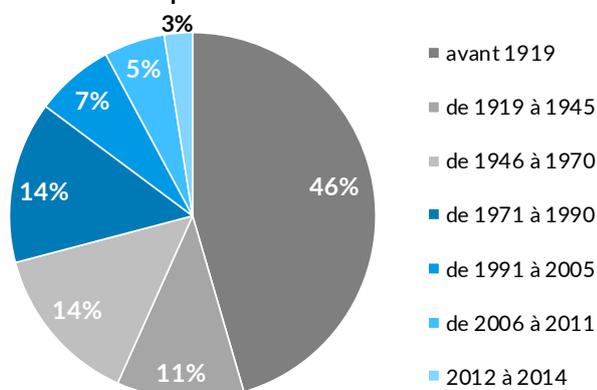
Source : Insee RP2014

	Nombre de logements vacants		Parc communal vacant %	
	2014	2009	2014	2009
Auch	1 688	1322	12,6%	10,4%
L'Isle-Jourdain	269	386	6,7%	10,6%
Condom	698	569	16,7%	14,9%
Gimont	222	199	14,4%	13,3%
Fleurance	550	379	15,4%	10,9%
Lectoure	328	354	14,6%	16,2%
Eauze	251	235	10,7%	10,9%
Mirande	288	212	13,4%	10,2%
Vic-Fezensac	378	234	17,3%	11,4%
Fontenilles	55	48	2,8%	3,2%

Les motifs de vacance ainsi que ses caractéristiques territoriales sont pluriels : vacance de centre-bourg, périurbaine ou rurale, zones de déprise démographique, biens volontairement laissés hors-marché, offre ne correspondant plus aux attentes résidentielles (taille, vétusté, situation, etc.).

Les logements vacants présentent une proportion plus forte d'habitat ancien que le parc de logements dans sa globalité (près de la moitié des logements de cette catégorie datent d'avant 1919 contre 32 % des logements au total).

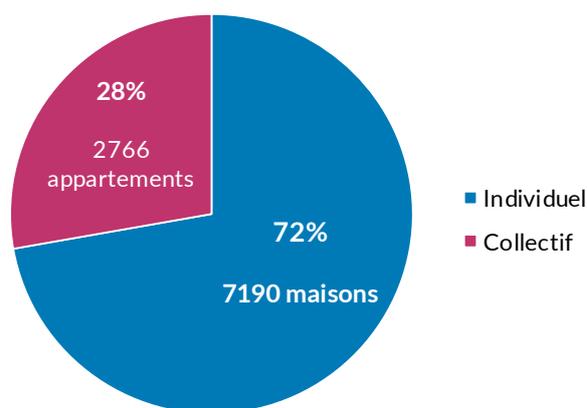
Ancienneté du parc vacant – Source : Insee RP 2014



Si la majorité des logements vacants sur le territoire sont des maisons, la part du collectif y apparaît plus importante qu'au sein du parc dans sa globalité : 28 % des logements vacants appartiennent ainsi au parc collectif contre 19 % des logements au total. Ce facteur vient souligner l'idée selon laquelle une facette importante de la vacance imprègne les territoires les plus urbains du SCoT. Les 10 communes les plus peuplées du territoire regroupent ainsi près de la moitié des logements vacants.

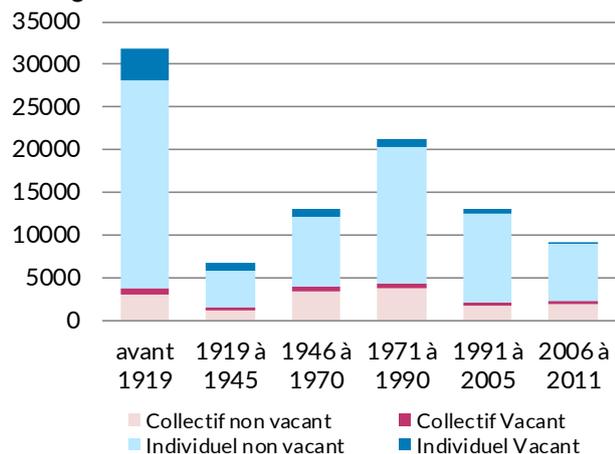
Parc vacant selon la typologie du logement

Source : Insee RP 2014



En croisant la vacance avec les dates de construction des logements et leur typologie, différents enseignements permettent d'affiner les caractéristiques de cette problématique sur le territoire. L'hypothèse d'une désertification au sein des centres-bourgs et de leur cœur urbain apparaît ici renforcée à travers un niveau de vacance qui atteint près d'un logement collectif sur trois pour ceux datant d'avant 1945. Les niveaux de vacance sont également relativement importants auprès de l'individuel de 1919-1945 ainsi qu'auprès du collectif des années 1946-1970. En volume, ce sont toutefois les maisons individuelles datant d'avant 1919 qui pèsent le plus et représentent au total plus d'un logement vacant sur trois. A contrario le parc individuel récent apparaît très peu vacant, signe de l'attractivité résidentielle forte auprès de ce dernier.

Vacance selon la période de construction et la typologie des logements – Source : Insee RP 2014



	Log individuels	Log individuels vacants (volume et % du parc individuel sur la période)	Log collectifs	Log collectifs vacants (volume et % du parc collectif sur la période)
Avant 1919	24 293	3 748 (15,4%)	2 969	910 (30,6%)
1919 - 1945	4 348	779 (17,9%)	1 175	378 (32,1%)
1946 - 1970	8 262	911 (11%)	3 370	549 (16,3%)
1971 - 1990	15 978	974 (6%)	3 864	480 (12,4%)
1991 - 2005	10 503	497 (4,7%)	1 834	206 (11,2%)
2006 - 2011	6 726	281 (4,2%)	2 018	243 (12%)

Les résidences secondaires : entre attractivité touristique et situations de vacance partielle

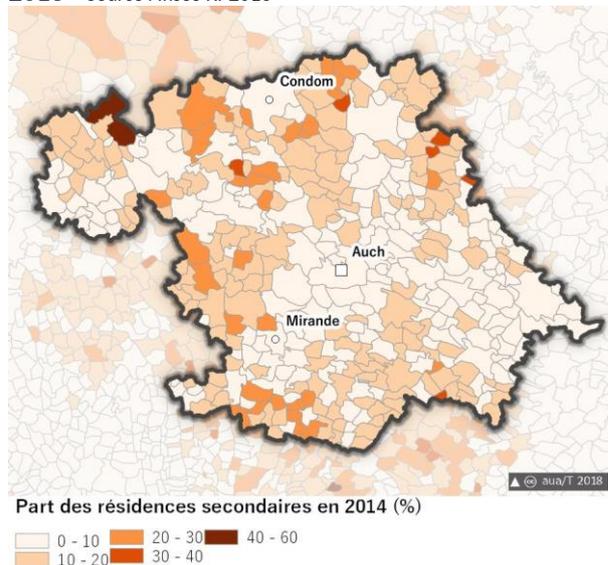
Le territoire du SCoT comptabilise près de 9 000 résidences secondaires pour 9 % de son parc total de logements.

La répartition de ces dernières est particulièrement concentrée sur un quart nord-ouest du territoire. Le PETR Pays d'Armagnac recense ainsi la moitié de ces logements, phénomène qui semble s'expliquer par la présence sur son territoire des communes liées au thermalisme au premier rang desquelles figure Cazaubon qui concentre à elle seule 16 % des résidences secondaires du SCoT. L'attractivité touristique du territoire s'illustre également à travers la présence saisonnière de ménages étrangers, en particuliers britanniques, qui investissent et rénovent notamment d'anciens

corps de ferme faisant office de résidences secondaires.

Un autre élément d'interprétation quant à la présence et à la répartition des résidences secondaires peut enfin rapprocher certains cas enregistrés à des situations de vacance partielle : maisons de famille peu ou plus occupées, en indivision suite à un héritage etc.

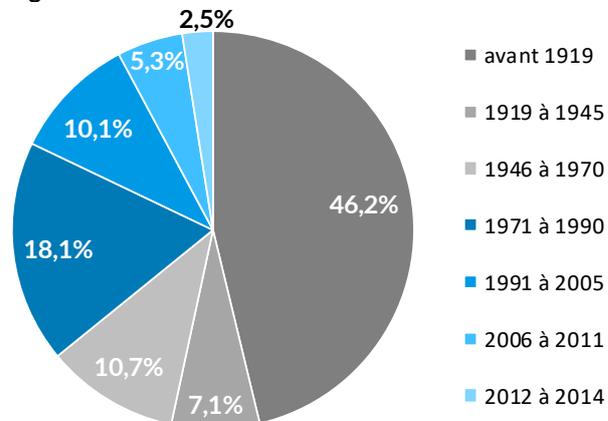
Proportion des résidences secondaires par commune en 2013 – Source : Insee RP2013



A l'image du parc vacant, les résidences secondaires apparaissent anciennes avec près de la moitié de ces logements datant d'avant 1919.

En recoupant avec les données concernant le parc vacant, il s'avère ainsi qu'un logement sur 4 datant d'avant 1946 apparaît soit vacant, soit partiellement occupé à titre de résidence secondaire ou de logement occasionnel.

Ancienneté du parc de résidences secondaires et logements occasionnels – Source : Insee RP 2014



Une majorité de propriétaires occupants

Propriétaires et des locataires de leurs résidences principales au sein du SCoT

Source : Insee 2014

Ensemble des résidences principales	Propriétaires (nombre)	% des RP	Locataires	% des RP	Dont HLM	% des RP	Logé gratuitement	% des RP
80 096 résidences principales 174 352 personnes	54 796 ménages 125 035 personnes	68,4 %	22 956 ménages 44 846 personnes	28,7 %	4 329 ménages 9 167 personnes	5,3 %	2 344 ménages 4 473 personnes	2,6 %

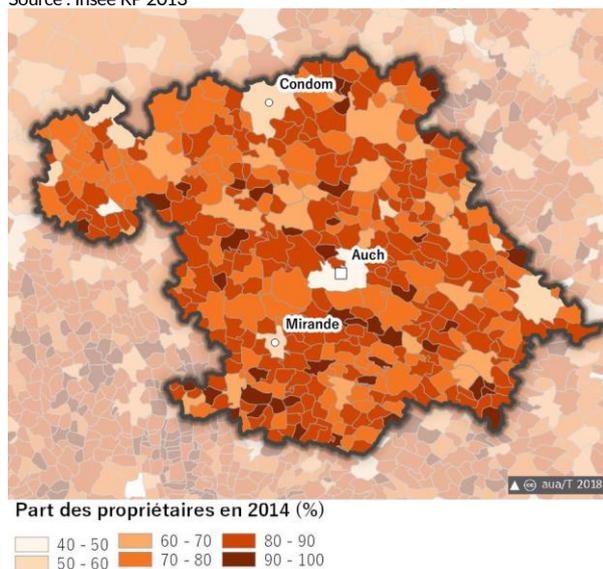
Le territoire du SCoT recense en 2014 près de 55 000 résidences principales occupées par leurs propriétaires, soit un peu plus de 68 % du total. 29 % des résidences principales sont occupées par des locataires et 3 % par des personnes logées gratuitement. La proportion de propriétaires apparaît ainsi très importante, notamment en comparaison de l'échelle régionale où ceux-ci représentent 59,5 % des résidences principales.

La prédominance du statut de propriétaire reflète le caractère majoritairement rural du SCoT. Les données recensées sur ce critère le rapprochent d'ailleurs d'autres départements ruraux d'Occitanie tels que l'Ariège (66 % de propriétaires), le Lot (69,5 %) ou encore l'Aveyron (69,7 %).

En termes de répartition interne au SCoT, les proportions de propriétaires les plus importantes ressortent au sein des communes les plus excentrées des principales zones urbaines avec des taux compris entre 70 % et 90 % de propriétaires.

Proportion de propriétaires par commune au sein du SCoT

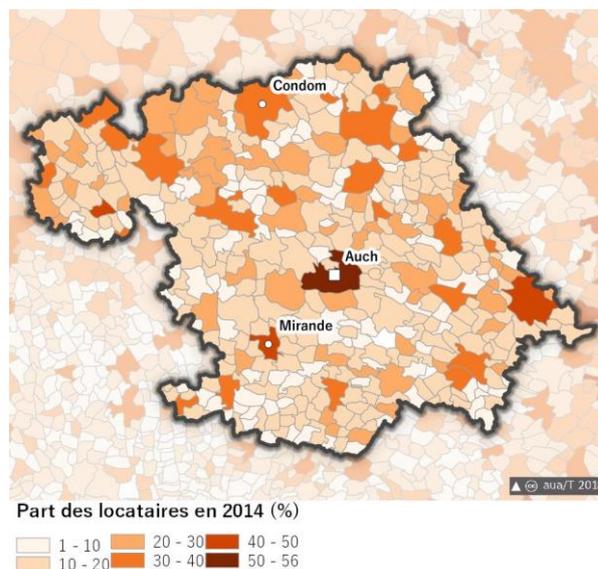
Source : Insee RP 2013



A contrario, les communes les plus peuplées du territoire se distinguent au regard de leur proportion plus importante de locataires. Le parc locatif est ainsi tout particulièrement important à Auch où il pèse pour 55 % des résidences principales. Ce dernier est également important sur L'Isle-Jourdain (43 %) et Condom (38,2 %). Le parc locatif privé est donc fortement concentré sur quelques communes : la ville d'Auch représente près du quart des logements locatifs privés du SCoT et les 2/3 des logements locatifs se situent dans 15 communes du SCoT.

Proportion de locataires par commune au sein du SCoT

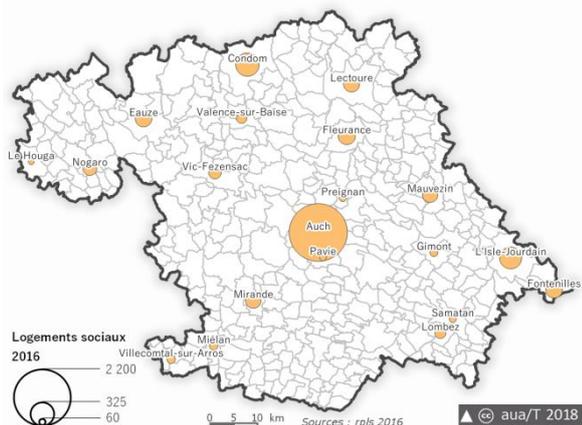
Source : Insee RP 2013



Au sein du parc locatif, la proportion de logements sociaux est relativement restreinte. A travers le fichier RPLS qui comptabilise l'ensemble du parc des bailleurs sociaux, ce sont un peu plus de 5 200 logements aidés qui sont recensés en 2015 sur le territoire, soit environ 7 % des résidences principales. Le poids de ce parc à l'échelle du SCoT apparaît d'autant plus limité qu'il est concentré à plus de 40 % au sein de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Répartition du parc de logements sociaux sur le territoire

Source : RPLS 2016



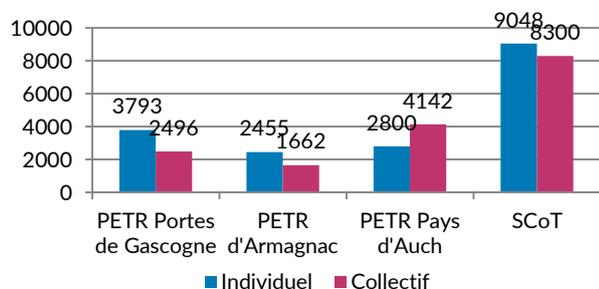
	Nombre de propriétaires (Volume et % des résidences principales)	Nombre de locataires (Volume et % des résidences principales)
PETR pays Portes de Gascogne	21343 (71%)	7764 (26%)
PETR pays d'Armagnac	14493 (71%)	5338 (26%)
PETR pays d'Auch	18960 (64%)	9854 (33%)
SCoT	54796 (68%)	22956 (29%)

Le parc de propriétaires occupants est un parc quasi-uniquement constitué par de l'habitat individuel. C'est donc un parc de grands logements, voire de très grands logements (9 logements sur 10 sont des logements de plus de 4 pièces et 2/3 des logements sont des logements de plus de 5 pièces).

Le parc locatif privé est un parc très différent et relativement hétérogène. Il est majoritairement collectif, notamment sur la Ville d'Auch, même si la part des logements individuels sur les autres territoires est plus importante.

Typologie des logements locatifs privés

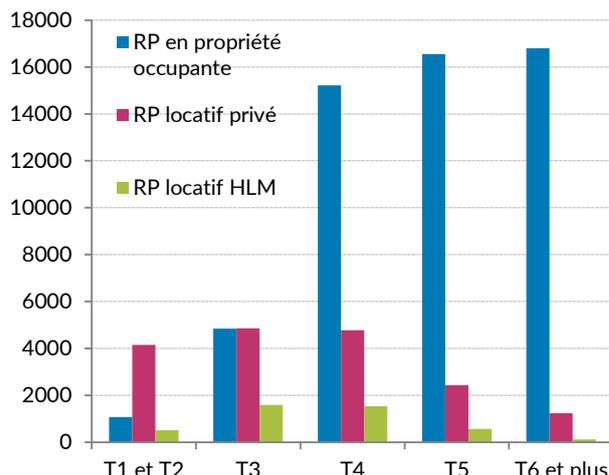
Source : Insee RP2014



La part des petits logements y est donc plus forte. La moitié des logements locatifs privés sont des T1, T2 ou T3. C'est même ce parc locatif qui en volume représente l'offre de petits logements la plus importante pour l'ensemble des statuts d'occupation.

Taille des résidences principales par statut d'occupation

Source : Insee RP2014



Ce parc locatif privé est à la fois un parc ancien, notamment dans les principaux centres bourgs et centres-villes du territoire, mais aussi un parc relativement récent, notamment sur les zones où la construction a été la plus forte.

Nombre de logements locatifs privés et part du parc ancien et récent sur les principales communes ayant du parc locatif privé

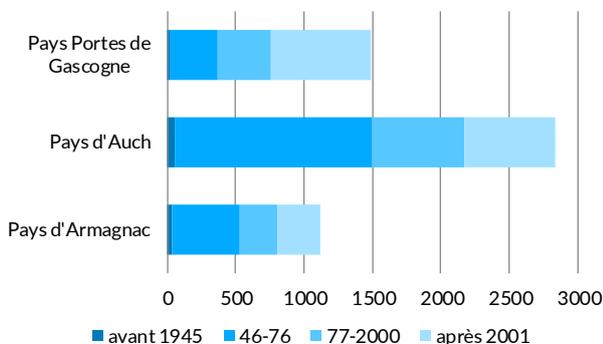
Commune	Nbr logements locatifs privés	Part des LP construits avant 1946	Part des logements privés construits après 2005
Auch	4078	27%	15%
L'Isle-Jourdain	1310	16%	28%
Condom	900	53%	8%
Fleurance	893	25%	8%
Mirande	545	52%	6%
Vic-Fezensac	470	36%	10%
Eauze	456	36%	18%
Lectoure	436	51%	14%
Gimont	375	38%	17%
Nogaro	336	20%	20%
Samatan	321	38%	14%
Mauvezin	224	36%	23%
Masseube	218	48%	8%
Cazaubon	213	24%	7%
Lombez	211	37%	27%
Pavie	209	10%	22%
SCoT Gascogne	17495	36%	15%

Le parc HLM est lui majoritairement collectif avec des logements plutôt de taille intermédiaire (T3-T4). Pour autant, le territoire a connu aussi une période récente de production de logements locatifs sociaux qui est venue diversifier la localisation de l'offre locative sociale et sa typologie (près de 60 % de l'offre de logements sociaux produite depuis 2001 l'a été en logements individuels).

Plus des 2/3 des logements locatifs sociaux datent d'après 1990 pour le PETR Pays des Portes de Gascogne, alors que le parc est plus ancien sur le reste du territoire du SCoT avec une prépondérance du parc construit entre 1946 et 1976 sur le PETR Pays d'Auch lié au poids du parc de la ville d'Auch construit à cette époque.

Date de construction du parc locatif social

Source : RPLS 2016



Mobilités résidentielles et marchés du logement



Ce qu'il faut retenir

- Des mobilités résidentielles très variables selon les territoires et qui dépendent fortement des caractéristiques de l'offre en logement
- Une construction neuve en repli largement portée par l'habitat individuel
- Une tension globale importante sur le parc locatif, notamment pour répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources
- Une accession à la propriété qui met en exergue une concurrence forte entre l'habitat ancien et les constructions plus récentes

Chiffres clés

8 500 emménagements entre 2013 et 2014

57 % des nouveaux emménagements réalisés dans le parc locatif privé

3,3 demandes de logements sociaux pour 1 attribution sur le SCoT

39 % de familles avec enfants parmi les nouveaux propriétaires sur le SCoT

1 logement sur 2 construit sur le PETR des Portes de Gascogne entre 2012 et 2015

Des mobilités résidentielles majoritairement de proximité

Si le territoire du SCoT apparaît attractif sur le plan résidentiel auprès de ménages provenant de l'extérieur, les migrations réalisées en interne au territoire représentent la majorité des changements de logements. Entre 2013 et 2014, ce sont au total 8 500 emménagements qui ont eu lieu sur le territoire du SCoT avec 5 400 ménages ayant changé de logement au sein du SCoT et 3 100 ménages en provenance de l'extérieur.

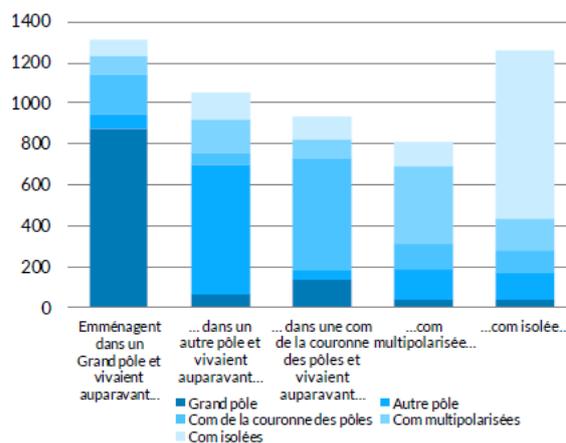
Les ménages qui s'installent au sein d'un nouveau logement se déplacent le plus souvent à proximité ou au sein même de leur commune de résidence. 45 % des quelques 8 500 emménagements recensés correspondent ainsi à des mobilités réalisées au sein de la même intercommunalité (3 860 ménages), dont 28 % au sein de la même commune de résidence (2 360 ménages).

Nomenclature aires urbaines de l'INSEE (cf. carte dans le chapitre armature urbaine) :

- Le grand pôle comprend Auch, Duran et Pavie
- Les autres pôles comprennent Eauze, Mirande, Condom, Vic-Fezensac, Fleurance et Lectoure
- Les communes multi polarisées comprennent globalement la grande couronne auscitaine et toute la partie Est du territoire sous influence toulousaine

Migrations internes au SCoT : provenance des nouveaux emménagés

Source: fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, Insee RP2014



En analysant les mobilités résidentielles internes au SCoT sous le prisme du découpage en aires urbaines et typologies de communes réalisé par l'INSEE, trois faits principaux peuvent ressortir :

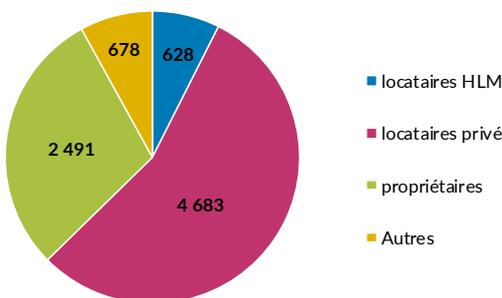
- La prédominance des mobilités de proximité est confirmée (par exemple, plus des 3/4 des nouveaux emménagés sur le grand pôle d'Auch résidaient un an auparavant sur ce même pôle)

- 718 ménages résidant auparavant dans une commune de la couronne, multipolarisée ou isolée, s'installent sur un pôle urbain (grand pôle d'Auch ou autres pôles)
- 542 ménages résidant auparavant au sein d'un pôle urbain s'installent dans une commune de la couronne, multipolarisée ou isolée.

Des mobilités résidentielles liées au parc de logements disponibles

Plus de la moitié des mobilités résidentielles (57 %) ont été captées par le parc locatif privé, contre 29 % par le parc de propriétaires et 14 % par le parc HLM. Cette répartition illustre de fait le caractère « flexible » du parc locatif privé et son rôle en tant que parc d'accueil des ménages les plus mobiles. D'un point de vue global, 11 % des résidences principales du SCoT ont connu un changement d'occupation sur la période. Sous cet angle, le parc locatif privé apparaît comme le plus sujet aux mobilités avec un taux de rotation de 27 % contre 14,5 % sur le parc locatif social et 4,5 % sur le parc de propriétaires.

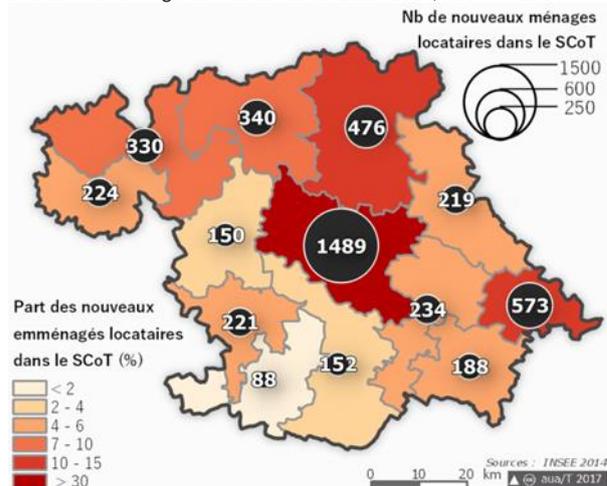
Statut d'occupation des nouveaux emménagés entre 2013 et 2014 - Source : Fichier migrations résidentielles 2



Les ménages s'installant sur le parc locatif (privé ou social) se portent majoritairement sur le territoire auscitain (32 % s'installent sur la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne), autrement dit là où se concentre l'essentiel du parc locatif (33 % du parc). Leur installation apparaît également importante sur les territoires de la Gascogne toulousaine, la Lomagne Gersoise, de la Ténarèze et du Grand Armagnac.

Où emménagent les locataires ?

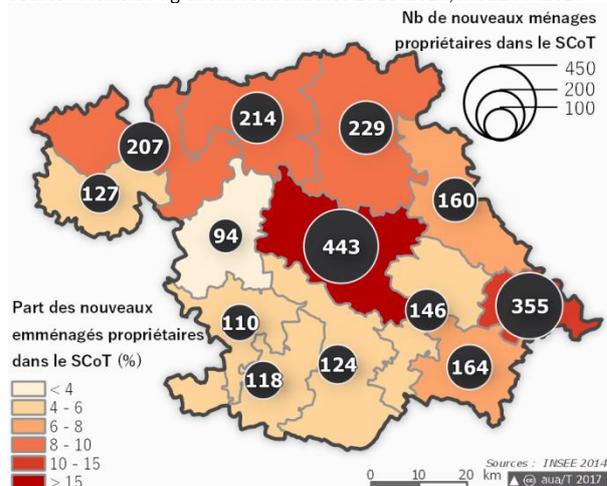
Source : Fichier Migration résidentielles 2013-2014, Insee RP 2014



Les ménages devenant propriétaire s'installent également de façon importante sur l'intercommunalité auscitaine. Les disparités en termes d'accueil apparaissent cependant beaucoup moins importantes avec les autres territoires, en particulier avec la Gascogne toulousaine où l'attractivité auprès des ménages métropolitains semble ici se refléter (cf. zoom ci-après concernant les ménages provenant de l'extérieur).

Où emménagent les propriétaires ?

Source : Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, INSEE RP 2014



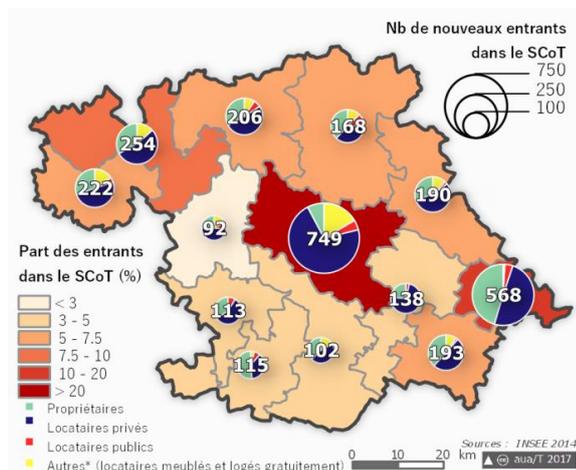
Où s'installent les ménages venant de l'extérieur ? Sur quels parcs de logements ? D'où viennent-ils ?

Les principales zones d'accueil des nouveaux arrivants, qu'ils soient locataires du parc privé, public ou propriétaires, se retrouvent sur le Grand Auch Cœur de Gascogne (près d'un nouveau ménage sur 4), et à l'Est avec la Gascogne Toulousaine (près d'un nouveau ménage sur 5). Les données par territoire diffèrent ensuite fortement suivant le statut d'occupation des nouveaux arrivants. Si la Gascogne Toulousaine se démarque par un accueil plus important de

propriétaires, le reste du territoire accueille une proportion plus importante de locataires du parc privé. Ce constat est tout particulièrement marqué sur l'agglomération auscitaine où plus des 3/4 des nouveaux ménages sont locataires.

Volume et destination des nouveaux arrivants selon le statut d'occupation

Source : Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, INSEE RP 2014



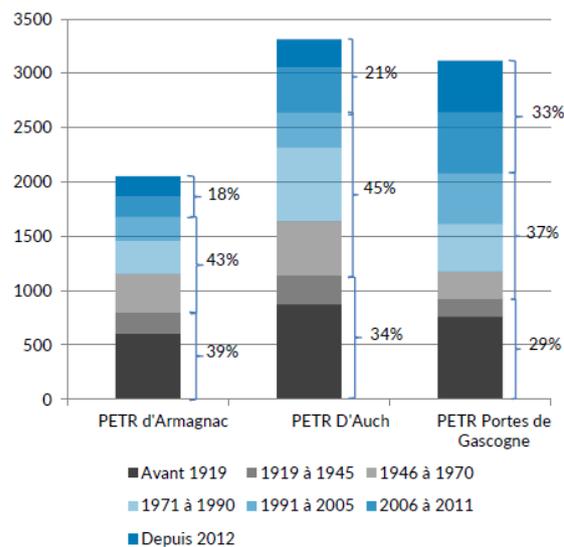
Les nouveaux arrivants proviennent à plus forte raison des départements limitrophes au premier rang duquel figure la Haute-Garonne (40 % des nouveaux entrants propriétaires, près de 30 % des nouveaux entrants locataires du parc privé). Près d'un nouveau ménage sur 4 (780 ménages) provient du reste de la France et notamment de la région parisienne, du Var ou des Alpes Maritimes. 6 % des ménages (200 ménages) proviennent également d'un pays étranger. Ces derniers viennent notamment s'installer sur la CC de l'Astarac Arros en Gascogne ainsi que sur la CC de la Gascogne Toulousaine.

Des mobilités résidentielles majoritairement réalisées au sein du parc existant

Les logements sur lesquels s'installent les nouveaux emménagés sont relativement anciens. Près de la moitié de ces derniers ont ainsi été réalisés avant 1970. Les périodes de construction varient toutefois fortement selon les territoires. Ainsi, le PETR Pays Portes de Gascogne présente plus de logements récents, avec environ un nouvel emménagé sur trois qui s'installe dans un logement réalisé depuis 2006, ce qui représente plus de 1 000 logements contre environ 700 pour le PETR d'Auch et 400 sur le PETR d'Armagnac. Ce dernier PETR conjugue un assez faible accueil de population (en lien avec son parc de résidences principales plus restreint) et une installation largement dominée par le logement ancien.

Répartition des nouveaux emménagés par date de construction des logements

Source : Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, INSEE RP 2014



Ces éléments viennent notamment souligner la très forte disparité de la construction neuve sur les territoires du SCoT.

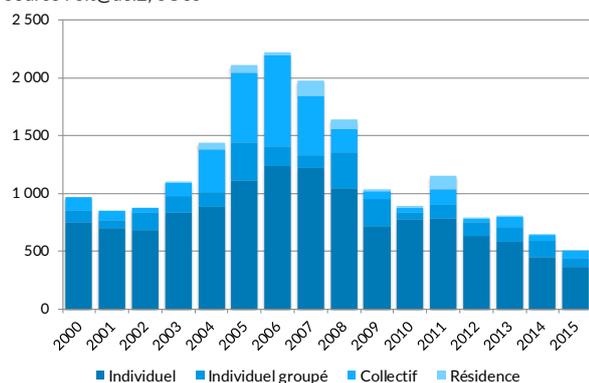
Une construction neuve en repli

Une déprise marquée depuis la fin de la période de défiscalisation

L'évolution annuelle de la construction neuve sur le territoire du SCoT depuis le début des années 2000 permet de distinguer des périodes de réalisation bien distinctes. Après des années de forte production dopées par des dispositifs de défiscalisation ayant conduit à la production de nombreux logements collectifs entre 2004 et 2008, l'évolution du nombre de logements commencés a marqué une forte baisse, exception faite de l'année 2011. La période récente marque un tassement important avec une moyenne d'environ 680 logements commencés annuellement entre 2012 et 2015, ce qui représente le cycle le moins dynamique sur l'ensemble de la période.

Evolution du nombre de logements commencés entre 2000 et 2015

Source : Sit@del2, SOeS

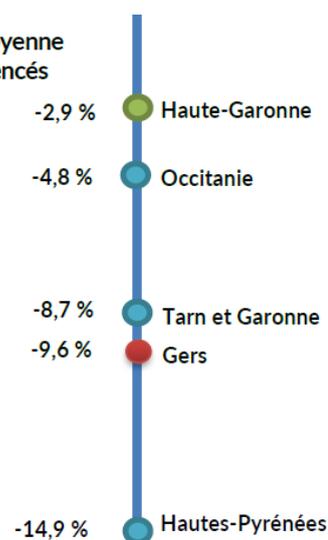


Si la diminution annuelle moyenne observée sur le Gers est bien moins marquée que sur le département limitrophe des Hautes-Pyrénées, le ralentissement de la production de logements apparaît néanmoins plus fort que sur les autres territoires de comparaison.

Les résultats trimestriels parus pour les années 2016-2017 à l'échelle régionale indiquent une reprise importante des mises en chantier (+17 % entre 2015 et 2016 pour l'Occitanie). Si le Gers a également enregistré une reprise, celle-ci apparaît moins importante pour le moment (+2,9 % entre 2015 et 2016), et demeure à confirmer à plus long terme.

Evolution annuelle moyenne des logements commencés entre 2010 et 2015

Source : Sit@del2, SOeS



Une production marquée par le poids de l'habitat individuel

Le socle de la construction neuve est porté par le logement individuel. Ce dernier représente en effet plus de 90 % des logements commencés entre 2012 et 2015. La proportion de logement réalisée en lotissements est en croissance. Celle-ci représente ainsi 40 % des logements individuels commencés en 2016 alors que cette proportion oscillait entre 20 et 30 % de la fin des 1990 au début des années 2010.

Alors qu'il constituait près de 30 % des réalisations durant la période de "boom" entre 2004 et 2008, le logement collectif apparaît depuis très en retrait. A titre d'illustration, aucun bien neuf porté par un promoteur n'est aujourd'hui disponible sur le territoire de l'agglomération d'Auch (aucune mise en vente sur ce territoire depuis 2008 alors que l'agglomération enregistrait environ 200 mises en ventes annuelles entre 2005 et 2008). De fait, l'essentiel de la production collective réalisée depuis près d'une dizaine d'années correspond à une offre locative sociale ou à une offre spécifique répondant à des publics logés en résidence (étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées).

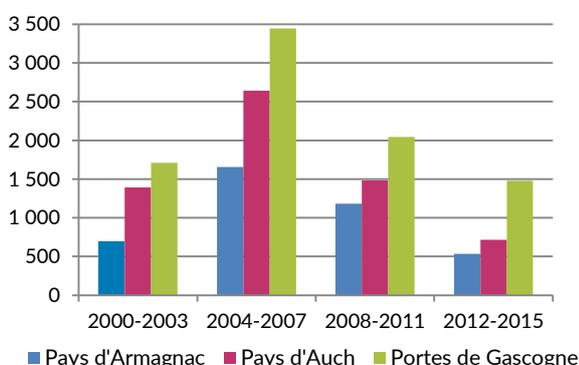
¹ Source : La commercialisation des lotissements récents dans le Gers en 2016, DDT 32

Une dynamique portée par l'Est du territoire

Concernant la distribution territoriale des logements commencés, le poids du PETR Pays Portes de Gascogne apparaît important depuis 2000, et celui-ci tend à s'accroître sur la période récente avec plus d'un logement commencé sur 2 à l'échelle du SCoT. La proportion du PETR Pays d'Auch tend, quant à elle, à s'amenuiser progressivement, notamment suite à l'essoufflement des dispositifs de défiscalisation. Le PETR Pays d'Armagnac apparaît quant à lui en retrait même si sa part est en légère augmentation depuis le début des années 2000.

Evolution des volumes de logements commencés par PETR entre 2000 et 2015

Source : Sit@del2, SOeS



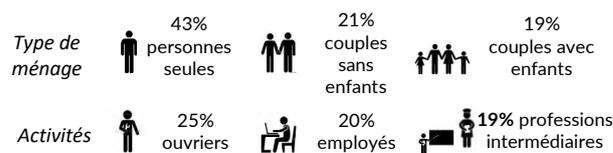
Un parc locatif sous tension

Le parc locatif privé : un parc majeur pour répondre aux mobilités résidentielles avec des loyers relativement élevés

Comme les données caractérisant les mobilités résidentielles l'ont révélé, le parc locatif privé accueille plus de la moitié des nouveaux emménagés, soit 4 800 ménages au total. L'offre est ici polarisée par Auch qui accueille 1 nouveau locataire du parc privé sur 4 ainsi que par les autres pôles urbains du territoire. Celle-ci est également dominée par le logement ancien : 1 nouveau locataire du parc privé sur 3 s'installe ainsi dans un logement construit avant 1946. En outre près d'un nouveau locataire du privé sur deux s'installe dans un logement individuel, l'offre importante sur ce type de biens mêlant principalement petits pavillons de ville et promotion plus récente répondant à une demande importante de la part des familles.

Qui s'installe sur le parc locatif privé ?

Source : Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, INSEE RP



Le profil des ménages s'installant sur le parc locatif privé est dominé par des petits foyers (personnes seules et couples sans enfants) et est principalement représenté par des personnes de référence actives (ouvriers, employés ou professions intermédiaires). Ces informations peuvent illustrer différentes phases du parcours résidentiel : travailleurs ne disposant pas d'un emploi stable et mobiles au gré de leurs contrats, jeunes actifs vivant seuls et restant au sein du parc locatif pendant la durée de leur premier emploi, jeunes ménages s'installant en couple etc.

Quelques niveaux de loyers (2017) - Source : Clameur

	Loyers de marché (€/m2)
CC Gascogne Toulousaine	8,6€
CC Bastides de Lomagne	8,3€
Auch	8,1 €
CA Grand Auch	8,1€
CC Lomagne Gersoise	6,3 €

Les niveaux de loyers apparaissent hétérogènes selon les territoires d'étude. Ces derniers sont ainsi plus élevés sur la partie est du territoire en lien avec la tension plus importante sur des villes comme L'Isle-Jourdain où il faut compter environ 400€ pour un loyer mensuel en T1 contre environ 300€ sur Auch, Condom et Mirande. Les écarts de prix apparaissent également importants pour des surfaces plus grandes comme en T3 où il faut compter environ 590€/mois à L'Isle-Jourdain contre 490€, 460€ et 390€ sur Auch, Condom et Mirande².

Des risques peuvent ainsi apparaître sur l'est du territoire avec des loyers qui deviennent contraignants et tendent à fermer l'accès aux ménages modestes. A contrario, des niveaux de loyers plus bas apparaissent sur de nombreuses communes du reste du territoire, en particulier sur leur centre-bourg. Si une partie de ces logements

² Estimations croisées à partir d'entretiens réalisés auprès de cabinets de notaires et d'annonces publiées par les agences immobilières

trouve preneur au regard de ces bas loyers, de nombreux autres demeurent vacants, notamment au regard des besoins d'adaptation et des coûts de réhabilitation qui tendent à freiner les potentiels bailleurs.

Auch offre quant à elle une situation plus spécifique. L'offre récente du milieu des années 2000 en défiscalisation est ainsi venue concurrencer celle du centre ancien et apporter une détente sur le marché. Si le centre-ville auscitain présente certes d'importants besoins en matière de réhabilitation avec une vacance qui y reste élevée, le marché des studios à destination des étudiants apparaît toujours actif.

Les niveaux de prix globaux à la location impliquent des taux d'effort relativement importants³. Ces derniers atteignent environ 30 % sur les communes d'Auch, Condom et L'Isle-Jourdain pour une personne seule résidant au sein d'un T2. A titre de comparaison, ce taux d'effort à l'échelle nationale est de 28 % pour les locataires du parc privé⁴. Cela vient notamment souligner l'importance de disposer de loyers maîtrisés, même sur des communes moins en tension que sur le flanc Est du territoire au regard de ménages disposant de faibles ressources.

Une offre locative sociale limitée et un parc globalement sous tension

L'offre locative occupe un faible poids dans l'accueil des nouvelles populations (7 % de l'ensemble des nouveaux emménagés soit près de 600 ménages). Ce constat est à mettre en rapport avec la part limitée que représente ce parc sur l'ensemble des résidences principales (5 % au total). L'offre demeure concentrée sur Auch qui accueille plus d'un tiers des nouveaux locataires du parc social mais cette dernière apparaît en croissance ces dernières années, notamment sur le flanc Est. Plus d'un nouveau locataire du parc social sur 3 s'installe dans un logement construit depuis 2006, ce qui montre l'impact de la production récente de logements satisfaisant la demande.

Qui s'installe sur le parc locatif social ?

Source : Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014, INSEE RP



³ Le taux d'effort mesure la proportion du budget du ménage alloué au logement

⁴ Insee 2013

En comparaison avec le parc locatif privé, le public s'installant sur le parc social est majoritairement familial, la moitié étant des couples avec enfants et des familles monoparentales. Les ménages apparaissent en outre le plus souvent actifs (ouvriers et employés essentiellement) mais près d'un sur 5 ne possède pas d'activité professionnelle.

Loyers moyens du parc des années 1946-1976 et du parc d'après 2001 - Source : RPLS 2016

T2		T3		T4 et plus	
Ancien	Récent	Ancien	Récent	Ancien	Récent
226€	288€	268€	389€	330€	492€

De façon logique les loyers du parc social apparaissent plus abordables que ceux du parc privé, en particulier sur le segment des logements anciens. Les logements plus récents sont toutefois plus chers à la location et apparaissent moins aptes à accueillir les ménages les plus modestes. 70 % des demandeurs de logements sociaux disposaient en 2016 de revenus inférieurs au plafond PLAi (Prêt locatif aidé d'intégration) soit 1 034€ de revenu mensuel net pour une personne seule et 1 810€ pour un couple avec un enfant.

Demandes et attributions de logements sociaux en 2015 et 2016 - Source : SNE 2015-2016

	Nombre de demandes		Nombre d'attributions		Demandes pour 1 attribution	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CC Gascogne Toulousaine	309	301	32	97	9,7	3,1
CC du Savès	70	96	17	21	4,1	4,6
CC des Coteaux Arrats Gimone	60	86	23	16	2,6	5,4
CC du Bas Armagnac	93	74	18	25	5,2	3
CA du Grand Auch Cœur de Gascogne	1021	914	294	338	3,5	2,7
SCoT	2179	2174	658	774	3,3	2,8
CC Lomagne Gersoise	153	166	69	67	2,2	2,5
CC Bastides de Lomagne	71	83	39	33	1,8	2,5
CC Astarac Arros en Gascogne	19	16	10	21	1,9	0,8

La pression globale apparaît relativement importante sur le parc social du SCoT : 3,3 demandes pour 1 attribution en 2015, 2,8 demandes pour 1 attribution en 2016. Si cette pression est en diminution, des disparités majeures sont visibles entre les territoires.

Le décalage entre demandes et attributions est ainsi marqué sur la Gascogne toulousaine en dépit d'une importante détente relevée sur la dernière année de recensement grâce à des opérations d'habitat social importantes réalisées sur les communes de L'Isle-Jourdain et Fontenilles (9,7 demandes pour 1 attribution en 2015, 3,1 demandes pour 1 attribution en 2016). L'année 2016 ne saurait cependant résumer à elle seule la tendance observée sur ce territoire où la pression a pu apparaître comme l'une des plus fortes au niveau régional ces dernières années. Cette tension sur la Gascogne toulousaine semble désormais s'étendre aux territoires voisins de la CC des Coteaux Arrats Gimone et de la CC du Savès qui ont connu les pressions les plus importantes sur le SCoT en 2016.

Les besoins en logements sociaux ne se limitent cependant pas à ces territoires sous influence métropolitaine dans la mesure où de nombreux ménages disposant de ressources restreintes vivent notamment sur la partie ouest du département. Des niveaux relativement importants de demande sont ainsi visibles sur le Bas Armagnac où la production demeure limitée.

Sur l'agglomération auscitaine, la pression sur ces deux dernières années apparaît, quant à elle, en léger repli et semble proche de celle enregistrée sur l'ensemble du territoire du SCoT.

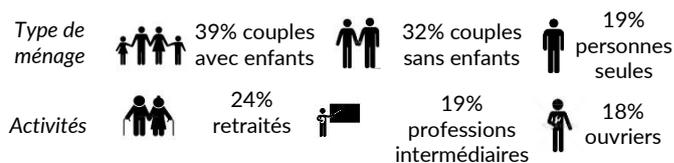
Sur le reste du territoire, la pression est plus limitée. La demande y est moins importante et des problématiques de vacance peuvent se présenter d'autant plus que l'offre disponible n'est pas forcément adaptée à la demande.

Une accession de plus en plus tournée vers le parc ancien

Des accédants aux profils différenciés suivant les territoires

28 % des nouveaux emménagés (2 400 ménages) s'installent au sein de leur logement en tant que propriétaire. L'accession à la propriété se réalise à 95 % sur du logement individuel. Si environ 1/4 des nouveaux emménagés propriétaires se portent sur un logement récent (construit depuis 2012), essentiellement à l'Est, le reste des nouveaux accédants s'installent sur des biens d'occasion, en particulier des logements individuels des années 1980-1990, ainsi que des biens plus anciens.

Qui sont les ménages qui s'installent sur le parc en tant que propriétaire ?



Les ménages propriétaires sont le plus souvent des familles. Le poids des retraités est en outre également important. Ces caractéristiques diffèrent cependant fortement suivant les territoires d'accueil. Ainsi, la CC de la Gascogne Toulousaine accueille près de 60 % de familles avec enfants parmi ses nouveaux propriétaires avec également une proportion marquée de professions intermédiaires (35 %) et de cadres (33 %). A titre de comparaison, la CC de la Ténarèze accueille peu de couples avec enfants (23 %) et semble plutôt attractif pour des propriétaires retraités (35 %).

Une concurrence importante entre l'offre ancienne et récente

En dehors de l'est du territoire et en particulier de la Gascogne toulousaine, les prix à l'accession dans le neuf ne dépassent que très rarement les 180 000€ (terrain et construction comprise dans le cas de lots à bâtir).

Le prix moyen des lots oscille fortement selon les territoires. La forte production à l'Est, impulsée par la maîtrise d'ouvrage privée présente des prix de sortie relativement élevés, au contraire du reste du territoire avec des terrains abordables et une maîtrise d'ouvrage qui est majoritairement publique sur les territoires les plus à l'ouest.

Prix moyens des lots à la vente entre 2014 et 2016 sur le SCoT

Source: DDT 32

	Prix moyens des lots entre 2014-2016
Saves toulousain	65-70 k€
Gers	52-68 k€
Auch Agglo	45-50 k€
Lomagne	40-50 k€
Astarac	35-40 k€
Armagnac	30-40 k€

L'accession à la propriété dans le neuf apparaît cependant en concurrence avec d'autres biens plus anciens sur presque tous les territoires. Les prix médians dans le Gers oscillent ainsi entre 120 000€ et 150 000€ et ont connu une forte baisse ces dernières années (-22 % en 5 ans). Des secteurs comme le Val de Gers et le Grand Armagnac présentent une offre plus importante que la demande et sur certains territoires, la clientèle étrangère et le marché des résidences secondaires qui représentaient auparavant un segment dynamique apparaissent en net repli.

Pour des prix très attractifs, notamment vis-à-vis du neuf, les propriétaires occupants peuvent s'offrir un pavillon des années 1970, 1980 et 1990 malgré des travaux à réaliser qui sont aujourd'hui de plus en plus aidés. Les maisons de ville ou le collectif de centre ancien peinent en comparaison à trouver preneur au regard de l'ampleur des travaux à réaliser, problématique qui s'étend également à d'autres biens en diffus.



Problématiques logement et politiques de l'habitat

Ce qu'il faut retenir

- Une vacance structurelle importante dans les centres anciens
- Un fort besoin d'adaptation des logements au vieillissement
- Une difficulté d'accès au logement pour les jeunes ménages et les ménages fragiles
- Un territoire entièrement couvert par des dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Des politiques foncières et d'aménagement qui prennent en compte les enjeux du développement d'une offre d'habitat diversifiée

Chiffres clés

44 % de logements vacants le sont depuis plus de 3 ans

90 % des plus de 75 ans vivent à leur domicile

42 % des demandeurs de logements sociaux sont de jeunes ménages (moins de 35 ans)

Près de **8 200** logements privés potentiellement indignes

350 à 400 logements réhabilités par an dans le cadre des OPAH ou des PIG

Des problématiques logement à prendre en compte

Une vacance structurelle importante, notamment dans les centres anciens

Au-delà de la localisation globale des logements vacants à l'échelle du SCoT, de leur évolution et de leur qualification selon leur typologie, leur taille ou leur date de construction, la compréhension de ce phénomène et de son implication, en particulier au sein des centres-anciens, amène à considérer d'autres paramètres plus qualitatifs.

La durée de la vacance¹ peut ainsi apporter un éclairage supplémentaire quant au caractère structurel de cette dernière. La nature durable du phénomène est souvent évaluée au regard d'une inoccupation des logements d'au moins 3 ans. A l'échelle du SCoT, 44 % des logements vacants le sont ainsi depuis plus de 3 ans. A l'échelle régionale ce taux est de 31 %, avec toutefois des disparités importantes. La moyenne gersoise de 44,5 % est l'une des plus élevées d'Occitanie, seulement devancée par la Lozère (54 %), l'Aveyron (50 %) et similaire à celle du Lot.

Au sein du SCoT, les situations sont également très variables. La vacance supérieure ou égale à 3

ans dépasse ainsi 40 % de la vacance totale pour l'ensemble des EPCI, en dehors de la Gascogne Toulousaine (34 %) et de la Lomagne Gersoise (39 %). Près d'un logement vacant sur 2 l'est en revanche depuis au moins 3 ans sur les CC du Val de Gers, d'Artagnan de Fezensac et du Grand Armagnac. De fortes proportions de logements vacants de longue date (au moins 3 ans) s'observent sur de nombreux bourgs-centres, notamment à Cazaubon (47,7 %), Vic-Fezensac (45,9 %), Nogaro (plus de 45 %²), Mauvezin (43,8 %) ou Auch (43,5 %).

Un autre indicateur de caractérisation de la vacance est le niveau de confort des logements concernés. Si l'on prend les logements sans élément de confort avec un classement cadastral 6, 7 ou 8, on atteint près de 19 % des logements vacants à l'échelle du SCoT, quand la moyenne régionale est à près de 12 %. On atteint des taux relativement élevés sur certaines communautés de communes comme la CC Val de Gers ou la CC Astarac Arros en Gascogne où près d'un logement vacant sur trois est considéré comme inconfortable.

¹ Données issues du fichier Filocom 2015.

² Une partie des données sont secrétisées sur cette commune

La majorité des propriétaires des logements vacants sont des propriétaires âgés, avec une surreprésentation des propriétaires très âgés par rapport à l'ensemble du parc de logements. Ainsi, à l'échelle du SCoT, 31 % des propriétaires de logements vacants ont plus de 75 ans. Cette part peut atteindre 35 % à 39 % sur certaines communautés de communes (CC Artagnan en Fezensac, CC Astarac Arros en Gascogne, CC du Bas Armagnac, CC Val de Gers). Les propriétaires de ces logements vacants sont majoritairement des propriétaires résidant eux-mêmes dans la commune (44 %) ou dans une commune du département (26 %). Très peu d'entre eux (18 %) sont originaires d'une commune située hors de la Région.

L'ensemble de ces éléments montre qu'une partie importante du parc vacant, majoritairement située dans les centres anciens, est un parc structurellement vacant demandant des réhabilitations relativement lourdes et pour lesquelles les propriétaires ne sont pas en capacité de réaliser les travaux. Les retours des acteurs du marché (agences immobilières, notaires) ont fait remonter une difficulté à la vente de ce type de biens. Les propriétaires plutôt âgés, ou leurs descendants en cas de décès, ne parviennent pas à trouver acquéreur de ces biens de centres-bourgs demandant de gros travaux et relativement peu attractifs pour les jeunes ménages familiaux.

Des ménages vieillissants, souvent isolés, et dans des logements inadaptés

Au regard du poids important des personnes âgées au sein du SCoT et du vieillissement prononcé qui s'annonce au cours des années à venir, la question de leurs conditions de logement et de l'évolution de leurs besoins apparaît fondamentale. Cette attention portée auprès des ménages âgés est d'autant plus importante et nécessaire qu'elle recouvre des questions ayant trait à leur vulnérabilité, que ce soit en lien avec leur perte d'autonomie ou au regard de leurs ressources économiques.

Plus de 2 800 places sont présentes au sein des structures d'hébergement destinées aux personnes âgées (maisons de retraite, unités de soins...), soit environ 113 lits pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. A cet égard, le SCoT apparaît comme un territoire bien équipé notamment comparés aux départements voisins, en particulier ceux des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Taux d'équipement en hébergement pour personnes âgées

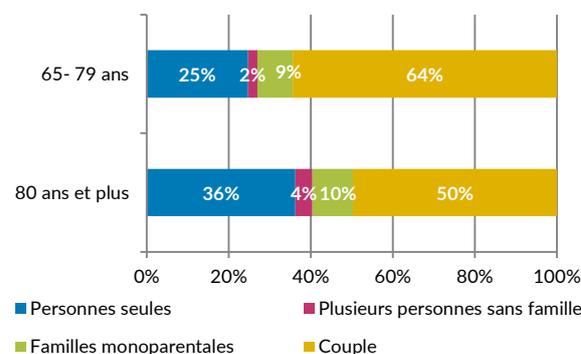
Source : DREES 2015, Insee RP 2014

	Places d'hébergement pour 1 000 personnes de 75 ans et plus
SCoT	113
Lot et Garonne	113
Haute-Garonne	111
Tarn et Garonne	110
Occitanie	110
Landes	107
Hautes-Pyrénées	106

Pour autant, environ 9 ménages de plus de 75 ans sur 10 continuent de vivre à leur domicile. Ces ménages âgés sont fortement concernés par des problématiques d'isolement. Un ménage sur 4 dont la personne de référence est âgée de 65 à 79 ans se compose d'une personne seule, chiffre qui atteint plus d'un foyer sur 3 pour les ménages de 80 ans et plus.

Modes de cohabitation des ménages de 65 ans et plus

Source : Insee RP 2014

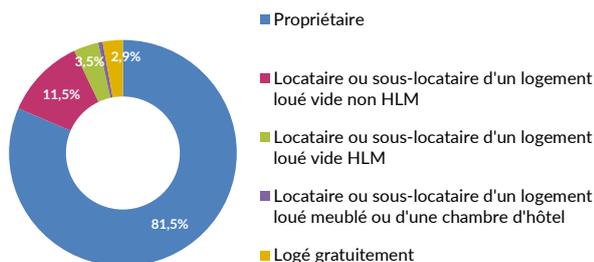


Les personnes âgées de 65 ans et plus vivant sur le territoire du SCoT sont très largement propriétaires de leur logement (81,5). Seuls un peu plus de 15 % d'entre eux sont locataires, majoritairement au sein du parc locatif privé. On observe en effet une attractivité des centres-bourgs auprès des populations seniors souhaitant vivre au sein de logements de plus petite taille et se rapprocher des services et équipements du quotidien : commerces de bouche, services de santé...

La typologie d'habitat des personnes âgées est enfin marquée par une présence prédominante du logement individuel avec 9 ménages sur 10 de plus de 65 ans résidant au sein d'une maison.

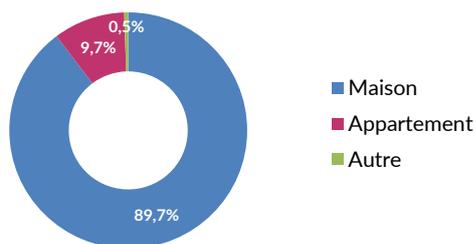
Statuts d'occupation des 65 ans et plus

Source : Insee RP 2014



Type d'habitat des 65 ans et plus

Source : Insee RP 2014



En 2015, le territoire comptait près de 21 670 ménages propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH³, soit 39 % des propriétaires occupants du SCoT. Sur les territoires les plus ruraux, c'est même plus d'un propriétaire occupant sur deux qui est éligible aux aides de l'ANAH (CC du Grand Armagnac, CC de la Ténarèze, CC Artagnan en Fezensac). Près de 70 % de ces propriétaires ont plus de 60 ans. Ceci montre pour ces ménages âgés les enjeux d'adaptation mais aussi d'amélioration, le plus souvent thermique, des logements qu'ils occupent, avec pour une majorité d'entre eux de faibles revenus.

Une difficulté d'accès au logement des jeunes ménages

A l'opposé de la pyramide des âges, les jeunes ménages représentent une autre catégorie potentiellement vulnérable, au regard notamment des ressources dont ils disposent et de leur autonomie relative (absence de modes de transports individuels, emplois précaires...). A l'échelle du Gers, 22,5 % des ménages de moins de 30 ans et 16,3 % des 30-39 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

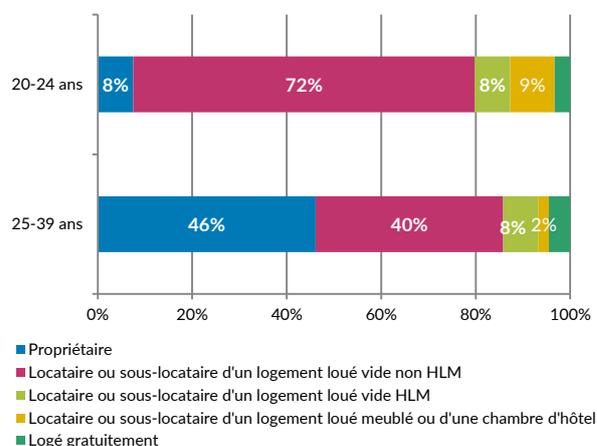
Au sein de cette vaste catégorie, une variété importante des modes d'habiter s'observe selon les évolutions de la vie professionnelle, familiale et sociale : poursuite des études, entrée dans la vie

active, accession à un logement autonome, vie en couple...

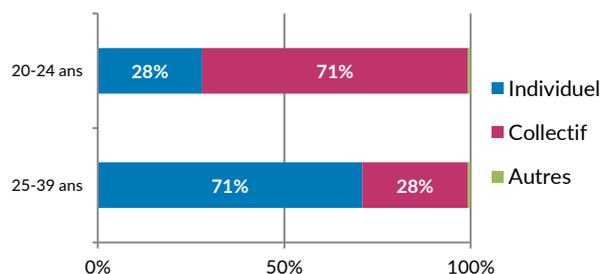
Les 20-24 ans vivant dans un logement indépendant du foyer parental résident très majoritairement au sein du parc locatif (9 ménages sur 10 au sein de cette catégorie). Au regard de la localisation de l'offre de formation et de l'offre locative, cette population se concentre fortement au sein de l'agglomération auscitaine (47 % des ménages locataires de 20-24 ans). Les statuts d'occupation de cette catégorie d'âge soulignent l'évolution du parcours résidentiel vers l'accession à la propriété ainsi qu'une dispersion plus équilibrée au sein du territoire. La part du locatif demeure toutefois importante (40 % des 30-39 ans contre 29 % toutes catégories d'âges confondues).

Si l'occupation au sein du parc locatif social demeure certes peu répandue, celle-ci apparaît comparativement plus importante au sein de ces catégories de population aux revenus encore modestes. A cet égard, les jeunes ménages représentent une part importante des demandeurs de logement social. En 2016, 42 % des demandeurs de logements locatifs sociaux avaient comme chef de ménage une personne âgée de moins de 35 ans, soit près de 900 ménages.

Statuts d'occupation des 20-39 ans - Source : Insee RP 2014



Type d'habitat des 20-39 ans - Source : Insee RP 2014



³ Un propriétaire occupant est éligible aux aides de l'ANAH si son logement a plus de 15 ans et si ses ressources ne dépassent pas des plafonds définis : 18 598 € de revenu fiscal annuel de référence pour une personne seule, 27 200 € pour un ménage de deux personnes.

En ce qui concerne la typologie d'habitat occupée, le passage entre les deux catégories d'âge recensées laisse entrevoir un renversement encore plus notable au sein du parcours résidentiel avec une transition très importante en direction de l'habitat individuel.

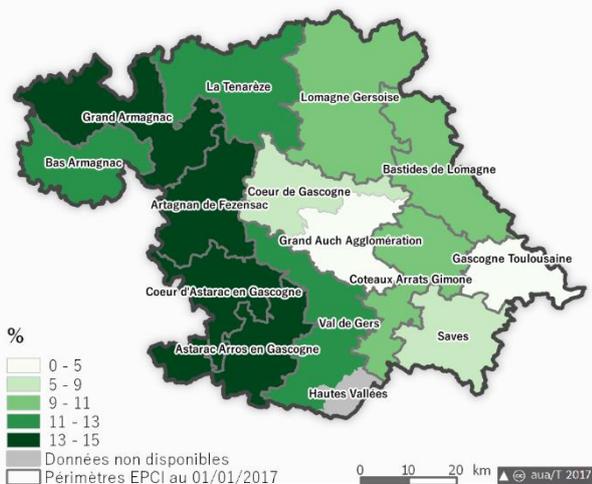
Pour autant, au regard des éléments de marché mis en avant précédemment, l'accès au parc locatif privé ou la réalisation d'un projet d'accession devient difficile sur le territoire pour une partie de ces jeunes ménages et ce, quels que soient les territoires : sur les territoires plus ruraux ou moins tendus faute d'offre adaptée, sur les territoires plus urbains ou à l'est en raison des niveaux de prix.

Des ménages fragiles avec des difficultés d'accès ou de maintien dans des logements adaptés

Le territoire compte une part importante de ménages à faibles ressources. Le taux de pauvreté atteint près de 14 % de la population. Ce taux est plus important au sein des locataires du parc privé (26,4 %) que pour les propriétaires occupants (10,4 %), mais ceci représente en volume un nombre de ménages relativement équivalent. Cela fait apparaître qu'au sein du SCoT la précarité couvre une grande variété de situations sur le plan des statuts d'occupation, et in fine sur les conditions d'habitat des ménages fragiles : anciennes maisons rurales, petits collectifs de centre-bourg, appartements du parc social.

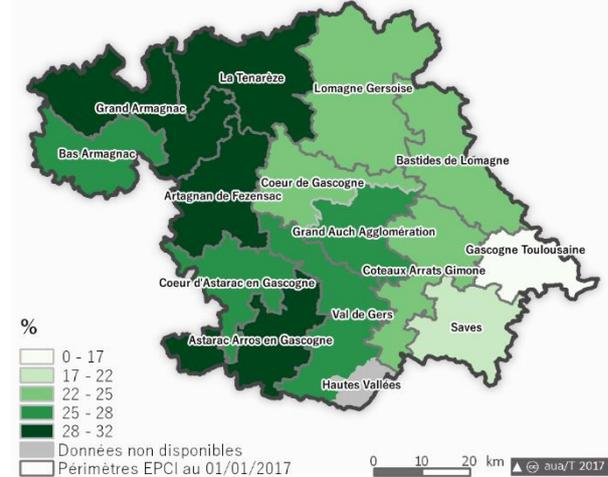
Taux de pauvreté des propriétaires par EPCI

Sources : Insee- FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



Taux de pauvreté des locataires par EPCI

Sources : Insee- FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015



Trois intercommunalités ressortent plus fortement au regard du taux de pauvreté touchant conjointement les propriétaires et les locataires : les CC du Grand Armagnac, d'Artagnan en Fezensac et d'Astarac Arros en Gascogne. Ces trois secteurs conjuguent en effet un taux de pauvreté marquant 13 à 15 % des propriétaires et 28 à 32 % des locataires. Sur cette partie Ouest du territoire, la CC du Bas Armagnac apparaît quant à elle moins impactée par la précarité des locataires et des propriétaires.

A l'inverse, le secteur Est, en particulier la CC de Gascogne Toulousaine et celle du Savès, apparaissent globalement plus épargnées par la pauvreté des locataires et des propriétaires.

Un écart important marque en revanche la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne. Les ménages locataires sont en proportion 5 fois plus touchés par la pauvreté que les ménages propriétaires, constat encore renforcé à l'échelle de la commune d'Auch où les locataires sont près de 6 fois plus concernés. La concentration importante de logements sociaux sur la préfecture gersoise constitue l'un des facteurs explicatifs de ce phénomène.

Pour autant, la faiblesse du parc locatif social explique qu'une majorité des ménages fragiles résident dans le parc privé, parfois dans des conditions d'habitat précaires et/ou dégradées. Ainsi, le territoire comptait, en 2013, près de 8200 résidences principales privées potentiellement indignes. Le volume des résidences principales est sensiblement le même entre les trois PETR, montrant notamment un taux plus élevé sur le PETR du Pays d'Armagnac. On trouve les taux de résidence principale potentiellement indignes les plus élevés sur les CC d'Artagnan en Fezensac et du Grand Armagnac. Près de la moitié des

ménages concernés sont des propriétaires occupants, notamment âgés et de logements anciens. Mais on compte aussi un nombre important de locataires et de ménages hébergés ou logés à titre gratuit, notamment sur le PETR Pays d'Auch.

Résidences principales indignes sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : Filocom, 2015

	PETR Pays de Gascogne	PETR d'Armagnac	PETR Pays d'Auch	Ensemble du SCoT
Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes	2 750	2 672	2 759	8 181
Taux de résidences principales privées indignes	10%	13%	11%	11%
Part des propriétaires occupants	53%	52%	37%	47%
Part des résidences principales d'avant 1949	67%	69%	57%	64%
Part des ménages de plus de 60 ans	52%	54%	42%	49%

Les réponses aujourd'hui apportées et les politiques locales de l'habitat mises en place

OPAH⁴ et dispositifs d'amélioration de l'habitat

Le territoire est aujourd'hui entièrement couvert par des dispositifs d'aides à l'amélioration des logements existants dans le parc privé. Ces dispositifs permettent de mettre à disposition des ménages un appui et des aides financières pour leurs travaux d'amélioration (énergétique, adaptation au handicap) ou leur réhabilitation lourde d'habitat vacant et/ou dégradé.

Les bilans quantitatifs de ces dispositifs montrent une réussite de ces derniers sur l'ensemble des territoires, les réalisations dépassant partout les objectifs initiaux inscrits dans les conventions. L'accompagnement des propriétaires occupants (à la fois sur le volet énergétique mais aussi sur le volet adaptation au handicap) donne des résultats très importants, montrant le besoin sur un territoire avec des propriétaires occupants à faibles ressources dans de l'habitat plutôt ancien. Les travaux réalisés sont d'une ampleur relativement importante (15 000 à 18 000 € HT de travaux en moyenne en fonction des programmes), couverts à près de 50 % par des subventions publiques.

A l'inverse, les résultats pour les propriétaires bailleurs sont très faibles, en dehors du centre ancien d'Auch. Ceci s'explique par le fait que vu les

niveaux de travaux et les montants de subventions, les opérations sont difficilement rentables pour les propriétaires.

Ainsi, les OPAH, même quand elles ont une dimension renforcée sur les bourgs et centres-villes (dans le cadre d'OPAH de renouvellement urbain ou d'OPAH de revitalisation rurale), peinent donc aujourd'hui à avoir un vrai effet de levier sur la réhabilitation du bâti vacant et dégradé des centres anciens.

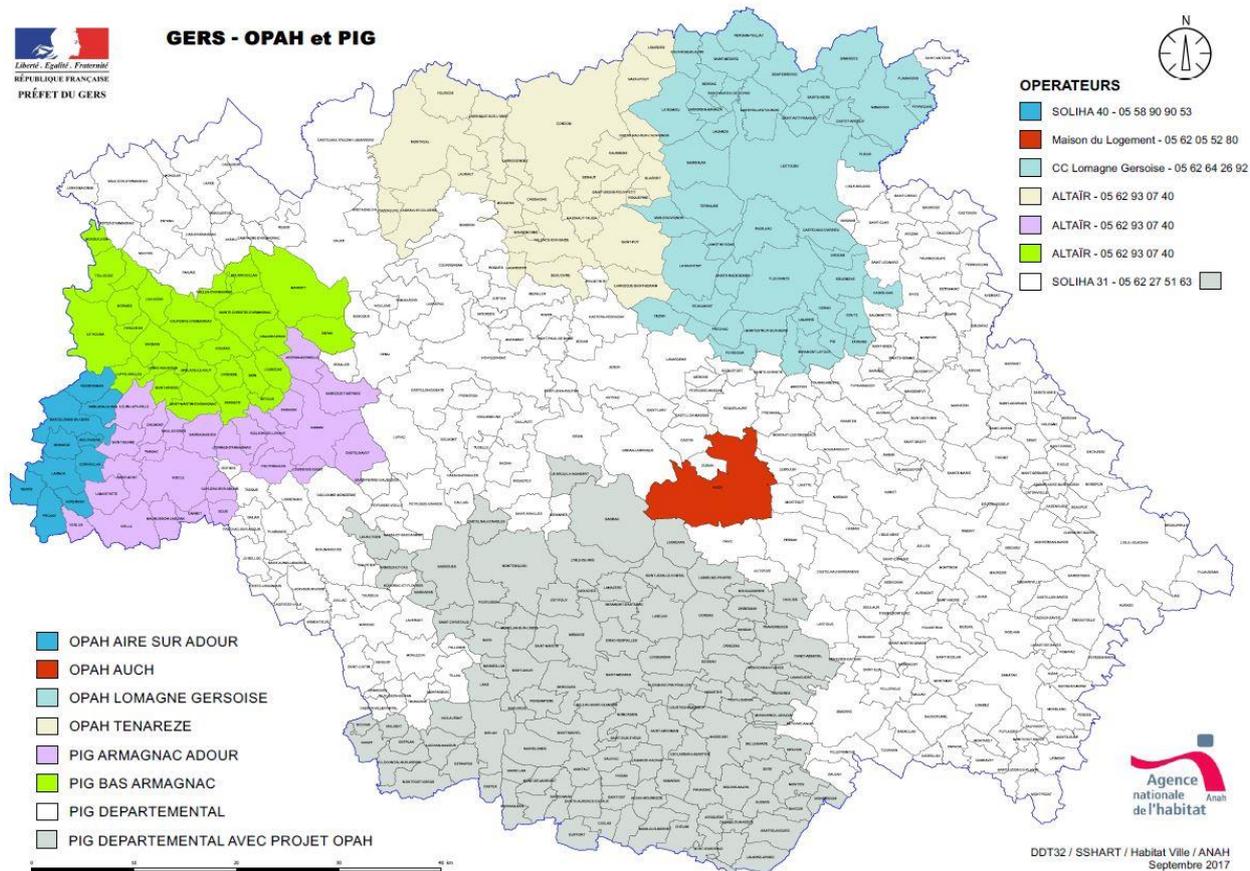
Dans les nouveaux dispositifs en cours de montage, l'ANAH travaille avec les territoires pour renforcer ces interventions, notamment en délimitant des périmètres plus restreints, en renforçant le repérage de l'habitat le plus dégradé, en poussant à mobiliser des outils coercitifs et en veillant à adosser ces dispositifs à un projet global de revitalisation du bourg (volet espaces publics, commerces, équipements et services, mobilités et stationnements...). A cet égard, une OPAH est en cours de montage sur le territoire des CC Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers.

Enfin, le dispositif « centres-bourgs » du Conseil Régional ou la démarche ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) issue de loi ELAN, adoptée en octobre 2018, peuvent être de véritables leviers pour renforcer l'opérationnalité des interventions sur l'habitat dans les centres anciens.

⁴ OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Résidences principales indignes sur le territoire du SCoT⁵

Sources : Filocom, 2015



Dispositifs opérationnels sur le territoire du SCoT

Source : DDT 32

Dispositifs opérationnels sur le territoire du SCoT	Objectifs PO* sur la durée de la convention	Objectifs PB* sur la durée de la convention	Réalisés PO du démarrage du programme jusqu'au 31/12/17	Réalisés PB du démarrage du programme jusqu'au 31/12/17
OPAH RR de CC Ténarèze (2013-2017)	134	50	263	9
OPAH RR Lomagne Gersoise (2017-2019)	150	30	75	1
PIG CC du Bas Armagnac (2017-2019)	135	0	52	0
OPAH RU de la Ville d'Auch (2015-2019)	360	89	130	34

*PO : Propriétaire Occupant

*PB : Propriétaire Bailleur

⁵ Le programme d'amélioration de l'habitat prévu sur le territoire des CC cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers n'est pas encore définitivement acté (OPAH ou PIG)

Politiques de développement de logements à prix ou loyers maîtrisés

Pour répondre à la diversité des besoins en logements sur le territoire et conscientes des niveaux de ressources assez faibles des ménages du territoire ou qui s'installent sur le territoire, de nombreuses communes et intercommunalités ont développé des programmes favorisant une mixité d'habitat et visant à maîtriser les coûts de sortie des opérations.

A cet égard, on observe un certain dynamisme de la production récente de logements locatifs sociaux portée soit par des bailleurs publics mais aussi, pour certaines petites opérations, par des communes. Ces opérations de logements locatifs sociaux se réalisent en majorité en neuf, de plus en plus dans le cadre d'opérations mixtes (d'autant plus que certaines communes ont introduit des servitudes de mixité dans leur PLU). On note près de 20 % de cette production dans des opérations en acquisitions améliorations, majoritairement situées dans les centres anciens des communes.

Logements locatifs sociaux publics financés entre 2015 et 2017 - Source : DDT 32

	Nbr de logts	Dont neufs	Dont réhabilitations	Dont logements communaux	Dont bailleur public
SCoT	346	276	70	16	330
Auch	68	43	25	0	68
Fleurance	58	58	0	0	58
L'Isle-Jourdain	52	51	1	0	51
Gimont	43	17	26	0	43

Par ailleurs, plusieurs communes ont réalisé des lotissements communaux avec un objectif de maîtriser les prix de vente des lots en sortie d'opérations, et avec une attention particulière à la qualité de ces opérations (plusieurs démarches d'éco-lotissement sont accompagnées par le CAUE). Pour autant, une partie de ces opérations, notamment sur les territoires les plus détendus, ont trouvé des difficultés dans leur commercialisation.

FOCUS

Etat d'avancement des Programmes Locaux de l'Habitat sur le territoire du SCoT

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne a approuvé en 2016 son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2020. Ce programme ambitieux prévoit la réalisation de près de 190 logements par an sur le territoire de l'agglomération, avec un objectif de recentrer cette production sur la ville centre, notamment sur son centre ancien. La production en renouvellement urbain devra atteindre 50 % de la production à la fin du PLH, ce qui demande des outils volontaristes de réhabilitation du parc ancien.

A noter à cet égard, le projet de renouvellement urbain du Grand Garros, quartier d'habitat social reconnu d'intérêt national. Il est prévu un projet important de démolitions/réhabilitations/restructurations sur le quartier, avec un objectif de reconstitution de l'offre démolie en partie dans le centre ancien d'Auch.

Les objectifs de logements locatifs sociaux sont de près de 60 logements par an sur l'ensemble de l'agglomération (soit 30 % de la production globale) avec un double objectif de mieux équilibrer cette offre à l'échelle de l'agglomération et de renforcer la production de logements locatifs sociaux en centre ancien.

Deux autres CC se sont lancées dans des démarches de PLH dans le cadre de PLUi-H avec des contextes très différents :

- La CC de la Ténarèze avec un territoire plutôt confronté à une stagnation de sa population et des centres-bourgs en grande difficulté. Le PLUi-H a identifié comme enjeu le développement d'une offre diversifiée pour répondre aux besoins des populations en place mais aussi pour accueillir de nouveaux ménages, en captant notamment une partie du parc vacant des bourgs.

- La CC de la Gascogne Toulousaine dans une situation de très forte croissance démographique et d'une pression foncière et immobilière à l'origine d'une augmentation des niveaux de prix. Le PLUi-H a identifié comme enjeux la maîtrise du développement sur ce territoire et la diversification de l'offre produite avec une partie sur des niveaux de prix et de loyers maîtrisés.

Offre d'habitat adaptée et accompagnement des personnes âgées

L'accompagnement des personnes âgées dans leur maintien à domicile est un enjeu majeur sur le territoire.

Un maillage fin de dispositifs d'accompagnement des personnes âgées existe sur le territoire, adossé sur le réseau des CCAS et CIAS (26 sur le territoire du SCoT) et un tissu associatif important. Il permet d'apporter un ensemble de services de proximité aux personnes âgées, de lutter contre l'isolement et d'améliorer l'accès à l'information pour ces publics. Sur certains territoires, il s'est appuyé sur un renforcement des dispositifs de proximité pour l'accès aux soins dans le cadre de la mise en place de maison de santé.

L'accompagnement de ces publics dans des travaux d'adaptation de leur logement est un complément indispensable pour maintenir la personne âgée le plus longtemps possible dans son domicile. La réussite des OPAH sur cette thématique montre le besoin, même si ces dispositifs peinent à intervenir de façon préventive et sont plutôt des travaux d'urgence suite à une hospitalisation, perte de mobilités...

Pour autant, les acteurs font remonter un déficit en offre d'habitat adaptée, destinée à des personnes encore valides mais pour lesquelles le maintien dans leur logement n'est plus possible : éloignement et isolement du domicile, coût de l'entretien du domicile trop élevé pour la personne âgée, montant de travaux pour l'adaptation trop important...

Différents projets, soit en logements communaux soit en logements locatifs sociaux, se sont réalisés sur le territoire du SCoT sur les dernières années sous la forme d'opérations réalisées en centres bourgs ou centres villes, à proximité immédiate des services et équipements, avec du logement adapté.

Opération de logement social à Samatan

Source : aua/T



Les dispositifs d'accompagnement pour les autres publics spécifiques

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été élaboré en 2010 sur la période 2011-2017. Il notait un équipement suffisant du territoire départemental en aire d'accueil de grand passage (un terrain pouvant accueillir 80 caravanes sur Auch) et en aire d'accueil temporaire (une de 32 places à Auch, une de 22 places à L'Isle-Jourdain, une de 24 places à Fleurance et une de 20 places à Condom), mais la nécessité de mieux coordonner et harmoniser la gestion et le fonctionnement de ces aires. Il mettait aussi en avant les problématiques de sédentarisation des gens du voyage dans des conditions parfois précaires, notamment dans un nombre important de centres anciens du territoire du SCoT (Condom, Eauze, Lectoure, Vic-Fezensac, Mirande, Nogaro).

FOCUS

Des solutions d'hébergement alternatives auprès des jeunes : le cas de la résidence le Noctile à Auch

Au regard d'une expression des besoins en logements temporaire et variée de la part des jeunes, des modalités d'accueil alternatives ont été mises en place sur le territoire. Cette démarche s'illustre notamment à travers le cas de la résidence sociale le Noctile située à Auch. Destinée aux jeunes de 16 à 30 ans, cette structure édifiée en 2013 comporte 80 logements du studio au T2 et permet d'accueillir étudiants, apprentis, salariés ou jeunes en situation de précarité à la recherche d'un emploi. La résidence présente aujourd'hui un taux de remplissage important et semble refléter une problématique de précarisation croissante des populations jeunes. Le renforcement de ce type d'offre modulable apparaît ainsi dessiner une piste d'accueil complémentaire intéressante auprès de cette catégorie de population.





Enjeux en matière d'habitat

Adaptation et diversification de l'offre d'habitat (typologies, formes, statuts d'occupation) par rapport aux évolutions sociales et démographiques

Pour adapter les logements au vieillissement de la population, favoriser le renouvellement de la population et attirer des familles, permettre l'accès au logement des ménages les plus modestes et les plus jeunes, diversifier les statuts d'occupation des logements, limiter les tensions du parc locatif

Développement d'opérations qualitatives et intégrées dans une logique de cohérence urbaine (architecture, proximité des services, accessibilité, liens aux centres-bourgs...)

Pour préserver la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, renforcer l'attractivité résidentielle

Développement de la mixité sociale et intergénérationnelle dans les opérations d'habitat

Pour rendre le territoire plus attractif, accompagner le vieillissement, limiter la spécialisation sociale des territoires qui composent le SCoT, permettre aux ménages les plus modestes de se loger

Réhabilitation du parc ancien

Pour participer à la revitalisation et au réinvestissement des centres-bourgs, entretenir le patrimoine bâti du territoire, réduire la vacance des logements et limiter l'étalement urbain, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Promotion de synergies entre les territoires

Pour développer une connaissance des besoins locaux, coordonner les opérations et limiter les concurrences dans l'accueil des populations

2.4 Armature du territoire



Un niveau d'offre en services et équipements caractéristique des territoires ruraux

Ce qu'il faut retenir :

- Une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Une offre d'équipements structurants peu diversifiée et très centralisée sur Auch
- En dehors de la ville-centre, une quinzaine de centralités, dont l'influence s'étend au-delà de l'échelon communal, positionnées le long des grands axes routiers
- Une offre de soins et d'équipements de santé concentrée sur la ville-centre et caractéristique d'un territoire rural
- Une offre d'équipements d'enseignement très contrastée :
 - entre l'Est sous influence toulousaine où les structures scolaires en place ne suffisent plus à répondre à une demande croissante
 - et le reste du territoire où les besoins sont parfois inférieurs aux capacités des établissements du fait de la déprise démographique sur certains secteurs, à l'ouest et au sud en particulier

Chiffres clés

41 équipements pour 1 000 habitants en 2014

78% d'équipements de proximité

17% d'équipements intermédiaires

5% d'équipements supérieurs

53% communes avec moins de 5 équipements

300 communes sans commerce de proximité

11 médecins généralistes et **4** pharmacies pour 10 000 habitants

60% des communes sans école

La densité et la diversité de l'offre en services fournis à la population conditionnent l'attractivité démographique et économique d'un territoire. Le nombre total d'équipements et services sur le SCoT de Gascogne est de 41 pour 1 000 habitants soit la même densité qu'à l'échelle régionale.

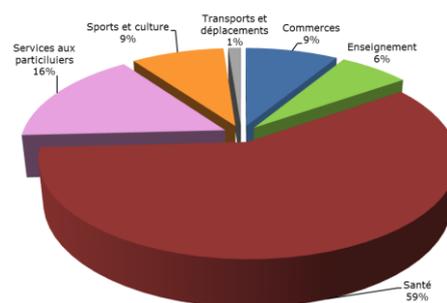
L'offre d'équipements présente sur le SCoT de Gascogne est majoritairement une offre de proximité caractéristique d'un territoire rural. 78 % des équipements recensés sur le territoire, soit près de 5 600 équipements, sont des équipements du quotidien (écoles élémentaires, épicerie, boulangeries, boucheries, médecins, poste...), tandis que 17 % sont des équipements intermédiaires (c'est-à-dire d'un usage relativement fréquent : piscine, collège, supermarché...), et 5 % des équipements supérieurs (hypermarchés, lycées, cinémas).

Une offre en équipements structurants peu diversifiée et très centralisée

Une sous-représentation des équipements dits structurants caractérise le territoire dans la mesure où la gamme supérieure ne représente que 5 % de l'ensemble des équipements (333 équipements).

A l'exception de la santé qui apparaît bien représentée du fait de l'importance des médecins thermaux, les autres équipements structurants sont en effet peu présents sur le SCoT de Gascogne.

Répartition de l'offre d'équipements de la gamme supérieure par catégories de services - Sources : Insee BPE 2015



Les habitants dépendent ainsi des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements. Plusieurs pôles extérieurs exercent une influence importante de part et d'autre du territoire : la métropole toulousaine, Tarbes, Mont-de-Marsan et Aire-sur-l'Adour, Nérac et Agen.

L'essentiel de l'offre en équipements supérieurs est centré sur Auch. Préfecture du département, la ville regroupe les services et équipements les plus structurants du SCoT (2/3 des équipements des gammes intermédiaires et supérieures). Elle étend son influence sur l'ensemble du territoire même si les distances ou les temps de parcours conduisent les populations aux franges à se tourner davantage vers des pôles extérieurs.

En dehors de ce pôle principal, le SCoT se structure également autour d'une quinzaine de centralités dont le rayonnement s'étend au-delà de la commune et qui jalonnent les grands axes routiers.

Condom au nord du territoire et L'Isle-Jourdain à l'Est constituent ainsi des centralités structurantes. Leur influence s'exerce d'ailleurs au-delà du territoire, au sud du Lot-et-Garonne pour le premier et au nord-ouest de la Haute-Garonne pour le second.

Le long de la RN21, Fleurance et Lectoure au nord, Mirande au sud proposent également une forte densité d'équipements et services.

L'Ouest s'organise autour de trois polarités Eauze, Cazaubon et Nogaro en direction de l'A65 et Vic-Fezensac le long de la RN124.

L'Est se structure autour de Gimont et de L'Isle-Jourdain le long de la RN124 en direction de Toulouse et dans une moindre mesure autour de Mauvezin sur la RD928 et de Lombez/Samatan.

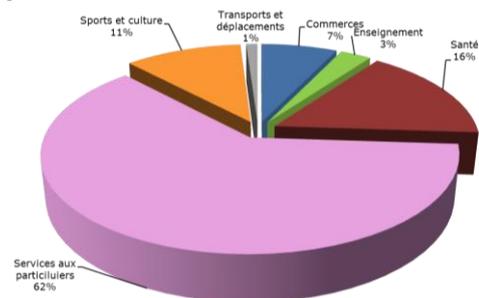
Masseube, à équidistance entre Auch et Lannemezan sur la RD929, complète l'offre au sud du territoire.

Une offre d'équipements et de services de proximité qui maille le reste du territoire

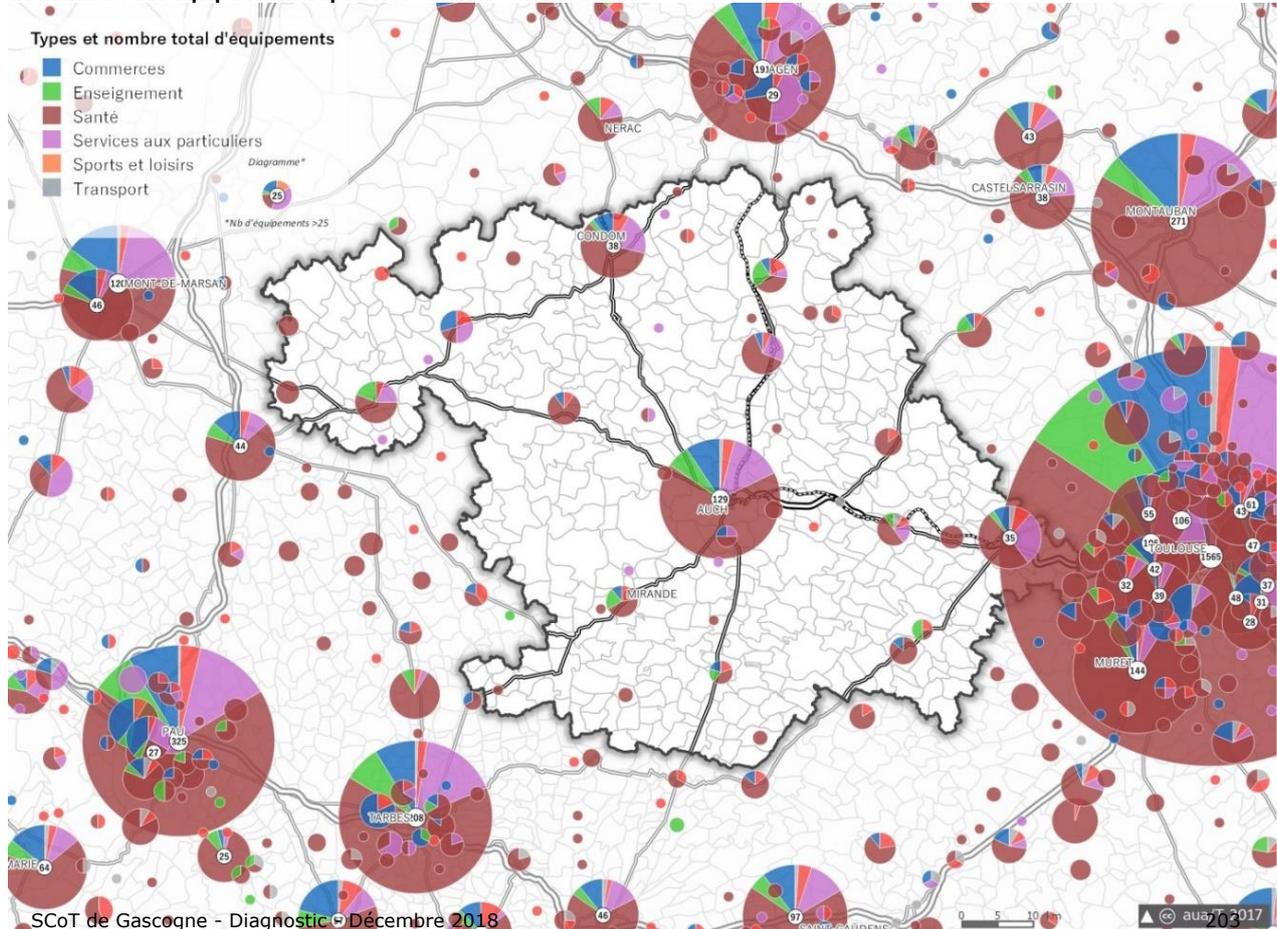
En dehors de ces centralités, la moitié des communes accueille moins de 5 équipements et de nombreux secteurs en sont dépourvus. 78 % des communes ne disposent d'aucun commerce de proximité (boulangerie, épicerie...).

Le SCoT apparaît en revanche bien doté du point de vue des services aux particuliers et du point de vue des équipements sportifs et culturels de proximité.

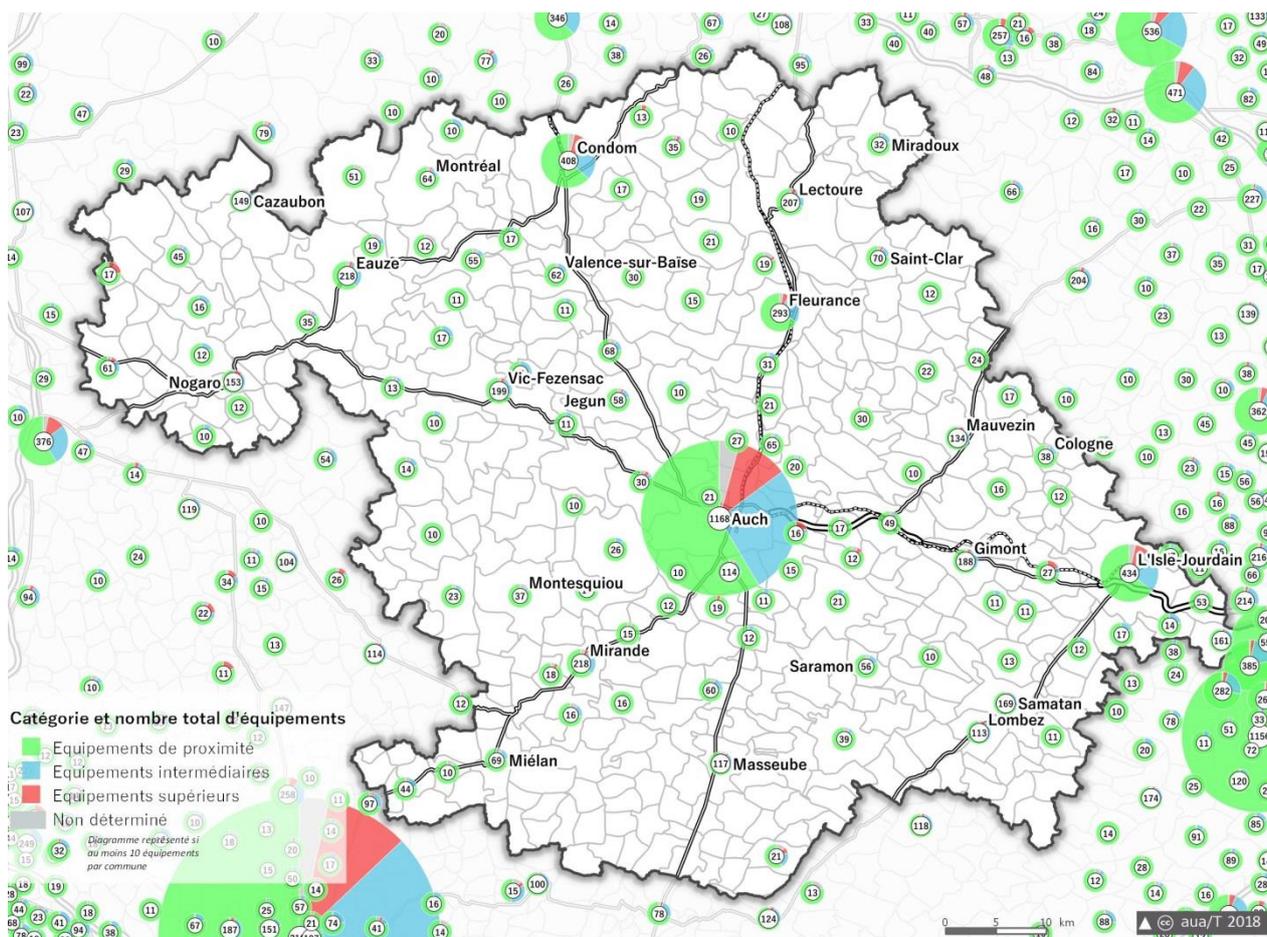
Répartition de l'offre d'équipements de proximité par catégories de services - Sources : Insee BPE 2015



Localisation des équipements supérieurs - Sources : Insee BPE 2015



Répartition des équipements par gammes - Sources : Insee BPE 2015



Les commerces, les déplacements et le tourisme, thématiques phares du SCoT en tant que clés de lecture du fonctionnement du territoire, sont traités dans des parties à part entière.

L'offre de services au public

L'analyse de l'offre de services au public repose en grande partie sur un questionnaire renseigné par les EPCI. Celui-ci a été établi dans le cadre de l'élaboration du SCoT et vise à permettre une analyse des services aux particuliers qui couvrent à la fois les services publics, les services à la personne, souvent portés par les EPCI (services aux personnes âgées, petite enfance...), les métiers de l'artisanat, du bien-être... présents sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Les services à la petite enfance

En matière d'accueil des jeunes enfants, les communes et les groupements de communes bénéficient d'une compétence facultative. Ainsi, chaque commune peut adopter un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La gestion des établissements publics relève en premier lieu des collectivités territoriales ou des associations « loi de 1901 ». D'autres organismes

comme les caisses d'allocations familiales (CAF), les organismes privés à but lucratif, les mutuelles ou les comités d'entreprises peuvent également intervenir dans ce domaine.

A l'échelle du SCoT de Gascogne, différentes structures d'accueil pour les jeunes enfants existent (crèche familiale, multi-accueil, halte-garderie crèche collective, jardin d'enfant, lieux d'accueil parents-enfants...) et maillent le territoire. D'après le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP), ce ne sont pas moins de 4480 places qui sont dénombrées sur le département. Il faut noter que cette offre s'est considérablement étoffée ces 10 dernières années notamment en matière de modes de garde collectifs (35 structures en 2017). Par ailleurs, la CAF a développé sur le territoire des Relais d'Assistantes Maternelles qui couvrent la quasi-totalité du département.

La CC Cœur d'Astarac en Gascogne compte par exemple un pôle enfance à Mirande qui accueille les enfants de 3 mois à 16 ans. Ce pôle rassemble

6 structures (un multi-accueil, deux Accueils de Loisirs, une ludothèque et un lieu d'accueil enfant – parents Marela), 36 assistantes maternelles et dispose de près de 110 places. Miellan dispose également d'un Accueil de Loisirs de 20 places pour les enfants de 4-10 ans.

Sur la CC Gascogne Toulousaine, des structures d'accueil pour les enfants sont présentes à L'Isle Jourdain, Fontenilles et Lias et trois projets de Maison d'Assistants Maternelles sont en cours de réflexion à Pujaudran, Ségonfielle et Auradé. L'Isle-Jourdain compte également un lieu multi-accueil (55 places), une crèche familiale (24 places), une crèche privée (10 places), trois MAM (44 places et bientôt 48 places). L'Isle-Jourdain et Fontenilles disposent d'un Réseau d'Assistants Maternelles (560 places potentielles) et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Fontenilles et Lias recensent deux lieux multi-accueil de respectivement 30 places et 28 places.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne dénombre quatre structures d'accueil pour une capacité de 175 places : une maison petite enfance, une crèche familiale, un lieu d'accueil occasionnel et jardin d'enfants pour les enfants de 2 à 4 ans. La maison départementale de l'enfance regroupe une crèche, un lieu d'accueil parents-enfants de 0-4 ans qui s'organise trois fois par semaine et « les loups perchés » qui fonctionnent un samedi par mois pour les familles d'enfants de 3 à 6 ans. Auch et Jegun comptent respectivement 140 et 26 assistantes maternelles. La commune de Pavie dispose, elle, d'un multi-accueil de 16 places. Deux

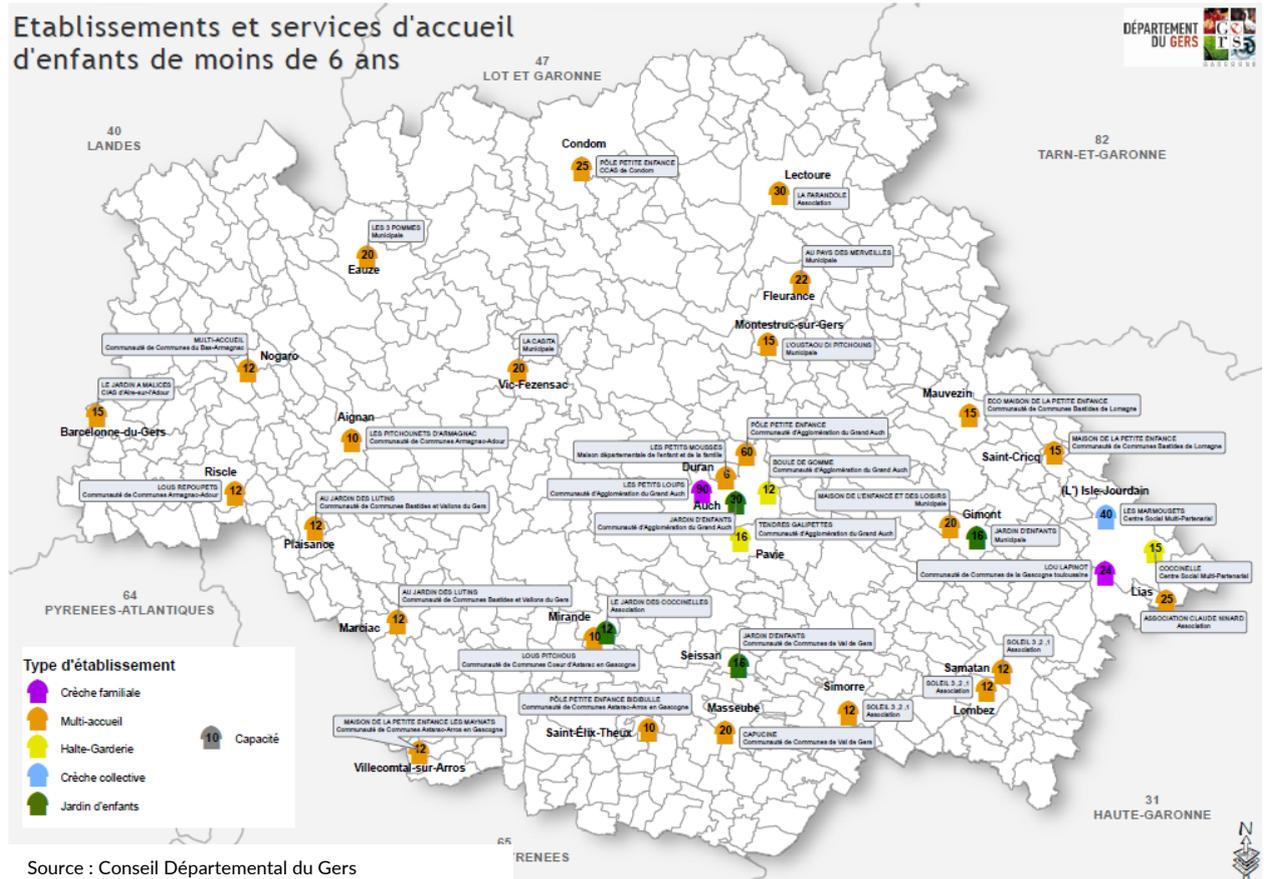
projets sont en cours de réflexion : une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et un projet de scolarisation précoce.

La CC Coteaux d'Arrats Gimone regroupe trois multi-accueils à Gimont, Saramon et Simorre représentant 60 places et accueillant 264 enfants en 2018.

Trois Relais d'Assistants Maternelles sont dispersés sur le territoire de la CC à Aubiet, et Simorre. Une cinquantaine d'assistants maternelles sont réparties sur le territoire et accueillent environ 170 enfants. A noter qu'un projet de jardin d'enfants à Gimont est en cours de réflexion.

La CC Savès dispose de trois équipements permettant d'accueillir les enfants : un multi-accueil de 12 places qui s'organise alternativement entre Lombez et Samatan (associatif), un Relais d'Assistants Maternelles localisé sur Lombez et Samatan (associatif) et un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) localisé sur Lombez et Samatan (associatif). La CC compte 58 assistantes maternelles en exercice et un projet de multi-accueil sur un lieu unique est en réflexion.

Sur la CC Astarac Arros en Gascogne, deux multi-accueils localisés à Villecomtal et Saint-Elix Theux permettent d'accueillir 22 enfants. Par ailleurs, 2 Relais d'Assistants Maternelles existent, ainsi qu'un Lieu Accueil Enfants Parents itinérant sur les communes Villecomtal et Saint-Elix Theux ainsi que 38 assistantes maternelles agréées.



Un développement des services aux personnes âgées en lien avec le vieillissement de la population et l'accroissement des besoins

40 EPHAD soit plus de 3 100 places d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes sont dénombrées sur le territoire. Malgré la dynamique récente de créations de places observée ces dernières années sur le territoire, ce nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

L'Aide à Domicile qui offre un service primordial pour les personnes âgées permet de pallier en partie cette carence. En effet, pour permettre de préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées ou dépendantes, les intercommunalités du territoire ont mis en place des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) et de portage de repas afin que les personnes vieillissantes puissent rester chez elles le plus longtemps possible. Le maintien à domicile des personnes âgées constitue d'ailleurs l'une des priorités poursuivies par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP) adopté en 2017.

La CC Cœur d'Astarac en Gascogne a par exemple mis en place et développé l'aide à domicile et le portage de repas. 55 personnes se font livrer leur repas et l'activité est en évolution constante. Les personnes bénéficiant de l'aide à domicile habitent principalement à Mirande, Miellan, Bassoues et Montesquiou.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne, avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, livre en moyenne mensuelle 170 personnes. Ce chiffre est stable depuis des années. En 2016, l'aide à domicile dénombre 674 usagers contre 714 fin 2015. Le nombre d'usagers « en file active », c'est-à-dire aidés au moins une fois au cours de l'année 2016 est en très légère baisse (1 010 contre 1 037 en 2015). Sur 4 ans, le nombre d'usagers semble stable et ne devrait pas augmenter dans les années à venir.

La CC Coteaux d'Arrats Gimone et le CIAS de Gimont organisent l'aide à domicile sur 30 communes, ce sont 292 personnes qui sont accompagnées par 58 aides à domicile au 1^{er} janvier 2018. L'évolution est fluctuante mais tend vers une légère augmentation.

Dans la CC Savès, le service d'aide à domicile est pris en charge par le GESTE pour les 14 communes du canton de Samatan. Entre 2015 et 2017 le nombre d'usagers a baissé : 166 à 155 usagers. Mais par contre le nombre d'heures d'intervention a augmenté : 18 800 à 20 922 heures.

A Lombez, le portage des repas à domicile est assuré par le CHI de Lombez-Samatan. Le nombre d'usagers reste stable et l'aide à domicile, par le CCAS de Lombez, est passé de 118 à 135 usagers entre 2015 et 2017.

Sur la CC Astarac Arros en Gascogne, un service d'aide à domicile bénéficie à pas moins de 250 à 300 personnes. Par ailleurs, un service de portage des repas est également assuré et répond aux besoins d'une trentaine de bénéficiaires.

A noter que le développement d'une offre d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en EPHAD constitue un élément de réponse important à la prise en charge du vieillissement qui est soutenu dans le cadre du SDAASP. Quelques exemples existent sur le territoire, à l'image de la résidence Lézian à Mirande implantée en centre-bourg.

Un développement des maisons de services aux publics

Les Maisons de Services Aux Publics (MSAP) permettent aux usagers d'obtenir des renseignements et d'effectuer des démarches administratives qui relèvent de plusieurs administrations et organismes publics. Elles peuvent par exemple renseigner sur les démarches CAF, CPAM, Pôle emploi et de la Préfecture. Les maisons de services aux publics s'articulent autour d'agents et d'outils numériques pour faciliter les démarches.

Une couverture équitable du territoire est assurée par le réseau des 20 MSAP présentes sur le SCoT en 2017. On note par exemple la présence de :

- 3 MSAP sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, à Mirande, Miellan et Montesquiou,
- 2 MSAP sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, à Auch-Garros et à Jegun,
- 2 MSAP sur la CC Bastides de Lomagne, à Mauvezin et à Cologne,
- 1 MSAP sur la CC de la Tenarèze à Vic-Fezensac,
- 2 sur la CC Coteaux d'Arrats Gimone, une à Aubiet qui regroupe les services de la CAF, Pôle Emploi et GRDF et la seconde à Saint Elix d'Astarac
- 1 MSAP sur la CC Asatarc Arros en Gascogne à Villecomtal.

Sur la CC du Savès, une MSAP a ouvert à Samatan le 1^{er} juillet 2017, installée actuellement en centre-ville elle rejoindra le pôle médico-social dès son exploitation.

La CC Gascogne Toulousaine ne compte, elle, aucune MSAP, mais le centre social de L'Isle Jourdain pourrait se transformer en maisons de services aux publics.

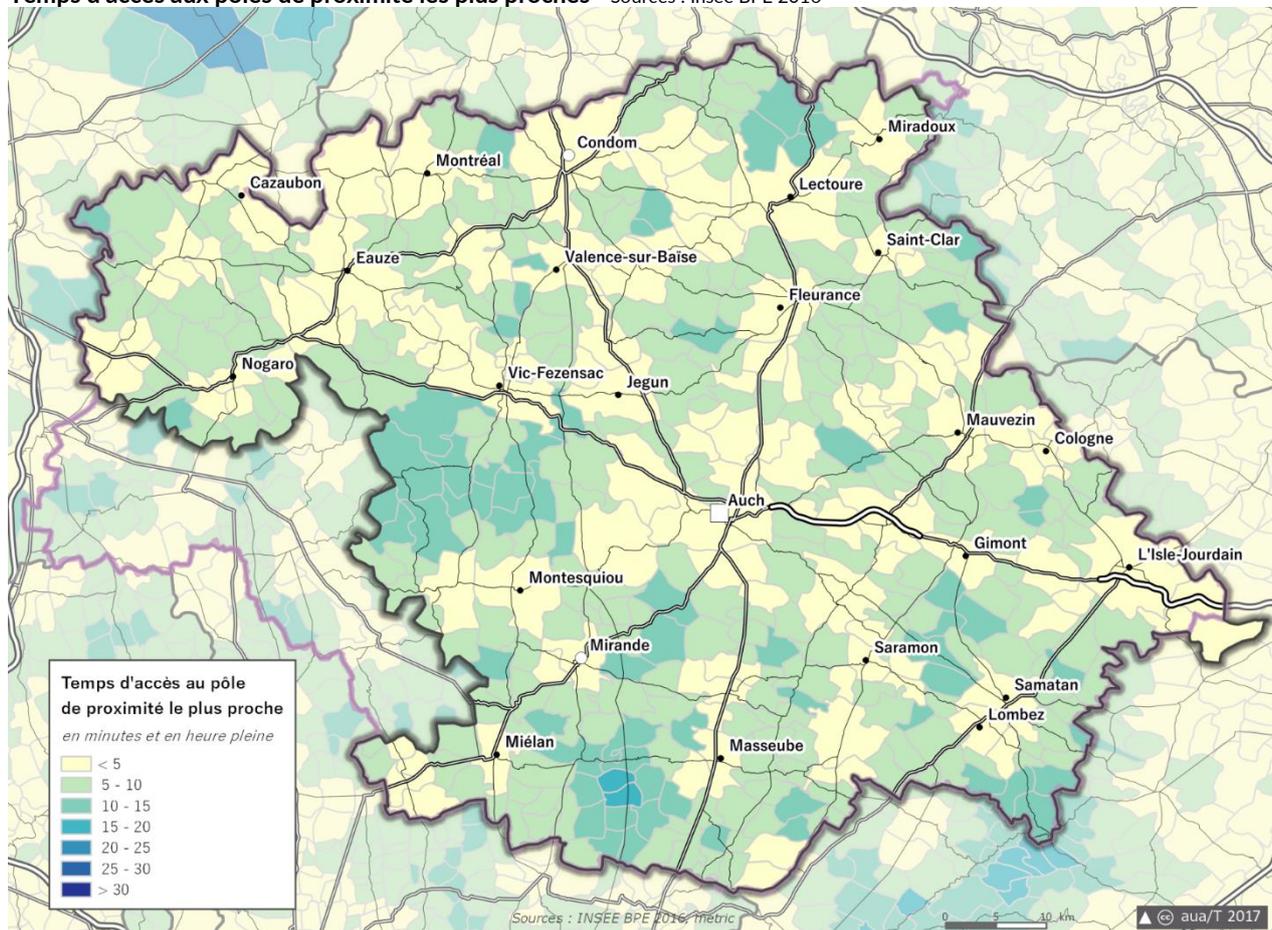
Une accessibilité aux équipements et services contrainte pour certaines parties du territoire

La grande majorité des communes est située à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité.

Néanmoins, quelques 70 communes du SCoT sont situées à plus de 10 minutes d'un pôle de services de proximité. Ces secteurs sont principalement localisés aux franges du territoire, notamment à l'Ouest, entre Vic-Fezensac et Montesquiou et au Sud entre Miélan et Masseube. En effet, les habitants des CC Artagnan de Fezensac et Astarac Arros en Gascogne subissent des temps de trajets moyens plus longs entre leur domicile et les services de proximité d'usage courant que les autres parties du territoire. Dans ces territoires

ruraux qui disposent de peu de pôles de proximité sur leur territoire, les habitants doivent se rendre à Vic-Fezensac, Montesquiou, Mirande ou Masseube pour pouvoir répondre à leurs besoins d'usage courant tels que banques, supermarchés, stations-service, collèges....

Temps d'accès aux pôles de proximité les plus proches - Sources : Insee BPE 2016



Une offre de soins et d'équipements de santé déficitaire et inégalement répartie

Le territoire dispose d'une offre d'établissements de santé qui s'appuie sur neuf structures publiques et privées. Les hôpitaux de proximité (ex-hôpitaux locaux) sont au nombre de 8 : Condom, Mauvezin, Fleurance-Lectoure, Gimont, Lombez-Samatan, Mirande, Vic-Fezensac et Nogaro. L'offre spécialisée est concentrée à Auch (centre hospitalier et clinique privée).

L'ensemble de ces établissements offre une capacité d'accueil de près de 1 810 lits, dont un tiers est localisé à Auch. Le centre hospitalier d'Auch comprend une maternité (29 lits).

En matière de santé mentale, le département bénéficie de l'implantation du centre hospitalier spécialisé situé à Auch et qui dessert tout le territoire, ainsi que d'une clinique privée située elle aussi à Auch.

En matière de services d'urgence, le territoire compte deux services d'accueil des urgences, à Auch et Condom, ainsi que deux services mobiles d'urgence et de réanimation (Auch et Condom). L'accès de la population aux services d'urgence est donc assez restreint : pas moins de 18 % de la population du Gers réside dans une commune située à plus de 30 min d'un service d'urgence, ce qui en fait de loin le département de la région Occitanie le plus isolé. Il est suivi par le Lot dont seulement 6,4 % des habitants sont localisés à plus de 30 mn (Insee, 2013). Face à ce constat, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP) préconise un certain nombre d'actions visant à tendre vers un accès aux urgences pour tous en moins de 30 minutes. Il s'agit par exemple de pérenniser les dispositifs de permanence de soins de proximité à travers la mise en place de « médecins correspondants SAMU » notamment dans la partie ouest du territoire, ou encore d'améliorer la prise en charge des urgences hospitalières.

Du point de vue de l'offre de soins libérale, le SCoT de Gascogne est aujourd'hui confronté, comme de nombreux territoires ruraux, à une problématique de désertification médicale liée aux nombreux départs à la retraite et au non-renouvellement des professionnels de santé, alors même que les besoins de services en matière d'actes médicaux sont amplifiés par l'augmentation et le vieillissement de la population. Le déficit grandissant de médecins généralistes et de spécialistes, fragilise l'offre de soins du territoire. Entre 2007 et 2015, le nombre de médecins a diminué de 18,5 %. On recense 177 médecins généralistes à l'échelle du Gers, soit 9 pour 10 000

habitants dont 32 % ont plus de 60 ans en 2016 (ONM).

Le nombre d'infirmières libérales s'est lui accru ces dernières années, mais leur répartition est déséquilibrée (16 infirmières pour 10 000 habitants sur le PETR Pays d'Armagnac, contre 19 sur les deux autres PETR).

Pour ce qui concerne les pharmacies, avec 72 établissements présents, soit 4 pour 10 000 habitants en 2017, le SCoT bénéficie d'une bonne couverture territoriale. Paradoxalement, les zones les plus densément fournies ne sont pas nécessairement celles où les besoins sont les plus importants. Une menace pèse néanmoins sur le modèle économique des pharmacies rurales qui, dans certains secteurs, du fait de la déprise démographique, voient leur zone de chalandise s'affaiblir, ce qui conduit à des fusions voire des cessations d'activités. Le maintien d'un réseau de pharmacies pérennes et accessibles constitue ainsi une des actions majeures du SDAASP.

Enfin, l'analyse de la densité de l'offre de soins au sein des différents EPCI montre une situation particulièrement déficitaire des spécialistes. La majorité d'entre eux sont installés sur la ville-centre (ophtalmologues, psychiatres, cardiologues, pédiatres...). La CC Astarac Arros en Gascogne se distingue par une présence particulièrement faible de l'ensemble des professionnels et équipements de santé. La CC du Val de Gers est également concernée par un déficit de dentistes et de pharmacies.

Densité des équipements et services de santé à l'échelle des EPCI - Sources : Insee BPE 2016, RP 2014

EPCI	Nbre d'équipements pour 10000 habitants					
	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Kinésithérapeutes	Pharmacies	Spécialistes
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	13	10	21	11	4	8
CC Artagnan de Fezensac	10	6	15	8	4	1
CC Astarac Arros en Gascogne	1	1	9	4	1	0
CC Bastides de Lomagne	11	5	20	6	6	0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	13	8	22	19	6	0
CC de la Gascogne Toulousaine	8	6	20	17	3	1
CC de la Lomagne Gersoise	9	5	17	8	5	1
CC de la Tenarèze	13	5	11	11	3	3
CC des Coteaux Arrats Gimone	12	7	21	11	6	0
CC du Bas Armagnac	12	4	13	7	4	0
CC du Grand Armagnac	17	5	27	8	6	0
CC du Saves	9	8	22	12	4	1
CC Val de Gers	12	1	27	9	2	0
Scot Gascogne	11	6	19	10	4	3
Occitanie	11	7	22	15	4	7

La répartition des services de santé montre d'importants déséquilibres quant à l'accès aux soins et aux consultations de proximité (médecin généraliste, infirmière, dentiste, pharmacie...). L'ouest et le sud du territoire, en particulier les secteurs entre Montesquiou et Vic-Fezensac ainsi qu'entre Masseube et Mirande, ressortent comme les zones les moins densément couvertes. La forte présence de médecins généralistes sur l'ensemble des EPCI du PETR Pays d'Armagnac s'explique par

la présence de nombreux médecins « thermaux » en activité.

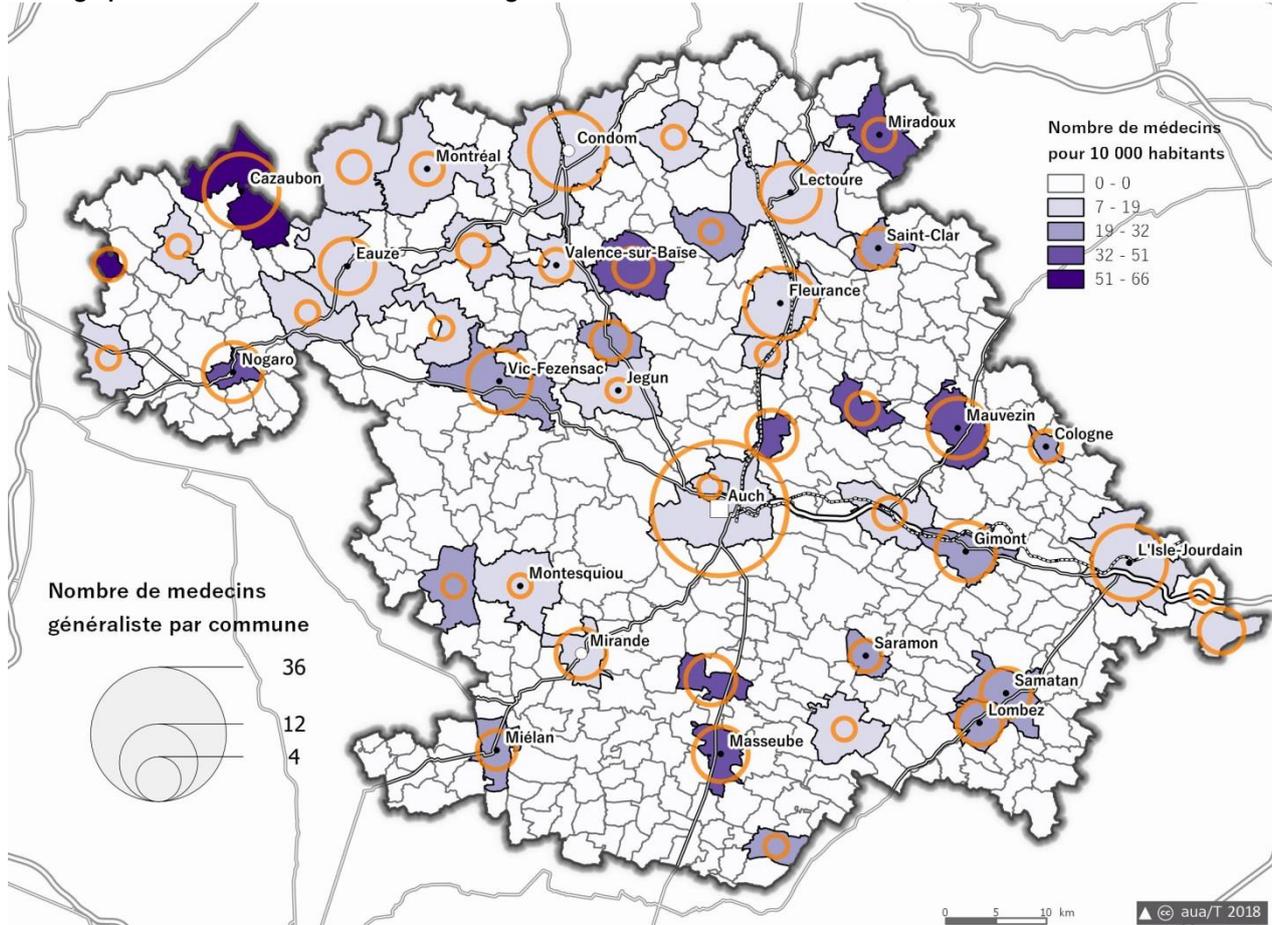
Cette situation est encore plus prononcée pour la présence de médecins spécialistes (dermatologie, cardiologie, psychiatrie...). Toute la moitié sud et l'extrémité ouest du territoire en sont totalement dépourvues.

D'après le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP 2017), la présence de spécialistes est

historiquement faible. L'ensemble des spécialités sont concernées, certaines sont cependant particulièrement sous-représentées (gynécologues, ophtalmologues, pédiatres...).

Pour assurer une capacité de prise en charge médicale adaptée aux besoins de la population, le SDAASP propose de renforcer les actions proactives pour attirer les professionnels de santé sur le territoire (médecins généralistes et spécialistes notamment).

Démographie médicale - nombre de médecins généralistes en 2015 – Source : IGN 2016, BPE 2015



En milieu rural, la création de maisons de santé pluridisciplinaires et le développement des services d'aide à domicile sont des alternatives pour garantir l'accès aux soins d'une partie de la population résidente (à mobilité réduite notamment). Depuis 2013, le territoire a vu la création de neuf Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) dont sept sont déjà en activités à ce jour : Mauvezin, Nogaro, Fleurance, Vic-Fezensac, Seissan, Mirande et le pôle de santé de Lectoure. Une maison de santé est également en travaux à Samatan. Ce type de structures de proximité présente des avantages à la fois en termes de mutualisation des moyens, de partage des charges mais également de diversité de l'offre en matière de soins (infirmière, kinésithérapeute...). Ce sont aujourd'hui une

centaine de professionnels de santé qui sont impliqués dans cette dynamique de structuration des MSP sur le territoire du SCoT.

Il faut toutefois noter que ce type de structure ne peut fonctionner qu'avec un projet médical impulsé par des professionnels de santé eux-mêmes. C'est pourquoi, sur les territoires les plus fragilisés en matière d'offre de soins, le déploiement systématique des MSP n'est pas adapté et pertinent. Dans ce cadre, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP) préconise de compléter la palette d'outils existants à travers l'expérimentation et le développement de solutions alternatives et innovantes qui permettent d'offrir aux jeunes médecins des

conditions d'exercice attractives. En ce sens, les centres de santé mutualistes, les centres de santé ruraux ou les différentes formes d'exercice regroupé constituent des pistes à explorer dans les secteurs les plus fragilisés du point de vue médical. Le déploiement de la télémédecine et des solutions numériques constituent également une orientation soutenue dans le cadre du SDAASP du Gers.

Une offre en équipements d'enseignement très contrastée (entre l'Est sous influence toulousaine et le reste du territoire)

Disposant de 150 écoles élémentaires et 49 écoles maternelles (publiques ou privées) regroupées pour plus d'un tiers en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), le territoire bénéficie globalement d'une bonne couverture par les équipements scolaires du premier degré (SDAASP 2017). Les écarts sont cependant très importants entre les communes du périurbain toulousain et les territoires ruraux. Plus de 60 % des communes, soit 240 communes, n'ont pas d'école et sur certains secteurs, l'Ouest et le Sud en particulier, leur maintien est remis en cause au regard de la déprise démographique. A l'échelle du Gers, de 2006 à 2015, le nombre d'élèves a en effet diminué de 545 élèves en primaire, soit une moyenne de 21 élèves par classe à la rentrée 2015-2016.

A l'Est, certains établissements scolaires sont confrontés à des situations de sureffectifs de classes liées au dynamisme démographique généré notamment par la proximité du pôle d'emplois toulousain. A contrario, sur d'autres secteurs, certaines structures sont menacées de fermeture en raison d'un faible effectif. Sur près de 200 écoles élémentaires (publiques ou privées), à l'échelle du département, un quart sont déjà en RPI. Le vieillissement de la population et le manque d'attractivité de certains secteurs se traduisent inévitablement par un déclin de la population scolaire de certains établissements, qu'ils soient en RPI ou non, et menace leur maintien.

En matière d'enseignement secondaire, là encore les situations sont très contrastées entre l'Est dynamique et le reste du territoire qui subit un déclin démographique. Les 25 collèges et 14 lycées d'enseignement général et/ou professionnel (publics ou privés) sont répartis sur 16 communes classées pôles de services supérieurs ou intermédiaires selon l'INSEE (Auch, Samatan, Condom, Lectoure, Nogaro, l'Isle-Jourdain, Mirande, Masseube...) à l'exception de Miélan et Fontenilles classées pôles de proximité. Certains

établissements comme le collège de Cazaubon subissent une baisse des effectifs continue qui se traduit par des capacités d'accueil supérieures à la demande (SDAASP). A l'inverse, la construction d'un collège à L'Isle-Jourdain révèle une situation d'offre en deçà des besoins.

Certains élèves sont scolarisés à l'extérieur du territoire. C'est notamment le cas de certains d'entre eux habitant les communes frontalières et qui se déplacent sur des bassins de vie à cheval sur les territoires voisins. Cela concerne également des élèves du secondaire qui souhaitent suivre des spécialités qui ne se trouvent pas sur le territoire. A l'inverse des structures d'enseignement comme les collèges de Fontenilles, de L'Isle-Jourdain, de Cazaubon ou les lycées agricoles de Mirande et Auch reçoivent des élèves en provenance de l'extérieur soit du fait de leur positionnement limitrophe soit de la présence de branches d'enseignement spécifiques. Certains établissements privés qui disposent d'un internat (Lycée Saint-Jean-de-Lectoure par exemple) ont également une forte attractivité sur l'agglomération toulousaine.

Concernant l'enseignement supérieur, les effectifs de l'année scolaire 2016-2017 correspondent à près de 960 élèves (918 élèves scolarisés dans le public et 41 dans le privé). Si on y ajoute les effectifs des établissements agricoles, de santé et formations sociales (public et privé), près de 1350 élèves étudient sur le territoire du SCoT de Gascogne. Cela représente seulement 1 % des effectifs de l'académie de Midi-Pyrénées, l'essentiel (85 %) étant scolarisé au sein de l'aire urbaine de Toulouse.

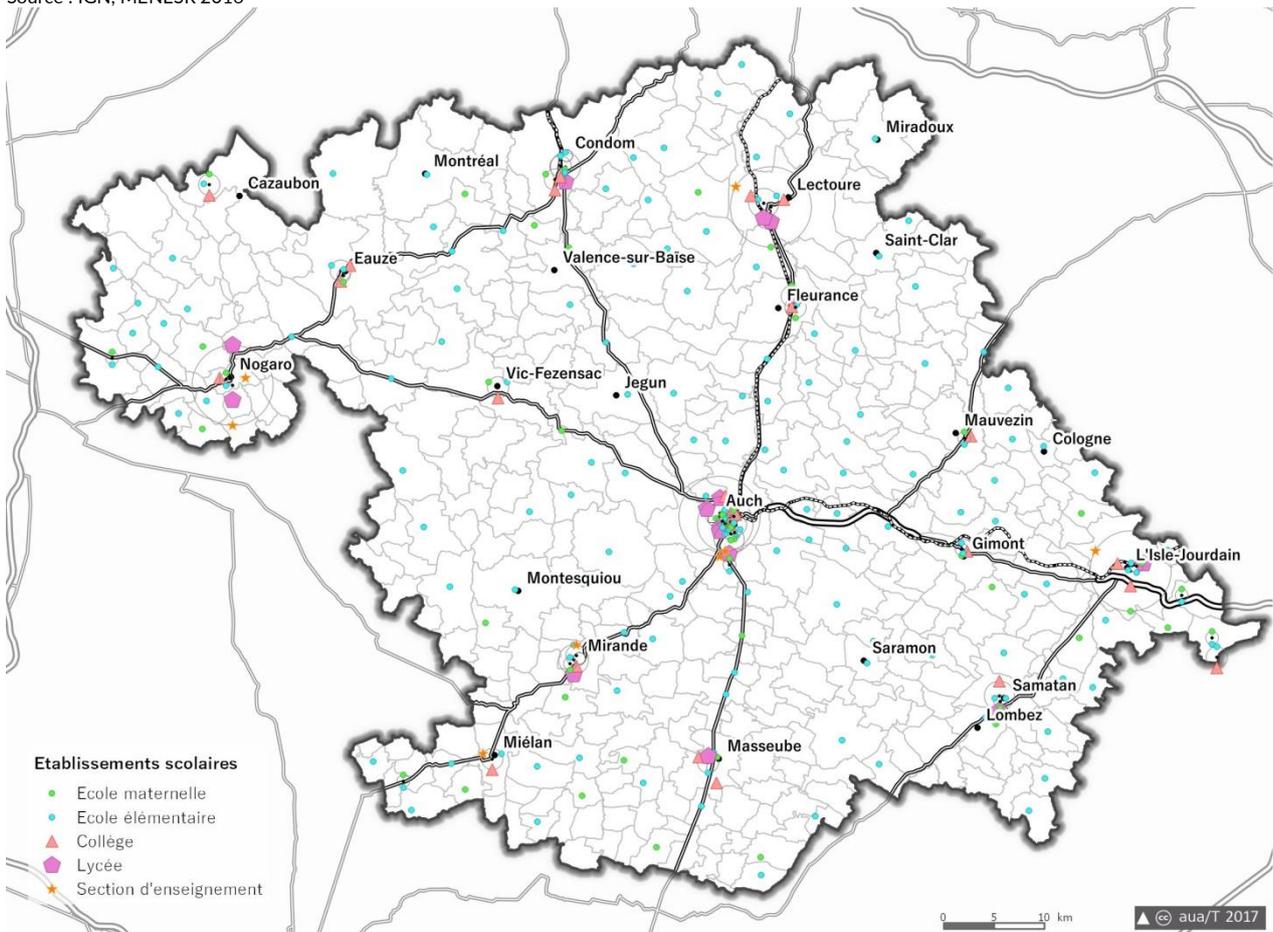
A Auch, on retrouve une antenne de l'IUT de Toulouse qui propose des spécialités telles que Génie Biologique, Gestion des Entreprises et Administrations ou encore Hygiène Sécurité et Environnement. Des sections de BTS et BTSA sont dispensées dans les lycées de Samatan, de Lectoure, d'Auch et à l'école des métiers et de l'artisanat de Pavie.

A noter aussi la présence du labo CESBIO (Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère) qui dispose d'une antenne à l'IUT d'Auch. Ce labo, qui constitue une référence dans son domaine, mène des travaux sur l'étude de systèmes microbiens complexes en lien avec l'agro-alimentaire et l'environnement.

Le territoire dispose également d'un CFPA et d'un lycée agricole à Mirande, ainsi que d'un lycée professionnel privé à Masseube proposant des formations agricoles, sanitaires et sociales, dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

Répartition des établissements d'enseignement en 2015

Source : IGN, MENESR 2016



Une offre culturelle, sportive et de loisirs dense mais de rayonnement local

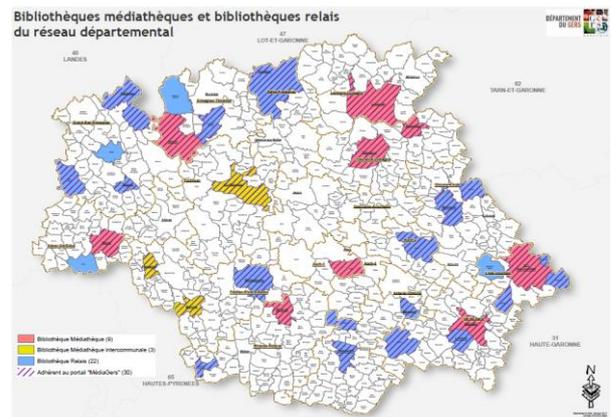
En matière de culture, sports et loisirs un ensemble d'équipements permet de répondre aux besoins de la population résidente et sont facteurs d'attractivité pour le territoire, notamment sur le plan touristique (voir partie III Tourisme et culture).

La plupart des équipements sportifs de proximité (tennis, gymnases, stades de football et de rugby...) maillent densément le territoire. En revanche, les équipements d'un rayonnement plus important se font plus rares et sont pour beaucoup centralisés sur Auch (stade de rugby Jacques Fouroux, bassin de natation de 50 m, bowling, Golf d'Embats...). A l'échelle du SCoT, on ne dénombre que trois bassins couverts à Barbotan, L'Isle-Jourdain et Auch.

En matière d'équipements culturels structurants, pouvant rayonner au-delà de l'échelon local et ainsi participer à l'attractivité du territoire (cinémas, musées, théâtres), l'offre est assez restreinte avec un équipement seulement pour 10 000 habitants. Sur toute la partie sud du territoire, seules les communes de Mirande, Masseube et Samatan disposent d'un cinéma et

d'une piscine ouverte uniquement pour la saison estivale.

Dans le domaine de la culture comme pour les équipements sportifs, les services de proximité sont plus fournis. Le réseau de bibliothèques, la mise à disposition de nombreux points lectures, le passage d'un bibliobus (qui dessert Gimont les jours de marché) et l'approvisionnement des bibliothèques scolaires par la médiathèque départementale permettent par exemple de couvrir l'ensemble du territoire même si certains secteurs sont plus fragilisés que d'autres.



Diverses associations et initiatives participant au développement de la culture vivante peuvent être soulignées.

L'Association Départementale pour le Développement des Arts - Adda 32 - créée en 1974, constitue par exemple un outil de la politique culturelle du Gers. Elle coordonne et suscite le développement de toutes les initiatives liées à la musique, la danse, le théâtre, le cirque, les arts visuels.

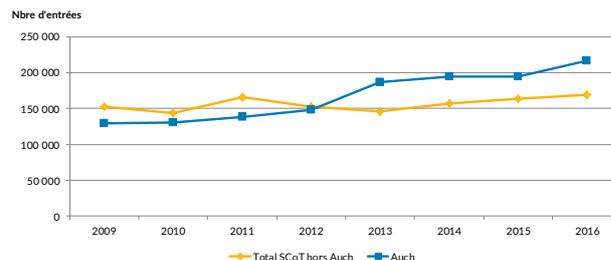
L'association CIRCa à Auch, joue quant à elle un rôle de pôle structurant pour les arts du cirque avec notamment le festival CIRCA. Elle a obtenu le label de « pôle national des arts du cirque » et a permis la construction du CIRC, équipement dédié à la création circassienne, qui constitue une spécificité culturelle tant sur l'aspect programmation, création que pratique culturelle.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de salles de programmation de spectacles qui ont une programmation à l'année telles que celle de Simorre ou de Samatan.

L'association de diffusion de la culture cinématographique Ciné32 a par exemple permis la mise en place progressive d'un réseau inter associatif particulièrement actif et qui s'appuie notamment sur la mutualisation des moyens. On dénombre 14 cinémas sur le territoire du SCoT gérés par des associations locales Auch, Barbotan, Condom, Eauze, Fleurance, Gimont, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Masseube, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Samatan, Vic-Fezensac. La fréquentation des salles est en augmentation entre 2015 et 2016, +4 % du nombre de spectateurs enregistré et +11 % sur Auch (dépassant ainsi largement la hausse nationale de 3 %). L'ouverture d'un nouveau complexe en 2012 à Auch a nettement contribué à la progression du nombre d'entrées.

Fréquentation des salles de cinéma de 2009 à 2016

Source : Bilan activités Ciné 32 année 2016



En parallèle de la diffusion dans les salles destinées au grand public, un ensemble de manifestations sont organisées telles que des séances de cinéma en plein air, le festival « indépendance et création », l'accueil de tournages, un service destiné aux scolaires...

Pour favoriser l'amélioration de l'offre d'éducation, de formation, de pratique et de fréquentation des arts dans le Gers, un Schéma Départemental de Développement artistique a été élaboré en lien avec les études réalisées par Adda 32.

Enfin, il faut noter la présence d'équipements de loisirs assez diversifiés comme les bases de loisirs (lac de l'Uby, Castelnau-D'Auzan, Castéra-Verduzan...), les aéro-clubs (Auch et Nogaro), le circuit automobile de Nogaro, les hippodromes (Fleurance, Auch, Castera Verduzan...), les accrobranches (Pavie, Aignan...), les fermes pédagogiques (Lagraulet du Gers, Sarrant, Seissan...). Certains équipements participent en outre à la diffusion de la culture locale comme les arènes à l'ouest (Vic-Fezensac, Eauze, Nogaro, Cazaubon...) ou encore les stades de rugby.



Enjeux en matière d'équipements et de services

Adaptation, modernisation et mise en réseau de l'offre de services et d'équipements

- **Maintien des services au public et des équipements de proximité, notamment en zone rurale**

Lutter contre l'affaiblissement de l'offre de proximité et les inégalités territoriales, maintenir le lien social et lutter contre l'isolement des populations, favoriser le maillage, la mise en réseau et les complémentarités entre les équipements de proximité

- **Adaptation des services et équipements aux évolutions démographiques**

Poursuivre le développement des services d'aide à la personne, adapter les équipements scolaires (regroupement, création...) aux évolutions démographiques ; adapter les services d'aide à la personne et les équipements de santé au vieillissement de la population

- **Adaptation des services et équipements aux évolutions sociétales et aux spécificités rurales du territoire**

Favoriser le maintien des services de proximité et les adapter aux besoins de la population, prendre en compte les évolutions des modes de vie et de consommation, tirer parti des évolutions numériques, développer des solutions innovantes pour contrecarrer l'éloignement de certains secteurs

Développement d'un maillage de l'offre d'équipements et de services

- **Diversification de l'offre d'équipements, notamment structurants**

Pour renforcer les polarités du territoire, limiter l'évasion et la dépendance vis-à-vis des polarités extérieures, répondre aux besoins des habitants en matière de culture, sport, loisirs

- **Amélioration de l'accès aux services et équipements de proximité**

Maintenir voire réduire les temps d'accès aux services, commerces et équipements, permettre l'accès aux personnes isolées et peu mobiles, maintenir les liens sociaux, limiter l'éloignement de la population rurale vis-à-vis des services et équipements de proximité, permettre le maintien de l'offre commerciale des bourgs

- **Poursuite du développement des équipements d'enseignement supérieur**

Favoriser la fixation des jeunes sur le territoire, contribuer à l'attractivité et au rayonnement territorial, adapter l'offre de formation au tissu économique local

Maintien et organisation de l'offre de soins

- **Répartition territoriale de l'offre de soins et maillage du territoire**

Permettre l'accès aux soins primaires pour tous en moins de 30 minutes, répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, limiter l'évasion médicale vers les pôles extérieurs au territoire

- **Accueil de nouveaux médecins**

Inverser la tendance de non-renouvellement des professionnels de santé lié aux nombreux départs en retraite, lutter contre la désertification médicale, répondre à l'accroissement des besoins en matière d'actes médicaux



Organisation et dynamiques territoriales

Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire localisé aux franges des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Un territoire rural organisé autour d'une ville-centre, et maillé par un réseau de bourgs-centres
- Des polarités extérieures qui influent de plus en plus sur le fonctionnement du SCoT
- Des dynamiques infra territoriales différenciées d'un secteur à l'autre du SCoT
- Une armature territoriale multi polarisée

Un positionnement du SCoT à l'interface des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine avec une influence de plus en plus marquée des territoires voisins

Localisé en limite de plusieurs départements occitans et aquitains (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Landes et Hautes-Pyrénées), le territoire du SCoT de Gascogne présente une position d'interface entre les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

En effet, si Auch se situe à moins de 2h des préfectures des départements voisins (Toulouse à l'Est, Montauban au Nord-Est, Agen au Nord, Mont-de-Marsan à l'Ouest, Tarbes au Sud-Ouest), les communes les plus périphériques du territoire sont parfois à équidistance, voire plus proche, de ces préfectures que de leur propre ville-centre.

Ainsi, même si le territoire du SCoT de Gascogne a un fonctionnement qui lui est propre (s'appuyant sur son aire urbaine principale et 6 petits pôles), il fonctionne de plus en plus en lien avec ces territoires voisins qui constituent des pôles d'attractivité du point de vue des emplois, des commerces, des services et des équipements. A ce titre, l'Armagnac présente une attirance pour les zones d'emploi de Mont-de-Marsan et d'Agen tandis que l'est du territoire est orienté vers la métropole toulousaine.

Chiffres clés

1 ville principale, Auch, **22 000** habitants

47 communes et **42 000** habitants dans l'aire urbaine d'Auch

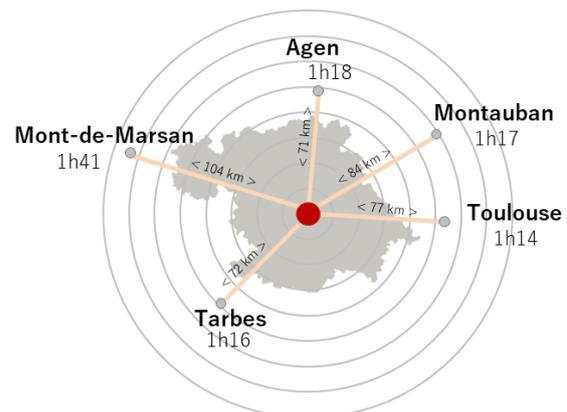
6 petites aires urbaines

16% des communes ont moins de 100 habitants

38 communes dans l'aire urbaine de Toulouse

Accessibilité d'Auch et du SCoT de Gascogne aux préfectures voisines (temps minimaux)

Sources : Google Maps ; traitements aua/T



Une quarantaine de communes de la partie Est du territoire du SCoT fait, en effet, partie de l'aire urbaine toulousaine. L'influence toulousaine sur le fonctionnement et l'organisation territoriale de l'Est gersois s'est en outre fortement accrue durant les 15 dernières années, ces communes n'étant que 8 en 1999.

A noter qu'une vingtaine de communes, principalement localisées le long de la RN124, constituent des secteurs d'interface entre les aires urbaines d'Auch et de Toulouse avec des actifs résidents qui vont travailler dans l'un ou l'autre des pôles.

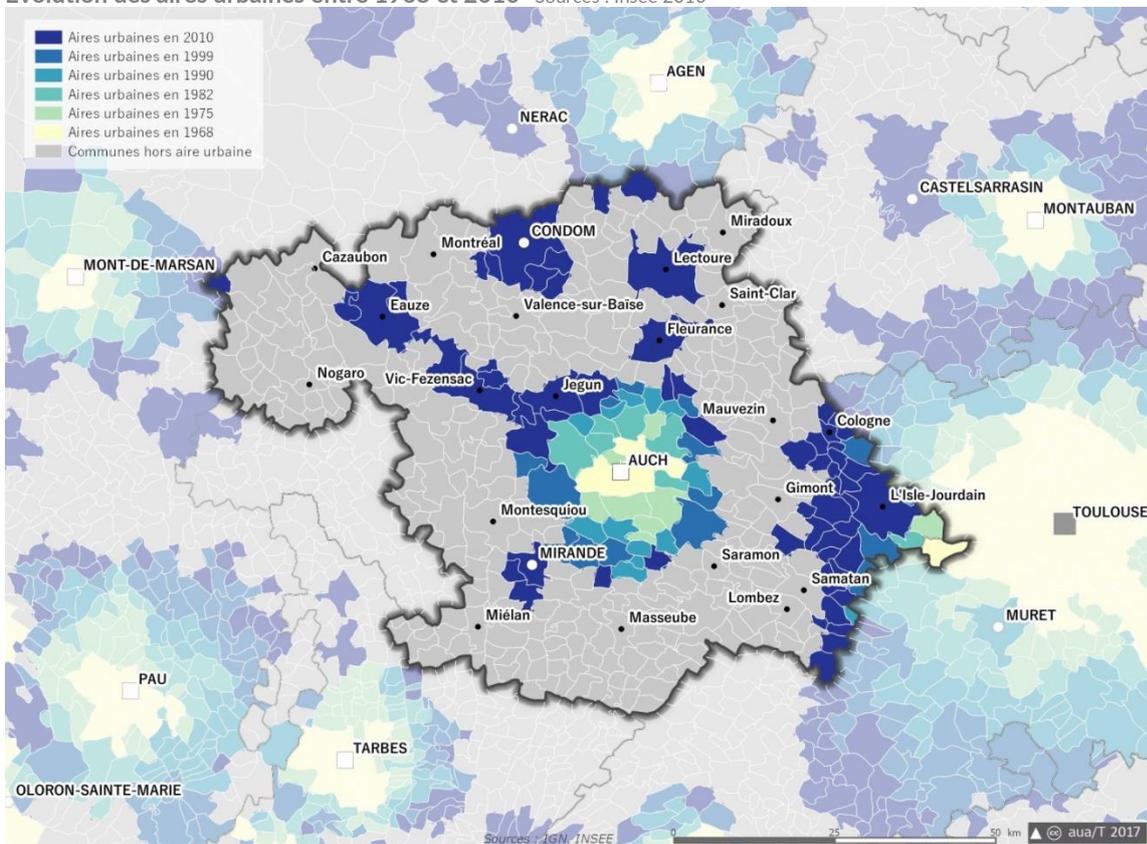
Néanmoins, le territoire demeure à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures régionales et nationales, minimisant ainsi les interrelations du territoire avec ses départements voisins.

Positionnement du SCoT de Gascogne à l'interface des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Sources : IGN 2018 ; traitements aua/T



Evolution des aires urbaines entre 1968 et 2010- Sources : Insee 2010



Un caractère rural qui influence l'organisation territoriale et démographique

Avec 178 700 habitants et une densité de seulement 32 hab/km², le SCoT de Gascogne constitue un territoire à dominante rurale faiblement peuplé, qui s'organise autour d'une ville-centre et de quelques communes de plus de 500 habitants :

- **la ville d'Auch**, Préfecture du département du Gers, qui rassemble près de 22 000 habitants en 2014, soit 12% de la population du SCoT ;
- **8 communes de + 3 500 habitants** dont deux sous-préfectures : Condom (7 003 habitants) au Nord et Mirande (3 572 habitants) au Sud, 5 chefs-lieux de canton, et une commune périurbaine de l'Est du territoire (Fontenilles) ;
- **8 communes intermédiaires de 1500 à 3500 habitants**, toutes précédemment chefs-lieux de canton (Cazaubon, Nogaro, Masseube, Lombez Samatan, Gimont, Mauvezin), sauf la commune de Pavie au sud d'Auch. A l'exception de la CC d'Astarac Arros en Gascogne, chacun des 13 EPCI s'organise autour d'une commune regroupant au moins 1 500 habitants.
- **46 communes de 500 à 1500 habitants**, soit 11,5% des communes, dont 9 anciens chefs-lieux de canton (Miélan, Montesquiou, Saramon, Cologne, Jegun, Saint-Clar, Miradoux, Valence-sur-Baïse et Montréal).

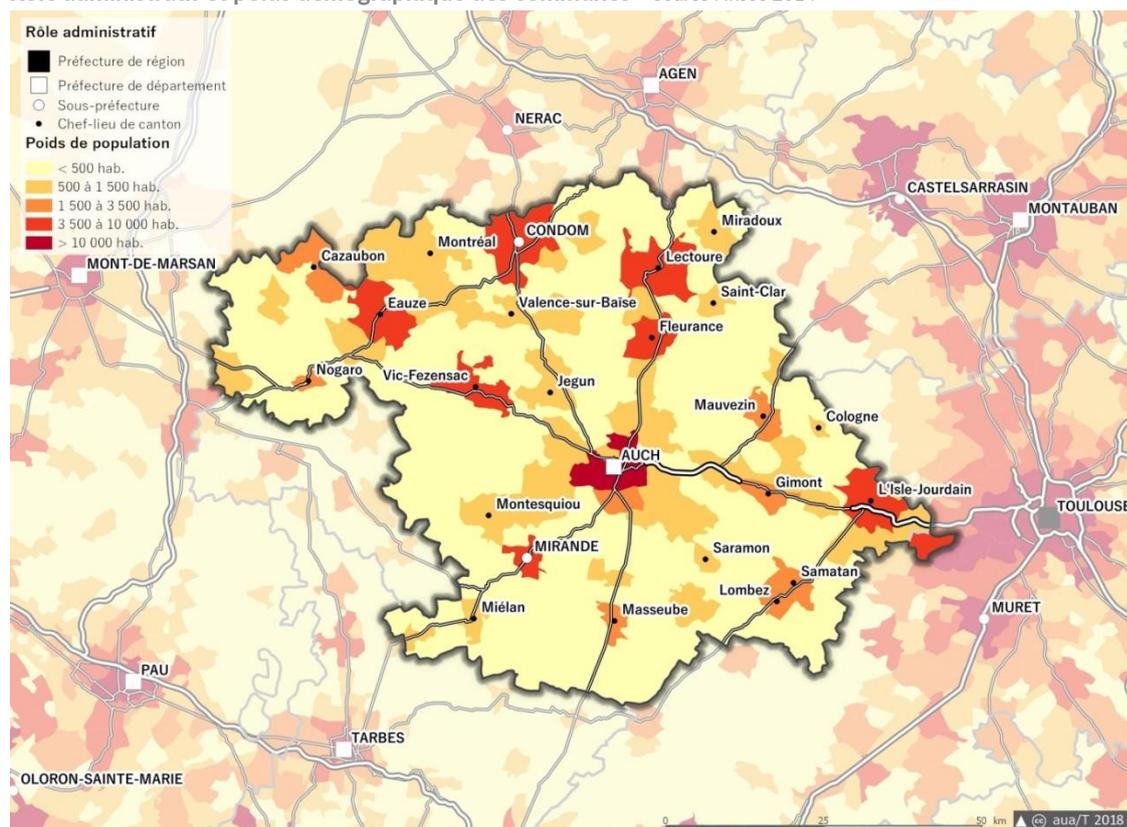
Le reste du territoire est constitué de communes qui comptent moins de 100 habitants. Ces communes faiblement peuplées sont au nombre de 63 et représentent 16% des communes du SCoT.

Le caractère rural et faiblement peuplé du SCoT conjugué à la concentration des habitants et des emplois sur quelques communes engendre un maillage territorial du SCoT de Gascogne composé d'une aire urbaine principale (celle d'Auch) et de 6 « petites aires urbaines ». Ces aires urbaines internes au SCoT influencent au total 180 communes sur les 397 que compte le territoire.

L'aire urbaine principale du SCoT est celle d'**Auch**. L'unité urbaine composée de 3 communes (Auch, Duran et Pavie) polarise 47 communes de la couronne périurbaine, soit près de 42 000 habitants (23% de la population du SCoT). Cette aire urbaine s'est accrue entre 1999 et 2010 (+ 3 100 habitants), principalement dans la partie Nord-Ouest de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne où 5 communes supplémentaires l'ont intégré (Biran, Saint-Jean Poutge, Bonas, Jegun, Lavardens).

6 petits pôles internes au SCoT de Gascogne abritant au moins 1 500 emplois structurent également le territoire : **Condom, Fleurance, Lectoure, Eauze, Vic-Fezensac, Mirande**. Ces pôles influent sur une centaine de communes localisées à proximité.

Rôle administratif et poids démographique des communes - Source : Insee 2014



Un territoire multipolaire qui s'organise autour de différentes communes structurantes

Grâce à une méthode statistique (cf. méthodologie en annexe) qui s'appuie sur des « critères neutres », un travail d'identification et de hiérarchisation des communes qui jouent un rôle structurant dans le fonctionnement du territoire a été mené. La hiérarchisation des communes les unes par rapport aux autres selon 5 niveaux de polarités permet de mettre en évidence le rôle, l'influence, et le rayonnement de chaque commune sur le territoire du SCoT.

Pour se faire, différentes variables cumulatives reflétant le rôle de polarisation des communes ont été retenues :

- des variables socio-économiques, pour quantifier le poids des communes en matière de population et d'emploi : démographie (INSEE 2015) ; nombre d'emplois (INSEE 2015)
- une variable sur l'offre en matière d'équipements, niveau d'équipements (BPE 2017)

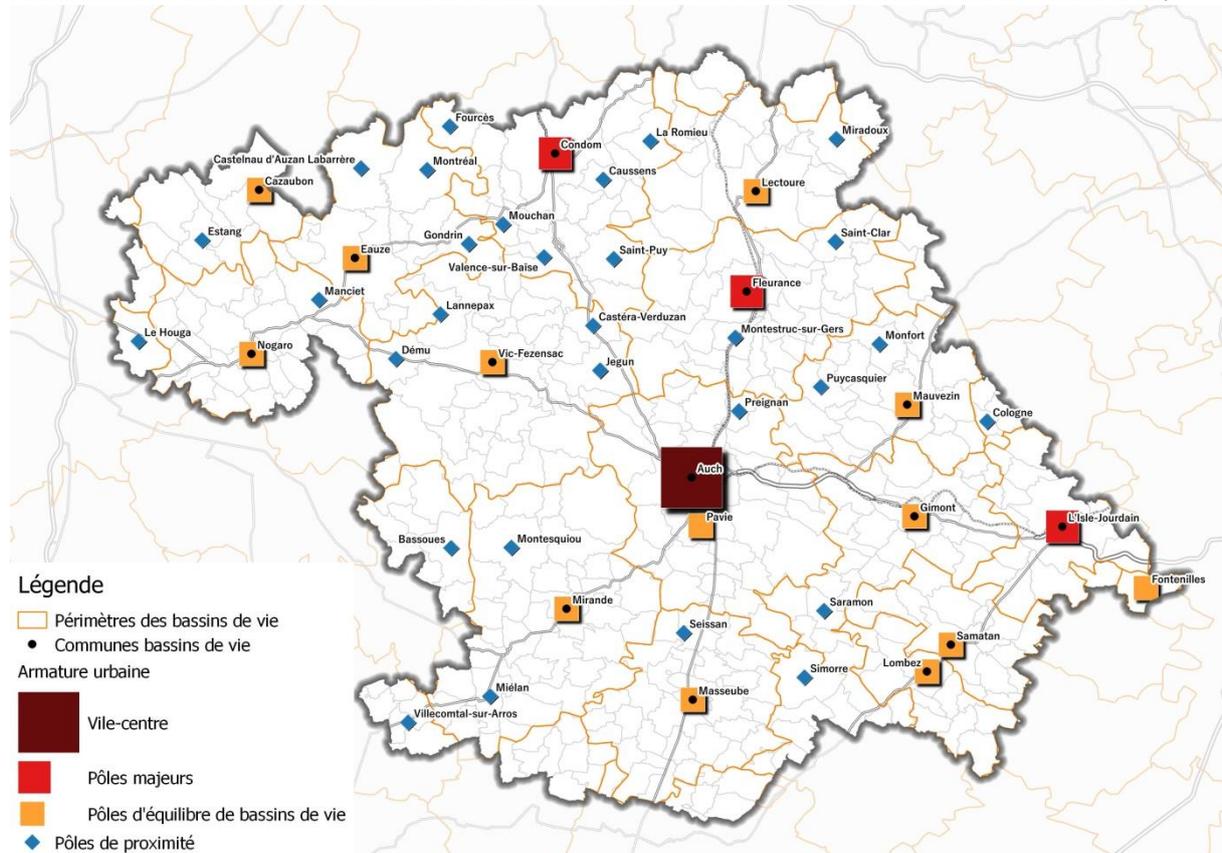
- une variable sur l'offre en matière de commerces de proximité de consommation courante (INSEE Sirène 2017, complétée d'une expertise des EPCI)
- une variable sur la mobilité liée à l'accessibilité routière et ferroviaire.

Les résultats qui en découlent permettent de mettre en évidence l'armature territoriale qui se dessine sur le SCoT de Gascogne.

Ainsi, ce sont 47 communes qui, à l'échelle du SCoT de Gascogne, jouent un rôle dans le fonctionnement territorial. Ces communes structurantes peuvent être différenciées selon **5 niveaux de polarités** : la ville-centre, les pôles majeurs, les pôles d'équilibre pour les bassins de vie et les pôles de proximité.

Cette organisation territoriale composée de nombreuses polarités constitue un élément structurant du territoire qui permet le développement de tous les services de proximité aux différentes échelles du territoire.

Hiérarchisation des communes identifiées comme structurantes à l'échelle du territoire - Source : Traitements aua/T



Auch, principale centralité du territoire

Chiffres clés :

1 habitant du SCoT sur 10, 1 emploi sur 4, 1 établissement sur 10
 22 000 habitants en 2015, soit 12% de la population du SCoT
 16 200 emplois, soit 25%
 8 500 emplois salariés privés, soit 28%
 3 040 établissements, soit 13%
 123 équipements supérieurs

Le territoire du SCoT se caractérise par la présence d'un pôle urbain majeur, Auch, qui occupe une place centrale au sein du SCoT.

La ville d'Auch, et sa zone urbaine immédiate, joue en effet un rôle structurant dans l'organisation du territoire que ce soit en termes d'équipements, de démographie ou d'économie.

Rassemblant 12% de la population du territoire, Auch constitue ainsi un pôle majeur qui rayonne sur un large territoire, sans être la totalité du SCoT.

Elle génère une part importante de l'activité économique du SCoT dans la mesure où elle rassemble 13% des établissements du SCoT, soit 3 040 établissements, et où elle concentre 25% des emplois du SCoT, soit 16 500 emplois. Elle constitue de ce fait un pôle d'emploi majeur au sein du bassin de vie. D'ailleurs, le nombre d'emplois sur la ville d'Auch est supérieur au nombre d'actifs occupés résidents : 171 emplois pour 100 actifs occupés, reflétant l'attractivité économique de la ville-centre sur son bassin de vie.

Il faut noter que cette attractivité économique génère des flux domicile - travail quotidiens importants dans la mesure où plus de 9 600 personnes viennent travailler chaque jour sur Auch. Parmi ces actifs non résidents, 90% sont originaires du SCoT et 10% viennent de l'extérieur du territoire. A noter tout de même que 1 800 personnes habitant la ville d'Auch vont travailler à l'extérieur, notamment dans l'agglomération toulousaine.

Préfecture du département, Auch concentre également la majeure partie des équipements supérieurs et intermédiaires et assure ainsi les besoins d'un large bassin de vie. Les 123 équipements dits supérieurs présents sur le territoire communal sont principalement liés à sa fonction de Préfecture et à son rayonnement départemental. Sont notamment présents :

- les équipements administratifs, de niveau départemental, regroupés en centre-ville : Préfecture, siège des

Caisses (CAF, CPAM, URSSAF), Mission locale pour l'emploi, Hôtel de Ville ;

- les équipements d'enseignement supérieur présents à proximité du centre-ville : Institut Universitaire de Technologie Paul Sabatier (IUT), Ecole Supérieure du professorat et de l'Education (ESPE), Institut Universitaire en Soins Infirmiers du Gers (IFSI), pôle de recherche... ;
- le Centre hospitalier avec sa maternité et son service d'urgence localisé en périphérie sud ;
- les grands équipements culturels et sportifs majoritairement présents en périphérie : Musée des jacobins, bowling, Dôme de Gascogne, Centre d'Innovation et de Recherche Circassien (CIRC), complexes sportifs, piscine, hippodrome, aéroport Auch-Gers...

Tous ces équipements sont fréquentés tant par des habitants d'Auch que par des personnes extérieures à la ville, habitant la Communauté d'Agglomération, mais aussi le département.

L'Isle-Jourdain, Fleurance et Condom, des pôles majeurs pour le territoire

Chiffres clés :

8600 habitants en 2015 à L'Isle-Jourdain, 6 700 à Condom et 6 200 à Fleurance
 3 900 emplois à L'Isle-Jourdain ; 3 250 à Condom ; 2 700 à Fleurance

Les communes de l'Isle-Jourdain, Condom et Fleurance se caractérisent par un poids démographique important (plus de 6 000 habitants chacune), de nombreux emplois (plus de 2 700 emplois chacune) et par la présence de près de 400 équipements chacune, dont une part importante d'« équipements supérieurs ».

Même si ces trois communes structurent le territoire du SCoT et rayonnent sur leur bassin de vie, leur rôle, leur histoire et leur contexte territorial sont cependant très différents.

La sous-Préfecture de Condom, implantée au Nord du territoire à 40 minutes d'Auch et une demi-heure d'Agen, constitue une polarité historique du territoire qui, même si elle connaît un contexte de déprise démographique depuis les années 70, rayonne encore sur son bassin de vie. Proportionnellement à son poids démographique, elle regroupe un nombre très important d'équipements supérieurs (57 équipements supérieurs pour 1000 habitants), reflétant là son attraction. On trouve en effet à Condom des équipements à fort rayonnement tels qu'un centre hospitalier, un centre aqua-

ludique, des musées, un théâtre, un cinéma, un lycée...

La commune de Fleurance, implantée au nord du territoire sur l'axe Auch-Agen, représente une polarité économique historique pour le territoire qui s'est développée dès le 18^{ème} siècle. Pôle industriel important, Fleurance concentre des équipements sportifs, sanitaires et culturels majeurs pour le territoire.

Le rôle structurant et polarisant de la commune de L'Isle-Jourdain est, lui, plus récent dans la mesure où cette commune connaît une expansion démographique et économique particulièrement importante depuis les années 2000. Elle offre aujourd'hui de nombreux équipements sociaux, sportifs, culturels, d'enseignement et accueille plusieurs zones d'activités, ce qui lui confère un rôle important dans l'armature du territoire du SCoT.

13 pôles d'équilibre pour les bassins de vie complètent le maillage du territoire

Eauze, Mirande, Lectoure, Gimont, Nogaro, Vic-Fezensac, Fontenilles, Samatan, Cazaubon, Lombez, Mauvezin, Pavie et Masseube sont toutes des communes qui, du fait de leur poids démographique et économique, et de leur niveau d'équipement sont polarisantes à l'échelle des bassins de vie. Grâce à leur niveau d'équipements, elles répondent aux besoins courants du territoire, et rayonnent sur les communes alentours. Elles jouent ainsi un rôle fondamental dans la structuration des bassins de vie et d'emploi du territoire du SCoT.

Un territoire rural marqué par de nombreux hameaux, écarts et constructions isolées

Le SCoT de Gascogne se présente comme un territoire à dominante rurale, structuré autour d'Auch mais aussi autour d'un ensemble de communes structurantes (les 46 centralités présentées ci-avant) et de communes rurales.

La présence historique d'une activité agricole majeure sur le territoire a entraîné la formation de nombreux hameaux et constructions isolées, initialement dévolus à l'activité agricole.

Des bourgs constituant des pôles de proximité

30 communes du territoire apparaissent comme suffisamment équipées pour répondre aux besoins de proximité des habitants. Elles sont dotées d'une diversité de commerces de proximité (au moins 4 types de commerces d'usage courant différents) permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants de leur commune et des communes alentours ayant peu ou pas d'équipements.

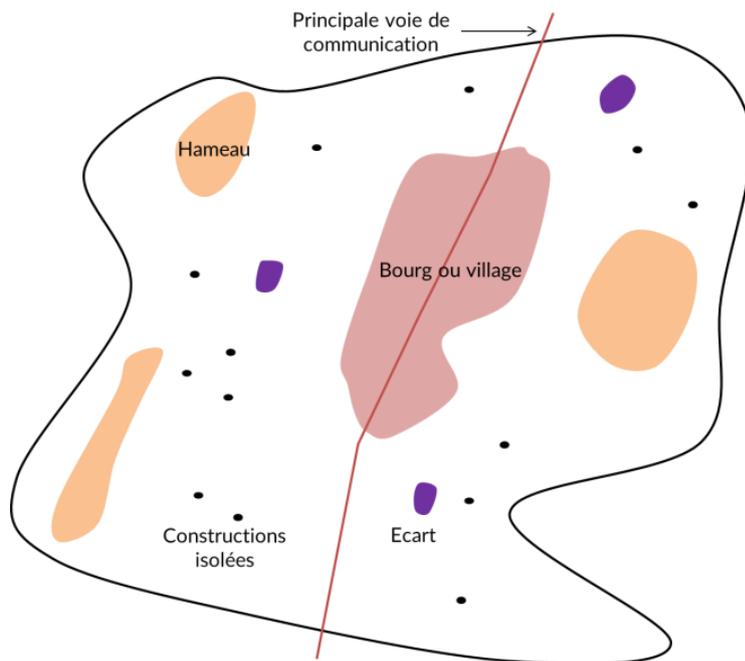
Près de la moitié d'entre elles sont localisées dans la partie Nord-Ouest du territoire, en relais des communes de Condom, Vic-Fezensac, Eauze et Cazaubon. A l'inverse, la partie Sud-Ouest, avec seulement 5 communes relais de Masseube et Mirande, apparaît peu maillée par ces pôles de proximité. Ces communes sont particulièrement présentes dans les secteurs ruraux et hyper-ruraux du territoire et jouent ainsi un rôle fondamental en matière de maillage de proximité. Pour conserver la vitalité de ces villages, le maintien des équipements communaux, des écoles notamment, et des emplois constitue un enjeu.

Les 350 autres communes du territoire disposent, elles, d'une offre en matière d'équipements, de services et de commerces de proximité limitée, voire inexistante, et peuvent être qualifiées de **communes rurales ou résidentielles**.

A noter que sur le territoire du SCoT de Gascogne, une commune peut être composée d'un centre-bourg, d'un ou plusieurs villages, de plusieurs hameaux et de nombreux écarts et constructions isolées, comme présenté sur le schéma ci-après.

Schéma de principe de l'organisation urbaine d'une commune gasconne

Source : aua/T



Les villages

Un village constitue une unité de vie accueillant moins de 2000 habitants mais structurée généralement autour d'une église paroissiale et d'équipements ou d'espaces de rencontre animant la vie locale (même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service). Leur niveau d'équipement ne permet toutefois pas la satisfaction des besoins courants de leurs habitants.

Historiquement, les villages sont apparus aux alentours du X^{ème} siècle avec la construction des premiers châteaux et églises romanes. On distingue alors les sauvetés (villages construits autour d'un lieu de culte), les castelnaux (villages construits autour d'un château seigneurial) et les bastides (villages construits autour d'une place centrale dédiée au commerce).

A noter que les jeux de fusions et regroupements communaux ont pu entraîner le rapprochement de plusieurs paroisses au cours du temps. Une commune peut donc présenter plusieurs villages. Ainsi, au sein de la commune de Vic-Fezensac, le lieu-dit Lagraulais (commune indépendante jusqu'en 1973) est organisé autour de son église et constitue ainsi un village à part entière. Il en est de même, par exemple, pour le lieu-dit Vopillon sur la commune de Beaumont.

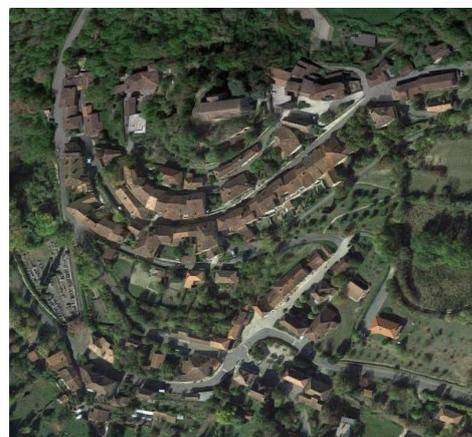
La bastide de Barran

Source : Google Maps



Le castelneau de Castelnau-Barbarens

Source : Google Maps



Les hameaux

Les hameaux agricoles

Le territoire du SCoT de Gascogne est marqué par une forte empreinte agricole avec historiquement de nombreuses exploitations de petites tailles. Des hameaux se sont progressivement développés autour de ces fermes (initialement les bordes, petites fermes établies aux environs d'une seigneurie pour fournir légumes et volailles).

Constitué d'environ une vingtaine de constructions au maximum (habitations mais aussi constructions à usage agricole), le hameau est distinct du centre-bourg ou du village. Il peut toutefois être considéré comme « structurant » en fonction de sa taille, son niveau d'équipement ou sa localisation au sein du tissu urbain d'une commune voisine ou sur un axe important de circulation.

Les hameaux pavillonnaires

Depuis le XX^{ème} siècle et le fort développement de l'urbanisation, on observe la création de nouveaux hameaux sur le territoire du SCoT de Gascogne, notamment sur sa partie Est soumise à une forte pression démographique en lien avec la métropole toulousaine. Ces hameaux, récemment urbanisés, n'apparaissent alors pas liés à un usage initial agricole et sont souvent développés de manière linéaire le long des infrastructures de transport.

Un hameau de petite taille (Le Brouilh-Montbert)

Source : Google Maps



Un hameau récent (Fontenilles)

Source : Google Maps



Les écarts et les constructions isolées

Un écart est généralement constitué autour d'une exploitation agricole, en activité ou non. Il s'agit généralement d'un ensemble bâti constitutif initialement d'une seule ferme mais dont les besoins d'exploitation ou l'évolution des modes de vie a entraîné la construction de nouveaux bâtiments (ancienne ferme, nouvelle habitation plus récente, granges, dépendances...).

Enfin, des constructions isolées sont implantées au sein des espaces naturels et agricoles.

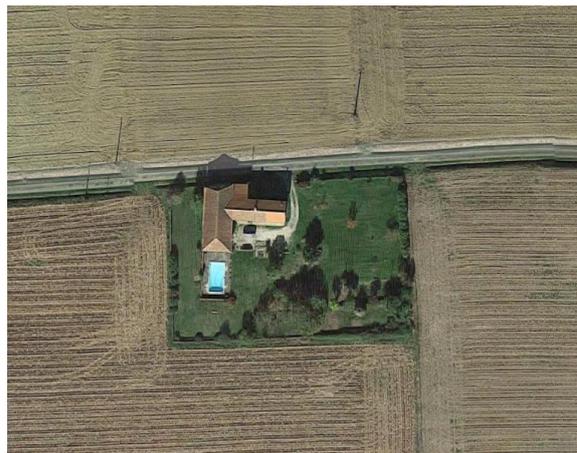
Un écart (Le Brouilh-Montbert)

Source : Google Maps



Une construction isolée (Castex)

Source : Google Maps



Des dynamiques territoriales contrastées selon les secteurs

Les différentes polarités structurantes pour le territoire font face à des ressources et des situations différentes qui ne les placent pas face aux mêmes enjeux.

De façon très schématique, le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par trois typologies de secteurs présentant des dynamiques territoriales différenciées :

Un système auscitain relativement autonome qui influe sur sa périphérie

Après avoir connu une évasion démographique sur les dernières décennies, la ville-centre du SCoT de Gascogne connaît une stabilisation de sa population depuis le milieu des années 2000, tandis que la majeure partie des communes formant sa couronne « périurbaine » gagnent, elles, des habitants.

Le nombre d'emplois auscitain continue lui aussi de croître et les échanges domicile-travail révèlent une attractivité et une relative autonomie de fonctionnement en matière d'emplois et de services.

Ainsi, la ville-centre concentre les fonctions économiques, commerciales et scolaires à fort rayonnement, attirant les habitants de nombreuses communes du territoire.

Un secteur rural sous influences territoriales

Les communes de l'aire urbaine d'Auch bénéficient fortement de l'influence de la ville-centre. Bien que plus rurales, ces communes regroupent en effet des actifs travaillant au sein du pôle d'emploi auscitain et fonctionnent donc en interractions fortes avec le système auscitain.

Par ailleurs, les communes du SCoT qui se caractérisent par une forte dynamique démographique se situent de part et d'autre de la RN124 reliant Auch à l'agglomération toulousaine, en forte croissance. Leur fort développement démographique traduit ainsi un phénomène de métropolisation.

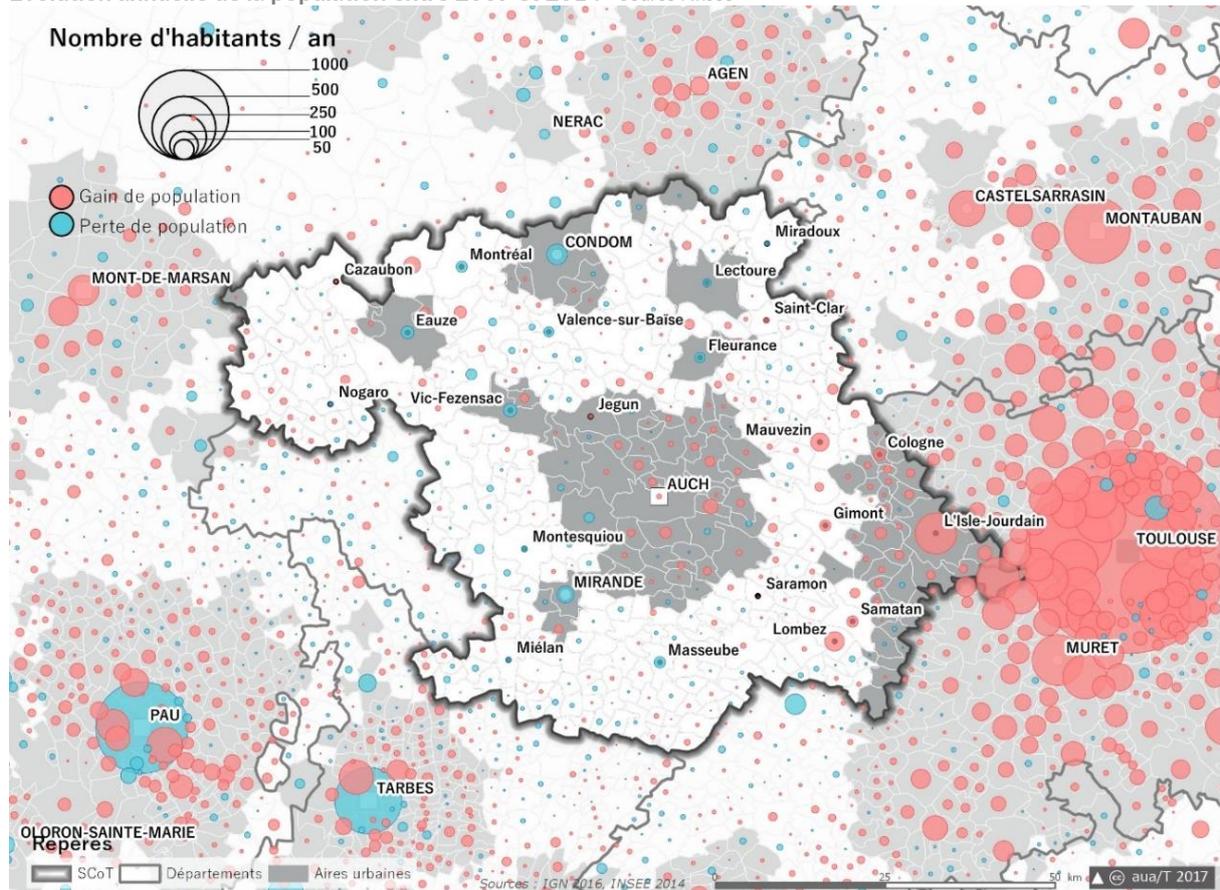
Enfin, la partie Nord du territoire du SCoT se caractérise par un maillage territorial dense avec la présence de nombreuses communes

structurantes. Depuis les années 1990, on observe une tendance à la dépolarisation de certaines de ces communes structurantes pour le secteur rural pourtant bien équipés, tels que Condom, Eauze, Lectoure, Fleurance, Cazaubon, Vic-Fezensac, au profit des villages alentours. En effet, les communes localisées en périphérie de ces bourgs-centres gagnent des habitants tandis que la vacance dans ces centres-bourgs s'accroît. Cette évolution territoriale interroge, d'une part, sur la perte d'attractivité résidentielle de ces bourgs qui structurent et maillent le territoire et d'autre part, sur la capacité des communes rurales à absorber la population nouvelle dans de bonnes conditions.

Un secteur hyper-rural à l'écart de la croissance démographique

Ce secteur correspond peu ou prou à l'entité paysagère de l'Astarac. Il se caractérise par une faible densité de population, une évolution démographique négative, des fragilités sociales importantes, une topographie marquée, une accessibilité contrainte, et un nombre réduit de communes structurantes permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Evolution annuelle de la population entre 2009 et 2014 - Source : Insee



Enjeux en matière d'organisation du territoire

Inscription du territoire dans les coopérations territoriales métropolitaines et régionales

Pour tirer parti de la dynamique toulousaine, **développer des réciprocitys avec la métropole toulousaine**

Promotion d'un développement démographique, résidentiel et économique équilibré à travers :

- **Le confortement et le renforcement du rôle d'Auch au sein du SCoT**
Pour renforcer son attractivité résidentielle, économique et commerciale et son rayonnement territorial, pour répondre aux besoins de la population du Gers, limiter l'attraction des polarités extérieures et limiter le phénomène de métropolisation
- **Le confortement du maillage territorial**
Pour identifier les polarités internes au SCoT en lien avec les projets de territoire des PETR, limiter la dépoliarisation des bourgs structurants et les revitaliser, résorber la vacance et limiter la périurbanisation, limiter l'évasion vers les polarités extérieures, préserver un tissu social de services et de commerces de proximité, enrayer la déprise de l'hyper-ruralité
- **La prise en compte des dynamiques externes sur les secteurs de frange**
Pour anticiper les projets de développement sur les polarités voisines (gares de Montauban, d'Agen, de Mont-de-Marsan...), pour développer des coopérations et des complémentarités économiques (avec Agen autour de l'agroalimentaire par exemple), pour coordonner les développements en matière de commerces, de services et d'équipements structurants...



GASCOGNE ACTIVE



3.1 Dynamiques économiques



Analyse sectorielle de l'emploi

Ce qu'il faut retenir :

- Une croissance de l'économie présente qui traduit une tertiarisation de l'économie
- Mais des particularités du territoire qui perdurent avec notamment une agriculture encore très pourvoyeuse d'emplois malgré la restructuration de l'agriculture ces dernières décennies
- Une industrie peu présente, qui s'appuie essentiellement sur 2 filières : l'agroalimentaire et l'aéronautique
- Un tissu économique qui se caractérise par une très forte densité de TPE
- Des fonctions métropolitaines encore peu représentées sur le territoire mais en croissance

Chiffres clés

65 440 emplois

70% des emplois liés aux services

18% d'emplois liés aux fonctions métropolitaines

- 500 emplois agricoles entre 2009 et 2014

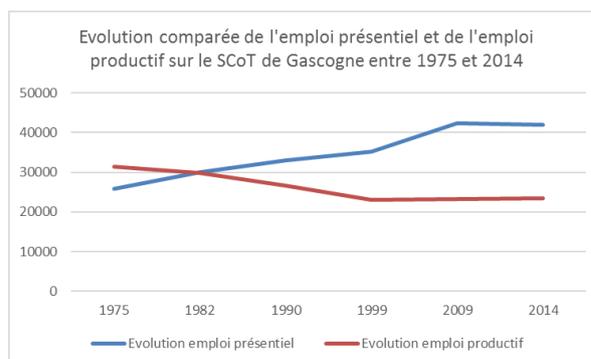
30 500 emplois salariés privés en 2015, soit **47 %** de l'emploi total

8 600 emplois salariés privés, en 2015, sur la commune d'Auch

Une forte proportion de l'emploi présentiel

Le tissu économique du SCoT de Gascogne est très fortement orienté vers les services. L'approche de l'emploi à travers l'appréhension des sphères présente et productive permet d'observer qu'en 2014, l'économie présente (santé, action sociale, éducation, administration) représente près de 65 % des emplois du SCoT de Gascogne.

L'analyse comparée des deux sphères économiques, présente et productive, montre que les emplois visant à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire se sont fortement accrus depuis 1975, tandis que les emplois liés à la production de biens ont, eux, connu une forte baisse, notamment entre 1975 et 1999. Ainsi, depuis les années 80, et de manière encore plus forte depuis les années 2000, l'emploi présentiel est beaucoup plus important que l'emploi productif (42 000 emplois présents contre 23 400 emplois productifs).

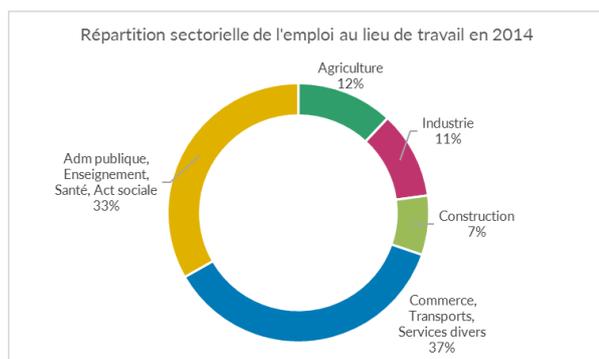


Source : Insee Mode de comptage différent entre 1975-1999 (sondage) et 2009-2014 (exploitation complémentaire)

Pour illustrer cette prédominance, notons que parmi les 20 établissements les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire du SCoT, 11 d'entre eux sont des structures publiques liées à l'administration, la santé et dans une moindre mesure l'enseignement (Conseil Départemental, centres hospitaliers, collectivités locales...).

Un territoire faiblement industrialisé et une agriculture encore très prégnante

L'analyse sectorielle de l'emploi confirme la forte proportion de l'emploi présentiel dans la mesure où le tissu économique du SCoT de Gascogne est très fortement orienté vers les secteurs du commerce, des services et du tertiaire non marchand (administration, enseignement, santé...), ces différents secteurs concentrant 70 % des emplois.



Source : Insee

L'agriculture constitue néanmoins encore aujourd'hui un moteur économique important pour le territoire du SCoT de Gascogne. En effet, avec près de 7 800 emplois, soit 11,9 % des emplois du territoire en 2014, l'agriculture représente le troisième pourvoyeur d'emplois après le commerce/transports/services et l'administration/enseignement/action sociale.

Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois agricoles sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine.

Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'emploi montre que les emplois agricoles ont diminué de moitié depuis une trentaine d'années. Sur la période récente, le déclin de ce secteur se poursuit puisqu'il continue de perdre des emplois (- 500 emplois, soit - 6.5 %, entre 2009-2014) - Voir partie sur l'agriculture.

Avec seulement 11 % d'emplois industriels, le SCoT de Gascogne apparaît comme un territoire peu industrialisé.

L'agro-alimentaire, qui s'appuie sur des productions agricoles importantes et diversifiées (volailles, semences, céréales, oléagineux, viticulture...), constitue l'activité industrielle principale du SCoT (voir paragraphe sur les filières stratégiques du territoire).

La mécanique et plus particulièrement l'aéronautique se développent, notamment à l'Est du territoire, en lien avec le pôle toulousain (voir

paragraphe sur les filières stratégiques du territoire).

Pour diversifier le tissu industriel local, des tentatives de développement de nouvelles filières à haute valeur ajoutée ont été amorcées sur le territoire, mais ces initiatives n'ont pour l'heure pas débouché sur une réelle dynamique économique :

- La géomatique à travers le pôle technologique « Téléparc » implanté à Auch,
- Les sports mécaniques et les essais industriels à travers le Nogaropôle, qui constitue l'une des 3 Zones d'Intérêt Régional (ZIR) du Gers et qui a été créé pour développer, autour de son circuit automobile et de son aéroport, une pépinière d'entreprises, un bâtiment industriel et une zone d'activités.

Représentant 7 % des emplois, le secteur de la construction est lui aussi peu important sur le territoire, d'autant plus que ce secteur a fortement été impacté par la crise économique des années 2008-2009. Le contexte économique difficile de ces dernières années s'est en effet traduit sur l'économie locale par une forte diminution des emplois dans le secteur de la construction : - 430 emplois sur la dernière période quinquennale d'observation. Néanmoins, à l'image de l'entreprise Castel & Fromaget implantée à Fleurance, leader en construction de bâtiments métalliques, qui emploie près de 400 salariés, certaines entreprises de ce secteur constituent des employeurs de premier plan.

Dynamique des grandes fonctions économiques

Une économie présentielle très présente, notamment à Auch, et en forte croissance

Les emplois des fonctions présentielles sont ceux qui visent à satisfaire les besoins de fonctionnement du territoire, notamment ceux de la population. Ils regroupent les emplois liés à l'administration publique, la distribution, l'éducation, la formation, la santé, l'action sociale, et les services de proximité.

Ces emplois représentent 41 % de l'emploi total du territoire du SCoT de Gascogne.

Cette prédominance des fonctions de l'économie présentielle s'explique plus particulièrement par de nombreux emplois dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (7 030 emplois en 2014) ainsi que dans les services de proximité (6 900 emplois).

Cette forte présence de l'économie présentielle dans le tissu économique ne constitue cependant pas une spécificité du SCoT de Gascogne. Les départements limitrophes présentent également des taux comparables voire supérieurs (48 % pour les Hautes-Pyrénées, 44 % pour le Tarn par exemple).

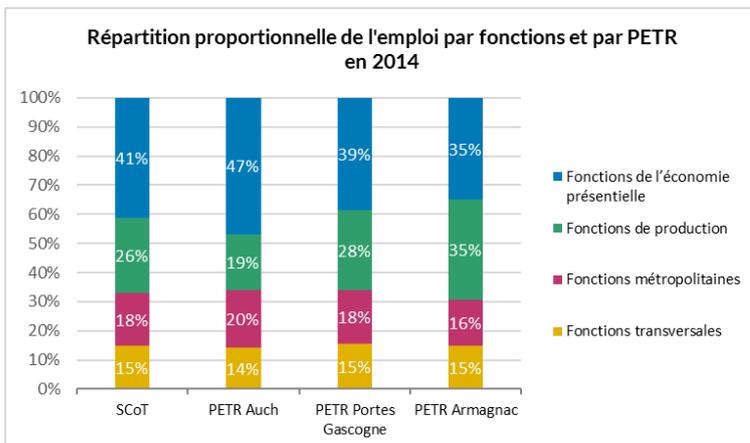
Du point de vue de la répartition sur le territoire, avec près de 3000 emplois liés à la santé et à l'action sociale, l'économie présentielle apparaît très prégnante sur le PETER Pays d'Auch (47 % des emplois). Cela s'explique notamment par la présence du centre hospitalier d'Auch et du centre

hospitalier du Gers, tous deux très pourvoyeurs d'emplois (respectivement 1 400 et 630 emplois).

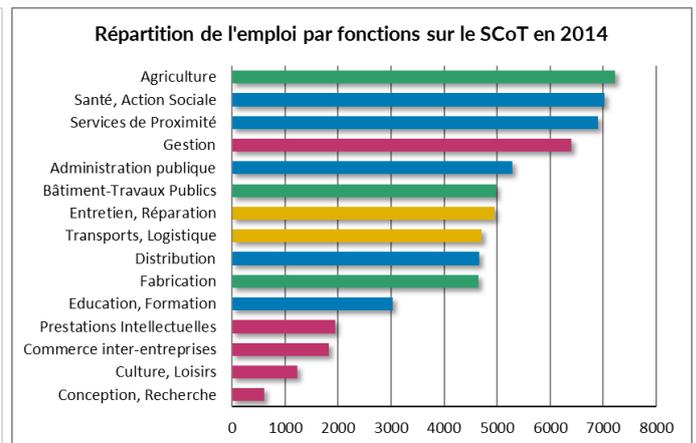
Du fait de son caractère plus rural, le PETER Pays d'Armagnac fait apparaître une proportion bien moindre des emplois liés aux fonctions de l'économie présentielle (35 % de l'emploi du PETER) mais la mise en perspective du nombre d'emplois présentiels par rapport à la population du PETER (130 emplois présentiels pour 1 000 habitants) apparaît plus favorable que sur le PETER Pays Portes de Gascogne.

Sur ce dernier, l'économie présentielle représente 39 % de l'emploi, mais seulement 117 emplois présentiels pour 1 000 habitants. L'accès aux biens et services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population est ainsi plus faible sur cette partie du SCoT, induisant des déplacements vers les secteurs extérieurs pour satisfaire des besoins non couverts localement.

L'analyse de l'évolution de l'emploi par fonction entre 1999 et 2014 met en évidence une tendance de fond liée à l'accroissement de l'économie présentielle sur le SCoT de Gascogne, et montre que ce sont plus particulièrement les fonctions liées à la santé et à l'action sociale, mais aussi aux services de proximité, qui connaissent des progressions importantes. Le vieillissement de la population, particulièrement marqué sur le SCoT de Gascogne, devrait contribuer à la poursuite du développement de ces fonctions dans les années voire décennies à venir.



Source : Insee



Source : Insee

Des fonctions de production, notamment liées à l'agriculture, importantes mais en diminution

Les emplois liés aux fonctions de production (agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication) représentent, eux aussi, une part non neutre de l'emploi sur le territoire du SCoT (26 % de l'emploi).

Cette forte proportion constitue davantage une spécificité territoriale dans la mesure où ces fonctions apparaissent bien plus importantes que sur les départements limitrophes (23 % sur le Lot ; 21 % sur le Tarn par exemple).

La prégnance de l'agriculture et de la filière agroalimentaire évoquée précédemment explique l'importance de cette fonction de production sur le territoire. En effet, les emplois liés à l'agriculture représentent 7 230 emplois en 2014 et

représentent la fonction la plus pourvoyeuse d'emplois.

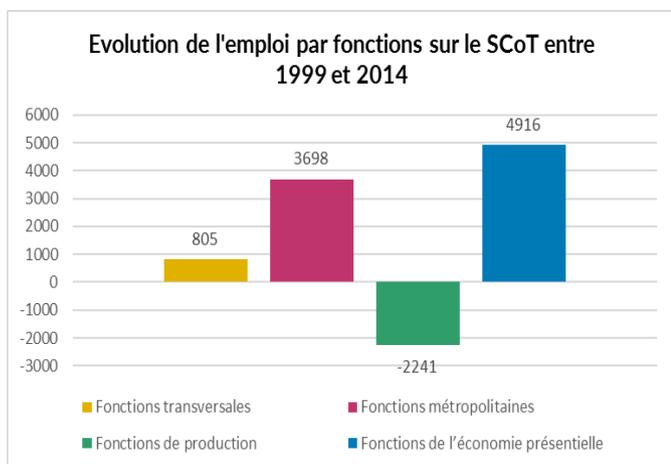
Du point de vue de la répartition territoriale, il faut noter que le PETR Pays d'Armagnac se distingue largement avec 35 % de l'emploi lié aux fonctions de production. Pour les CC de la Ténarèze et du Grand Armagnac, les emplois liés à l'agriculture (plus de 1 000 emplois pour chacun de ces EPCI) sont d'ailleurs les plus pourvoyeurs pour le territoire.

A l'inverse, avec à peine plus de 200 emplois liés à l'agriculture, la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît, elle, très peu orientée vers les fonctions liées à l'agriculture.

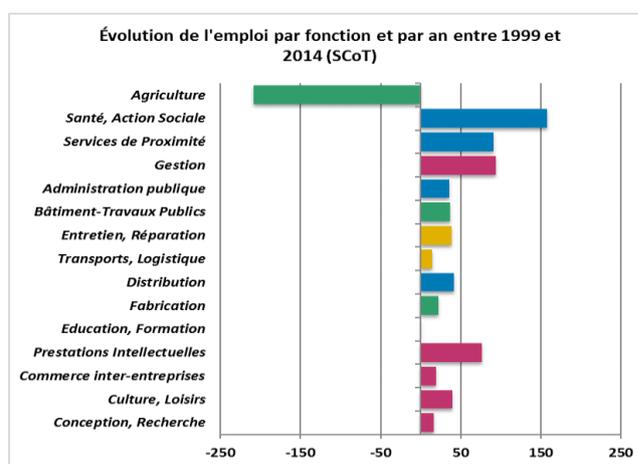
L'analyse de l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2014 montre que les fonctions production sont en diminution du fait des pertes d'emplois conséquentes liées à l'agriculture (- 2240 emplois, soit une perte des effectifs de 13 %).

Comparaison de la répartition de l'emploi par fonctions entre le SCoT et les départements limitrophes - Source : Insee

Emploi par fonctions en 2014	Scot	Haute-Garonne	Gers	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Tarn-et-Garonne
Fonctions transversales	15%	14%	15%	16%	17%	14%	14%	16%
Fonctions métropolitaines	18%	32%	18%	17%	18%	22%	18%	18%
Fonctions de production	26%	15%	26%	22%	23%	20%	20%	21%
Fonctions de l'économie présentielle	41%	39%	41%	44%	42%	43%	48%	44%



Source : Insee



Des fonctions métropolitaines peu représentées mais en croissance

Les emplois liés aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, culture/loisirs, commerces inter-entreprises...) représentent 18 % des emplois du SCoT de Gascogne. Cette proportion est similaire aux départements du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Lot-et-Garonne, mais apparaît bien moindre que la Haute-Garonne (32 %) et les Pyrénées-Atlantiques (22 %) où l'agglomération toulousaine et, dans une

moindre mesure, celle de Pau contribuent à une présence forte des fonctions métropolitaines.

Ces fonctions à haute valeur ajoutée sont fondamentales pour le développement économique des territoires dans la mesure où elles sont porteuses d'innovation et de développement économique. On observe d'ailleurs, à l'échelle nationale, que les territoires les mieux dotés en emplois métropolitains sont également les territoires les plus attractifs.

Avec 6 400 emplois liés aux fonctions métropolitaines en 2014 sur le SCoT de Gascogne, ce sont surtout les emplois liés à la gestion qui sont présents sur le territoire.

Les emplois liés aux prestations intellectuelles, au commerce inter-entreprises, à la culture-loisirs et surtout à la conception-recherche (seulement 616 emplois) sont, eux, encore assez peu représentés.

Toutefois, la tertiarisation de l'économie à l'œuvre sur le territoire du SCoT se traduit aussi à travers un accroissement des emplois liés aux fonctions métropolitaines. Les effectifs de ces derniers se sont en effet fortement accrus entre 1999 et 2014 (+ 3 700 emplois, soit +30 %), notamment les fonctions liées à la gestion mais aussi celles liées aux prestations intellectuelles qui, même si elles concentrent un nombre d'emplois encore relativement modeste, sont en pleine croissance.

Emploi salarié privé

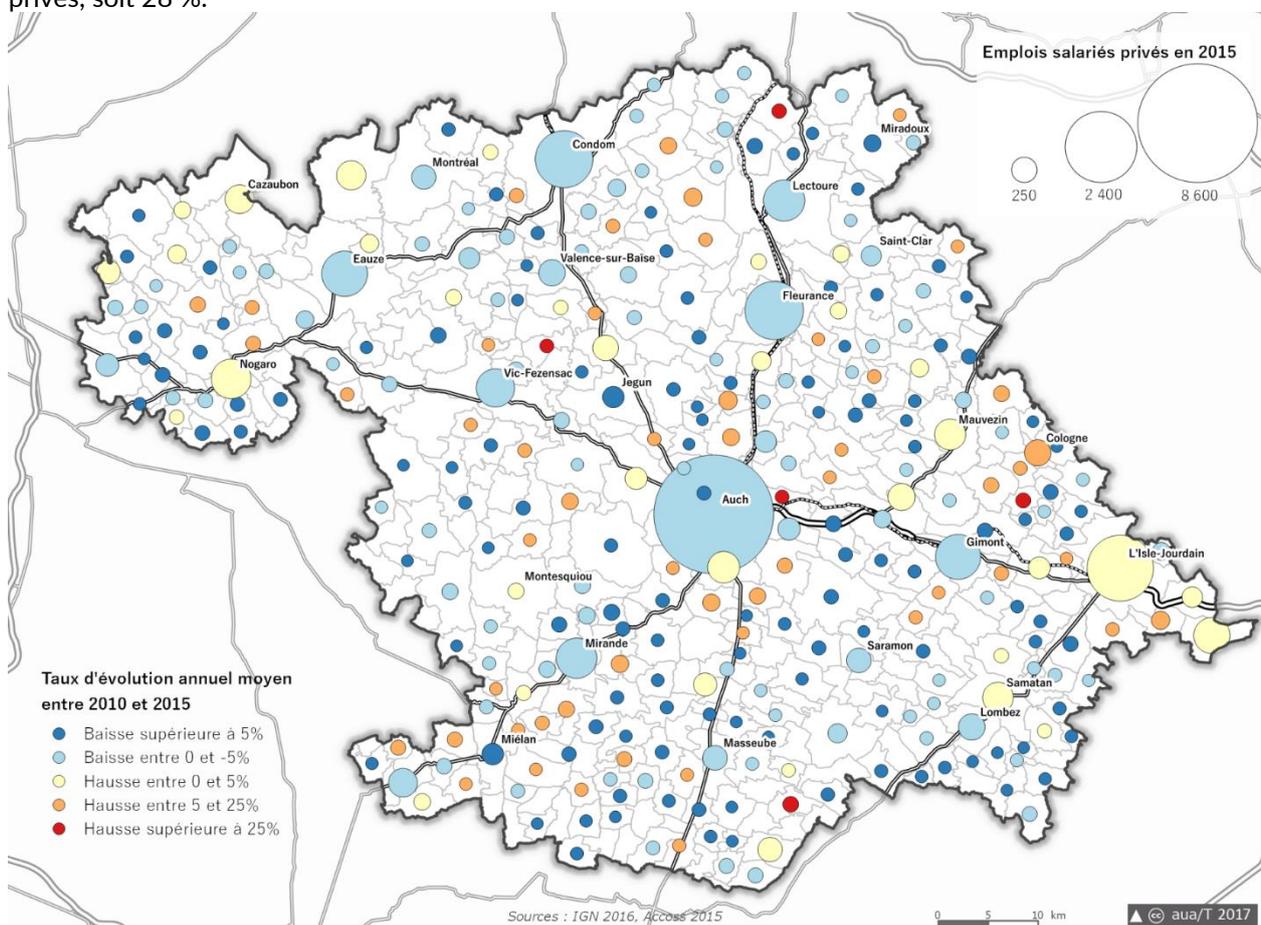
Un emploi salarié difficile à stabiliser

En 2015, le SCoT de Gascogne regroupe 30 500 emplois salariés privés, ce qui représente moins de la moitié de l'ensemble des emplois du SCoT (47 %). Cette proportion s'avère particulièrement peu importante au regard de l'emploi salarié régional qui représente lui 61 % des emplois.

A l'instar de l'emploi total, dix communes regroupent les deux-tiers des emplois salariés privés du SCoT de Gascogne (Auch, L'Isle-Jourdain, Fleurance, Condom, Eauze, Gimont, Lectoure, Mirande, Nogaro et Vic-Fezensac). Auch rassemble à elle seule 8 600 emplois salariés privés, soit 28 %.

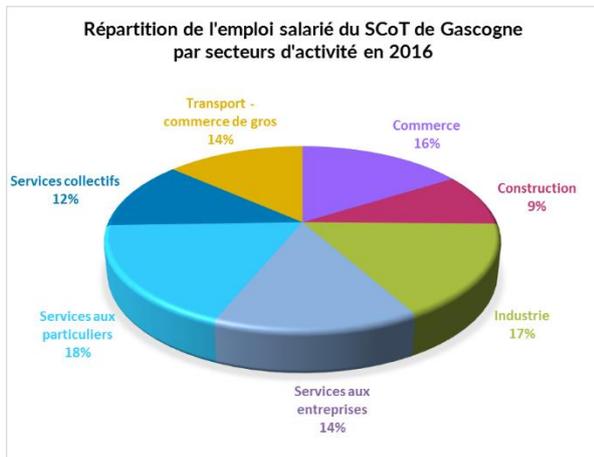
Avec une perte de 550 emplois privés observées depuis 2008, le territoire peine à stabiliser ces emplois, certains secteurs faisant face à de grandes difficultés économiques.

Sur cette période, à l'image des évolutions démographiques, l'évolution de l'emploi salarié privé apparaît contrastée : la commune de L'Isle-Jourdain a gagné près de 600 emplois salariés privés, Nogaro, près de 140, Mirande une soixantaine, tandis que les communes d'Auch (-80), Condom et Fleurance (environ -170) et dans une moindre mesure Vic-Fezensac (environ -50) ont perdu des emplois.



Des emplois salariés privés principalement orientés vers les services

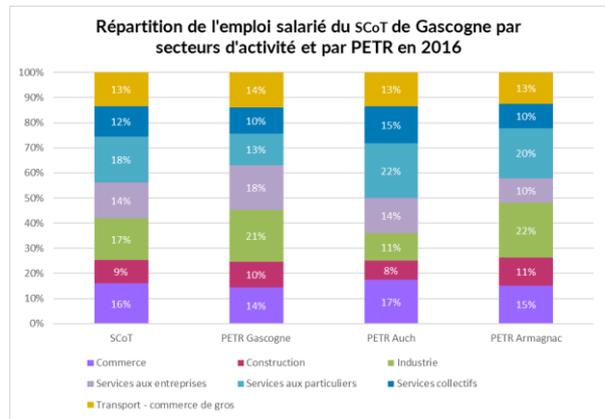
Les services, qu'ils soient collectifs, aux particuliers ou aux entreprises représentent 33 388 emplois, soit 44 % des emplois salariés privés du SCoT de Gascogne et sont, pour près de la moitié, concentrés sur le PÉTR du Pays d'Auch.



Source : ARCOSS-URSSAF 2016

Il faut toutefois noter que, pour ce qui concerne les services aux entreprises, les emplois sont plus nombreux sur le PÉTR Pays Portes de Gascogne (1 916 emplois) que sur celui du PÉTR Pays d'Auch (1 783 emplois). Le PÉTR Pays d'Armagnac regroupe lui un faible nombre de ces emplois (682 emplois).

Les emplois liés aux services aux particuliers relevant du champ de l'économie présentielle (liés à la démographie, vieillissement de la population, etc.), sont, eux, répartis de manière un peu plus homogène entre les PÉTR Pays d'Armagnac et Portes de Gascogne. Mais, certains secteurs à l'image de l'administration publique restent très ancrés sur la ville-centre d'Auch (Préfecture du Gers, siège du Conseil Départemental, de la DDT, de l'Urssaf, etc.) et expliquent le nombre important d'emplois de ce secteur sur le PÉTR Pays d'Auch.



A noter qu'à l'échelle du territoire, ce ne sont pas moins de 1350 emplois salariés privés qui sont liés au tourisme, ce qui représente 4,5% de l'emploi salarié du territoire.

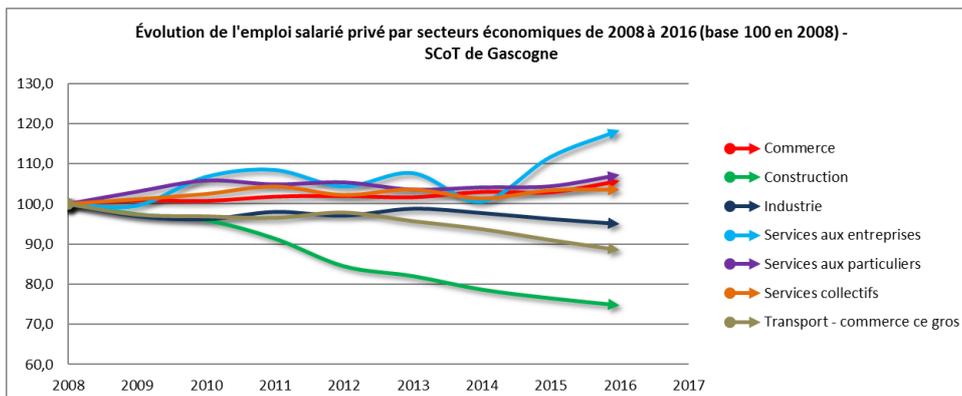
Le secteur industriel représente 17 % de l'emploi salarié et 8,5 % des établissements présents sur le territoire du SCoT de Gascogne.

L'emploi salarié privé qui relève de l'industrie est principalement présent sur les PÉTR Pays Portes de Gascogne et Pays d'Armagnac. A l'inverse, avec seulement 1 415 emplois soit 11 % des salariés, le PÉTR Pays d'Auch regroupe peu d'emplois industriels.

L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié sur la dernière décennie montre que deux secteurs sont particulièrement concernés par des baisses d'effectifs : le BTP et la construction qui ont subi des pertes d'emplois très importantes (- 880 emplois entre 2008 et 2016), et les transports et le commerce de gros (- 400 emplois).

L'industrie a elle aussi connu une diminution de ses effectifs, mais dans une moindre mesure, du fait de sa faible représentativité sur le territoire : -90 emplois.

A l'inverse, les services aux entreprises (+ 330), aux particuliers (+ 230), le commerce (+ 160) et les services collectifs (+ 120 emplois), parviennent à dégager des gains d'emplois, même s'ils sont mesurés.



Source : ARCOSS-URSSAF 2016

Caractéristiques du tissu économique

Un tissu principalement composé de très petites entreprises (TPE)

Le tissu économique du SCoT de Gascogne regroupe, en 2014, 46 650 établissements et se caractérise par une très forte densité d'entreprises de petite taille (0 ou moins de 10 salariés) : sur les 23 600 établissements actifs en 2014, 96 % sont des établissements qui ont moins de 10 salariés. Ces TPE regroupent 13 500 emplois, soit 28 % des emplois du SCoT de Gascogne.

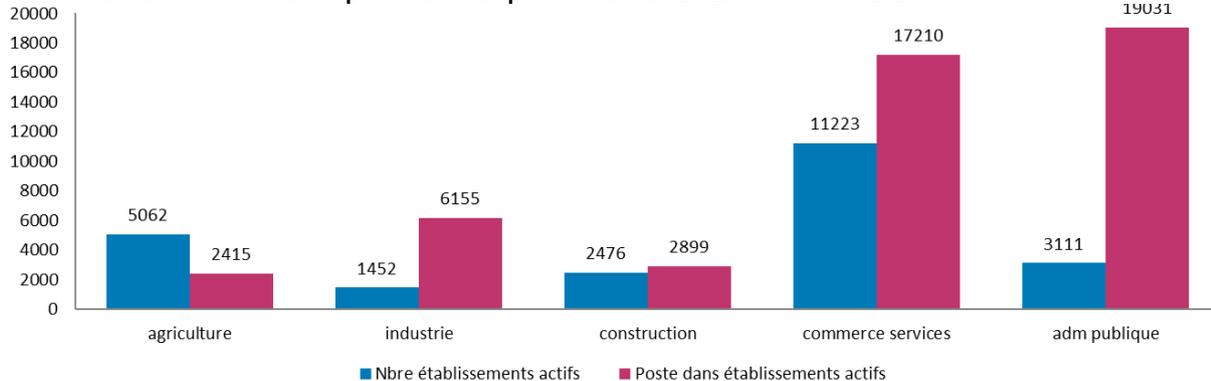
Ce tissu de TPE est principalement présent dans les secteurs de l'agriculture (5 062 établissements en 2015 mais seulement 2 415

salariés) et de la construction. Ce dernier secteur regroupant de nombreux artisans dans le domaine du bâtiment.

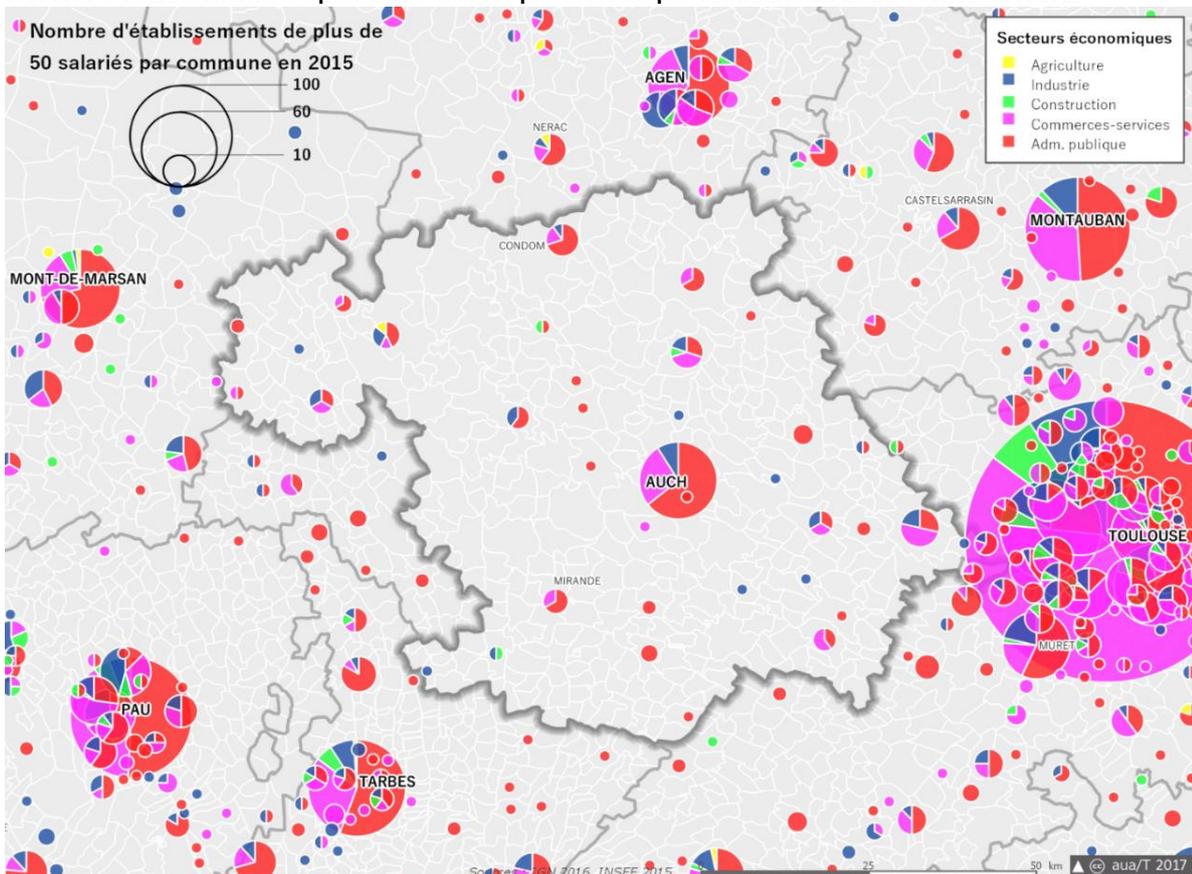
A l'inverse, l'industrie et l'administration publique se caractérisent par des établissements de grande taille. Ces deux secteurs représentent peu d'établissements (4 560 établissements) par rapport au nombre d'emplois qu'ils regroupent (25 200 emplois).

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, on note la présence de 200 établissements de plus de 50 salariés, employant 18 200 personnes (soit 38 %). Ces établissements sont principalement localisés sur Auch (environ 40 %).

Nombre d'établissements et de postes salariés par secteurs en 2015 - Source : Insee 2015



Nombre d'établissements de plus de 50 salariés par secteurs par commune en 2015 - Source : Insee 2015





Filières économiques stratégiques du territoire et écosystèmes

Ce qu'il faut retenir :

- Des filières économiques en fort développement : l'industrie agro-alimentaire, notamment bio, l'aéronautique, la phytothérapie...
- Une faible valorisation des productions agricoles liée au déficit d'unités de transformation
- Un développement économique principalement endogène
- Des disponibilités foncières pour l'accueil économique différentes selon les territoires

Chiffres clés

7 % des emplois salariés privés liés directement à l'agroalimentaire

15 % des exploitations bio de la région Occitanie

3 Zones d'Intérêt Régional (ZIR)

136 ha d'espaces économiques aménagés et « disponibles »

206 ha de surfaces économiques en projet

La spécificité économique du SCoT de Gascogne réside dans la forte présence de l'agriculture. Mais, afin de générer de nouveaux relais de croissance et des emplois diversifiés, le territoire s'est engagé dans une diversification de son tissu économique. Celle-ci s'appuie essentiellement sur des filières endogènes liées à ses ressources propres (agroalimentaire et tourisme principalement) mais aussi sur des filières exogènes qui s'appuient sur des marchés porteurs (aéronautique notamment).

Tourisme

Voir chapitre 3.3

Industrie agroalimentaire (IAA)

Voir Chapitre 3.4 - Agriculture - Filières amont-aval)

Une filière dynamique à fort potentiel de développement

En lien avec l'importance de l'agriculture, le SCoT de Gascogne se caractérise par une industrie agroalimentaire (IAA) particulièrement dynamique et innovante.

Néanmoins, la filière agroalimentaire représente seulement 1,5 % des établissements privés et un peu moins de 6 % des emplois salariés privés (INSEE clap 2015). Si l'on ajoute à cela le commerce de gros de produits alimentaires, les emplois indirects liés à l'agriculture représentent 2,5 % des établissements privés et 8 % des emplois salariés privés.

Principalement orienté vers la filière « volailles et gras », l'agroalimentaire s'appuie également sur d'autres filières telles que le lait dans le Sud ou la viticulture au Nord et à l'Ouest.

Parmi les entreprises les plus pourvoyeuses du territoire, figurent quelques fleurons de l'agroalimentaire qui font partie des 20 premiers employeurs de l'IAA d'Occitanie : les Délices d'Auzan implanté à Castelnau d'Auzan (340 salariés en 2015 et 10^{ème} établissement au niveau régional), Prolainat implanté à Blanquefort qui fabrique des glaces et des sorbets (11^{ème} établissement régional avec près de 300 salariés en 2015), Danone à Villecomtal (17^{ème} position) qui emploie plus de 200 salariés ou encore Nataïs leader européen du pop-corn qui emploie 130 salariés.

Danone à Villecomtal sur Arros



Un déficit en matière de transformation

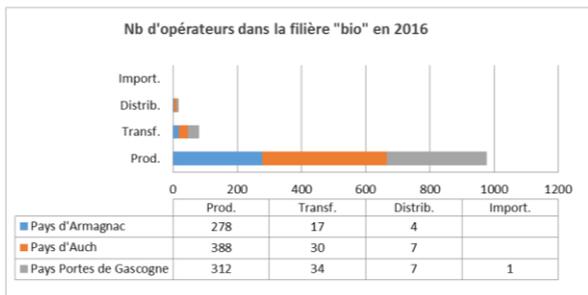
Le territoire du SCoT se caractérise par un déficit d'unités de transformation et une faible valorisation des productions agricoles locales. En effet, à l'exception de Delpeyrat et Intermarché, il y a aujourd'hui peu de structures de transformation existantes sur le territoire.

Après la fermeture des abattoirs de Condom et plus récemment de Samatan, la recherche de repreneurs et la pérennisation de l'activité de l'abattoir d'Auch constituent un enjeu essentiel pour l'agriculture et l'agroalimentaire du Gers. Ce dernier est d'ailleurs au cœur des projets inscrits dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Développement des Viandes de Qualité du Gers ».

Une montée en puissance de la filière agroalimentaire bio grâce aux productions locales

Territoire leader en matière d'agriculture biologique, quelques PME dynamiques orientées sur le bio sont implantées sur le SCoT et rayonnent à l'échelle nationale, voire internationale. Elles illustrent la montée en puissance de la filière agroalimentaire bio (+20 % de croissance du marché bio français entre 2015 et 2016). C'est le cas par exemple du laboratoire Odost implanté à Castéra-Verduzan qui emploie une vingtaine de salariés et qui fabrique des produits bucco-dentaires bio à base d'eau thermale ou encore de l'entreprise Ecocert, implantée à L'Isle-Jourdain, qui réalise des prestations de certifications en agriculture biologique.

Au total, le territoire représente 15 % des exploitations bio d'Occitanie, 6 % des entreprises régionales de transformation bio et 3,3 % des entreprises de distribution bio. Une centaine de transformateurs bio sont présents sur le SCoT, soit environ 500 emplois directs.



Source : Agence bio 2016

Depuis le début des années 2000, le territoire s'est doté de pépinières d'entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire, les Agroparc, qui permettent une mise à disposition d'ateliers pour la transformation, la conservation, le conditionnement ou encore la commercialisation des produits. Implantés à Auch

(transformation de produits bio) et à Seissan (transformation de palmipèdes gras), à proximité notamment du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) agro-alimentaire régional, ces infrastructures d'accueil favorisent l'innovation et la création d'entreprises.

Elles sont toutefois concurrencées par l'Agropôle développé à Agen, seule technopole européenne spécialisée en agroalimentaire (117 entreprises et 2 454 emplois en 2016).

Le développement de la phytothérapie

Le territoire du SCoT de Gascogne constitue aussi l'un des berceaux historiques de la phytothérapie (laboratoires Mességué, Fleurance Nature...). Cette filière est aujourd'hui en fort développement avec une progression des cultures de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) et l'implantation de jeunes sociétés innovantes, telles que le laboratoire Altho (à Monfort).

Activité aéronautique

Limitrophe de la Haute-Garonne, le SCoT de Gascogne bénéficie de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique. Cette dynamique s'est traduite ces dernières années par l'implantation de plusieurs entreprises sur le territoire en lien avec ce secteur d'activité. C'est le cas par exemple d'Equip'aéro industrie et d'Air Cost Control à L'Isle-Jourdain, de Latécoère à Gimont, d'AlisAéro à Saint-Germé, de JCB aéro à Auch et plus récemment de Aerem et Excent qui ont déménagé de Colomiers à la zone du Roulage. La filière gersoise représente ainsi désormais une trentaine d'entreprises et environ 1600 emplois.

Il faut noter que cette filière porteuse reste néanmoins fragile dans la mesure où se sont essentiellement des activités de sous-traitance qui sont présentes sur le SCoT de Gascogne, ce qui induit une certaine dépendance économique des entreprises et du territoire vis-à-vis des donneurs d'ordre.

Pour favoriser l'émergence et le renforcement des entreprises dans ce secteur d'activité, une offre foncière destinée à accueillir des industries aéronautiques a été développée sur :

- la zone industrielle de Pujaudran ou ZI du Roulage, située à 25 minutes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, desservie par la voie express Toulouse/Auch, qui accueille la société Air Support notamment ;
- la zone d'activité de Lafourcade à Gimont où est implantée depuis plus de 15 ans Latécoère ;
- la zone aéronautique d'Auch qui accueille JCB Aéro, leader européen dans la

fabrication d'équipements et l'aménagement intérieur des cabines d'avion d'affaires et Sud Aviation Training. A noter que pour constituer un vivier de ressources qualifiées au service de ce secteur en pleine croissance, un projet de campus des métiers de l'aéronautique est en réflexion. Celui-ci devrait s'organiser autour de l'école de formation à la sécurité aérienne (EFORSA) déjà sur le site, mais également d'Apave Formation et d'ASSystem Technologies.

Création d'entreprises, innovation et coopérations

Un accompagnement des créations d'entreprises

Le développement économique sur le SCoT est davantage porté par un développement endogène lié à la création d'entreprises, qu'à un développement exogène. En effet, depuis une dizaine d'années, seules trois entreprises extérieures, de plus de 10 salariés, se sont implantées sur le territoire (Excent, Aerem, Esbelt). Les créateurs potentiels sont accompagnés dans leur réflexion et dans leur projet par des structures d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises. Par ailleurs, la démarche « Soho Solo » portée par Gers Développement a permis d'accompagner près de 250 entrepreneurs indépendants, ce qui représente près de 600 nouveaux habitants à l'échelle du territoire.



Un territoire terreau d'innovation

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par une forte culture de l'innovation avec de nombreuses PME / PMI performantes et innovantes qui se développent sur des marchés de niche.

Différentes initiatives sont portées par les chambres consulaires et les acteurs du territoire pour favoriser l'innovation. C'est le cas par exemple, du pôle bio 32 constitué autour des Agroparcs et du concours national de la création agroalimentaire porté par la CCI du Gers qui facilite et accompagne l'implantation d'entreprises innovantes liées à l'agroalimentaire sur le territoire du SCoT.

Des réseaux de coopération structurés

Le territoire se distingue par un certain nombre de réseaux d'acteurs qui favorisent le rapprochement entre entreprises (groupes, PME, TPE) et centres

de recherche, ce qui incite à la coopération et à l'innovation. La mutualisation qui en découle (recherche et développement, fonction commerciale, moyens de production...) bénéficie à l'ensemble des structures.

Les pôles d'excellence rurale permettent de mobiliser des financements croisés et en particulier la participation financière de l'Etat. 10 pôles ont été labellisés sur le SCoT : le Palmipôle, le projet de centre circassien d'Auch, le Nogaropôle, le pôle d'application des techniques satellitaires, le pôle Agro-Bio, le pôle Volailles, le pôle Eco construction, le pôle Viticulture, le pôle aéro, le pôle Viandes de Qualité du Gers.

Les pôles de compétitivité, regroupement d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation, favorisent les relations industrie-recherche, développent la compétitivité et l'innovation du territoire en s'appuyant sur des thématiques ciblées. Le SCoT de Gascogne compte deux pôles de compétitivité : Aérospace Valley, et Agri-SO Innovation.

Le club des Sohos-Solos rassemble les entrepreneurs indépendants, les télé-salariés installés dans le Gers.

Le développement des groupements d'employeurs notamment agricoles, comme le développement des agrochaînes, dont les filières agricoles et agroalimentaires constituent des maillons essentiels revêt un enjeu fort pour le territoire du SCoT.

FOCUS

LES POLES D'EXCELLENCE RURALE (PER)

Lancés en 2006, l'objectif des PER est de relancer l'activité économique française dans les territoires ruraux. Menés sous forme d'appel à projet nationaux, le label PER permet l'obtention de subventions visant à soutenir les projets de développement économique situés en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants.

Le Palmipôle, a par exemple pour objectif de mettre en réseau des producteurs fermiers à la recherche de débouchés, des découpeurs spécialisés en produits hauts de gamme et des transformateurs à la recherche de produits fermiers certifiés. Le pôle Viticulture « Vignes et patrimoine en Gascogne », regroupe quant à lui sous une même bannière cinq filières : l'Armagnac, le Floc, le Côtes de Gascogne, le Madiran-Pacherenc et le Saint-Mont. Les améliorations qu'il mène passent par l'amélioration des futailles, au traitement des effluents en passant par la déminéralisation pour réduire les produits phytosanitaires et aussi le développement de l'œno-tourisme.

D'autres pôles d'Excellence Rurale sont disséminés sur le territoire du SCoT mettant en avant les caractéristiques du territoire (le projet de centre circassien d'Auch, le pôle Agro-Bio, le pôle Volailles, le Mécanopôle de Nogaro).

Développement des nouvelles formes d'organisation du travail

FOCUS

LE CONTRAT DE RECIPROCITE ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET LE PETR PORTES DE GASCOGNE

Selon une récente enquête (2016) réalisée par le bureau d'études Kronos, 16,7 % des français télétravaillent plus d'une journée par semaine. Près de 2/3 des enquêtés répondent exercer leur télétravail au domicile, 21 % dans des bureaux mis à disposition par l'entreprise et 15 % dans des espaces aménagés de type coworking et réseaux de proximité.

En lien avec ces nouvelles pratiques, et grâce à un réseau 4G bien développé, le wimax et la fibre optique, qui maillent de plus en plus de villages du territoire du SCoT, les nouveaux lieux de travail ou tiers-lieux que sont les fab-lab, les espaces de coworking, les ateliers et bureaux partagés sont en plein développement sur le SCoT de Gascogne.

Une pépinière d'entreprises a par exemple été développée à Lectoure, des espaces de coworking à Fleurance, au Nogaropôle, à Innopôle à Auch, etc.

Le développement de ces nouveaux lieux de travail illustre les évolutions numériques, tout comme le développement de nouveaux types d'entreprises (start-up, fab-labs, entreprises innovantes). Les problématiques de connexion téléphonique observées sur certaines parties du territoire peuvent néanmoins s'avérer contraignantes vis-à-vis de ces nouvelles opportunités de développement local.

Toulouse Métropole et le PETR Portes de Gascogne ont marqué, à l'été 2016, leur volonté de développer une coopération et un partenariat entre leurs deux territoires. Différentes actions de coopération ont ainsi été définies.

En matière d'agriculture, deux objectifs principaux ont été définis :

1/ Vers un projet alimentaire territorial :

Cet objectif vise à promouvoir les liens entre la production locale et Bio du PETR Portes de Gascogne et la restauration commerciale et collective, sur le territoire de Toulouse Métropole.

2/ Le maintien des terres cultivées et le développement des productions de la filière PPAM (plantes aromatiques, à parfum et médicinales)

Cette action vise le maintien d'une activité agro-économique urbaine sur le territoire Toulousain et la restructuration et relocalisation de la filière PPAM.

En matière de développement économique

1/ Développement de la filière aéronautique :

Cette action vise à intégrer les atouts et les offres d'accueil du PETR dans les politiques de promotion de l'agence métropolitaine au titre de la prospection des entreprises du secteur de l'aéronautique.

2/ Dynamique de création d'entreprises et de l'innovation

Cette action vise à mettre en relation les créateurs d'entreprises innovantes proposés par les EPCI du PETR avec la métropole toulousaine.

3/ Développement du télétravail

Cette action vise à rechercher des solutions alternatives au déplacement domicile/travail en développant des espaces de télétravail et de coworking, entre le PETR et Toulouse Métropole en testant ces solutions sur les salariés du Groupe Airbus.

Offre foncière, structuration et promotion

De nombreuses zones d'activités économiques (ZAE)

Le développement d'une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises constitue un levier d'ancrage et de développement économique important.

Selon le recensement¹ réalisé au 1^{er} janvier 2018 avec l'appui des EPCI du territoire, 73 zones d'activités économiques (ZAE) sont présentes sur le SCoT de Gascogne. Ces ZAE correspondent aux espaces aménagés par les collectivités locales pour répondre à une volonté de développement économique coordonné.

A noter qu'il existe également deux zones d'activités privées sur le territoire du SCoT, l'une située sur la commune de Roquelaure, l'autre en projet sur Fontenilles (Génibrat).

L'ensemble des 73 ZAE recensées représentent une emprise foncière de 883 hectares aménagés dont :

- 736 hectares de foncier occupé ou indisponible :
 - o 615 hectares sont d'ores et déjà occupés par des entreprises,
 - o 27 hectares sont vendus à des entreprises et seront prochainement bâtis,
 - o 94 hectares sont non constructibles car dédiés aux réseaux, bassins de rétention, espaces verts, cheminements piétons, poste EDF, voiries, stationnements extérieurs aux lots, zone inondable, recul SNCF, distance isolement ICPE... (13 %).
- 147 hectares de parcelles aménagées et disponibles à court terme pour accueillir de nouvelles entreprises, soit 18 % de la surface aménagée dans les ZAE du territoire.

Au-delà du potentiel foncier de court terme immédiatement mobilisable (147 hectares) pour accueillir des entreprises dans les ZAE, le territoire du SCoT de Gascogne dispose également de réserves foncières (397 ha) dont le développement est prévu dans les documents d'urbanisme locaux. En effet, 28 projets d'extension de zones d'activités existantes et 7 projets de création de nouvelles ZAE (projet de parc photovoltaïque sur la ZAE de Entoublanc, projet Berdier à Masseube

projet Nareous sur Auch, Génibrat à Fontenilles, les Martines à L'Isle-Jourdain en réflexion, le Choulon et le projet Bouconne à Pujaudran prévu dans le PLU mais remis en question dans le cadre des documents de planification en cours de réflexion) sont recensés sur le territoire du SCoT à moyen et long termes.

Ces projets de développement économique inscrits dans les cartes communales et PLU(i) des communes représentent plus d'un quart de la surface d'ores et déjà aménagée en zones d'activités. Leur développement est envisagé selon la temporalité suivante :

- 277 hectares sont prévus à moyen terme (1 à 7 ans).
- 120 hectares sont envisagés à plus long terme (au-delà des 7 ans).

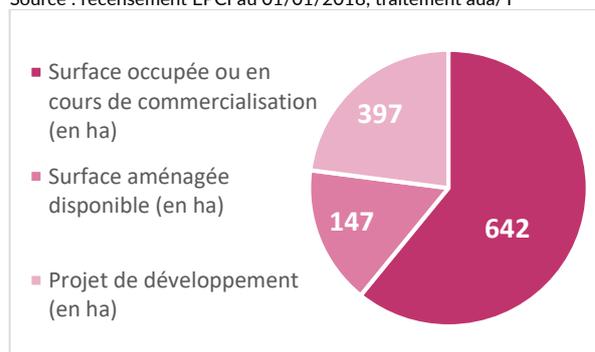
Ces projets de développement sont principalement localisés le long des axes structurants du territoire, de part et d'autre de la RN 124 et de la RN21.

En prenant en compte ces projets de développement économique, à l'horizon 2030, 1280 hectares de foncier seront aménagés en ZAE sur le SCoT de Gascogne :

- 57 % correspondent à des parcelles déjà occupées, vendues ou inconstructibles,
- 11 % correspondent à un potentiel de court terme (surfaces aménagées et disponibles),
- 31 % correspondent à des projets de développement à moyen et long terme.

Etat des lieux des ZAE à l'échelle du SCoT (en hectares)

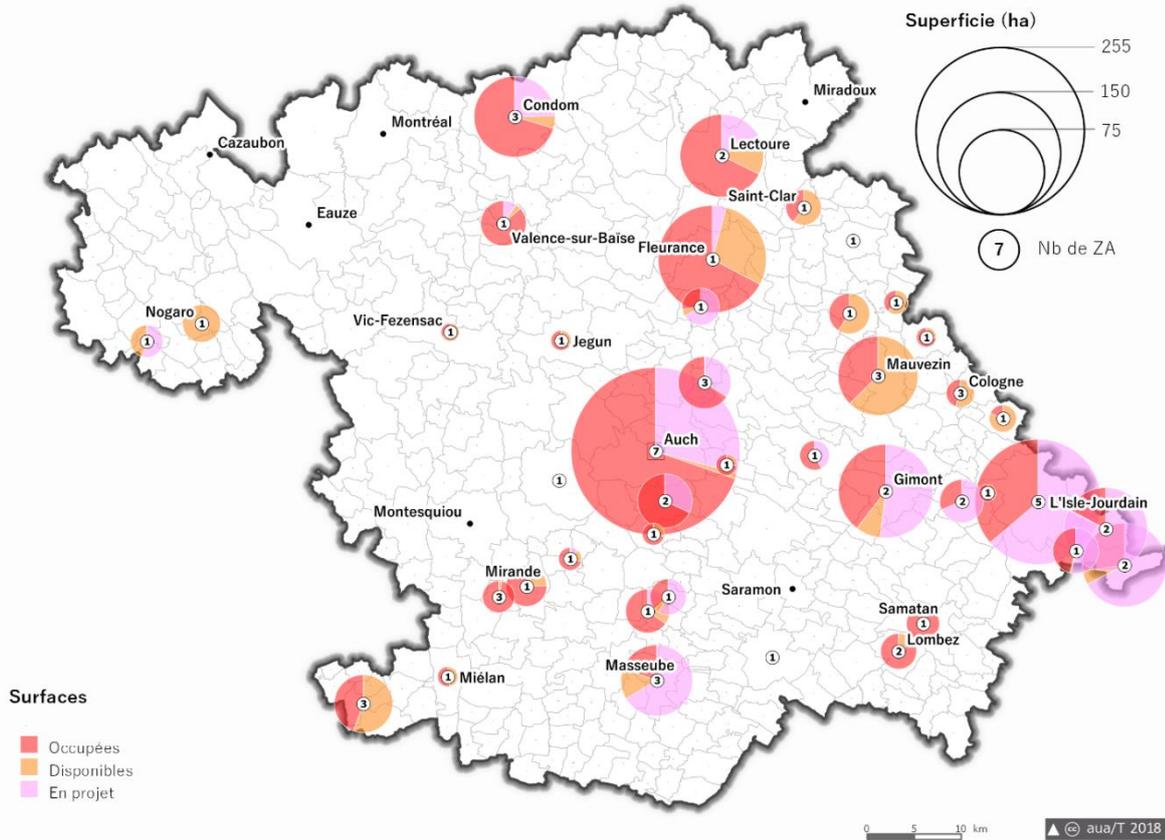
Source : recensement EPCI au 01/01/2018, traitement aua/T



¹ Ce recensement n'intègre pas les ZAE du Grand Armagnac

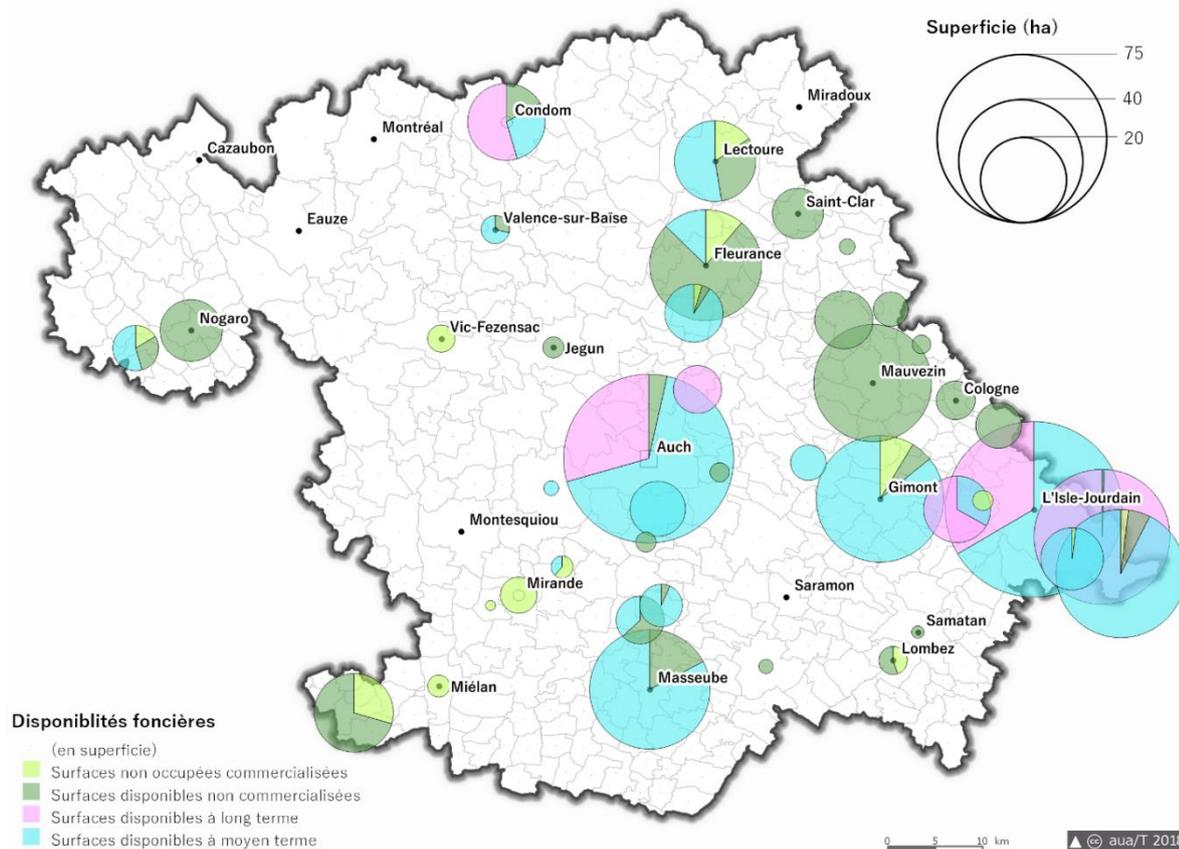
Répartition par commune du foncier économique en ZAE occupé, disponible à court terme et en projet

Source : recensement EPCI au 01/01/2018, traitement aua/T



Répartition des surfaces des ZAE existantes et en projet

Source : recensement EPCI au 01/01/2018, traitement aua/T



Du point de vue de l'organisation territoriale, les ZAE et leurs disponibilités sont réparties de la manière suivante :

	Emprise foncière totale actuelle	Surface disponible	Projet de développement en extension ou en création
PETR Pays d'Armagnac	10%	9,5%	4.5%
PETR Pays d'Auch	38%	19%	32%
PETR Pays de Gascogne	52%	71,5%	63.5%

Avec 104 hectares disponibles à court terme dans les ZAE recensées au 1^{er} janvier 2018 (soit 71 % des disponibilités foncières à court terme du SCoT), le PETR des Portes de Gascogne constitue le territoire qui dispose du plus grand nombre de potentialités foncières pour répondre aux demandes immédiates des entreprises. Les disponibilités foncières importantes relevées sur certaines ZAE du PETR telles que celles de Mauvezin (21 hectares de parcelles libres sur la ZAE mixte route de Gimont, 10 hectares sur celle de la Route d'Auch) ou celle de Fleurance (environ 25 hectares) expliquent cette disponibilité foncière à court terme importante.

A l'inverse, avec moins de 15 hectares immédiatement disponibles, le PETR Armagnac constitue le territoire du SCoT qui offre le moins de potentiel foncier dédié à l'accueil économique à court terme. Celui-ci est par ailleurs principalement concentré au sein du Nogaropole (10 hectares).

En matière de projets de développement économique, c'est sur le PETR des Portes de Gascogne que les surfaces qui vont être aménagées à moyen terme (169 hectares) et à long terme (83 hectares) sont les plus nombreuses. Elles ne représentent pas moins de 63% des réserves foncières identifiées sur le SCoT de Gascogne. Elles sont principalement présentes sur la CC de la Gascogne Toulousaine, avec notamment les projets d'extension de la zone de Pont Peyrin (40ha réparties en 2 phases), de la zone de Rudelle (10 hectares), de la zone du Choulon (environ 8ha), ainsi que la création de la ZAE privée de Génibrat à Fontenilles (40 hectares). A noter que le projet de ZAE de Bouconne (48ha) à Pujaudran est intégré, toutefois il a vocation à être abandonné dans le cadre de l'élaboration du PLUIH en cours. Le projet des Martines à l'Isle Jourdain est quant à lui en cours de réflexion mais ne figure pas encore dans le document de planification.

Sur le PETR d'Auch, les potentiels foncières sont essentiellement présents sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne qui prévoit notamment une extension de 30 hectares de la zone du Mouliot, une extension de 8 hectares de la zone « Au Sousson » à Pavie, ainsi que la création de la zone de Nareous (36 hectares en deux phases) qui fait l'objet d'une étude avec la société d'aménagement du Lot-et-Garonne (SEM47).

A noter que la CC Val de Gers prévoit également un aménagement de 38 hectares d'ici les 7 prochaines années.

Tableau de synthèse du recensement des ZAE existantes et des projets d'extension/création par EPCI

	Etat des lieux de l'existant			Projet de développement en extension ou en création	
	Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée ou vendue	Surface disponible	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
CC Bas Armagnac	19,8	4	11,20	3	0
CC Tenareze	64,2	51	3,25	6	8,6
CC Artagnan de Fezensac	3	3	0	0	0
CC du Grand Armagnac	NC	NC	NC	NC	NC
PETR Pays d'Armagnac	87	58	14,45	9,00	8,6
CC Astarac Arros en Gascogne	44,6	29,5	11,5	2,57	0,5
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	231,2	206	4,8	58,2	28
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	19	17	0	0	0
CC Val de Gers	43,7	26,8	11,7	38	0
PETR Pays d'Auch	338,5	280	28	99	28,5
CC Saves	19	20	1,6	0	0
CC Lomagne Gersoise	160	112,7	30,6	21,2	0
CC Bastides de Lomagne	108,3	42,3	66	0	0
CC Coteaux Arrats Gimone	49,7	36	2,9	39,6	0
CC Gascogne Toulousaine	120,3	90	2,6	108	82,6
PETR Pays Portes de Gascogne	457	301	104	168,7	82,6
Total	883	642	147	277	120

Voir en annexe le tableau détaillé et complet issu du recensement des ZAE

Parmi les 73 ZAE recensées sur le territoire, on distingue différents types de zones répondant à des besoins et des demandes économiques différents :

Les Zones d'Intérêt régional

Le SCoT de Gascogne bénéficie de la présence de trois zones d'activités économiques reconnues Zones d'Intérêt Régional (ZIR) du fait de la qualité de leurs équipements et de leur aménagement :

- La ZA du Mouliot à Auch : cette zone d'activités dont l'emprise foncière actuellement aménagée représente 45 hectares (dont seulement 2 ha sont disponibles) se caractérise par une mixité des implantations économiques, avec des concessionnaires, des activités de BTP/gros œuvre, l'agroparc, BC Bio... Cette zone d'activités fait l'objet d'un projet de développement à moyen terme de 30 hectares (étude en cours avec la SEM47).
- La ZA de Pont-Peyrin à L'Isle-Jourdain : cette zone a attiré l'essentiel des entreprises exogènes, Ecocert, ARM, Air support, JC Aéro (parti à l'aérodrome d'Auch depuis). La zone occupe

aujourd'hui 23 hectares, soit 37 lots. Un projet d'extension en deux phases est prévu : 24,5 hectares à moyen terme (Pont Peyrin III et IV), et 16 hectares (Pont Peyrin V) à plus long terme.

- Le Nogaropôle à Nogaro : cette zone d'activités mixte réalisée sous forme de ZAC a été créée autour du circuit automobile et de l'aérodrome. Elle accueille une pépinière d'entreprises, un bâtiment industriel et une zone d'activités. 10 hectares, soit 23 lots sont aménagés et disponibles pour accueillir des entreprises.

Les très grandes ZAE (> 50 hectares)

Outre les ZIR, le territoire du SCoT est doté de deux grandes ZAE dont l'emprise est supérieure à 50 hectares. Il s'agit de :

- La zone mixte de Fleurance dont l'emprise foncière représente 101 hectares : 70 hectares (soit 88 lots) sont occupés ou commercialisés et près de 25 hectares sont aménagés et disponibles. Une extension d'environ 4 hectares est par ailleurs prévue à moyen terme.

- La zone industrielle d'Engachies à Auch qui est totalement occupée (55 hectares et 60 lots) et ne dispose d'aucune parcelle libre permettant l'installation d'une entreprise. Une petite extension d'1 hectare est néanmoins envisagée à moyen terme.

Les autres ZAE

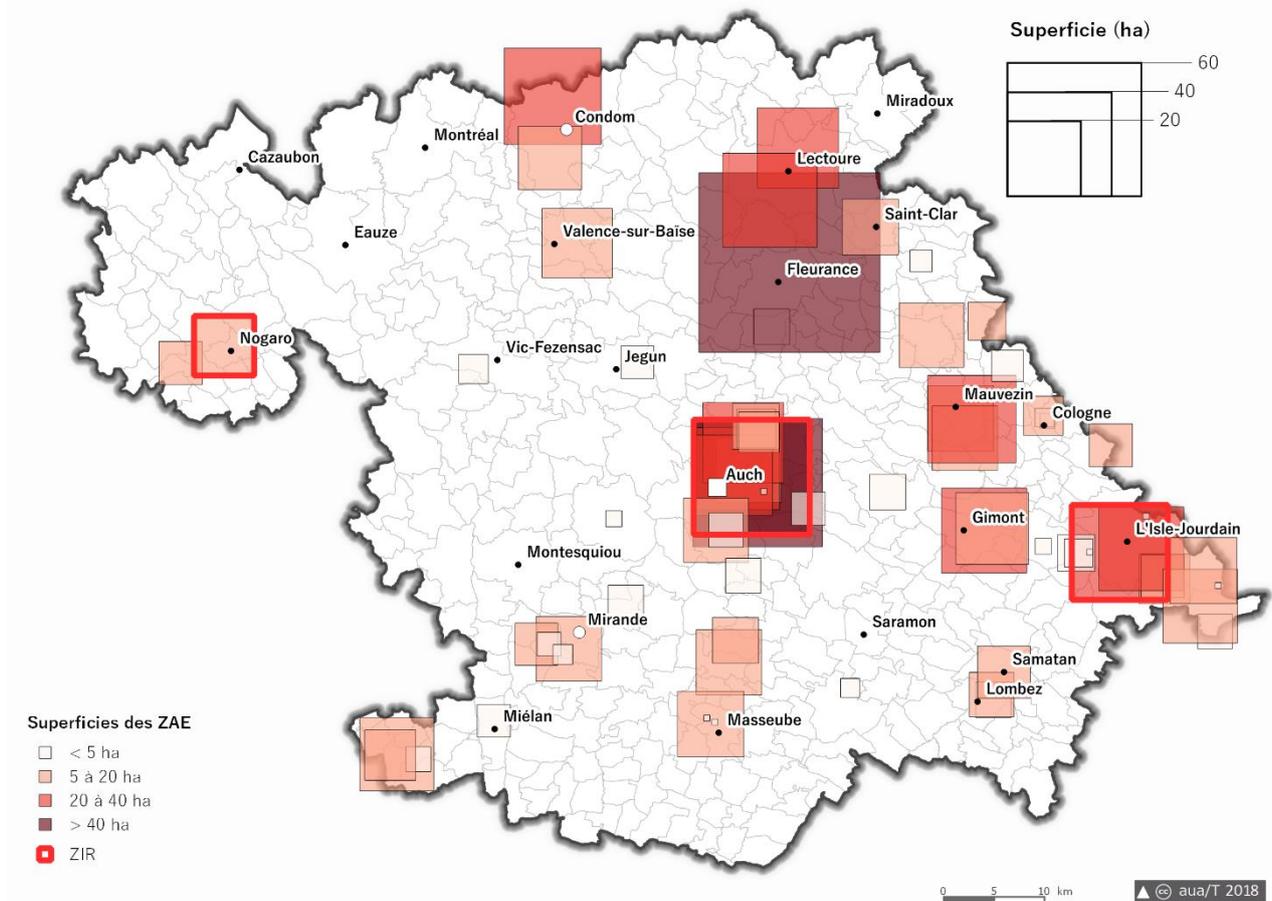
Parmi les 73 autres ZAE qui sont présentes sur le territoire du SCoT, la répartition suivante est observée :

- 8 ZAE ont une surface comprise entre 20 et 40 hectares,
- 23 entre 5 et 20 hectares,
- 15 ZAE sont des zones locales avec une emprise inférieure à 5 hectares.

Du point de vue de la répartition territoriale de ces 73 espaces dédiés à l'accueil économique, la majeure partie d'entre eux est concentrée dans 8 polarités importantes du SCoT, à savoir :

- Auch qui rassemble 10 ZAE et un projet de nouvelle zone,
- Fleurance qui est la commune avec la surface dédiée à l'activité économique la plus importante (102 hectares),
- L'Isle-Jourdain qui accueille 3 ZAE représentant 63 hectares aménagés et prévoit l'extension de la zone de Pont Peyrin et la création de 2 ZAE (Les Martines et le Choulon), soit 67 hectares en projet à moyen et long termes.
- Gimont, qui avec les différentes phases existantes et à venir de la ZAE de la Fourcade rassemblera à terme près de 80 hectares de zones économiques,
- Mauvezin qui regroupe 3 ZAE et environ 58 hectares dédiés à l'économie,
- Lectoure, qui accueille 53 hectares aménagés et 9 hectares en projet,
- Condom, qui avec les ZAE de Pôme et Bellefile, concentre environ 47 hectares dédiés à l'économie,
- Masseube qui, avec 1 ZAE existante et 2 ZAE en projet (Entoublanc et Berdier), groupera à terme environ 46 hectares.

Répartition des ZAE existantes selon leur taille - Source : recensement EPCI au 01/01/2018, traitement aua/T



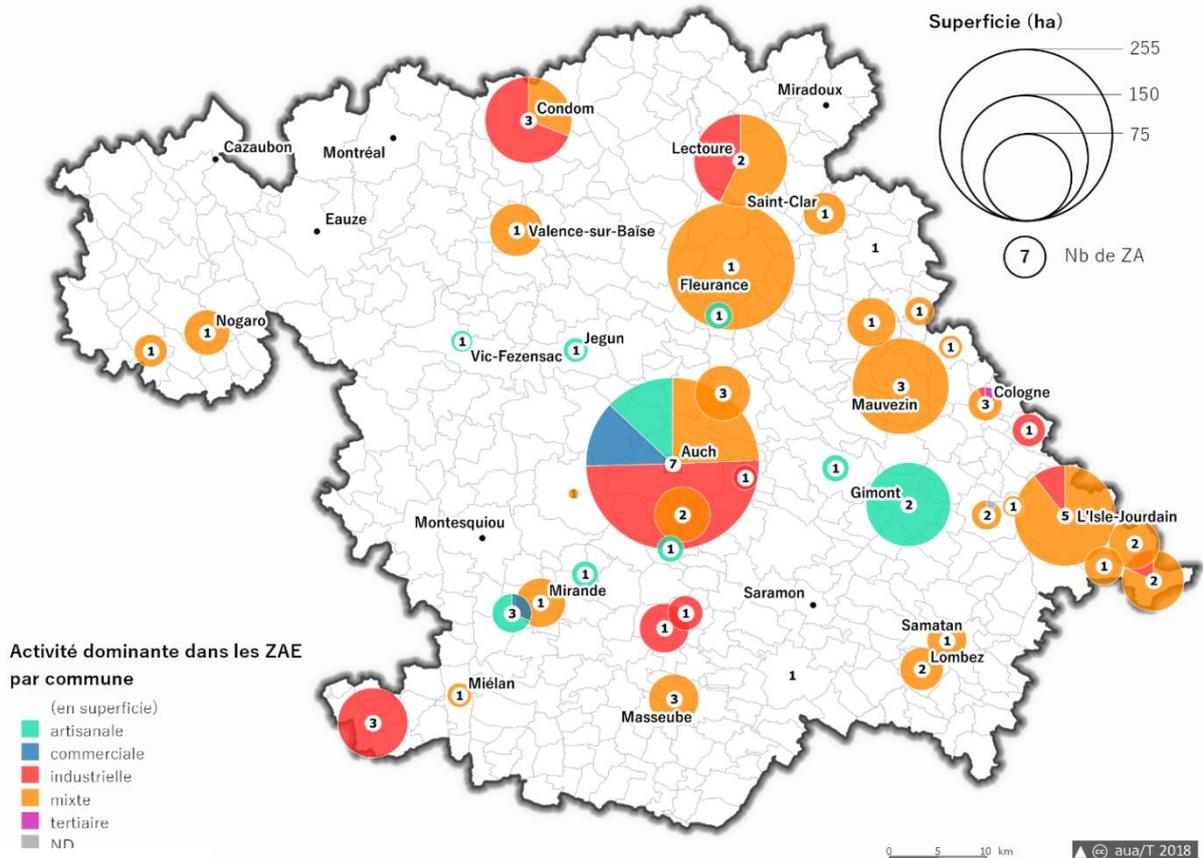
Du point de vue de la vocation prédominante des zones d'activités présentes sur le SCoT, la majeure partie des ZAE sont des zones mixtes : les ZAE considérées comme mixtes correspondent en effet à 29 zones, soit 410 hectares d'emprise actuelle et 116 hectares de projet.

Quelques-unes des ZAE recensées sur le territoire sont principalement dédiées aux activités industrielles (14 ZAE, soit 213 hectares aménagés dont 29 hectares disponibles, et 37 hectares en projet à moyen et long termes), et d'autres à

l'artisanat (11 ZAE, près de 100 hectares aménagés, et 48 hectares en projet).

Il faut noter que de nombreuses activités commerciales et artisanales se développent au sein des zones économiques initialement aménagées pour accueillir des activités industrielles ou des activités de services aux entreprises. Ce phénomène engendre des problèmes de lisibilité de l'offre d'accueil et parfois des conflits d'usage.

Répartition des ZAE selon leur vocation dominante - Source : recensement EPCI au 01/01/2018, traitement aua/T



Des dynamiques économiques différenciées selon les secteurs

Les dynamiques et spécificités économiques observées à l'échelle du SCoT de Gascogne peuvent être distinguées selon cinq grands secteurs :

- le secteur d'Auch qui a un poids économique important grâce notamment à sa fonction de Préfecture et à son rôle de centralité, et qui essaye de diversifier son tissu économique en développant notamment la filière agroalimentaire (bio en particulier).
- la partie est du territoire, le long de la RN124, qui bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et qui réussit à capter quelques entreprises exogènes,

surtout Toulousaines, sur des zones d'activités d'envergure.

- le secteur Fleurance-Lectoure qui a développé des filières propres telles que la phytothérapie et qui se révèle être l'un des territoires les plus dynamiques du SCoT. Il rassemble un foncier économique important et constitue le 1^{er} pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire).
- l'extrême ouest du territoire qui a développé deux zones importantes qui peinent à trouver des prospects (opérateurs), notamment sur le Nogaropôle.
- la partie sud-ouest qui se caractérise par un tissu de petites zones d'activités spécifiques.

Des démarches de structuration et de promotion de l'offre foncière à vocation économique

Des démarches ont été engagées à différents niveaux territoriaux pour structurer et qualifier l'offre foncière économique présente sur le SCoT de Gascogne. Peuvent être cités en exemples :

- Le Plan 124 ou Axe 124, qui a été lancé en 2004 de manière concomitante à la création de l'itinéraire à Grand Gabarit (IGG). Cette démarche a permis de développer, le long de cet axe entre Auch et Pujaudran, une stratégie d'offre d'accueil foncière concertée, partagée et organisée entre les EPCI, afin de limiter les effets de concurrence territoriale. Les communautés de communes concernées ont ainsi pu développer leurs zones industrielles en s'appuyant sur un syndicat mixte regroupant les EPCI concernés, la CCI, le Conseil Départemental 32 qui a été créé à cet effet. Celui-ci a été dissout depuis au profit de la marque économique « Gascogne Vallée ».
- La marque « Gascogne Vallée » est un outil de promotion économique visant à renforcer la visibilité et la notoriété du territoire gersois, notamment les 300 ha de zones d'activités aménagées le long de l'axe routier principal qui relie Auch à Toulouse, sur quatre sites principaux. L'objectif étant d'accueillir des entreprises en provenance d'autres régions françaises ou étrangères.
- L'élaboration en cours de Schémas de Développement Economique (SDE) sur plusieurs EPCI du SCoT (la Lomagne Gersoise et la Gascogne Toulousaine notamment).

Des activités économiques également disséminées sur le territoire et présentes dans le tissu urbain

Il faut souligner qu'au-delà des disponibilités existantes et à venir dans les zones d'activités économiques dédiées recensées sur le territoire et présentées précédemment, il existe aussi :

- des espaces économiques ponctuels disséminés sur le territoire qui accueillent des activités économiques, notamment de l'artisanat et du commerce. Le recensement réalisé en 2015 par la DDT32 fait état de 300 espaces économiques (y compris les ZAE évoquées

précédemment) et 2 230 hectares de zones réservées au développement économique dans les documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales). Ainsi, si l'on considère les 1280 hectares de ZAE aménagées ou en projet à court, moyen et long termes évoquées précédemment, on peut en déduire que :

- o les activités, existantes ou à venir, implantées en dehors des zones économiques dédiées correspondent à environ 950 hectares sur le territoire du SCoT de Gascogne, soit 43 % de zones économiques des documents d'urbanisme,
 - o les ZAE (existantes ou en projet) correspondent quant à elles à environ 57 % des espaces réservés au développement économique dans les PLU et cartes communales.
- des implantations économiques et des possibilités de développement au sein du tissu urbain mixte des centres-bourgs et des villages du territoire. Un travail d'identification des gisements fonciers mobilisables dans les principales centralités du SCoT permettra d'approcher le volume foncier qui pourrait permettre l'accueil d'entreprises compatibles avec un voisinage résidentiel. Cette mobilisation de foncier dans le tissu urbain existant permettrait de contribuer à la limitation de la consommation d'espaces tout en renforçant les centralités du territoire.



Enjeux en matière de dynamiques économiques

Développement des complémentarités et des coopérations avec les pôles extérieurs, notamment Agen pour l'agroalimentaire

Régulation et coordination de l'offre foncière économique

Pour développer une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises et des porteurs de projet, structurer et rendre lisible l'offre d'accueil, limiter les concurrences entre les ZAE, réguler la consommation foncière à vocation économique, optimiser le foncier économique

Définition d'une stratégie économique et renforcement de la promotion territoriale

Pour valoriser les atouts du territoire et diffuser une image de qualité, de bien vivre et de bien-être, favoriser les synergies entre les entreprises et développer les réseaux de coopération, faciliter l'implantation des actifs indépendants en créant des liens entre les acteurs du territoire, favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, accompagner les projets et les entreprises

Développement des filières structurantes et stratégiques

Pour maintenir une agriculture pourvoyeuse d'emplois, valoriser et transformer sur place les productions agricoles (agroalimentaire, unités de transformation), conquérir de nouveaux marchés (agglomération toulousaine...), maintenir et développer les emplois liés à l'aéronautique, développer l'économie touristique

Poursuite de la diversification du tissu économique local

Pour maintenir le tissu artisanal, développer l'économie présentielle en lien avec les évolutions démographiques, et notamment le vieillissement de la population, soutenir le développement des nouvelles filières telles que plante et bien-être, économie sociale et solidaire...

Confortement de l'offre en équipements et réseaux structurants

Pour développer l'offre d'équipements en matière de culture, tourisme et événementiel, services publics, santé ; pour attirer des entreprises et des actifs ; renforcer l'accessibilité numérique, routière et ferroviaire

Renforcement de l'adéquation formation / besoins économiques

Pour fixer les jeunes actifs et faciliter le recrutement pour les entreprises du territoire, promouvoir le développement des filières économiques spécifiques du territoire à travers le développement de nouvelles formations sur le territoire en lien avec les entreprises agricoles



3.2 Offre commerciale

Ce qu'il faut retenir :

- Une consommation importante des ménages dans les grandes surfaces, toutefois moins prégnante qu'au niveau national
- Une montée en puissance du e-commerce
- Une évasion commerciale importante
- Un bassin auscitain qui « résiste » de par la diversité de son appareil commercial
- Un maillage de grandes surfaces homogène
- Une stabilisation des autorisations commerciales en CDAC
- Une concentration des pôles majeurs sur le cœur du territoire (Auch - Pavie)
- Une absence de commerces de proximité sur près de 70 communes
- Un secteur d'activités générateur d'emplois

Chiffres clés

237 000 m² de surfaces de vente en grandes surfaces

3 pôles majeurs de plus de 10 000 m² de surfaces de vente en 2017

9 pôles intermédiaires dont les surfaces de ventes totales sont comprises entre 5 000 et 10 000 m²

14 pôles de proximité dont les surfaces de ventes totales sont inférieures à 5 000 m²

84 700 m², de surfaces de vente autorisées depuis 2009 (CDAC pour établissements supérieurs à 1 000 m²), dont

79 % en création, soit 66 700 m²

40 %, des surfaces de vente autorisées, dédiées à l'équipement de la maison

Le commerce, un enjeu d'aménagement du territoire

Vecteur de richesse, le commerce remplit une fonction économique majeure sur le territoire (activités, emplois), et joue une fonction urbaine. Qu'il soit de centre-ville, de centre-bourg ou encore de périphérie, il influe sur l'attractivité du territoire, sur les flux de personnes, sur la qualité de vie et l'animation des quartiers, des communes.

Etroitement lié à l'histoire des villes, qu'il a depuis longtemps façonnées, le commerce est le témoin des mutations territoriales contemporaines. Révélateur d'un dynamisme né au cœur des villes et des villages (places centrales, halles, marchés, rues commerçantes...), l'essor des grandes surfaces, depuis plusieurs décennies, a conduit à déplacer ces activités en périphérie des tissus historiques.

Ces changements, perceptibles sur les principales communes du SCoT ont eu de multiples conséquences sur le fonctionnement des villes : déprise et vacance des commerces de centre-bourg, expansion des commerces de périphérie et banalisation des formes urbaines, étalement urbain, multiplication des flux de personnes et de marchandises et allongement des distances, émissions de gaz à effet de serre...

Le commerce, par la complexité de ses liens avec les dynamiques territoriales, revêt un caractère particulier, relevant à la fois du Code du Commerce et de celui de l'Urbanisme. Si le premier régit les procédures d'autorisations commerciales en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), le second s'attache à réglementer l'intégration des locaux commerciaux dans un environnement urbain.

Pour suivre les tendances à l'œuvre, la réglementation de l'urbanisme commercial n'a de cesse d'évoluer (lois LME de 2008, ENE de 2010, ALUR de 2013, ACTPE de 2014).

Le relèvement du plafond de CDAC de 300 m² à 1 000 m² ou encore l'association de l'autorisation d'exploitation commerciale et du permis de construire comptent parmi les évolutions législatives majeures qui renforcent, par ailleurs, le rôle des SCoT en matière de commerce.

Des comportements d'achats qui évoluent

Le modèle commercial est aujourd'hui réinterrogé par les changements de comportements des consommateurs, les évolutions technologiques (e-commerce...) et socio-démographiques (vieillesse des populations...).

L'accueil de population et le renouvellement des stratégies d'implantation des enseignes entraînent un renforcement de l'appareil commercial sur le territoire du SCoT par le développement d'un maillage de moyennes surfaces (de 1 500 m² à 2 500 m²) et le confortement de grandes surfaces existantes.

La recherche de formats commerciaux adaptés aux bassins de vie ruraux, la généralisation de l'utilisation des outils numériques dans les comportements d'achats, la recherche de productions locales, plus qualitatives, laissent entrevoir des mutations profondes dans la manière de consommer.

L'Observatoire du Commerce et de la Consommation¹, mené par la CCI du Gers, alimenté par une vaste enquête sur les comportements d'achats des ménages gersois, permet, en ce sens, une analyse de la consommation des ménages sur la période 2009 - 2014.

En 2014, les dépenses des ménages gersois s'établissaient à 1 097 M€ (+ 8 % depuis 2009).

Le budget annuel moyen des dépenses de consommation par ménages avoisinait les 12 400 €. L'alimentation constitue le premier poste de dépenses (5 955 €, soit une progression de + 4 % depuis 2009). Suivent l'équipement de la maison (3 089 €, - 2 %), l'équipement de la personne (1 646 €, - 6 %), l'hygiène, beauté (845 €, + 11 %) et la culture et loisirs (820 €, - 10 %). Les dépenses liées à ce dernier poste pâtissent des nouveaux modes de consommation qui provoquent un détournement des consommateurs des supports physiques (CD, presse papier...) au profit de contenus culturels dématérialisés.

Dans cette temporalité, le commerce de moins de 300 m² gersois perd environ 1 point de parts de marché. En alimentaire, sa part reste supérieure à la moyenne nationale (respectivement 17 et 15 %), tout comme dans le secteur non alimentaire où le commerce de moins de 300 m² détient 28 % de parts de marché soit 2 points de plus qu'au niveau national.

Ainsi, les parts de marché des grandes surfaces restent largement majoritaires (75 %), mais inférieures au niveau national (78 %).

Part de marché par forme de vente sur le département du Gers en 2014

Source : Observatoire du Commerce et de la Consommation, CCI du Gers, édition 2014

Formes de vente	Alimentaire		Non alimentaire	
	Gers	France	Gers	France
Commerces de moins de 300 m²	17 %	15 %	28 %	26 %
Grandes surfaces	75 %	78 %	64 %	65 %
- Hypermarchés	31 %	41 %	14 %	16 %
- Supermarchés	33 %	25 %	7 %	4 %
- Hard-Discount	10 %	8 %	2 %	1 %
- Autres grandes surfaces	0 %	2 %	42 %	44 %
Drives	2 %	2 %	-	-
Commerce non sédentaire	4 %	4 %	1 %	3 %
Vente à distance	0 %	1 %	6 %	4 %
Autres	3 %	2 %	1 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

¹ & ²: Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers, édition 2014

En alimentaire, en raison du renforcement de l'offre sur le territoire, un report s'effectue des supermarchés vers les hypermarchés.

Entre 2009 et 2014, les supermarchés ont connu une perte d'un peu plus de 5 points de part de marché contre un gain de 6 points environ pour les hypermarchés.

Toutefois, avec 31 % de parts de marché, ils apparaissent en deçà de la moyenne nationale (41 %) ; marquant l'importance du commerce de proximité dans les centres-bourgs et les territoires plus ruraux du SCoT, tout comme celle des supermarchés qui drainent l'ensemble des bassins de vie.

En non alimentaire, les hypermarchés et les supermarchés perdent des parts de marché (en retrait de 2 points) au profit de grandes surfaces spécialisées (gain d'un peu plus de 3 points), et suivent, de ce point de vue, les tendances nationales.

En 2014, 81 % des dépenses réalisées par la vente à distance sont effectuées par internet (30 M€) alors que ce taux était de 55 % en 2009 (16 M€) ; achats qui s'effectuent au détriment de la vente par correspondance. Avec 37 M€ de dépenses en 2014, ce segment a progressé de 25 % en cinq ans. Ce sont principalement les produits (non alimentaire), tels que le linge de maison (+ 7 points), la téléphonie, informatique, bureautique (+ 7 points), les appareils numériques (+ 6 points) ou encore l'électroménager (+ 6 points) qui concentrent plus de la moitié des ventes.

Sur les produits non alimentaires, la vente à distance gagne globalement 1 point de parts de marché entre 2009 et 2014.

La montée en puissance du e-commerce qui englobe les transactions commerciales s'effectuant sur internet à partir de différents types de terminaux (ordinateurs, tablettes, smartphones, TV connectées...) s'affirme aujourd'hui comme le principal canal de vente à distance.

L'émergence du numérique bouleverse les équilibres commerciaux dans certains secteurs d'activités (habillement, culture...), et peut limiter le rayonnement des commerces présents sur le territoire. Les conséquences sur les modes de distribution, sur la consommation et le modèle économique des principaux investisseurs ne peuvent être totalement appréciées, mais auront, à terme, des incidences fortes sur le commerce physique.

Les drives représentent en ce sens le format le plus emblématique des évolutions de la consommation dans les grandes surfaces. En 2014,

14 % des ménages gersois ont fréquenté ce type de plateforme (Observatoire du commerce).

De nombreuses enseignes présentes sur le territoire ont développé un drive (Intermarché, Carrefour, Super U, Leclerc, Leader Price).

« Accolés » aux grandes et moyennes surfaces, dix-huit drives sont comptabilisés sur le SCoT, en 2017. Sept ont été autorisés depuis 2014 (Auch, L'Isle-Jourdain, Mirande...)

Ces premiers éléments d'analyse sur les parts de marché par typologie de commerces au sein du SCoT sont à compléter par l'observation des chiffres d'affaires commerciaux établis au sein des communes gersaises.

Ainsi, toujours selon l'Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers, sur un niveau d'activité commerciale global de 916 millions d'euros en 2014 (+ 7 % depuis 2009) pour l'ensemble du département, environ un tiers du chiffre d'affaire total était réalisé sur la seule commune d'Auch. A ce titre, la concentration de grandes enseignes non alimentaires spécialisées en équipements de la maison et de la personne, sur la préfecture gersoise apparaît comme un facteur d'attractivité majeur.

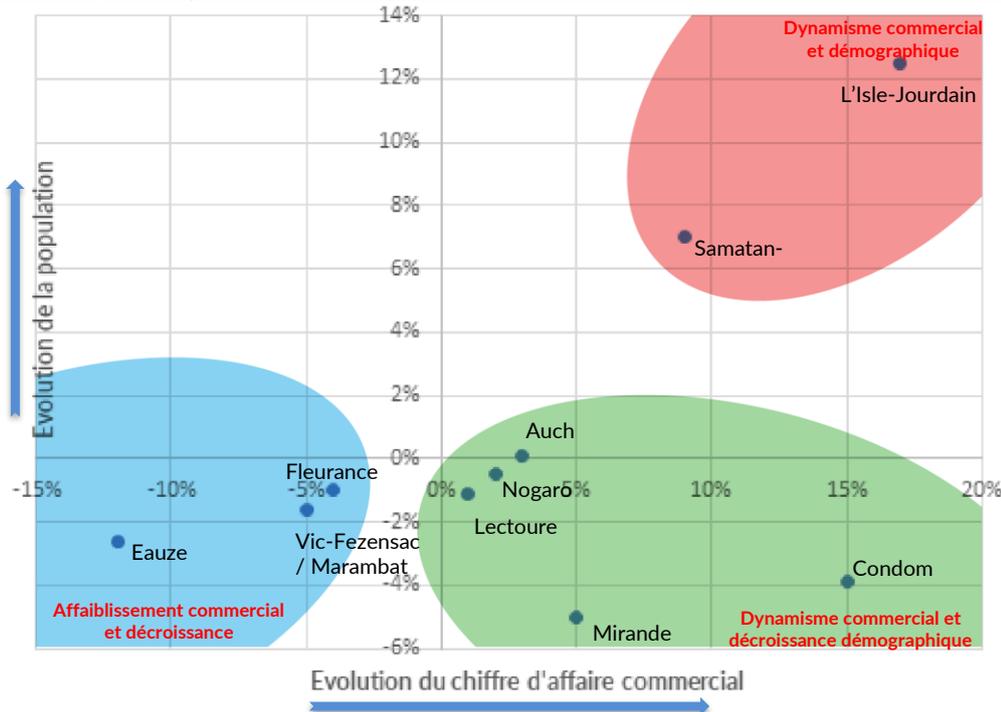
Une évolution différenciée de l'activité commerciale

L'Observatoire du Commerce et de la Consommation donne également à voir des évolutions contrastées concernant le niveau d'activité des principales communes du territoire entre 2009 et 2014. Mises en parallèle avec les évolutions démographiques de cette même période, ces tendances établissent des situations qui peuvent sembler paradoxales. Ainsi, en dépit d'une population qui a diminué entre 2009 et 2014 (-3,9%), Condom a connu une forte croissance de son chiffre d'affaires commercial (+ 15 %), dynamique quasiment identique à celle enregistrée à L'Isle-Jourdain où la population s'est quant à elle fortement accrue.

Cette situation s'observe également, dans une moindre mesure, pour les communes de Mirande, Nogaro et Lectoure, limitant ainsi les effets de l'évasion commerciale vers les départements voisins ou les achats au sein d'autres communes du SCoT. Des difficultés importantes semblent en revanche marquer les territoires d'Eauze, Vic-Fezensac et Fleurance où la décroissance démographique s'accompagne d'un affaiblissement de la dynamique commerciale.

Evolution du chiffre d'affaires commercial et de la croissance démographique sur quelques communes du SCoT de 2009 et 2014

Source : Enquête Ménages CCI Midi-Pyrénées, INSEE RP 2014



Note de lecture : Les communes situées en haut à droite du graphique présentent un dynamisme commercial cumulé à une croissance démographique. Au contraire, les communes en bas à gauche associent affaiblissement commercial et décroissance démographique. A titre d'exemple, l'Isle-Jourdain a connu une progression de son chiffre d'affaires commercial de 17 % entre 2009 et 2014 ainsi qu'une croissance de sa population de 12,5% sur la même période.

Une évasion commerciale importante

Au regard des données émises par l'Observatoire, le taux d'évasion commerciale demeure important, venant confirmer l'idée d'une attraction des pôles extérieurs aux franges du territoire. 20 % de la demande commerciale des ménages s'oriente ainsi en dehors du département (soit 214 M€), chiffre qui place le Gers en tête des départements de l'ex-région Midi-Pyrénées sur ce critère (6 points devant l'Ariège et 10 points devant le Tarn).

Si ce phénomène semble en partie pouvoir s'expliquer par la croissance des achats en ligne, ce facteur demeure marginal (6 % des flux de consommation au total sur le Gers).

L'essentiel de cette évasion apparaît ainsi capté par les départements et aires d'influence limitrophes, avec en tête la grande agglomération toulousaine ainsi que les Hautes-Pyrénées, les Landes ou encore le Tarn-et-Garonne.

Les déplacements des consommateurs diffèrent toutefois fortement selon la zone de chalandise considérée.

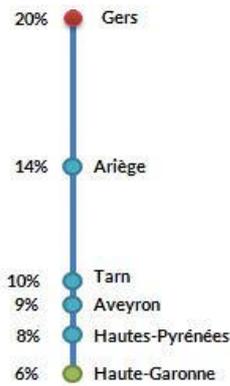
Ainsi, le bassin d'Auch apparaît subvenir de façon assez large aux besoins des populations résidant dans sa zone de chalandise (88 % de rétention commerciale), tout en exerçant une attraction intra-départementale importante auprès des zones voisines de Vic-Fezensac (20 % de flux en provenance de cette zone), Mauvezin (19 %), Gimont/L'Isle-Jourdain (14 %) ou encore Mirande. Le bassin de Condom se présente également comme un espace de centralisation important des achats avec un taux de rétention de 74 %. Ceux de Fleurance (59 %), L'Isle-Jourdain (59 %) et Eauze (54 %) concentrent plus de 50 % de la consommation des ménages sur leur zone de chalandise respective.

En dehors des deux premiers espaces cités, l'évasion commerciale des autres zones de chalandise recensées apparaît importante : attractivité de l'agglomération toulousaine sur les aires de L'Isle-Jourdain et de Mauvezin, des Hautes-Pyrénées sur l'aire de Mirande, des Landes sur les aires d'Eauze et Nogaro, d'Agen sur les aires de Lectoure et Fleurance.

Lieux de consommation des ménages (ensemble des produits)

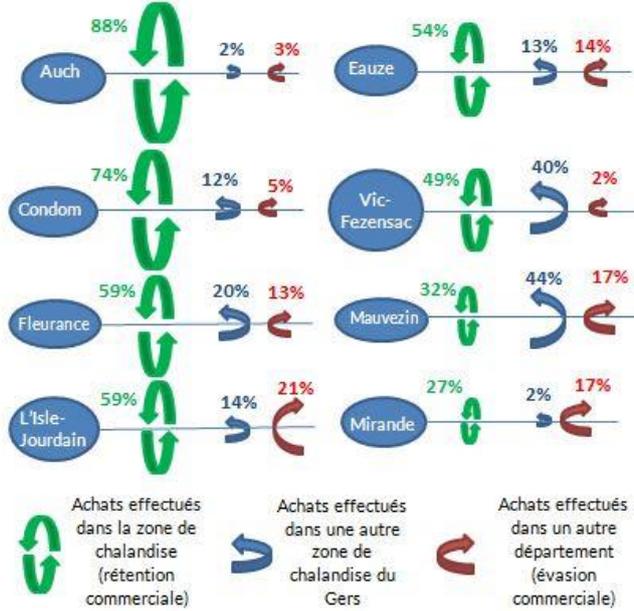
Source : enquête Ménages CCI Midi-Pyrénées, Observatoire du commerce et de la consommation, CCI Gers, AID Observatoire, 2014, aua/T

Taux d'évasion commerciale par départements



Sources : Observatoire du Commerce et de la Consommation, CCI Gers, CCI Haute-Garonne, CCI Ariège, CCI Tam, CCI Aveyron, CCI Hautes-Pyrénées, 2014

Destination de la consommation des ménages par zones de chalandises

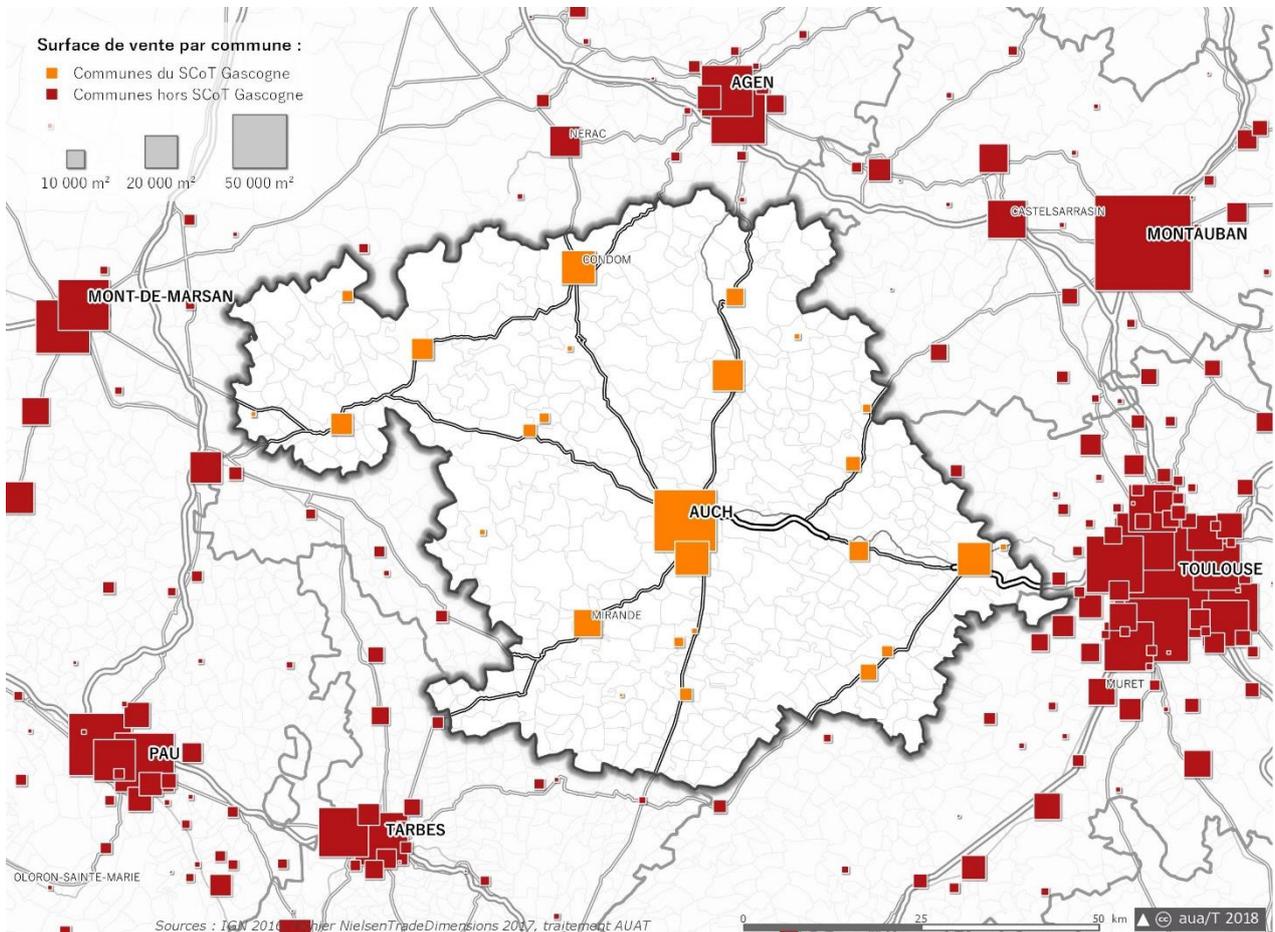


Précautions de lecture : les données concernant la zone de chalandise de Mirande sont, à ce jour incomplètes concernant les achats effectués dans une autre zone de chalandise

Evasion commerciale par achats sur Internet : 6%

Répartition des surfaces de vente par communes, sur le SCoT de Gascogne et sur son pourtour, en 2017

Source : Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T



3.2 Offre commerciale

La principale destination d'évasion du département du Gers est l'ex-région Midi-Pyrénées (données 2014), qui représente la moitié de l'évasion totale pour les produits non alimentaires, avec deux tiers de cette évasion sur l'agglomération toulousaine, et un tiers sur l'agglomération de Tarbes.

Les départements limitrophes (Landes : Mont-de-Marsan et Aire-sur-Adour ; Lot-et-Garonne : Agen) et le reste de la France sont la deuxième destination d'évasion, devant la vente à distance.

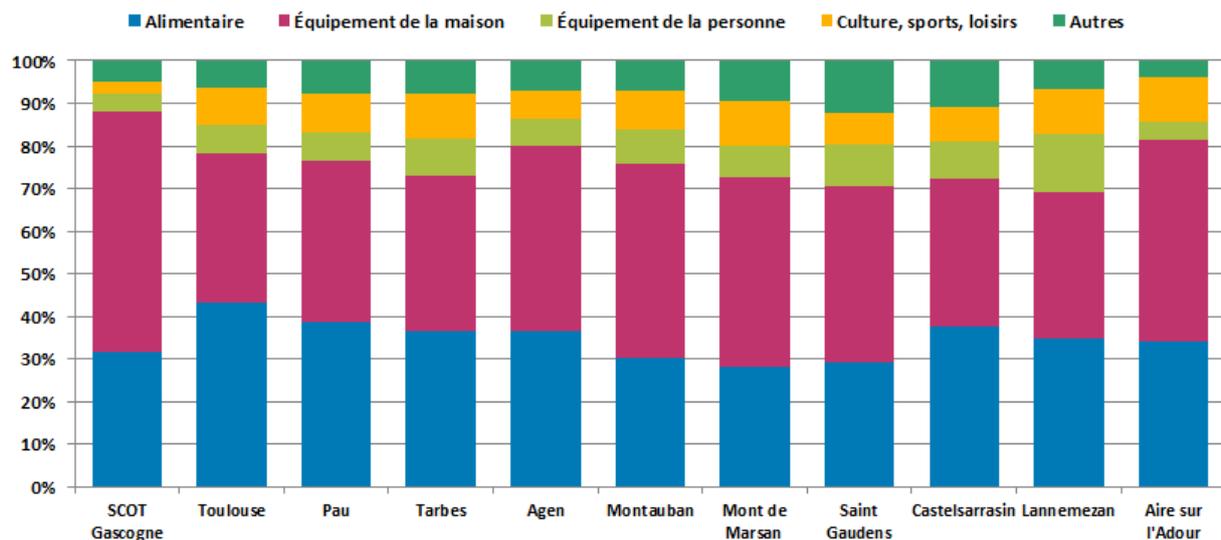
La présence sur les aires urbaines de Toulouse (1,3 millions d'habitants), de Pau (240 000 habitants), Tarbes (116 000 habitants), de Montauban, d'Agen (110 000 habitants) ou encore de Mont-de-Marsan (70 000 habitants), d'enseignes nationales qui ne se rencontrent pas sur les principales aires urbaines du territoire du SCoT (plus faible population) explique l'importance des flux hors département. Les

segments de l'équipement de la personne (Heytens, Celio*, Verbaudet, Marionnaud, Oliphil, Tape à l'œil, Ollygan pour ne citer qu'elles), de la culture (Fnac...) ou encore de l'équipement de la maison (Maison du Monde, Boulanger ou de grandes enseignes internationales (telles Ikéa) sont les plus touchés par ce phénomène.

Sur l'équipement de la personne, les aires urbaines de Pau (environ 16 000 m² de surface de vente en grandes surfaces), Tarbes et Montauban (environ 12 000 m² de surface de vente chacune) ou Toulouse (environ 68 000 m²) propose des volumes commerciaux supérieurs à ceux du SCoT (environ 9 000 m²), tout comme sur le segment de la culture, sports et loisirs où les surfaces de ventes avoisinent les 7 000 m² contre environ 85 000 m² sur l'aire urbaine de Toulouse, 22 000 m² sur celle de Pau, 15 000 m² sur celle de Tarbes, 14 000 m² sur celle de Montauban...

Répartition des surfaces de vente, par types de commerces, sur le SCoT de Gascogne et les aires urbaines jouxtant son périmètre, en 2017

Source : Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T

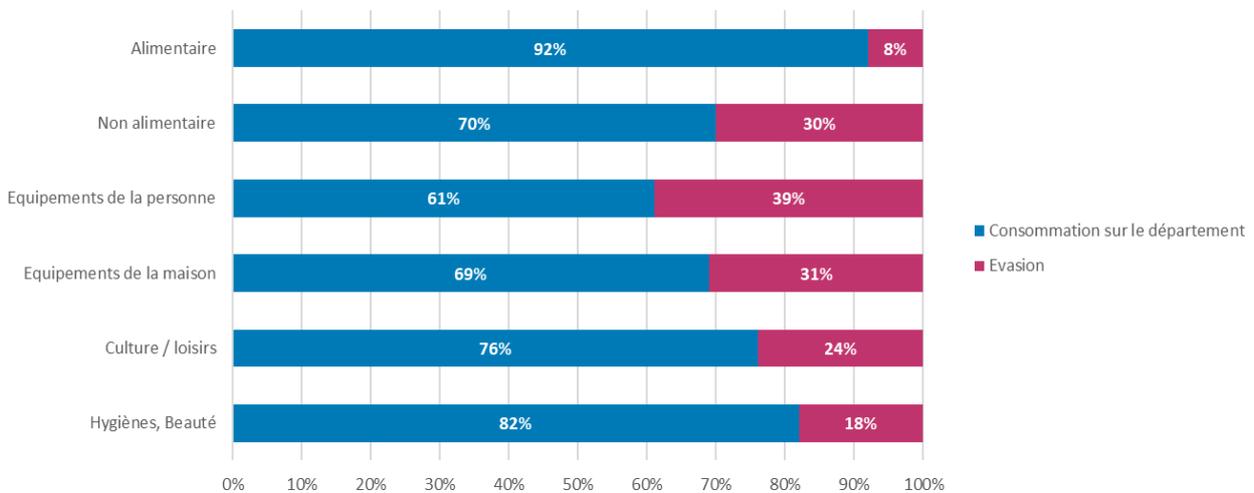


Le taux d'évasion en alimentaire est incompressible (8 %). Relativement faible au regard des taux d'évasion en non alimentaire, où un tiers des dépenses des ménages gersois est réalisé en dehors du département, ces taux peuvent atteindre jusqu'à 39 % pour les produits d'équipement de la personne. Ils représentent 31 % pour l'équipement de la maison ou encore 24 % pour la culture et les loisirs.

Entre 2009 et 2014, l'évasion alimentaire augmente de 0,3 point, l'évasion non alimentaire de 2,7 points. Le secteur de l'équipement de la maison enregistre la plus forte hausse d'évasion (3,8 points), suivi du non alimentaire, de l'équipement de la maison et du secteur hygiène, beauté (respectivement 2,7 points, 2,5 points et 2,3 points).

Part de consommation dans et hors du département, des ménages gersois en 2014

Source : enquête Ménages CCI Midi-Pyrénées, 2014



Une offre en grandes surfaces, multipolaire, portée par le commerce alimentaire et l'équipement de la maison

Le recensement de l'offre commerciale en grandes surfaces (commerces supérieurs à 300 m²) pour l'ensemble du SCoT de Gascogne est réalisé à partir de la base de données Nielsen-Trade Dimensions, base de données proposant notamment le recensement et la description des centres commerciaux.

En 2017, l'offre commerciale sur le SCoT représente environ 237 000 m² de surface de vente.

Cette offre multipolaire se diffuse sur vingt-six communes et concerne la totalité des treize intercommunalités du SCoT (annexes).

Prégnante sur la CC Grand Auch Cœur de Gascogne où sont recensés près de 85 600 m² de surfaces de vente (36 % du total), elles demeurent conséquentes sur la Lomagne Gersoise (environ 26 400 m²), sur la Gascogne Toulousaine (22 700 m²) ou encore la Ténarèze (21 400 m²). Seul le territoire d'Astarac Arros en Gascogne bénéficie d'un total de grandes surfaces inférieures à 500 m² (vente de matériels agricoles).

A l'échelon communal, la préfecture gersoise concentre une grande part de ces surfaces (environ 62 800 m²).

Pavie (22 300 m²), L'Isle-Jourdain (21 500 m²), Condom (19 200 m²) et Fleurance (19 100 m²) cumulent des surfaces importantes avec des totaux supérieurs à 19 000 m² de surfaces de vente. Ces communes regroupent à elles cinq 146 800 m², soit 62 % de l'offre en grandes surfaces du SCoT.

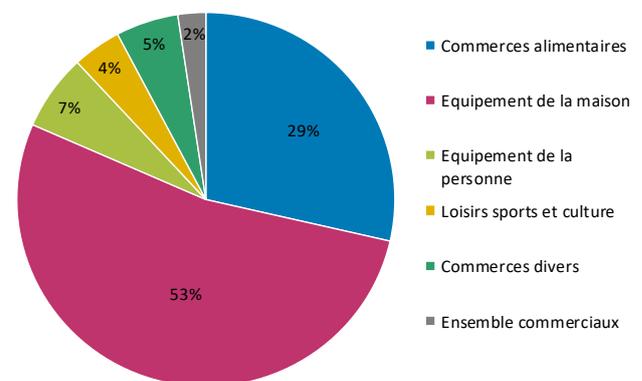
Sur les vingt-six communes accueillant au moins une grande surface, seules deux d'entre elles proposent une offre commerciale complète et diversifiée (Auch et L'Isle-Jourdain), axée autour de commerces alimentaires, de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne, des sports, loisirs et culture...

La quasi-majorité des communes, à l'exception d'Ornézan, de Peyrusse-Grande, de Saint-Elix-Theux, de Ségoufielle et de Solomiac, voit leurs activités commerciales se structurer autour de commerces alimentaires (31 % de l'offre totale). Véritables locomotives de pôles commerciaux, elles sont dans la majorité des cas accompagnées de points de vente en équipement de la maison (55 % de l'offre en surface de vente).

Les commerces en équipement de la personne vont également se rencontrer sur les communes de Fleurance et Condom au regard de leur poids démographique.

Répartition des surfaces de vente sur le SCoT de Gascogne, en 2017, par types de commerces

Source : Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T



3.2 Offre commerciale

Sur ce groupe d'une trentaine de communes, qui représente, 46 % de la population du SCoT, 168 grandes surfaces sont référencées ; 86 proposent des surfaces commerciales comprises entre 300 et 1 000 m², 61 entre 1 000 m² et 2 500 m² et 21 supérieures à 2 500 m².

Une proposition de classification de l'offre commerciale en grandes surfaces de plus de 300 m²

L'ensemble de ces 168 points de vente répond à des logiques d'implantation définies dans les documents communaux ou intercommunaux de planification (zones à vocation commerciale dédiée, zones mixtes industrielles et commerciales...).

Dans la perspective de la localisation préférentielle des commerces que le SCoT doit intégrer dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) tel que défini à l'article L 141-16 du Code de l'Urbanisme², il est proposé, dans le cadre du présent diagnostic d'établir une classification de l'appareil commercial du territoire.

Hiérarchisés en trois niveaux, ces pôles, sont définis au regard de trois critères :

- le pôle doit être constitué au minimum de deux grandes surfaces,
- la présence d'une grande surface alimentaire est obligatoire,
- l'éloignement entre enseignes doit être inférieur à 250 mètres linéaires (centroïde des points de vente).

Sont ainsi identifiés :

- Les pôles majeurs :

Cette première catégorie concerne des ensembles commerciaux disposant d'une surface commerciale cumulée de plus de 10 000 m². Ils sont au nombre de 3 en 2017 et représentent 70 200 m², soit 41 % de l'offre commerciale du SCoT de Gascogne :

- Auch - Zone Commerciale de Clarac ;
- Pavie - Zone du Sousson ;
- L'Isle-Jourdain - Zone de Pont Peyrin.

² L'article 141-16 du Code de l'Urbanisme précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal, en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture,

Pôle majeur de Clarac, commune d'Auch

Source : Google earth, Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T



- 23,4 hectares
- 1^{er} pôle commercial du territoire
- 22 grandes surfaces
- 37 632 m² de surfaces de vente totale
- 7 173 m² de surfaces de vente alimentaire (1 grande surface)
- Principales enseignes (non exhaustif, mentionnées à titre indicatif) :
 - E. Leclerc
 - Conforama
 - Décathlon
 - Centrakor
 - Gamm Vert
 - Bureau Vallée
 - ...

Ces pôles s'organisent le plus souvent autour d'un hypermarché véritable locomotive pour le développement et l'accueil d'enseignes sur la zone. Ce niveau de polarités commerciales structure les secteurs les plus densément peuplés du SCoT (Auch-Pavie : 24 400 habitants ; L'Isle-Jourdain : 8 600 habitants). Cette offre, complète et diversifiée, confère aux pôles des zones de chalandise étendues (plusieurs centaines de communes). La présence d'enseignes nationales différenciantes permet de satisfaire des besoins variés de consommation (achats occasionnels...).

FOCUS

Pôle majeur de Sousson, commune de Pavie

Source : Google earth, Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T



- 15 hectares
- 2^{ème} pôle commercial du territoire
- 10 grandes surfaces
- 19 625 m² de surfaces de vente totale
- 1 390 m² de surfaces de vente alimentaire (2 grande surface)
- 18 235 m² de surfaces en équipement de la maison
- Principales enseignes (non exhaustif, mentionnées à titre indicatif) :
 - Leader Price
 - Cash Piscines
 - Brico Dépôt
 - Bago Litterie, Décor, Jardinerie
 - ...

Pôle majeur de Pont Peyrin, L'Isle-Jourdain

Source : Google earth, Nielsen-Trade Dimensions-2017, aua/T



- 25 hectares
- 3^{ème} pôle commercial du territoire
- 7 grandes surfaces
- 12 986 m² de surface de vente totale
- 4 000 m² de surface de vente alimentaire (1 grande surface)
- Principales enseignes (non exhaustif, mentionnées à titre indicatif) :
 - Carrefour Market
 - BricoMarché
 - Centrakor
 - Distri Center
 - Sport 2000
 - Chaussures du Château
 - ...

- Les pôles intermédiaires

Ils concernent des regroupements compris entre 5 000 et 10 000 m² de surface commerciale. Au nombre de 9 en 2017, ils cumulent 64 700 m² (37 % de l'offre totale du SCoT).

Sont dénombrés dans cette catégorie, les pôles présents sur les communes dont le poids démographique dépasse les 2 000 habitants (Condom, Fleurance, Eauze, Lectoure, Mauvezin, Lombez...).

Ce niveau de polarisation maille plus finement le territoire. Structurants, ces pôles bénéficient d'une offre commerciale attrayante pour les populations du bassin de vie.

- Les pôles de proximité

Cette troisième et dernière catégorie s'établit autour de plusieurs grandes surfaces, dont la somme des superficies de vente ne dépasse pas le seuil de 5 000 m².

14 pôles de proximité sont référencés sur le SCoT pour une surface totale de 37 600 m² (22%). Ces pôles bénéficient d'une double implantation. Ils

sont localisés, en premier lieu, dans des bassins de vie plus restreints dans lesquels ils répondent aux besoins les plus courants de consommation (Cazaubon, Masseube, Seissan, Gimont...).

Ils s'inscrivent également en appui de pôles majeurs ou intermédiaires afin d'offrir un maillage d'équipements commerciaux dense ainsi qu'une multiplicité d'enseignes pour répondre aux besoins des populations locales à l'échelle d'une dizaine de communes.

Cette lecture de l'appareil commercial permet une structuration du SCoT autour de 26 pôles qui maillent le territoire.

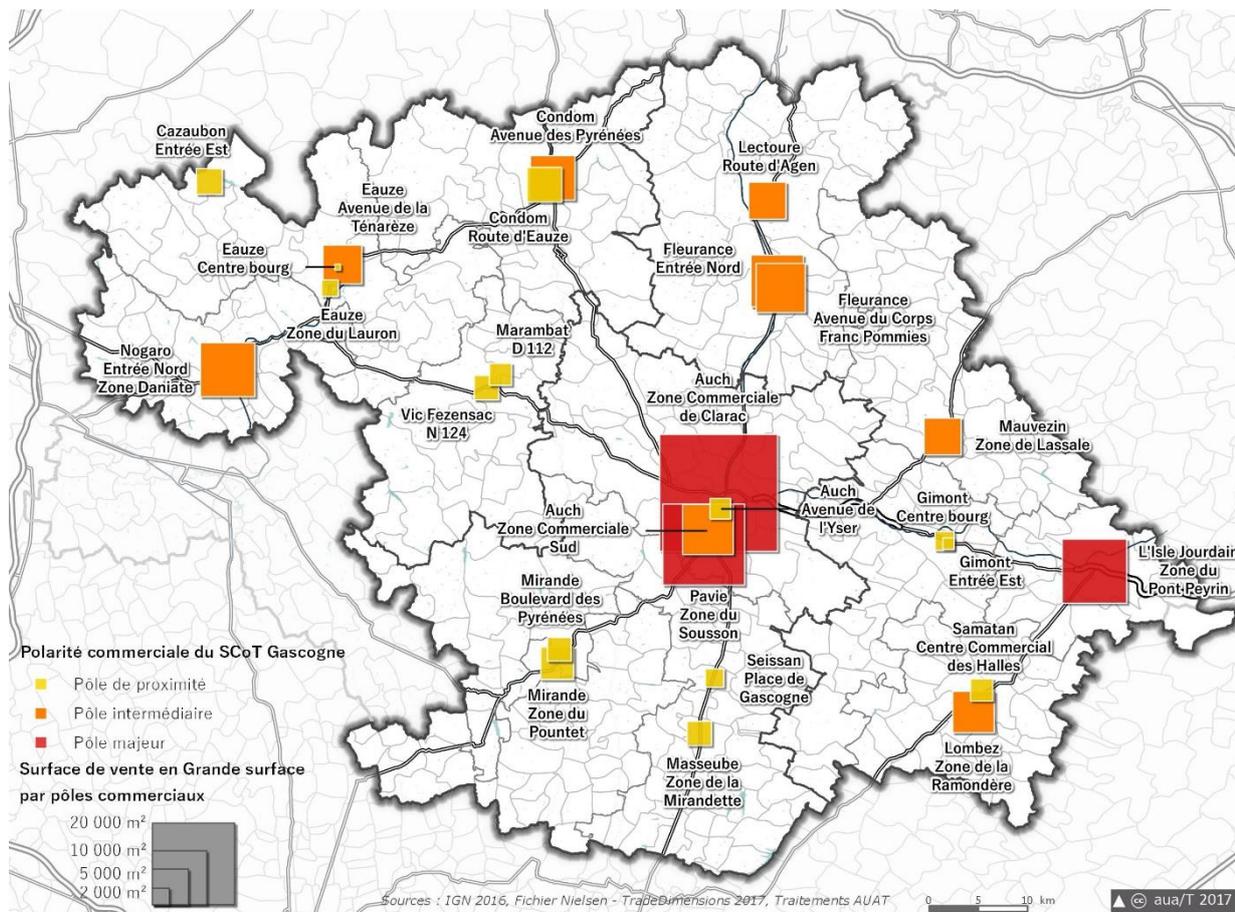
Leur répartition donne à voir une structuration proche de la hiérarchie démographique des communes.

La préfecture gersoise concentre près d'un point de vente de plus de 300 m² sur quatre pour seulement un habitant sur 10 environ.

A l'image de leur poids démographique, l'Isle-Jourdain, Fleurance, Condom, Eauze, Lectoure, Pavie, Lombez-Samatan, Nogaro... apparaissent ensuite comme les principaux pôles commerciaux du territoire.

Identification de polarités commerciales au sein du SCoT de Gascogne

Source : Source : Fichier Nielsen - TradeDimensions 2017, aua/T



Commune / Pôle	Nombre de GS	Nombre de GS alimentaire	Surface de vente totale en m ²	Surface de vente alimentaire en m ²
Auch - Zone Commerciale de Clarac	22	1	37 600	7 200
Pavie - Zone du Sousson	10	2	19 600	1 400
L'Isle Jourdain - Zone de Pont Peyrin	7	1	13 000	4 000
Nogaro - Entrée Nord Zone Daniate	9	3	9 700	2 500
Fleurance - Entrée Nord	7	2	9 000	4 100
Auch - Zone Commerciale Sud	6	1	8 600	5 200
Fleurance - Avenue du Corps Franc Pommies	4	1	8 200	1 000
Condom - Avenue des Pyrénées	5	1	6 700	1 400
Lombez - Zone de la Ramondère	5	2	6 200	3 100
Eauze - Avenue de la Ténarèze	4	1	5 600	3 000
Lectoure - Route d'Agen	2	1	5 200	2 500
Mauvezin - Zone de Lassale	2	1	5 200	2 200
Condom - Route d'Eauze	2	1	4 700	2 500
Mirande - Zone du Pountet	3	1	4 300	1 600
Cazaubon - Entrée Est	3	1	3 100	2 000
Vic Fezensac - N124	2	1	3 000	1 700
Masseube - Zone de la Mirandette	2	1	2 900	2 100
Mirande - Boulevard des Pyrénées	2	1	2 800	2 000
Samatan - Centre Commercial des Halles	2	1	2 600	1 000
Marambat - Départementale 112	2	1	2 600	1 700
Auch - Avenue de l'Yser	2	1	2 400	1 200
Gimont - Centre-bourg	2	1	2 200	1 800
Seissan - Place de Gascogne	2	1	2 100	1 000
Eauze - Zone du Lauron	3	1	1 900	800
Gimont - Entrée Est	2	1	1 500	700
Eauze - Centre bourg	3	1	1 300	300

Une part importante de la population à moins d'1/4h d'une polarité commerciale

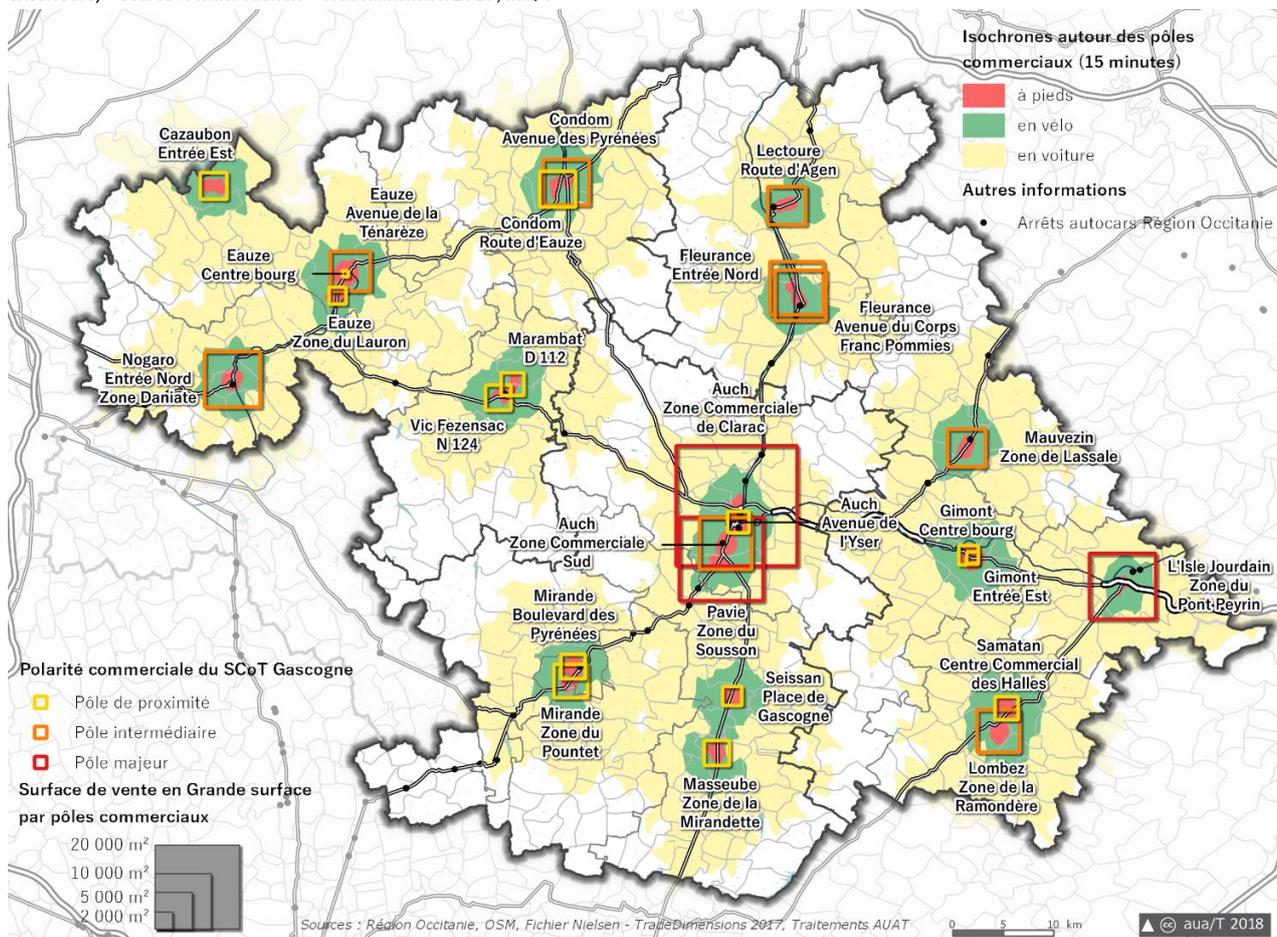
L'analyse de l'accessibilité multimodale des pôles commerciaux (marche, vélo, transports collectifs et voiture) montre :

- 90% des habitants du SCoT de Gascogne bénéficient d'une accessibilité en moins de 15mn en voiture à un pôle commercial du territoire quel que soit sa dimension et son rayonnement. A noter que cette analyse sera complétée avec l'accessibilité routière des pôles extraterritoriaux qui permettent aux secteurs de frange de bénéficier de la proximité d'un pôle commercial ;
- les 4 pôles commerciaux de l'agglomération auscitaine bénéficient tous d'une desserte en transports en commun du réseau Alliance : la ligne E dessert la zone de Sousson, la ligne B dessert l'avenue d'Yser, tandis que la zone de Clarac est desservie par les lignes B et G, et la zone commerciale Sud par les lignes A, C et E. A noter que les

différentes lignes de bus du réseau auscitain ont des cadences suffisamment importantes (toutes les 20 à 60mn) pour permettre un usage effectif en matière de consommation courante,

- en dehors de l'agglomération auscitaine, l'accessibilité en transports collectifs est peu développée sur le territoire. Seuls quelques pôles commerciaux bénéficient d'une offre en transports collectifs avec un arrêt liO (lignes régulières du service public Occitanie) à proximité. Mais, dans la mesure où ces lignes ne bénéficient que de 2 à 5 passages par jour, ce service de transport apparaît inadapté pour une accessibilité aux pôles commerciaux.
- les modes actifs (marche, vélo), même s'ils sont peu utilisés sur le territoire pour ce type de pratiques, représentent néanmoins une alternative à la voiture intéressante pour l'accessibilité de proximité.

Accessibilité multimodale des pôles commerciaux du SCoT de Gascogne (à compléter avec accessibilité des pôles commerciaux extérieurs) - Source : Fichier Nielsen - Tradedimension 2017, aua/T



3.2 Offre commerciale

Stabilisation des autorisations de surfaces commerciales en CDAC, après l'émergence de nombreux projets au début des années 2010

Depuis 2009, une moyenne annuelle de 9 400 m² de surfaces commerciales a été autorisée.

Cette dynamique témoigne de la diversité d'implantation des enseignes et leur stratégie de déploiement pour mailler le territoire.

Elles démontrent également, sur la partie centrale du SCoT (Auch, Pavie...) ou encore sa partie Est, le dynamisme économique et démographique en lien avec le développement de la grande agglomération toulousaine.

Sur les dix dernières années trois périodes caractérisent ces évolutions :

- la première, sur les années 2009-2011, se distingue par un niveau élevé d'autorisations (9 300 m² en moyenne annuelle sur les trois années), essentiellement portée par la création d'ensembles commerciaux sur Condom, Lectoure, Pavie, Mauvezin, l'Isle-Jourdain... et quelques extensions, toutes inférieures à 1 000 m².

- la seconde période, exceptionnelle, correspond aux années 2012 et 2013, au cours desquelles d'importants projets en création ont été autorisés : ensemble commercial, zone du Mouliot, sur la commune d'Auch regroupant enseignes alimentaires et non alimentaires pour une surface de vente avoisinant les 22 000 m². D'autres projets d'envergure sont venus compléter le stock de surface commerciale sur Mirande, L'Isle-Jourdain, Fleurance ou encore Masseube, lors de ces deux années atypiques. Avec une moyenne annuelle sur ces deux années de 21 700 m², ce sont quasiment 2,5 fois plus de surfaces commerciales qui ont été autorisées par rapport aux années précédentes.

Ainsi, lors de ce « pic » la moitié des autorisations commerciales des neuf dernières années a été enregistrée.

- la dernière phase court depuis 2014, où les autorisations commerciales recensées ne dépassent pas 3 300 m² en moyenne par an.

Projet autorisé, non ouvert, de zone commerciale du Grand Chêne, à Auch, zone du Mouliot

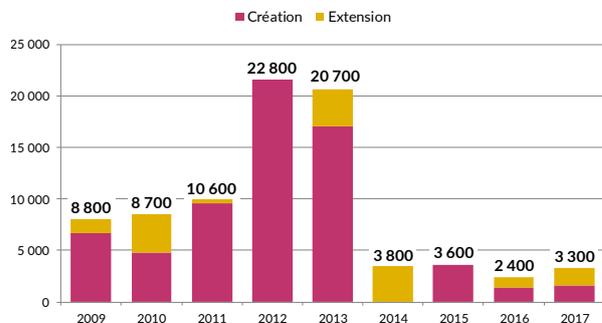
Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017, aua/T



Ce ralentissement témoigne d'un certain attentisme dans le développement de nouvelles surfaces, après la multiplication des autorisations sur la période 2009-2013.

Répartition des surfaces autorisées sur le SCoT de Gascogne, de 2009 à 2017, par création de nouvelles surfaces commerciales ou extension des surfaces existantes

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017, aua/T



Ces autorisations concernent pour 79 % des créations de nouveaux établissements (ensemble commercial en 2009 pour 3 875 m² sur Condom, Intermarché pour 2 798 m² sur Lectoure en 2010, ensemble commercial en 2012 sur Auch pour 21 796 m²...) contre 21 % d'extension d'enseignes existantes. Depuis 2014, un équilibre entre création et extension se fait jour, polarisant ainsi, le développement commercial sur des ensembles commerciaux existants tout en limitant les extensions urbaines et son corollaire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Au 31 décembre 2017, 7 projets commerciaux autorisés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) restent encore non ouverts pour une surface de ventes avoisinant les 38 000 m² (16 % des surfaces commerciales du SCoT). Dans ce volume, figurent les 22 000 m² du projet du Mouliot, actuellement en cours d'aménagement.

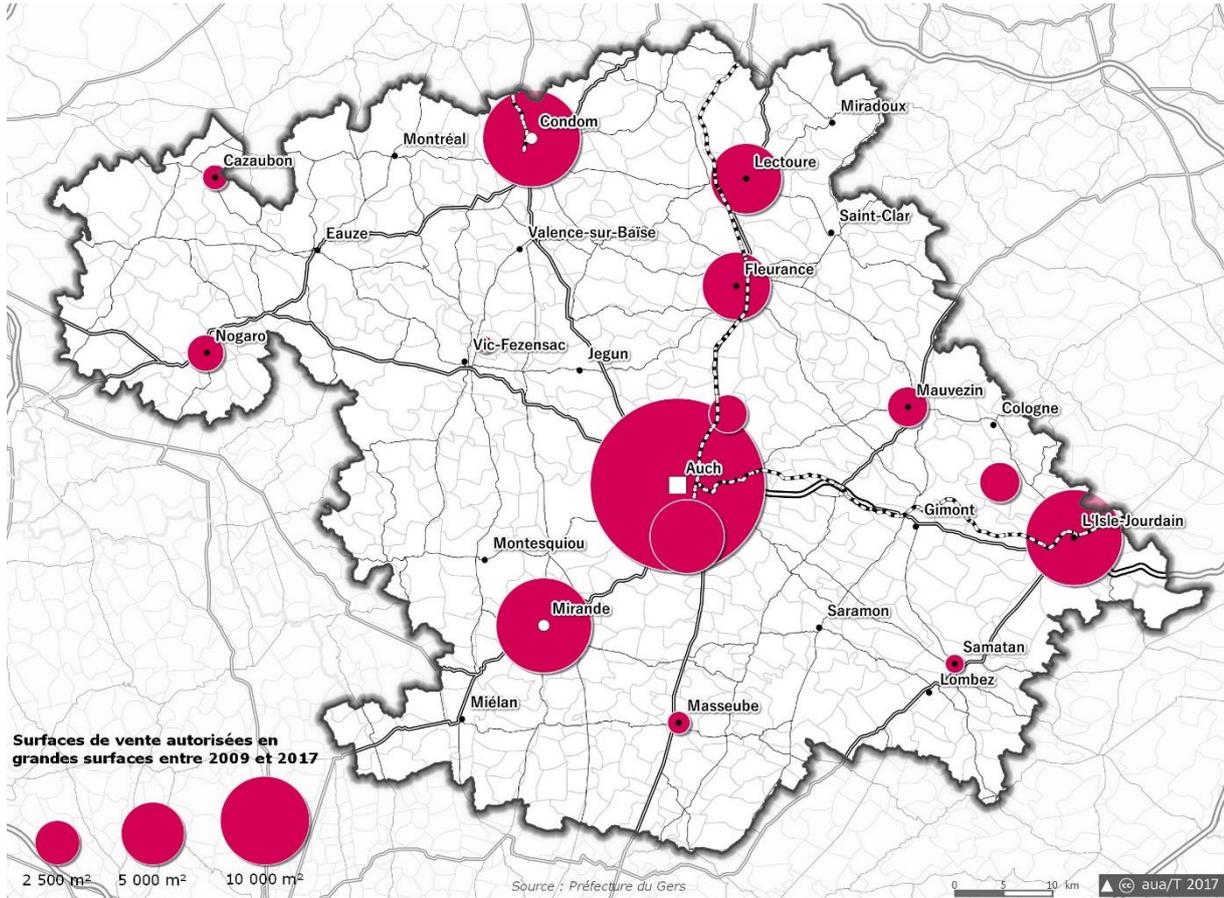
3 autorisations commerciales sur 4 concernent des commerces alimentaires et d'équipements de la maison

La ventilation des autorisations commerciales par types de grandes surfaces met en exergue, depuis 2009, la part prépondérante des commerces alimentaires et des commerces d'équipement de la maison (respectivement 34 % et 40 % dans les CDAC), pour 62 500 m² de surfaces de ventes.

Des enseignes nationales spécialisées dans le multimédia, l'électroménager (Pro & Cie...), l'ameublement (Conforama...), dans le bricolage (Bricomarché...) sont référencées dans les autorisations délivrées au cours de ces dernières années.

Surfaces de ventes autorisées en grandes surfaces entre 2009 et 2017 (CDAC)

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017, aua/T



Couvrant 18 % des autorisations commerciales, les galeries marchandes et les commerces divers couvrent une superficie de 15 500 m² de SV ; les 8 % restants étant liés à l'équipement de la personne.

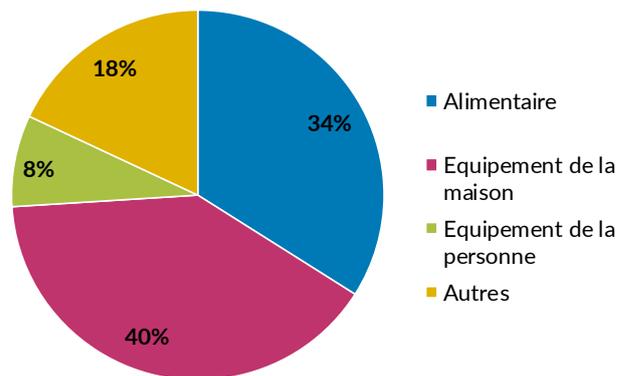
Le futur pôle commercial du Mouliot, s'inscrit comme le quatrième pôle majeur du territoire, autour d'un hypermarché, d'enseignes d'équipement de la personne, de la maison, de loisirs et de la culture.

La partie centrale du territoire (Auch - Pavie) se caractérise par un nombre important de sites commerciaux majeurs qui jouent un rôle structurant en termes d'aménagement du territoire.

Grâce à une offre quantitative et qualitative, ces pôles bénéficient d'une attractivité et d'une fréquentation importante.

Surfaces de ventes autorisées, sur le SCoT de Gascogne, de 2009 à 2017 (création/extension)

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017, aua/T



Un tiers des communes du SCoT bénéficie au moins d'un commerce répondant aux besoins courants de consommation

Les grandes surfaces commerciales bien que maillant le territoire et répondant à une certaine logique économique ne se rencontrent pas sur la totalité des communes du SCoT.

3.2 Offre commerciale

Pour faire face aux besoins de consommation quotidiens, une offre de proximité, située au cœur des zones d'habitat, existe.

Ces points de vente, de surface réduite, aux zones de chalandise limitée irriguent les quartiers et centres-bourgs.

Fragiles, ces commerces, notamment les commerces traditionnels et alimentaires, peinent à se maintenir et /ou à se développer quel que soit le contexte démographique local.

Supérette, commune de Barbotan les Thermes

Source : aua/T



En 2017, sur le SCoT, près de 70 communes ne bénéficient d'aucun commerce et un peu plus de 210 disposent de moins de cinq commerces sur leur territoire.

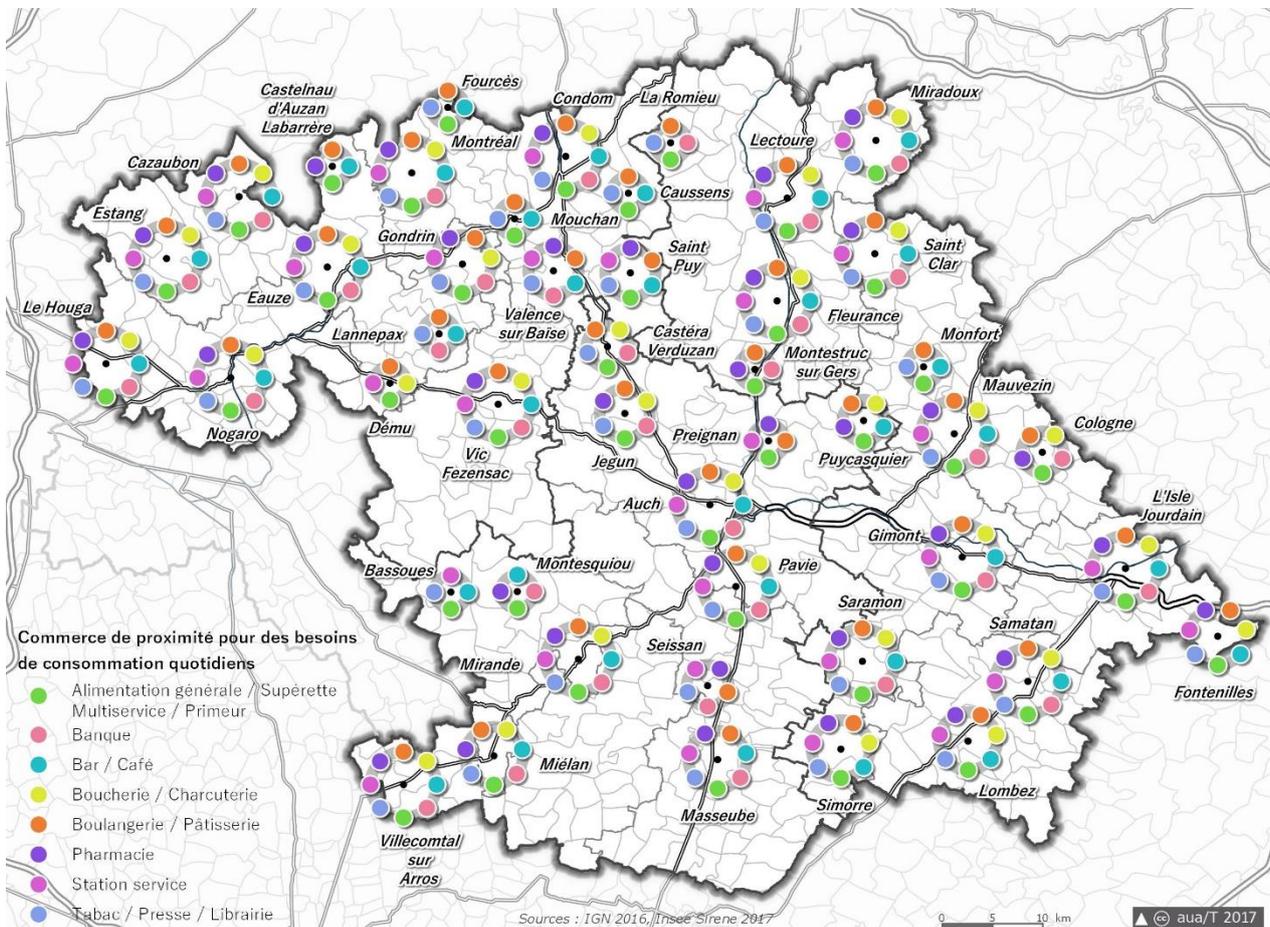
L'analyse du « petit commerce » est effectuée dans le présent diagnostic à partir de la base de données Insee Sirene 2017, complétée d'une expertise des EPCI. Huit types de commerces de proximité répondant aux besoins de consommation quotidiens des populations ont été ciblés :

- alimentation générale, supérette, multiservice, primeur,
- boulangerie / pâtisserie
- boucherie / charcuterie
- bar / café
- pharmacie
- banque
- librairie / tabac / presse
- station-service

126 communes sur les 397 que compte le SCoT disposent d'au moins un de ces types de commerces (une commune sur trois).

Commerce de proximité pour des besoins de consommation courants

Source : Insee Sirene 2017, aua/T



A l'exception du centre-ville d'Auch, une vingtaine de communes disposent d'une offre complète au regard de la nomenclature définie (Condom, L'isle-Jourdain, Mirande, Vic-Fezensac, Saramon, Estang, Le Houga, Villecomtal-sur-Arros, Mauvezin, Miradoux, Lectoure, Fleurance, Condom...):

- 63 communes bénéficient d'une alimentation/supérette
- 69 d'une boulangerie
- 45 d'une boucherie/charcuterie
- 40 d'une pharmacie
- 34 de station-service

Pharmacie, commune de l'Isle-Jourdain

Source : aua/T



Les cœurs de villes et villages ont pu être fragilisés par l'implantation des grandes surfaces alimentaires, parfois accompagnées de galeries marchandes.

Des actions pour revitaliser les centralités des communes sont mises en œuvre pour rapprocher commerces et populations.

Les opérations de modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA) visent, en ce sens, à moderniser et renforcer l'appareil commercial et artisanal des territoires et à soutenir le commerce de proximité. Menées sur les Communes de Fleurance et Lectoure, elles ont permis de maintenir voire de conforter les activités commerciales.

Ainsi à Lectoure, les réaménagements de la place Daniel-Seguin et les abords de la halle polyvalente ont permis de mettre en valeur le patrimoine local pour accentuer l'attractivité touristique, et favoriser le développement du commerce.

Lancée en 2008 sur la commune de Nogaro, cette opération comporte plusieurs volets visant des investissements structurants pour l'aménagement de l'espace public, la sonorisation de la ville, la mise aux normes du marché...

Ces actions de dynamisation des centres-villes, des centres-bourgs confortent ou favorisent des implantations commerciales, peu ou pas consommatrices de foncier et situées en tissu urbain « dense ».

La lecture de la carte ci-contre laisse toutefois apparaître des zones « d'ombre » dans la couverture des besoins quotidiens de consommation notamment entre la RN21 (Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande) et la RD929 (Pavie, Seissan, Masseube).

Un peu plus au Nord entre la RN21 (Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande) et la RN124 (Auch-Dému), les communes de Bassoues et de Montesquiou ont un rôle essentiel dans la structuration de ce bassin de vie par la présence d'alimentation / multiservice.

Tel que le souligne le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services du Public (SDAASP) du Gers, dans les territoires les plus ruraux, les petits pôles (commerces/services) sont l'unique porte d'accès aux services de proximité, indispensables aux habitants, notamment les moins mobiles.

Les stations-service et les pharmacies jouent en ce sens un rôle majeur, les premières, car elles conditionnent la capacité de mobilité de 90 %³ de la population gersoise, les secondes, car elles représentent un service de santé de premier recours.

Le maintien de certains types de commerces stratégiques sur le territoire est nécessaire pour enrayer les difficultés d'approvisionnement de populations qui sont éloignées des grandes polarités du SCoT.

Ainsi, le SDAASP identifie des communes stratégiques pour lesquelles cinq services du quotidien sont à maintenir ou devant faire l'objet d'une anticipation de transmissions / reprises.

Il s'agit en premier lieu des communes ne dénombant qu'une pharmacie et dont le poids de population se situe en deçà du seuil minimum de 2 500 habitants nécessaires à toute nouvelle création (27 communes concernées sur le SCoT, dont Aubiet, Gondrin, Le Houga, Masseube, Montréal, Pujaudran, Simorre, Villecomtal-sur-Arros...).

Le second intéresse les alimentations (39 communes sur le SCoT, dont Bassoues, Cazaubon, Jegun, Miradoux, Saint-Blancard, Saramon, Ségoufielle...).

Le troisième est relatif aux boulangeries (35 communes citées dont Aubiet, Monferran-Savès, Dému, Castéra-Verduzan...).

Le quatrième se rapporte aux stations-services (23 communes sont ciblées dont, Miélan, Nogarro, Preignan, Saramon, Manciet...).

³ SDAASP

3.2 Offre commerciale

Le cinquième porte sur la présence de distributeurs automatiques de billets (20 communes sont intéressées, dont Valence-sur-Baise, Seissan, la Romieu, Cologne...).

Nombre de ces territoires sont concernées par plusieurs commerces du quotidien. La disparition de l'un d'entre eux pourrait entraîner la fermeture progressive des autres commerces présents, jouant sur l'attractivité même de ces communes.

Le centre-ville d'Auch, un site commercial qui porte l'animation de la ville

Le centre d'Auch comptabilise près de 400 commerces actifs en 2017 (source Insee Sirene).

La densité et la diversité commerciales du centre historique de la Préfecture gersoise contribuent à la dynamisation de la ville en lien avec ses fonctions économiques, culturelles et récréatives.

Il joue par ailleurs un rôle singulier dans l'organisation territoriale de par sa situation géographique centrale.

Le centre-ville regroupe une majorité de services commerciaux (banques, soins de la personne, services de réparation et de nettoyage...), d'hôtels, bars et restaurants, d'équipements de la personne, de la maison, ou encore de commerces alimentaires.

L'accueil d'enseignes nationales participe à son positionnement dans l'armature urbaine et commerciale du SCoT (Orchestra, Jennyfer, Subway...).

Pour autant, la banalisation de l'offre de centre-ville par rapport aux commerces de périphérie ou la diversité de l'offre commerciale des polarités extérieures au SCoT (Tarbes, Aires-sur-Adour, Mont-de-Marsan, Agen...) sont susceptibles de fragiliser cette situation.

Centre-ville d'Auch

FOCUS



- 77,3 hectares
- 17 % des commerces du SCoT (Petits commerces)
- 51 % des commerces de la commune d'Auch (Petits commerces)
- 401 commerces recensés (les enseignes sont mentionnées à titre indicatif)
 - 34 % dans les services commerciaux (banque, coiffure, réparation...)
 - LCL, Caisse d'épargne, CIC, Pressing Gambetta, Jacques Dessange...
 - 18 % hôtels bars restaurants
 - Le Darole, l'Hôtel de France, Pizza Bonici...
 - 16% pour l'équipements de la personne
 - Armand Thierry, Cache-Cache, Orchestra, Sergent Major...
 - 8 % de commerces alimentaires
 - Casino, 8 à huit, Carrefour City...
 - 7 % pour l'équipement de la maison
 - L'arche de Noé, Singer, mercerie d'Ortholan...
 - 6 % de commerces hygiène et santé
 - Optique Lafayette, Nocibé...
 - 6 % de commerces divers
 - Conseil immobilier, Mutuelle SMIP, Pompe funèbre de Gascogne
 - 3 % pour les loisirs, sports et culture
 - Maison de la presse, les petits papiers...
 - 2 % de commerces auto, moto, caravane
 - Speedy, Auto bilan auscitain

3.2 Offre commerciale

Le commerce, un secteur générateur d'emploi

Le commerce représente en 2016, à l'échelle du SCoT, le troisième pourvoyeur d'emplois salariés privés (4 874 emplois, soit 16 % de l'emploi salarié privé du territoire), derrière les secteurs des services aux particuliers (18 %) et de l'industrie (17 %).

Entre 2008 et 2016 ce secteur d'activité a connu une légère croissance (+ 261 postes, soit une hausse de 5,7 %), y compris dans la crise, même si ce gain reste mesuré.

Des disparités existent toutefois entre PETR, l'Ouest peinant à stabiliser les emplois dans cette branche (-3,3 % sur la période), la partie centrale augmentant ses effectifs (+ 1,8 %), tandis que l'Est parvient à dégager des gains d'emplois importants (+ 19,8 %) dans le sillage du fort accueil résidentiel de ce territoire. L'ensemble des intercommunalités du PETR Pays Portes de Gascogne étant dans cette dynamique, notamment la Gascogne toulousaine qui concentre une grande partie des gains d'emplois.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne et les CC Val de Gers, et Bas Armagnac sont les trois autres intercommunalités dont les emplois salariés du commerce croissent.

A l'inverse, les CC Grand Armagnac et Cœur d'Astarac en Gascogne perdent des emplois dans ce domaine d'activité (cf. Dynamiques économiques).

Une offre non sédentaire, complémentaire des commerces de centre-bourg

Les commerces non sédentaires qui comprennent les commerces ambulants, les ventes au déballage ainsi que les halles et marchés jouent un véritable rôle d'animation des villes et villages du territoire.

Le SCoT de Gascogne regroupe 32 marchés traditionnels, 21 marchés des producteurs et 6 marchés au gras. Ils s'inscrivent pour la plupart dans les bourgs structurants qui maillent le SCoT ; leur présence permettant de révéler des lieux de vie du territoire.

Réguliers, saisonniers ou événementiels, ces marchés valorisent la richesse et la diversité des productions du territoire et favorisent ainsi les achats des produits locaux.

Propices à la convivialité (ambiance), vecteur de lien social (rencontres, échanges...), il n'en demeure pas moins commode (proximité...) pour

les personnes qui les fréquentent. Les marchés et commerces ambulants permettent aux producteurs, artisans et commerçants de vendre leurs productions localement dans le cadre de circuits courts (échanges marchands), mais aussi d'apporter une offre complémentaire à l'offre sédentaire, notamment en non-alimentaire.

Les déplacements au marché de par leur positionnement central sur la commune, s'accompagnent de retombées économiques sur d'autres commerces et services présents dans les bourgs. Les marchés participent ainsi, même ponctuellement, à une économie de proximité qui contribue au maintien de plusieurs secteurs comme l'agriculture et le tourisme, devenus aujourd'hui très complémentaires.

Certaines communes périphériques des bourgs-centres qui ne bénéficient pas de commerces et services de proximité voient le passage de marchands ambulants qui sillonnent les villages et campagnes du SCoT.

Répondant aux besoins de première nécessité ces épiceries ambulantes, boulangeries, charcuteries... approvisionnent les populations qui n'ont pas besoin d'effectuer des déplacements en véhicule pour leurs achats quotidiens.

Ces services se rencontrent sur de nombreux secteurs tels que sur les CC Coteaux Arrats Gimone, CC Saves, CC Lomagne Gersoise...

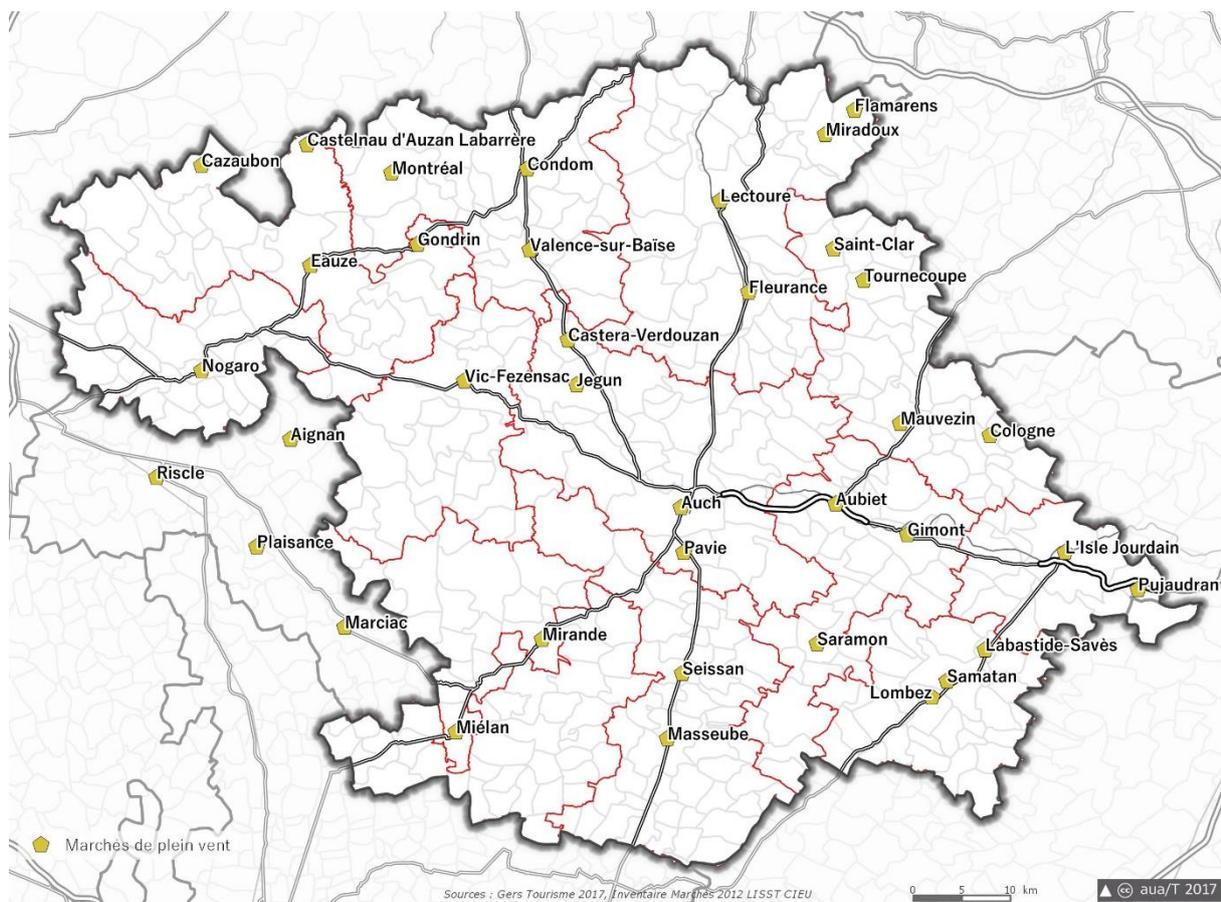
Marché de plein vent, commune de Fleurance

Source : aua/T



Localisation des marchés de plein vent sur le territoire du SCoT

Sources : Gers Tourisme, 2017, inventaire des marchés LISST CIEaua/T





Enjeux en matière de commerce

Maintien de l'attractivité des polarités commerciales identifiées ainsi qu'une répartition équilibrée de l'offre

(Promouvoir un aménagement commercial structurant pour les bassins de vie ; permettre une adéquation entre l'offre et la demande ; conforter le rayonnement des zones commerces par un accueil de grandes surfaces adapté aux zones de chalandise)

Maintien d'une offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable

(Permettre de répondre aux besoins courants des populations ; garantir un service de qualité pour les populations résidentes et de passage : tourisme... ; pérenniser l'offre commerciale des petits pôles structurants en l'adaptant aux nouveaux modes de consommation : SDAASP)

Revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs

(Promouvoir une différenciation et une complémentarité entre les commerces de proximité des bourg-centres et commerces périphériques ; valoriser la « commercialité » des centres-bourgs : stationnements, accès, espaces publics... ; lutter contre la dispersion des commerces de proximité sur le territoire ; développer une réelle mixité fonctionnelle dans certains secteurs entre habitat et activités ; maintenir et développer les commerces ambulants et les marchés de plein vent ; développer des synergies entre marché de plein vent et commerces sédentaires...)

Optimisation du développement des pôles commerciaux périphériques

(Lutter contre l'étalement urbain ; proposer des projets : créations ou extensions visant une rationalisation du foncier, notamment par une mutualisation des parcs de stationnement ; utiliser prioritairement les surfaces commerciales vacantes)

Amélioration de la qualité des bâtiments commerciaux : formes, aspects, ainsi que des espaces publics

(Eviter la banalisation des paysages urbains ; créer de véritables coutures urbaines entre les différentes fonctions de la ville ; créer des parcours commerciaux pour valoriser l'offre commerciale existante : signalétique, linéaire commerciaux... ; requalifier les sites dans leur aménagement urbain)

Limitation des implantations commerciales dans les espaces dédiés à l'activité industrielle

(Clarifier les fonctions et vocations des zones pour accueillir des enseignes de rayonnement départemental, régional, voire national)

Le volet commercial du présent diagnostic pourrait, à terme, être complété afin de prendre en considération certains éléments d'analyse issus de « l'enquête consommation » (enquête CCI), sur des notions de zones de chalandises, de densité en équipements commerciaux des territoires du SCoT ou de tout autre élément susceptible d'enrichir cette partie du document.



3.3 Tourisme, culture et loisirs

Ce qu'il faut retenir :

- Un secteur incontournable de l'économie gersoise
- Une offre d'hébergements en résidences secondaires qui dépasse l'offre marchande
- Une fréquentation des hébergements marchands en hausse
- Une clientèle majoritairement composée de couples et de retraités
- Un potentiel touristique riche lié à une grande diversité de ressources territoriales (œnotourisme, gastronomie, patrimoine bâti et paysager, thermalisme...)
- Une stratégie d'actions basée sur
 - la promotion de la Destination Gers
 - la segmentation de l'offre adaptée au profil de la clientèle

Chiffres clés :

1,7 M de visiteurs en 2017

1 350 emplois salariés privés

292 M d'€ de dépenses soit 7 % du PIB

72 100 lits dont 26 677 lits marchands

427 200 visiteurs dans les sites, musées et monuments

3 000 km de sentiers PR® et 500 km de GR®

16 circuits vélo (VTT, VAE, cyclo)

Le tourisme est **une thématique transversale** qui recouvre un ensemble de sujets clés de l'aménagement du territoire :

- la qualité paysagère, la valorisation du patrimoine et la préservation du cadre de vie ;
- le développement économique ;
- la mobilité et les transports (accessibilité aux sites, desserte des lieux d'hébergement...);
- les services et équipements (culture, loisirs, restauration, commerces...);
- l'habitat (hébergements, résidences secondaires...);
- l'agriculture (agrotourisme...);
- ...

Depuis la **loi ENE** (Engagement National pour l'Environnement) en 2010, le **PADD** (projet d'aménagement et de développement durables) doit fixer les **objectifs** des politiques publiques en matière de **développement touristique et culturel**. Il apparaît donc nécessaire de dresser un état des lieux de la place du secteur, en particulier dans l'économie du territoire, de son potentiel de développement et des choix retenus, jusqu'à présent, pour valoriser ce potentiel.

La place du tourisme sur le territoire

Une gouvernance ancienne, récemment réorganisée

Le **Comité Départemental du Tourisme (CDT)** destination Gers, association 1901 créée en 1975 et financée par le Conseil Départemental, œuvre dans le cadre d'une convention cadre avec les **quatre PETER** du département (dont trois couvrent le SCoT). Depuis juillet 2016, le CDT exerce une **mission de relais territorial** auprès des **EPCI** via notamment le suivi des schémas de développement locaux et l'accompagnement des **Offices de Tourisme communautaires**.

Le CDT travaille également en partenariat étroit avec la Région qui fixe les mesures financières d'accompagnement attribuées aux différents opérateurs au travers du **Schéma Régional de Développement du tourisme et des loisirs** de l'Occitanie (pour la période 2017/2021).

Enfin, à l'échelle nationale, la **fédération Tourisme et territoires** regroupe les CDT et ADT (Agences de Développement Touristique qui sont davantage dédiées à l'ingénierie). Basée sur un fonctionnement en réseau, elle a pour triple mission l'accompagnement des acteurs du tourisme (porteurs de projets, professionnels, collectivités), la promotion des destinations touristiques et la commercialisation des séjours et excursions.

Un poids de plus en plus important du tourisme dans l'économie du territoire

Pour le territoire du SCoT de Gascogne, comme pour de nombreux territoires ruraux, le tourisme constitue un secteur d'activités essentiel qui peut être à la fois **vecteur d'attractivité, d'entrée de capitaux, d'emplois et donc de dynamisme économique**. Les retombées, qu'elles soient directes ou indirectes, touchent un ensemble de secteurs de l'économie locale : hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture ... Plusieurs indicateurs peuvent être retenus pour mesurer l'importance de ce secteur dans l'économie, basés notamment sur le degré de fréquentation du territoire, des hébergements par les visiteurs et la dynamique d'emploi générée.

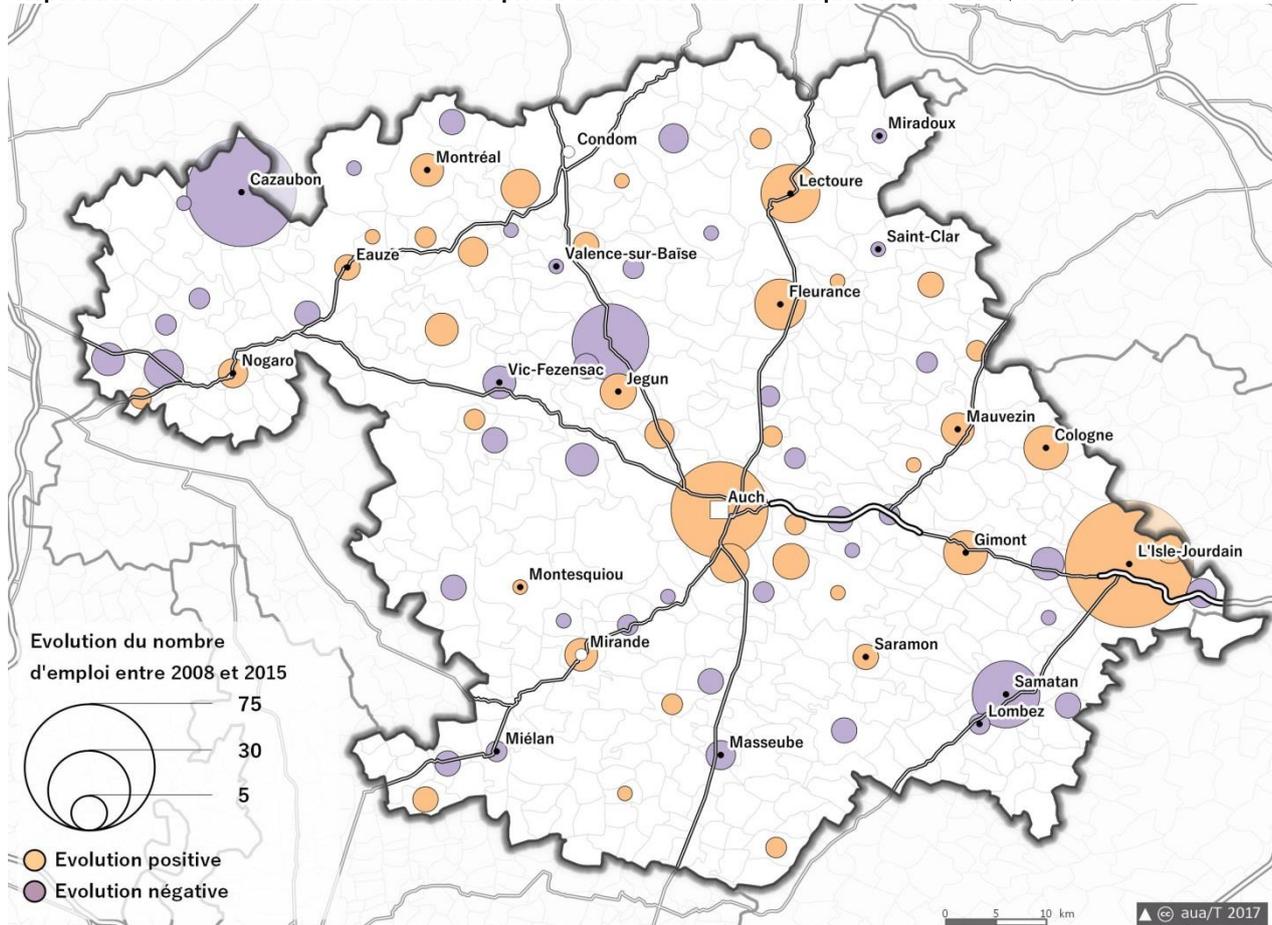
Le Gers a enregistré **1,7 million de visiteurs en 2017**, soit 1,1 million de touristes et 600 000 excursionnistes. (Cf. : glossaire)

Les dépenses générées par l'ensemble des visiteurs sont estimées à **292 millions d'euros**, soit l'équivalent de **7 % du PIB gersois**. Preuve de la dynamique touristique à l'œuvre sur le territoire, ces dépenses ne représentaient il y a 10 ans encore que 3% du PIB.

Le budget moyen de séjour par personne est de près de 770 €, et en nette hausse (+130 € de plus qu'en 2009 selon l'enquête clientèle 2015).

Le SCoT comptabilise près de **1 350 emplois salariés privés liés au tourisme en 2015** (soit 4,5 % des emplois salariés privés du territoire). Le nombre d'emplois générés par le secteur est en hausse continue (+5 % sur la période 2008-2015), selon les données de l'URSSAF. A noter, qu'à l'échelle du Gers, selon le CDT, 2 700 emplois salariés sont liés au tourisme en 2017 (ces emplois comprennent l'emploi privé et public).

Répartition et évolution des effectifs salariés privés dans le secteur touristique - Source : ACOSS, Urssaf, 2008-2015



Les **principaux bassins d'emplois** touristiques sont **Auch, l'Isle-Jourdain** et la station thermale de **Cazaubon-Barbotan**. Parmi les secteurs d'activités on retrouve en tête la restauration et l'hébergement

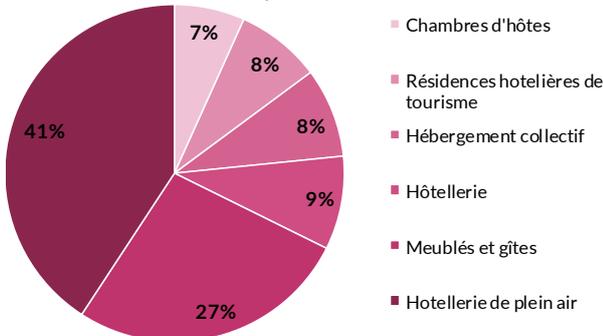
sachant que les emplois non-salariés liés au commerce, à l'agriculture, à l'artisanat, les emplois publics ne sont pas comptabilisés.

Capacité d'accueil et fréquentation des hébergements

En dehors de l'hébergement par des proches (amis ou famille), la **capacité d'accueil totale** du territoire du SCoT est estimée à 72 100 lits en 2017 dont 26 677 lits marchands classés ou non, soit 37 % de l'offre d'hébergement.

Répartition de l'offre en hébergements marchands

Source : Extraction BD CDT32, janvier 2018



Capacité d'accueil basée sur le nombre de lits (équivalent personnes)

La capacité d'accueil des hébergements marchands est dominée par l'**hôtellerie de plein air** (41 %) et les **meublés et gîtes** (27 %). Ces proportions ne prennent pas en compte les aires de camping-cars qui représentent un peu plus de 260 emplacements à l'échelle du SCoT. Les autres modes d'hébergement se

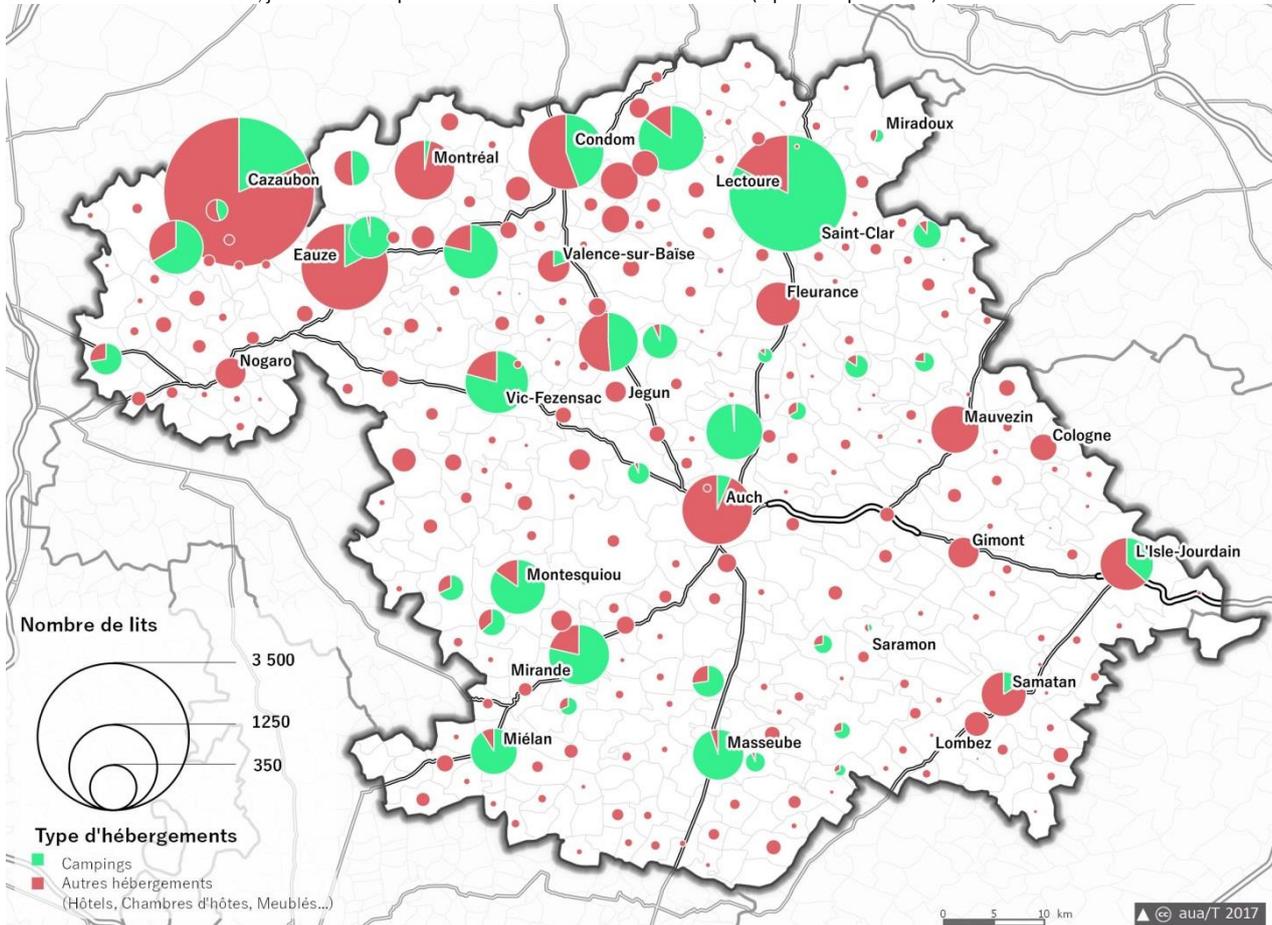
composent de plus de 1 580 meublés et gîtes, près de 60 campings ou parcs résidentiels, 60 hôtels, 14 résidences de tourisme, gîtes d'étapes ou autres hébergements collectifs et 330 chambres d'hôtes.



Le nord ouest du territoire est globalement mieux doté en capacité d'accueil. Près d'un lit sur deux se trouve sur le PETR Pays d'Armagnac qui comptabilise 56 % de la capacité d'hébergement hors campings du fait notamment de l'importance de l'activité thermique. C'est le PETR Pays Portes de Gascogne qui compte la plus grande capacité d'accueil des campings (39 %), Lectoure et La Romieu en tête.

Capacité des hébergements touristiques

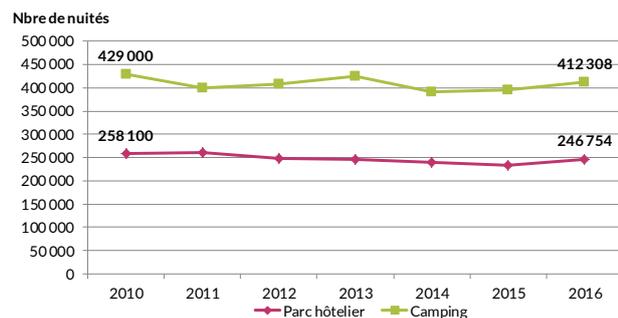
Source : Extraction BD CDT32, janvier 2018 Capacité d'accueil basée sur le nombre de lits (équivalent personnes)



L'évolution de la fréquentation des hébergements marchands connaît un regain sur la période 2015-2016. Bien qu'elle ait enregistré une baisse continue depuis 2011, la fréquentation des hébergements hôteliers est en hausse de 6 % sur la dernière période pour atteindre 246 750 nuitées (source : Insee, fréquentation annuelle). L'hôtellerie de plein air enregistre également une hausse de 4,5 % entre 2015 et 2016 alors que ce mode d'hébergement connaît une baisse sur la longue durée.

Fréquentation des hôtels et campings(en nombre de nuitées)

Source : Bilans économiques CDTL32, 2011-2016



Fréquentation départementale annuelle pour les hôtels et camping de mai à septembre pour l'hôtellerie de plein air

Les résidences secondaires représentent 40 000 lits, soit 62 % de l'offre d'hébergements. 20 % du parc est détenu par une clientèle étrangère, principalement composée de britanniques, néerlandais, belges et allemands.

Les séjours en Airbnb depuis un an dans le Gers représentent 1 200 annonces, 16 000 voyageurs de 50 nationalités différentes. Cela représente un impact de 10 millions d'euros. (Source : www.dataville.byairbnb.com)

Typologie de la clientèle et flux touristiques

Le profil de la clientèle à l'échelle du département peut être analysé à partir des résultats de l'enquête menée entre juillet 2014 et juin 2015 par le CDT32 sur un échantillon de près de 1 500 touristes.

La moyenne d'âge de **51 ans** des personnes interrogées dans ce cadre est stable par rapport à l'enquête précédente (2008-2009). Les **retraités** sont en progression et majoritaires, bien que les jeunes de moins de 35 ans progressent. Les **couples** sont plus nombreux que les familles, qui représentent respectivement 43 % et 30 % des touristes interrogés.

Le **secteur marchand représente 60 % des modes d'hébergement utilisés**. Le locatif, le camping et l'hôtellerie sont les modes d'hébergement les plus pratiqués. Le locatif et le camping arrivent en tête de

l'offre marchande mais sont en baisse, alors que l'hôtellerie progresse. Les modes d'accueil marchands sont en outre très variables en fonction de la saison. L'été, le camping est privilégié, au printemps et à l'automne ce sont les locations et l'hôtel. Au sein de l'offre non marchande, l'**hébergement chez des proches** est le principal mode utilisé quelle que soit la période de l'année. La durée moyenne de séjour est en baisse et correspond désormais à **7 jours**.

Grâce à la diversification de l'offre touristique, la fréquentation s'annualise davantage, avec de nombreux courts séjours ou excursions réalisées en dehors des vacances scolaires. Aujourd'hui, la période estivale ne représente plus que 47% de la fréquentation touristique annuelle au profit d'une fréquentation plus importante sur les autres périodes.

La clientèle de **touristes en séjour** est à **79 % hexagonale** et **21 % étrangère**. Depuis l'étranger la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas sont les pays qui arrivent en tête. Les anciennes régions Midi-Pyrénées et Aquitaine sont les principales provenances depuis la France. La proximité de l'agglomération toulousaine constitue notamment un potentiel important en matière d'excursions et de courts séjours.

Atouts et potentiels touristiques

Les principaux atouts touristiques du Gers mis en avant par les enquêtes clientèles et les professionnels du secteur sont axés sur **l'art de vivre lié à la ruralité** et la **qualité des patrimoines bâti et paysager**.

Les zones touristiques du Gers - Source : CDT Destination Gers



Le territoire départemental a été découpé en 6 zones touristiques dont 5 couvrent le territoire du SCoT. Seule la zone du Val d'Adour n'est pas incluse dans le périmètre. Pour chacune de ces zones, la richesse des ressources territoriales détermine des secteurs touristiques privilégiés.

Le tourisme patrimonial et culturel

(Voir partie I Patrimoine)

Le maillage du territoire par les bourgs-centres, dont de nombreuses bastides, constitue le socle du tourisme gersois. Le tourisme culturel s'appuyant sur la visite du **patrimoine bâti** ressort comme l'une des principales activités pratiquées par les touristes. En **2017, 427 200 visiteurs** ont été comptabilisés dans les sites, monuments, musées, parcs et jardins. Le territoire dispose d'une **offre patrimoniale de qualité dispersée** sur le territoire :

- 2 grands sites touristiques d'Occitanie (« Auch », « Armagnac, Abbaye et Cité s ») ;
- 3 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (cathédrale Sainte Marie d'Auch, collégiale Saint Pierre de la Romieu, Pont d'Artigues) ;
- édifices religieux remarquables (Abbaye de Flaran, cathédrale Sainte-Marie d'Auch, collégiale Saint-Pierre de la Romieu...) ;
- autres sites, monuments et musées classés (Domus d'Elusa, Musée de l'Armagnac...) ;
- châteaux (Monluc, Caumont, Cassaigne...) ;
- « petit » patrimoine bâti remarquable (pigeonniers, moulins, lavoirs...) ;
- parcs et jardins (Jardins Coursiana, Palmeraie du Sarthou...) ;
- Pays d'Art et d'Histoire (Grand Auch Agglomération) et Ville d'Art et d'Histoire (Lectoure) ;
- 6 communes classées « plus beaux villages de France » (Larressingle, Fourcès, Montréal, Sarrant, Lavardens, La Romieu).
- « Villages fleuris », 11 communes sont classées « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri » (quatre fleurs pour Auch, Blaziert, Lectoure et Ordan-Larroque).

Les sites les plus visités en 2016 sont le village fortifié de Larressingle, la cathédrale d'Auch, l'Abbaye de Flaran à Valence-sur-Baïse, la cathédrale de la Romieu, le château de Lavardens et la villa Gallo-romaine de Séviac à Montréal.

Associé à la visite du patrimoine bâti, le **patrimoine paysager** bénéficie d'une image de nature préservée même dans les zones d'agriculture intensive (ex : Lomagne gersoise) qui attire de nombreux visiteurs. Le **patrimoine immatériel** (culture et langue gasconne) qui fonde l'identité du territoire participe également de l'animation culturelle.

L'agritourisme et l'écotourisme

L'importance de l'**activité agricole** constitue l'une des particularités du département gersois. Les **productions locales à forte notoriété** participent fortement à l'attractivité touristique : volailles fermières, porc noir gascon, foie gras, vins de

l'Armagnac... La **gastronomie** et l'**œnotourisme** ont clairement été identifiés comme des secteurs porteurs pour le marketing territorial. Le réseau œnotourisme accueil en 2017, 150 000 visiteurs.

De nombreuses marques de qualité de niveau national se sont développées afin de **valoriser l'offre agro-tourisme** : Accueil Paysan, Gîtes de France, Clévacances, Logis, Bienvenue à la ferme (dont fermes auberges), Vignobles et découvertes, les tables du Gers®...

En 2016, plus de 220 000 personnes (y compris les scolaires) ont par exemple été accueillies à l'échelle du département dans les sites « bienvenue à la ferme ». Souvent associées à des démarches de sensibilisation à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ce type d'activités partent parfois d'initiatives de portée nationale qui sont déclinées à une échelle locale. Elles s'appuient sur le développement d'une offre d'accueil touristique (hébergement, visites, événements...).

Les actions en faveur de l'agritourisme sont souvent associées à une démarche de promotion du **tourisme durable** (voir zoom **Terra Gers®**).

Le **label « station verte »** vient compléter cette offre. Il désigne des communes situées en espace rural qui ont signé une charte de qualité concernant l'accueil des touristes dans un environnement préservé. Le Gers compte 15 « stations vertes » et deux communes ont également le label « station pêche » : Cazaubon et Samatan.

Par ailleurs, trois villes sont adhérentes au réseau international des Cittaslow : Mirande, Samatan et Simorre.

De nombreuses exploitations se diversifient leurs activités afin d'assurer un complément de revenus. Plus d'une centaine de domaines viticoles, châteaux ou AMAP sont engagés dans la promotion et la vente d'Armagnac et/ou de vins aux touristes. De la même façon, plus d'une soixantaine de producteurs de foie gras et/ou viandes et volailles et plus d'une centaine de producteurs de fruits et légumes consacrent une partie de leur activité à l'agrotourisme.

On dénombre 20 **marchés à la ferme**, une trentaine de **marchés traditionnels** (ou marchés de plein vent) répartis sur l'ensemble du territoire. 13 d'entre eux sont des **marchés de producteurs** (Samatan, Auch, Condom, Montesquiou...). Les **marchés aux gras ainsi que les fêtes organisées notamment autour de la viticulture** constituent des leviers importants en matière d'attractivité touristique. Ils sont le support de l'œnotourisme et du slow tourisme promus par le CDT.

FOCUS

Le contrat SPÔTT Terra Gers®

A l'échelle nationale, l'objectif des contrats SPÔTT signés avec l'Etat est la structuration de Pôles Touristiques Territoriaux par l'accompagnement des entreprises et Territoires.

Le **29 janvier 2016**, le lancement du contrat SPÔTT « **Terra Gers®, L'expérience slow tourisme** » a permis de prolonger l'expérience de promotion du Gers comme destination associée au **tourisme durable**. Sa mise en œuvre sur la période **2016-2018** doit se faire en cohérence avec le 4^{ème} Schéma de développement touristique et de loisirs. Un ensemble de partenaires sont mobilisés pour appuyer les comités de pilotage et comités techniques : le CD 32, les 4 PETR, la fédération Nationale des Stations Vertes, les chambres consulaires, le CAUE...

Trois axes directeurs ont été retenus :

- La **qualification et la structuration de l'offre** en faveur d'un tourisme durable avec pour action prioritaire l'amplification de l'utilisation de la marque Terra Gers® dans le cadre de l'écotourisme
- L'**appui aux territoires** porté par le relais territorial du CDT : communes, EPCI, offices de tourisme, PETR, SCoT...
- L'**observation économique** (indicateurs et tableaux de bord)

La mise en œuvre de la démarche s'appuie sur des missions principales :

- L'accompagnement et la valorisation de la thématique du **goût** autour de l'**œnotourisme**
- Le développement de l'**itinérance douce**
- La valorisation environnementale des **bases de loisirs**
- La prise en compte de la dimension « **Economie Sociale et Solidaire** » associée au tourisme
- L'accompagnement des **approches territoriales** ex : Bons Crus d'Artagnan/Vignobles & Découvertes

Les activités de découverte, sports et loisirs de pleine nature

Les circuits touristiques de découverte

Plusieurs circuits à thème proposent de découvrir les ressources touristiques du territoire en voiture, moto, camping-car... La diversité des parcours identifiés témoigne de la richesse du potentiel qui s'offre aux visiteurs. On y retrouve la découverte du patrimoine historique (Ex : « Route des grands sites de Midi-Pyrénées », « Du patrimoine à la détente : entre Lomagne et Ténarèze », « Tourisme et mémoire », « Sur la route des bastides de l'Astarac » ...), des paysages (« Au pied du Gers : les Pyrénées ») de la gastronomie et de l'œnologie (« Au cœur des vignobles... », « Sur la route du Foie gras dans les coteaux du Gers »).

La randonnée et le pèlerinage

Les nombreux chemins de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) sont des circuits de découverte des paysages et lieux patrimoniaux emblématiques.

Le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée 1986) recense quatre **chemins de Grande Randonnée** qui traversent le

territoire dont deux **itinéraires de Saint-Jacques-de-Compostelle**, soit 500 km en tout. Le pèlerinage est particulièrement important sur le territoire. La **voie du Puy-en-Velay (ou GR®65)** au Nord-Ouest rejoint La Romieu à Nogaro en passant par les sites religieux de Lectoure, Condom et Montréal-du-Gers. La partie de Lectoure à Condom est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1998. La **voie d'Arles (ou GR®653)** au sud arrive sur le territoire au niveau de l'Isle-Jourdain, passe par Auch puis quitte le territoire du SCoT au niveau de la commune de Saint-Christaud avant de rejoindre Marciac.

Seuls deux courts tronçons des **GR®652** et **GR®654**, sentiers vers St-Jacques, pénètrent le territoire au nord. Le premier entre au niveau de Pouy-Roquelaure pour rejoindre La Romieu. Le second entre au niveau de Fourcès et termine sa route à Montréal-du-Gers.

Le **GR de Pays® « Cœur de Gascogne »** forme une boucle partant d'Auch passant notamment par Lavardens, Castéra-Verduzan, Valence-sur-Baise, Condom, La Romieu et rejoignant les GR65 et GR653.

Le **GR de Pays®** de l'Armagnac est actuellement en création, il comptera plus de 300 km et cela sur

quatre CC : Ténarèze, Grand Armagnac, Bas-Armagnac et Artagnan en Fezensac
L'Euroveloroute «Scandibérique» EV3 reliant la Scandinavie à Saint Jacques de Compostelle, fera une incursion dans le Gers au niveau de Cazaubon Barbotan. Son ouverture est prévue pour 2018.
Enfin, la Route Européenne d'Artagnan, développée pour la randonnée équestre, voit l'ensemble de ses itinéraires démarrer à Lupiac.

Le réseau de **Petites Randonnées** est également dense (3 000 km de sentiers pédestres ouverts à la pratique équestre et cycliste).

La **voie verte de l'Armagnac aménagée** sur environ 20 km, depuis Condom jusqu'à Lagrault-du-Gers est dédiée à tous les types de randonnées non motorisées.

Le cyclotourisme et l'itinérance vélo

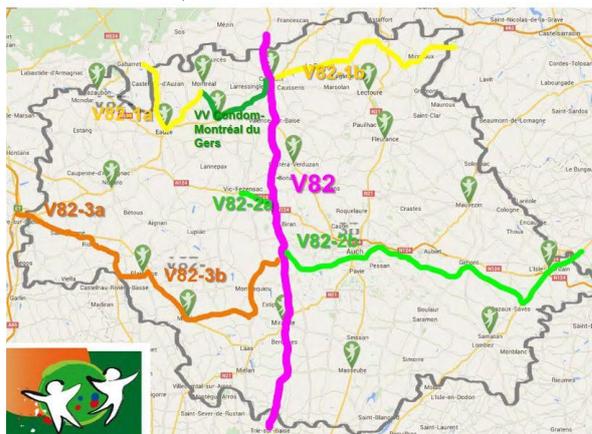
Les **16 circuits cyclo touristiques recensés** par le CDT Destination Gers sur le territoire proposent des itinéraires à vélo liés à des thématiques touristiques comme par exemple le circuit « Cœur de Gascogne » et le circuit « randonnée des bastides » permettant de découvrir les bastides, le circuit « La route de l'Armagnac » proposant un parcours des vignes et chais ou encore le circuit « Foie gras » sur la thématique de la gastronomie.

Pour développer le tourisme durable, des initiatives en faveur de l'itinérance douce sont conduites dans le cadre du contrat SPôTT.

C'est le cas par exemple de la première partie du tronçon de la Veloroute Baise (V82) qui longe la vallée de la Baïse et traverse le territoire du nord au sud et qui ouvrira pour l'été 2018 (Buzet/Valence sur Baise). Cet itinéraire qui est inscrit au schéma national des Veloroutes et Voies Vertes constitue un axe central de la mobilité douce sur le territoire dans la mesure où à l'échelle du SCoT, l'offre d'itinérance s'organise principalement autour de cet axe via des voies perpendiculaires. Cet axe permet en effet la liaison avec d'autres itinéraires majeurs : l'Eurovélo 3 (St Jacques à vélo) et la V80 (Canal des deux mers à vélo) au nord ; la V81 (veloroute du Piémont Pyrénéen) au sud. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement du tourisme fluvestre Gers/Lot et Garonne animé par le CDT dans le cadre du club Baise.

Caractéristiques de l'itinérance vélo dans le Gers

Source : station verte, Atout France



Par ailleurs, en matière de vélo, il faut noter la présence de 14 stations potentielles réparties sur le territoire du SCoT pour développer une stratégie de **déploiement du vélo à assistance électrique (VAE)**. Certaines d'entre elles sont positionnées sur des veloroutes. Le site de Samatan a été retenu comme territoire pilote. Après une première année test, 4-5 autres stations sont à l'étude pour la saison 2017-2018 dont le développement a été confié au cabinet d'étude Indigo et le portage au PETR Pays Portes de Gascogne.

La navigation fluviale

La Baïse est navigable sur près de 65km dont 23 km parcourent le Gers de Condom à Valence-sur-Baïse. De nombreux travaux d'aménagement sont consacrés à la valorisation de l'itinéraire. L'ancien chemin de halage en particulier a fait l'objet d'une réhabilitation. L'activité attire en premier lieu une clientèle étrangère (plus de 55 % des plaisanciers en provenance de destinations hors territoire national).

Les activités de loisirs

(voir partie II Services et équipements)

Les équipements sportifs et de loisirs répondent à la fois aux besoins de la population résidente et touristique.

Le territoire du SCoT comptabilise **une dizaine de bases de loisirs**. Aménagées pour la plupart autour de plans d'eau (lac de l'Uby, Castéra-Verduzan, lac de Thoux, Saint-Clar, lac de Saramon, lac de l'Isle-Jourdain, lac de Lupiac, lac d'Astarac) ou de bassins de baignade (Gondrin, Solomiac, Castelnau-d'Auzan, Condom, Mirande) diverses activités y sont proposées : aires de jeux pour enfants, sentiers de randonnées, canoë-kayak, pêche...

On dénombre également **une quinzaine de piscines municipales** (Fleurance, Gimont, Mauvezin...) dont **trois couvertes** (stade nautique à Auch, Barbotan, et l'Isle-Jourdain) ainsi qu'un projet de création de piscine nordique à Nogaro.

Plusieurs **tronçons de cours d'eau** (la Save, la Baïse, la Gesse...) sont **aménagés** pour la pratique du canoë-Kayak et de l'aviron.

On peut citer enfin un ensemble d'équipements qui participent à l'offre d'activités touristiques : une dizaine de fermes découvertes ou fermes pédagogiques, un itinéraire de vélorail à Nogaro, six golfs, deux aéro-clubs (Auch et Nogaro), un circuit automobile à Nogaro, sept hippodromes (Fleurance, Auch, Castera-Verduzan...), une dizaine d'arènes, composantes du patrimoine culturel (Vic-Fezensac, Eauze, Nogaro, Cazaubon...).



Le thermalisme

Les **trois stations thermales** que compte le Gers se trouvent sur le territoire du SCoT : Lectoure, Castéra-Verduzan et Barbotan-les-Thermes. En 2017, elles accueillait environ 17 000 curistes pour soins à l'année (auxquels il faut ajouter environ 5000 accompagnants) et un peu plus de 25 300 clients (d'avril à septembre) pour des prestations axées sur le bien-être. En effet, historiquement consacrées à des soins médicaux (rhumatologie, appareil digestif...) ces stations thermales ont progressivement diversifié leurs activités pour proposer des services de bien-être permettant ainsi de toucher un public plus large et de faire face à la diminution des remboursements de soin. Les stations de Castéra-Verduzan et de Lectoure sont d'ailleurs davantage axées sur ce type d'activités. Le thermalisme représente 12 % du chiffre d'affaires touristique du département (hors activités de remise en forme).

Fréquentation des stations thermales (d'avril à septembre) - Source : CDTL Destination Gers, 2017

Stations thermales	Clientèle	2016	2017	Evolution
Cazaubon Barbotan	curistes	11 004	10 751	-2%
	bien-être	5 896	5 447	-8%
Castera Verduzan	curistes	162*	124°	
	bien-être	13 816	12 649	-8%
Lectoure	curistes	1 155	1 209	5%
	bien-être	6 864	7 239	5%
Total	curistes	12 159	11 960	-2%
	bien-être	26 576	25 335	-5%
		* avril-août 2016	° avril-juillet 2017	

L'évènementiel

On peut souligner une vie évènementielle et associative active avec de nombreux festivals qui attirent un public varié, bien au-delà des limites du territoire : Tempo Latino à Vic-Fezensac, Bandas y Penas à Condom, CIRCa à Auch, Welcome in Tziganie à Seissan-Gers, La Flamme de l'Armagnac...



Les organisateurs soulignent une augmentation de la fréquentation par les festivaliers de +7 % sur l'ensemble des événements du département entre 2015 et 2016 soit près de 520 000 visiteurs en tout. A l'échelle du SCoT, les événements qui attirent le plus de visiteurs sont les courses (autos-motos-camions) à Nogaro, Tempo latino et Pentecotavic à Vic-Fezensac, suivi du festival des Bandas à Condom et de CIRCa à Auch. L'évènementiel représente 11 % du chiffre d'affaires du tourisme gersois.

Stratégie touristique et projets

Plusieurs **points faibles** sont mis en avant par le biais des enquêtes clientèle (enquêtes 2009 et 2015). L'amplitude horaire et journalière d'ouverture des services, équipements et commerces est trop restreinte. Le manque de transports en commun et plus généralement le défaut d'accessibilité de l'ensemble du territoire constituent un handicap pour les visiteurs non motorisés et ceux qui ne souhaitent pas parcourir d'importantes distances et utiliser leur véhicule personnel une fois installés sur leur lieu

d'hébergement. D'autres points à améliorer sont mis en avant comme par exemple le manque de services de traduction en langue étrangère, le manque de réseaux téléphoniques ou d'accès Internet.

Les acteurs du tourisme gersois œuvrent, avec l'appui des instances départementales, régionales et nationales, à l'élaboration de stratégies d'actions et à la mise en œuvre de projets afin de pallier ces manques tout en développant l'activité touristique et en favorisant l'attractivité de la destination.

La nouvelle politique régionale pointe la **Destination Campagne** comme l'un des axes privilégiés de l'offre touristique de la région Occitanie qui doit être valorisé et accompagné au même titre que le littoral, la montagne et le tourisme urbain. La destination Gers est ciblée comme « vitrine d'une campagne vivante et innovante » reflet des valeurs du Sud-Ouest. Elle partage des thématiques portées par la stratégie régionale, en particulier l'évènementiel, l'œnotourisme, l'itinérance douce et le thermalisme.

Quelle stratégie ?

Le 4^{ème} schéma de destination touristique du Gers s'organise autour de 4 axes traduits sous forme d'enjeux et d'actions :

- La culture de l'accueil
- La qualité et la transversalité
- L'innovation
- La commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique

Il fixe les grandes lignes pour la période 2015-2019 reprises ensuite sous la forme de plans d'action annuels.

Le **plan d'action annuel 2018** du CDT Destination Gers s'appuie plus spécifiquement sur 4 enjeux :

- Qualifier et accompagner les acteurs du tourisme gersois
- Structurer l'offre autour d'une stratégie affinitaire Clubs Marque
- Renforcer l'attractivité de la Destination Gers
- Observer, connaître sa clientèle

La démarche **So-Gers**, marque départementale utilisée depuis plusieurs années par le CDT Destination Gers afin de promouvoir le tourisme gersois et l'art de vivre à la gersoise, est reprise aujourd'hui dans le cadre du plan départemental « Gers 2030 » (#Réinventer32). Celui-ci a pour objectif de favoriser l'identification de la destination Gers et l'innovation en s'appuyant sur le tourisme comme secteur d'activités transversal, Au-delà des champs touristiques, le plan départemental « Gers 2030 » peut enrichir les

activités économiques, culturelles, patrimoniales, les savoir-faire...

D'un point de vue touristique, la notion d'**Ambassadeur** s'appuie sur le volontariat pour favoriser le développement d'un tourisme participatif. Le principe est de faire participer à la fois la population d'accueil aux activités touristiques et les visiteurs à la vie locale du territoire visité. Habitant du Gers, l'Ambassadeur a pour mission de promouvoir les atouts du territoire auprès des visiteurs ou à l'occasion de ses voyages à l'extérieur. L'idée est aussi de faire des visiteurs des Ambassadeurs convaincus, participant à l'image et à la notoriété de la Destination Gers.

Les **clubs marque** : au nombre de 4 ils proposent une segmentation de l'offre touristique pour l'adapter à un public spécifique. Ils réunissent un ensemble de prestataires qui s'engagent dans un processus de qualification en lien avec la thématique du club et la clientèle ciblée.

- Le Petit d'Artagnan® destiné au tourisme familial
- Les Bons crus d'Artagnan® marqueur qualité départemental servant de référence au label Vignobles & Découvertes pour valoriser les appellations présentes sur le vignoble gersois tout en proposant un ensemble d'activités (paysages, sites patrimoniaux remarquables, événements...)
- GersFriendly® qui s'appuie sur les tendances pour prôner un tourisme culturel ouvert au plus grand nombre
- Terra Gers®, l'expérience slow tourisme qui prône un tourisme engagé écoresponsable et un mode de tourisme basé sur le fait de prendre son temps pour apprécier la destination

Quels projets ?

Le 4^{ème} schéma touristique a axé ses projets sur le **développement des loisirs de pleine nature et de l'itinérance douce**. Les actions sur la période 2008-2012 ont été ciblées sur :

- La sécurisation et la valorisation des chemins de Saint-Jacques
- L'aménagement de l'ancienne voie ferrée Condom-Eauze en voie verte de l'Armagnac
- L'entretien et le balisage des sentiers inscrits au PDIPR
- La réhabilitation et l'aménagement de l'ancien chemin de halage entre Valence-sur-Baïse et Condom
- La valorisation touristique de la Baïse
- La modernisation des bases de loisirs de Gondrin et de Solomiac



Enjeux en matière de tourisme

Préservation et valorisation des atouts du territoire, notamment l'identité et le patrimoine paysager, bâti, culturel

Pour développer et promouvoir un tourisme durable, spécifique au territoire

Développement de l'accessibilité du territoire (transport, numérique, linguistique...)

Développement de l'offre culturelle, touristique et événementielle tout au long de l'année

Pour créer de la richesse, développer des emplois, annualiser la fréquentation touristique

Maillage, structuration et qualification de l'offre touristique (notamment en matière d'hébergement) sur l'ensemble du territoire

3.4 Agriculture

Exploitants, exploitations et productions



Ce qu'il faut retenir :

- Une restructuration des exploitations qui se poursuit, avec des surfaces moyennes d'exploitations qui augmentent
- Des exploitations individuelles majoritaires mais des sociétés qui se développent de plus en plus
- Une surface agricole utilisée à 90% par des moyennes et grandes exploitations (PBS)
- Une valeur vénale moyenne des terres agricoles en augmentation continue
- Un taux de fermage important (>60%)
- Une pyramide des âges qui pose la question de la reprise des activités
- Un rythme d'installations aidées régulier
- Des productions très diversifiées adossées à une prédominance des grandes cultures
- Des productions animales reconnues
- Un développement des productions bio qui s'accélère
- Un développement historique et continu des produits sous Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)
- Une diversification agrotouristique significative, marqueur déterminant du marketing territorial

Chiffres clés :

6076 exploitations agricoles en 2016 (ASP)

58% des exploitations orientées vers les grandes cultures en 2016 (DRAAF)

55 ans : âge moyen des exploitants agricoles en 2016 (MSA)

17% de moins de 40 ans en 2016 (MSA)

1 exploitation sur 2 reprise en 2015 (CA Occitanie)

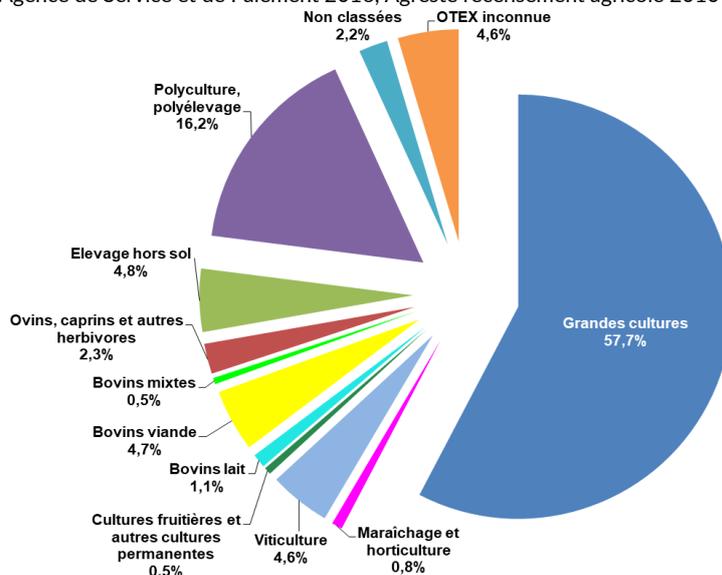
Les orientations technico-économiques des exploitations

En 2016, l'orientation technico-économique (OTEX) « grandes cultures » concerne près de 58% des exploitations pour 59% de la surface agricole utile (SAU). S'en suit la polyculture et le polyélevage avec 16% des exploitations et 19% de la SAU.

L'élevage, toutes productions confondues (bovins, ovins, caprins, aviculture), représente 13% des exploitations et 10% de la SAU.

Répartition des exploitations du territoire du SCoT Gascogne par orientation technico-économique (en nombre)

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement 2016, Agreste recensement agricole 2010

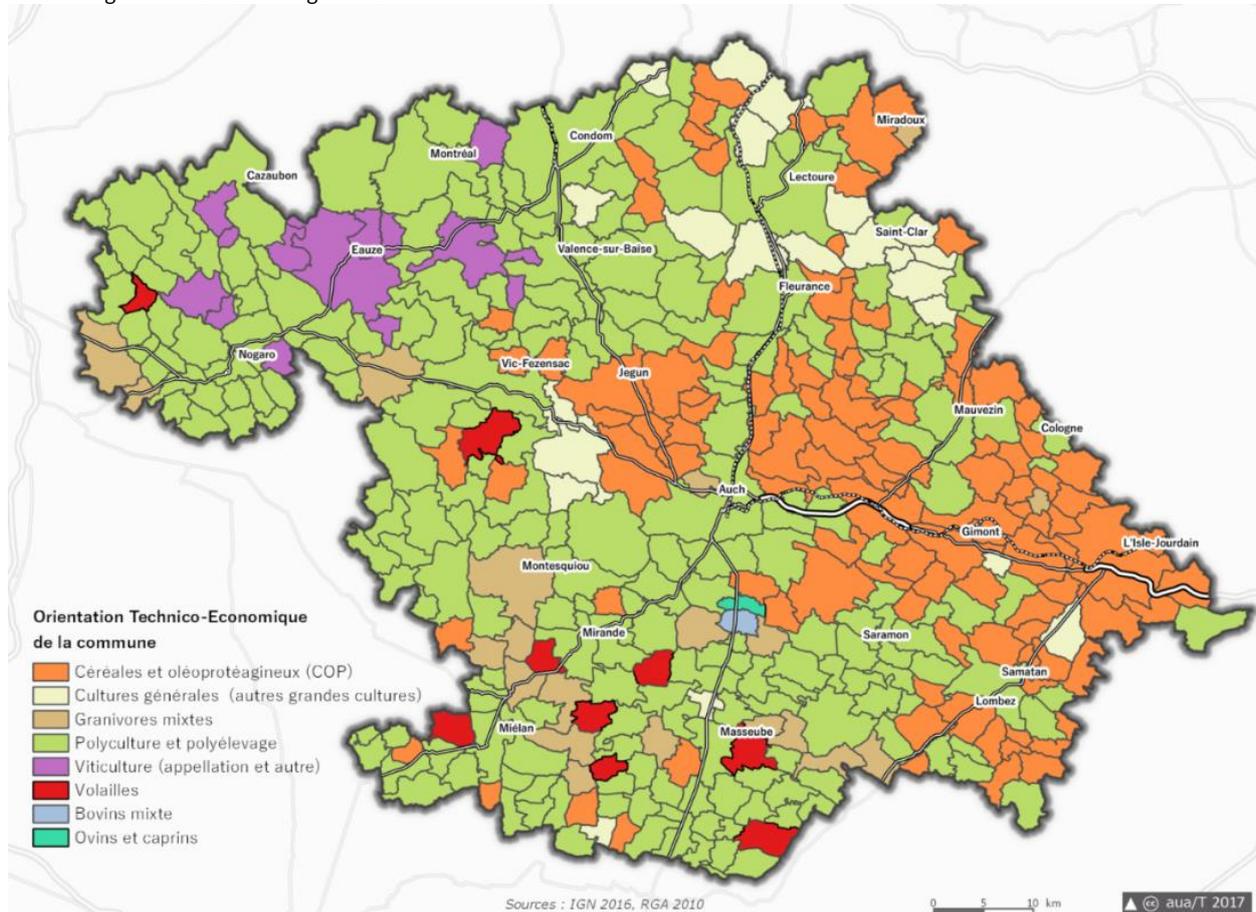


Les exploitations en « polyculture et polyélevage » se retrouvent en tout point du territoire du SCoT. Cette spécialisation se retrouve ainsi sur 62% du territoire. Les grandes cultures concernent, quant à elles, 30% des communes du territoire,

principalement dans les secteurs du Savès et de l'Auscitain. Enfin, la viticulture est principalement représentée dans le secteur de l'Armagnac (concerne 3% des communes du territoire).

Orientation technico-économique principales¹ des communes du SCoT Gascogne en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010



L'analyse des mutations agricoles territoriales opérées entre 2000 et 2010 permet de mettre en exergue que 29% des communes du territoire ont changé d'OTEX sur cette période.

Plusieurs types de mutations ont eu lieu mais parmi celles-ci, les plus symptomatiques d'entre elles et que l'on peut observer sur d'autres territoires français, concernent l'évolution d'un OTEX typé « élevage » vers un OTEX « céréales et oléoprotéagineux » ou « polyculture et polyélevage ». Cette modification, qui concerne 18% des mutations du territoire, peut traduire un phénomène d'abandon de l'élevage au profit de la conduite de grandes cultures.

Une autre mutation majeure concerne les évolutions d'OTEX « viticulture » principalement en « polyculture et polyélevage » mais aussi en « fruits

et autres cultures permanentes » (représentant respectivement 4% et 1% des mutations). La part des productions viticoles sur le territoire apparaît ainsi en déclin sur le territoire entre 2000 et 2010.

Selon la Chambre d'Agriculture du Gers, ces tendances ne se confirment pas sur l'ouest du territoire sur la période 2010-2018, où l'on observerait une spécialisation et un regain de la viticulture ainsi qu'un abandon de l'élevage herbivore au profit des palmipèdes et un développement des ateliers avicoles.

¹ L'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) permet de les classer selon leur taille économique et leur(s) spécialisation(s) mais ne prend pas en compte les ateliers secondaires éventuels. Il s'agit d'une norme européenne ; une exploitation est spécialisée dans une orientation lorsque la/les production(s) concernée(s) dépasse(nt) deux tiers de sa production brute standard (PBS). Les données communales indiquent l'OTEX le plus représenté sur la commune (exploitations dont le siège est localisé sur la commune).

Les exploitations agricoles

Des exploitations en baisse

Selon le RGA, la baisse du nombre d'exploitations est continue depuis 1988. Ainsi, au cours de la période 2000-2010, le nombre d'exploitation agricole sur le territoire du SCoT Gascogne a subi une diminution importante avec une perte de près de 1600 exploitations (soit -18,7 % contre -27 % sur l'ensemble du département du Gers). Cette baisse concerne plus particulièrement les systèmes polyculture-élevage, la viticulture et les grandes cultures (- 20 % en moyenne). Sur la période 1988-2000, la baisse enregistrée était de 29%.

Ainsi, depuis 1988, près de 50% des exploitations agricoles ont disparu sur le territoire du SCoT Gascogne.

Le constat d'une répartition équilibrée des exploitations au sein des PETER et des intercommunalités du territoire ne peut masquer des diminutions plus marquées sur les PETER Pays d'Armagnac et Portes de Gascogne (respectivement -640 et -608 exploitations en 10 ans), et plus particulièrement sur les Communautés de Communes du Grand et du Bas Armagnac (respectivement -258 et -118 exploitations en 10 ans).

Le constat d'une répartition équilibrée des exploitations au sein des PETER et des

intercommunalités du territoire ne peut masquer des diminutions plus marquées sur les PETER Pays d'Armagnac et Portes de Gascogne (respectivement -640 et -608 exploitations en 10 ans), et plus particulièrement sur les Communautés de Communes du Grand et du Bas Armagnac (respectivement -258 et -118 exploitations en 10 ans).

Evolution des exploitations agricoles du SCoT Gascogne entre 1988, 2000 et 2010 par PETER

Source : Agreste recensement agricole 2010

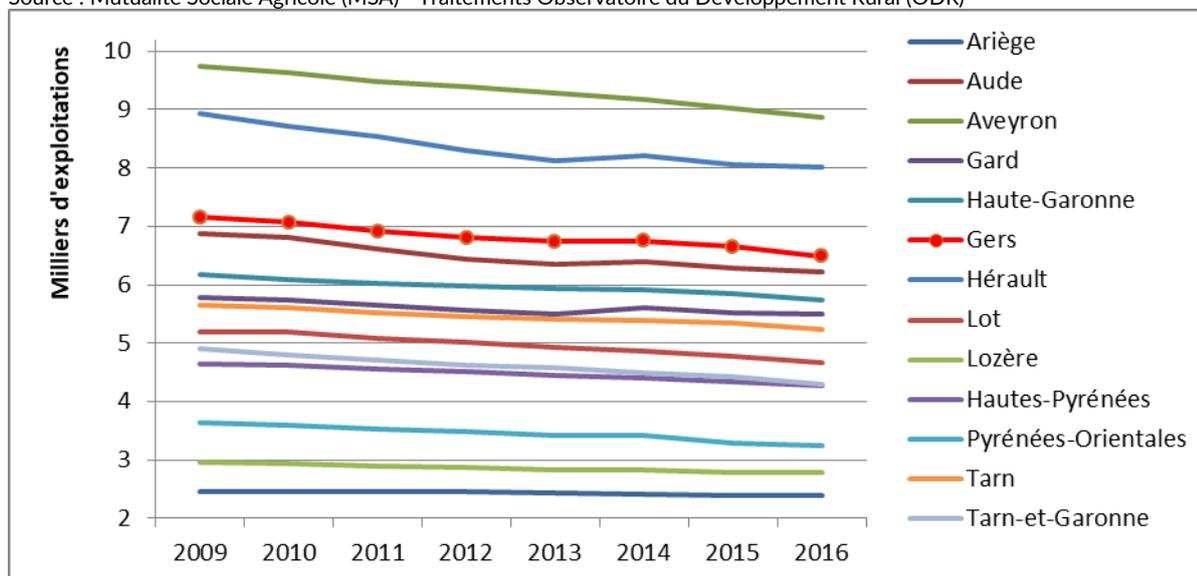
	1988 - 2000	2000-2010
PETER Pays d'Armagnac	-28 %	-23,1 %
PETER Pays d'Auch	-30 %	-14,0 %
PETER Pays Portes de Gascogne	-29 %	-18,6 %
SCoT Gascogne	-29,2 %	-18,7 %

Les chiffres de la MSA confirment ce constat sur les périodes 2002-2008 et 2009-2016 à l'échelle départementale et même au-delà (baisse de -9% du nombre d'exploitations aux échelles régionale et départementale). La baisse des exploitations affiliées à la MSA est régulière (de l'ordre de -5% à -6% tous les 5 ans).

Avec 6484 exploitations et d'entreprises agricoles déclarées, le Gers reste néanmoins le 3^{ème} département agricole de l'Occitanie derrière l'Aveyron et l'Hérault.

Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles en Occitanie

Source : Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Traitements Observatoire du Développement Rural (ODR)



Un agrandissement de la taille moyenne des exploitations

La taille moyenne des exploitations agricoles augmente sur le territoire du SCoT depuis 1988, malgré une baisse de la surface agricole utile (SAU) et du nombre d'exploitations. Celle-ci est en effet

en constante augmentation depuis 1988, passant de 35 ha en 1988 à 57 ha en 2010 et à 66 ha en 2016.

Cette augmentation s'inscrit néanmoins dans les tendances et les moyennes nationales (62 ha en moyenne par exploitation en France en 2016 contre 21 ha en 1970).

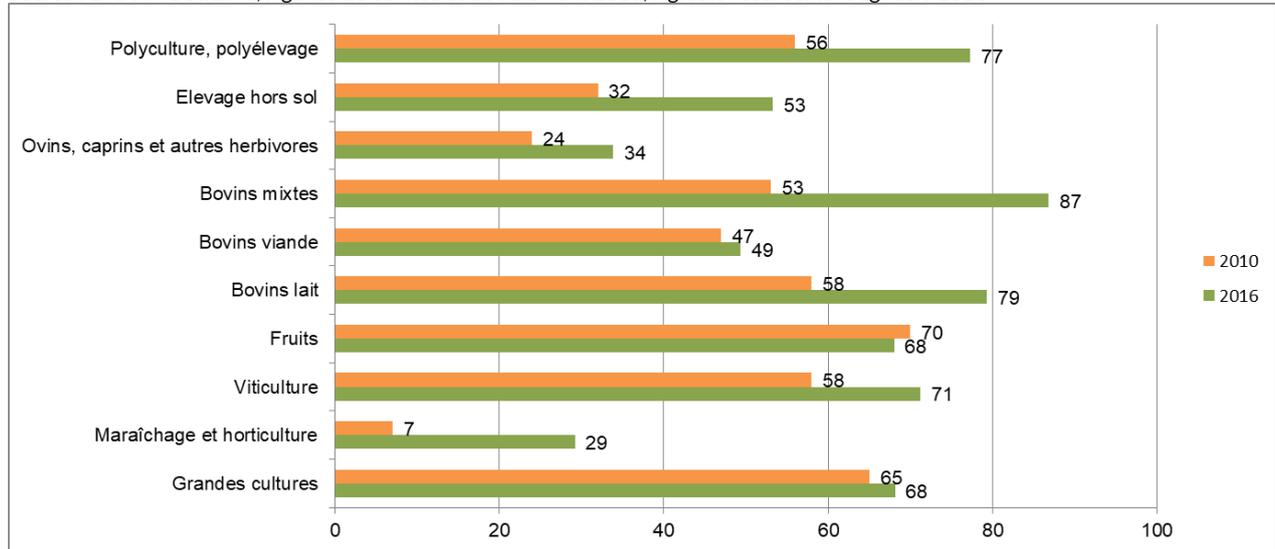
Cet accroissement de la taille moyenne des exploitations s'explique par un déficit de "recrutement" et une demande d'agrandissement accentuée par un environnement économique dans lequel la compétitivité des exploitations s'érode.

Cette taille moyenne cache néanmoins des disparités selon le type d'activités proposées par les

exploitations agricoles. En effet, les exploitations ont en moyenne gagné 10 ha tandis que les surfaces agricoles dédiées aux grandes cultures restent toujours plus grandes de 12% à celles des exploitations viticoles ou de polyculture-élevage.

Evolution de la taille moyenne des exploitations par orientation technico-économique entre 2010 et 2016 sur le territoire du SCoT

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement 2016, Agreste recensement agricole 2010



C'est en partie pour ces raisons que les EPCI très viticoles comme les Communautés de Communes du Grand Armagnac et du Bas Armagnac présentent la taille moyenne d'exploitation la plus faible, avec respectivement 38 et 41 hectares. A l'inverse, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et la Communautés de Communes de la Lomagne Gersoise sont celles dont la taille moyenne des exploitations est la plus importante (respectivement 59 et 55 hectares).

Ce phénomène traduit une très forte restructuration de cette activité économique, les exploitations agricoles étant de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes. Cela permet aussi de mettre en lumière les problématiques du secteur liées à la difficulté de reprise des exploitations après départ à la retraite de certains exploitants (rachat des terres par des exploitants voisins) ainsi que le développement du « travail à façon », c'est-à-dire l'exploitation de terres agricoles par des sociétés de prestation de service rémunérées à la facture. «Les services liés aux travaux agricoles représentent en effet un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros sur le Gers, il faut néanmoins y distinguer :

- les travaux de prestations de service pour des chantiers (foin, moisson...) réalisées par des entreprises agricoles (souvent en diversification d'exploitants agricoles eux-mêmes).
- les entreprises agricoles qui mènent l'ensemble de la conduite d'exploitation.

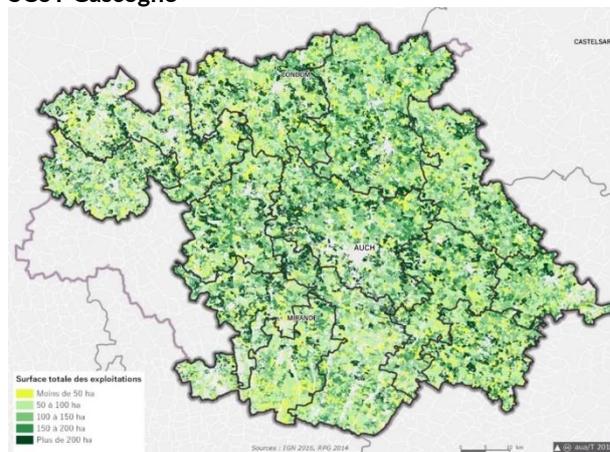
Le morcellement agricole

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la diminution du nombre des exploitations agricoles françaises et l'augmentation concomitante de leur taille se sont accompagnées d'un important remaniement des parcelles. Néanmoins, et en dépit des différentes mesures foncières de la « politique des structures » mises en place dès les années 1960 (remembrement, aménagement foncier et rural, création des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, Opérations groupées d'aménagement foncier, etc.), les parcelles agricoles demeurent très morcelées, c'est-à-dire qu'ils ne constituent pas, dans la très grande majorité des cas, des entités d'un seul tenant autour ou à proximité d'un siège d'exploitation.

Le recueil de données des îlots déclarés à la PAC² permet d'appréhender le morcellement agricole du territoire. Ainsi, on observe, à l'échelle d'un même territoire, une imbrication de multiples

exploitations de tailles variables : des petites exploitations côtoient et viennent s'intercaler entre des exploitations de plus grande taille.

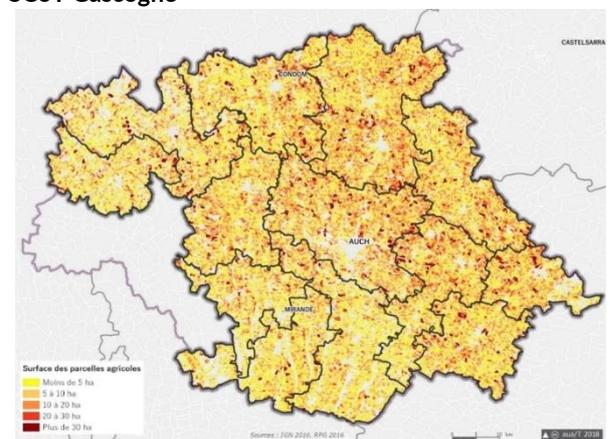
Taille des exploitations agricoles en 2014 à l'échelle du SCoT Gascogne



Source : IGN Registre Parcellaire Graphique 2014

Par ailleurs, 60% des parcelles agricoles déclarées à la PAC sur le SCoT Gascogne font moins de 2 ha et 82% font moins de 5 ha. Inversement, seuls 0,2% des parcelles mesurent plus de 30 ha et 0,9% plus de 20 ha. Ce morcellement agricole pénalise les exploitants dans la réalisation de leurs travaux agricoles.

Surface des parcelles agricoles en 2016 à l'échelle du SCoT Gascogne



Source : IGN Registre Parcellaire Graphique 2016

Une majorité d'exploitations individuelles

Rappels sur les formes juridiques des exploitations agricoles : L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus répandue chez les exploitations agricoles françaises. Au sein d'une telle entreprise, l'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. Néanmoins, depuis 40 ans, en France, le nombre d'exploitations agricoles

² Les surfaces déclarées suivent la notion d'îlot de culture, qui correspond à un groupe de parcelles contiguës, cultivées par le même agriculteur et

délimitées par des éléments permanents facilement repérables (chemin, route, ruisseau...) ou par d'autres exploitations.

individuelles ne cesse de diminuer tandis que les formes sociétaires sont en constante progression.

Le principal avantage de la constitution d'une société résulte de la dissociation opérée entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise. La société offre aussi l'avantage de regrouper des moyens matériels, humains et financiers et de faciliter la transmission de l'exploitation.

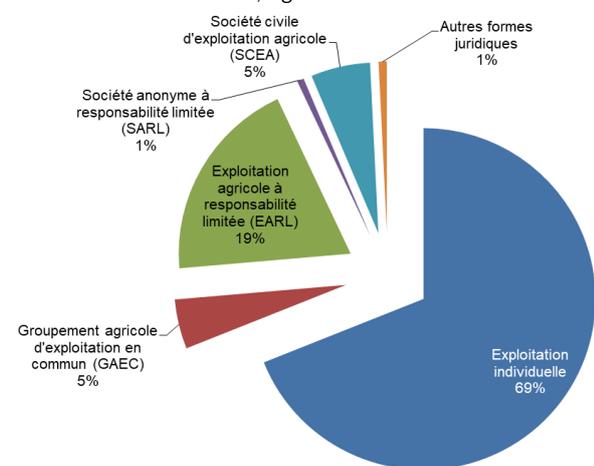
Différentes formes sociétaires se sont créées au fil des années et ont évolué afin de s'adapter aux mutations du paysage agricole français. On distingue aujourd'hui, d'une part, les sociétés civiles, et notamment les Groupements d'Exploitation en Commun (GAEC), les Exploitation Agricole à Responsabilité limitée (EARL) ou encore les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) et, d'autre part, les sociétés commerciales (Sociétés à Responsabilité Limitée-SARL...).

Les exploitations individuelles restent majoritaires sur le territoire du SCoT avec près de 70% des exploitations et 46% de la surface agricole utile. Les formes sociétaires se développent néanmoins, avec une prédominance des Exploitation Agricole à Responsabilité limitée (19% des exploitations et 33% de la SAU), suivi des Groupements d'Exploitation en Commun (5% des exploitations et 11% de la SAU) et des Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (5% des exploitations et 8% de la SAU).

Les exploitations sous forme de GAEC présentent les tailles d'exploitation les plus importantes. En effet, la surface moyenne d'exploitation y est de 162 ha (contre 66 ha en moyenne à l'échelle du SCoT, toute forme juridique confondue). Les exploitations individuelles, quant à elles, présentent les surfaces les plus faibles avec 44 ha en moyenne.

Formes juridiques des exploitations agricoles du SCoT Gascogne en 2016

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement



³ Selon la classification en vigueur édictée par le Ministère de l'agriculture, les petites exploitations présentent une Production Brute Standard inférieure à 25 000€, les moyennes une production brute standard

Une majorité de moyennes et grandes exploitations

A l'échelle du département du Gers, 4 908 sur les 7 810 exploitations agricoles recensées en 2010 sont classées en moyennes et grandes exploitations selon leur Production Brute Standard (PBS)³. Elles représentent plus de 60% de l'effectif et plus de 90% des surfaces utilisées. Elles connaissent néanmoins une chute de plus de 18% en 10 ans soit le même taux d'érosion en nombre que l'ensemble des exploitations.

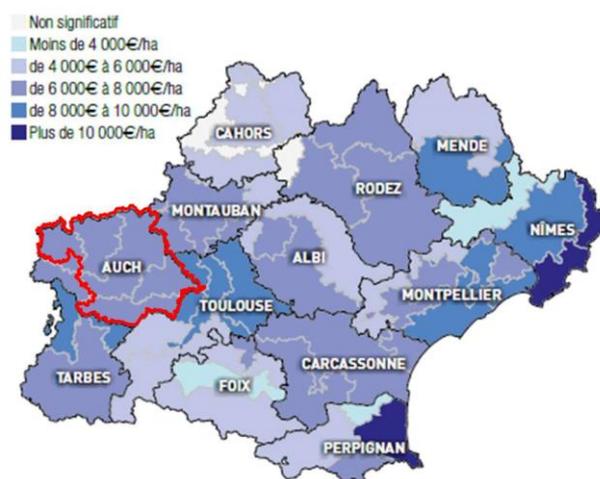
Un foncier agricole en hausse continue sans corrélation proportionnée d'avec sa valeur économique

Valeur vénale des terres agricoles

La valeur vénale moyenne des terres agricoles du Gers est équivalente à la moyenne de l'ex-région Midi-Pyrénées et est supérieure de 500 à 900 euros/ha aux autres départements limitrophes. Entre 1999 et 2017, le prix des terres et prés libres a quasiment doublé sur l'ensemble de la région.

Valeur vénale des terres agricoles en 2016 sur la région Occitanie

Source : SAFER Occitanie



A l'échelle du département du Gers, le prix moyen des terres libres et des prés est de 7360€/hectare en 2017 (contre 6990€/ha pour la région Occitanie).

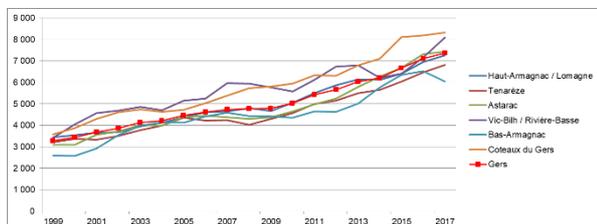
Cette valeur est en constante augmentation depuis 1999, et ce quelle que soit la petite région agricole considérée. Au global, dans le Gers, les prix ont augmenté de +124% sur le département (contre +97% à l'échelle de l'Occitanie). Quel que soit le territoire considéré, les prix des terres ont plus que

comprise entre 25 000€ et 100 000€ et enfin les grandes exploitations ont une production brute standard supérieure à 100 000€.

doublé, atteignant +140% pour la petite région de l'Astarac.

Evolution du prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares par regroupement de petites régions agricoles du Gers entre 1999 et 2017 (en euros par hectare)

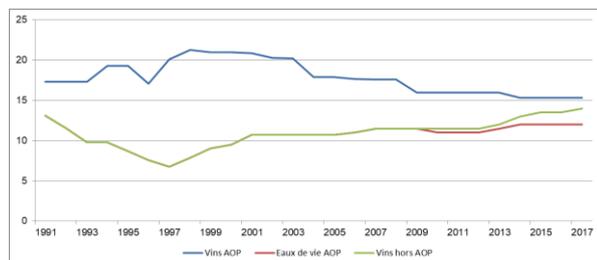
Sources : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr



Concernant spécifiquement la viticulture, la valeur vénale moyenne des terres associées à des productions vinicoles sous appellation d'origine tend à diminuer continuellement depuis les années 2000 dans le Gers. Inversement, les valeurs des terres des productions d'eaux de vie (armagnac sous AOP) ou encore des productions de vins hors AOP augmentent progressivement depuis cette même période (moins fortement tout de même en ce qui concerne les eaux de vie). Ainsi, les valeurs vénales moyennes des terres tendent à s'uniformiser selon les productions vinicoles et s'échelonnent entre 12 000€ et 16 000€ par hectare.

Evolution de la valeur vénale moyenne des vignes dans le Gers entre 1991 et 2017 (en milliers d'euros courants par hectare)

Sources : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr



Cette évolution du prix des terres entraîne des difficultés pour l'installation de jeunes agricultures ou la reprise d'exploitations existantes.

Adossé au dispositif réglementaire de contrôle des structures qui organise l'attribution ordonnancée

(par public et/ou typologie de projets prioritaires) des autorisations d'exploiter, la capacité de la SAFER à préempter des terres agricoles en vue d'une rétrocession ultérieure sans surenchère des prix permet de contribuer à une forme de régulation du prix du foncier agricole, et donc de contribuer au maintien la vocation agricole des surfaces.

Mode de faire valoir des terres agricoles

Il existe différents modes d'exploitation des terres agricoles, dont les plus courants en France sont les suivants :

- En faire-valoir direct lorsque l'exploitant est propriétaire de la terre ou bénéficie d'un statut équivalent (usufruitier, emphytéote...).
- En fermage lorsque les terres sont louées par l'exploitation en échange d'une redevance fixée dans le cadre d'un contrat de location. Les terres louées peuvent se présenter sous forme d'une exploitation entière ou de parcelles foncières.
- En métayage lorsque les terres sont exploitées en association par le concédant et le métayer sur la base d'un bail à métayage. Le produit (économique ou physique) de la superficie ainsi exploitée est partagé entre les deux parties selon une répartition convenue.

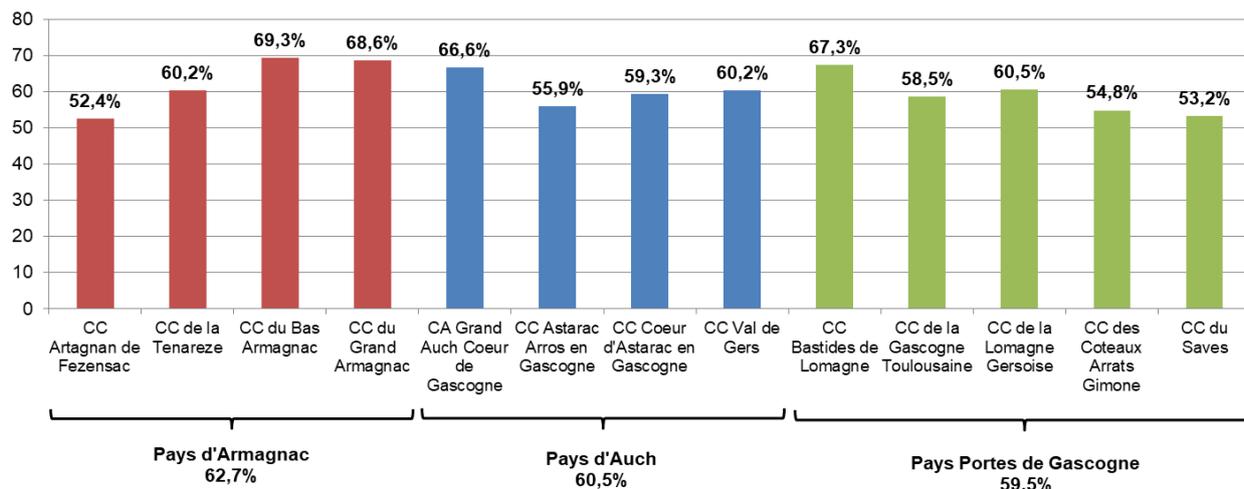
A l'échelle du SCoT Gascogne, la part de fermage dans la SAU est de 60,7% en moyenne, en 2010. Ce taux présente de fortes disparités selon les territoires, variant de 52% pour la Communauté de Communes Artagnan de Fezensac à plus de 69% pour la Communauté de Communes du Bas Armagnac⁴.

Aussi, la « location » de terres agricoles est de plus en plus importante sur le territoire. Les prix des « loyers » sont revus annuellement selon l'indice national des fermages (issu de la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010). Après avoir connu plusieurs années d'augmentation entre 2011 et 2015, cet indice est désormais en baisse pour 2016 et 2017 (respectivement -0,42% et -3,02%), entraînant de fait une baisse du prix de loyer des terres agricoles.

⁴ Les taux de fermage communaux sont présentés en annexe.

Part de fermage dans la surface agricole utile en 2010 à l'échelle des intercommunalités du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



L'augmentation du recours au fermage est une tendance nationale. Cette évolution est en partie due à la restructuration des exploitations. Ainsi, en cessant leur activité, les anciens exploitants, propriétaires de leurs terres, peuvent faire le choix de les mettre en location plutôt que de les vendre, ou peuvent devoir s'y résoudre, s'ils tiennent à ce que les surfaces soient exploitées, s'ils ne trouvent pas d'acquéreur. En outre, l'augmentation du prix du foncier entraînant des difficultés d'investissement pour les nouveaux acquéreurs, certains d'entre eux préfèrent investir en priorité dans le matériel ou les bâtiments avant d'investir dans le foncier.

Les exploitants agricoles

Un vieillissement des exploitants agricoles

Un fort vieillissement des exploitants entre 2000 et 2010 (RGA et ASP)

Selon les données de l'ASP, l'âge moyen en 2016 du chef d'exploitation est de 55 ans sur le territoire du SCoT Gascogne.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans est passée de 36 % à 60 %. Inversement, la proportion des moins de 40 ans est passée de 22 % (soit 1600 exploitants) à 10 % (soit 550 exploitants). Cette tendance au vieillissement pose la question de la reprise des exploitations agricoles, problématique souvent évoquée par la profession et les exploitants eux-mêmes.

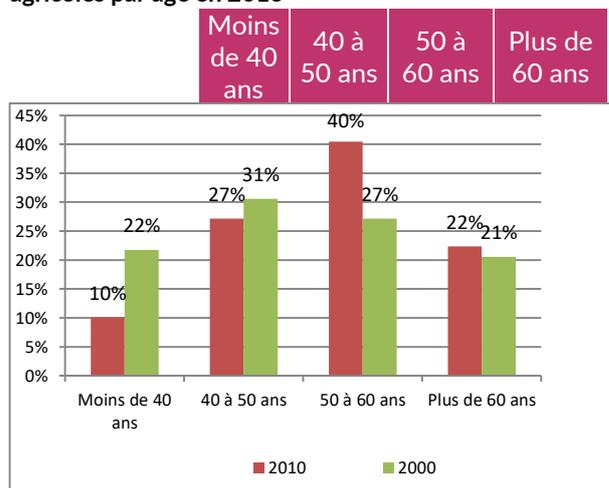
Répartition des chefs d'exploitations par catégorie d'âge en 2000 et 2010

Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

Une stabilisation du vieillissement depuis 2010 (MSA)

Les chiffres de la Mutualité Sociale Agricole, confirme le poids toujours aussi important des plus de 50 ans en 2016 (59 % ; 3 500 exploitants ou entrepreneurs). Les moins de 40 ans représenteraient 17 % soit 1020 exploitants ou entrepreneurs.

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entrepreneurs agricoles par âge en 2016



Source : Mutualité Sociale Agricole 2016

Les exploitants les plus âgés se retrouvent essentiellement sur les plus petites exploitations. Ainsi, les exploitants ayant une SAU inférieure à 50 ha ont en moyenne 58 ans, tandis que ceux ayant une SAU comprise entre 100 et 200 ha ont en moyenne 49 ans.

Les reprises d'exploitations agricoles

En 2015, on estime à 50% le taux de remplacement dans les exploitations agricoles gersoises (MSA). Ainsi, pour 100 cessations d'activités d'exploitations agricoles (suite à un départ à la retraite ou à une reconversion professionnelle), seulement 50 exploitations trouvent un reprenneur. Il s'agit d'un des taux les plus bas sur la région Occitanie, région pour laquelle le taux moyen s'élève à 65%. A noter également que parmi ces reprises d'exploitations, 14% sont des transferts entre époux.

En outre, la question de la transmission des exploitations agricoles continuera de se poser dans les années à venir, l'âge moyen des exploitants agricoles étant de 55 ans.

Les difficultés liées à la reprise des exploitations ou à la création d'exploitations agricoles par des jeunes s'expliquent par un montant de capital à transmettre ou à acquérir élevé à mettre en regard d'un niveau de rentabilité modeste s'inscrivant sur le long terme. La combinaison de ces facteurs génère des difficultés d'accès au financement (accès aux prêts bancaires). La mise en relation des cédants avec les jeunes nécessitant un travail d'animation coûteux et les sièges d'exploitation libérés ne correspondant pas toujours aux besoins de ces nouveaux porteurs de projets peuvent également expliquer ces freins à la reprise.

Néanmoins, afin de faciliter la reprise d'activité, un panel d'aides est mis à disposition des porteurs de projets.

Ainsi, sous certaines conditions, le Conseil Régional d'Occitanie et l'Etat (AITA) peuvent attribuer des aides favorisant la transmission et la reprise d'exploitations agricoles par des personnes s'installant hors du cadre familial⁵ ou sur des petites structures familiales. Ces aides sont de deux types :

- Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) : stage de parrainage de 12 mois maximum visant à préparer la transmission de l'exploitation en donnant un temps de travail en commun au candidat à l'installation et à l'exploitant d'accueil pour préparer l'installation.
- Fonds d'Avance Cheptel : le GIE élevage accorde un prêt à 0% d'une durée maximum de 7 ans, dont 2 ans maximum de différé, pour l'acquisition de cheptels reproducteurs.

Des outils de facilitation des démarches de reprise / transmission d'exploitations agricoles existent également. Le Répertoire Départemental à l'Installation permet par exemple la mise en relation des candidats à l'installation avec des exploitants qui arrêtent leur activité ou des sociétés qui recherchent des associés. Cet outil national est décliné dans chaque département. La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) peut aussi accompagner les agriculteurs souhaitant s'installer dans le département dans leur recherche d'exploitation.

Des installations régulières et continues

L'âge moyen des nouveaux installés sur le territoire du SCoT étaient de 39,3 ans en 2014 et 40,5 ans en 2015 (MSA).

A noter que des dispositifs de soutien existent pour la reprise et le financement des investissements au travers notamment :

- de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) : il s'agit d'une aide en capital, permettant notamment de compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité agricole. Son montant peut varier en fonction de trois critères : installation Hors cadre familial, projet créant de valeur ajoutée et/ou de l'emploi, projet agro-écologique.
- D'une modulation pour investissement, instaurée en remplacement des prêts bonifiés. Il s'agit d'une aide qui varie de 6000 € à 18 000 € en fonction du montant des investissements prévus dans le plan d'entreprise.

D'autres aides nationales permettent aussi de faciliter l'installation : abattement sur les bénéfices agricoles imposables, réduction de la taxe départementale de publicité foncière sur les acquisitions d'immeubles ruraux, dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur le non bâti pendant 5 ans, exonération partielle des cotisations sociales pendant 5 ans...

Par ailleurs, les porteurs de projet qui ne bénéficient pas d'un apport financier suffisant, peuvent solliciter le fonds **Labeliance Agri** qui accompagne les projets d'installation.

A l'échelle départementale, 83 installations de nouveaux agriculteurs ont eu lieu en 2016. Celles-ci concernent en premier lieu les exploitations de polyculture et élevage, de grandes cultures ou encore d'élevage de palmipèdes.

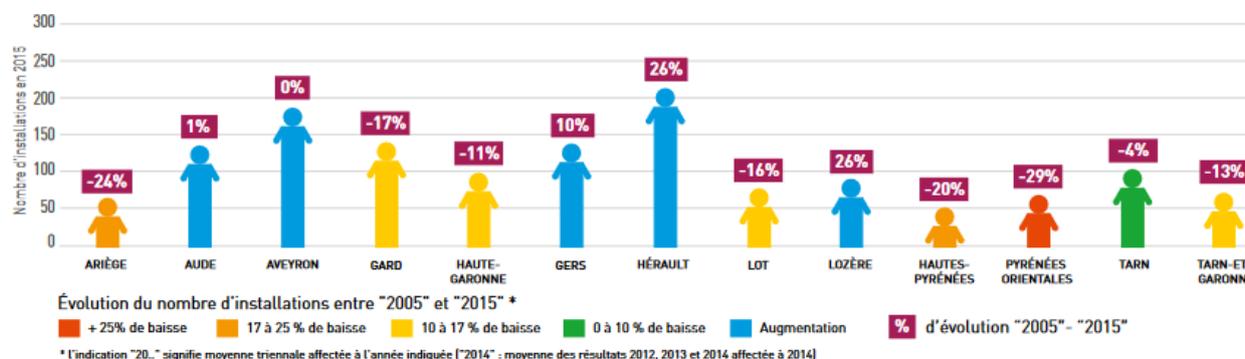
⁵ Installation hors cadre familial : l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^{ème} degré de parenté, collatéraux inclus.

Les installations aidées varient de 40 à 72 installations par an depuis 2007, et représentent, en 2016, 48% des installations totales (contre 40% pour la région Occitanie). Parmi ces installations

aidées, 36% sont réalisées hors du cadre familial en 2015 contre 27% en 2012.

Dynamiques des installations par département

Source : MSA - traitement ODR/CRAO



Les nouveaux agriculteurs s'installent dans des exploitations aux surfaces inférieures à la moyenne des exploitations agricoles en place. Ainsi, en 2015, la surface moyenne des nouvelles installations est de 35 ha, contre une SAU moyenne de 66 ha pour les exploitations agricoles du territoire.

Ce phénomène peut s'expliquer par une prédominance d'installations sur des terres de productions à forte valeur ajoutée (arboriculture...) ainsi que par les processus inhérents à la création et au développement d'une entreprise (augmentation progressive de l'activité...).

le tournesol (63 791 ha) et le maïs grain et ensilage (37 022 ha).

Les grandes cultures sont principalement concentrées sur l'est du territoire et le long de la nationale 124. L'accès aux grands axes de transports est en effet primordial pour ces productions principalement dédiées à l'exportation, notamment sur le marché espagnol. Au nord du territoire, les céréales représentent également plus de 40% de la SAU communale et les oléoprotéagineux plus de 30%.

Les productions agricoles

Les principales filières végétales

Les céréales et oléoprotéagineux (COP) et autres grandes cultures (voir carte en annexe)

Le département du Gers est le leader français pour la production de tournesol (75 000 ha) et de soja (10 400 ha), le second pour le maïs irrigué et le troisième pour le maïs semence.

Les tonnages des céréales et oléoprotéagineux produits dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Céréales	1 303 552 tonnes	28 %
Oléagineux	207 800 tonnes	33 %
Protéagineux	10 131 tonnes	33 %

Au sein du territoire du SCoT Gascogne, les céréales et oléoprotéagineux (COP) occupent à elles seules près de 70% de la surface agricole utilisée (43% pour les céréales et 24% pour les oléagineux, protéagineux, plantes à fibres). Les principales cultures déclarées en 2016 par les agricultures à la PAC sont le blé tendre (90 767 ha),

La viticulture (voir carte en annexe)

Le Gers, berceau de l'Armagnac, s'est aujourd'hui diversifié et possède le 2^{ème} vignoble IGP Blanc, le 4^{ème} en IGP toutes couleurs confondues et le 3^{ème} vignoble sans IG (Blanc) de France. En 2015, les surfaces consacrées à la vigne représentent 18 500 ha soit 4% de la SAU du département et confirment la stabilité de la viticulture gersoise.

Les vignes représentent plus de 25% de la surface agricole utilisée dans les communes au nord-ouest du territoire du SCoT. En 2016, les surfaces en vignes déclarées à la PAC représentent 17 110 ha.

Avec 1 327 déclarants viticoles, la production gersoise génère un chiffre d'affaires (hors transformation) de 149 millions d'euros soit 18,6 % du chiffre d'affaires toutes productions confondues.

Sur une production totale avoisinant les 1,7 millions d'hectolitres, les vins IGP représentent plus de 60 % du volume, la majorité étant labellisée en IGP Côtes de Gascogne dont 85 % en blanc.

Les vins rouges sont aussi bien représentés par les AOC Saint-Mont et Madiran. Les appellations Floc de Gascogne et Pacherenc du Vic-Bilh, aux volumes plus confidentiels, complètent ce panel de produit.

La viticulture gersoise est également un employeur de main-d'œuvre important puisqu'elle fournit 14 %

des emplois agricoles sur le département (2,2 UTH en moyenne par exploitation).

Production viticole en 2016 et part de la production régionale et nationale

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

	Produit	Gers	Part Occitanie	Part France
Récolte en AOP (en millier hl)	Vins blancs	179	29%	1%
	Vins rouges et rosés	80	3%	1%
	Total des productions AOP	259	8%	1%
Récolte en IGP (en millier hl)	Vins blancs	911	31%	26%
	Vins rouges et rosés	186	3%	2%
	Total des productions IGP	1097	11%	9%
Récolte sans IG (en millier hl)	Vins blancs	509	74%	50%
	Vins rouges et rosés	37	5%	2%
	Total des productions sans IG	546	37%	22%
Surfaces en production (en ha)	Récolte AOP	3358	4%	1%

Les autres productions végétales

Le Gers est le 2^{ème} département français pour la culture d'ail et de prunes. Les productions de légumes ou fleurs représentent 2203 ha en 2016 (surfaces déclarées à la PAC). On dénombre également 530 ha de vergers et 419 ha de production de fruits à coques.

Les principales filières animales

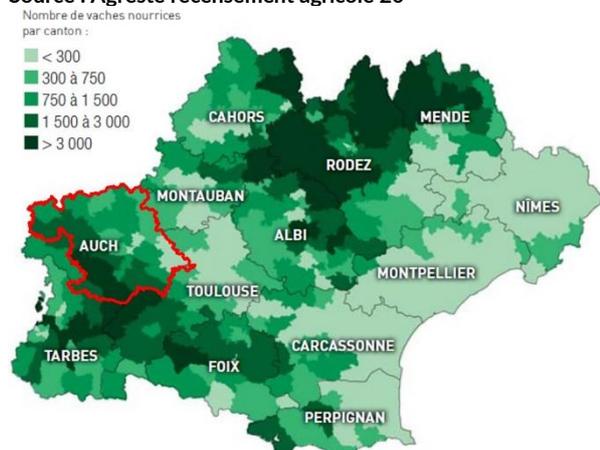
Les gros bétails

L'élevage bovin viande représente une des principales activités du département du Gers. La production est principalement concentrée dans le sud, sud-ouest du territoire. L'élevage de bovin lait est quant à lui circonscrit à une frange Nord /Sud allant d'Eauze à Miélan. Suite à l'effondrement de la production laitière dans le département, l'activité laitière bovine départementale ne représente aujourd'hui que 4% de la production de la région Occitanie contre 7% pour la viande.

Au sein du territoire du SCoT Gascogne, on recense, en 2016, 1404 exploitations bovines pour 79 400 têtes. La principale race produite est la Blonde d'Aquitaine (68% des têtes), mais on retrouve également d'autres races bovines, comme la Montbelliarde (1% des têtes) ou encore la Holstein (9% des têtes).

Effectifs de vaches nourrices par canton en Occitanie en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010



Les palmipèdes à foie gras ou à gaver et les volailles

Le Gers se caractérise par des productions avicoles très prégnantes (volailles labellisées, palmipèdes gras).

Il y a plus d'un demi-siècle, l'aviculture fermière traditionnelle occupait toutes les cours de fermes : poulets, dindes, chapons, oies et canards. Autoconsommées, ces différentes productions constituaient le menu quotidien des familles d'agriculteurs. L'excédent était amené sur les marchés traditionnels gersois : Fleurance, Eauze,

Gimont, Samatan, Seissan et permettait de couvrir les achats non produits sur la ferme et indispensables pour l'alimentation (huile, sucre, café...) ainsi que des produits d'habillement.

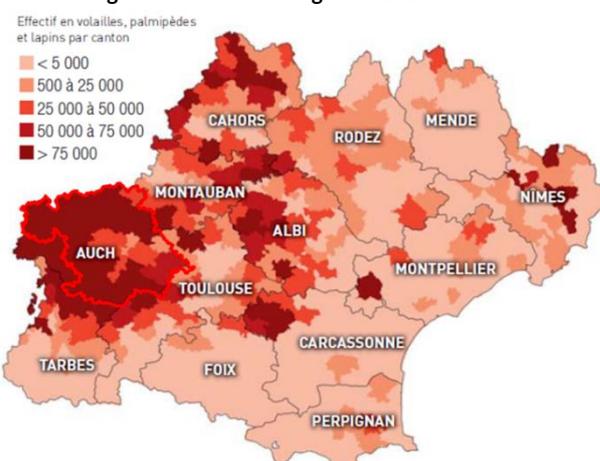
Puis ces productions secondaires se sont organisées dans le cadre de groupements de producteurs et de la rubrique « petits élevages » elles sont devenues « productions complémentaires » et dans beaucoup de cas « productions principales ».

Depuis les années 70, la filière avicole s'est structurée autour d'une aviculture de qualité qui s'oriente principalement autour de deux types de production :

- Des volailles fermières (poulets, dindes, chapons, poulardes, pintades) : Le Gers possède la gamme la plus étendue des poulets sous labels avec en particulier le poulet gris, le plus âgé des poulets sous label en France. Les dindes et chapons ont donné la notoriété des volailles fermières festives. Véritables références, elles occupent depuis de nombreuses années la première place sur le plan national. La relance d'une race en voie de disparition « la poule gasconne » va permettre de répondre à la demande de certains consommateurs à la recherche des produits anciens porteurs de goût et d'authenticité.
- Des palmipèdes gras : Deuxième département producteur de palmipèdes à foie gras en France, le Gers a bâti sa notoriété sur ses savoirs faire, notamment avec ses souches locales d'oie, et sur ses multiples réseaux de commercialisation : vente à la ferme, réseau artisanal, entreprises de renom, et les marchés au gras qui sont aujourd'hui uniques en France.

Effectifs de volailles, palmipèdes et lapins par canton en Occitanie en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010



Le Gers a produit, en 2015, 38% des volailles de chair et 43% des palmipèdes à foie gras et à gaver de la région Occitanie. Le département regroupe 34% des exploitations régionales ayant des volailles et 41% des exploitations régionales ayant des palmipèdes. Ces filières sont fortement marquées par la production sous signes de qualité. En volaille, on peut citer les « volailles fermières du Gers » et concernant les palmipèdes, 3 SIQO⁶ présents sur le département couvrent l'essentiel du chiffre d'affaires de la filière régionale : canard à foie gras du Sud-Ouest, canard à foie gras du Gers et oie fermière Label Rouge (élevée dans le Gers).

La filière avicole a affronté de novembre 2015 à septembre 2016 une épizootie d'influenza aviaire⁷ sans précédent et en décembre 2016, une nouvelle souche du virus a fait son apparition (H5N8). Le département du Gers a été particulièrement touché ; en février 2017, 328 foyers d'influenza

aviaire ont été déclarés au niveau national dont 96 sur le département du Gers⁸.

Le département du Gers a été placé en zone de restriction jusqu'au 15 septembre 2016. Durant cette période, les mouvements de volailles vivantes ont été limités à l'intérieur de cette zone. Une mesure drastique de vide sanitaire (avec nettoyage et désinfection des installations) a été instaurée pour éradiquer le virus dans les exploitations de palmipèdes du 18 janvier 2016 au 15 mai 2016.

A partir de décembre 2016 et l'apparition de la nouvelle souche de virus, des mesures d'abattage préventifs massifs de palmipèdes ont été ordonnées dans le Gers afin d'endiguer la propagation de ce virus hautement pathogène pour les volailles. Les conséquences économiques de ces épizooties sur la filière palmipède et avicole départementale sont lourdes. Ces épisodes remettent en cause la pérennité de certains ateliers. Les premières estimations font état d'une baisse de 25% du volume de foie gras produit en 2017.

Abattages contrôlés en 2016 et 2017 dans les abattoirs présents sur le SCoT Gascogne (en tonnes)

Sources : DRAAF Occitanie, Agreste Enquête auprès des abattoirs 2016 ; Enquête Qualité volailles 2016

	2016	2017
Poulets (y c coquelets)	21 992,0	19 575,7
Total canards	11 757,7	6 351,3
<i>dont canards gras (y compris foies)</i>	11 757,7	6 340,0
Pintades (y compris chaponnées)	629,7	480,7
Chapons, poulardes	388,2	407,3
Coqs et poules de réforme (reproducteurs)	353,2	221,4
Dindes	93,9	85,9
Oies grasses (y compris foies)	0,0	15,3
Abattages totaux	35 214,7	27 137,6

Une agriculture biologique qui se développe

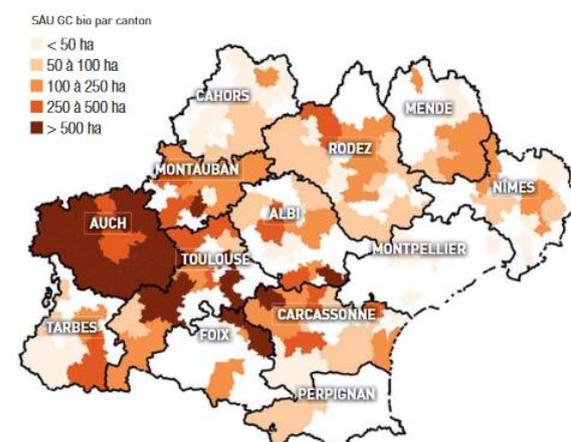
Le Gers : un département à la pointe

En 2015, plus de 1000 exploitations gersoises bénéficient d'une certification bio et près de 14 % de la SAU est certifiée bio ou en conversion. Le Gers est le 1^{er} département bio occitan sur les grandes cultures, les surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), les poulets de chair et les pondeuses ainsi que le 3^{ème} département pour les cultures fourragères.

En 2016, on comptabilisait 1039 producteurs ayant des cultures bio et 211 des élevages bio soit une évolution de +12% des producteurs bio entre 2015 et 2016 et +13,7% des surfaces agricoles bio.

Répartition des surfaces cultivées en grandes cultures bio

Source : Agence BIO 2015



⁶ Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine

⁷ L'influenza aviaire et la maladie de Newcastle sont des maladies infectieuses, virales, très contagieuses. Elles affectent les oiseaux, notamment les volailles domestiques chez lesquelles elles peuvent

provoquer, dans leur forme hautement pathogène, de graves manifestations cliniques (signes respiratoires, nerveux et/ou digestifs) associées généralement à une forte mortalité.

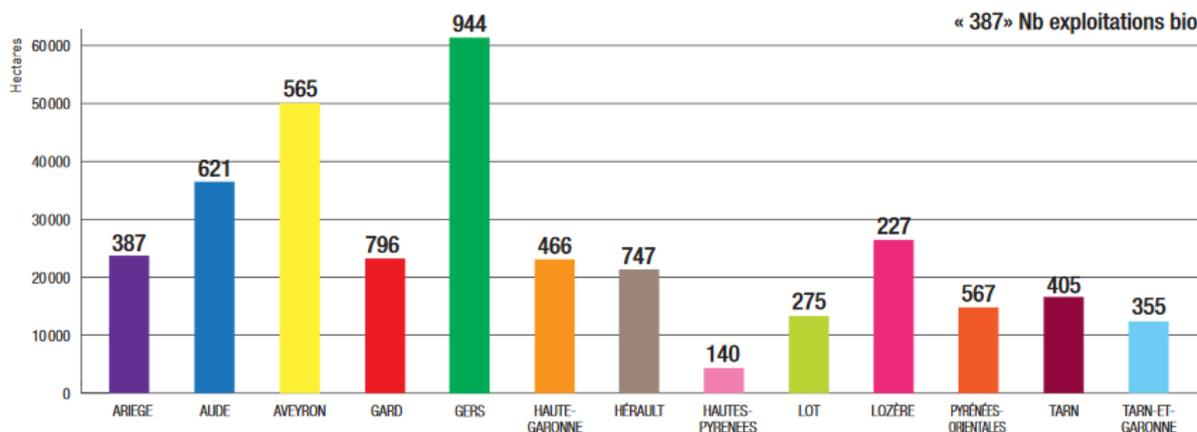
⁸ Source : plateforme-esa.fr

Le plan national Ambition Bio 2017⁹, présenté en 2013 par le gouvernement, visait à favoriser le développement de l'agriculture biologique, notamment dans le secteur des grandes cultures afin de retrouver un meilleur équilibre du marché (réduction des importations). En Occitanie, cela s'est traduit par un fort accroissement des

conversions (+20% en un an), notamment dans les départements du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Aveyron et de la Lozère en 2015. Dans le Gers, les producteurs se sont principalement orientés vers les grandes cultures (64 % de la surface bio en 2016) et les cultures fourragères (29 %).

Répartition des surfaces et du nombre d'exploitations certifiées bio en région Occitanie en 2015

Source : ONAB



Le programme Ambition Bio 2022 a été présenté le 25 juin 2018 lors du Grand Conseil d'Orientation de l'Agriculture Biologique. Doté de 1,1 milliard d'euros, il porte notamment l'ambition de parvenir à 15 % de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022. Il vise également à promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement, à garantir des normes élevées de bien-être animal et à préserver la biodiversité. Pour cela, il s'articule autour de sept axes majeurs :

- **Axe 1 : Développer la production pour atteindre les 15% de surface agricole française cultivée en bio à l'horizon de 2022**
- **Axe 2 : Structurer les filières**
- **Axe 3 : Développer la consommation et accompagner l'offre de produits biologiques pour tous les consommateurs, y compris pour les publics les plus démunis et les plus fragiles**
- **Axe 4 : Renforcer la recherche**
- **Axe 5 : Former les acteurs**
- **Axe 6 : Adapter la réglementation**
- **Axe 7 : Le bio dans les territoires d'Outre-Mer.**

En 2016, le secteur aval est aussi présent avec 88 entreprises de transformation et 18 de distribution des produits biologiques mais reste en retrait par rapport au poids des exploitations. Les exploitations gersoises représentent en effet 15 % des exploitations agricoles bio de la région Occitanie contre 6 % des entreprises de transformation et seulement 3,3 % des entreprises de distributions. A titre de comparaison les exploitations de Haute-Garonne représentent 7,5 % des exploitations agricoles bio régionales, 15 % des entreprises de transformations et 16 % des entreprises de distributions.

Des productions produites en grande partie sur le territoire du SCoT Gascogne

Le territoire du SCoT accueille 978 exploitations en agriculture biologique en 2016, concernant 960 exploitants de productions « végétales » et 194 de productions « animales ». Les surfaces totales en bio représentent 54 668 ha, soit 15% de la surface bio de la région Occitanie. 64% de ces surfaces sont destinées à la grande culture et 28% aux cultures fourragères. Au niveau du cheptel, c'est l'aviculture

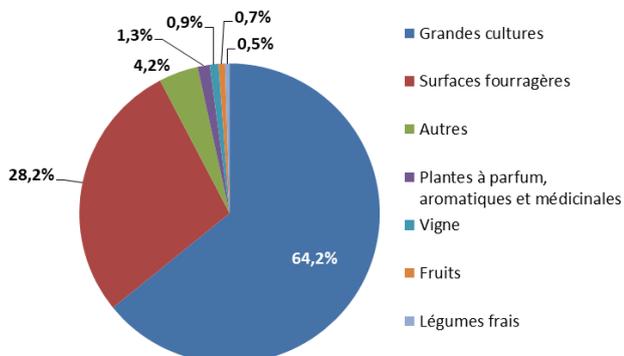
⁹ Ce plan National Ambition Bio 2017 comportait un objectif quantitatif de doublement des surfaces et de développement continu et durable de la consommation, un objectif qualitatif de structuration des filières et de mobilisation des acteurs, et des préoccupations de concertation, de gouvernance et d'inscription dans le projet agro-écologique. Ce

programme, articulé en six axes (développer la production, structurer les filières, développer la consommation et conquérir les marchés, renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats, former les acteurs agricoles et agroalimentaires, adapter la réglementation), comporte 21 objectifs opérationnels et 81 actions.

qui domine la production bio (avec 323 427 têtes et 47% des producteurs).

Surfaces agricoles bio par groupe de cultures en 2016 sur le territoire du SCoT Gascogne

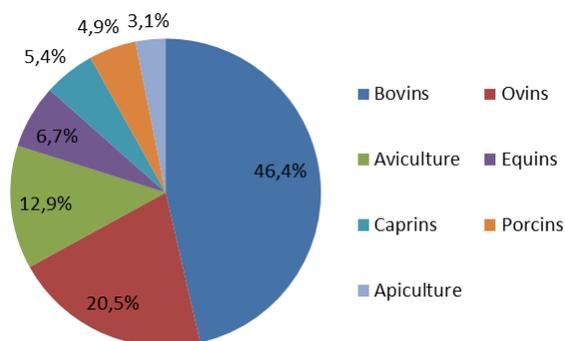
Source : Agence BIO - base de données certification, année



2016

Nombre de producteurs bio par type de cheptel en 2016 sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : Agence BIO - base de données certification, année 2016



Une filière biologique complète à l'échelle du territoire

A l'échelle du SCoT Gascogne, on dénombre 81 entreprises de transformation et 18 de distribution des produits biologiques (voir tableau sur les opérateurs de la filière bio par intercommunalités du SCoT Gascogne en annexe).

La CCI du Gers et Gers développement dénombrent actuellement 20 entreprises agroalimentaires de transformation ayant une activité bio (hors opérateurs ayant la double compétence producteur-transformateur) pour un effectif global dédié au bio d'environ 300 emplois. Les entreprises BC Bio (60 salariés) et Bio par Cœur (60 salariés) qui n'existaient pas il y a encore 10 ans

représentent à elles seules près de la moitié de l'effectif, viennent ensuite Ethiquable (35 salariés à Fleurance), Laboaltho (25 salariés) La Patelière (14¹⁰ salariés) et les Vergers de Gascogne (10¹¹ salariés). La progression de la filière bio est sur une dynamique forte qui encourage la CCI et l'agence de développement à accompagner son développement.

Des signes de qualité variés



Les productions agricoles locales sont reconnues, de qualité et à forte valeur ajoutée. Nombre d'entre elles bénéficient de Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Appellations d'Origine Protégée ou Contrôlée (AOP / AOC), Indication Géographique Protégée (IGP).

En 2010, 1941 établissements agricoles gersoises commercialisaient sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) (soit 32% des établissements), dont 732 établissements qui ne commercialisaient exclusivement que des produits viticoles (hors agriculture biologique). En 2014, ce chiffre est passé à 997 établissements agricoles commercialisant en SIQO.

Les signes de qualité officiel (hors bio) gérés par l'INAO sont au nombre de 26 et concernent des productions végétales, animales et les productions viticoles. On dénombre ainsi sur le territoire du SCoT :

- **11 Appellations d'Origine** : elles concernent principalement les eaux de vie (cinq appellations d'origine pour les déclinaisons d'Armagnac), les vins locaux (Floc de Gascogne, Saint-Mont), les porcs et jambons noirs de Bigorre et l'ail violet de Cadours. (voir tableau en annexe).
- **15 Indications Géographiques Protégées** : ils sont plus diversifiés en terme de produits et plus étendus géographiquement avec notamment le Bœuf de Bazas, le canard à foie Gras du Sud-Ouest, le Jambon de Bayonne, le Porc du Sud-Ouest, les Volailles du Béarn, les Volailles du Gers, les Volailles de Gascogne, le Haricot Tarbais, le kiwi de l'Adour, le Gers, le Comté Tolosan, le Côte de Gascogne (voir tableau en annexe).

¹⁰ Les chiffres indiqués représentent la part de l'effectif dédié au bio et non l'effectif global de l'entreprise.

¹¹ Id.

Part des exploitations commercialisant sous SIQO dans le Gers par type d'exploitations en 2010

Source : RGA 2010/CA/INOSYS - traitements CA32

Exploitations selon INOSYS	Exploitations en SIQO	Proportion SIQO
Céréales et oléoprotéagineux	103	6%
Polyculture-élevage herbivores viande	317	40%
Polyculture-élevage avec granivores	365	55%
Viticoles spécialisées	412	90%
Grandes cultures et forêt ou prairie	35	8%
Grandes cultures, cultures industrielles et légumes PC ou cultures spéciales	75	18%
Bovin viande	79	22%
Mixtes grandes cultures et cultures pérennes ou spécialisées	216	74%
Micro-élevage	11	6%
Elevage de volailles ou palmipèdes	74	47%
Ensemble des exploitations	1 941	32%



L'agriculture, un secteur économique important

Ce qu'il faut retenir :

- Une baisse régulière de l'emploi agricole
- Une main d'œuvre essentiellement familiale au sein des exploitations
- Un tiers des exploitants exercent une autre activité
- Une croissance de la part du salariat et un recours important aux CDD (saisonniers...)
- Une part de l'emploi agro-alimentaire qui repose pour plus de 60% sur 5 entreprises et pour 15% sur un réseau de boulangeries-pâtisseries
- Un chiffre d'affaires de 808 millions d'euros
- Une agriculture aidée

Chiffres clés :

5640 établissements actifs et 6166 emplois dans le secteur agricole (agroalimentaire et commerces compris)

31% de pluriactivité

405 538 ha déclarés à la PAC

17 210€ en moyenne par exploitation versés au titre du 1^{er} pilier de la PAC et de l'ICHN

Un secteur pourvoyeur d'emplois

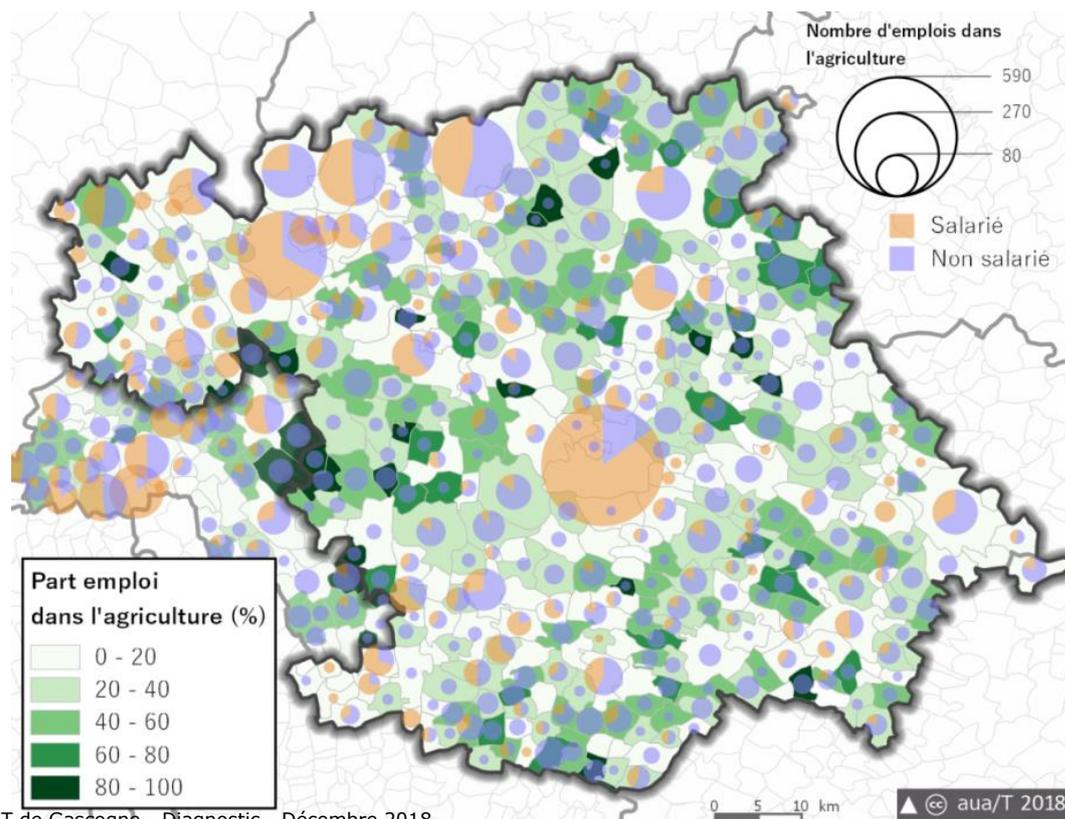
Sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'agriculture représente un moteur économique important, que ce soit en termes d'emplois mais également en termes de valeur de production.

L'agriculture rassemble plus de 7 377 emplois (INSEE - 2014), soit 11,2% des emplois. L'agriculture apparaît ainsi comme le 3^{ème} secteur d'activité après le commerce/transports/services et l'administration/enseignement/action sociale.

Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois du secteur agricole sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine. Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'emploi montre que les emplois du secteur agricole ont diminué de moitié depuis une trentaine d'années. Sur la période récente, le déclin de ce secteur se poursuit puisqu'il continue de perdre des emplois (- 500 emplois, soit - 6.5 %, entre 2009-2014).

Volume et proportion d'emplois dans l'agriculture

Source : INSEE 2014

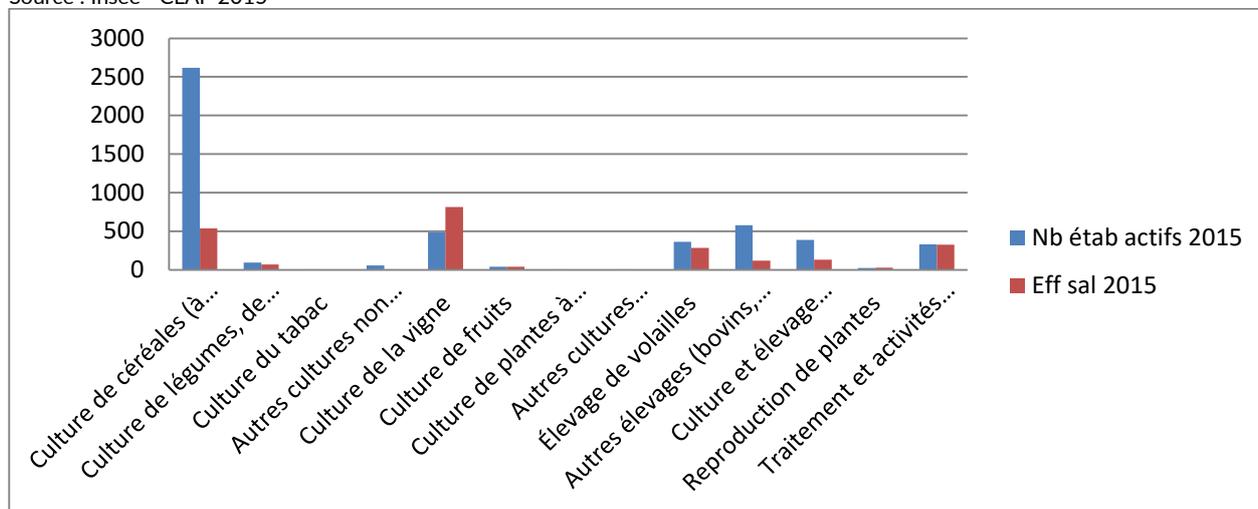


Selon les chiffres de l'INSEE-Clap arrêtés au 31 décembre 2015, les établissements actifs dans les activités de culture, production animale

représentent 4995 établissements actifs sur le territoire du SCoT Gascogne et 2366 emplois.

Nombre d'établissements actifs et effectif salarié au 31/12/2015 dans les activités de culture, production animale et services annexes sur le Scot de Gascogne

Source : Insee - CLAP 2015



A cela s'ajoutent les activités de sylviculture et de pêche (67 établissements actifs et 49 emplois) ainsi que toutes les activités aval : industries agroalimentaires (317 établissements actifs et 2734 emplois) et commerces de gros (261 établissements actifs et 1017 emplois). Le secteur représente ainsi au total 5640 établissements actifs et 6166 emplois.

Une main d'œuvre majoritairement familiale mais un salariat qui se développe dans les exploitations agricoles

Avec une moyenne de moins de 0,5 salarié pour une exploitation en 2015, les chiffres de l'INSEE-Clap montrent la part importante des travailleurs non-salariés (exploitants, co-exploitants, main d'œuvre familiale...) dans l'emploi liés aux exploitations agricoles.

Selon le RGA, le travail dans les exploitations agricoles est en baisse. En 10 ans près de 27% des Unités de Travail Annuel (UTA)¹² ont disparu.

Le travail salarié s'est fortement développé dans le PETR du Pays de l'Armagnac entre 2000 et 2010 (+53%), maintenu sur le PETR Pays d'Auch (+3%) et effondré sur le PETR Pays des portes de Gascogne (-64%). Ces évolutions attestent de dynamiques différentes entre les territoires avec une professionnalisation importante sur la partie

Ouest du SCoT (en lien avec le développement de la viticulture) et une diminution du salariat sur la partie Est en lien avec le développement des exploitations de grandes cultures. La main d'œuvre familiale reste majoritaire sur le territoire du SCOT et représente 79% des actifs (chefs d'exploitations ou co-exploitants). En incluant les conjoints non co-exploitants travaillant sur l'exploitation, la main d'œuvre familiale atteint plus de 95% des actifs. Néanmoins la main d'œuvre familiale, et notamment les conjoints non co-exploitants sont en diminution avec une baisse de plus de la moitié de ces-derniers.

Sur les 2366 emplois dénombrés par l'INSEE, plus d'un tiers d'entre eux travaillent dans la viticulture, un quart dans les grandes cultures, 6% dans les cultures-élevages associés et 12% dans les élevages de volailles. Selon la MSA, au niveau départemental près de 90% des salariés sont en CDD en 2015.

¹² L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou

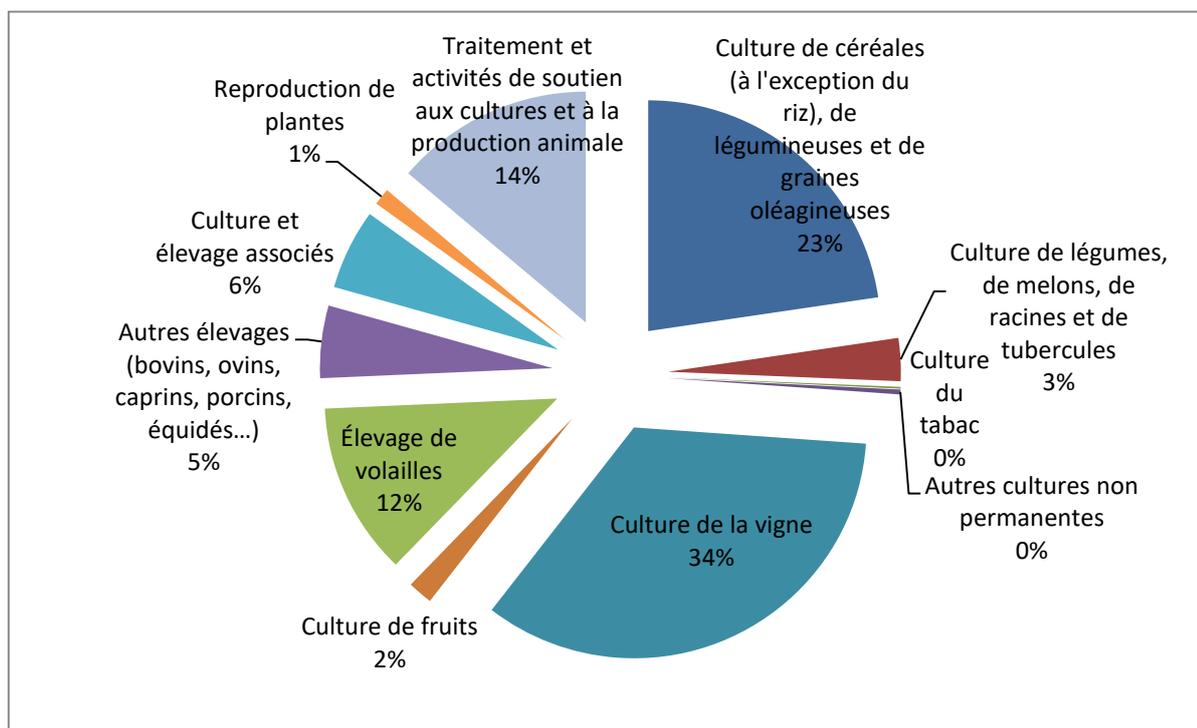
saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Travail dans les exploitations agricoles du SCoT Gasconne et évolution 2000/2010

Source : Agreste recensement 2010 – chiffres à l'EPCI en annexe

Unités de Travail Annuel	Travail dans les exploitations agricoles		Dont travail salarié permanent hors famille		Evolution 2000/2010	
	2010	2000	2010	2000	Total UTA	Dont part salariée
PETR Pays d'Armagnac	2210	2971	196	128	-26%	53%
PETR Pays d'Auch	1973	2578	79	77	-23%	3%
PETR Pays Portes de Gascogne	2355	3389	36	101	-31%	-64%
SCoT Gasconne	6538	8938	311	306	-27%	2%

Répartition en % des effectifs salariés des établissements agricoles présents sur le SCoT de Gasconne par orientation de production en 2015



Source : INSEE Clap 2015

La pluriactivité : une réalité choisie ou subie

Un chef d'exploitation est dit double actif lorsqu'il gère une exploitation agricole en même temps qu'une activité professionnelle extérieure à l'agriculture.

En 2015, selon les données de la Mutuelle Sociale Agricole, 31% des exploitants du territoire du SCoT Gasconne ont une seconde activité. Parmi eux, 23% présentent une activité non salariée agricole, en plus de leur propre activité.

Filières amont/aval

Le poids de l'agriculture ne peut se résumer au seul emploi dans les exploitations agricoles, mais doit faire référence aux emplois indirects de toute la filière agroalimentaire et de commerce de gros bien qu'il n'est pas toujours de lien direct entre ces segments et l'agriculture locale.

Ainsi, selon une étude menée en 2009¹³, on estime que pour une exploitation créée, on crée entre 0,4 et 2,3 emplois hors agriculture.

¹³ Chambre régionale d'agriculture de Normandie, L'emploi généré par l'agriculture en Basse-Normandie : quantification et description d'une méthode reproductible, Octobre 2009

Selon les chiffres de l'INSEE-Clap, les industries agroalimentaires (IAA)¹⁴ représentent moins de 1.5% des établissements (privés et publics) présents sur le territoire et 5,7% des emplois salariés. En ajoutant le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons¹⁵, on arrive à 2.5% des établissements et 7.8% des emplois salariés totaux sur le territoire du SCoT.

A titre de comparaison, les établissements et effectifs des activités en amont (culture, élevage...) représentent respectivement 21.4% des établissements et 5% des emplois salariés.

Parmi les effectifs des industries agroalimentaires du SCoT Gascogne, les effectifs salariés se répartissent de la manière suivante :

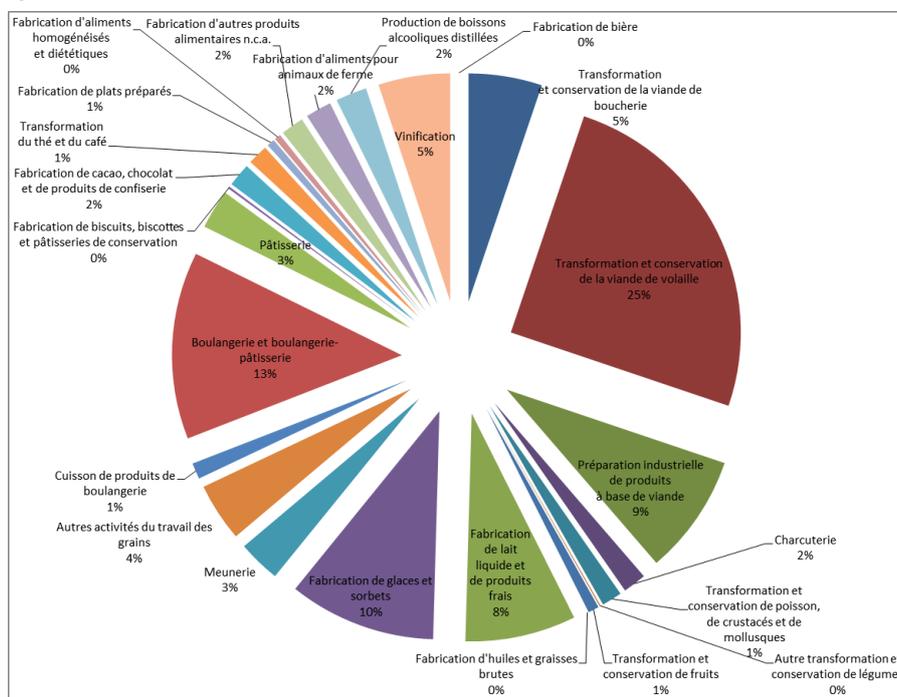
- 30% des salariés travaillent dans les entreprises de transformation et conservation de viande et volaille (représentant des IAA en 2015 (826 salariés dont un peu moins de la moitié travaillent aux Délices d'Auzan à Castelnau-d'Auzan Labarrère).
- 10% travaillent dans les entreprises de fabrications de glaces et sorbets. La totalité travaillant sur le site de Prolinat à Blanquefort).

- 9% travaillent dans les entreprises de préparation industrielle de produits à base de viande (Ducs de Gascogne à Gimont et Delpeyrat à Vic-Fezensac).
- 8% travaillent vers la fabrication de lait liquide et de produits frais (la totalité travaillant sur le site de Danone à Villecomtal-sur-Arros).
- Les boulangeries-pâtisseries représentent, quant à elles, 13% des effectifs pour près de 100 établissements et sont disséminées sur un peu plus de 60 communes du territoire.

Notons enfin que trois établissements agroalimentaires du territoire du SCoT Gascogne font partie des 20 premiers employeurs IAA d'Occitanie. Il s'agit des Délices d'Auzan (transformation et conservation de la viande de volaille) 10^{ème} en 2015 avec 340 salariés, de Prolinat (fabrication de glaces et sorbets) 11^{ème} avec près de 300 salariés, de Danone Produits Frais France (exploitation de laiteries et fabrication de fromage) 17^{ème} avec 213 salariés, ou encore de Nataïs (fabrication de pop-corn) qui emploie 130 salariés.

Répartition des emplois salariés par type d'industrie agroalimentaire en 2015 sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : INSEE Clap 2015



¹⁴ Les industries agroalimentaires regroupent les industries des viandes, du lait, des boissons, le travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, l'industrie du tabac ainsi que d'autres industries alimentaires diverses.

¹⁵ Le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs

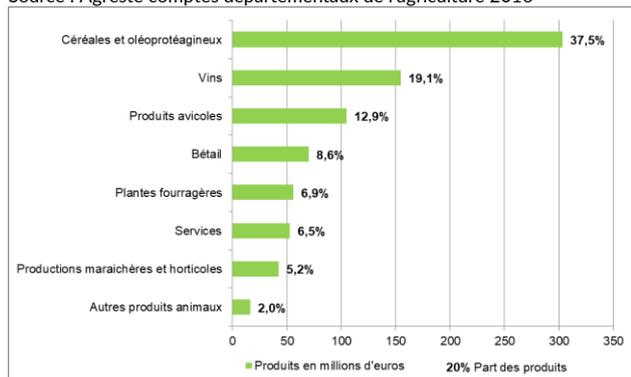
professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. On s'intéresse ici au commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac.

Une agriculture productrice de valeur

D'après les données issues des comptes de l'agriculture de 2016, la production économique relative à l'agriculture représente 808 millions d'euros sur le département du Gers (soit 11% de la production de valeur régionale). Ces comptes sont dominés à 37% par les productions de céréales et d'oléoprotéagineux, à 19% par le vin, à 13% par les produits avicoles et à 9% par le bétail.

Comptes départementaux par produits en 2016

Source : Agreste comptes départementaux de l'agriculture 2016



A l'échelle du SCoT Gasconne, la Production Brute Standard (PBS)¹⁶ s'élevait en 2010 à 157,5 millions d'euros ou encore à 71 800€ par exploitation.

Avec 96 000€ par exploitation en moyenne, le PETR Pays d'Armagnac est le territoire qui produit le plus de richesse, notamment en raison de sa vocation viticole, principalement sur les Communautés de Communes du Bas et du Grand Armagnac (respectivement 108 800€ et 123 700€ par exploitation).

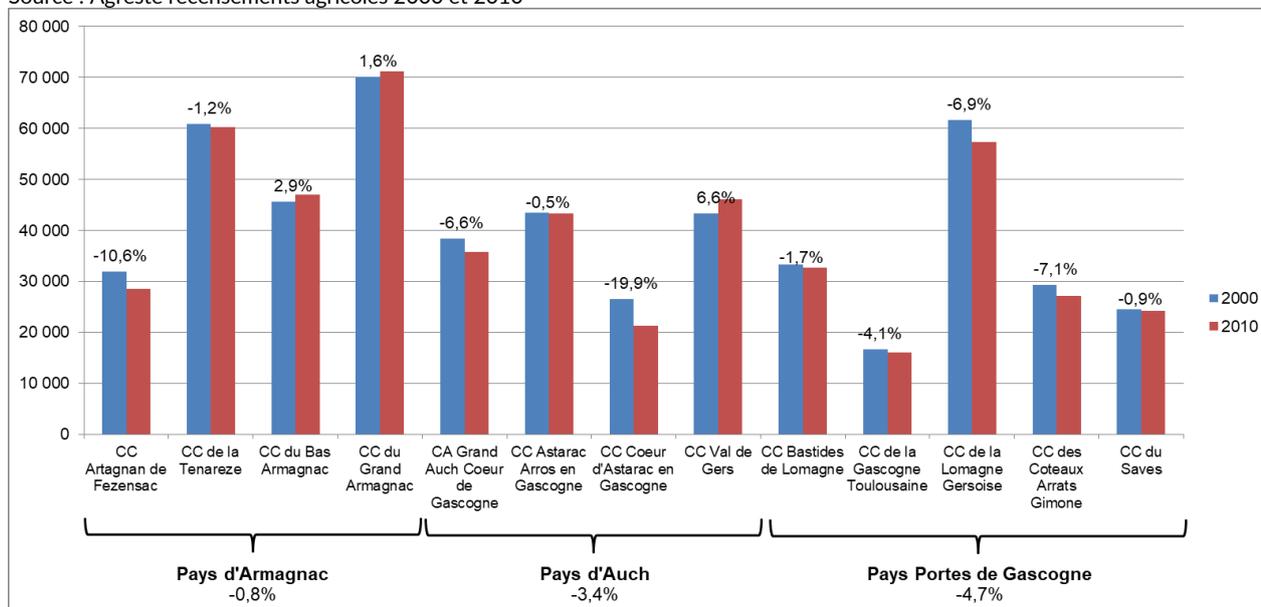
A contrario, le Pays Portes de Gasconne et principalement la Communauté de Communes du Savès produisent le moins de richesse agricole (respectivement 61 500€ et 47 800€ par exploitation).

La production brute standard est toutefois en baisse depuis 2000 de -2,8% sur le territoire du SCoT Gasconne (soit 7,8 millions d'euros).

Cette évolution générale masque toutefois des réalités différentes selon les intercommunalités. Ainsi, la baisse du PBS est davantage marquée sur le PETR des Portes de Gasconne (-4,7%) et notamment au niveau des communautés de communes de la Lomagne Gersoise (-6,9%) et des Coteaux Arrats Gimone (-7,1%). A contrario, le PETR Pays d'Armagnac subit une baisse de son PBS que de -0,8%, cette baisse étant principalement marquée au sein de la Communauté de Communes Artagnan de Fezensac.

Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 sur les intercommunalités du SCoT Gasconne (en milliers d'euros)

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



¹⁶ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que

l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

Une agriculture aidée

Sur le département, le résultat courant avant impôt (RCAI) est en moyenne de 13 200€ entre 2006 et 2010 par actif non salarié. Cette moyenne a été marquée par un résultat très bas en 2009, année de crise sur l'ensemble des productions. S'il n'est plus calculé qu'à l'échelon régional depuis 2014, le RCAI gersois peut être approché par le biais des RCAI grandes cultures, viticulture et bovins viande, 3 des 4 orientations majoritaires du département. Ces revenus sont variables d'une année à l'autre, au niveau de l'ex-région Midi-Pyrénées, le bureau d'expert-comptable CerFrance estime pour l'exercice 2017 des revenus disponibles par UTHF

de l'ordre de 6 900 à 10 600 euros pour les grandes cultures, de 23 800 euros pour les viticultures de Gascogne et d'environ 16 000 euros pour les bovins viande. Le revenu disponible sert à rémunérer le travail l'exploitant et à dégager une capacité d'autofinancement pour l'exploitation. A titre de repère, les experts considèrent que l'entreprise doit permettre de dégager un revenu disponible au moins équivalent au SMIC net (13800€) par UTHF, + 5% de l'Excédent brut d'exploitation (EBE), pour pouvoir assurer à la fois la rémunération des exploitants et l'autofinancement de l'exploitation.

Afin de permettre à chaque exploitant agricole d'obtenir un revenu décent en fin d'exercice, de multiples aides existent pour soutenir le secteur.

Les aides de la politique agricole commune

FOCUS

La Politique Agricole Commune

La Politique Agricole Commune (PAC) actuelle est en application depuis 2015 et consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux.

La PAC est organisée en deux piliers :

Le premier pilier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles. Il s'agit des aides directes aux agriculteurs qui représentent le principal budget de la PAC (environ 70% du budget). Ces aides visent à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti. Elles sont pour la plupart aujourd'hui « découplées », c'est-à-dire qu'elles ne dépendent pas du type de production mais de la surface agricole utile ou du nombre de têtes de bétail de l'exploitation. Les Etats membres ont cependant la possibilité de "coupler" une partie des aides pour favoriser certains types de productions lorsque celles-ci connaissent des difficultés. Pour toucher ces aides directes, les producteurs doivent respecter plusieurs critères environnementaux et de bien-être des animaux : c'est le principe de "conditionnalité". Quatre types d'aides directes sont ainsi disponibles :

- Paiement jeunes agriculteurs : pour les agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation
- Paiement redistributif : à la discrétion des Etats membres, qui peuvent allouer une partie des fonds destinés aux grandes exploitations à des exploitations de plus petite taille
- Paiement de base : aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional
- Paiement « vert », accessible sous réserve de respecter trois conditions : avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

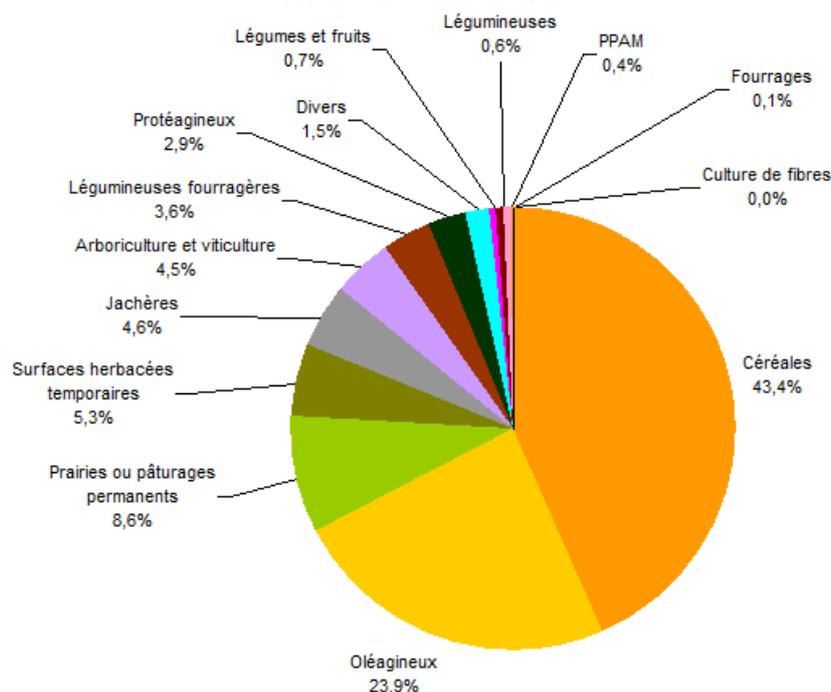
Le second pilier qui concerne la politique de développement rural. Introduit en 2003, cette politique a pour objectif de maintenir la dynamique socio-économique des territoires ruraux. Ce dispositif finance ainsi un large panel de mesures cofinancées par les Etats membres, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs, les aides à l'installation ou encore l'agriculture biologique. AU cœur de ce second pilier, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide versée en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées du territoire (par l'altitude, les fortes pentes ou d'autres caractéristiques physiques).

En 2016, ce sont 405 538 ha qui ont été déclarées au sein du territoire du SCoT Gascogne pour bénéficier d'aide de la Politique Agricole Commune

(PAC). Ces surfaces concernent à plus de 67% des parcelles cultivées en céréales et oléoprotéagineux.

Répartition de la surface agricole utile déclarée à la Politique Agricole Commune en 2016 au sein du territoire du SCoT Gascogne par type de culture

Source : ASP - Parcelles 2016



Les aides versées, en 2016, représentent plus de 110 millions d'euros sur le territoire du SCoT Gascogne¹⁷.

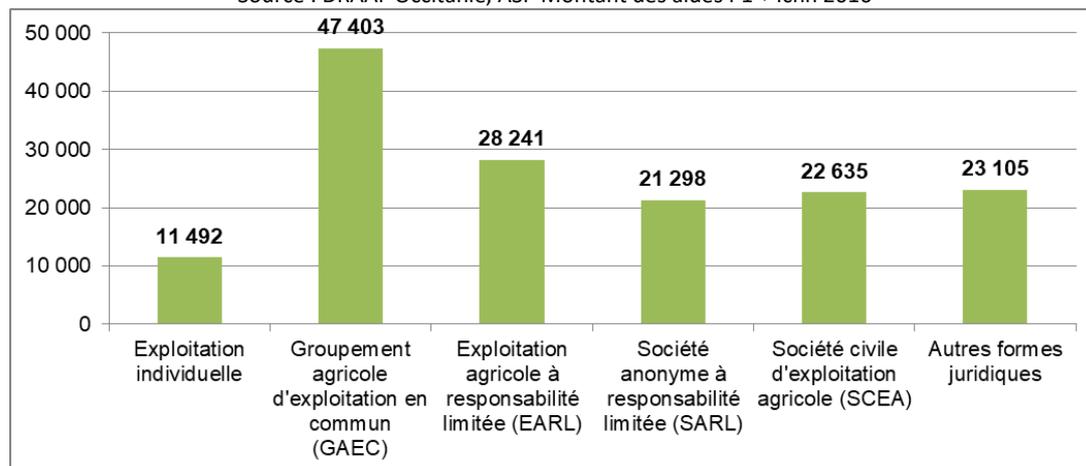
Le montant moyen des aides versées au titre du 1^{er} pilier et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) représentent 17 210€ en moyenne par exploitation. Les exploitations de cultures fruitières et autres cultures permanentes ont été les plus aidées en 2016 sur le territoire avec en moyenne 42 917€. Les moins aidées ont été les

exploitations de maraîchage et d'horticulture qui ont touché en moyenne 7129€.

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ont perçus en moyenne 47 403€ tandis que le montant des aides versées aux exploitations individuelles a représenté en moyenne 11 492€ en 2016. Cela s'explique notamment par une taille d'exploitation plus importante pour les exploitations en société.

Montant moyen des aides du 1^{er} pilier et ICHN selon la forme juridique des exploitations agricoles du SCoT Gascogne (en €)

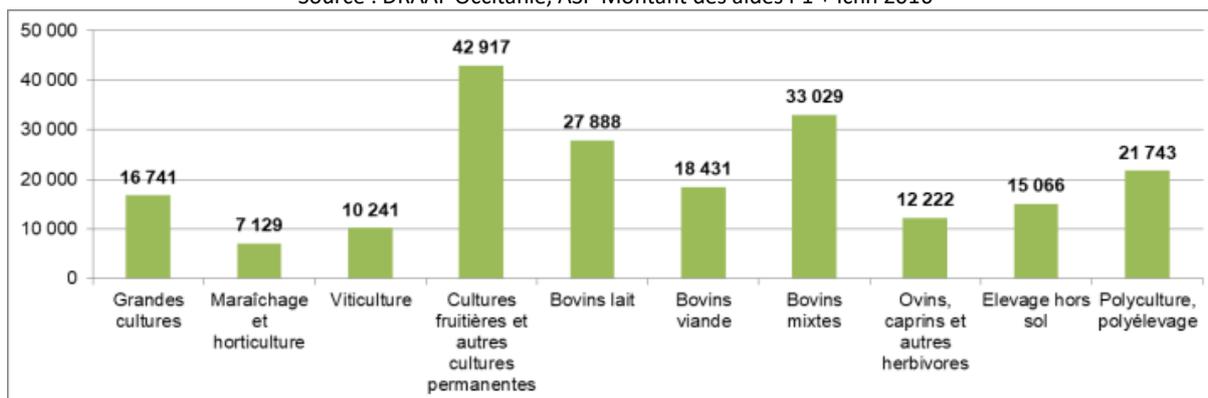
Source : DRAAF Occitanie, ASP Montant des aides P1 + Ichn 2016



¹⁷ Le montant des aides par canton du SCoT Gascogne est présenté en annexe.

Montant moyen des aides du 1^{er} pilier et ICHN selon l'orientation technico-économique des exploitations agricoles du SCoT Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, ASP Montant des aides P1 + Ichn 2016



En 2016, l'ensemble des communes du département du Gers était classé en zone défavorisée simple permettant à 1088 agriculteurs gersois de bénéficier d'une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) pour

un montant total supérieur à 6 millions d'euros. La réforme du classement en zone défavorisée opérée en 2018 impactera néanmoins le territoire du Gers en déclassant une cinquantaine de communes.

Les autres aides : les Mesures Agro Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objet de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles réduisant l'impact à l'environnement et s'inscrivant dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de mesures souscrites volontairement pour une durée de 5 ans.

Le montant d'aide calculé par hectare et par an est versé en contrepartie d'un certain nombre d'obligations définies dans un cahier des charges. La rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques.

Trois types de mesures sont proposés sur des zonages très ciblés :

- des mesures systèmes : le cahier des charges s'applique sur la totalité ou presque de l'exploitation,
- des mesures localisées : ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux,
- des mesures de protection des ressources génétiques : protection des races

menacées de disparition, préservation des ressources végétales, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité.

Sur le territoire du SCoT Gascogne, 51 exploitations ont souscrites à une MAEC en 2016 dont 37 au titre des mesures agroenvironnementales territorialisées. Celles-ci sont au nombre de sept sur le territoire du SCoT. Ces mesures ne sont ouvertes que sur des zonages très ciblés de territoire (ciblage dépendant des co-financeurs nationaux de ces mesures européennes). Hors zonage, les MAEC ne sont pas accessibles aux agriculteurs. Ces modalités, combinées avec un déficit de cofinancement, contribuent à une faible accessibilité des mesures pour les exploitants.

Exploitations ayant souscrits à une mesure agroenvironnementale en 2016 sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : ASP - Montant des aides P1 + Ichn 2016 / Parcelles 2016

Mesure agroenvironnementale	Nombre d'exploitations concernées
Systèmes Fourragers Economes en Intrants	0
Protection Races Menacées	3
Préservation Ressource Végétale	0
Apiculture	5
MAE Territorialisée	37
Protection intégrée	4
Pratiques phytosanitaires	6
Fertilisation	4
Diagnostic	23
Ensemble des exploitations toutes mesures confondues	51



Enjeux en matière d'activité agricole

Pérennisation de la dynamique agricole

Faciliter la transmission et la reprise des exploitations, faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, fixer la main d'œuvre agricole sur le territoire, limiter la fragilisation de l'agriculture, maîtriser l'accroissement des prix du foncier, limiter le morcellement agricole, maintenir la diversité des productions à l'échelle du territoire et des exploitations, amplifier les outils de gestion des risques (économiques, climatiques, sanitaires)

Valorisation des productions agricoles et fixation de la valeur ajoutée sur le territoire

Fixation de la valeur ajoutée issue des productions locales, notamment sur la filière gras, développement de la filière agroalimentaire, notamment bio, développement des structures de transformation telles que conserverie ; développement des aménagements et infrastructures pour les filières

Diversification des modes de commercialisation des productions agricoles

Organisation de l'agriculture et de ses modes de distribution aux nouveaux modes de consommation des ménages ; organisation des filières courtes

Promotion de l'innovation agricole

Développement des groupements d'employeurs ; des plateformes de mises en relation entre exploitants cessant leur activité et potentiels repreneurs ; des plateformes multi producteurs ; des incubateurs ; tirer parti du développement du numérique ; promotion de l'innovation mises en œuvre sur les exploitations via les réseaux expérimentaux (techniques culturelles...)

Développement de synergies entre formation et recrutement



3.5 Accessibilité

L'Offre de transport

Ce qu'il faut retenir :

- Des axes de transports structurants (autoroute, TGV, aéroport) en périphérie du territoire
- Une amélioration prochaine des temps de parcours vers Paris grâce à la future LGV Bordeaux-Toulouse (gare TGV d'Agen, Montauban et Toulouse)
- Une rénovation en cours de la ligne de fret Auch-Agen
- Un réseau routier maillé mais de faible capacité
- Une offre de modes alternatifs à la voiture individuelle limitée
- Une offre de mobilité « active » (vélos + piétons) axée sur le tourisme et les loisirs

Chiffres clés :

- 2** axes principaux : RN124 et RN 21
- 240 km** de routes nationales
- 3 500 km** de routes départementales
- 1** ligne de trains voyageurs
- 5** lignes de car régionales
- 3** lignes de car interurbain régulières
- 22** aires de covoiturage

Un territoire à l'écart des grands axes de transport (nationaux et internationaux)

Même si les infrastructures de transport ne créent pas, par elles-mêmes, de dynamique et de développement, la desserte d'un territoire par les différents modes de transport (ferroviaire, aérien, routier) conditionne néanmoins les échanges avec les territoires extérieurs.

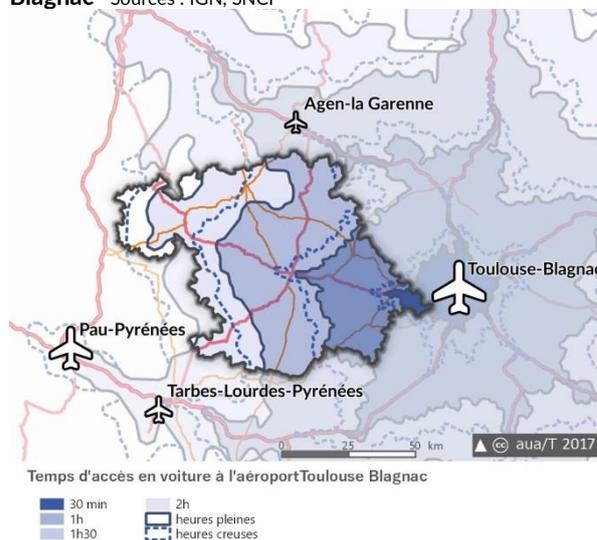
Situé à l'extrême Ouest de la région Occitanie, le territoire du SCoT de Gascogne demeure à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures régionales, nationales et internationales.

Les axes autoroutiers qui permettent la connexion aux grands axes routiers européens contournent le territoire sans le pénétrer : au nord/nord-est l'A62 reliant Bordeaux à Toulouse ; à l'ouest l'A65 (Autoroute de Gascogne) reliant Langon à Pau ; au sud/sud-est l'A64 (ou E80 pour l'appellation européenne) reliant Toulouse à Bayonne via Tarbes et Pau.

Les aéroports de voyageurs se localisent également en périphérie du territoire : l'Aéroport international Toulouse-Blagnac (8,1 M de passagers en 2016), Pau-Pyrénées (608 000 passagers en 2016), Tarbes-Lourdes Pyrénées (380 000 passagers en 2016) et Agen-La-Garenne (40 000 passagers en 2016). L'aéroport Auch-Gers dimensionné pour l'accueil de vols moyens courriers est exclusivement consacré au développement de la filière aéronautique locale.

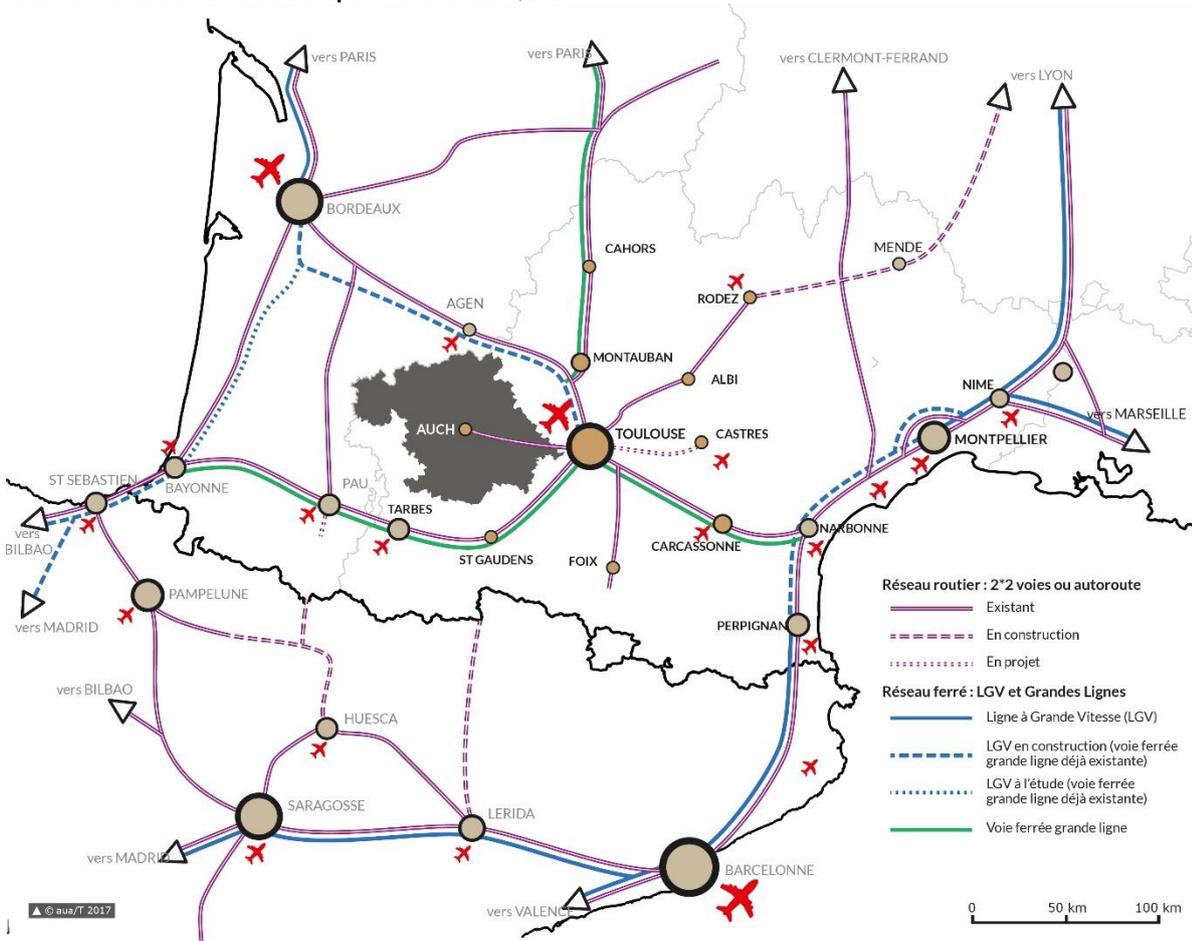
La part de la population du SCoT ayant un accès à l'aéroport Toulouse-Blagnac à moins de 30 min est de seulement 7 % et de 20 % pour un trajet entre 30 et 60 min (en heures de pointe).

Temps d'accès en voiture à l'aéroport de Toulouse-Blagnac - Sources : IGN, SNCF



Les gares importantes se situent elles aussi en dehors du territoire. Les plus proches sont celles de Toulouse Matabiau (10 M de voyageurs en 2015), Agen (1,2 M), Montauban Ville Bourbon (1 M) et Tarbes (490 000 voyageurs). Les temps d'accès sont très inégaux pour les habitants du territoire. La part de population à moins de 40min en voiture d'une gare dite « TGV » est de seulement 12 % et de 36 % pour un trajet entre 40min et 1h (heures de pointe du soir).

Grandes infrastructures de transport - Source : aua/T, 2017



Les projets de Ligne Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne qui font partie du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) ne concerne pas non plus directement le territoire. En revanche, ils prévoient la desserte des gares de Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse et l'amélioration des temps de parcours en lien avec Paris.

Une desserte régionale limitée

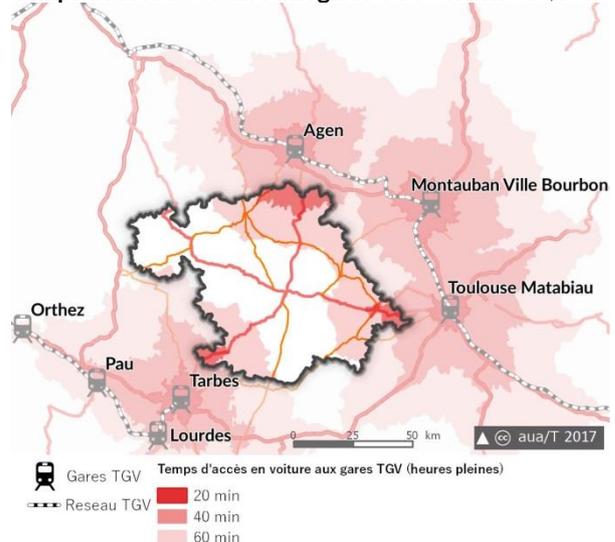
Une seule ligne ferroviaire régionale dessert le territoire. Elle relie Auch à Toulouse et dessert également, sur le SCoT, les gares d'Aubiet, de Gimont Cahuzac et de l'Isle-Jourdain.

Mis en place en septembre 2003, le cadencement de la ligne a conduit à une augmentation de l'offre journalière à 9 allers-retours entre L'Isle Jourdain et Auch et à 20 allers-retours entre Colomiers et L'Isle Jourdain. En principe, il garantit aux usagers un train à horaires fixes. Auch représente 41 %, l'Isle-Jourdain 47 %, Gimont 8 % et Aubiet seulement 2 % du trafic de passagers.

La ligne TER est non électrifiée sur la portion gersoise et pour l'essentiel composée d'une voie unique. Le temps de trajet entre Auch et Toulouse Matabiau en TER reste donc important (1h30

minimum). Les retards et annulations de trains liés à des incidents sont relativement fréquents.

Temps d'accès en voiture aux gares TGV - Sources : IGN, SNCF



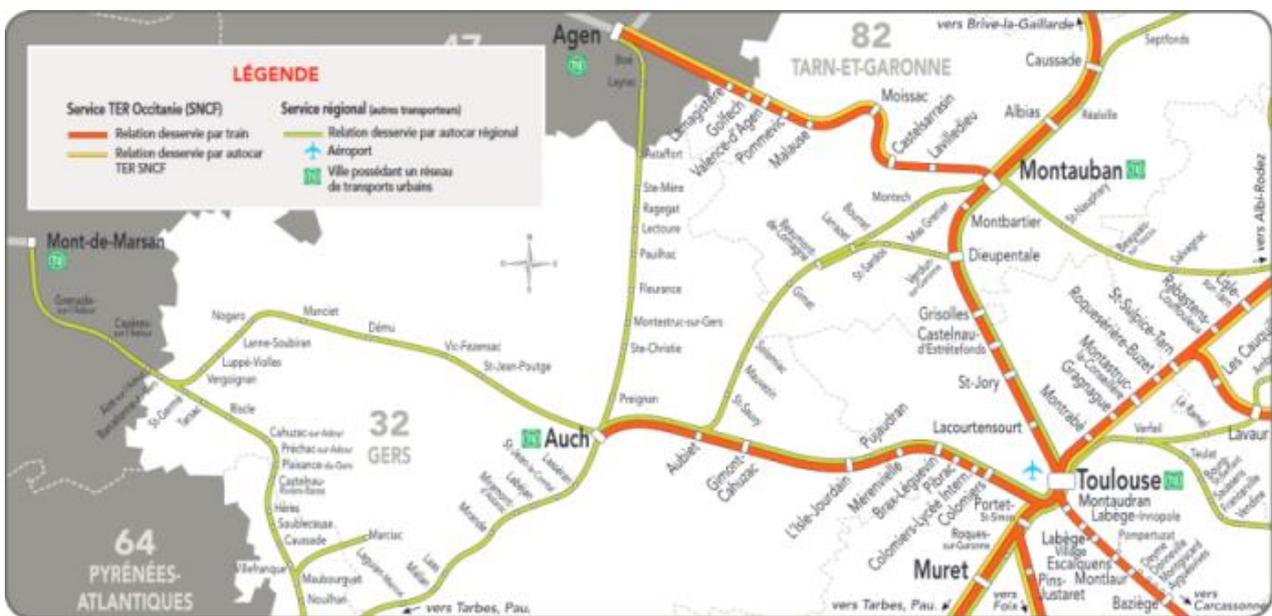
Le service est ainsi peu concurrentiel pour les usagers disposant d'un véhicule (1h15 de temps de trajet en voiture).

La région Occitanie organise également cinq lignes de car régionales qui complètent l'offre TER. Elles relient Auch à la Métropole toulousaine

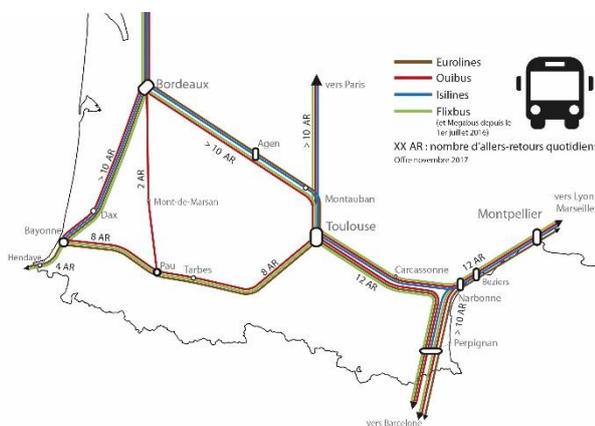
et aux grandes agglomérations périphériques (Agen, Montauban, Pau/Tarbes, Mont-de-Marsan). Enfin, deux lignes routières gérées par la région Nouvelle-Aquitaine desservent l'extrémité ouest du territoire : la liaison Agen-Pau avec correspondance pour Mont-de-Marsan via Aire sur l'Adour qui dessert les communes de Nogaro, Eauze et Condom ; la liaison Marmande-Barbotan. Les liaisons en cars sont généralement moins attractives en termes de fréquence et de temps de parcours. Elles répondent le plus souvent à des besoins spécifiques, des captifs notamment (qui ne disposent pas de moyens de déplacement motorisés).

Malgré la libéralisation des transports de voyageurs par bus encouragée par la loi Macron (juillet 2015), le trajet Auch-Toulouse n'est pas assuré par une compagnie privée de transport en car longue distance. Cette loi, qui offre désormais aux opérateurs de bus la possibilité de proposer des liaisons interrégionales, a permis, sur d'autres territoires, la mise en place de lignes complétant l'offre publique entre des villes moyennes voisines (Agen, Montauban, Tarbes) et la métropole toulousaine.

Services de transports régionaux en Occitanie (secteur Toulouse-Auch) Source : SNCF

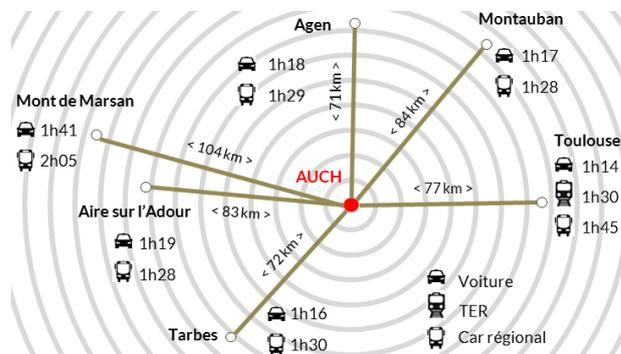


Offre cars longue distance sur le grand sud-ouest en 2017
Source : Traitements aua/T



Les distances et temps moyens d'accès aux villes périphériques sont globalement équivalents depuis Auch.

Accessibilité aux villes moyennes et à la métropole régionale (temps minimaux)
Sources : Keolis Pyrénées, TER Occitanie, Google Map ; traitements aua/T



Auch est reliée à Toulouse, Agen, Montauban, Tarbes, Aire-sur-l'Adour et Mont de Marsan en 1h30 en moyenne. La voiture reste aujourd'hui le moyen de transport le plus performant quelle que soit la destination.

Du point de vue du transport de marchandises, la **ligne de fret reliant Auch à Agen** permettait, jusqu'en 2014, la desserte de coopératives agricoles et le transport des céréales et constituait ainsi une infrastructure importante pour l'économie locale et l'agriculture gersoise.

Depuis 2014, suite à des intempéries, le trafic a été interdit entre Sainte-Christie et Auch. Depuis 2016, les circulations de train sont suspendues sur le reste de la ligne entre Agen et Sainte-Christie.

Afin de pérenniser l'infrastructure et de redévelopper le trafic fret, cette ligne vétuste devrait bénéficier d'une rénovation et d'une sécurisation dans le cadre notamment du contrat de performance signé en 2017 entre l'Etat et SNCF Réseau qui doit assurer le renouveau du transport ferroviaire. Des négociations sont en cours entre les différentes parties prenantes de ce projet (SNCF, Etat, grand port maritime de Bordeaux, régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, collectivités locales et départements) pour établir la convention de financement (6,5 millions d'euros) et permettre la remise en état de la ligne. A l'heure actuelle, faute d'accord financier, les travaux de rénovation de la ligne Auch-Agen ne sont pas engagés. Un phasage des travaux est néanmoins prévu avec une première phase qui devrait conduire à la réouverture de la section Agen-Sainte-Christie. La section Sainte-Christie pourrait, elle, être réouverte si après 3 années de fonctionnement de la section Agen-Sainte-Christie, la viabilité économique est avérée.

Desserte interne

Un réseau viaire dense mais « sous calibré »

Outre un **réseau dense** de voies communales (6 900 km à l'échelle du département), le territoire est maillé par plus de 3 500 km de routes départementales et 240 km de routes nationales.

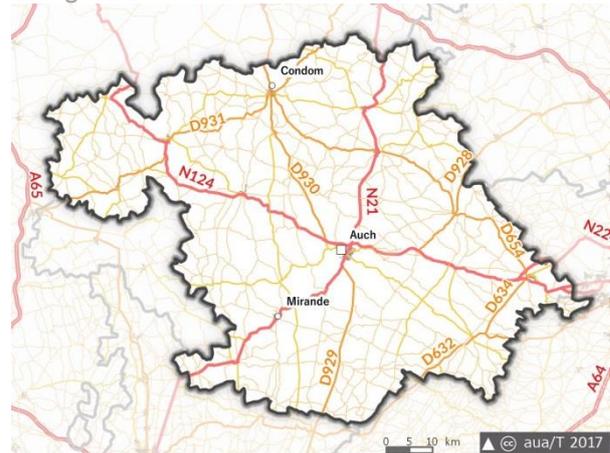
Le réseau viaire se structure autour de deux axes principaux se croisant à Auch :

- la RN 124 qui rejoint Mont-de-Marsan à l'ouest et Toulouse à l'est ;
- la RN21 qui relie Agen au nord et Tarbes au sud.

Convoi d'éléments de l'Airbus A380 sur IGG à Eauze
Source : libre de droit



Les grands axes de circulation routiers Source : IGN



Principaux axes routiers

— Autoroutes — Routes d'intérêt régional
— Routes Nationales — Routes d'intérêt départemental

Le territoire est traversé par l'**Itinéraire Grand Gabarit (IGG)** qui relie Langon à Toulouse. La RN124, qui traverse le territoire de Barbotan-les-Thermes à l'Isle-Jourdain, a ainsi bénéficié d'un ensemble d'aménagements pour permettre le transport de pièces de l'Airbus A380 (élargissement des voies, signalisation...). Le passage de convois entraîne la fermeture de l'axe à fréquence régulière. Des itinéraires de substitution départementaux sont proposés¹.

De nombreuses portions du réseau routier présentent des **difficultés importantes de circulation**. Les zones de dépassement sont peu nombreuses et le réseau est quasi exclusivement constitué de routes à 2x1 voie. Seule la RN124 est amenée à passer en 2x2 voies sur le tronçon reliant Auch à Toulouse (plus de 2/3 du linéaire sont déjà réalisés). Les travaux sur la partie centrale de cette pénétrante devraient être finalisés d'ici 2021, avec la déviation de Gimont. Les temps de déplacements sont généralement rallongés par un **trafic de poids lourds dense**. En effet le territoire constitue un **axe de passage pour les camions en transit depuis l'Espagne**.

Traversée de Condom Source : aua/T



¹ Les voies de substitution sont : la RD626 entre Eauze et Vic-Fezensac, la RD103 et la RD930 jusqu'à Auch, les RD924, RD626, RD348 et RD12 pour atteindre Gimont, la RD928 et la RD654 d'Aubiet jusqu'à l'Isle-Jourdain.

Certaines agglomérations sont traversées par des routes nationales et grands axes et subissent le passage des camions en cœur de ville avec toutes les problématiques que cela peut poser en termes de nuisances (sonores, olfactives, paysagères, congestion du trafic, pollution de l'air...) et d'accidentologie. La RD931, classée à grande circulation, traverse entre autres les communes de Condom, Eauze et Nogaro. Les comptages du nombre de véhicules, montrent des portions de voies traversant les villes d'Auch, de Vic-Fezensac, de Nogaro, de Mauvezin, de Condom avec une part de poids lourds supérieure à 10 %. Sur certains axes cette proportion frôle les 20 % (Source : CD32).

L'analyse des accidents corporels répertoriés par le Conseil Départemental montre une accidentologie importante sur le territoire. En effet, durant la période 2012-2016, 682 accidents corporels ont été dénombrés sur le département du Gers, dont 97 mortels. Ces accidents corporels se sont principalement produits sur la RN 124 et la RN 21, ainsi qu'autour des centres urbains tels que Auch, Condom, Fleurance, Lectoure, Lombez, Mauvezin, Mirande et entre Gimont et L'Isle-Jourdain où les trafics sont les plus élevés.

Plusieurs **projets routiers** sont à l'étude ou en cours et doivent permettre d'améliorer la circulation et la sécurité sur certains axes : comme évoqué précédemment, la finalisation à l'horizon 2021 de la mise à 2x2 voies de la RN124 dans sa partie centrale et l'achèvement de la déviation de Gimont à l'horizon 2024 ; mais aussi le contournement à venir d'Auch/Pavie attendu de longue date.



Une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle limitée

En dehors de la **ligne TER**, seuls les **réseaux de bus** proposent une alternative à l'automobile pour se déplacer sur le territoire du SCoT. Cette situation est caractéristique des territoires ruraux où les faibles densités ne favorisent pas le développement d'une offre en transport collectif du fait d'une desserte souvent complexe à organiser.

Sur 520 usagers de la ligne TER interrogés² en provenance ou à destination de l'une des quatre gares du SCoT, seuls 40 usagers déclarent prendre le train pour un déplacement interne au territoire. Une majorité, soit 26 d'entre eux, descendent à l'Isle-Jourdain

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région est devenue l'**Autorité Organisatrice de l'ensemble des transports interurbains routiers de voyageurs**, compétence jusqu'à présent assurée par le Service Transport du CD32. Dans ce cadre, la région gère désormais le **transport scolaire** (enseignement primaire et secondaire). Depuis la loi MAPTAM elle est également chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport. L'offre de transport interurbain est assurée par trois lignes de bus régulières (Cazaubon-Eauze-Condom, Condom-Agen, Condom-Auch) et deux lignes sur réservation Mauvezin-L'Isle-Jourdain (correspondance avec L'Isle-Jourdain/Toulouse) et Cazaubon-Eauze-Manciet (correspondance avec Mont-de Marsan/Toulouse). Il existe également la ligne 65 du Réseau Arc-en-Ciel : Toulouse - Boulogne sur Gesse qui dessert le Savès (Savignac Mona, Samatan, Lombez et Espaon).

Sur le territoire du SCoT, les services de **Transport A la Demande (TAD)** sont dépendants de l'organisation propre à chaque intercommunalité. Dans l'ensemble, l'offre de TAD proposée permet de rejoindre les principaux pôles de services, communes accueillant des manifestations locales et lignes de transport en commun (ligne SNCF régionale, réseau de cars). En dehors du Grand Auch, au total 9 secteurs sont desservis et gérés par différents maîtres d'ouvrage :

- Saint-Clar/Mauvezin/Cologne (CC Bastides de Lomagne) ;
- Fleurance/Lectoure (CC de la Lomagne Gersoise) ;
- Condom (CC de la Ténarèze) ;
- Saramon/ Gimont (CC des Coteaux Arrats Gimone) ;
- Ordan-Larroque (Commune d'Ordan-Larroque) liaison à Auch ;
- Samatan (GESTES - Groupement pour une Entraide Sociale Territoriale En Saves) ;
- Vic-Fezensac (CC d'Artagnan en Fezensac) ;
- Puycasquier (Commune de Puycasquier) liaison Fleurance ;
- Miélan/Marciac (SIVOM Miélan-Marciac).

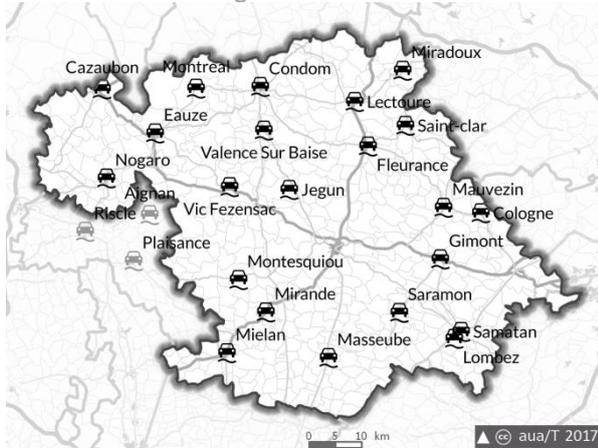
² Usagers interrogés dans le cadre de l'enquête Origine/Destination conduite par la région en 2013 en période de pointe du soir (les mardi et jeudi).

On retrouve des fonctionnements et structurations des réseaux très différents d'une CC à l'autre. A titre d'exemple, la CC d'Artagnan en Fezensac couple le service du transport à la demande avec le fonctionnement de la Maison de Santé (1/3 Région, 1/3 CC, 1/3 Département). Le TAD offre un service minimum permettant aux captifs d'accéder aux services, équipements, marchés...

En dehors du transport en commun d'autres solutions peuvent constituer une alternative à la voiture individuelle. Afin de faciliter la **pratique du covoiturage** le département a mis en place une **plateforme en ligne** (<http://www.gers-covoiturage.fr/>) ainsi que **22 aires de covoiturage** à l'échelle du SCoT (25 à l'échelle du Gers) et le PETR Portes de Gascogne a mis en place une plateforme PARTAJ.

En accord avec les communes ces points de rencontre ont été aménagés afin d'optimiser leur utilisation et garantir la sécurité des usagers via notamment des places de stationnement et la mise en place d'une pancarte de signalement. Dans l'objectif de compléter l'offre proposée sur la plateforme le CD32 s'est associé au service proposé par Blablacar. En revanche, aucun système d'autopartage n'a été développé sur le territoire.

Stations de covoiturage - Source : CD32



Plusieurs initiatives sont conduites pour encourager les **déplacements vélos et piétons**. Le CD32 conduit par exemple des actions de promotion de l'usage du vélo ainsi qu'un projet de sécurisation des circuits le long des voies communales et départementales.

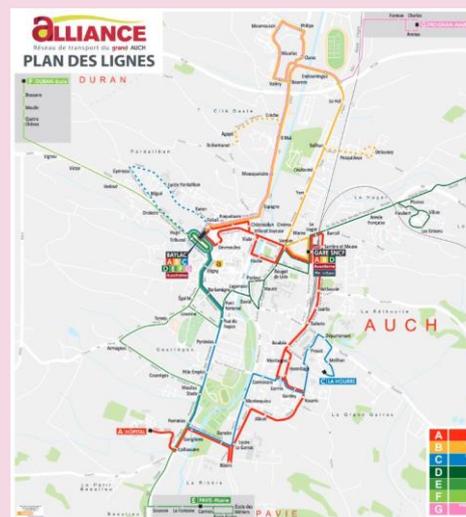
Ceux-ci restent cependant principalement axés sur les loisirs et activités touristiques (voir partie 3.4 Tourisme, culture, loisirs). Malgré les contraintes topographiques sur certaines parties du territoire, les modes actifs (vélos et marche) présentent un potentiel de développement des mobilités intéressant notamment pour parcourir les courts trajets au sein des bourgs. Dans le cadre de pratiques **intermodales**, elles sont une option souvent intéressante en complément d'autres **modes de transport**.

FOCUS

LA DESSERTE URBAINE DU GRAND AUCH

Depuis janvier 2014, la CA Grand Auch Cœur De Gascogne a délégué à la société Keolis l'exploitation du service public des transports en commun de voyageurs sur son territoire. Le **réseau de transports urbains** (Alliance) dessert, via 7 lignes régulières, les communes d'**Auch**, de **Preignan**, de **Pavie** et de **Duran**. Les principaux pôles de l'agglomération sont desservis régulièrement : le centre-ville, l'hôpital, la gare SNCF, les centres commerciaux et le quartier du Garros. Une navette cœur de ville gratuite (l'Auscitaine) fait la liaison entre la haute ville et la basse-ville (gare, pôle culturel...).

Le **TAD** qui assurait en complément la desserte de 12 communes de l'intercommunalité a été suspendu dans le cadre de la réorganisation du périmètre de l'EPCI créé au 1^{er} janvier 2017 (Grand Auch Cœur de Gascogne). Le réseau Flexo assure un **départ à l'arrivée du TER** depuis la gare SNCF pour la desserte sur demande des communes d'Auch, Pavie, Duran et Preignan. Pour les **personnes à mobilité réduite** le service Hand'Alliance fonctionne sur réservation sur l'ensemble de la CA. Enfin plusieurs **services spécifiques** sont destinés à compléter l'offre pour les scolaires en internat (navette Gare) l'accès au marché, au cimetière et à Emmaüs. Depuis 2002, le site de la gare ferroviaire d'Auch constitue un pôle multimodal qui regroupe la gare routière et un espace dédié au transport scolaire.



A noter que la CA Grand Auch Cœur de Gascogne engage en 2018 une étude pour l'élaboration d'un plan global de mobilité durable.



Mobilités et modes de déplacement

Ce qu'il faut retenir :

- Des flux domicile-travail limités entre PETR et une polarisation vers le pôle d'emplois auscitain
- Une attractivité forte du pôle d'emplois toulousain pour la partie Est du territoire
- Des pratiques de déplacements dominées par l'usage de la voiture individuelle

Chiffres clés :

220 000 voyageurs en 2015 en gare d'Auch

80 % des actifs travaillent et résident sur le territoire

41 % d'actifs « stables » résidant et travaillant dans la même commune

7 600 actifs « entrants » résidant en dehors du SCoT mais y travaillant

Les migrations domicile-travail

Les navettes domicile-travail représentent environ 30 % des déplacements et sont l'une des causes de congestion du trafic routier aux heures de pointe.

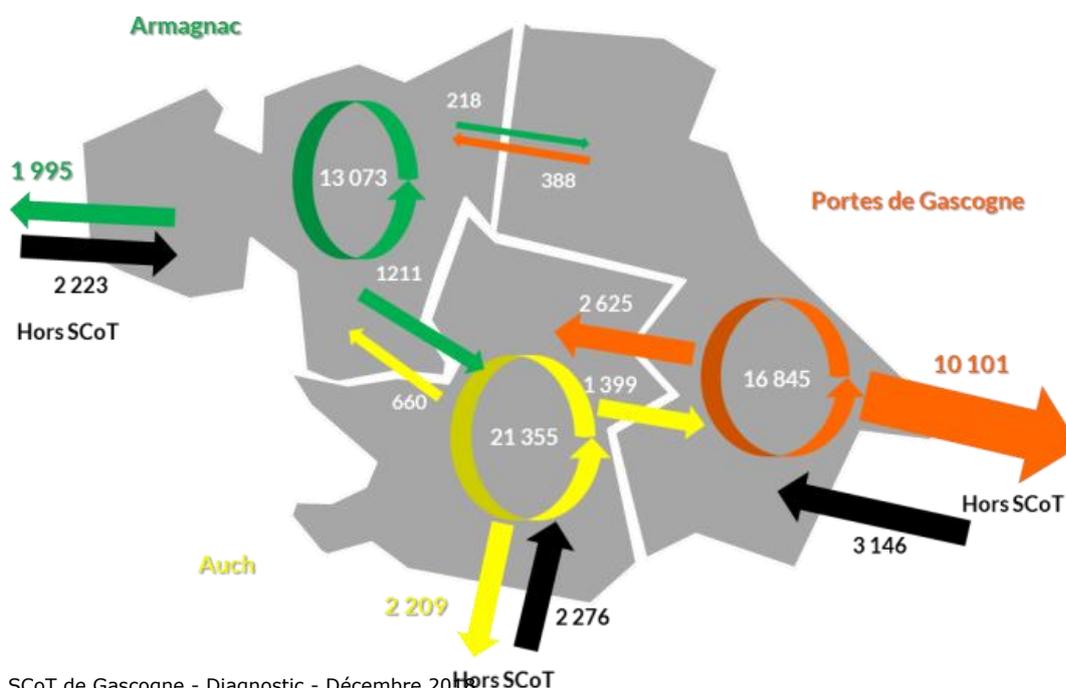
Des dynamiques très contrastées entre PETR

En 2014, **80 % des actifs occupés résidant dans le territoire du SCoT y travaillent**. Les dynamiques sont cependant très différentes entre les trois PETR. Le nombre d'actifs résidents de chacun de ces territoires est d'ailleurs très inégal, à l'image de leur démographie. Le PETR Pays d'Armagnac représente ainsi 23 % de la population en activité habitant le territoire du SCoT, le reste se distribue entre le Pays d'Auch (36 %) et le Pays des Portes de Gascogne (42 %).

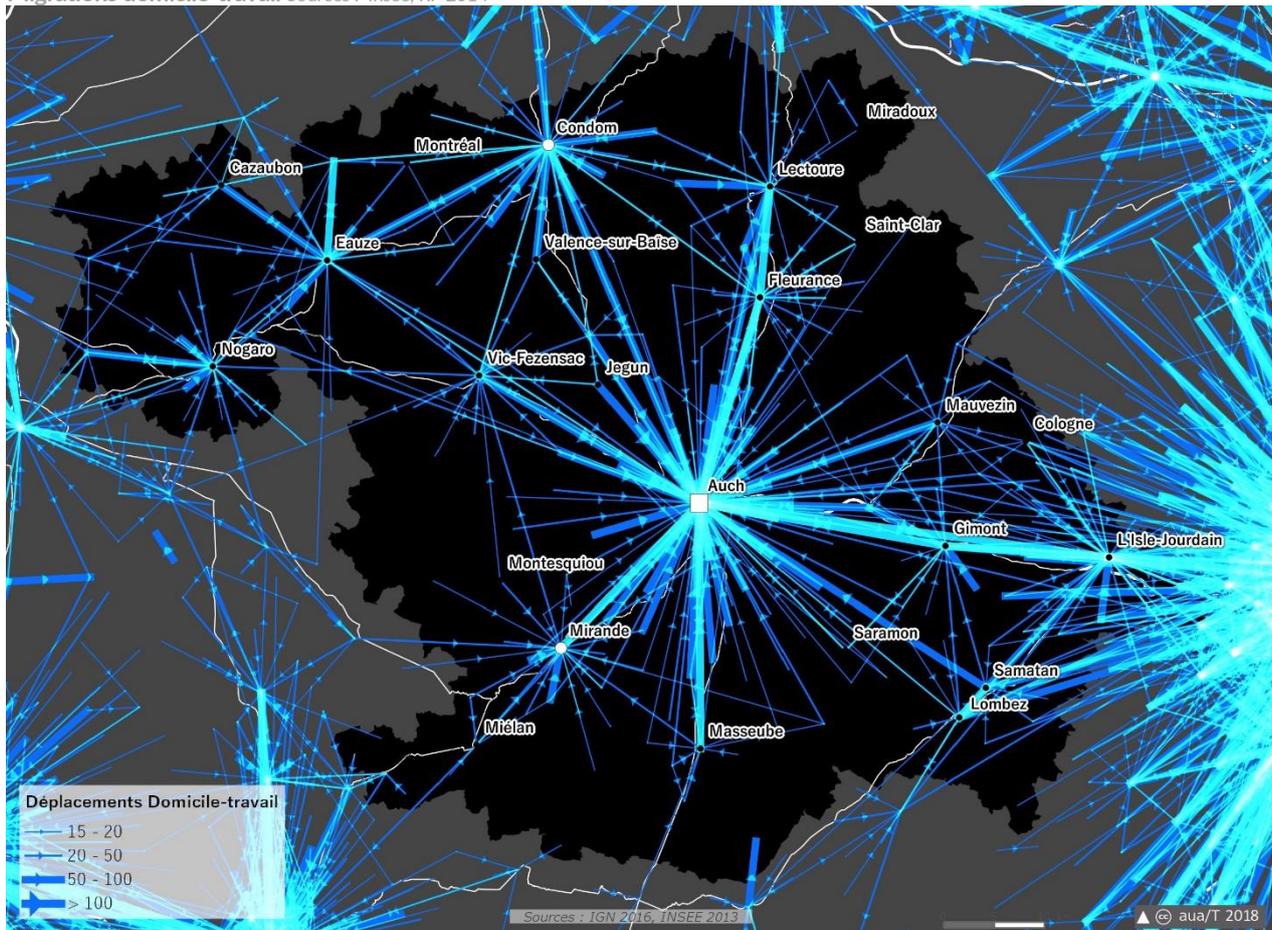
Moins de deux tiers des actifs du PETR Pays Portes de Gascogne y restent pour travailler, ils sont 84% sur le PETR Pays d'Auch et 79% sur le PETR Pays d'Armagnac. La dynamique de mobilité professionnelle à l'est se distingue ainsi fortement de celle des actifs résidant sur le reste du territoire. Du fait de la forte polarisation exercée par la métropole toulousaine mais également par le pôle d'emplois d'Auch les flux tournés vers l'extérieur du périmètre du PETR Pays Portes de Gascogne sont importants.

Parmi les 57 800 actifs résidant et travaillant sur le territoire du SCoT, 1 sur 2 reste travailler dans sa commune de résidence. Les déplacements entre PETR sont assez restreints et favorables au PETR Pays d'Auch en raison de la polarisation qu'exerce le pôle d'emplois de la ville-centre.

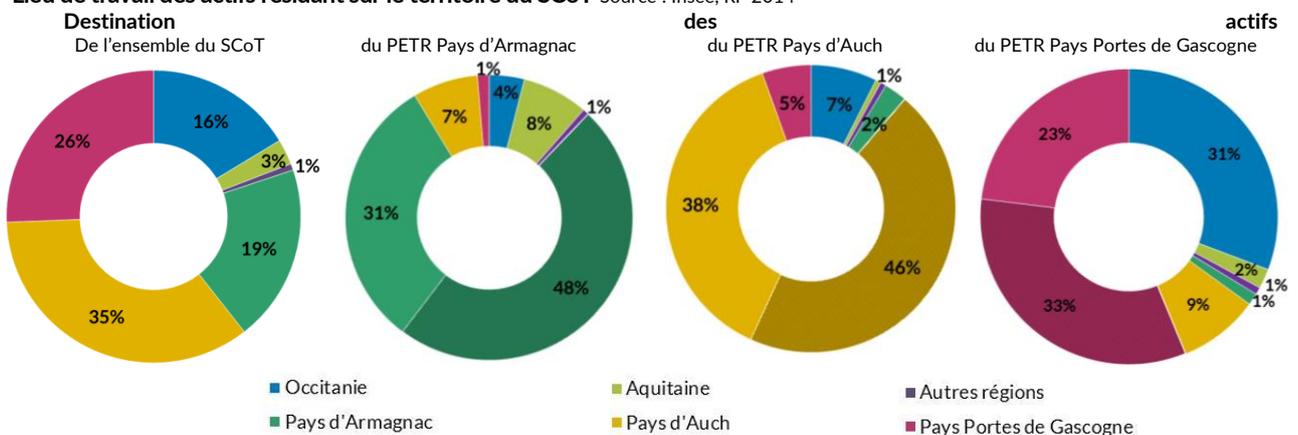
Répartition des flux par PETR Sources : Insee, RP 2014



Migrations domicile-travail Sources : Insee, RP 2014



Lieu de travail des actifs résidant sur le territoire du SCoT Source : Insee, RP 2014



Des flux sortants favorables au pôle d'emplois toulousain

Le territoire se caractérise par **plus d'actifs sortants (14 300) que d'actifs entrants (7 650)**. La destination privilégiée par les « sortants » est le bassin d'emplois toulousain qui polarise deux tiers des flux sortants du SCoT. 60% des flux à destination du département de la Haute-Garonne proviennent de la CC de la Gascogne toulousaine. Pour le reste des actifs sortants, 21% travaillent dans les autres départements limitrophes (Lot-et-Garonne 7%, Hautes-Pyrénées 6%, Landes 5%,

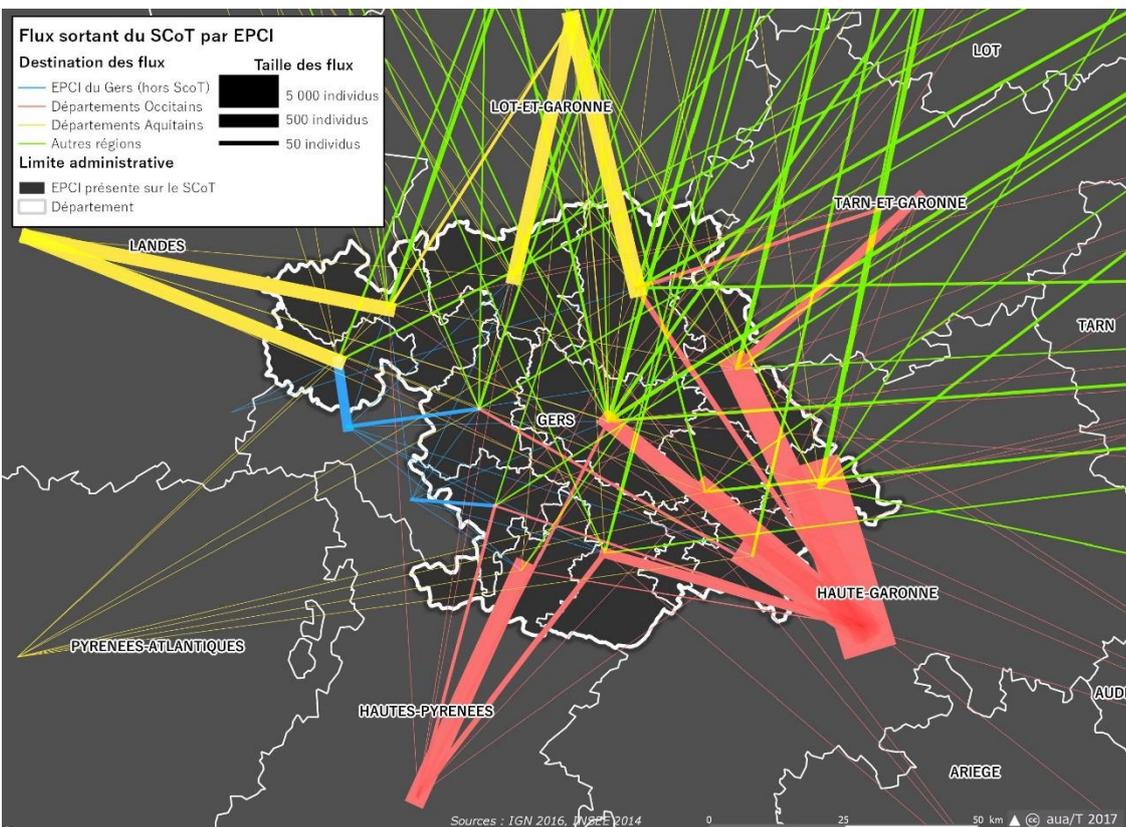
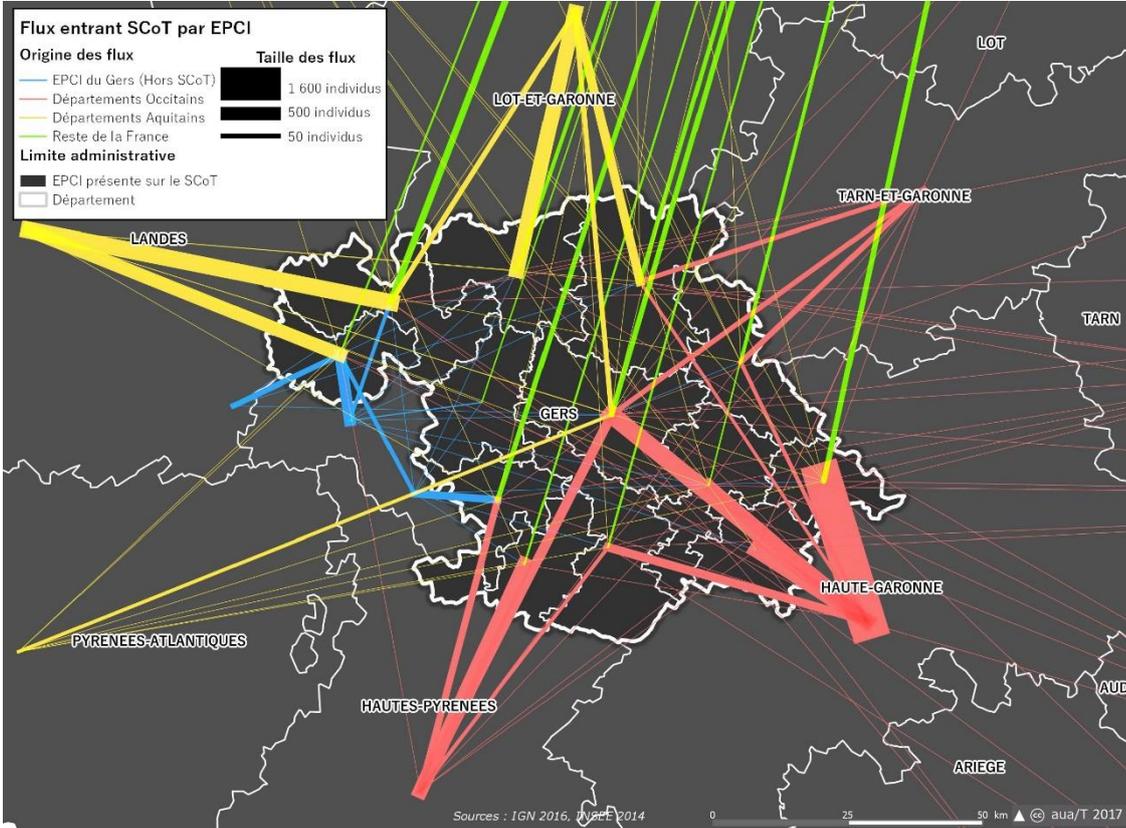
Tarn-et-Garonne 3% et Pyrénées-Atlantiques 1%) et 5% le reste du département du Gers. Les actifs sortants du Pays d'Armagnac du fait de la proximité des Landes et du Lot-et-Garonne sont plus nombreux à rejoindre l'Aquitaine (8%) que l'Occitanie (4%). Plus de 40% des actifs qui entrent sur le territoire pour y travailler résident en Haute-Garonne³, 13%

³ La commune de Fontenilles est intégrée dans les chiffres du territoire du SCoT et n'est donc pas comptabilisée dans les actifs entrants en provenance de la Haute-Garonne.

dans le reste du Gers. Les principaux flux proviennent ensuite dans l'ordre des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Lot et Garonne. En termes de répartition, plus de 3 100 actifs viennent travailler sur le PETR Pays Portes de Gascogne, plus de 2 200

sur chacun des deux autres PETR. Ce sont d'abord les communes limitrophes qui profitent de cet afflux d'actifs en provenance des départements extérieurs, puis la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

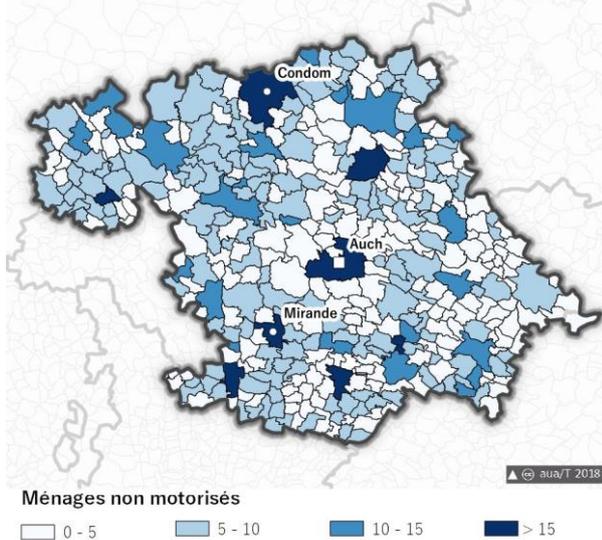
Flux entrant et sortant du SCoT par EPCI – Source : IGN 2016



Une prédominance de la voiture (individuelle)
Le SCoT de Gascogne n'échappe pas à l'hégémonie de la voiture individuelle. Sur l'ensemble du territoire, cette situation concerne les déplacements vers les lieux d'emplois mais également les déplacements du quotidien. En 2013, **90 % des ménages possédaient au moins une voiture**. Situation classique pour un territoire rural où la dispersion de l'habitat et de l'emploi favorise ce type de pratique de mobilité. Outre des problématiques liées aux difficultés de déplacement sur le territoire, l'importance du trafic automobile est source de nuisances sonores, olfactives, d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre qui nuisent à la qualité de l'air.

A contrario, dans les zones les plus enclavées, la faible motorisation d'une partie de la population (personnes âgées, jeunes...) conjuguée à la faible desserte par les TC peut avoir pour corollaire l'isolement. Le co-voiturage et le Transport A la Demande (TAD), peuvent alors à la fois constituer des modes alternatifs à l'usage systématique de la voiture solo et garantir l'accessibilité des personnes « isolées » aux lieux d'activités et de services.

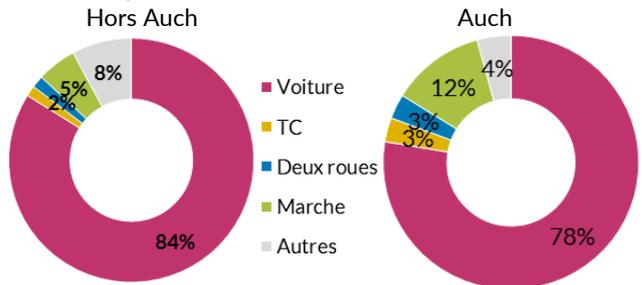
Part des ménages non motorisés - Source : Insee, 2014



En 2014, la part des actifs allant travailler en voiture était de 84 %, soit 5 points plus élevée qu'à l'échelle régionale (78 %). L'usage de modes alternatifs à l'automobile est faible. La commune d'Auch, qui constitue le principal pôle d'emploi du territoire, se distingue par une pratique plus importante de la marche (12 %). Le service de desserte urbaine permet d'atteindre une part de 3 % par les TC.

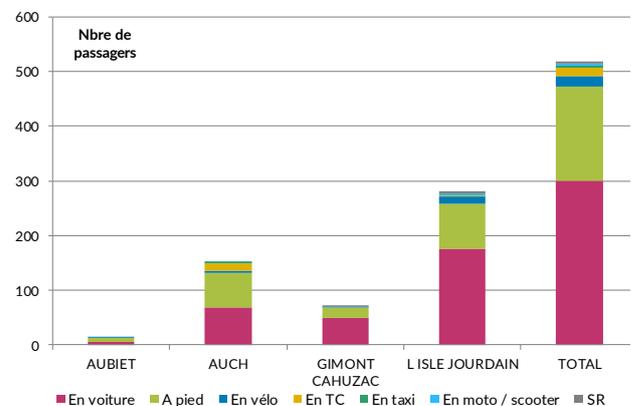
Modes de déplacement des actifs ayant un emploi

Source : Insee, RP 2014



L'analyse des modes d'accès et de diffusion des usagers de la ligne TER sur le territoire du SCoT⁴ montrent une prédominance de l'usage de la voiture (58 %). Cependant, un usager sur trois se rend ou quitte la gare à pied. Le vélo et les transports en commun (bus urbain, car régional ou départemental) représentent respectivement 4 % et 3 %. La proportion d'usagers utilisant la voiture est plus importante pour les gares de Gimont et de l'Isle Jourdain alors que près d'un usager sur deux se rendent à la gare d'Auch ou la quittent à pied. Lorsque les conditions sont réunies (densité, accessibilité, TC, ...) la part de la voiture baisse.

Modes d'accès et de diffusion des usagers des gares du SCoT - Sources : SNCF TER - Occitanie



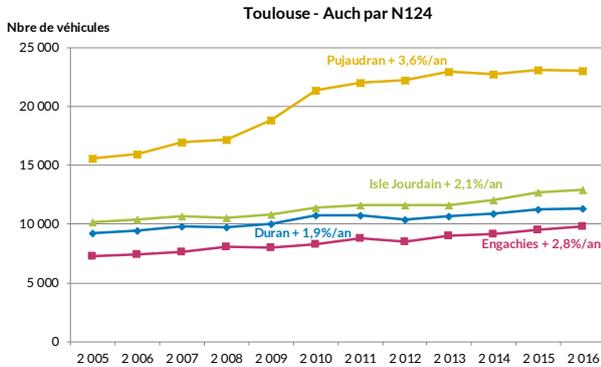
Un trafic routier en hausse sur l'axe Auch-Toulouse et une fréquentation en baisse de la ligne TER

Les échanges routiers quotidiens entre la CA du Grand Auch et la grande agglomération toulousaine représentent 3 000 véhicules par jour, dont 1 600 véhicules par jour entre les communes d'Auch et

⁴ Les résultats de l'enquête Origine/Destination, conduite par la SNCF en 2013, ont été analysés pour les modes d'accès des usagers des gares de montée du SCoT et pour les modes de diffusion des usagers des gares de descente du SCoT.

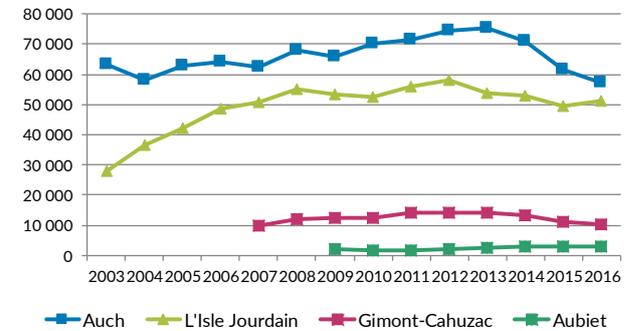
Toulouse (Estimations à partir de l'enquête cordon routière 2013 SMTC Tisséo). En 11 ans (2005-2016) le trafic des véhicules légers et poids-lourds est en hausse sur l'ensemble des points de comptage de la RN124 inclus dans le périmètre du SCoT.

Evolution des trafics moyens journaliers annuels (tous véhicules) Source : DIRSO



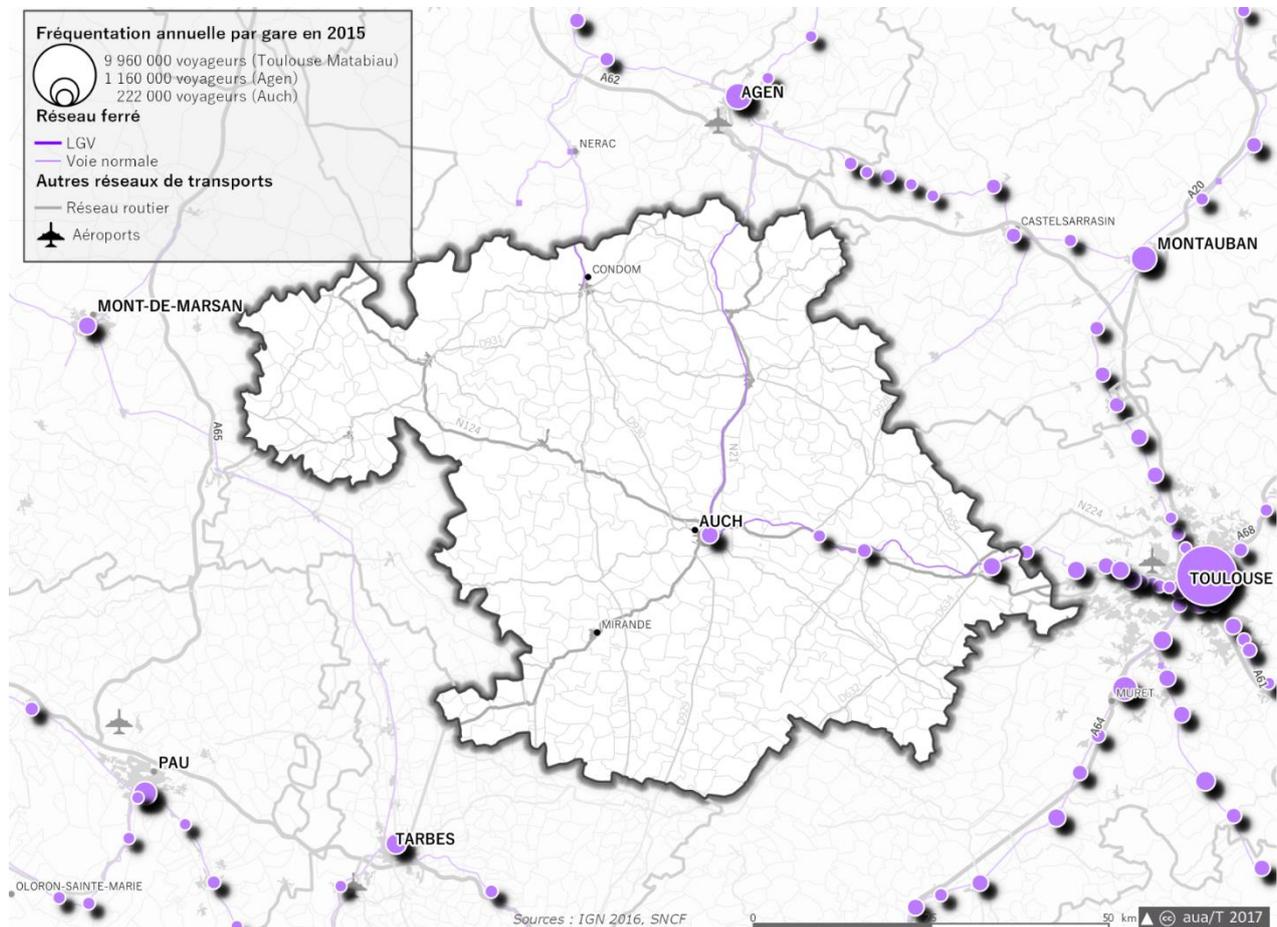
des aux intempéries ont obligé la ligne TER à fermer plusieurs semaines. La totalité du trafic ferroviaire comptabilisé entre Auch et Toulouse est en baisse depuis 2012. L'Isle-Jourdain connaît un léger regain de fréquentation en 2016.

Evolution du trafic ferroviaire annuel entre Toulouse Matabiau et Auch Sources : SNCF TER - Occitanie

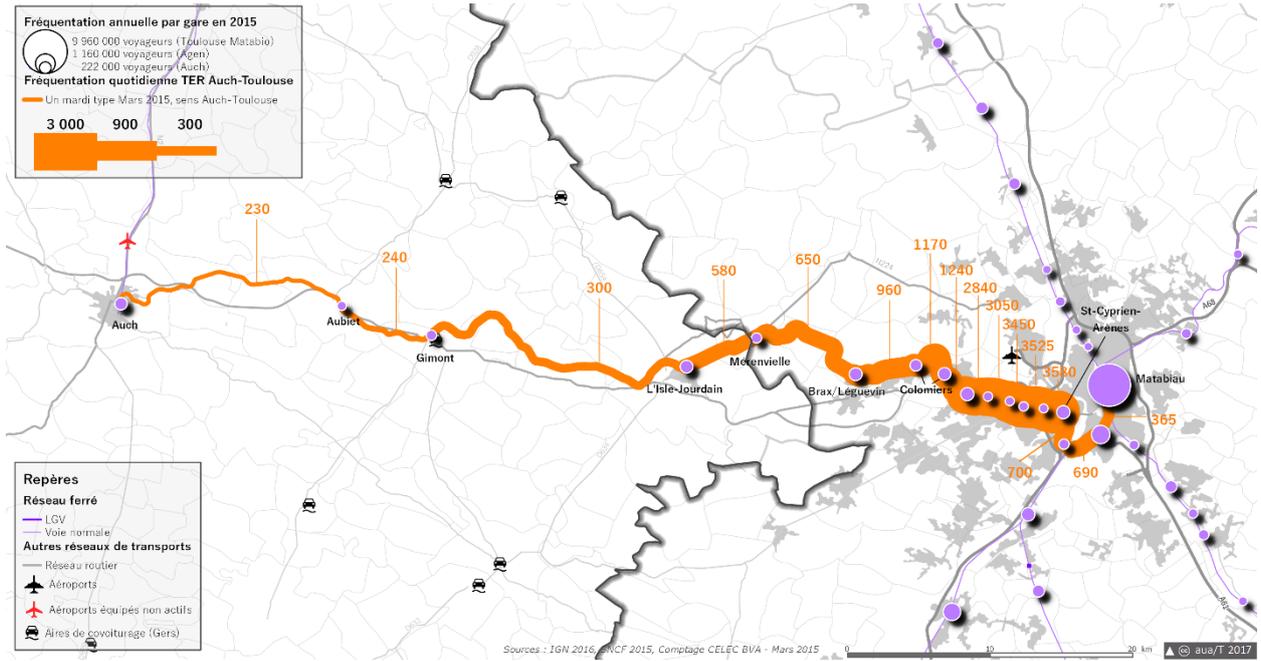


L'évolution récente de la fréquentation de la ligne TER qui relie Auch à Toulouse montre une baisse de fréquentation. Entre 2014 et 2015 le nombre total de voyageurs a baissé de 35 100 pour passer à 547 460 passagers cumulés sur les 4 gares du territoire. En effet, lors de cette période, des travaux de modernisation, ainsi que des travaux

Fréquentation annuelle par Gare en 2015, Source : SNCF

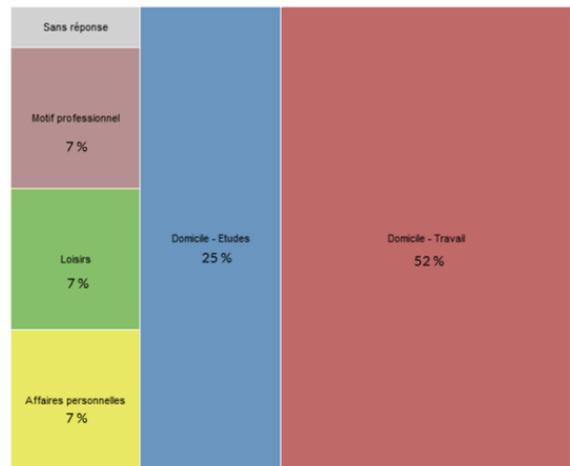


Fréquentation annuelle et quotidienne de la ligne TER Auch-Toulouse en 2015 - Sources : SNCF, CR Midi-Pyrénées



Si l'on observe en détail les motifs de déplacements des 520 usagers de la ligne sur le territoire du SCoT, près de 60 % se sont déplacés pour des motifs d'ordre professionnel ou se rendre sur leur lieu de travail, 25 % pour les élus.

Sources : SNCF TER - Occitanie, enquête OD 2013





Enjeux en matière de mobilité

Renforcement de l'accessibilité externe du territoire et anticipation du développement des gares LGV d'Agen, Montauban et Toulouse

Pour désenclaver le territoire, améliorer les conditions d'accès aux autoroutes, gares LGV et aéroports, vers Toulouse, mais aussi vers les autres gares et aéroports (Agen, Tarbes ...); maintenir l'accessibilité ferroviaire et améliorer son cadencement; maintenir l'infrastructure aéroportuaire d'Auch en lien avec le développement de la filière aéronautique; maintenir le potentiel de transport de marchandises sur la ligne fret Auch-Agen

Gestion du trafic de transit, notamment Poids-Lourds

Pour limiter le trafic de transit sur les infrastructures routières du territoire; limiter l'accidentologie, les conflits d'usage entre VL et PL et les nuisances

Amélioration de la desserte interne du territoire

Amélioration des circulations et des temps d'accès (aménagement routiers sur les axes structurants, partage de la voirie entre les différents usages (PL, VL, tracteurs...))

Développement des modes alternatifs à la voiture particulière (covoiturage, modes actifs dans les centres-bourgs, vélo à assistance électrique...); lutter contre l'isolement des secteurs ruraux



Le numérique

Ce qu'il faut retenir :

- Un domaine stratégique afin de décloisonner le territoire et le rendre plus attractif
- Un engagement politique et technique majeur qui a permis d'opérer une des principales montées en débit sur le territoire national
- Un accès au très haut débit comme condition *sine qua non* au maintien des entreprises existantes et à l'arrivée de nouvelles activités
- Une accessibilité au numérique permettant d'accéder à une palette élargie de services à domicile : santé, éducation etc.
- Des potentiels à valoriser en termes d'emplois et de formation professionnelle

Chiffres clés :

100% des ménages gersois desservis avec un débit d'au moins 8 Mb/s fin 2017

2/3 des ménages gersois raccordables à la fibre en 2020 (objectif 2nd SDTAN)

+ 19 000 logements et locaux professionnels éligibles à un débit supérieur à 30 Mbit/s entre 2015 et 2017

Un secteur stratégique et vecteur de décloisonnement pour un territoire peu dense

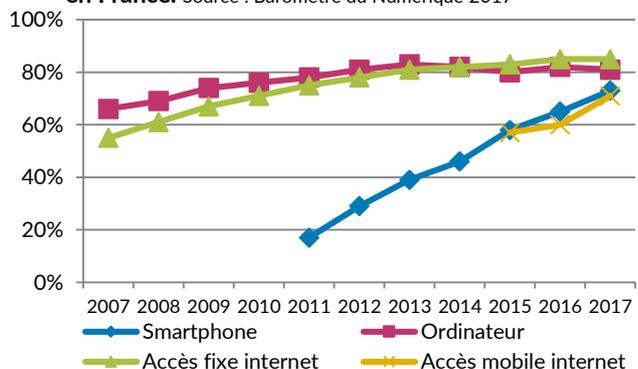
Des usages omniprésents dans la vie quotidienne

La qualité de la desserte numérique du territoire apparaît aujourd'hui comme un enjeu stratégique en termes d'attractivité, que ce soit auprès des acteurs économiques ou plus généralement auprès des habitants. Les usages liés au numérique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication imprègnent en effet de façon croissante les activités quotidiennes du grand public ou des professionnels, phénomène qui implique de la part des collectivités un investissement conséquent afin d'offrir un environnement adapté et compétitif.

Plus de 8 français sur 10 sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur et d'une connexion internet fixe¹. Si ce taux d'équipement apparaît relativement stable ces dernières années, l'usage parallèle des smartphones avec un accès mobile à internet a quant à lui explosé depuis le début des années 2010. L'intensité des usages s'est par ailleurs considérablement accrue : 3 français sur 4 se connectent désormais tous les jours sur internet, que ce soit sur ordinateur, tablettes ou mobiles.

L'éventail des pratiques adossées à ce support s'est en outre étendu : TVHD, achats sur internet, démarches administratives, participation aux réseaux sociaux, messagerie instantanée, jeux en ligne etc.

Taux d'équipement et taux d'accès à internet en France. Source : Baromètre du Numérique 2017



Face à ces usages en très forte croissance, la fourniture d'une couverture territoriale complète associée à une qualité de desserte susceptible de supporter la pratique quotidienne et fluide des différents services apparaît désormais incontournable.

¹ Source : Baromètre du numérique 2017

Un engagement politique fort matérialisé par l'élaboration du SDTAN du Gers

Au regard de ces enjeux, le territoire gersois présentait un important retard en matière de couverture haut débit. Le débit moyen sur le département était ainsi considéré comme l'un des plus faibles du territoire national en 2011. A titre d'illustration, 70% de la population gersoise était éligible à l'offre Triple Play en 2011² contre 80% d'éligibilité à l'échelle de Midi-Pyrénées et à l'échelle nationale.

Autre facteur préjudiciable au territoire : sa faible intensité concurrentielle. En dehors du Grand Auch avec Orange, les opérateurs privés sont très peu présents sur le territoire. La faible densité en population du Gers et son habitat très dispersé n'offrent en effet que peu de perspectives en termes de rentabilité au regard des montants à investir, en particulier sur le plan des infrastructures.

Au regard de cette situation appelant à une prise d'initiative publique, le Conseil Départemental du Gers s'est engagé dans une démarche ambitieuse d'amélioration de la couverture et du débit auprès de sa population en adoptant en 2012 un SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique), premier document de ce type alors adopté au sein de l'actuelle région Occitanie afin d'éviter une situation de fracture numérique. Trois grands objectifs ont été fixés à ce schéma qui conduira l'une des plus importantes montées en débit du territoire national:

- Fournir à tous les gersois un **accès Triple Play** (soit un débit minimum de 8 Mbit/s)
- Permettre à une part significative des gersois d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de **fibre optique jusqu'à l'habitant** et ce dans les mêmes conditions que ce qui sera possible dans les très grandes villes
- Desservir les principaux sites stratégiques et **Zones d'Activités Economiques (ZAE)** du département en **Très-Haut-Débit**

Afin de mener à bien ce déploiement de nouvelles infrastructures permettant l'amélioration du débit des gersois, le département et l'ensemble des communautés de communes se sont dotées en 2013 d'une structure spécifique en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma, le syndicat mixte Gers Numérique, qui travail par

ailleurs à l'élaboration du second SDTAN départemental.

Des besoins stratégiques sur des filières de service public

La perspective d'une montée en débit de l'ensemble du territoire gersois revêt des objectifs qui dépassent la simple amélioration de l'accessibilité et du service auprès de la population. En effet, la perspective d'une accessibilité au très haut débit va notamment permettre d'offrir de nouveaux débouchés sur des filières jugées stratégiques par le département :

- dans le **domaine de la Santé**. Face au vieillissement marqué de sa population et aux besoins accrus en matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, l'accès au tout numérique permettra notamment de limiter les effets de la désertification médicale en milieu rural. Le développement de la télémédecine dessine en effet de nouvelles opportunités dans l'amélioration du maintien à domicile et l'ancrage des services de santé de proximité : meilleur équipement des maisons de santé, dossier médical partagé, téléimagerie, téléexpertise, télédiagnostic, mise en réseau des services etc. Ces différentes mesures sont aujourd'hui au cœur du dispositif du pôle d'excellence rurale « Gers, santé, numérique » dont le pilotage est porté par l'Union Départementale des CCAS.
- dans le domaine de **l'éducation**. Ici la montée en débit permettra une meilleure intégration des Espaces Numériques de Travail (ENT) au sein des établissements scolaires. Ces derniers permettent d'offrir différents services numériques disponibles en continu tels que l'emploi du temps des élèves, les carnets de notes, des éléments de cours etc.

Une nécessité en termes d'attractivité et de développement économique

Les besoins en termes d'accès au très haut débit trouvent enfin un vif écho dans le domaine de l'attractivité économique. Sur un domaine de plus en plus concurrentiel, l'absence de desserte en Très Haut Débit (THD) apparaît aujourd'hui comme un manque rédhibitoire pouvant freiner l'accueil de nouvelles entreprises ou même le maintien de celles déjà présentes sur le territoire.

Les besoins ne s'attachent pas réellement aux grandes entreprises, ces dernières étant pour la plupart déjà connectées à la fibre via des partenariats directs auprès des opérateurs (cf Latecoere à Gimont desservi par le réseau en fibre de l'entreprise E-Tera). Le cœur des déploiements

² L'offre Triple Play caractérise un contrat d'abonnement unique incluant accès internet à haut ou très haut débit, télévision, et téléphonie illimitée

doit pouvoir être adjoint au tissu de TPE/PME qui maille le territoire. Si cette démarche doit notamment permettre de desservir l'ensemble des ZAE en haut débit ou THD, celle-ci est également associée au déploiement des accès sur le marché résidentiel. En effet de très nombreuses TPE (artisans, professions libérales, indépendants etc.) sont insérées dans le tissu urbain à dominante habitat et sont tributaires de la connexion sur ces zones.

Certains secteurs économiques stratégiques pour le territoire ont également fait valoir l'intérêt fort d'une desserte améliorée au niveau numérique. C'est notamment le cas des exploitations agricoles où l'optique d'un meilleur accès au haut débit permettrait la promotion de la vente directe ainsi que la diversification économique de la filière.

La desserte du marché résidentiel revêt également un intérêt particulier dans l'optique du développement des espaces de coworking et des "tiers lieux" au sein des centres-bourgs. L'accès au THD se veut ainsi l'un des fers de lance de la démarche Soho Solo engagée par la Chambre de Commerce du Gers afin d'attirer travailleurs indépendants ou salariés en télétravail.

Une amélioration importante de la couverture et des débits proposés

La stratégie d'amélioration de la couverture et des débits proposés telle qu'exprimée au sein du SDTAN s'appuie sur un scénario qui emploie différents types de technologies.

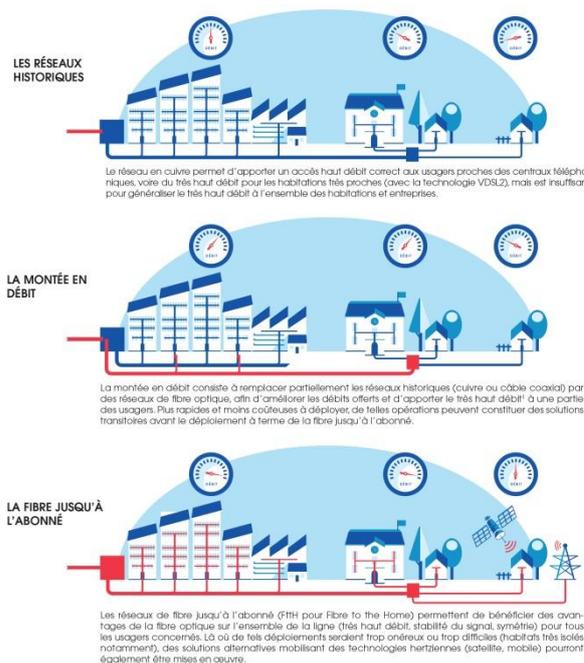
Si le cœur des travaux engagés portent sur le déploiement de la fibre jusqu'à l'utilisateur auprès des sites stratégiques, des ZAE et des communes de plus de 1 500 habitants³, le choix a été fait d'appliquer en parallèle d'autres solutions transitoires et moins coûteuses à même de permettre une couverture améliorée au sein des secteurs plus isolés qui ne pourront être desservis à court terme par la fibre. Celles-ci incluent des opérations de montée en débit ainsi que la fourniture d'équipements permettant l'accessibilité à des offres satellitaires.

Le premier réseau fibre d'intérêt public opérationnel en Occitanie

Dans le cadre de l'accès au très haut débit, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (ou Fiber to the Home, FttH) constitue le cœur du chantier engagé sur le territoire. Cette technologie constitue aujourd'hui la solution à même de fournir des performances de débit supérieures à 100 Mbit/s. En guise de comparaison, les performances obtenues

Comprendre les réseaux de communications électroniques

Source : Maitich très haut Débit



avec l'ADSL 2+ (réseau en cuivre) atteignent un maximum de 25 Mbit/s.

Deux modes opératoires sont mis en œuvre sur le territoire afin de déployer les réseaux en fibre optique auprès du grand public.

- **Le réseau FttH déployé par les opérateurs (zone AMII Grand Auch) :**
Ce réseau correspond au périmètre de déploiement du réseau FttH par Orange qui a signé une convention avec le Grand Auch afin de desservir à la fois la préfecture gersoise et les autres communes de l'agglomération (celles de l'ancienne intercommunalité CA du Grand Auch et non l'actuel EPCI Grand Auch Cœur de Gascogne). Au total, 22 000 logements seront concernés par cet investissement privé. Au 2^{ème} trimestre 2017, 32,6% des logements et locaux d'Auch étaient éligibles à ce réseau. Les communes périphériques de Duran et Castin sont également en partie couvertes à cette date : 50% d'éligibilité à la fibre FttH pour la première, 22% pour la seconde.
- **Le réseau d'initiative publique (RIP) FttH déployé par Gers Numérique**
Ce réseau "prend en compte" l'ensemble du territoire gersois non couvert par le réseau Orange du Grand Auch soit plus de 80% de la

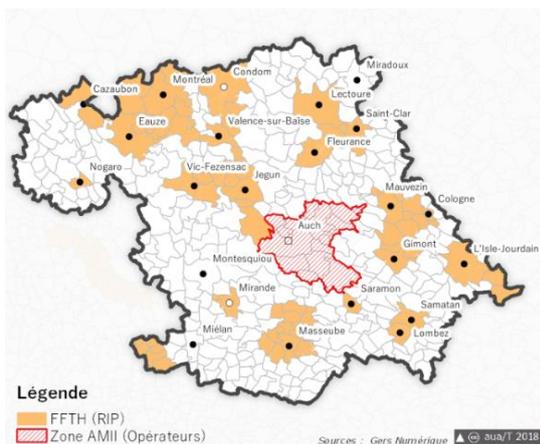
³ Communes prioritaires identifiées : L'Isle-Jourdain – Pujaudran, Condom, Lombez/Samatan ; Mirande ; Nogaro ; Fleurance ; Lectoure ; Valence-sur-Baïse ; Vic-Fezensac ; Eauze ; Gimont ; Marciac ; Mauvezin – Cologne ; Villecomtal ; Masseube.

population du département⁴. Comme indiqué précédemment, les communes comptant plus de 1 500 habitants ont été priorisées, avec un accent plus important mis sur leur centre-bourg. A l'été 2017, les premières connexions de particuliers au réseau FttH public ont eu lieu à Samatan. Celles-ci ont constitué les premières liaisons à un réseau public de fibre optique au sein de la région Occitanie. A ce jour, 6 communes disposent de prises éligibles au réseau : Samatan, Lombez, l'Isle-Jourdain, Pujaudran, Mirande et Nogaro. A partir des nouveaux nœuds de déploiement mis en place sur les communes prioritaires, le réseau doit ensuite pouvoir s'étendre à leur périphérie. Au total, 82 communes seront concernées par le réseau FttH RIP à l'horizon 2021.

A terme, l'objectif affiché est de permettre à 70% de la population gersoise d'être reliés à la fibre d'ici 2021, que ce soit en zone AMII ou en zone RIP.

Déploiement de la fibre (FttH) sur le SCoT

(prévisionnel 2021 pour le RIP) Source : Gers Numérique



Un effort complémentaire majeur de montée en débit

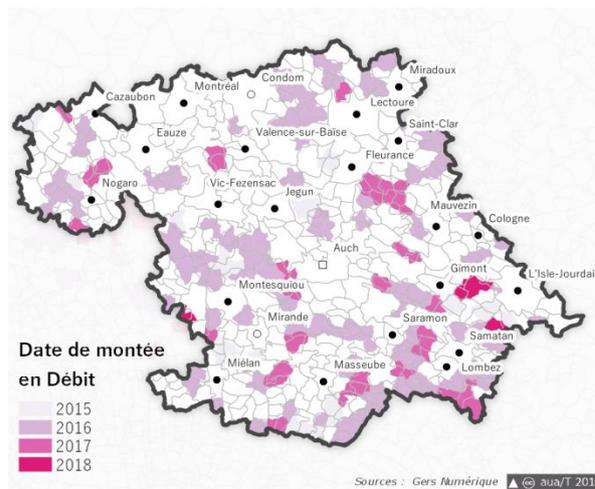
Les opérations de montée en débit mises en place sur le territoire consistent en un réaménagement des sous-répartiteurs ou boucles locales en NRA (Nœud de raccordement d'abonnés). Cette démarche consiste autrement dit à déployer la fibre jusqu'aux répartiteurs locaux en lieu et place du réseau historique en cuivre, ce qui permettra aux utilisateurs finaux d'obtenir des gains de débit importants (technologie VDSL2). Selon la distance des usagers aux répartiteurs de quartiers (jusqu'à 4 km environ), les débits éligibles pourront varier entre 40 Mbit/s et 100 Mbit/s, ce qui ouvre véritablement la voie à l'accès au très haut débit. Si ces opérations ne relient pas concrètement

⁴ La commune de Fontenilles, bien que située en Haute-Garonne, est rattachée à cette mise en œuvre du RIP FttH du fait de son appartenance au PETR Pays Portes de Gascogne

l'utilisateur final à la fibre au sein de son logement ou de son espace professionnel, elles permettent de préparer l'arrivée postérieure de la fibre jusqu'à eux.

La démarche globale ici portée par Gers Numérique représente l'une des plus ambitieuses montées en débit mises en œuvre sur le territoire national avec 148 opérations engagées et 700 km de fibre déployée. Entre 2015 et 2018, près de 150 communes du SCoT sont ou seront concernées par les projets de montées en débit.

Opérations de montée en débit sur le SCoT



(Phasage 2015-2018) Source : Gers Numérique

Des solutions alternatives engagées auprès des territoires les moins denses

Sur les territoires où l'habitat et la population sont le plus dispersés, différentes solutions alternatives de fourniture de réseau sont disponibles afin de pallier l'impossibilité d'une liaison à la fibre ou l'attente de son déploiement.

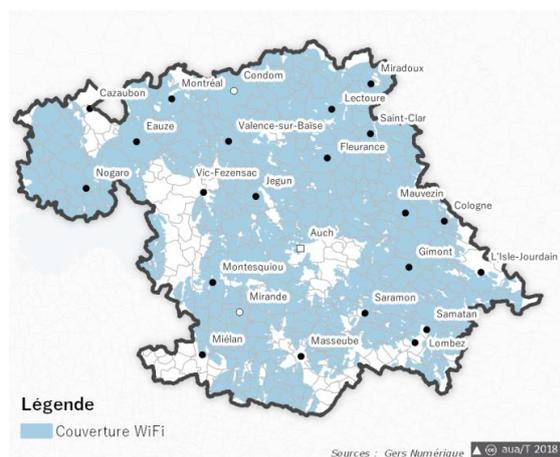
- **Le réseau WiFi 20 Mégas**

L'installation de nouveaux relais Wifi performants permettant une montée en débit radio représente une solution afin de desservir en haut débit les territoires non éligibles à la fibre. Gers Numérique a ainsi déployé 103 relais en complément de ceux déjà mis en place par les opérateurs privés. Le syndicat prend en outre à sa charge le matériel de réception nécessaire à l'accès au réseau.

A partir de ces installations, des fournisseurs d'accès à internet comme Alsatis ou Ozone proposent des offres d'abonnement aux tarifs similaires aux abonnements ADSL. Cette technique permet ainsi d'accéder au Triple Play avec une performance atteignant 20 Mbit/s. Environ 1 500 abonnés ont aujourd'hui souscrit à cette solution sur le territoire gersois.

Couverture actuelle du Réseau WifiMax

Source : Gers Numérique



• **L'offre satellitaire**

Le syndicat Gers Numérique pourvoit enfin à la fourniture de kits satellites avec des subventions dédiées pouvant atteindre 400€ pour l'achat et l'installation de l'équipement. Cette solution doit permettre de couvrir en réseau les territoires où les différentes solutions d'accès précédemment décrites ne peuvent être mises en œuvre et où les habitants ne peuvent accéder à un débit supérieur à 8 Mbit/s. Grâce à la solution satellite, les débits peuvent atteindre jusqu'à 22 Mbit/s.

Eligibilité des logements et locaux professionnels par niveaux de débit (technologies DSL, câble et FttH)

Source : Observatoire France Très Haut Débit

Départements	Années (2 ^{ème} trimestre 2015 / 2 ^{ème} trimestre 2017)	Inéligibles	< 3 Mbits	3 à 8 Mbits	8 à 30 Mbits	30 à 100 Mbits	> 100Mbits
SCoT de Gascogne	2015	5%	23%	8%	41%	24%	0%
	2017	2%	11%	8%	38%	37%	5%
Haute-Garonne	2015	1%	8%	9%	34%	19%	29%
	2017	0%	7%	8%	30%	14%	40%
Landes	2015	1%	15%	13%	46%	21%	4%
	2017	1%	13%	12%	40%	22%	12%
Tarn et Garonne	2015	3%	21%	12%	37%	18%	9%
	2017	2%	18%	12%	32%	22%	15%
Pyrénées Atlantiques	2015	1%	9%	10%	36%	20%	24%
	2017	1%	10%	10%	33%	17%	30%
Lot-et-Garonne	2015	3%	22%	12%	43%	20%	0%
	2017	3%	18%	12%	41%	24%	2%

+ 19 000 logements et locaux éligibles à 30 Mbits et plus (THD)

Au 2^{ème} trimestre 2017, seulement 2% des logements et locaux professionnels du SCoT étaient inéligibles aux technologies DSL, câble ou FttH. A cette date, un peu plus de 20% du territoire était encore inéligible à un débit supérieur ou égal à 8 Mbit/s à l'aide de ces

technologies. En dehors de la Haute-Garonne qui présente 15% d'inéligibilité à ce débit minimum, le territoire du SCoT affiche de meilleures performances que les départements limitrophes. Ces données ne prennent cependant pas en compte les technologies hertziennes WiFi et les

solutions satellitaires qui, de façon cumulée, permettent de couvrir l'ensemble du territoire avec une offre supérieure à 8 Mbit/s. De fait, 100% des Gersois bénéficient d'un débit d'au moins 8 Mbit/s depuis la mi-2017.

Les données de l'Observatoire France Très Haut Débit permettent d'appréhender l'importante amélioration de l'accès au très haut débit en l'espace de 2 ans seulement avec une accessibilité à un niveau supérieur à 30 Mbit/s qui est passée de 24% à 42%, ce qui représente 19 000 logements et locaux professionnels supplémentaires éligibles. Si l'éligibilité à des niveaux de performance compris entre 30 et 100 Mbit/s apparaît en valeur comme la plus importante de l'échantillon comparatif, le territoire du SCoT demeure en revanche encore en retrait au regard de l'accessibilité aux plus hauts niveaux de débits (5% d'éligibilité au FttH contre 40% en Haute-Garonne, 30% dans les Pyrénées Atlantiques ou encore 12% dans les Landes).

La couverture mobile sur le territoire

La qualité de la couverture réseau mobile apparaît aujourd'hui comme un autre axe majeur à aborder au regard de la croissance exponentielle du taux d'équipement, notamment en smartphones, et aux divers usages qui en découlent.

La mesure de la couverture mobile a été supervisée par l'Autorité de Régulation des

Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) avec des données en date d'avril 2016 permettant d'établir un état des lieux sur les réseaux 2G, 3G et 4G sur la base des informations livrées par les opérateurs (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR). Les résultats exprimés apparaissent toutefois optimistes et doivent être maniés avec précaution, la réalité du terrain pouvant offrir des résultats plus mitigés, notamment en ce qui concerne la 2G et la 3G.

A ce jour, le territoire du SCoT comptabilise une commune en zone blanche sur les 90 recensées au niveau de l'Occitanie. Cette commune, l'Isle-de-Noé ne dispose ainsi toujours pas de réseau de téléphonie mobile, ce qui devrait pouvoir être résolu d'ici la fin de l'année 2018 grâce à l'action du syndicat Gers Numérique qui s'est vu transférer la maîtrise d'ouvrage du projet de couverture. Néanmoins, en dehors des zones blanches, des difficultés en matière de réseau téléphonie sont observées sur certains secteurs du territoire.

Taux de couverture du Gers par les réseaux mobiles des opérateurs

Source : ARCEP selon déclaration des opérateurs

	2 G	3G	4G
Orange	99%	98,4%	20,9%
SFR	96,8%	98,3%	9,3%
Bouygues	95,9%	91,1%	16,5%
Free	98,9%	80,8%	14,9%

FOCUS

Des retombées notables sur le plan économique

Le déploiement de la fibre sur le territoire apporte avec elle d'importantes retombées sur le plan économique. Le marché remporté par Orange pour l'installation de la fibre sur le RIP, en plus de la zone AMII, profitera ainsi aux nombreuses entreprises locales sous-traitantes de cet opérateur installé de longue date sur le département.

Des créations d'emplois seront également suscitées par le raccordement final des box des particuliers au réseau fibre.

Dans ce cadre, des formations aux métiers du numérique sont actuellement en cours de préfiguration, notamment avec le lycée de Samatan où doit se développer une nouvelle formation en continu axée sur la fibre (déploiement, raccordement).





Enjeux en matière de numérique

Poursuite du maillage numérique du territoire

Pour renforcer l'attractivité résidentielle (accès au haut débit, accès à distance des services publics...), renforcer l'attractivité économique (agriculture, tourisme, artisanat, industrie...) et favoriser l'implantation d'entreprises et d'autoentrepreneurs, s'adapter aux nouvelles formes d'organisation du travail (tiers-lieux, télétravail, espaces de coworking...)

SYNTHESE STRATEGIQUE ET TRANSVERSALE



Préambule méthodologique

Pour mettre en lumière les principales dynamiques transversales observées sur le territoire ainsi que les enjeux qui en découlent, 8 **cartes de synthèse stratégiques** ont été établies en guise de conclusion de ce diagnostic de territoire.

La constitution de ces cartes de synthèse est directement issue de la 2^{ème} Conférence du SCoT de Gascogne qui s'est tenue le 29 juin 2018. Cette conférence a été l'occasion pour les élus et les acteurs du territoire de débattre et d'échanger autour des enjeux du SCoT de Gascogne, de les qualifier et les prioriser.

Les enjeux qui ont fait l'objet de discussions et de priorisation dans ce cadre ont été identifiés et formalisés grâce au diagnostic et à l'analyse qui en découle, mais également grâce aux différentes instances de concertation qui se sont tenues depuis le début de la procédure d'élaboration du SCoT (conférences des maires, ateliers transversaux...).

C'est sur la base de la priorisation des enjeux issue de la conférence que les cartes de synthèse ont été établies. L'association et le regroupement des enjeux identifiés comme « majeurs » par les acteurs du territoire a, en effet, permis d'identifier 7 axes stratégiques. Chacun a fait l'objet d'un travail de synthèse et d'une déclinaison cartographique.

Les tableaux ci-après restituent les enjeux majeurs mis en évidence par les différents groupes de travail de la conférence, et le regroupement qui a été opéré pour identifier les axes de synthèse stratégiques.

A noter qu'une 8^{ème} carte de synthèse a été réalisée à posteriori pour mettre en évidence les enjeux liés au fonctionnement et à l'organisation du territoire. Cette carte permet d'explicitier les spécificités qui caractérisent les différents secteurs du SCoT de Gascogne, et d'identifier les principales communes structurantes du territoire qui jouent un rôle dans le fonctionnement du territoire. La méthodologie employée pour hiérarchiser les communes les unes par rapport aux autres est explicitée dans les annexes de ce document. Cette hiérarchisation de diagnostic permet de définir des niveaux de polarités qui reflètent le rôle, l'influence, et le rayonnement de chaque commune sur le territoire.

Axes stratégiques définis à partir des enjeux majeurs du territoire

- ACCESSIBILITÉ, RAYONNEMENT ET INFLUENCES TERRITORIALES
 - MAILLAGE DU TERRITOIRE ET VITALITÉ DES BASSINS DE VIE
 - DYNAMIQUES RÉSIDENNELLES
 - CADRE DE VIE, IDENTITÉ TERRITORIALE ET RURALE
 - DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES
- SCoT de Gascogne - Diagnostic - Décembre 2018
- AGRICULTURE
 - RESSOURCES

Enjeux majeurs pour le SCoT de Gascogne mis en évidence lors de la conférence du 29 juin 2018

GASCOGNE PATRIMONIALE

■	Réhabilitation des bâtis existants
■	Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
■	Amélioration de la cohabitation entre espaces urbains et espaces agro-naturels
■	Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
■	Amélioration de la diversité de l'activité agricole gersoise
■	Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement
■	Valorisation de la diversité et richesse du patrimoine architectural et urbain
■	Lutte contre l'érosion des sols
■	Amélioration de l'état qualitatif de la ressource en eau
■	Préservation des plans d'eau et des retenues collinaires
■	Renforcement de l'usage des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, bois-énergie)
■	Lutte contre la précarité énergétique des ménages

GASCOGNE HABITEE

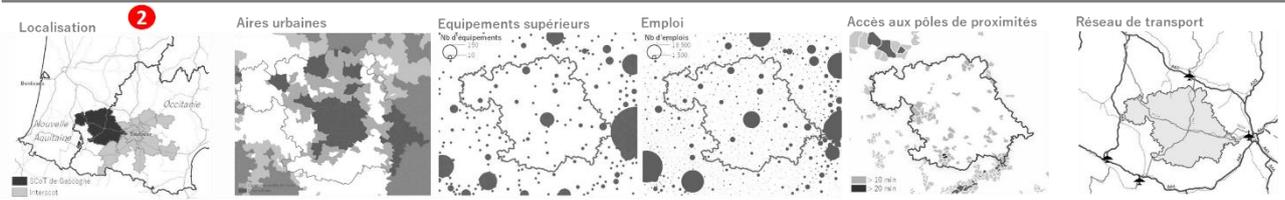
■	Renforcement de l'accueil des actifs et leur fixation durable sur le territoire
■	Renforcement de l'attractivité résidentielle auprès des jeunes actifs et des familles
■	Renforcement de la dynamique résidentielle dans les centres-bourgs et centre-ville
■	Renforcement de la vitalité des bassins de vie
■	Valorisation des spécificités liées à la ruralité
■	Renforcement des services au public et des équipements de proximité
■	Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire
■	Lutte contre la vacance et habitat ancien dégradé
■	Renforcement de l'adaptation des logements au parcours résidentiel

GASCOGNE ACTIVE

■	Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)
■	Accompagnement de l'installation des agriculteurs
■	Renforcement de la structuration des filières agricoles
■	Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
■	Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
■	Renforcement des filières structurantes et stratégiques (agroalimentaire, aéronautique, tourisme...)
■	Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et le patrimoine paysager, bâti, culturel)

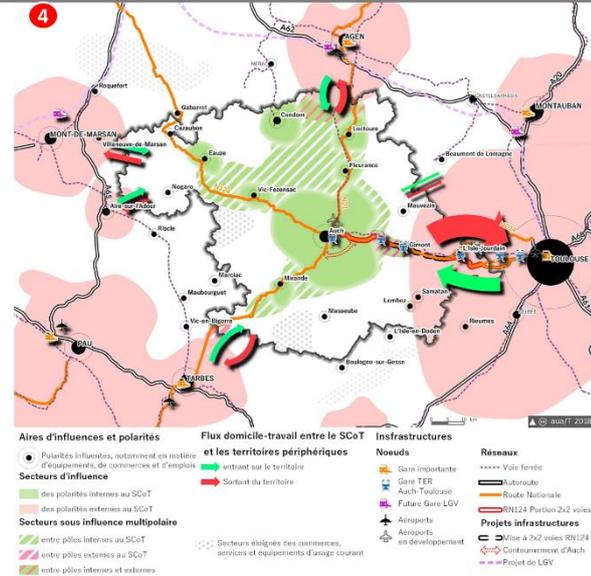
Guide de lecture des cartes de synthèse

Accessibilité, rayonnement et influences territoriales 1



Synthèse du diagnostic Synthèse des enjeux

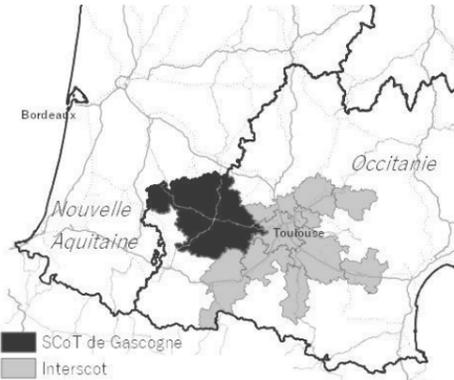
- 2** Localisation
- 3** Un « territoire charnière »
- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont de Marsan et Tarbes.
 - Un territoire qui développe des coopérations avec les territoires voisins à travers le contrat de réciprocity, l'interscot, le dialogue métropolitain...
- Des polarités infra et extraterritoriales influentes**
- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire ou de nombreux actifs résidant sur le SCoT vont travailler quotidiennement
 - Des polarités voisines (Agen et Mont de Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCoT
 - Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCoT
 - Des communes qui, compte tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires (Eauze, Vic-Fézensac, Condom, Lectoure, Fleurance, Mirande)
- Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport**
- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants du SCoT de Gascogne qui bénéficient de nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire à grande vitesse et aéroportuaire).
 - Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis à vis de Paris.
- Une desserte interne perfectible**
- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants, la RN124 et la RN21
 - Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne : finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Auch-Pavie, ...
 - Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet peu compétitif par rapport à la voiture.
 - Une mobilité et une accessibilité limitée dans certains secteurs ruraux du territoire
 - Une offre alternative à la voiture individuelle limitée compte tenu du caractère rural et vallonné du territoire



- 1** Axe stratégique **2** Vignettes rappelant les éléments présentés dans le diagnostic **3** Eléments de diagnostic à retenir **4** Synthèse spatiale **5** Enjeux mis en évidence dans le diagnostic et lors des instances de concertation

Accessibilité, rayonnement et influences territoriales

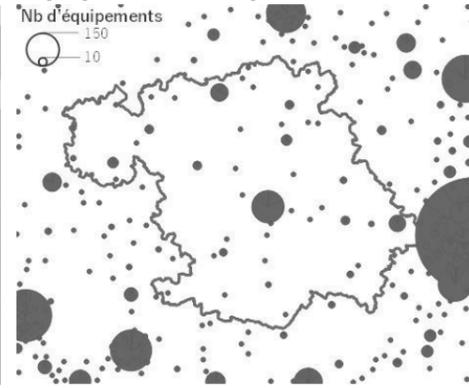
Localisation



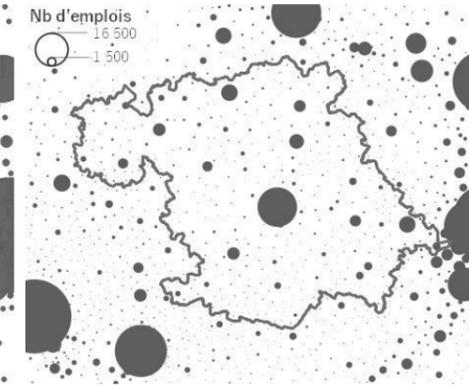
Aires urbaines



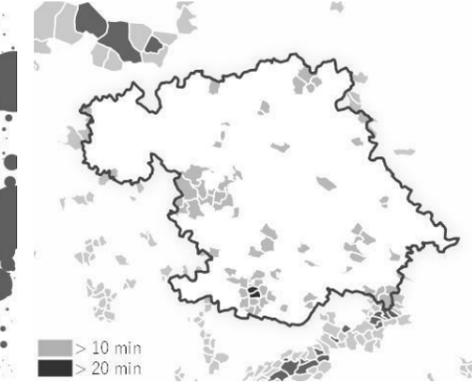
Equipements supérieurs



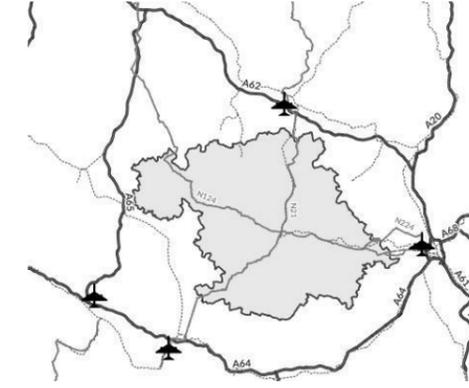
Emploi



Accès aux pôles de proximités



Réseau de transport



Synthèse du diagnostic

Un « territoire charnière »

- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont de Marsan et Tarbes,
- Un territoire de frange qui développe des coopérations avec les territoires voisins en matière économique, écologique et touristique notamment, à travers le contrat de réciprocity, l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, le dialogue métropolitain, les étangs de l'Armagnac ...

Des polarités infra et extraterritoriales influentes

- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire où de nombreux actifs résidant sur le SCoT vont travailler quotidiennement
- Des polarités voisines (Agen et Mont de Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCoT
- Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCoT
- Des communes qui, compte tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Des parties de territoire éloignées des polarités, qui se trouvent à l'écart de toute influence

Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport

- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants de certaines parties du SCoT de Gascogne qui bénéficient des nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire et aéroportuaire).
- Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis-à-vis de Paris.

Une desserte interne insuffisante

- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants, la RN124 et la RN21
- Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne : finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Auch-Pavie, ...
- Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet non compétitif par rapport à la voiture.
- Une mobilité et une accessibilité difficiles dans certains secteurs ruraux du territoire
- Une offre alternative à la voiture individuelle limitée compte tenu du caractère rural et vallonné du territoire

Synthèse des enjeux

Inscription du territoire dans la dynamique régionale, interrégionale et métropolitaine

- Renforcement des coopérations territoriales avec les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les agglomérations voisines, et les territoires périphériques
- Développement des complémentarités, notamment économiques, avec les polarités voisines

Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne

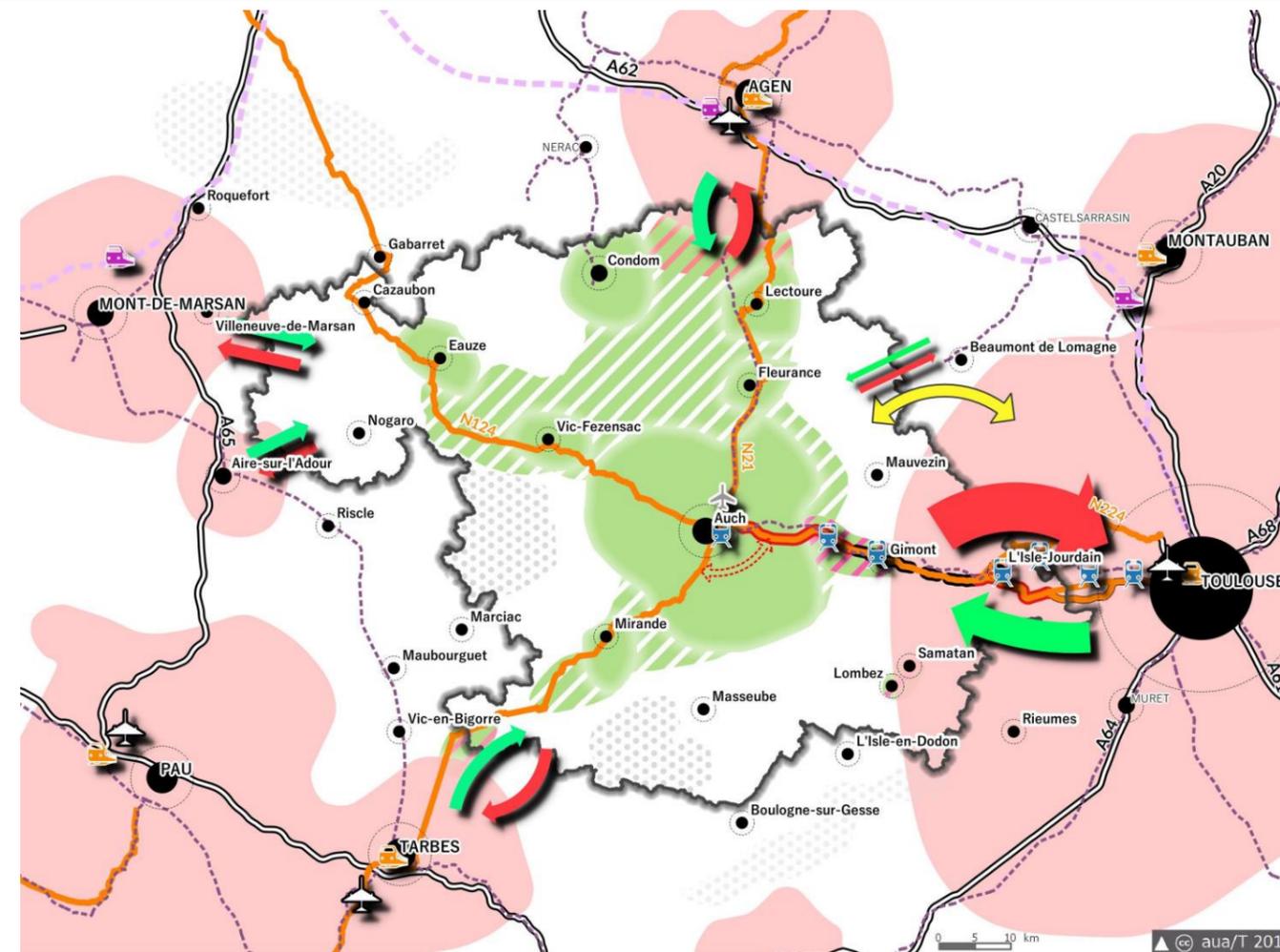
- Renforcement des polarités internes au SCoT (en lien avec les projets de territoire des PETR) pour limiter l'attraction des pôles extérieurs

Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)

- Amélioration de l'accès aux échangeurs autoroutiers et aux futures gares LGV, notamment celle d' Agen

Poursuite de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte multimodale interne du territoire :

- Réalisation des projets routiers programmés
- Amélioration de la gestion du trafic de transit Poids-Lourds et des conflits d'usages (accidents, nuisances)
- Modernisation et amélioration de l'infrastructure ferroviaire
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique
- Amélioration de la desserte des territoires isolés grâce au développement des lignes de car régionale, d'une offre rurale de mobilité collective et à la recherche de solutions alternatives



Aires d'influences et polarités

- Polarités influentes, notamment en matière d'équipements, de commerces et d'emplois
- Secteurs d'influence
 - des polarités internes au SCoT
 - des polarités externes au SCoT
- Secteurs sous influence multipolaire
 - entre pôles internes au SCoT
 - entre pôles internes et externes

Flux domicile-travail entre le SCoT et les territoires périphériques

- entrant sur le territoire
- Sortant du territoire
- Coopérations territoriales
 - Contrat de réciprocity

Secteurs éloignés des commerces, services et équipements d'usage courant

Infrastructures

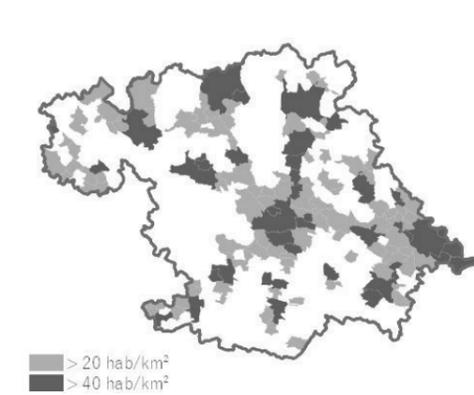
- Noeuds
 - Gare importante
 - Gare TER Auch-Toulouse
 - Future Gare LGV
 - Aéroports
 - Aéroports en développement

Réseaux

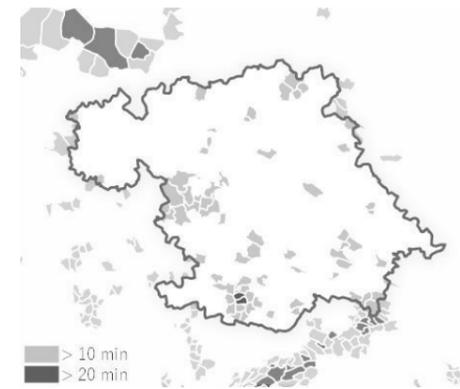
- Voie ferrée
- Autoroute
- Route Nationale
- RN124 Portion 2x2 voies
- Projets infrastructures
 - Mise à 2x2 voies RN124
 - Contournement d'Auch
 - Projet de LGV

Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie

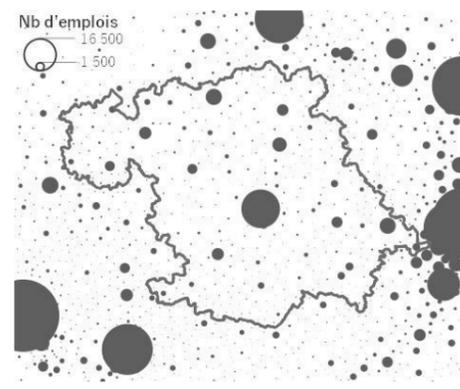
Densité de population



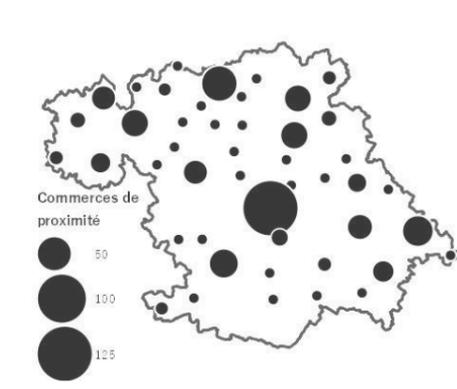
Communes éloignées des pôles de proximité



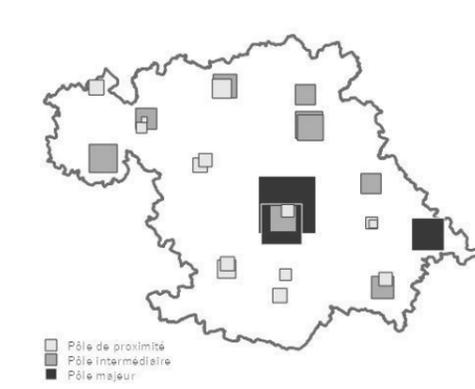
Emploi



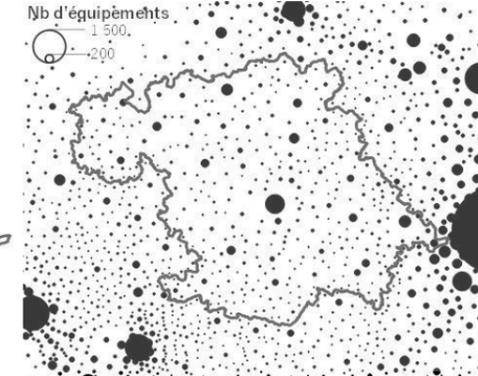
Commerces de proximité



Polarités commerciales



Équipements intermédiaires et de proximité



Synthèse du diagnostic

Synthèse des enjeux

Une organisation territoriale caractéristique d'un territoire rural

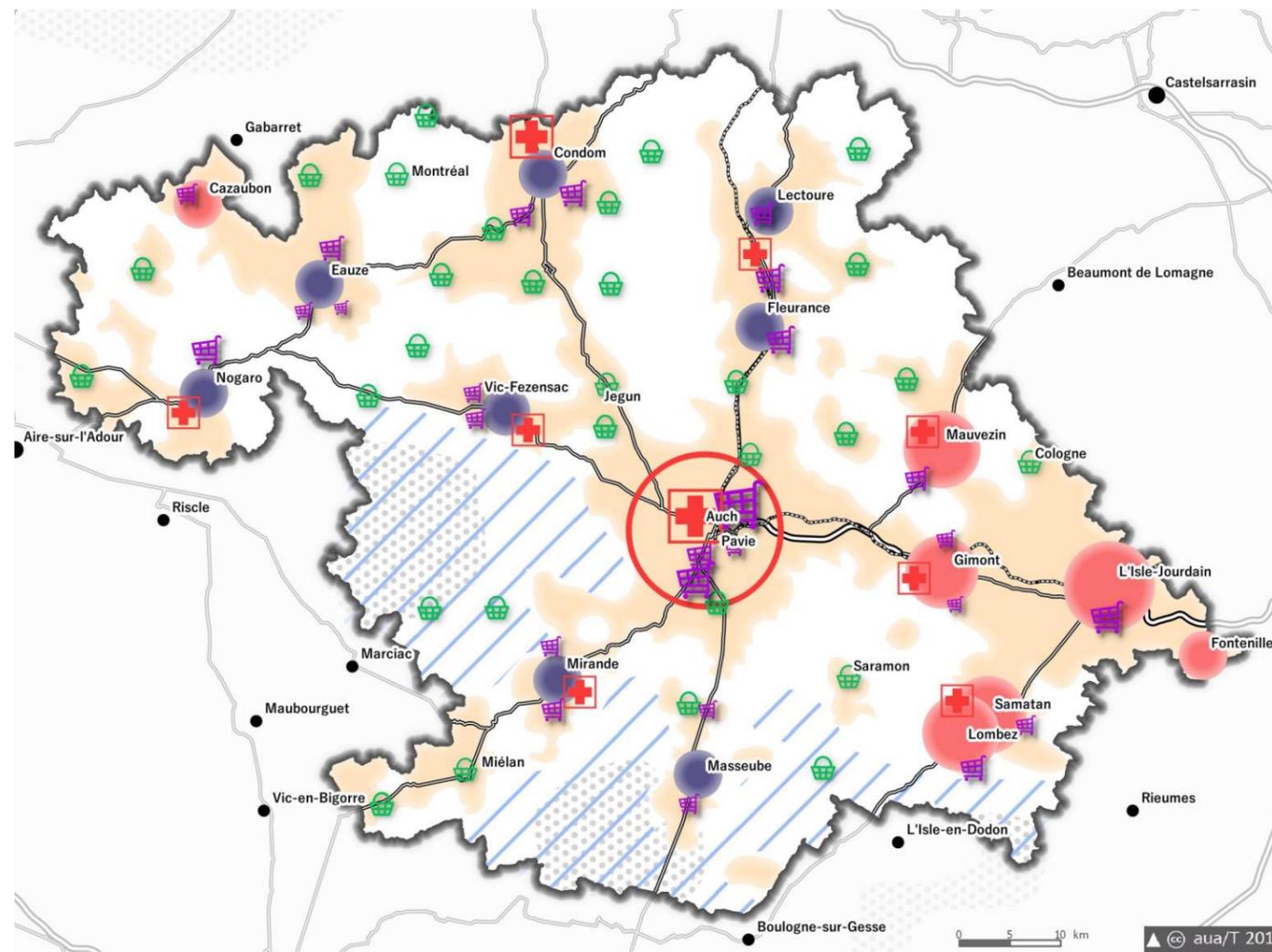
- Des espaces « habités » principalement concentrés le long des infrastructures de transport routières
- Un pôle urbain auscitain qui concentre la majeure partie des emplois, des habitants, de l'offre locative notamment sociale, des équipements supérieurs et de l'offre de soins
- Des polarités secondaires et un maillage de bourgs-centres qui jouent un rôle essentiel dans la structuration des bassins de vie du territoire
- Des communes qui jouent un rôle de proximité et qui maillent les secteurs ruraux du territoire
- Une dispersion des habitants sur le reste du territoire qui induit des contraintes en matière de répartition et d'accès aux équipements et services

Des secteurs ruraux vulnérables

- Des bourgs-centres fragilisés : perte d'habitants, de commerces de proximité, d'emploi, vieillissement prononcé de la population, vacance importante
- Des secteurs qui présentent une faible densité de population, et de ce fait, une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Des secteurs ruraux éloignés voire isolés des équipements, commerces et services, notamment au Sud-Ouest du territoire, qui connaissent un vieillissement prononcé de la population

Une démographie médicale fragilisée

- Un territoire confronté à un accroissement des besoins médicaux du fait du non renouvellement des professionnels de santé, du manque de spécialistes et du vieillissement important de la population
- Un manque d'accessibilité aux urgences sur certaines parties du territoire



Confortement du rôle et de l'attractivité d'Auch et des bourgs structurants

- Maintien et développement des équipements et services structurants dans les centralités du territoire

Revitalisation des bourgs-centres

- Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
- Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
- Maintien des services au public et des équipements de proximité
- Accompagnement de la résorption de la vacance, de l'habitat ancien dégradé et des friches dans les centres-bourg
- Limitation du mitage et maîtrise de la diffusion de l'urbanisation

Prise en compte des spécificités liées à la ruralité et à l'hyper-ruralité

- Réflexion sur de nouvelles formes d'urbanisation à développer dans les zones rurales isolées
- Reconnaissance des polarités de proximité comme maillon essentiel de l'armature territoriale
- Développement des complémentarités territoriales
- Développement d'une meilleure desserte des territoires isolés
- Consolidation des emplois et développement d'activités dans des secteurs émergents et innovants en dehors des polarités structurantes

Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire

- Développement de l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé pour inverser la tendance de la déprise médicale
- Promotion d'une coordination en matière d'implantation des projets liés à la santé

Dynamiques résidentielles

Evolution de la population 09-14

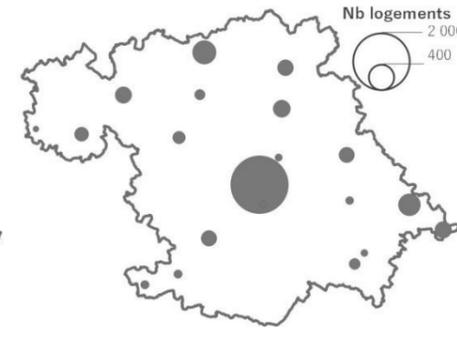
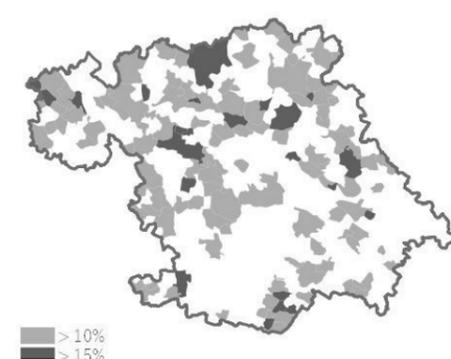
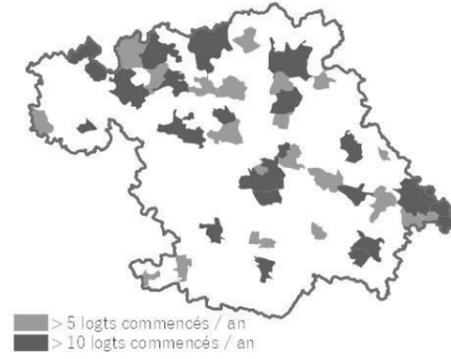
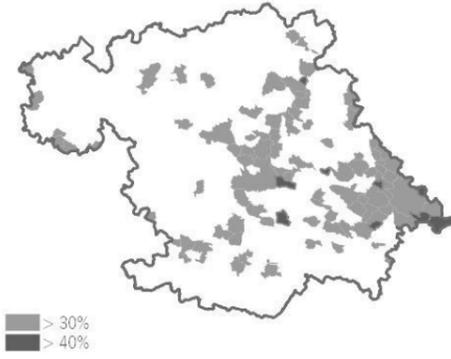
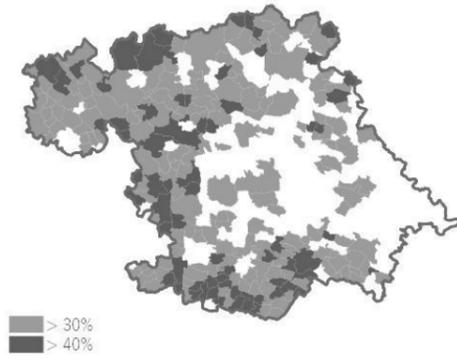
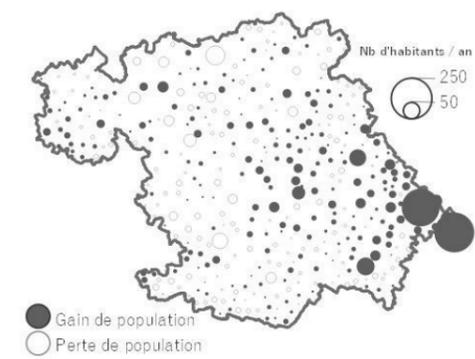
Part des plus de 60 ans

Part des moins de 30 ans

Construction neuve 2003-2013

Logements vacants

Parc locatif social



Synthèse du diagnostic

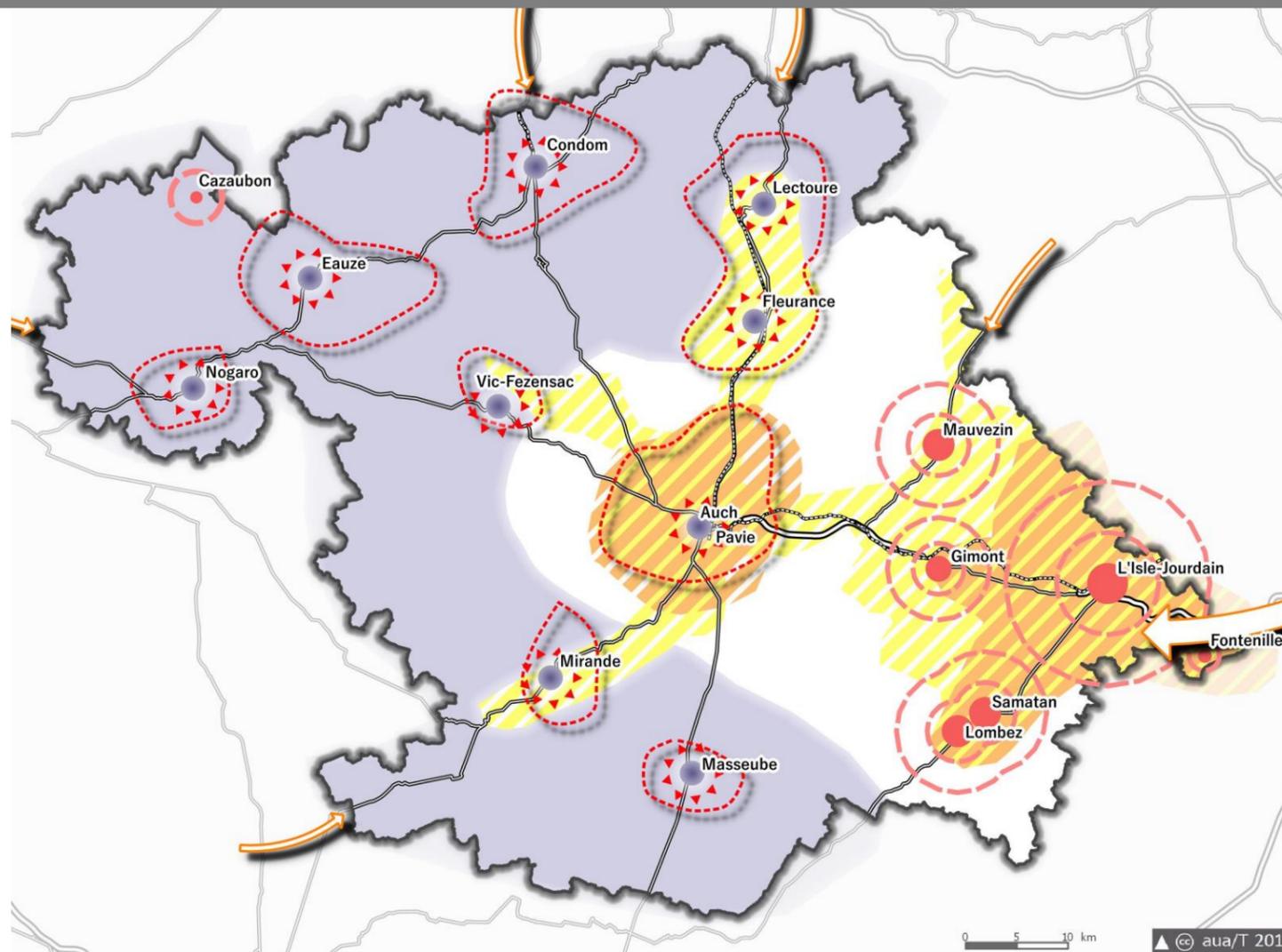
Des dynamiques démographiques et résidentielles différenciées

- Une urbanisation qui se développe principalement en limite Est du territoire et le long des grands axes de communication
- Un secteur Est attractif où le vieillissement de la population et le desserrement des ménages sont compensés par l'accueil de nouveaux habitants et l'arrivée de familles avec enfants, et où les communes connaissent un faible taux de vacance et une proportion importante de logements récents
- Un secteur central qui accueille de nouveaux ménages, qui concentre le logement locatif et qui se caractérise par des écarts de revenus importants
- Des bourgs-centres anciens qui connaissent une déprise démographique et une vacance structurelle importante et en croissance alors que leur périphérie immédiate se développe (desserrement centre-périphérie)
- Une majeure partie du territoire qui connaît un vieillissement et une paupérisation de la population, notamment dans la partie Ouest du territoire

Une offre de logements peu adaptée pour les jeunes ménages, les ménages fragiles, les personnes âgées, les apprentis et les saisonniers

- Un parc de logement dominé par les grands logements individuels et l'accession
- Un parc locatif, notamment social, limité et concentré dans certaines communes qui ne permet pas de répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources et qui rend l'accès au logement difficiles pour les jeunes ménages et les ménages fragiles

SCoT de Gascogne - Diagnostic - Décembre 2018



Synthèse des enjeux

Maitrise du développement urbain, notamment dans les secteurs sous pression

- Rationalisation du foncier et identification des secteurs privilégiés pour le renouvellement urbain et l'intensification
- Limitation de la dispersion et de l'éloignement de l'habitat vis-à-vis de l'emploi, des services et des équipements nécessaires aux besoins courants

Renforcement de l'attractivité résidentielle des bourgs-centres en déprise

- Accueil de nouveaux ménages permettant le renouvellement de la population, notamment des jeunes, des actifs et des familles
- Lutte contre la vacance, l'habitat ancien dégradé, l'habitat indigne et la précarité énergétique des ménages

Prise en compte et anticipation du vieillissement de la population

- Développement et diversification de l'offre en matière de services, d'équipements, de mobilité, de logement pour l'adapter aux besoins des personnes âgées

Développement d'une offre de logement pour tous

- Diversification des logements et adaptation aux parcours résidentiels et aux évolutions sociodémographiques
- Développement d'une offre de logements adaptés aux besoins spécifiques des saisonniers et des apprentis
- Développement de la mixité sociale et intergénérationnelle

Adaptation et mise en réseau des services au public, des commerces et des équipements

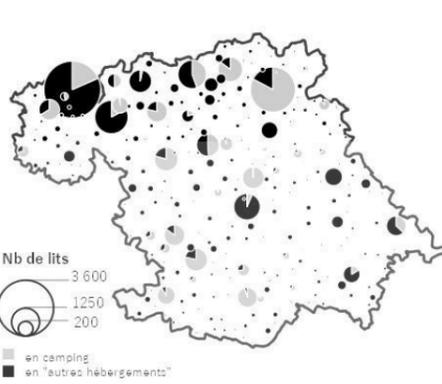
- Identification des besoins liés aux évolutions démographiques et aux modes de vie

Cadre de vie, identité territoriale et rurale

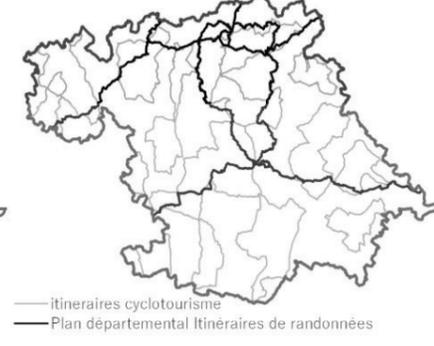
Entités paysagères



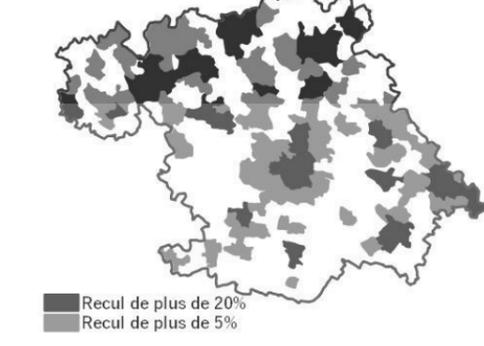
Hébergements touristiques



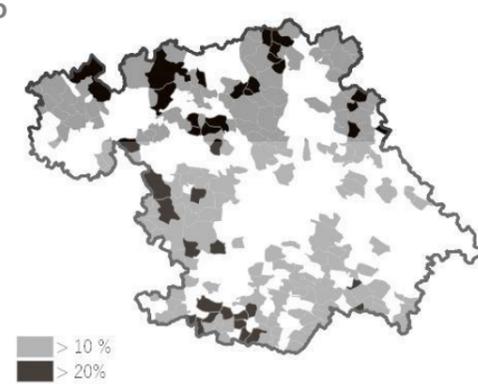
Itinéraires de randonnées et de cyclotourisme



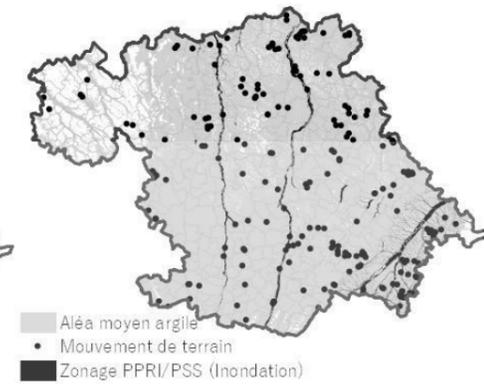
Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006/2015



Résidences secondaires



Risques naturels



Synthèse du diagnostic

Synthèse des enjeux

Des atouts paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, support d'un cadre de vie attrayant et d'un tourisme vert

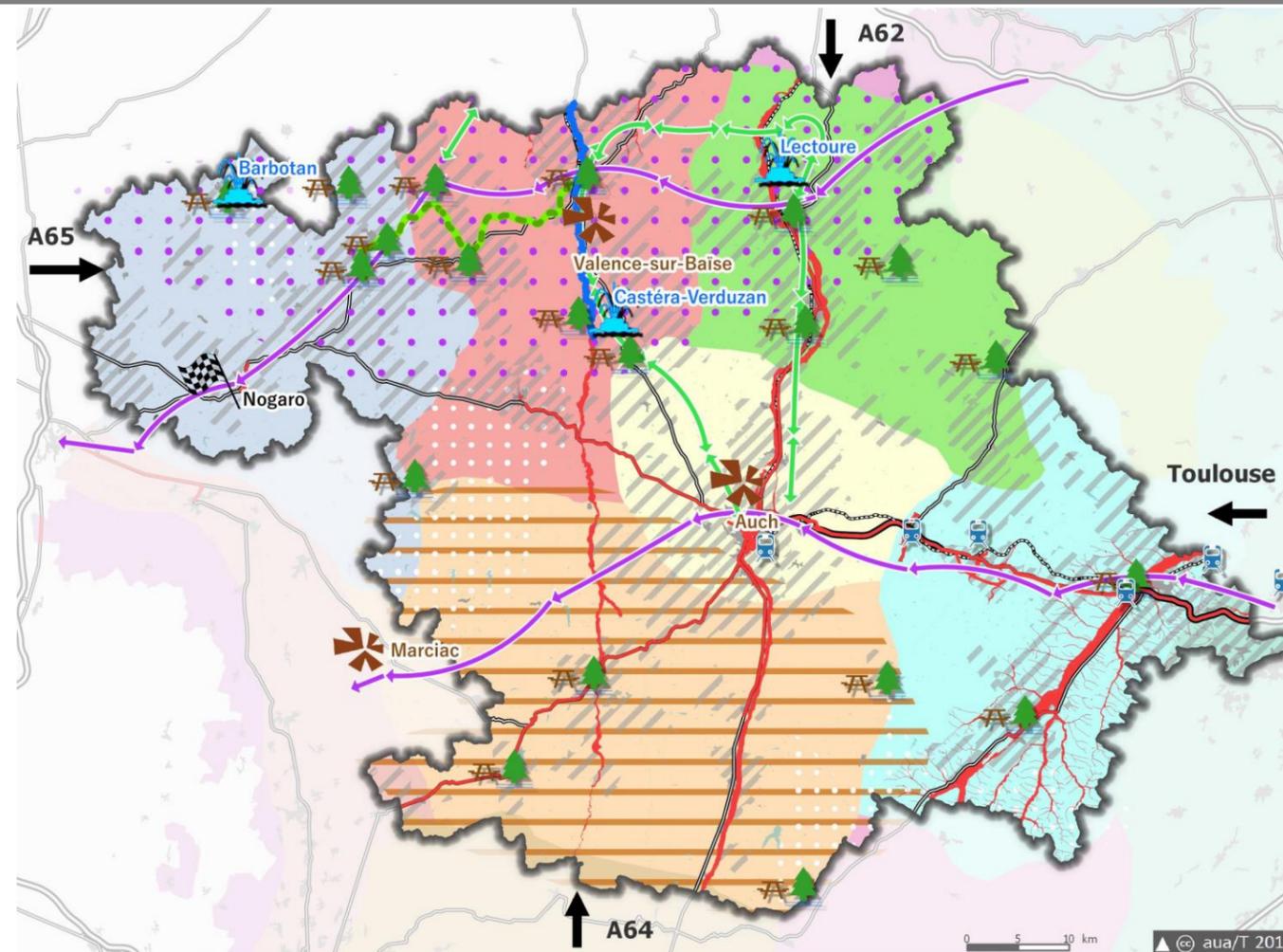
- Un patrimoine naturel et bâti hérité de l'histoire et de l'agriculture, avec des sites et des paysages diversifiés et préservés qui participent à l'identité territoriale affirmée
- Un patrimoine immatériel qui joue un rôle important dans l'animation culturelle et l'identité du territoire
- Des produits d'excellence à forte notoriété et un territoire qui incarnent la convivialité et l'art de vivre à la campagne

Des fragilités qui impactent le cadre de vie et la qualité paysagère

- Une pression urbaine sur certains secteurs, notamment le long des axes routiers (RN124, RN21, RD930 et 931 dans l'Armagnac), à l'Est et au Nord du territoire, qui entraîne une banalisation des tissus urbains et une perte d'identité architecturale
- Une agriculture intensive qui engendre, sur certains secteurs, une disparition des spécificités paysagères et une perte de biodiversité
- Des secteurs vulnérables soumis à des risques de mouvement de terrain, d'érosion, d'inondation et à des nuisances notamment sonores

Une économie touristique de plus en plus importante pour le territoire

- Des spécificités touristiques sur certains secteurs : tourisme thermal au Nord du territoire ; automobile à Nogaro, fluvial sur la Baïse ; viticole dans l'Armagnac
- Les chemins de Saint Jacques de Compostelle, des épines dorsales du développement touristique, vecteurs de découverte du territoire
- Des hébergements touristiques et des résidences secondaires particulièrement présents dans la partie Nord du territoire, mais une capacité d'accueil limitée



Les entités paysagères

- Astarac
- Bas-Armagnac
- Lomagne gersoise
- Pays d'Auch
- Savès toulousain
- Ténarèze et Albret
- Val d'Adour, Rivière Basse

Principaux attraits en matière de cadre de vie et de tourisme

- Les Grands sites Occitanie
- Les sites thermaux
- Le circuit automobile de Nogaro
- Les bases de loisirs
- La voie verte
- La Baïse navigable
- Les chemins de St-Jacques de Compostelle
- Les autres GR

Le projet de PNR sur l'Astarac

- Secteur à forte fréquentation touristique
- Origines des visiteurs (accès au territoire)
- Gares TER
- Zones blanches numériques
- Pressions et vulnérabilité des espaces
- Diminution des ENAF (>5 ha en 10 ans)
- Secteurs vulnérables du fait des risques d'inondation et des voiries bruyantes

Protection et valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères, vecteurs d'identité

- Maintien et valorisation des identités et spécificités paysagères et de la diversité de l'activité agricole gersoise, de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural et urbain, témoin de l'histoire du territoire
- Préservation du petit patrimoine et du patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs
- Préservation des points de repères visuels (arbres remarquables, ripisylve, haies ...) et des points de vue panoramiques
- Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement et de développement
- Limitation du mitage et de l'urbanisation diffuse
- Mise en œuvre et déploiement du projet de PNR de l'Astarac

Maitrise du développement de l'urbanisation, notamment dans les secteurs vulnérables

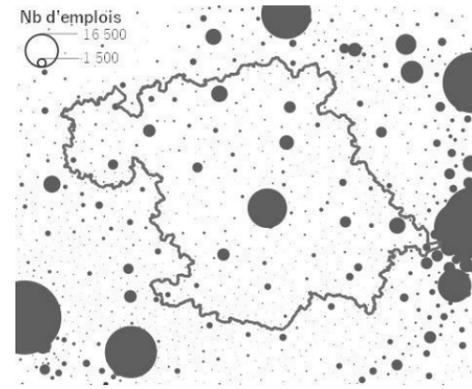
- Maintien de la sécurité face aux risques naturels et technologiques
- Limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et aux nuisances sonores

Confortement de l'économie touristique

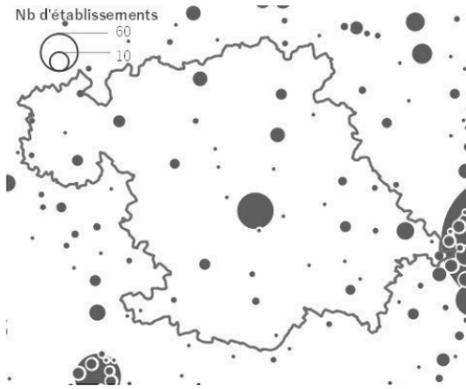
- Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et patrimoine paysager, bâti, culturel)
- Développement de l'offre culturelle, touristique et événementielle tout au long de l'année
- Maillage et structuration de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et développement de l'offre d'accueil et d'hébergement
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire

Dynamiques économiques

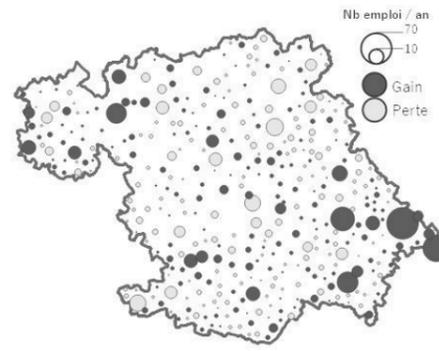
Emploi



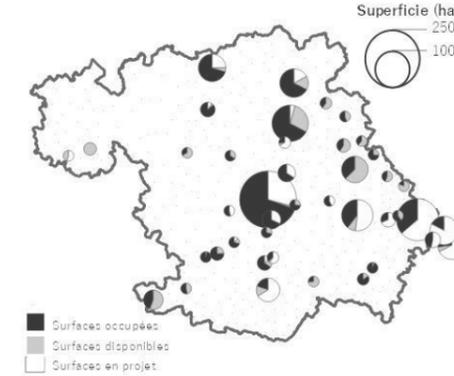
Etablissements >50 salariés



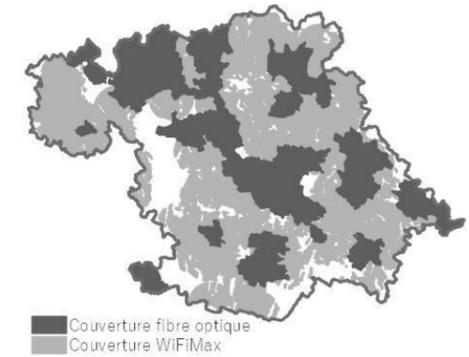
Evolution emploi 2009-2014



ZAE occupé, dispo, en projet



Zones Wifi et secteurs desservis par la fibre à horizon 2021



Synthèse du diagnostic

Une diversification du tissu économique qui s'appuie sur les ressources propres du territoire et sur des secteurs porteurs

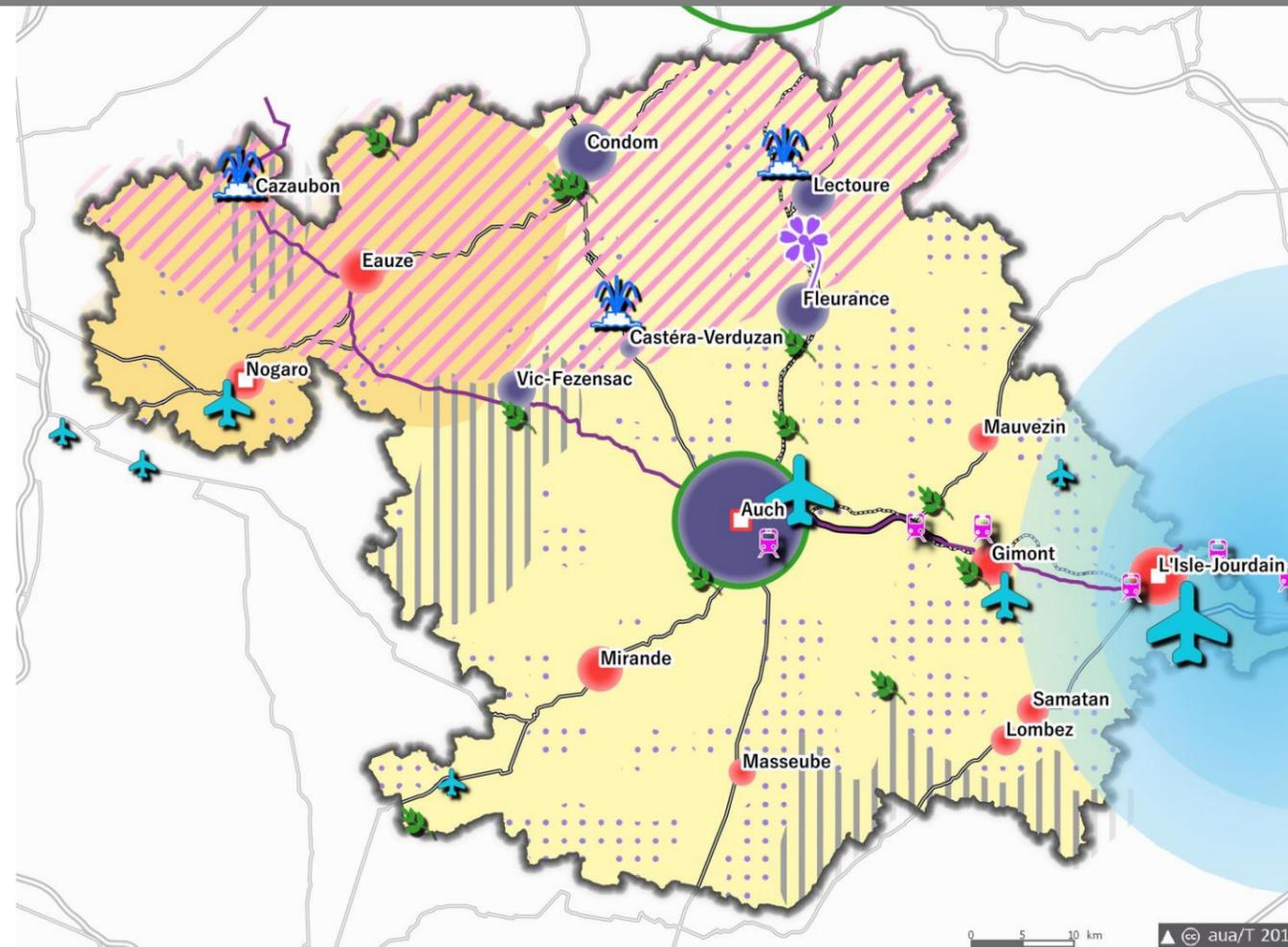
- Une filière **agroalimentaire** à fort potentiel de développement qui s'appuie sur les productions agricoles locales et qui constitue la principale activité industrielle du territoire
- Une **économie touristique** qui constitue un secteur d'activités essentiel pour le territoire que se soit en matière d'attractivité, d'emplois et de retombées directes ou indirectes (hébergement, restauration, commerces, loisirs...)
- Un secteur **aéronautique** en développement (environ 30 entreprises installées sur le territoire) mais fragile car dépendant des donneurs d'ordre et de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique

Une organisation de l'économie qui s'appuie sur l'armature du territoire

- Une concentration de l'emploi et des activités autour des principaux pôles du territoire qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Dans les secteurs ruraux, un emploi diffus qui s'appuie essentiellement sur l'agriculture et l'économie présente
- Une offre d'enseignement supérieur principalement présente à Auch, malgré la présence de quelques formations professionnelles (agriculture, social, restauration...) à Mirande, Samatan, Lectoure, Masseube...

Des dynamiques économiques territorialement différenciées

- Un **secteur d'Auch** qui représente un poids économique important, avec une diversification du tissu économique engagée notamment autour des filières agroalimentaire (bio en particulier) et aéronautique
- Une **partie Est du territoire**, le long de la N124, qui bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et réussit à capter quelques entreprises exogènes liées à l'aéronautique sur des zones d'activités d'envergure
- Un **secteur Fleurance-Lectoure** qui constitue le 1er pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire), et qui a développé des filières propres telles que la phytothérapie
- Un **Nord-Ouest** du territoire dont le développement s'appuie sur deux zones importantes qui peinent à trouver des opérateurs
- Le reste du territoire, notamment la partie Sud et Est, se caractérise par un tissu de petites zones d'activités spécifiques



Armature économique

- Bourgs-centres économiquement fragilisés (perte d'emplois)
- Bourgs-centres en croissance économique
- Secteurs ruraux fragilisés du point de vue de l'économie
- 3 ZIR (Zone d'Intérêt régional) qui constituent des points d'accroche économique

Filières économiques

- Influence du bassin aéronautique toulousain
- Prestataires/Sous-traitants aéronautiques
- Entreprises agro-alimentaires
- Filière Bien-être et santé : PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)
- Agroparc (Auch)/Agropole (Agen) pépinière d'entreprises pour l'agroalimentaire
- Agriculture de + ou - forte valeur ajoutée
- Secteur à forte fréquentation touristique
- Stations thermales

Accessibilité

- RN124 et RN21, 2 axes majeurs structurants
- Itinéraire Grand Gabarit
- Des zones blanches numériques
- Des gares TER sur la ligne Auch-Toulouse

Synthèse des enjeux

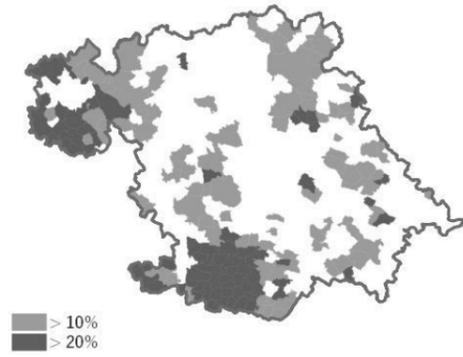
Consolidation du tissu économique en lien avec l'armature du territoire

- Confortement des pôles d'emplois et limitation de l'éloignement par rapport aux secteurs résidentiels
- Renforcement des secteurs économiques stratégiques : agriculture, agroalimentaire, aéronautique, tourisme...
- Développement des complémentarités avec les polarités voisines (Toulouse pour l'aéronautique, Agen pour l'agroalimentaire notamment)
- Confortement et diversification du tissu économique local (artisanat, ESS, service à la personne...)
- Accueil et fixation durable sur le territoire des actifs et des créateurs d'entreprises gersois
- Coordination de l'offre foncière économique (ZAE)
- Développement de l'adéquation formation / tissu économique local à travers notamment les filières professionnelles
- Développement de l'enseignement supérieur sur le territoire

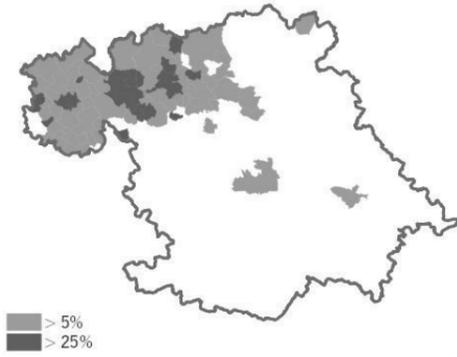
Amélioration de l'accessibilité du territoire et notamment des pôles économiques

- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire entre Auch et Toulouse
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire
- Amélioration de l'organisation des transports

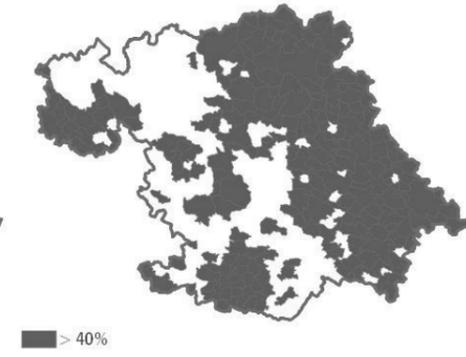
Part de SAU irriguée



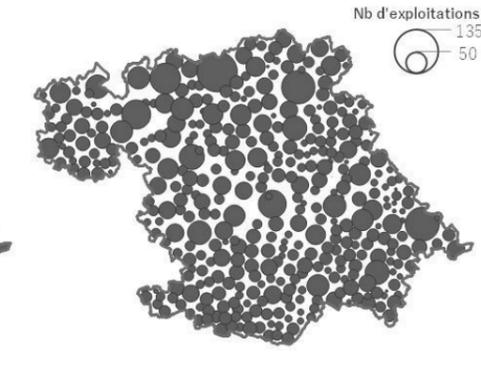
Part des vignes



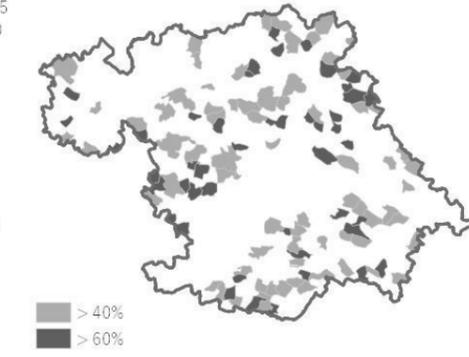
Part des céréales



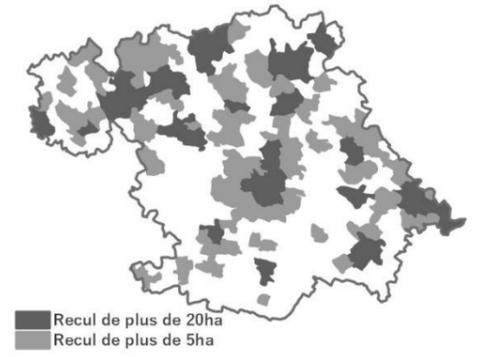
Exploitations agricoles



Part de l'emploi agricole



Evolution espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006/2016



Synthèse du diagnostic

Une agriculture fragilisée

- Une évolution de l'agriculture gersoise qui se caractérise par une régression de la SAU, une diminution du nombre d'exploitations et un vieillissement des exploitants
- Une activité impactée par les aléas climatiques (épizooties en filière palmipèdes et volaille...), et par des phénomènes structurels (réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), difficultés de recrutement de la main d'œuvre agricole...)
- Un recul des systèmes polycultures, élevage et un accroissement de la dépendance des éleveurs vis-à-vis des territoires extérieurs liée notamment à la fermeture des abattoirs de Condom et Samatan
- Une pression foncière sur les espaces agricoles plus importante sur certains secteurs, notamment ceux localisés le long des axes routiers, sur la partie Est du territoire et sur la partie Nord entre Cazaubon/Eauze et Montréal, qui entraîne un morcellement agricole et un accroissement des prix du foncier

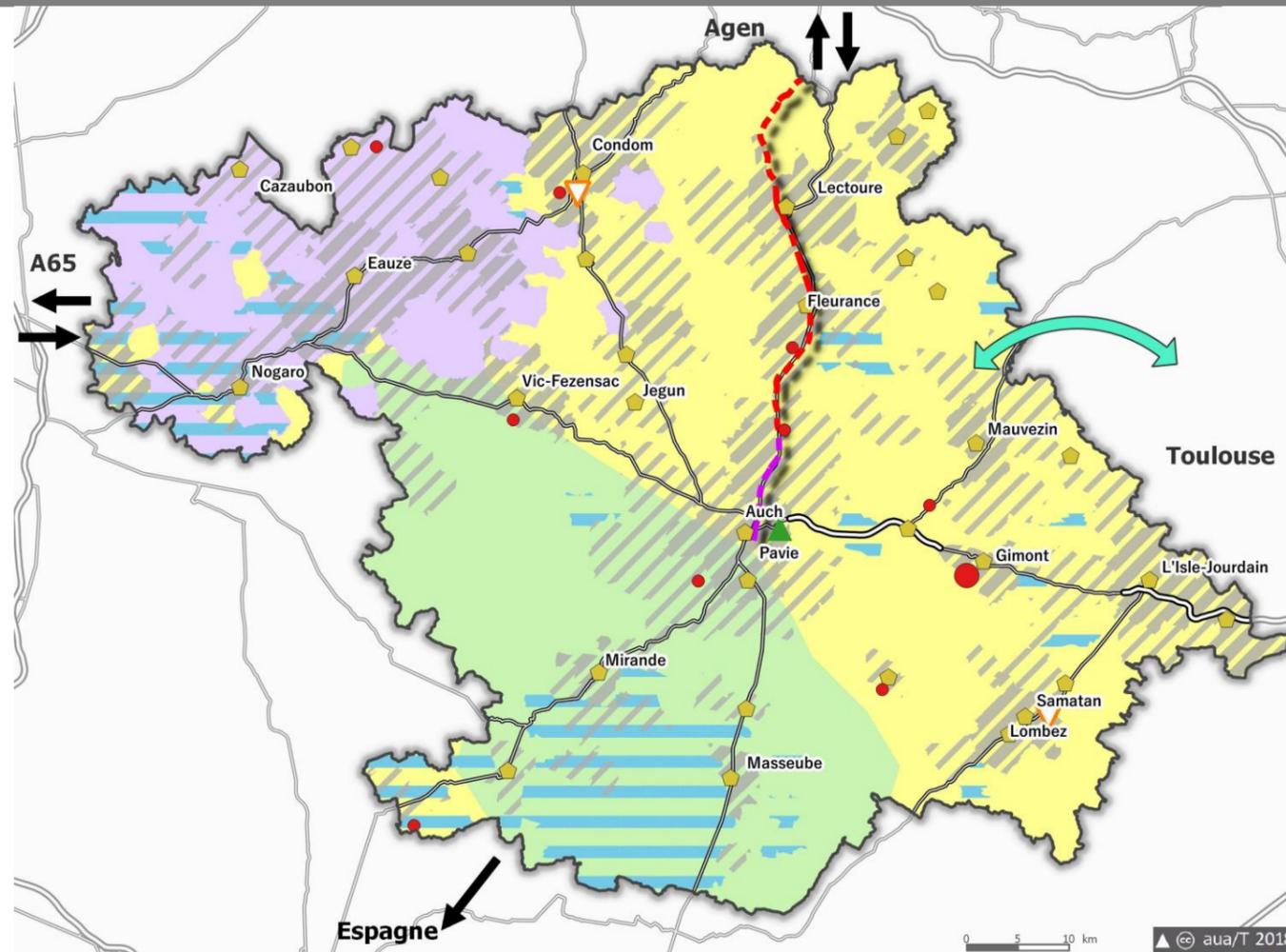
...mais dotée d'atouts et de potentialités

- Une activité agricole diversifiée, reconnue de qualité, pourvoyeuse de nombreux emplois et créatrice de valeur ajoutée
- Un renouvellement de la profession grâce à l'installation de nouveaux agriculteurs, une accélération du développement de l'agriculture biologique
- Un déficit de fixation de la valeur ajoutée mais des potentialités de développement de la transformation agro-alimentaire sur le territoire
- Une diversification des modes de commercialisation grâce au développement des circuits courts, à l'utilisation du numérique, à la mise en place d'un contrat de réciprocité entre le PETR des Portes de Gascogne et l'agglomération toulousaine...

Des secteurs présentant des spécificités agricoles

- Un secteur de l'Armagnac confronté à une perte de SAU et d'exploitations agricoles importante, qui se caractérise par de petites exploitations agricoles orientées vers la viticulture avec un salariat important et des prix du foncier élevés
- Un extrême Ouest de l'Armagnac orienté vers les grandes cultures avec une irrigation importante
- Un secteur de l'Astarac orienté vers l'élevage avec une irrigation importante, une SAU stable, avec une très forte augmentation des prix du foncier agricole
- Une partie Est très orientée vers les grandes cultures avec un couvert végétal peu présent

SCoT de Gascogne - Diagnostic - Décembre 2018



Production

- Secteurs particulièrement orientés vers l'élevage, notamment palmipèdes
- Secteurs où la viticulture est prégnante
- Secteurs où la culture céréalière est importante
- Secteurs où l'irrigation est importante

Transformation / Valorisation

- Industrie agro-alimentaires de plus de 50 salariés
- ▲ Abattoir
- ▽ Abattoir récemment fermé

Distribution

- ◆ contrat de réciprocité
- ◆ Marchés locaux
- Fret routier

Ligne de Fret ferroviaire

- 1ère phase de réhabilitation : Agen-St-Christie
- 2ème Phase à confirmer
- ← Origine / destination des productions agricoles

Espaces naturels, agricoles et forestiers en diminution

- ▨ de plus de 20ha en 10 ans
- ▨ de 5 à 20ha en 10 ans

Synthèse des enjeux

Maintien et pérennisation de l'activité agricole

- Préservation des espaces agricoles et gestion de l'interface entre espaces urbains et espaces agro-naturels
- Maîtrise de la pression foncière et du développement urbain, notamment sur les secteurs agricoles à haute valeur ajoutée
- Lutte contre la spéculation foncière et accompagnement à l'installation des agriculteurs et à la reprise des exploitations
- Diversification des activités agricoles gersaises et maintien des emplois qui sont liés
- Renforcement de la structuration des filières agricoles
- Amélioration de l'accessibilité du territoire pour favoriser le développement du secteur agricole
- Sécurisation de l'accès à l'eau dans un contexte d'évolution climatique impactant le régime hydrographique

Valorisation des productions locales et fixation de la valeur ajoutée

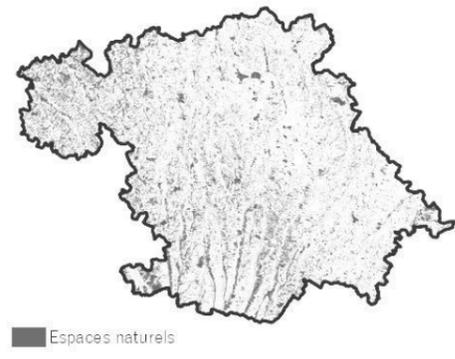
- Développement de la transformation des productions agricoles locales
- Poursuite de la diversification des modes de commercialisation des productions agricoles, notamment celles liées aux économies de proximité

Poursuite du développement d'une agriculture innovante et durable soucieuse de la préservation du territoire

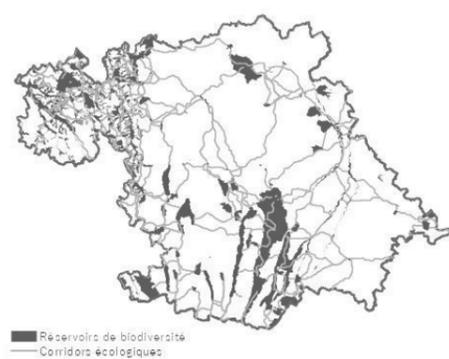
- Promotion et soutien à l'innovation (réseaux de fermes expérimentales, programmes de recherche-innovation...)
- Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
- Préservation de la ressource en eau et de sa qualité

Ressources territoriales

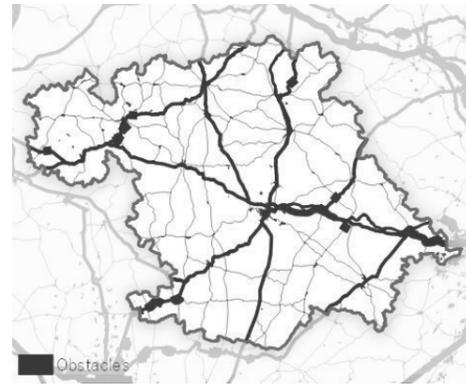
Répartition des espaces naturels



Réservoirs de biodiversité et corridors régionaux



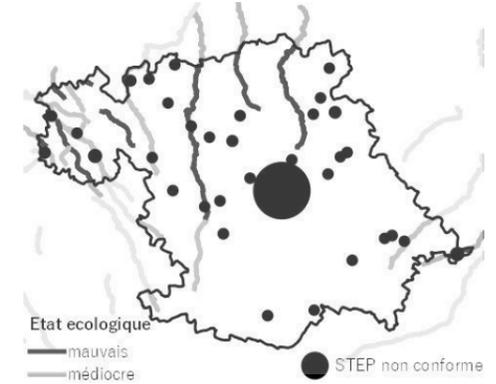
Obstacles à la biodiversité



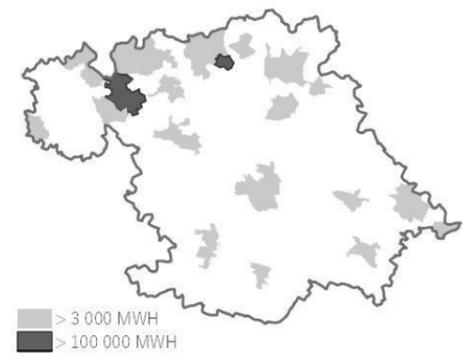
Protection de la ressource en eau



Qualité des eaux superficielles



Production d'énergie renouvelable



Synthèse du diagnostic

Un patrimoine naturel riche et diversifié marqué par les espaces et les pratiques agricoles

- Une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité à travers des périmètres réglementaires et d'inventaires regroupés autour des zones humides et milieux ouverts de l'Armagnac, des boisements et milieux ouverts de l'Astarac
- Un pôle naturel très fonctionnel et bien préservé au Sud-Ouest qui s'oppose aux espaces naturels résiduels peu protégés et moins fonctionnels au Nord-Est
- Des espaces agricoles qui jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des milieux naturels (espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches ...) fragilisés par le recul de la polyculture-élevage
- Une périurbanisation et une évolution des pratiques agricoles à l'origine de désordres sur le fonctionnement des milieux naturels (disparition des réservoirs de biodiversité, obstacles aux continuités écologiques)

Un équilibre fragile de la ressource en eau accentuée par des pressions plurielles

- Une dépendance du territoire vis-à-vis de la ressource en eau, notamment en période d'étiage malgré la réalimentation par le système Neste
- Une qualité des eaux superficielles altérée par l'érosion des sols, certaines pratiques culturales, les rejets d'eaux usées, et aggravée par des déficits hydriques fréquents
- Des pressions qui s'opèrent sur la ressource pour satisfaire des besoins agricoles (irrigation), pour alimenter en eau potable le territoire, et garantir la pérennité des activités (tourisme, loisirs, thermalisme ...)
- Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien engagée (périmètre de protection de captages, ressources stratégiques pour le futur ; ZOS ...)

Un recours croissant aux énergies renouvelables

- Une production d'énergie renouvelable sur tout le territoire du SCoT liée à la présence d'installations photovoltaïques et de chaufferies bois
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables important (solaire thermique, photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois énergie), freiné aujourd'hui par le manque de structuration de la filière

SCoT de Gascogne - Diagnostic - Décembre 2018

Synthèse des enjeux

Préservation des espaces naturels remarquables et de la nature ordinaire locale (trame verte et bleue) essentiels au fonctionnement écologique des milieux

- Maintien de la diversité des milieux naturels et des espaces agropastoraux à travers la maîtrise de l'étalement urbain et le développement de pratiques agro-environnementales
- Protection des réservoirs de biodiversité majeurs et des corridors écologiques structurants les plus fonctionnels
- Reconquête des réservoirs et corridors secondaires morcelés et fragilisés par des obstacles
- Mise en œuvre du projet de PNR sur l'Astarac
- Développement de la nature ordinaire (haies, espaces verts urbains ...)

Protection, sécurisation et partage de la ressource en eau pour les usages actuels et futurs avec le bassin de la Garonne, en anticipant les déficits hydrauliques liés au changement climatique

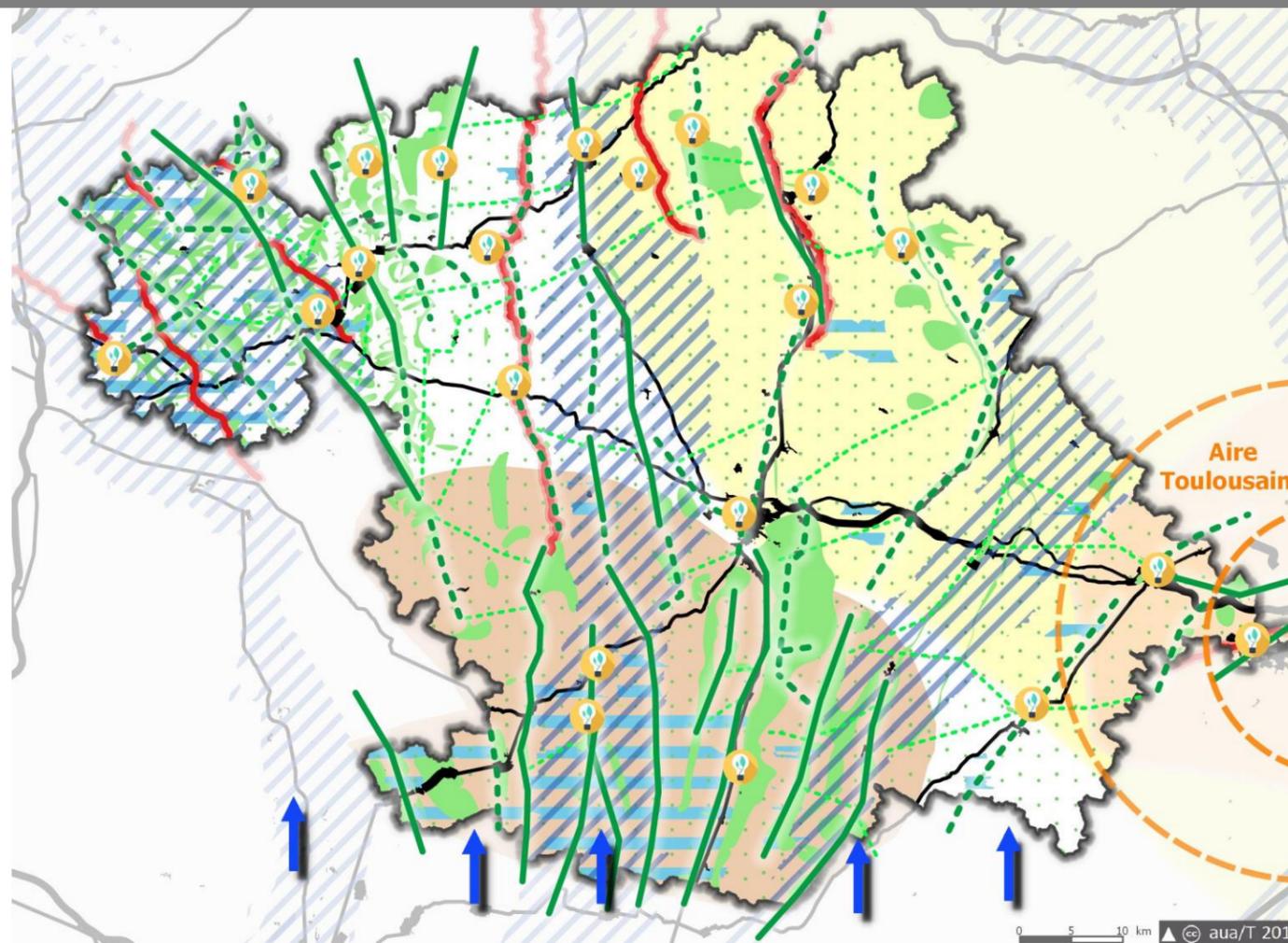
- Maîtrise des pollutions liées aux rejets urbains, à l'activité agricole et à l'érosion des sols pour améliorer la qualité de l'eau, en priorité autour des masses d'eau les plus dégradées et des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Développement urbain préférentiel dans les zones à bon potentiel en réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, au regard notamment des évolutions territoriales attendues
- Développement de pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité et de la ressource en eau

Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'agriculture, la préservation des milieux naturels, des paysages et la qualité architecturale des bourgs

- Déploiement de nouvelles sources de production d'énergie : solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois énergie
- Optimisation du mix énergétique pour tendre vers l'autonomie énergétique et poursuite des initiatives engagées dans le cadre des démarches TEPCV ou des PCAET

Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des activités économiques (agriculture, tertiaire, industrie et tourisme)

- Développement des îlots de fraîcheur et d'une agriculture économe en intrants, en énergie et en eau dans une perspective d'adaptation au changement climatique
- Gestion individuelle et collective économe de la ressource en eau et de l'énergie



Patrimoine naturel et biodiversité

- Corridors structurants et fonctionnels
- Corridors secondaires
- Corridors peu fonctionnels
- Réservoirs de biodiversité majeurs
- Réservoirs de biodiversité secondaires morcelés et fragilisés par les activités anthropiques
- Obstacles aux continuités écologiques perturbant le fonctionnement écologique des milieux naturels
- Projet PNR (CC Astarac-Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC Val de Gers)

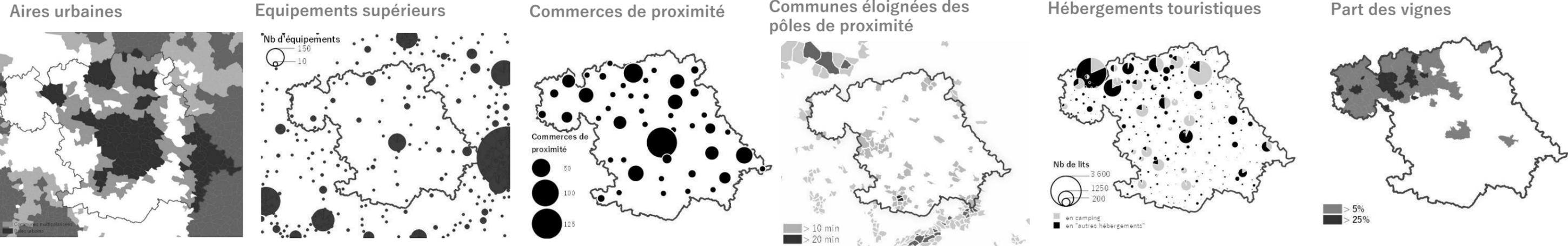
Gestion de la ressource en eau

- Cours d'eau dégradés en mauvais état écologique altérés par l'urbanisation et l'activité agricole
- Secteurs stratégiques pour la ressource en eau actuelle et future
- Secteurs sous pression soumis à des prélèvements d'eau plus importants pour l'irrigation
- Secteur où les pressions sur les ressources sont les plus importantes

Changement climatique, air, énergie

- Bassins versants présentant une vulnérabilité hydrologique liée au changement climatique :
 - Vulnérabilité forte
 - Vulnérabilité très forte
- Secteurs caractérisés par une forte production d'énergie renouvelable

Organisation et fonctionnement territorial



Synthèse du diagnostic

Un territoire multipolaire...

Un territoire du SCoT organisé autour de **47 communes** qui, selon leur rôle, leur influence et leur rayonnement, peuvent être hiérarchisées en **5 niveaux de polarités distincts** :

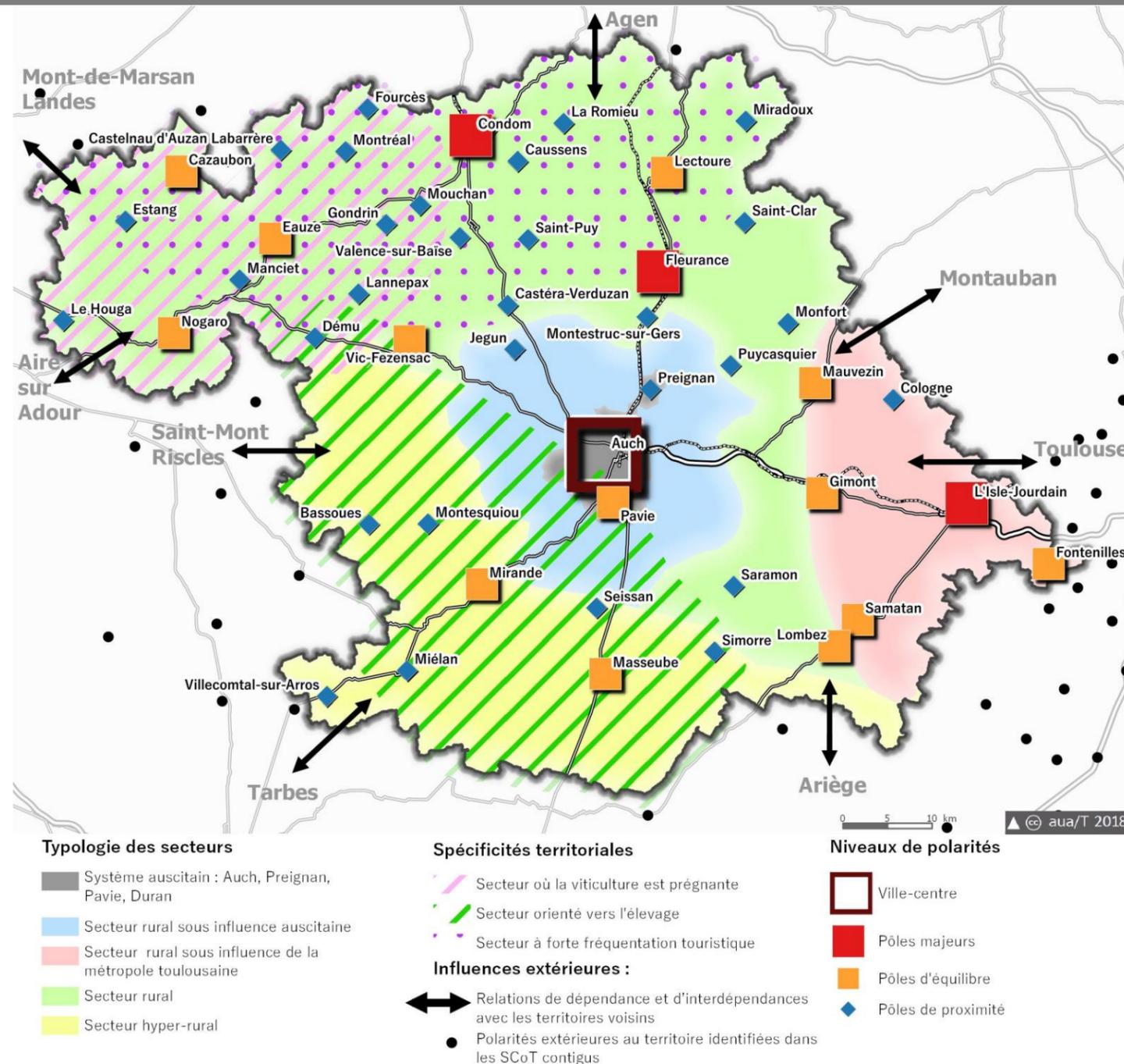
- **Auch, ville-centre**, qui occupe une place prépondérante dans l'organisation territoriale du SCoT,
- **Condom, Fleurance et L'Isle-Jourdain**, **3 pôles majeurs** qui rayonnent largement sur le territoire,
- **13 pôles d'équilibre** pour le territoire du SCoT qui jouent un rôle important à l'échelle des bassins de vie,
- **30 pôles de proximité** qui répondent aux besoins courants des habitants et jouent ainsi un rôle fondamental en matière de maillage de proximité dans le secteur rural et hyper-rural.

... composé de secteurs présentant des caractéristiques et des spécificités territoriales différenciées

3 grands types de secteurs présentant des caractéristiques communes peuvent être distingués à l'échelle du SCoT :

- le **système auscitain** (Auch, Pavie, Preignan et Duran) qui rassemble des fonctions économiques, commerciales, scolaires à fort rayonnement attirant les habitants de nombreuses communes du territoire,
- un **secteur rural** qui se caractérise par trois types d'influences territoriales différentes :
 - un **secteur sous influence auscitaine** qui correspond à l'aire urbaine d'Auch,
 - un **secteur sous influence métropolitaine** qui correspond aux communes de l'Est du territoire du SCoT qui sont comprises dans l'aire urbaine toulousaine et qui sont donc influencées par les dynamiques métropolitaines,
 - un **secteur relativement autonome** qui correspond principalement à la partie Nord du territoire du SCoT.
- un **secteur hyper-rural** qui correspond en grande partie à l'entité paysagère de l'Astarac.

Des spécificités territoriales (**viticulture, élevage, tourisme**) qui ont un impact fort sur l'organisation spatiale, économique et sociale du territoire.



Synthèse des enjeux

Maintien et confortement du maillage territorial multipolaire

- Renforcement du rôle, des fonctions et de l'attractivité de la ville-centre et des pôles majeurs
- Maintien et renforcement des pôles d'équilibre qui structurent les bassins de vie
- Limitation de la dépoliarisation des communes importantes du territoire
- Maintien de la vitalité des pôles de proximité, notamment dans le secteur rural et hyper-rural

Limitation des concurrences territoriales

- Développement des complémentarités, des synergies et des solidarités entre les communes structurantes du territoire
- Prise en compte et valorisation des spécificités territoriales, notamment celles liées à la viticulture, l'élevage et le tourisme
- Définition d'orientations de développement adaptées aux enjeux de chaque spécificité territoriale

Prise en compte des dynamiques territoriales différenciées et adaptation des orientations de développement

- Renforcement du rôle territorial du système urbain auscitain
- Maitrise du développement des secteurs ruraux sous influence métropolitaine
- Limitation de la déprise démographique du secteur hyper-rural

ANNEXES

Sigles

Glossaire



Sigles

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	EIE : Etat Initial de l'Environnement
ADT : Agences de Développement Touristique	ENAF : Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme	ENE : Loi Engagement National pour l'Environnement
ALUR : Loi du 24 mars 2014 « pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » aussi dite Loi Duflot 2	ENR : Energie Renouvelable
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	ENS : Espace Naturel Sensible
AVAP : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	EPCI : Etablissement Public de Coopération intercommunale
BPE : Base Permanente des Equipements	HLM : Habitation à Loyer Modéré
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	IAA : Industrie Agroalimentaire
BTP : Bâtiment et Travaux Publics	ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
CA : Communauté d'Agglomération	IFN : Inventaire Forestier National
CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne	IGG : Itinéraire Grand Gabarit
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
CC : Communauté de Communes	ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
CD32 : Conseil départemental du Gers	ISDND : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commerciaux	LGV : Ligne à Grande Vitesse
CDT : Comité Départemental du Tourisme	MAJIC : Mise À Jour des Informations Cadastreales
CNPF : Centre National de la Propriété Forestière	MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
CS : Collecte Sélective	NGF : Nivellement Général de la France
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	OM : Ordures Ménagères
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	PAAM : plantes aromatiques, alimentaires et médicinales
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
	PAOT : Plan d'Action Opérationnel et Territorialisé
	PDGDBTP : Plan Départemental de Gestion du Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PIB : Produit Intérieur Brut

PPAM : (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PPR-RGA : Plans de Prévention des Risques Retrait et Gonflement des Argiles

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PSS : Plans de Surface Submersible

RD : Route Départementale

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

RGA : Recensement Général Agricole

RN : Route Nationale

RP : Résidences principales

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SITCOM : Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun

SPÔTT : Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux

SRCAE : Schéma Régional Climat-Air-Energie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRU : La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, couramment appelée loi SRU

STEP : Station de Transfert d'Energie par Pompage

TAD : Transport A la Demande

TC : Transport en Commun

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

TER : Transport Express Régional

THD : Très Haut Débit

TVB : Trame Verte et Bleue

ZIR : Zone d'Intérêt Régional

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Glossaire

Actif occupé : terme regroupant l'ensemble des personnes ayant un emploi.

Activités présentielles : terme désignant les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Activités productives : terme désignant des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Aire urbaine : terme désignant comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Amphihalin : espèce migrant entre un milieu maritime et un milieu dulçaquicole (organisme qui vit et se reproduit en eau douce)

Calcicoles : végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium et ne supportant pas les terrains acides.

Cogénération : production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse...).

Collecte sélective : collecte visant à ramasser les déchets ménagers prés triés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

Espaces artificialisés : ils concernent les espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole.

Sont référencés :

- *Les espaces urbanisés*, comprennent les constructions mais également les espaces associés (cours, piscines...). Ils se divisent en zones

résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains... Les bâtis à usage agricole, les bâtiments abandonnés, ainsi que les parkings et routes goudronnées sont inclus dans ces espaces.

- *Les espaces verts artificialisés*, regroupent les parcs publics, zones de loisirs et jardins privés.

- *Les « autres » espaces artificialisés*, comprennent les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux), les carrières et les gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou encore les stations d'épuration.

Espaces non-artificialisés :

- *Les espaces à usage agricole*, au sens d'une production réelle ou potentielle comportent les terres arables, vergers, vignes, prairies, estives, serres souples, bassins de pisciculture, mais également les jachères. Ils ne comprennent pas en revanche le bâti agricole, les serres en dur...

- *Les espaces naturels* correspondent aux espaces non artificialisés et non agricoles. Ils englobent l'ensemble des espaces forestiers (formations arborées et arbustives : peuplement de feuillus, conifères, ripisylves...) et tout autre espace naturel sans usage économique (landes, sols nus...).

Etalement urbain : extensions des territoires urbanisés (habitat, activités, infrastructures...) sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Qu'elles soient en tâches « d'huile », dilution massive des tissus urbains existants, ou en doigts de « gant », développement le long des axes de communications, ces extensions concourent à la régression des espaces agricoles, naturels et forestiers présents sur le territoire.

Etiage : terme désignant le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Excursionniste : personne de passage pour la journée, à plus de 100 km de son domicile.

Équipement de gamme intermédiaire : terme qui comprend des équipements d'un usage relativement fréquent et qui rayonnent à une échelle plus large (piscines, collèges, supermarchés...)

Équipement de gamme de proximité : terme qui recouvre les équipements du quotidien les plus courants (écoles élémentaires, épiceries, boulangeries, boucheries, médecins généralistes, postes...)

Équipement de gamme supérieure : terme qui désigne des équipements se composant d'équipements structurants (hypermarchés, lycées, cinémas...)

Hébergement marchand : un établissement faisant l'objet d'une exploitation commerciale, destiné à fournir une prestation d'hébergement (hôtel, camping, meublé touristique, gîte rural, chambre d'hôte...).

Hébergement non marchand : une résidence secondaire personnelle, une résidence principale ou secondaire de parents ou amis.

Indice de chômage ressenti : terme au sens du recensement Insee, correspondant au nombre de personnes se déclarant au chômage rapportés à la population active. Le taux de chômage officiel n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi.

Indice de jeunesse : terme établissant le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillesse : terme exprimant le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population de moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes.

IRRAGADOUR : Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le Bassin de l'Adour et plus précisément sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de ce bassin.

Logement vacant : logement inoccupé à la date du recensement. Trois catégories principales sont à distinguer :

- Les logements disponibles proposés sur le marché, neufs ou ancien.
- Les logements provisoirement indisponibles faisant l'objet de travaux ou en attente de règlement de succession.
- Les logements hors marché, destinés à disparaître (désaffectation, démolition) ou sans affectation définie.

Masse d'eau de surface : C'est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorage.

Masse d'eau souterraine : C'est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

Ménage : au sens statistique du terme désigne l'ensemble des occupants d'un même logement et peut être composé d'une seule personne. Ces personnes ne sont pas nécessairement unies par des liens de parenté (ex : cohabitation). Le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

Métropolisation : processus de concentration de populations, d'activités, et de valeurs dans des ensembles urbains de grande taille. Lié à la globalisation de l'économie, à la généralisation des échanges de toute nature et à la transformation des modes de vie, ce processus socio-économique affecte la ville, à la fois dans ses formes et dans ses fonctions, à l'échelle régionale, nationale et mondiale.

Moyenne aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Petite aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Pôle de services intermédiaires : terme désignant une commune disposant d'au moins 50% des 34 services de la gamme intermédiaire.

Pôle de proximité : terme désignant une commune disposant d'au moins 30% des services de la gamme de proximité.

Population active : terme correspondant à l'ensemble des personnes en âge de travailler (15-64 ans) qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

Population municipale : terme qui comprend l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle au sein du territoire communal. Sont notamment comprises les populations hors ménage, c'est-à-dire « vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de

travailleurs, maison de retraite, résidences universitaires, maisons de détention.

Population totale : terme exprimant la somme de la population communale et de la population comptée à part (qui comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

PM₁₀ : dans le cadre de l'étude de la qualité de l'air, les particules sont classées en fonction de leur "diamètre aérodynamique" (diamètre moyen d'une sphère). L'appellation "PM₁₀" désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

PM_{2,5} : désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres.

Renaturation : processus de modification d'une portion de l'espace, bâtiment, îlot, quartier, parcelle, « **paysage** », territoire, sous l'effet d'une extension de l'occupation par des éléments naturels. Cette mutation peut prendre deux formes : une dynamique écologique spontanée à la suite d'une déprise et au détriment de portions de l'espace aménagées par des acteurs humains ou une forme volontaire d'aménagement de paysages plus ou moins fortement artificialisés, en milieu industriel et urbain mais aussi dans des espaces ruraux.

Renouvellement urbain : le principe de renouvellement urbain consiste à reconstruire la ville sur elle-même. Toute démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un autre bâtiment, qu'il y ait ou non augmentation de surface de plancher, du nombre de logements, est considérée comme du renouvellement urbain.

Sites classés : ce sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « *historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation* ». Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation.

Sites inscrits : ce sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « *historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation* ». La procédure simplifiée d'inscription à l'inventaire départemental des sites constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Solde migratoire apparent : terme qui établit l'apport de nouveaux habitants sur un territoire. Il est déduit (d'où le terme « apparent ») en comparant l'évolution « nette » de la population et le solde naturel du territoire, mesurant l'écart entre les naissances et les décès au cours de la période.

Surface Agricole Utile (SAU) : indicateur statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole : terre arables (ex: grandes cultures), surfaces toujours en herbes (ex: prairies), et cultures pérennes (ex: vignes).

Taux d'évasion : désigne la part des dépenses effectuées par les habitants d'une zone de chalandise en dehors de cette zone.

Taux de renouvellement : terme désignant le rapport de la population entre le nombre total de flux migratoires avec l'extérieur (entrants + sortants) et le nombre d'habitants.

Touriste : personne qui réside au moins une nuit sur place.

Visiteur : une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à un an et dont le principal motif est autre que l'exercice d'une activité rémunérée.



GASCOGNE PATRIMONIALE

Annexes



1. Chiffres clés à l'échelle des EPCI, des PETR et du SCoT

Occupation du sol

Occupation des sols sur le SCoT et les 3 PETR, en hectares

Sources : OCS GE 2013, aua/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surfaces en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total général
CC Lomagne Gersoise	57 386,09	6 157,59	467,32	1 484,05	2 930,77	244,30	68 670,11
CC Bastides de Lomagne	35 618,88	4 228,00	269,21	893,60	1 706,97	126,96	42 843,62
CC Coteaux Arrats Gimone	33 180,27	4 525,94	177,87	871,94	1 423,73	217,18	40 396,93
CC Gascogne Toulousaine	18 772,60	2 467,80	128,42	759,54	1 517,36	159,52	23 805,24
CC Savès	27 891,40	2 612,56	146,55	720,33	1 353,58	77,15	32 801,58
PETR Pays Portes de Gascogne	172 849,23	19 991,90	1 189,38	4 729,45	8 932,42	825,10	208 517,48
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	46 425,61	8 424,36	288,09	1 834,72	3 240,73	420,86	60 634,37
CC Val de Gers	37 332,87	11 337,41	613,71	979,75	1 533,83	127,83	51 925,41
CC Astarac Arros en Gascogne	28 016,17	7 931,72	242,45	853,72	1 212,91	146,45	38 403,42
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	20 427,91	6 427,56	430,02	640,71	982,60	73,26	28 982,06
PETR Pays d'Auch	132 202,57	34 121,05	1 574,27	4 308,91	6 970,07	768,40	179 945,25
CC de la Tenarèze	40 135,31	5 806,29	303,81	1 165,62	2 381,46	180,06	49 972,54
CC Artagnan de Fezensac	29 924,59	5 635,46	341,74	678,50	1 211,79	97,87	37 889,95
CC Grand Armagnac	36 449,33	12 971,31	515,69	1 122,84	2 402,80	145,63	53 607,60
CC Bas Armagnac	22 373,84	6 783,52	400,23	711,65	1 357,03	129,15	31 755,42
PETR Pays d'Armagnac	128 883,06	31 196,58	1 561,48	3 678,60	7 353,08	552,71	173 225,51
SCoT de Gascogne	433 934,86	85 309,52	4 325,13	12 716,96	23 255,57	2 146,21	561 688,24

Occupation des sols sur le SCoT et les 3 PETR, en pourcentage

Sources : OCS GE 2013, aua/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surfaces en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total général
CC Lomagne Gersoise	83,6%	9,0%	0,7%	2,2%	4,3%	0,4%	100%
CC Bastides de Lomagne	83,1%	9,9%	0,6%	2,1%	4,0%	0,3%	100%
CC Coteaux Arrats Gimone	82,1%	11,2%	0,4%	2,2%	3,5%	0,5%	100%
CC Gascogne Toulousaine	78,9%	10,4%	0,5%	3,2%	6,4%	0,7%	100%
CC Savès	85,0%	8,0%	0,4%	2,2%	4,1%	0,2%	100%
PETR Pays Portes de Gascogne	82,9%	9,6%	0,6%	2,3%	4,3%	0,4%	100%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	76,6%	13,9%	0,5%	3,0%	5,3%	0,7%	100%
CC Val de Gers	71,9%	21,8%	1,2%	1,9%	3,0%	0,2%	100%
CC Astarac Arros en Gascogne	73,0%	20,7%	0,6%	2,2%	3,2%	0,4%	100%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	70,5%	22,2%	1,5%	2,2%	3,4%	0,3%	100%
PETR Pays d'Auch	73,5%	19,0%	0,9%	2,4%	3,9%	0,4%	100%
CC de la Tenarèze	80,3%	11,6%	0,6%	2,3%	4,8%	0,4%	100%
CC Artagnan de Fezensac	79,0%	14,9%	0,9%	1,8%	3,2%	0,3%	100%
CC Grand Armagnac	68,0%	24,2%	1,0%	2,1%	4,5%	0,3%	100%
CC Bas Armagnac	70,5%	21,4%	1,3%	2,2%	4,3%	0,4%	100%
PETR Pays d'Armagnac	74,4%	18,0%	0,9%	2,1%	4,2%	0,3%	100%
SCoT de Gascogne	77,3%	15,2%	0,8%	2,3%	4,1%	0,4%	100%

Evolution des ENAF, en volume, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
CC Lomagne Gersoise	-69,55	-105,20	-75,70	-250,46
CC Bastides de Lomagne	-76,81	-66,21	-47,14	-190,16
CC Coteaux Arrats Gimone	-40,57	-36,40	-19,08	-96,06
CC Gascogne Toulousaine	-109,15	-117,10	-66,48	-292,73
CC Savès	-30,28	-53,44	-30,26	-113,98
PETR Pays Portes de Gascogne	-326,36	-378,35	-238,67	-943,38
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	-140,81	-142,12	-100,22	-383,14
CC Val de Gers	-39,27	-31,32	-63,39	-133,98
CC Astarac Arros en Gascogne	-33,44	-35,50	-31,80	-100,73
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	-29,22	-26,68	-16,89	-72,79
PETR Pays d'Auch	-242,74	-235,61	-212,29	-690,65
CC de la Tenarèze	-38,97	-40,07	-49,20	-128,24
CC Artagnan de Fezensac	-47,05	-21,28	-15,96	-84,29
CC Grand Armagnac	-56,93	-60,78	-48,92	-166,64
CC Bas Armagnac	-85,89	-79,83	-48,06	-213,78
PETR Pays d'Armagnac	-228,84	-201,97	-162,14	-592,95
SCoT de Gascogne	-797,95	-815,93	-613,10	-2 226,98

Evolutions, en moyennes annuelles, des pertes d'ENAF, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
CC Lomagne Gersoise	-23,18	-35,07	-25,23	-27,83
CC Bastides de Lomagne	-25,60	-22,07	-15,71	-21,13
CC Coteaux Arrats Gimone	-13,52	-12,13	-6,36	-10,67
CC Gascogne Toulousaine	-36,38	-39,03	-22,16	-32,53
CC Savès	-10,09	-17,81	-10,09	-12,66
PETR Pays Portes de Gascogne	-108,79	-126,12	-79,56	-104,82
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	-46,94	-47,37	-33,41	-42,57
CC Val de Gers	-13,09	-10,44	-21,13	-14,89
CC Astarac Arros en Gascogne	-11,15	-11,83	-10,60	-11,19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	-9,74	-8,89	-5,63	-8,09
PETR Pays d'Auch	-80,91	-78,54	-70,76	-76,74
CC de la Tenarèze	-12,99	-13,36	-16,40	-14,25
CC Artagnan de Fezensac	-15,68	-7,09	-5,32	-9,37
CC Grand Armagnac	-18,98	-20,26	-16,31	-18,52
CC Bas Armagnac	-28,63	-26,61	-16,02	-23,75
PETR Pays d'Armagnac	-76,28	-67,32	-54,05	-65,88
SCoT de Gascogne	-265,98	-271,98	-204,37	-247,44

Prix médian, en €/m², pour une maison ancienne, sur les EPCI composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T

EPCI	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 531,93 €	1 445,91 €	1 500,00 €	1 430,86 €	1 383,95 €
CC Artagnan de Fezensac	1 181,10 €	1 116,63 €	1 329,41 €	1 008,62 €	1 000,00 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 320,00 €	1 188,12 €	1 215,69 €	1 157,14 €	1 194,97 €
CC Bastides de Lomagne	1 490,54 €	1 431,29 €	1 408,64 €	1 462,48 €	1 239,32 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 283,00 €	1 268,57 €	940,77 €	1 009,33 €	952,99 €
CC Gascogne Toulousaine	2 046,98 €	2 172,62 €	2 226,79 €	2 035,37 €	2 156,54 €
CC Lomagne Gersoise	1 386,59 €	1 219,33 €	1 215,51 €	1 165,01 €	1 235,29 €
CC Tenarèze	1 053,32 €	1 073,97 €	1 188,83 €	1 017,54 €	1 166,67 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 562,50 €	1 450,09 €	1 515,63 €	1 352,11 €	1 432,81 €
CC Bas Armagnac	1 290,32 €	1 226,35 €	985,29 €	1 133,33 €	1 000,00 €
CC Grand Armagnac	1 104,16 €	1 111,11 €	1 093,21 €	1 039,27 €	1 107,69 €
CC Savès	1 751,94 €	1 594,39 €	1 439,02 €	1 442,31 €	1 543,72 €
CC Val de Gers	1 293,80 €	1 011,24 €	1 000,00 €	1 223,40 €	1 188,52 €

Prix médian, en €/m², pour une maison neuve, sur les EPCI composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T

Prix €/m ² maison neuve	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 766,16 €	1 528,72 €	1 673,91 €	1 664,77 €	1 762,30 €
CC Artagnan de Fezensac	1 763,86 €	1 472,49 €	1 543,45 €	1 153,85 €	1 358,35 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 613,87 €	1 376,15 €	1 920,23 €	1 329,58 €	1 366,55 €
CC Bastides de Lomagne	1 735,36 €	1 878,36 €	1 511,97 €	2 206,61 €	1 899,37 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 177,00 €	1 832,26 €	933,93 €	857,35 €	1 562,50 €
CC Gascogne Toulousaine	2 181,19 €	2 312,85 €	2 273,88 €	2 248,06 €	2 332,67 €
CC Lomagne Gersoise	1 714,35 €	1 515,30 €	1 541,28 €	1 555,43 €	1 503,71 €
CC Tenarèze	1 638,42 €	1 650,00 €	1 376,92 €	1 699,03 €	1 653,85 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 461,18 €	1 645,10 €	1 450,25 €	1 987,50 €	1 640,63 €
CC Bas Armagnac	1 291,01 €	1 609,22 €	1 778,07 €	1 316,49 €	1 194,69 €
CC Grand Armagnac	1 447,37 €	1 571,74 €	1 695,18 €	1 388,24 €	1 598,52 €
CC Savès	2 436,69 €	1 640,71 €	1 747,55 €	1 762,63 €	1 787,99 €
CC Val de Gers	1 194,97 €	1 794,90 €	1 742,86 €	1 654,67 €	1 248,23 €

2. Annexes méthodologiques

Gascogne Patrimoniale

Valorisation et protection du patrimoine Mutations et changements d'affectation des sols

En complément de l'analyse statistique menée à partir des fichiers MAJIC, des travaux de localisation des mutations ont été entrepris afin de « dépasser » la représentation communale des évolutions des surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ayant une double finalité, cet exercice a permis de géolocaliser les changements d'affectation des sols (continuité / discontinuité du tissu urbain), de caractériser leur vocation (habitat, mixte, économique...), ainsi que les types de formes urbaines déployées sur le territoire.

La méthodologie développée a consisté, sur un carroyage (maille de 30 hectares), à mettre en exergue les différentes typologies de changements repérés. Pour bâtir cette expertise, les photographies aériennes de 2004 ont été comparées aux ortho-express de 2016 afin de se caler au plus près des périodes d'analyses statistiques.

Valorisation des ressources

Base de données de l'OREO

La base de données construite par l'OREO couvre 90% de la consommation d'énergie régionale.

Les consommations non comptabilisées (pour le moment) sont :

- le transport aérien et ferroviaire ;
- une partie de l'industrie (vapeur, combustibles spéciaux ...);
- les consommations de bois énergie pour le chauffage d'appoint ou d'agrément chez les ménages (30% de la consommation de bois des ménages) ;

Les bilans énergétiques proposés permettent d'établir un premier état des lieux mais ne sont pas assez robustes pour assurer un suivi fin des consommations énergétiques territoriales.

La méthode d'élaboration des bilans de consommations énergétiques est présentée en annexe de l'étude de 2017 et repose sur des données existantes (communales, ERDF, GRDF) combinées à des données estimées à partir des différentes sources (INSEE, CEREN, GEREP...) lorsque la donnée n'existe pas, comme pour le bois et autres produits pétroliers.

Cet état des lieux n'est en aucun cas un outil de suivi, étant donné qu'il repose sur des estimations.

Emissions de CO₂ d'origine énergétique

Les énergies fossiles : les émissions de CO₂ issues de la combustion des énergies fossiles (gaz naturel, produits pétroliers et charbon) sont calculées à partir de facteurs d'émissions proposés par le Groupe

d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC - lignes directrices 1996).

Le cas de l'électricité : l'ADEME, en partenariat avec EDF et la DGEC, élabore un facteur d'émission de CO₂ pour l'électricité en fonction de son usage. Ainsi 1 kWh d'électricité utilisé pour du chauffage en période de pointe émet 172 g de CO₂ (contenu moyen hors pertes). Alors qu'un kWh d'électricité utilisé dans l'industrie en période de base émet 32 g de CO₂ (note de cadrage de février 2015).

Le cas du bois : les émissions de CO₂ dues à la combustion du bois sont absorbées lors de la croissance des végétaux, par photosynthèse. Ainsi, à couvert végétal constant, il est supposé que l'utilisation du bois énergie ne contribue pas à l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les émissions de CO₂ (définition) : d'origine énergétique sont les émissions de dioxyde carbone dues à la combustion de charbon, pétrole et de gaz naturel sur le territoire (émissions directes). Ces émissions concernent plus de la moitié des émissions de Gaz à Effet de Serre régionales visées par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, PFC, HFC, SF₆ et le NF₃ à partir de 2013.).

Production d'énergie renouvelable : en raison du secret statistique, seule la localisation des installations de production d'énergie et leur puissance installée sont disponibles à l'échelle territoriale.

Les énergies renouvelables sont fournies par le vent (énergie éolienne), la chaleur de la terre (géothermie), l'eau (hydroélectricité), le soleil (solaire photovoltaïque et solaire thermique), la biomasse (appareil de chauffage domestique, chaufferies), les déchets (incinération, biogaz).

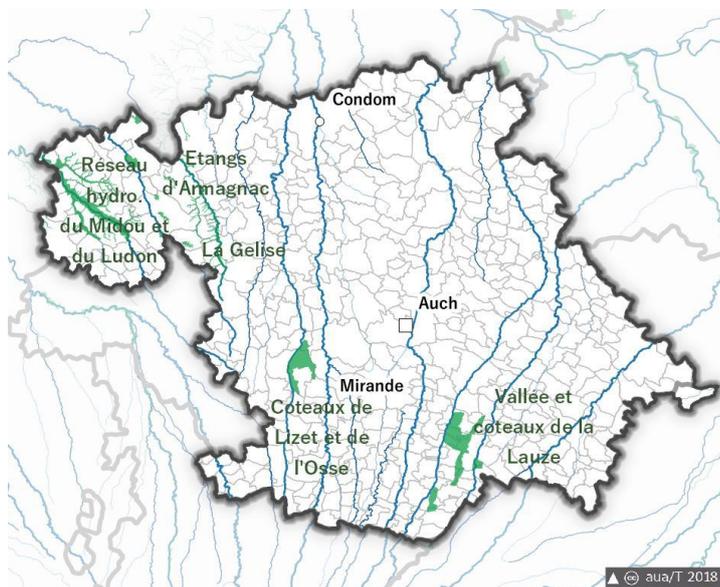
Par définition, elles se renouvellent après avoir été consommées et sont donc inépuisables.

Cogénération : production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse...).

3. Annexes techniques

Annexe 1 - Sites Natura 2000 recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

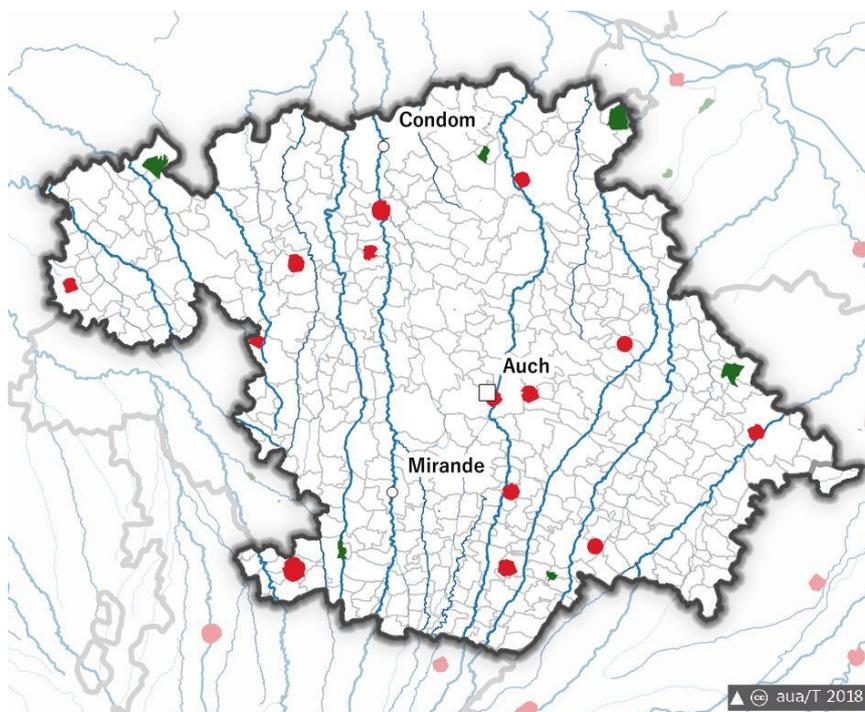
Source : BD Carthage, PICTO-OCCITANIE et DREAL Occitanie



Type de zonage	Référence	Nom	Surface	Gestionnaire / Animateur
SIC ¹	FR7200741	La Gélise	3823,06	DDT47
SIC	FR7200806	Réseau hydrographique du Midou et du Ludon	6542,28	Non communiqué
ZSC	FR7300891	Etangs d'Armagnac	1 027,96	ADASEA 32
ZSC	FR7300893	Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou	1 860,9	ADASEA 32 + CPIE pour le volet valorisation pédagogique et touristique
ZSC	FR7300897	Vallée et coteaux de la Lauze	3 595,32	ADASEA 32

Annexe 2 - Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN2016



■ Site inscrit à dominante naturelle
■ Site classé à dominante naturelle

¹ Sites D'importance Communautaire, SIC, première étape des ZSC

Annexe 3 - Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Type de zonage	Référence	Nom	Surface (ha)	Surface (ha) dans le SCoT	% dans le SCoT
Site classé	1320820SCA03	Site « les Puntous », au lieu-dit « Massecap »	82,93	82,93	100%
	1330915SCA01	Site dit du chêne des Aubes, y compris le chêne	0,03	0,03	100%
	1340219SCA05	Pont et Goueil du Diable	4,63	4,63	100%
	1340626SCA02	Site de la tour des Fées	3,97	3,97	100%
	1430914SCA02	Ormeaux (2) de Sully, sur les parcelles N°15 et 31, section C	0,03	0,03	100%
	1920909SCD01	Île de Flaran	18,65	18,65	100%
	1480830SCA01	Gisement fossilifère de Campana	4,62	4,62	100%
	1360824SCD02	Parc Lacôme	0,18	0,18	100%
Site inscrit	1430204SIA01	Pont Vieux, château, plan d'eau de l'Auzoue	0,49	0,49	100%
	1430205SIA04	Pont de l'Artigue à Vopillon, plan d'eau de l'Osse, rives de la rivière	0,54	0,54	100%
	1430304SIA11	Grotte et Source de Maloisane avec les bois qui l'entourent	1,52	1,52	100%
	1430524SIA03	Pont vieux d'Aurenque, le C.v.o. n°6, plan d'eau de Gers, cascade et l'île	2,21	2,21	100%
	1430622SIA09	Grotte et source de Pitcharotte et leurs abords	0,03	0,03	100%
	1430628SIA03	Source, perte et résurgence du Riou de la Hobyo et leurs abords	0,79	0,79	100%
	1440925SIA01	Dalles de pierres et le bois qui les entoure au lieu-dit Hourrés	0,93	0,93	100%
	1710324SIA01	Village de Flamarens	978,94	978,94	100%
	1721018SIA01	Vallée de Luby et ses abords (zone entourant le futur Lac)	712,69	712,69	100%
	1750723SIA01	Lac de Miélan	290,44	290,44	100%
	1750828SIA06	Lac de Saint-Cricq	623,31	623,31	100%
	1860711SIA03	Village et ses abords	245,59	245,59	100%
	1910304SIA02	Maquis de Meilhan (le)	145,76	145,76	100%

Annexe 4 – Etat quantitatif de la ressource en eau : répartition des prélèvements

Type de ressource	Total des prélèvements (m³)	%	Agriculture (m³)	%	Domestique (en m³)	%	Industrie (en m³)	%
Eau de surface	57 750 509	65,0	44164547	63,5	13255529	77,1	330433	15,8
Retenue	25 280 039	28,4	25226166	36,3	53873	0,3	0	0,0
Nappe phréatique	1 817 233	2,0	193864	0,3	1585074	9,2	38295	1,8
Nappe captive	2 971 003	3,3	0	0,0	2293334	13,3	677669	32,4
Non précisé	1 046 397	1,2	0	0,0	0	0,0	1046397	50,0
Total	88865181		69584577		17187810		2092794	

Source : AEAG, Données prélèvement 2013-2015

Annexe 5 – Etat qualitatif de la ressource en eau

« Cours d'eau » présentant un état écologique ou chimique mauvais

Code d'eau	Masse d'Eau	Nom d'Eau	Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique ²	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste ¹²	Substance déclassante de l'état chimique sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique
FRFR154		L'Aussonnelle de sa source au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI, IC	Mauvais	Mercure, Benzoperylène+Indenopyrène, 4-tert-Octylphenol, Benzoperylène+Indenopyrène	Mauvais	4-tert-Octylphenol	2027
FRFR216		Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Mercure	Bon		2027
FRFR217		L'Auvignon de sa source au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021
FRFR220		L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise		Mauvais	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, IC, HY	Bon		Bon		2015
FRFR458		L'Isaute de sa source au confluent du Midour		Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI	Bon		Bon		2015
FRFR227_16		L'Uby		Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, BI, HY	Bon		Bon		2015
FRFR227_2		Le Bergon		Mauvais	2027	MO, MX, MP, PE, FA, BI, IC	Bon		Bon		2015
FRFR227_7		Ruisseau de Larrazieu		Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI	Bon		Bon		2015
FRFR228_14		Le Ludon de sa source au confluent du Q2181010		Mauvais	2027	MO, MX, PE, FA, BI, IC	Bon		Bon		2015
FRFR210A		La Gimone du barrage de		Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, IC, CM, HY	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtala	2021

² CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

	Lunax au confluent de la Marcaoue							te	
FRFR215A	Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	Moyen	2027	NI, MX, MP, PE, FA, CM	Mauvais	Benzoperylène+Indenopyrène	Mauvais	NC	2027
FRFR221	La Gélise du barrage de Candau au confluent de la Baïse	Médiocre	2027	MO, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	2027
FRFR219A_7	La Bèze	Moyen	2021	MA, MO, NI, MX, MP, PE, BI	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021

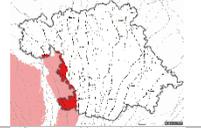
Etat et objectifs de qualité des masses d'eau « plans d'eau »

Code	Nom Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique ³	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste ⁴	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Objectif de bon état chimique sans ubiquiste
FRFL7	Barrage-Réservoir de l'Astarac	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL98	Lac de l'Uby	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE, FA, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL65	Lac de Miélan	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL95	Lac de Thoux-Saint-Cricq	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Mauvais	Composés du tributylétain	Bon	2027	2015
FRFL13	Retenue de la Baradée	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL59	Retenue de Lunax	Moyen	2027	MA, MO, MX, MP, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL86	Retenue de Saint-Jean	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL94	Retenue de Tailluret	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL23	Retenue du Candau	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015

³ CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

⁴ Une substance est dite ubiquiste quand elle est persistante, bio accumulatrice et toxique

Masses d'eau « souterraines » en mauvais état chimique

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat Chimique	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km ²	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km ²	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG085		Sables fauves BV Garonne région hydro o	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	213 km ²	143,6	67,4 %
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1240 km ²	546,1	44,0 %
FRFG043		Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	14559 km ²	4655,8	32,0 %
FRFG020		Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1479 km ²	60,5 km ²	4,1 %
FRFG044		Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Pesticides	5064 km ²	186,1 km ²	3,7 %
FRFG087		Basse et moyenne terrasse de la Garonne rive gauche en amont du Tarn	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	739 km ²	24,5 km ²	3,3 %
FRFG046		Sables et calcaires plio-quadernaires du bassin Midouze-Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	2533 km ²	0,1 km ²	0,004 %
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1005 km ²	0,4 km ²	0,04 %

Annexe 6 – Etat quantitatif de la ressource en eau

Masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif

Source SDAGE Adour -Garonne 2016- 2021

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat quantitatif	Echéance d'atteinte du bon état	Pression significatives	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km ²	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km ²	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG072		Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Mauvais	2021	/	17 510 km ²	127 km ²	0,7%
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2021	Prélèvements	1005 km ²	0,43 km ²	0,04 %
FRFG071		Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Mauvais	2021	Prélèvements	20 063 km ²	525 km ²	2,6%
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2021	/	1240 km ²	546 km ²	42,4 %
FRFG082		Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais	2027	/	25 888 km ²	5063 km ²	19,6 %

GASCOGNE HABITEE

Annexes



Chiffres clés

Parc de logements existants

Source : INSEE 2014

	Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
CC Bastide Lomagne	5 967	4 713	79,0%	636	10,7%	619	10,4%
CC Gascogne Toulousaine	8 648	7 973	92,2%	188	2,2%	487	5,6%
CC Lomagne Gersoise	10 972	8 683	79,1%	947	8,6%	1 342	12,2%
CC des Coteaux Arrats Gimone	5 464	4 446	81,4%	417	7,6%	601	11,0%
CC du Savès	5 026	4 078	81,0%	547	10,9%	401	8,0%
PETR Portes de Gascogne	36 077	29 893	82,9%	2 735	7,6%	3 450	9,6%
CC Artagnan de Fezensac	4 347	3 333	76,7%	445	10,2%	569	13,1%
CC de la Tenarèze	9 141	6 924	75,7%	1 018	11,1%	1 199	13,1%
CC du Bas Armagnac	4 687	3 898	83,2%	301	6,4%	488	10,4%
CC du Grand Armagnac	9 642	6 371	66,1%	2 256	23,4%	1 015	10,5%
PETR d'Armagnac	27 817	20 526	73,8%	4 020	14,5%	3 271	11,8%
CC Astarac Arros en Gascogne	3 933	3 236	82,3%	431	11,0%	266	6,8%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4 814	3 764	78,2%	466	9,7%	585	12,1%
CC Val de Gers	5 219	4 263	82,5%	489	8,9%	468	8,6%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	21 462	18 414	85,8%	758	3,5%	2 291	10,7%
PETR Pays d'Auch	35 428	29 677	83,8%	2 144	6,1%	3 610	10,2%
SCoT	99 322	80 096	80,6%	8 899	9,0%	10 331	10,4%

Statuts d'occupation des ménages

Source : INSEE 2014

	Propriétaires		Locataires		Dont HLM		Logés gratuitement	
CC Bastide Lomagne	3 455	73,3%	1 097	23,3%	197	4,2%	160	3,4%
CC Gascogne Toulousaine	5 451	68,4%	2 375	29,8%	392	4,9%	147	1,8%
CC Lomagne Gersoise	6 053	69,7%	2 377	27,4%	408	4,7%	253	2,9%
CC des Coteaux Arrats Gimone	3 321	74,7%	990	22,3%	85	1,9%	136	3,1%
CC du Savès	3 063	75,1%	925	22,7%	143	3,5%	89	2,2%
PETR Portes de Gascogne	21 343	71,4%	7 764	26,0%	1 225	4,1%	785	2,6%
CC Artagnan de Fezensac	2 450	73,5%	770	23,1%	103	3,1%	114	3,4%
CC de la Tenarèze	4 767	68,8%	1 924	27,8%	455	6,6%	233	3,4%
CC du Bas Armagnac	2 781	71,3%	1 013	26,0%	162	4,2%	104	2,7%
CC du Grand Armagnac	4 495	70,6%	1 631	25,6%	225	3,5%	244	3,8%
PETR d'Armagnac	14 493	70,6%	5 338	26,0%	945	4,6%	695	3,4%
CC Astarac Arros en Gascogne	2 693	83,2%	438	13,5%	88	2,7%	106	3,3%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 421	64,3%	1 137	30,2%	218	5,8%	206	5,5%
CC Val de Gers	3 338	78,3%	795	18,6%	38	0,9%	130	3,0%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	10 508	57,1%	7 484	40,6%	1 815	9,9%	422	2,3%
PETR Pays d'Auch	18 960	63,9%	9 854	33,2%	2 159	7,3%	864	2,9%
SCoT	54 796	68,4%	22 956	28,7%	4 329	5,4%	2 344	2,9%

Parc social

Source : RPLS 2016

	Nombre de logements HLM (2016)
AUCH	2 197
CONDOM	373
ISLE-JOURDAIN (L')	325
FLEURANCE	197
FONTENILLES	185
EAUZE	181
LECTOURE	170
MIRANDE	162
MAUVEZIN	159
NOGARO	133
VIC-FEZENSAC	108
LOMBEZ	87
VALENCE-SUR-BAISE	79
MIELAN	60
VILLECOMTAL-SUR-ARROS	60
GIMONT	57
PREIGNAN	53
SAMATAN	52
PAVIE	51
HOUGA (LE)	49

Construction neuve : nombre de logements commencés

Source : SITADEL 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CC Bastide Lomagne	146	171	130	168	52	57	55	49	72	29	25
CC Gascogne Toulousaine	395	345	374	256	143	145	168	157	269	265	147
CC Lomagne Gersoise	181	160	135	167	135	57	101	54	46	25	23
CC des Coteaux Arrats Gimone	118	107	121	70	60	38	62	62	42	29	29
CC du Savès	132	125	129	74	109	65	64	54	43	43	28
PETR Portes de Gascogne	972	908	889	735	499	362	450	376	472	391	252
CC Artagnan de Fezensac	72	59	47	59	58	32	28	23	14	8	4
CC de la Tenarèze	184	97	170	97	50	59	117	48	42	44	40
CC du Bas Armagnac	80	72	139	73	66	40	37	36	35	25	28
CC du Grand Armagnac	85	229	107	230	72	93	65	47	38	61	44
PETR d'Armagnac	421	457	463	459	246	224	247	154	129	138	116
CC Astarac Arros en Gascogne	46	74	108	69	63	56	58	28	27	14	19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	70	106	68	59	33	43	32	26	31	11	9
CC Val de Gers	71	120	85	81	47	62	55	71	39	25	26
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	529	555	365	233	143	145	307	131	102	79	83
PETR Pays d'Auch	716	855	626	442	286	306	452	256	199	129	137
SCoT	2 109	2 220	1 978	1 636	1 031	892	1 149	786	800	658	505

Annexes méthodologiques

Dynamiques socio-économiques

Revenus et dispositif FiLoSoFi

Les analyses sur le revenu disponible des habitants sont issues du dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de l'Insee. Les données qui en sont issues permettent de disposer d'un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution, c'est-à-dire du revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Les données sont soumises au secret statistique et sont aussi limitées sur les petites zones (inférieures à 1 000 ménages et 2 000 personnes), c'est le cas de l'ex CC des Hautes Vallées. C'est pourquoi quelques données, notamment liées à la pauvreté, apparaissent incomplètes.

Habitat

Mobilités résidentielles

La source « mobilités résidentielles » de l'INSEE permet d'appréhender, pour la période 2013-2014, la typologie des ménages qui emménagent au sein d'un nouveau logement (âge de la personne de référence, statut d'occupation, catégorie socio-professionnelle etc.) et également les caractéristiques du logement en lui-même (période de construction et type de logement notamment).

Les mobilités analysées sont celles correspondant à tout nouvel emménagement sur le territoire du SCoT. Elles correspondent à deux types de déplacement :

- Les ménages vivant déjà sur le territoire du SCoT et qui emménagent dans un nouveau logement, que ce soit dans une autre commune du SCoT ou au sein de la même commune,
- Les ménages qui proviennent de l'extérieur et qui emménagent sur le territoire du SCoT.

Armature du territoire

Equipements et services

Les analyses et cartes présentées dans les parties services, équipements et commerces sont essentiellement issues de l'exploitation de la Base Permanente des Equipements (BPE – Source : Insee). Cette base de données est « destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population », dans les domaines des services aux particuliers, commerces, santé, enseignement, sports, loisirs, culture, tourisme et transports, répartis en **trois gammes** (supérieure ; intermédiaire ; de proximité). Cette base, quoique perfectible, permet une première approche des centralités et bassins de vie en évaluant la répartition et le niveau global de l'offre et son

niveau d'accessibilité. Alimentées par des sources administratives, la BPE souffre de biais liés notamment aux mises à jour des différentes bases. La démarche retenue a donc consisté à compléter et enrichir l'information parfois manquante par l'exploitation d'autres sources (entretiens, SDAASP 2017, Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers...).

Méthode de hiérarchisation de l'armature de diagnostic

Objectif de la hiérarchisation :

Identifier les communes qui jouent un rôle structurant dans le fonctionnement du territoire et les hiérarchiser les unes par rapport aux autres grâce à une méthode statistique qui s'appuie sur des « critères neutres » sans intégration d'éléments de projet à ce stade.

Cette hiérarchisation doit permettre d'aboutir à la définition des niveaux de polarités, reflet du rôle, de l'influence, du rayonnement de chaque commune sur le territoire.

Méthode employée :

Pour cela, différentes variables cumulatives reflétant le rôle de polarisation des communes ont été retenues :

- des variables socio-économiques, pour quantifier le poids des communes en matière de population et d'emploi : démographie (INSEE 2015) ; nombre d'emplois (INSEE 2015)
- une variable sur l'offre en matière d'équipements, niveau d'équipements (BPE 2017)
- une variable sur l'offre en matière de commerces de proximité de consommation courante (INSEE Sirène 2017, complétée d'une expertise des EPCI)
- une variable sur la mobilité liée à l'accessibilité routière et ferroviaire.

Seuils pour les 4 critères cumulatifs identifiés

	Démographie	Emploi	Niveau d'équipements	Accessibilité
Niveau 1	> 10 000 habitants	> 5 000 emplois	Au moins 50% de la diversité des équipements par gamme	Gare TER + route nationale
Niveau 2	> 5000 habitants	> 1 500 emplois	Au moins 25% de la diversité des équipements par gamme	Gare TER, cars régionaux ou route nationale
Niveau 3	> 1 500 habitants	> 500 emplois	Au moins 10% de la diversité des équipements par gamme (hors supérieur)	/
Niveau 4	> 250 habitants	/	Au moins 50% de la diversité des commerces de proximité d'usage courant	/

Tableau des indicateurs cumulatifs des communes de l'armature par niveaux

	Commune	Population 2015	Emplois 2015	Eff salariés privés 2015	Nb éqpm Proximité	Nb éqpm Intermédiaire	Nb éqpm Supérieur	% diversité Proximité	% diversité Intermédiaire	% diversité Supérieur	Diversité commerce proximité (Sirène)	Gare TER	Cars régionaux	Route nationale	
Niveau 1	Auch	21943	16154	8508	83	87	68	96%	94%	87%	100%	oui	oui	oui	
Niveau 2	L'Isle-Jourdain	8568	3899	2563	13	31	16	26%	69%	32%	100%	oui		oui	
	Condom	6695	3258	1854	17	45	30	44%	81%	60%	100%		oui		
	Fleurance	6181	2716	1927	18	42	15	48%	78%	28%	100%		oui	oui	
Niveau 3	Eauze	3869	2220	1110	5	23	8	19%	58%	17%	100%		oui	oui	
	Mirande	3483	2041	805	5	17	9	19%	47%	19%	100%		oui	oui	
	Lectoure	3710	1750	927	6	20	9	19%	53%	19%	100%			oui	
	Gimont	2973	1600	1123	5	20	8	19%	50%	17%	100%	oui	oui	oui	
	Nogaro	1980	1505	755	9	20	12	33%	53%	23%	100%		oui	oui	
	Vic-Fezensac	3488	1449	725	5	19	8	19%	53%	17%	100%			oui	
	Fontenilles	5546	1053	656	9	13	1	26%	33%	2%	88%				
	Samatan	2377	1050	373	7	23	3	26%	61%	6%	100%				
	Cazaubon	1661	931	361	9	18	2	30%	50%	4%	100%				
	Lombez	2091	907	263	12	14	7	41%	39%	15%	88%		oui		
	Mauvezin	2149	805	405	9	23	7	33%	64%	15%	100%				
	Pavie	2468	786	441	8	12	2	30%	33%	4%	100%				
	Masseube	1518	757	202	10	15	5	37%	42%	11%	88%				
	Niveau 4	Preignan	1287	263	130	12	5	0	44%	14%	0%	50%		oui	oui
		Castelnau d'Auzan L.	1239	681	354	11	1	1	41%	3%	2%	50%			
Le Houga		1205	479	155	15	11	3	52%	28%	6%	100%				
Montréal		1173	476	192	13	9	1	48%	25%	2%	100%				
Miélan		1173	398	126	12	12	0	37%	33%	0%	88%		oui	oui	
Gondrin		1160	322	113	15	3	0	52%	8%	0%	88%				
Jegun		1142	272	172	11	6	1	41%	17%	2%	75%				
Valence-sur-Baïse		1131	446	259	9	12	0	33%	31%	0%	75%				
Seissan		1100	382	151	10	11	1	37%	31%	2%	63%				
Saint-Clar		995	459	97	8	11	3	30%	31%	6%	100%				
Castéra-Verduzan		990	288	204	13	12	0	48%	31%	0%	63%				
Cologne		921	324	224	15	6	0	56%	17%	0%	63%				
Villecomtal-sur-Arros		838	561	338	14	8	1	52%	22%	2%	100%		oui	oui	
Saramon		808	330	206	14	5	0	52%	14%	0%	100%				
Monestruc-sur-Gers		714	119	77	14	3	0	52%	8%	0%	50%		oui	oui	
Simorre		699	223	78	16	3	0	59%	8%	0%	88%				
Estang		636	180	51	12	4	0	44%	11%	0%	100%				
Caussens		601	99	46	8	0	1	26%	0%	2%	50%				
Saint-Puy		592	132	31	14	1	1	48%	3%	2%	75%				
Montesquiou		581	144	25	13	1	0	48%	3%	0%	50%				
La Romieu		571	140	33	15	1	2	56%	3%	4%	50%				
Miradoux		508	197	44	13	5	1	44%	14%	2%	100%				
Lannepax		493	127	24	10	3	0	37%	8%		50%		oui		
Monfort		488	135	56	9	2	0	33%	6%	0%	50%				
Puycasquier		468	77	11	15	0	0	56%	0%	0%	63%				
Mouchan	425	85	20	7	1	0	22%	3%	0%	50%					
Dému	344	120	20	7	1	0	26%	3%	0%	50%					
Bassoues	320	59	31	11	2	0	41%	6%	0%	50%		oui	oui		
Fourcès	269	75	6	5	2	0	19%	6%	0%	50%					

GASCOGNE ACTIVE

Annexes



Chiffres clés

Offre commerciale

Part de marché, par forme de vente, sur le département du Gers, en 2014

Source : Observatoire du Commerce et de la Consommation, CCI du Gers, édition 2014

Formes de vente	Alimentaire		Non alimentaire	
	Gers	France	Gers	France
Commerces de moins de 300 m ²	17 %	15 %	28 %	26 %
Grandes surfaces	75 %	78 %	64 %	65 %
- Hypermarchés	31 %	41 %	14 %	16 %
- Supermarchés	33 %	25 %	7 %	4 %
- Hard-Discount	10 %	8 %	2 %	1 %
- Autres grandes surfaces	0 %	2 %	42 %	44 %
Drives	2 %	2 %	-	-
Commerce non sédentaire	4 %	4 %	1 %	3 %
Vente à distance	0 %	1 %	6 %	4 %
Autres	3 %	2 %	1 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition communale par type des grandes surfaces commerciales

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, aua/T 2017

CODE INSEE	NOM COM	Commerces alimentaires	Equipe ment de la maison	Equipe ment de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
32013	Auch	17 404	26 559	4 894	6 042	6 685	1 760	63 344
32096	Cazaubon	2 000	1 125					3 125
32107	Condom	6 830	10 730	1 660		1 300		20 520
32119	Eauze	4 715	5 245					9 960
32132	Fleurance	6 448	10 990	900			798	19 136
32147	Gimont	2 573	5 905					8 478
32155	Le Houga	300	510					810
32208	Lectoure	2 500	4 761					7 261
32160	L'Isle-Jourdain	6 300	8 910	1 540	700	2 426	1 596	21 472
32213	Lombez	3 114	2 470				640	6 224
32231	Marambat	1 700	890					2 590
32242	Masseube	2 100	1 755					3 855
32249	Mauvezin	2 158	3 000					5 158
32256	Mirande	5 134	10 234					15 368
32296	Nogaro	3 276	6 801					10 077
32302	Ornézan		1 000					1 000
32307	Pavie	1 390	20 875					22 265
32315	Peyrusse-Grande		1 040					1 040
32370	Saint-Clar	999	0					999
32375	Saint-Élix-Theux		450					450
32410	Samatan	967	2 260					3 227
32425	Ségouffelle		0			1 189		1 189
32426	Seissan	1 000	1 540					2 540
32436	Solomiac		1 920					1 920
32459	Valence-sur-Baïse	897	0					897
32462	Vic-Fezensac	1 725	2 384					4 109
	Total	73 530	131 354	8 994	6 742	11 600	4 794	237 014

Répartition par PETR et EPCI, des grandes surfaces commerciales (par type)

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, aua/T 2017

EPCI/PETR	Commerces alimentaires	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
CC Artagnan de Fezensac	3 425	4 314	-	-	-	-	7 739
CC Tenareze	7 727	10 730	1 660	-	1 300	-	21 417
CC Bas Armagnac	3 576	7 311	-	-	-	-	10 887
CC Grand Armagnac	6 715	6 370	-	-	-	-	13 085
PETR Pays d'Armagnac	21 443	28 725	1 660	-	1 300	-	53 128
CC Astarac Arros en Gascogne	-	450	-	-	-	-	450
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	5 134	10 234	-	-	-	-	15 368
CC Val de Gers	3 100	4 295	-	-	-	-	7 395
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	18 794	47 434	4 894	6 042	6 685	1 760	85 609
PETR Pays d'Auch	27 028	62 413	4 894	6 042	6 685	1 760	108 822
CC Bastides de Lomagne	3 157	4 920	-	-	-	-	8 077
CC Lomagne Gersoise	8 948	15 751	900	-	-	798	26 397
CC Gascogne Toulousaine	6 300	8 910	1 540	700	3 615	1 596	22 661
CC Coteaux Arrats Gimone	2 573	5 905	-	-	-	-	8 478
CC Savès	4 081	4 730	-	-	-	640	9 451
PETR Pays Portes de Gascogne	25 059	40 216	2 440	700	3 615	3 034	75 064
Total	73 530	131 354	8 994	6 742	11 600	4 794	237 014

Zones d'activités économiques

Recensement des ZAE sur le PETR Armagnac

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_Artagnan_de_Fezensac	32462-Vic-Fezensac	ZAC de Carget	artisanal	3,00	1	2				
CC_du_Bas_Armagnac	32191-Lanne-Soubiran	Zone d'Activité de « Deux F	mixte	6,80		0,9	1,6	1,2	3	
CC_du_Bas_Armagnac	32296-Nogaro	Zone d'Activité du « Nogaro	mixte	13,00	AU Ouvert		10	3		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZI de Pôme	industriel	32,27	25,0279		2,1021	5,14		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZA de Bellefille	mixte	14,52	12,3339		0,5461	1,64		8,58
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom		commerce						4,5	
CC_de_la_Tenareze	32459-Valence-sur-Baïse	ZA Jamon/Rege	mixte	17,43	13,648		0,6	3,182	1,5	
CC_du_Grand_Armagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
PETR Pays d'Armagnac	7 ZAE			87,02	52,01	2,90	14,85	14,16	9,00	8,58

Recensement des ZAE sur le PETR Portes de Gascogne

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32286-Montestruc-sur-Ge	au couloume	artisanal	4,60	3,3	0,4	0,4	0,5	8	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32132-Fleurance	ZA de Fleurance	mixte	101,6	66,6	3,6	24,7	6,7	4,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	les Galis	industriel	23,00	13,7	2,7	4,7	1,90	9,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	A Naudet	mixte	30,80	22,4	0	0,8	7,60	0	
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Chemin de ronde	industriel	0,56	0,56					
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	La Chicoue	tertiaire	1,05	0,47		0,58			
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Route de Sarrant	mixte	5,62	2,2		3,42			
CC_Bastides_de_Lomagne	32120-Encausse	La boubée	industriel	6,75	1,25		5,5			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route d'Auch	mixte	15,52	5,85		9,67			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Belloc, route de Gimont	mixte	15,18	9,81		5,37			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route de Gimont	mixte	27,02	5,96		21,06			
CC_Bastides_de_Lomagne	32269-Monfort	Route de Mauvezin	mixte	15,01	6,14		8,87			
CC_Bastides_de_Lomagne	32370-Saint-Clar	Labarthète	mixte	11,41	4,6		6,81			
CC_Bastides_de_Lomagne	32416-Sarrant		mixte	3,50	2,58		0,92			
CC_Bastides_de_Lomagne	32436-Solomiac	Route de Beaumont	mixte	5,17	2,01		3,16			
CC_Bastides_de_Lomagne	32452-Tournecoupe		artisanal	1,54	0,85		0,69			

Commune	Code postal	Zone d'Activité	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC du Saves	32213-Lombez	ZA La Ramondère	mixte	4,52	3,67	0,19	0,00	0,85		
CC du Saves	32213-Lombez	ZA de la Pouche I et II	mixte	7,23	7,23	0,74	1,15	1,50		
CC du Saves	32410-Samatan	ZA de La Tour	mixte	9,95	8,07	0,00	0,43	1,45		
CC des Coteaux Arrats Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 1-2-3	artisanal	25,40	20,3	0,83	0,3	5,1	20,5	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 4	artisanal	18,60	7,35	2,8	2,05	6,4	15,7	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32012-Aubiet	ZA SENOUS	artisanal	4,60	4,6	0	0	0,51	3,37	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32433-Simorre	MALARD	artisanal	1,08	0,2	0	0,55	0,33		
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	PONT PEYRIN	mixte	31,5	23			8,5	24,5	16
CC de la Gascogne Toulousaine	31188-Fontenilles	GENIBRAT	industriel	4,3	4		0	0,3	40	
CC de la Gascogne Toulousaine	32210-Lias	RUDELLE	mixte	9,2	8,6	0,2	0	0,4	10	
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	RUDELLE	industriel	6,6	6,3			0,3	3,8	
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	BUCONIS / POUMADERES	mixte	25	17			8		
CC de la Gascogne Toulousaine	31188-Fontenilles	L-ESPECHE	mixte	19,6	12,16	0,84	2,35	4,25		
CC de la Gascogne Toulousaine	32334-Pujaudran	ROULAGE	mixte	15,8	9,85		0,25	5,7		
CC de la Gascogne Toulousaine	32268-Monferran-Savès	LARGENTE	mixte	4,9	4,7			0,2	3,9	
CC de la Gascogne Toulousaine	32105-Clermont-Savès	LARGENTE	mixte	2,75	1,65	1,1		0		
CC de la Gascogne Toulousaine	32334-Pujaudran	BOUCONNE (NAUZE)		0	0					47,6
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	LE CHOULON		0	0					11,2
CC de la Gascogne Toulousaine	32268-Monferran-Savès	LA THORE		0,7	0,7					7,85
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	LES MARTINES		0	0				25,7	
SCoT de Gascogne - Diagnostic - Décembre 2018		36 ZAE		191,73	139,38	6,70	7,09	43,79	147,47	83,65

Recensement des ZAE sur le PETR Pays d'Auch

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Engachies	industriel	55,00	55		0	7	1	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Mouliot	mixte	45,00	36		2	3	30	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lucante	industriel	15,00	15		0	0,5		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Hippodrome	artisanal	24,00	24		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lamothe	industriel	23,00	21		0,6	1	3,2	2
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Clarac	commerce	23,00	21		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Nareous	mixte						16	20
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Clairfond	mixte	5,40	4,6		0	0,8		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	L'Armand	mixte	7,80	7		0	0,7		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Les Malartics	mixte	6,00						6
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32282-Montégut	A Baylac	industriel	4,00	2,8		1	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Sousson	mixte	15,00	13		0	2	8	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Mariné	mixte	4,20	4		0	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32162-Jegun	A Janoulier	artisanal	3,80	2,4		1,2	0,2		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32256-Mirande	ZA DU POUNTET	mixte	15,20	10,7	3,5		1		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32252-Miélan	ZA DU MIELANAIS	mixte	3,80	1,5	1,3		0,9		

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC Astarac Arros en Gascogne	Miramont D'Astarac	Les Trouettes	artisanal	4,43	3,24	0,7935		0,3988	0,5	
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	A La Poulogne Route de be	artisanal	6,53	6,5314			0		
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	Au levant du Pelon Route d	commerce	3,00	2	0,29		0,67		
CC Astarac Arros en Gascogne	Villecomtal sur Arros	Zone d'activités Avenue de	industriel	30,70	12,97	4,79	11,5	1,5		
CC_Val_de_Gers	32426-Seissan	ZA du Péré	industriel	15,39	11,381		3,7845	0,2286	2,23	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Mirandète	mixte	15,60	9,2		6,5			
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Entoutblanc	industriel						12,476	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Berdier	mixte						18,5802	
CC_Val_de_Gers	32201-Lasseube-Propre		artisanal	4,40	2,7481		1,1024	0,5463		
CC_Val_de_Gers	32029-Barran		mixte	0,67	0,6738				0,5881	
CC_Val_de_Gers	32302-Ornézan		industriel	7,61	2,7806		0,3246		4,5088	
PETR Pays d'Auch	27 ZAE			338,54	269,52	10,67	28,01	22,84	97,08	28,00

Définitions de nomenclature du recensement des ZAE effectuée par les EPCI d territoire

ZAE	Espace aménagé par une collectivité pour répondre à une volonté de développement économique coordonné. Cet aménagement consiste pour la collectivité à maîtriser le foncier, à le viabiliser, à le mettre à disposition ou à le revendre à des acteurs économiques afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique. La vocation d'une zone d'activité économique est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires.
Emprise foncière totale actuelle de la zone d'activité	Elle correspond à la surface occupée + la surface disponible (lots en cours de vente + lots à vendre) + la surface dédiée aux réseaux et équipements (bassins, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF...).
Surface occupée	Elle correspond à la somme des lots occupés au 1/01/2018
Surface vendue non occupée	Elle correspond aux lots qui sont encore inoccupés mais qui font l'objet d'une vente en cours auprès d'une entreprise ou d'un opérateur et qui ne sont de ce fait plus disponibles
Surface disponible	Elle correspond à la somme des lots aménagés inoccupés par un bâtiment (hors espaces viabilisés, et hors lots inoccupés mais vendus)
Surface non constructible	Elle correspond à la somme des surfaces de la zone d'activités non constructibles dédiées aux réseaux, bassins de rétention, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF, voiries, stationnements extérieurs aux lots, zone inondable, recul SNCF, distance isolement ICPE ...
Projet de développement en extension ou en création à vocation économique	Elle correspond à la surface des espaces non aménagés et non viabilisés correspondant aux projets d'extension ou de création. Ces capacités foncières futures sont hiérarchisées selon leur temporalité de programmation : moyen terme (1 à 17 ans) ou long terme (7 ans et +). Les surfaces sont exprimées en hectares bruts (emprise totale).

Agriculture

Les exploitations agricoles

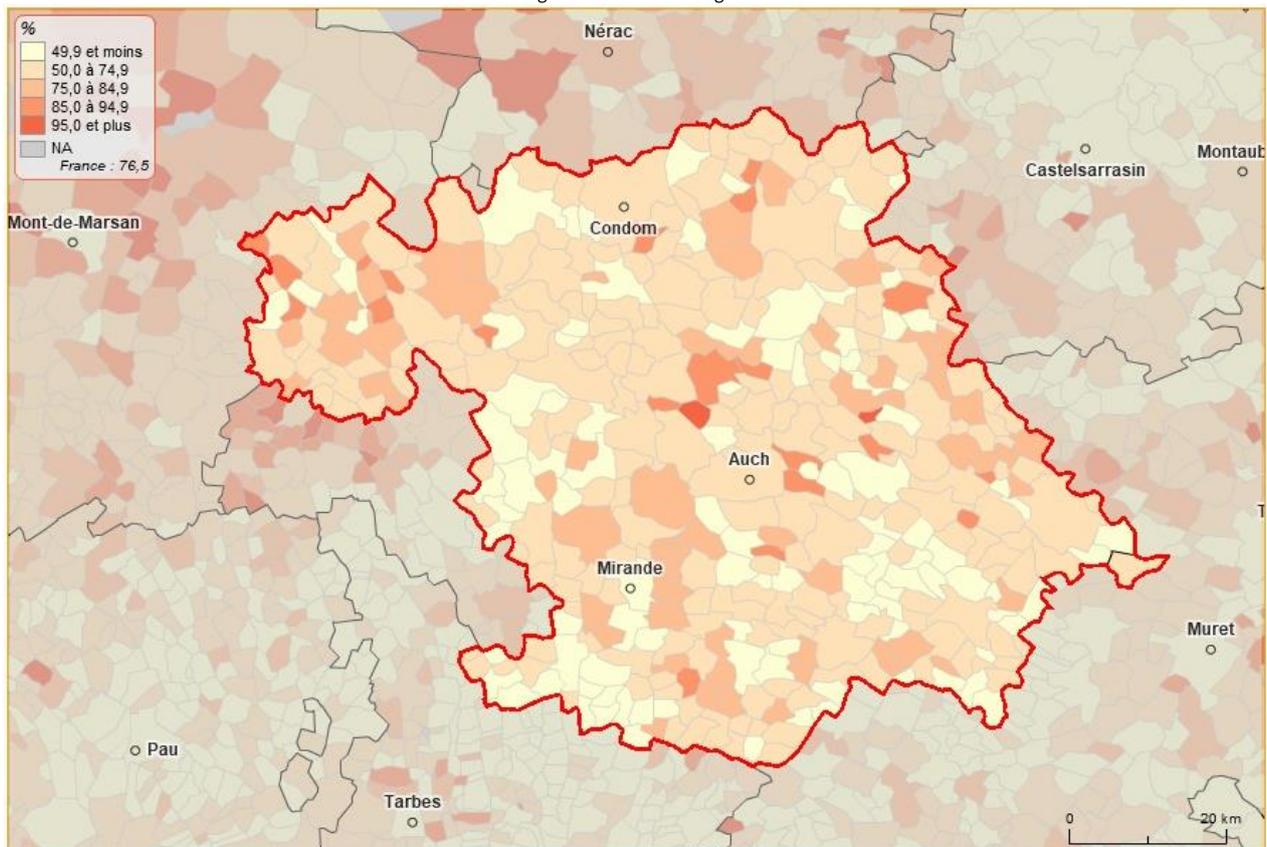
Taille moyenne des exploitations par EPCI du SCoT Gascogne en 2000 et 2010

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010

	SAU moyenne par exploitation (ha)		
	2010	2000	Evolution
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	65	59	+11 %
CC Artagnan de Fezensac	62	53	+18 %
CC Astarac Arros en Gascogne	47	40	+17 %
CC Bastides de Lomagne	64	51	+25 %
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	55	48	+14 %
CC de la Gascogne Toulousaine	58	52	+13 %
CC de la Lomagne Gersoise	66	55	+20 %
CC de la Tenareze	54	46	+18 %
CC des Coteaux Arrats Gimone	59	51	+15 %
CC du Bas Armagnac	50	41	+21 %
CC du Grand Armagnac	51	38	+31 %
CC du Savès	58	48	+21 %
CC Val de Gers	53	48	+11 %
SCoT de Gascogne	57	48	+18 %

Part de la SAU en fermage en 2010 à l'échelle des communes du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Les exploitants agricoles

Taux de remplacement par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
90%	76%	64%	66%	51%	50%	89%	58%	114%	54%	73%	67%	40%	65%

Installations aidées par département en Occitanie entre 2007 et 2016

Source : ODR INRA, MSA COTNS 2016 et Chambres d'agriculture DJA 2015

Département	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Part des jeunes agriculteurs installés avec DJA en 2016
Ariège	20	39	37	27	35	26	37	40	31	58	74%
Aude	49	44	47	44	48	36	54	40	29	35	28%
Aveyron	162	137	131	151	113	123	121	131	97	118	62%
Gard	49	35	26	26	37	24	35	23	11	33	11%
Haute-Garonne	52	55	36	24	35	42	38	39	17	33	22%
Gers	64	72	54	66	62	71	70	68	59	40	48%
Hérault	28	36	24	16	23	25	33	28	16	13	11%
Lot	36	52	47	36	31	35	34	40	26	26	37%
Lozère	52	54	51	47	49	46	55	41	44	52	59%
Hautes-Pyrénées	42	42	28	33	30	33	33	32	29	24	69%
Pyrénées Orientales	29	45	33	32	30	26	23	30	14	15	29%
Tarn	67	60	79	56	57	66	60	51	59	44	63%
Tarn et Garonne	36	44	30	31	28	28	48	49	23	29	43%
Total Occitanie	686	715	623	589	578	581	641	612	455	520	40%

Taux d'installations aidées hors cadre familial par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
2015	77%	24%	18%	36%	41%	36%	6%	27%	25%	31%	28%	34%	17%	31%
2012	50%	ND	20%	ND	40%	27%	ND	23%	ND	27%	ND	24%	46%	ND

Surface moyenne des exploitations agricoles à l'installation en 2010 et 2015 par intercommunalité du SCoT Gascogne

Source : Mutuelle Sociale Agricole 2015

EPCI 2015	Surface moyenne à l'installation (ha)	
	2010	2015
CC de la Gascogne Toulousaine	23	41
CA du Grand Auch Agglomération	ND	12
CC Artagnan de Fezensac	31	37
CC Bastides de Lomagne	45	31
CC Cœur de Gascogne	46	40
CC Astarac Arros en Gascogne	22	36
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	55
CC de la Ténarèze	29	26
CC du Grand Armagnac	27	20
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	ND	42
CC Val de Gers	21	30
CC du Savès	32	49
CC du Bas Armagnac	18	29
CC de la Lomagne Gersoise	43	36
CC des Hautes Vallées	ND	ND
SCoT Gascogne	31	35

Les productions agricoles

Les surfaces des grandes cultures et fourrages dans le Gers en 2016

Source : DRAAF Occitanie, Agreste statistique agricole annuelle 2016

Produit	Surfaces dans le Gers (en milliers ha)	Part Occitanie	Part France
Blé tendre	97,21	35 %	2 %
Blé dur	18,3	12 %	5 %
Seigle et méteil	0,1	3 %	0 %
Orge et escourgeon	17,37	16 %	1 %
Avoine	1,93	20 %	2 %
Maïs grain	44,7	35 %	3 %
dont maïs grain irrigué	35,76	36 %	7 %
dont maïs grain non irrigué	8,94	30 %	1 %
Maïs semence	5,06	28 %	8 %
Sorgho	3,32	17 %	7 %
Triticale	4,95	11 %	1 %
Riz	0	0 %	0 %
Colza et navette	12,7	26 %	1 %
Tournesol	68,63	33 %	13 %
Soja	25,65	46 %	19 %
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)*	2,4	6 %	0 %
dont maïs fourrage irrigué*	0,89	6 %	1 %
Prairies artificielles*	6,75	12 %	2 %
Prairies temporaires*	42	9 %	1 %
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans*	20,4	4 %	0 %
STH peu productives (parcours, landes, alpages)*	15	2 %	1 %

Les volumes produits en Ail dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Ail	2 633 tonnes	29%

Surfaces de cultures des légumes en 2016

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Surface en ha	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Concombres	ND	ND	ND
Chicorées	4	1%	0%
Laitues et autres salades	18	1%	0%
Courgettes	ND	ND	ND
Melons	460	8%	3%
Tomates	ND	ND	ND
Ail (en sec)	476	28%	18%
Maïs doux	930	72%	5%
Lentilles (y compris semences)	970	44%	6%

Surfaces de culture des fruits en 2016

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Produit	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Abricots	0	0%	0%
Cerises	9	1%	0%
Pavie, pêches, nectarines et brugnons	9	0%	0%
dont Pêches	5	0%	0%
dont Nectarines et brugnons	4	0%	0%
Prunes	344	11%	2%
dont Prunes à pruneaux	344	29%	3%

Olives (pour la bouche et à huile)	ND	ND	ND
Pommes de table	20	0%	0%
Châtaignes	0	0%	0%
Noix	78	3%	0%
Noisettes	151	12%	3%
Actinidia (Kiwi)	30	3%	1%
Raisin de table	6	0%	0%

Les quantités produites par l'élevage des gros bétails dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Viande bovine	6 605 tonnes	7%
Viande ovine	480 tonnes	1%
Lait de vache	33 millions de litres	4%
Lait de chèvre	1 416 millions de litres	2%
Porcins	ND	ND

Cheptels et tonnages présents dans les exploitations dans le Gers en 2016

Source : SAA 2016

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Bovins (millier de têtes)	95	7 %
- dont vaches laitières	- 6	- 4 %
- dont vaches nourrices	- 38	- 7 %
- dont veaux de boucherie	- 8	- 10 %
Production de bovins (tonne équivalent carcasse)	6 588	7 %
Ovins (millier de têtes)	23	1 %
- dont brebis laitières	- 0	- 0 %
- dont brebis nourrices	- 16	- 2 %
Production d'ovins (tonne équivalent carcasse)	489	2 %
Caprins (millier de têtes)	3	2 %
- dont chèvres	- 3	- 2 %
Porcins	ND	ND

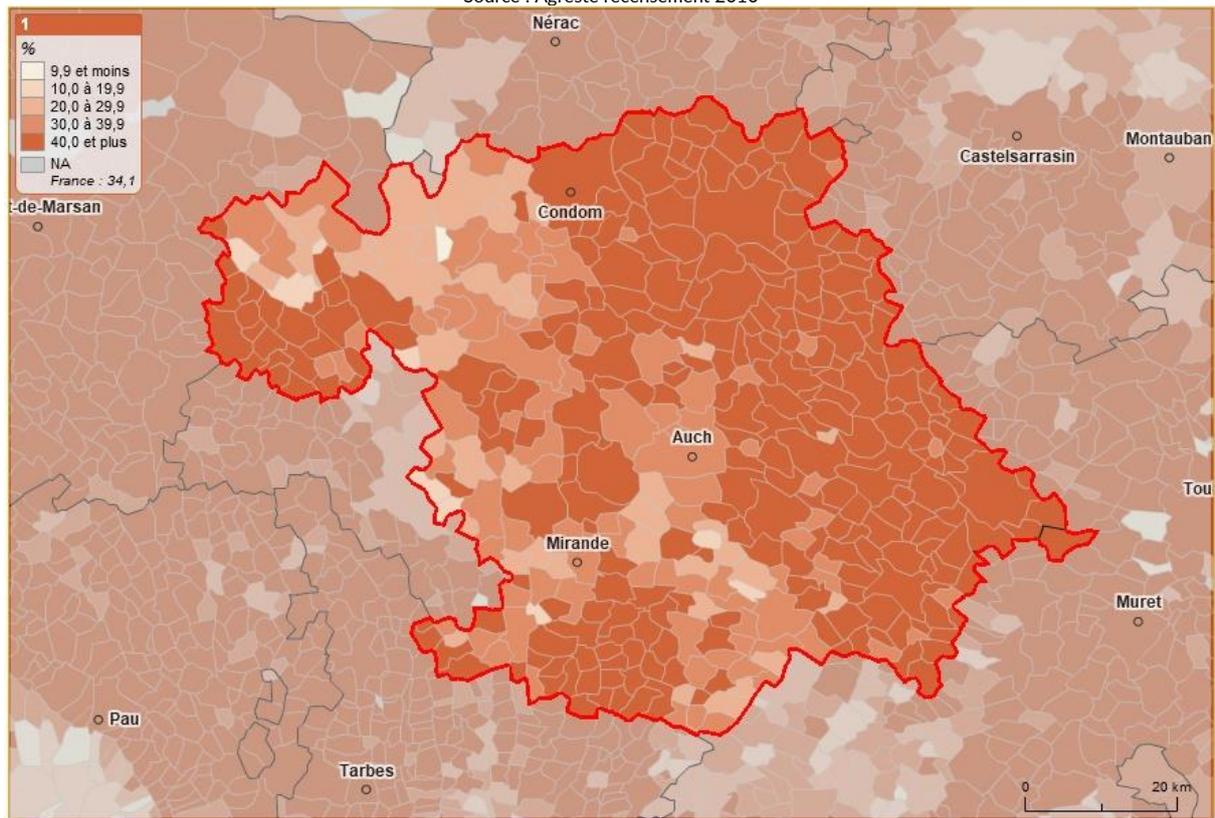
Les volumes produits par l'élevage de palmipèdes et de volailles dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Palmipèdes	12 704 tonnes	43%
Poulets de chair et coquelets	14 568 tonnes	38%

Part des céréales dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne

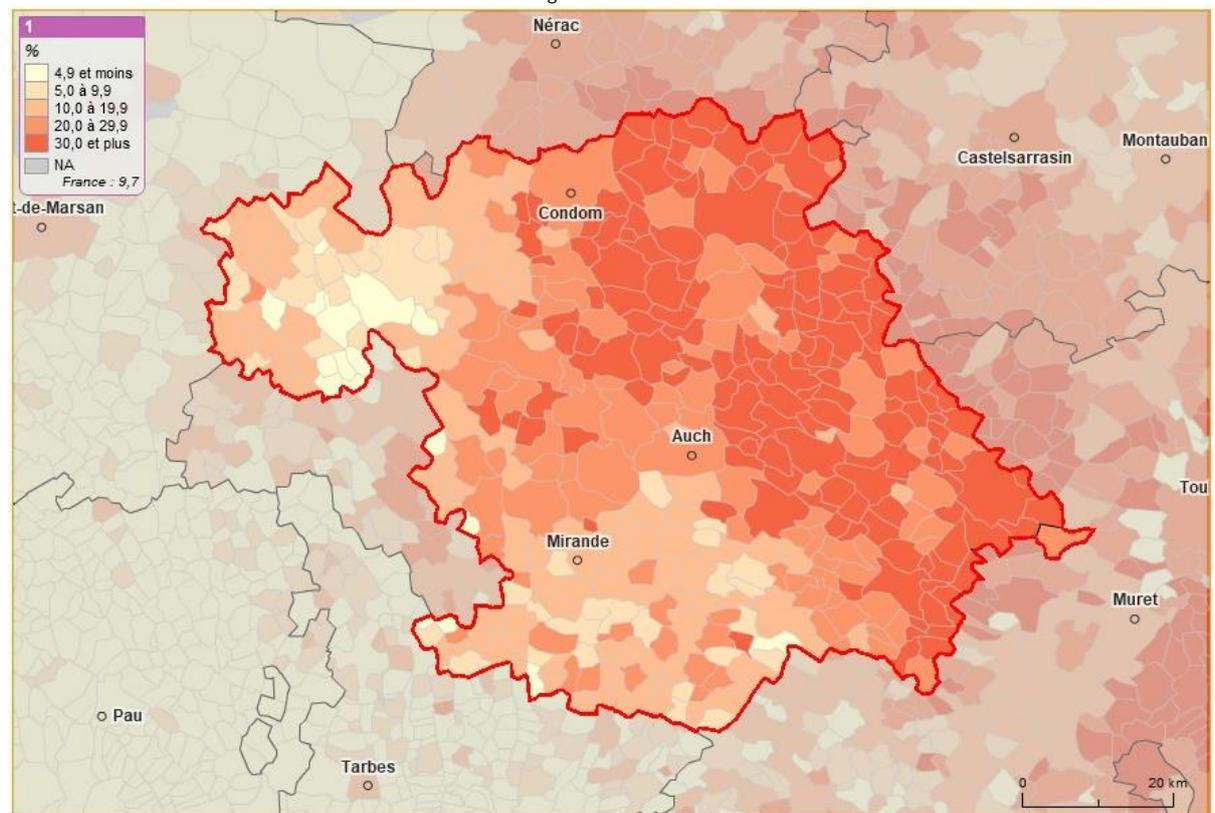
Source : Agreste recensement 2010



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Part des oléoprotéagineux dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement 2010

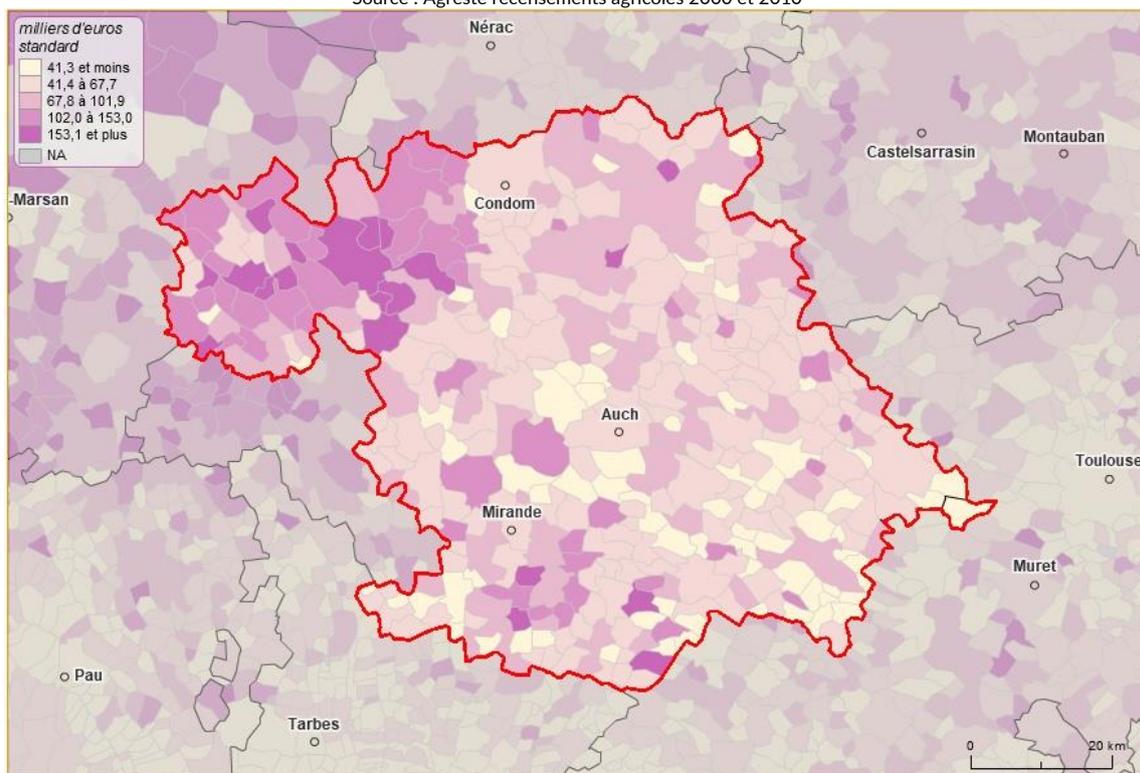


© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Une agriculture productrice de valeur

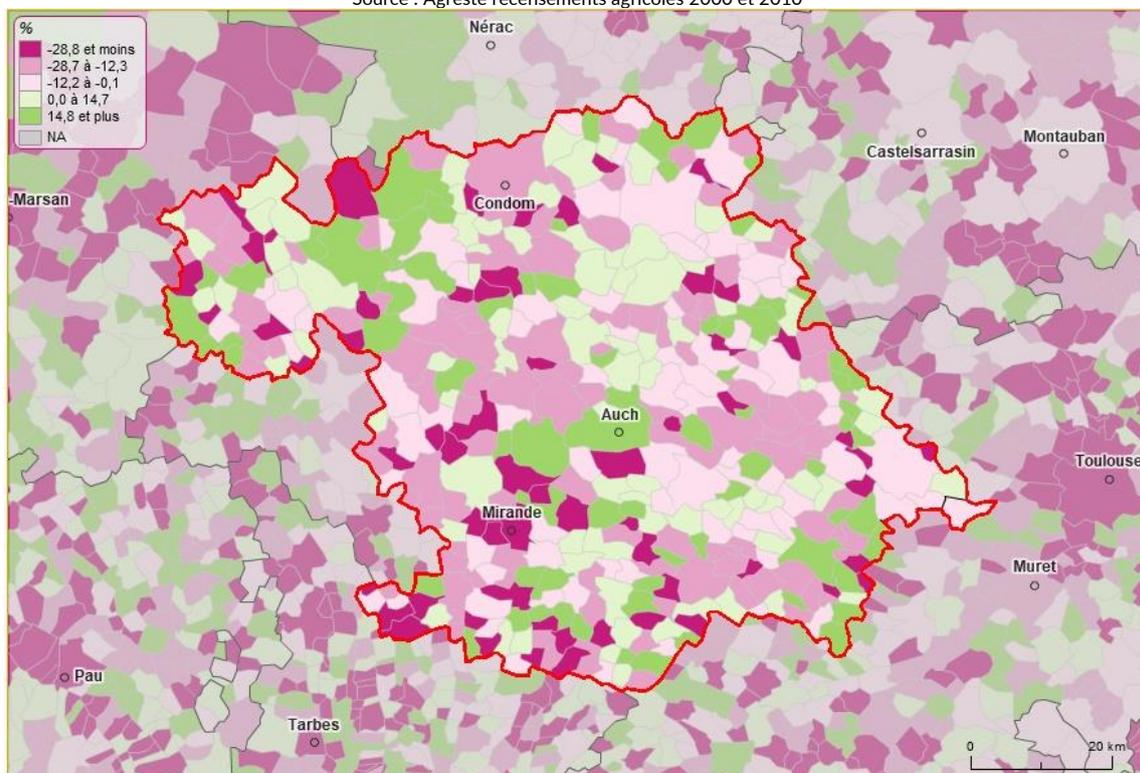
Production Brute Standard moyenne par exploitation en 2010

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



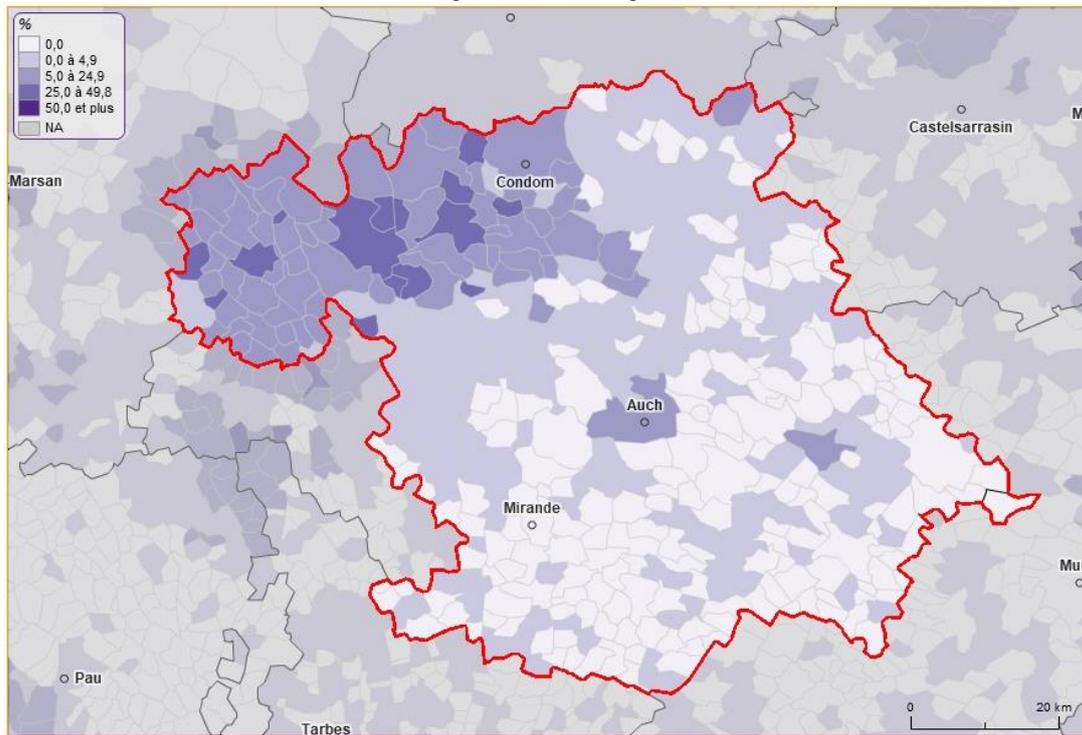
Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 par commune du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Part des vignes dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



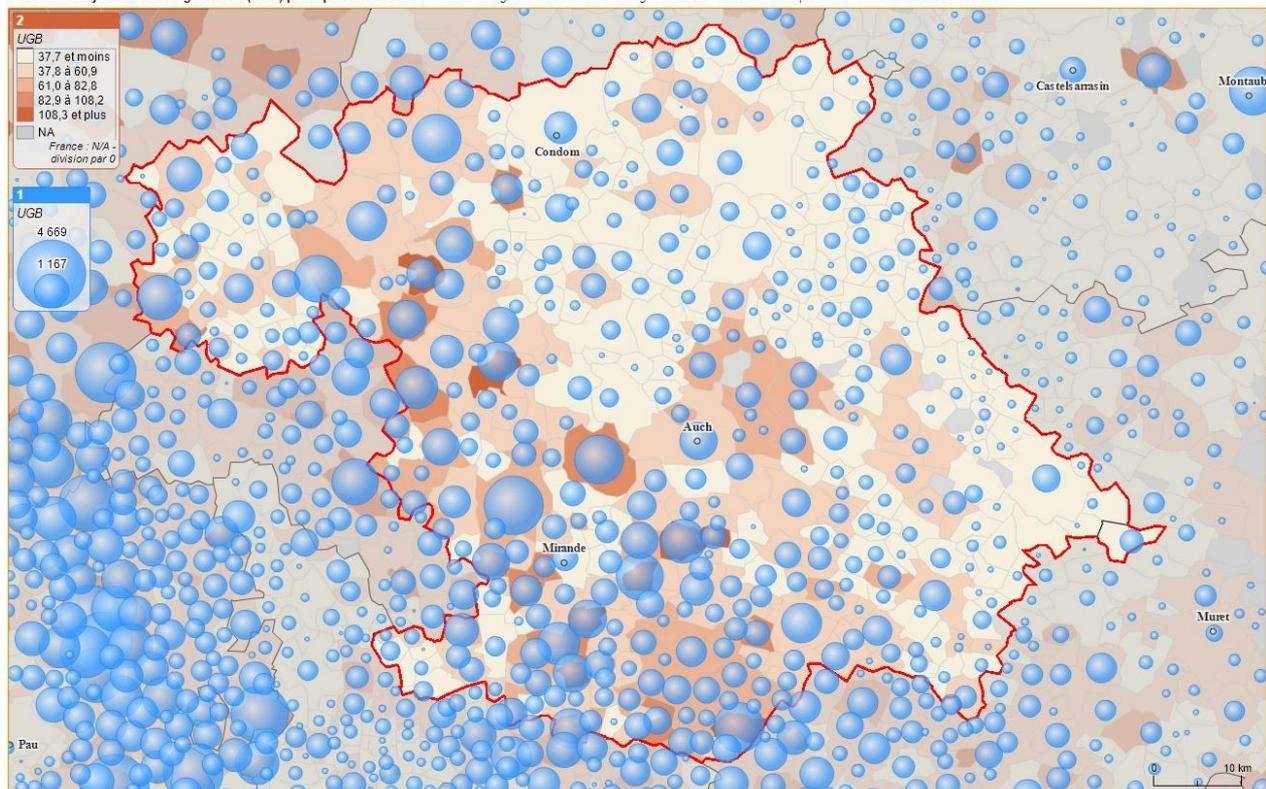
© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Nombre d'unité de gros bétails par commune et nombre moyen d'unité de gros bétails par exploitation en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement 2010

1 - nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

2 - nombre moyen d'unités de gros bétail (UGB) par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Une agriculture aidée

Montants des aides de la Politique Agricole Commune (1^{er} pilier et ICHN) en 2016 sur les principaux cantons du SCoT Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement, 2016

N.B. : Ces données par canton n'intègre pas la commune de Fontenilles en Haute-Garonne. A contrario, le canton de Pardiac-Rivière-Basse n'est pas inclus en totalité au sein du territoire du SCoT Gascogne. De même, au sein du canton de Lectoure-Lomagne, la commune de Saint-Antoine n'est pas incluse dans le SCoT.

Cantons concernés par le territoire du SCoT Gascogne	Aides 1er pilier		Aide découplée		Aides couplées				ICHN	
	b*	m*	b	m	Aides animales		Aides végétales		b	m
					b	m	b	m		
Armagnac-Ténarèze	385	4 672	385	4 195	46	254	100	223	55	290
Astarac-Gimone	554	9 046	553	7 540	157	1 050	240	457	133	796
Auch-1 (Partiel)	103	2 065	103	1 769	24	167	61	130	24	146
Auch-2 (Partiel)	164	3 306	164	2 971	26	171	84	164	23	120
Auch-3 (Partiel)	93	1 955	93	1 585	26	210	47	160	25	172
Baïse-Armagnac	326	5 142	324	4 763	35	141	129	239	29	153
Fezensac	547	9 087	547	7 809	129	742	240	536	125	816
Fleurance-Lomagne	434	7 596	433	7 158	30	153	215	286	31	147
Gascogne-Auscitaine	351	6 675	350	6 063	47	209	188	403	45	233
Gimone-Arrats	447	7 931	447	7 463	23	105	219	363	27	118
Grand-Bas-Armagnac	557	6 884	555	6 354	81	379	113	151	78	423
L'Isle-Jourdain	243	3 768	243	3 628	12	39	111	101	12	46
Lectoure-Lomagne	525	9 483	523	8 844	39	201	266	437	39	180
Mirande-Astarac	540	8 464	539	7 297	140	745	239	423	126	667
Pardiac-Rivière-Basse (canton partiellement concerné)	490	8 891	489	7 494	154	873	256	524	151	924
Val de Save	531	8 281	531	7 373	97	506	235	402	90	465
Auch	62	915	62	822	11	42	22	50	10	48

*b : nombre de bénéficiaires

*m : montants des aides (en milliers d'euros)

Présentation des enjeux et des financeurs de chaque mesure agroenvironnementale territorialisée développée sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : Adasea 32

Territoires d'action	Enjeux	Porteur	Financier
Bas-Armagnac	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude Zones humides	Adasea 32	Europe Etat
Bassin versant du Gers	Zones humides Plan National d'Action Messicoles		
Coteaux du Lizet et de l'Osse	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude		
Vallée et coteaux de la Lauze	Natura 2000 Plan National d'Action Messicoles Plan National d'Action Cistude Zones humides		
Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome	Zones Humides Plan Régional d'Action Jacinthe de Rome		
Zones humides de la Gascogne toulousaine	Zones Humides Lutte contre l'érosion	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Europe Agence Eau Adour Garonne
Bassin Versant de l'Hesteil	Lutte contre l'érosion Zones humides		

Producteurs bio et surfaces certifiées par département

Source : Agence BIO, Agreste 2015

	Nombre d'exploitations		Surfaces certifiées (bio et conversion)		Part de la SAU (%)
	2013	2015	2013	2015	2015
Ariège	333	387	17 803	23734	18,2
Aveyron	470	565	37 910	50050	9,7
Haute-Garonne	337	466	11 947	23099	7,10
Gers	624	944	29 860	61429	13,8
Lot	245	275	9 392	13321	6,0
Hautes-Pyrénées	100	140	2 642	4350	3,5
Tarn	326	405	11 585	16618	5,8
Tarn-et-Garonne	311	355	11 585	12400	6,0
Ex-région Midi-Pyrénées	2 746	3537	130 502	205001	

Les opérateurs de la filière bio par intercommunalités du SCoT Gascogne

Source : Agence BIO 2016

	Distributeur	Importateur	Producteur	Transformateur	Total général
CC Artagnan de Fezensac	1		108	5	114
CC de la Tenareze	2		81	7	90
CC du Bas Armagnac			28	1	29
CC du Grand Armagnac	1		61	4	66
Total Pays d'Armagnac	4		278	17	299
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7		130	21	158
CC Astarac Arros en Gascogne			80	1	81
CC Cœur d'Astarac en Gascogne			62	4	66
CC Val de Gers			116	4	120
Total Pays d'Auch	7		388	30	425
CC Bastides de Lomagne	2		78	4	84
CC de la Gascogne Toulousaine	2	1	19	7	29
CC de la Lomagne Gersoise	2		72	10	84
CC des Coteaux Arrats Gimone			83	7	90
CC du Savès	1		60	6	67
Total Pays Portes de Gascogne	7	1	312	34	354
Total SCoT Gascogne	18	1	978	81	1078

Annexes méthodologiques

Dynamiques économiques

Analyse sectorielle de l'emploi

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Analyse fonctionnelle de l'emploi

L'analyse fonctionnelle des emplois développée par l'Insee depuis 2010 permet de mettre au cœur de l'analyse le poids des métiers exercés dans les entreprises. Grâce au regroupement des professions, cette approche permet de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux différents secteurs d'activité.

21 fonctions sont ainsi définies, et peuvent être regroupées en 4 grandes catégories :

- **Fonctions de production** : agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication
- **Fonctions de l'économie présentielle** : administration publique, distribution, éducation, formation, santé, action sociale, services de proximité
- **Fonctions transversales** : entretien, réparation, transports, logistique
- **Fonctions métropolitaines** : commerce inter-entreprises, conception, recherche, culture, loisirs, gestion, prestations intellectuelles

Emploi salarié privé

L'analyse de l'emploi salarié privé s'appuie sur les effectifs salariés diffusés par l'Acoss et les Urssaf. Ils correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN). Certains salariés ne sont pas pris en compte : les intérimaires pour les entreprises utilisatrices (ils sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire), les apprentis, les élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise, les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail, les VRP multicartes, les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux, les salariés agricoles.

Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail.

Accessibilité

Mobilités professionnelles

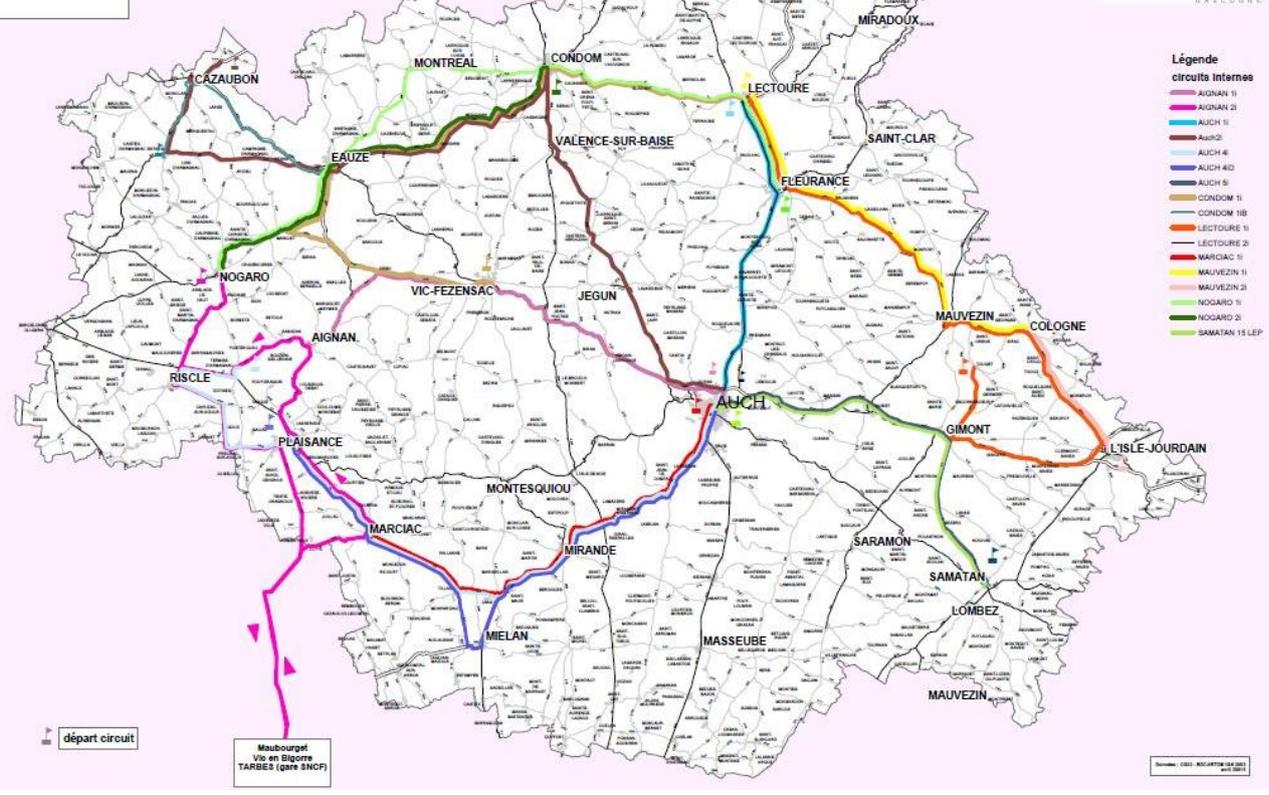
Le fichier des mobilités professionnelles entre domicile et lieu de travail produit par l'Insee est issu de l'exploitation des résultats du recensement de la population. Il mesure un nombre de « migrants alternants », c'est-à-dire le nombre de personnes qui se déplacent entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail sans donner de précision sur la fréquence (quotidienne, hebdomadaire...) de ces flux.

Circuits de transport scolaire

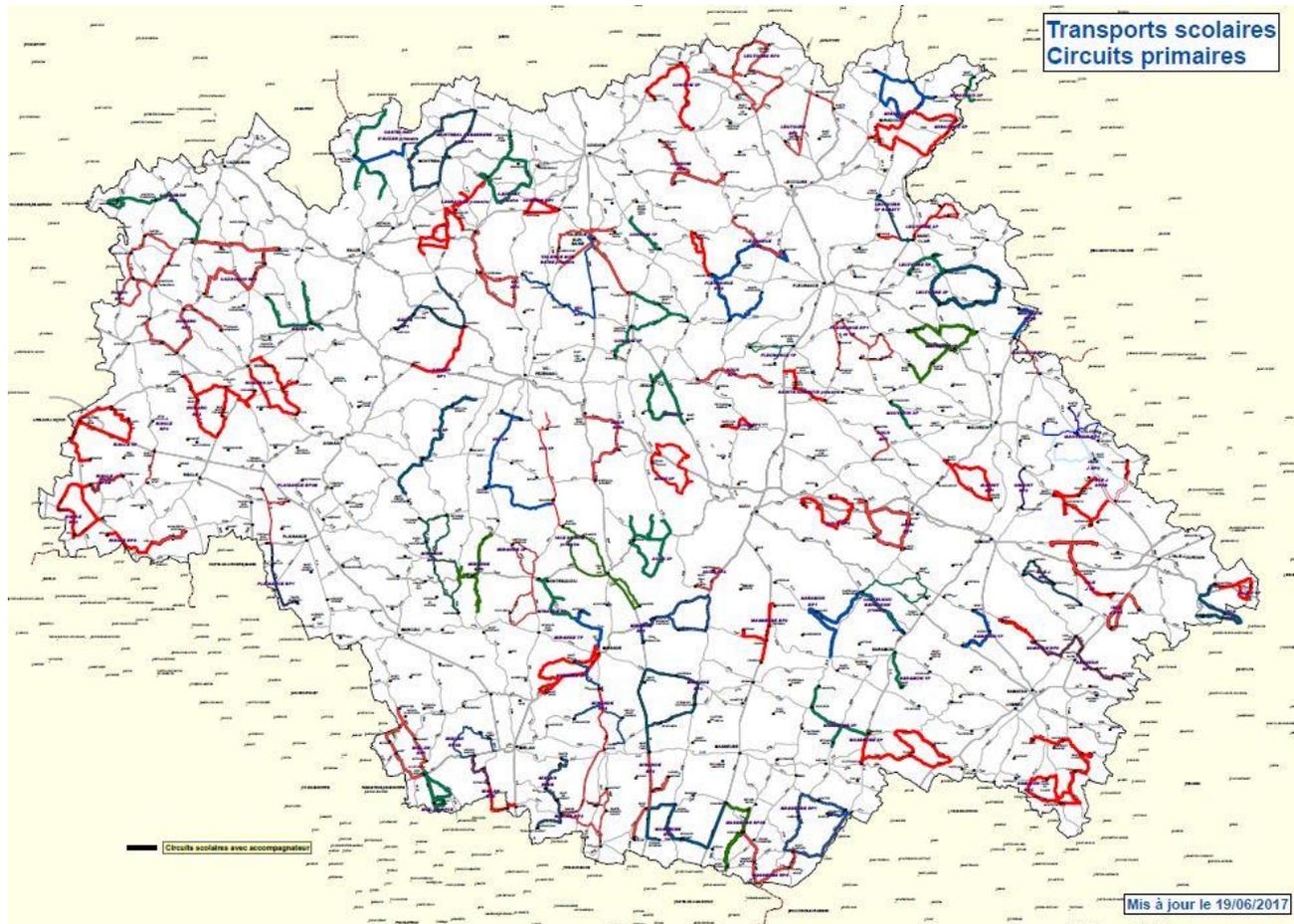
Source : CD32

TRANSPORTS SCOLAIRES

Circuits élèves Internes



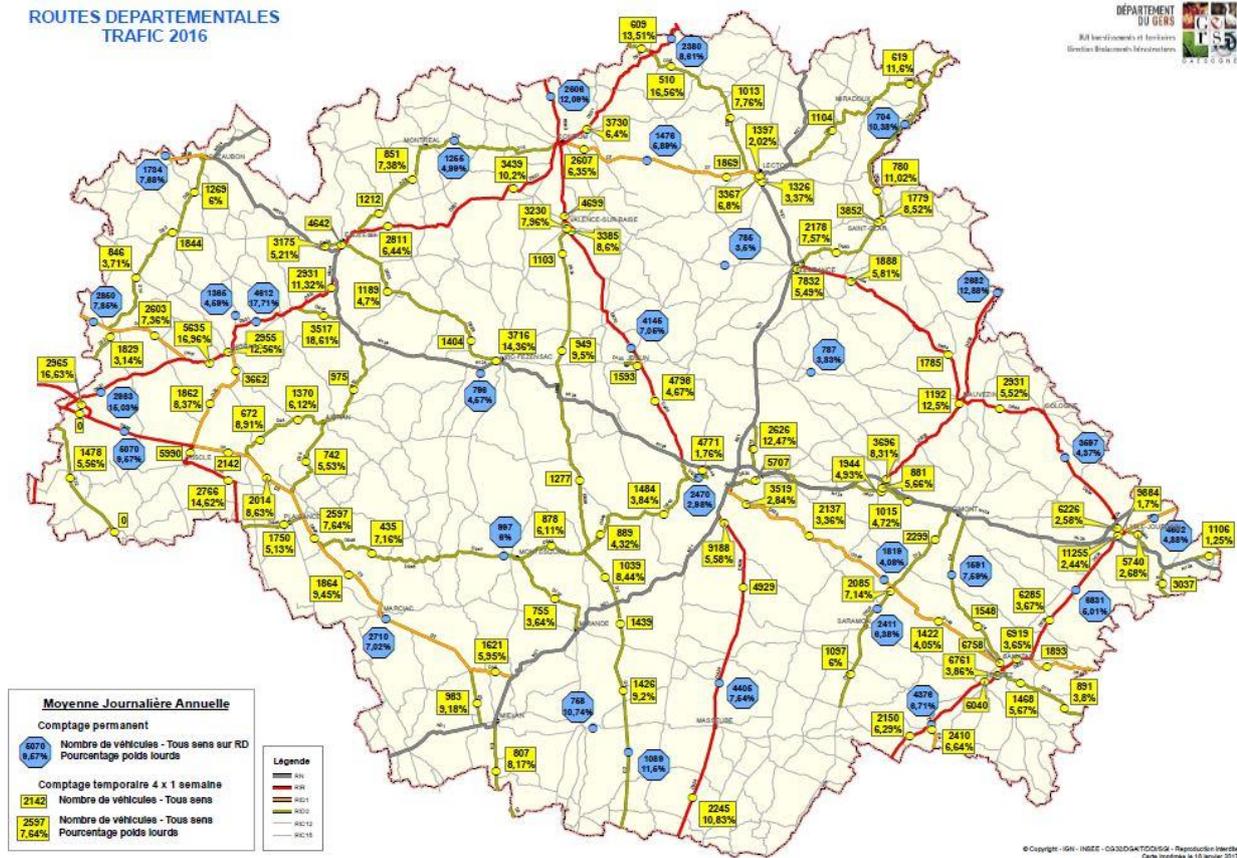
Transports scolaires Circuits primaires

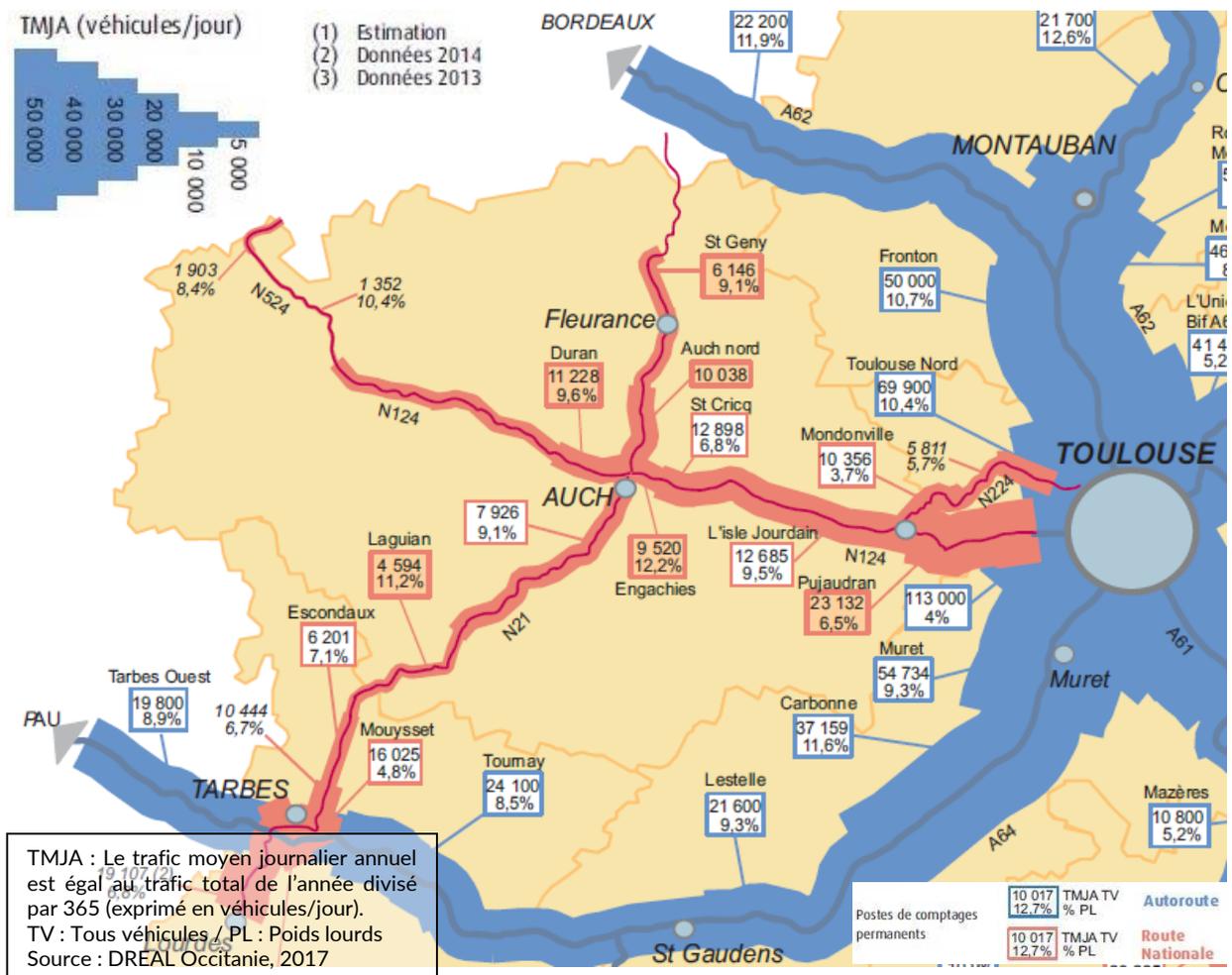


Trafic moyens journaliers annuels 2015 et 2016 sur les routes nationales et départementales

Source : CD32

ROUTES DEPARTEMENTALES TRAFIC 2016

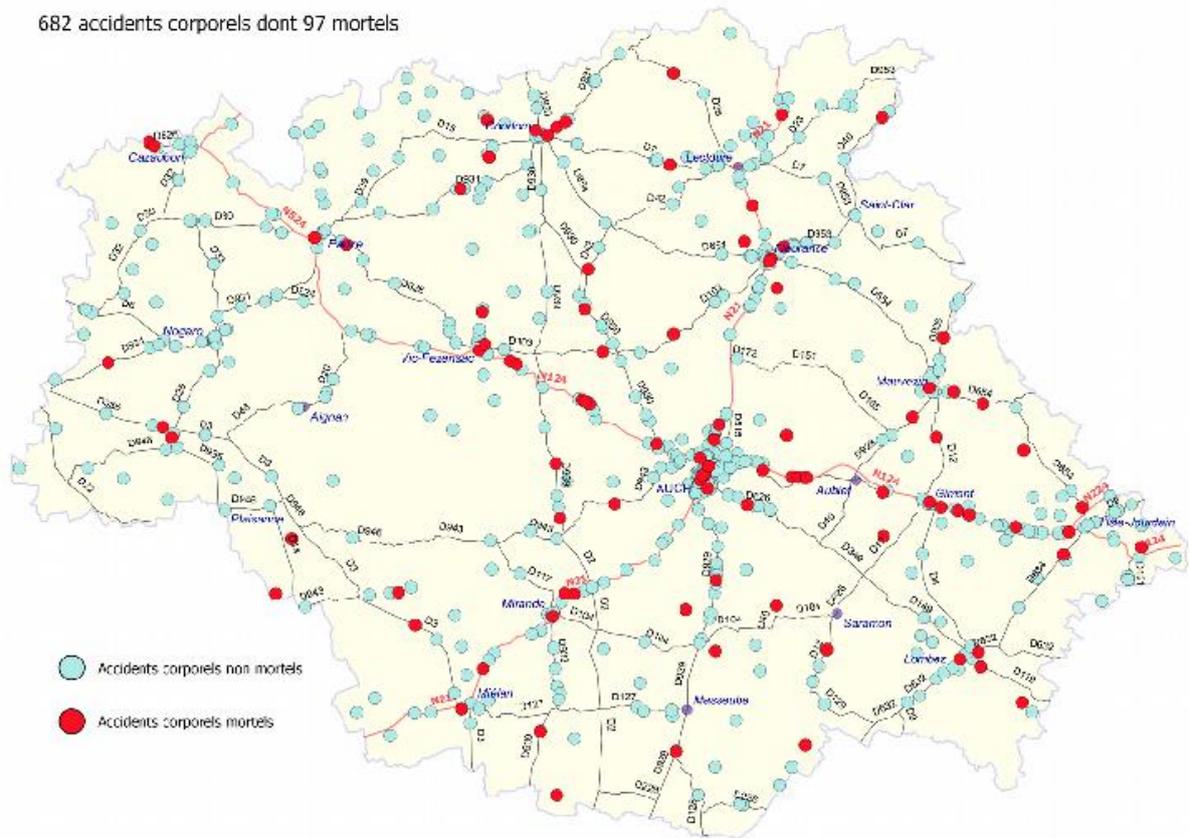




Carte des accidents corporels (période 2012-2016)

Source : CD32

682 accidents corporels dont 97 mortels



Source : DDT 32

Syndicat mixte
SCoT
de Gascogne

Z.I ENGACHIES
11 rue Marcel Luquet
32000 AUCH
T.05 62 59 79 70

aua/τ

Des territoires, un avenir